

Pierre-Maurice Hébert

Le curé Hébert

Un siècle d'histoire



1810-1888

Tome 2

ÉDITIONS DE L'ÉCHO

Montréal

Pierre-Maurice Hébert

Le curé Hébert

Un siècle d'histoire

1810-1888

Tome 2

Éditions de l'Écho

Montréal

150^e d'Hébertville

325^e de Kamouraska

1999

Données de catalogage avant publication (Canada)

Hébert, Pierre-Maurice

Le curé Hébert, 1810-1888 : un siècle d'histoire

Comprend 2 volumes avec réf. bibliogr. et des index

ISBN 2-920312-26-X (v. 1)

ISBN 2-920312-36-7 (v. 2)

1. Hébert, Nicolas-Tolentin, 1810-1888. 2. Église catholique — Québec (Province) — Clergé — Biographies. 3. Colonisation intérieure — Québec (Province) — Saguenay — Lac-Saint-Jean — Histoire. I. Société historique du Saguenay. II. Titre. III. Collection.

BX4705.H3925H42 1988 282'.092

C88-096122-8

Adresse de l'auteur : Pierre-Maurice Hébert

3650 boul. De la Rousselière

Montréal (Québec) H1A 2X9

Téléphone : (514) 642-5391

Nihil obstat : Jacques Bélanger, *ministre provincial, o.f.m. cap.**Autorisation de* : Mgr Jean-Claude Turcotte, *archevêque de Montréal*, 5/1999Dépôt légal : 2^e trimestre 1999

Bibliothèque nationale du Québec

Imprimé au Canada

Tous droits réservés, © Éditions de l'Écho

ISBN 2-920312-36-7 (v. 2)

Couverture : Nicolas-Tolentin Hébert («Le curé Hébert»).**Éditique** : Yvon Morency et Suzanne Rivet**Graphisme** : Jacinthe Bouchard, Isabelle Beaulieu, Karine Dassylva

Table des matières

Table des matières	3
Lettre de Camil Girard, prof. UQAC	5
Remerciements, Abréviations	6
Chronologie de N. T. Hébert	7
1 Une ère nouvelle	11
2 Rayonnement de Kamouraska	29
3 Le plus grand défi	55
4 Sur le trajet d'un glacier	89
5 Chemin Kénogami	101
6 Calixte Hébert et Price	127
7 Le curé de Saint-Louis	145
8 L'Association de L'Islet et Kamouraska	163
9 Patrimoine d'Hébertville	193
10 La politique et les ultramontains	223
11 Le collège de Ste-Anne-de-La Pocatière	245
12 Développement du Lac-Saint-Jean	273
13 Les prônes : journal des événements	297
14 Voyage à Rome et en Terre sainte	329
15 Vicaire général	355
16 Perspective globale	385
17 Généalogies	395
Sommaire des chapitres	423
Illustrations	425
Index	427

NOTE

*This Map is from the last and best of the Plans of
the Saguenay-Lac-St-Jean Region
compiled by Joseph Bouchette Esq. Esq. Esq.
A.L. Russell's Improvements Concerning Several Particulars*



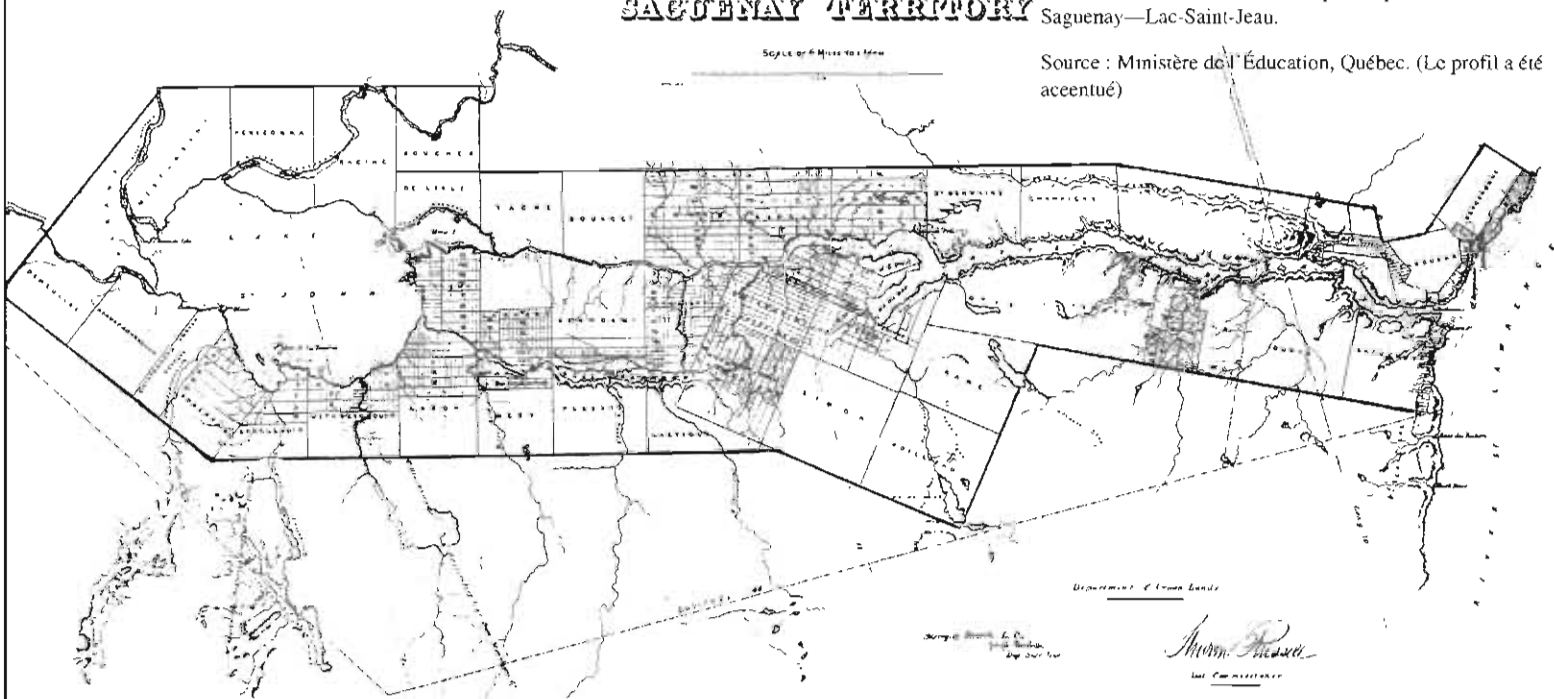
SAGUENAY TERRITORY

SCALE OF 6 Miles to an Inch

Le Saguenay — Lac-St-Jean

Jos. Bouchette a publié ses dernières oeuvres en 1832. A. L. Russel les a reprises dans cette carte, en particulier, qui est devenue un schéma commun pour représenter le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Source : Ministère de l'Éducation, Québec. (Le profil a été accentué)



Department of Crown Lands

Joseph Bouchette Esq.
Esq. Esq.
Esq. Esq. Esq.

Arthur Russell
Esq. Esq. Esq.

Lettre de Camil Girard, prof. UQAC

Père Pierre-Maurice-Hébert, Capucin
3650, boul. De La Rousselière
Montréal (QC)
H1A 2X9

2 juin 1998

Cher ami,

J'ai lu avec plaisir votre beau travail sur le curé Hébert (vol. 2). Dans l'ensemble, l'ouvrage est, à quelques détails, prêt pour la publication. J'ai ajouté au fil de ma lecture quelques commentaires, parfois des suggestions afin de faciliter ici et là, la lecture ou la compréhension du texte.

Il est évident que le curé Hébert s'inscrit dans la longue lignée des bâtisseurs religieux, des chefs de file qui ont su animer tout un mouvement d'occupation du territoire dans cette nouvelle région de peuplement que constituaient le Saguenay et le Lac-Saint-Jean. Personne de terrain à laquelle les gouvernements s'associent avec si peu de moyens qu'il est surprenant de voir le succès de l'entreprise. Oeuvre sociale et communautaire, oeuvre économique avant d'être un projet véritablement politique.

Ce qui me surprend d'une part c'est le rôle effacé (laisser-faire du 19^e siècle) pour ne pas dire irresponsable de nos gouvernements. Il est évident que les gouvernements d'alors n'ont pas le pouvoir de dépenser qu'ils ont acquis depuis les années 1960. Je pense ici en particulier à nos gouvernements provinciaux qui se sont limités trop souvent à affermer les ressources naturelles à de grands capitalistes.

Ce que votre ouvrage montre, c'est l'importance des « robes noires » dans cette prise en charge véritable du territoire régional. Rôle prépondérant et leadership certain de la filière Ste-Anne-de-la-Pocatière d'où les leaders sont issus. Action soutenue de ces acteurs issus de mêmes paroisses et de familles et cela même après la dissolution des premières Sociétés de colonisation. Enfin, histoire d'une famille, la Famille Hébert, qui à travers le curé Hébert, poursuit son engagement social en participant activement au projet de colonisation des régions du Québec. Félicitations aussi pour le dépouillement de nombreux documents inédits issus des archives du collège de Ste-Anne.

Il m'apparaît aussi important de voir que le mouvement s'appuie sur divers prêtres tous associés et intervenants dans leur milieu respectif et qui appuient le mouvement dans son ensemble. L'abbé Pilote en particulier semble une figure importante...

Camil Girard, Dr Histoire GRH/UQAC

Remerciements

Je remercie les personnes suivantes qui m'ont aidé de leurs conseils dans l'élaboration de ce livre : Raymond Pilote, Lucien Rivet, René Leguerrier, Nive Voisine, Louis Hébert, Rémi Gilbert, Robert Bergeron, Sylvain Gaudet, Monique Gagnon, Jean-Jacques Dufour, Jean-Charles Bérubé, Camil Girard, Yvon Morency, Suzanne Rivet, Guy Larouche, Gaston Gagnon, Marc Bordeleau, Sandra Lauzon.

Abréviations

AAM	Archives de l'archidiocèse de Montréal
AAQ	Archives de l'archevêché de Québec
ACS-CSA	Archives de la Côte-du-Sud et du Collège Ste-Anne
ACSAP	Archives du collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière
AEC	Archives de l'évêché de Chicoutimi
AER	Archives de l'Évêché de Rimouski
ASR	Archives de la paroisse St-Roch de Québec
AESAP	Archives de l'évêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
ANDH	Archives de la paroisse Notre-Dame d'Hébertville
ANQC	Archives nationales du Québec à Chicoutimi
ANQM	Archives nationales du Québec à Montréal
ANQQ	Archives nationales du Québec à Québec
ANQTR	Archives nationales du Québec à Trois-Rivières
APC (ANC)	Archives publiques du Canada
APSA	Archives paroisse de Saint-Arsène
ASG	Archives de la paroisse de Saint-Grégoire
ASHCS	Archives Société Historique de la Côte-du-Sud
ASHS	Archives de la Société Historique du Saguenay
ASJBN	Archives de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Nicolet
ASLK	Archives de Saint-Louis-de-Kamouraska
ASN	Archives du séminaire de Nicolet
ASP	Archives de la paroisse de Saint-Pascal
ASQ	Archives du séminaire de Québec
ASRA	Archives de la paroisse Saint-Roch-des-Aulnaies
ASS	Archives du séminaire de Sherbrooke
B.R.H.	Bulletin des recherches historiques
BMS	Baptêmes, Mariages, Sépultures (registre paroissial)
C.N.D.	Congrégation Notre-Dame
DBC	<i>Dictionnaire Biographique du Canada</i> , Québec, P.U.L.
MTF	Ministère des Terres et Forêts
NTH	Nicolas-Tolentin Hébert
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
RAPQ	<i>Rapport de l'archiviste de la province de Québec</i>
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française

Du même auteur

Souffles de Vie (François d'Assise)

Le curé Hébert, tome I

Les Acadiens du Québec

Chronologie de N. T. Hébert

- 1810 Né à Saint-Grégoire de Nicolet de Jean-Baptiste Hébert et Judith Lemire, le 10 septembre.
- 1822 Études au collège-séminaire de Nicolet.
- 1829 Tonsure à Nicolet par Mgr Panet. Économe au séminaire.
- 1831 Déménagement dans le nouveau séminaire (actuel) construit par son père.
- 1832 Naissance à Nicolet du dernier enfant de la famille, Jean-Baptiste-Célestin.
- 1833 Derniers six mois de théologie au séminaire de Québec et ordination par Mgr Signay à la cathédrale de Québec où il devient vicaire le jour même (13 octobre).
- 1834 Visite de ses parents à Québec. Année du choléra. Il est «curé de la Basse-Ville». Catéchisme à N.-D. des Victoires.
- 1835 Jean-Baptiste Hébert, élu député de nouveau, est à Québec pour la session parlementaire avec Papineau. La rébellion se prépare après les 92 résolutions.
- 1836 Jean-Baptiste de nouveau à la session à Québec où Calixte, frère du curé, travaille dans un commerce de la ville.
- 1838 Intervention du curé Hébert à la prison de Montréal, pour y délivrer son père emprisonné avec les patriotes, après avoir fait des discours révolutionnaires.
- 1839 Organise des tirages et recueille des aumônes pour son cousin, l'abbé Georges-Antoine Belcourt, missionnaire dans l'Ouest.
- 1840 Curé à Saint-Pascal-de-Kamouraska. Construction de l'église. Il fonde plusieurs associations paroissiales.

- 1841 Il érige trois écoles pour un besoin urgent. Inauguration d'un chemin de croix de Ths Baillargé.
- 1843 Lance des souscriptions pour l'éducation et engage des maîtres d'école. Réunion au Madawaska où Chiniquy fait un discours sur la déportation des Acadiens.
- 1844 Il rédige une liste des devoirs de l'instituteur et de l'institutrice. Prédication au Madawaska.
- 1845 Octave Hébert, frère du curé, nommé vicaire à Saint-Pascal.
- 1846 Il y a 10 écoles à St-Pascal et une «école supérieure». Presbytère construit par Jean-Baptiste Hébert. L'abbé Chiniquy quitte la région après des scandales à Saint-Pascal et ailleurs. Le curé Hébert doit le remplacer quelques semaines à Kamouraska comme curé.
- 1848 Inauguration de l'église de Saint-Pascal (église en pierre par Jean-Baptiste Hébert, commencée en 1845). Réunion des curés des comtés de l'Islet et Kamouraska pour ouvrir le Lac-Saint-Jean.
- 1849 À Montréal en janvier pour obtenir des cantons au Lac-Saint-Jean. Exploration du territoire au Lac-Saint-Jean (mai, juin). À St-Pascal le 19 juin pour y accueillir Mgr Turgeon. Retour au Lac-Saint-Jean au mois d'août avec 44 hommes pour défricher et faire des chemins.
- 1850 Fait entreprendre «un moulin à farine, un à scie et un à battre» à la rivière des Aulnaies. Quatorze colons restent à Hébertville tout l'hiver pour la 1^{re} fois (1850-1851). Texte du curé Hébert sur l'agriculture publié dans le Journal de l'Assemblée législative.
- 1851 À Hébertville, de mai à juillet, avec les travailleurs. À Québec au mois d'août. De nouveau à Hébertville, l'abbé Octave Hébert le remplace à Saint-Pascal.
- 1852 À la fin de mai, voyage épique au Lac-Saint-Jean avec les premières familles. Calixte Hébert (frère du curé) arrive avec sa famille à la fin de juin. Il est «agent adjoint». Chapelle temporaire à la chute des Aulnaies. Premier baptême par le curé Hébert le 13 juin. Il retourne à Saint-Pascal au milieu de juillet et son frère Octave vient le remplacer à Hébertville. Henriette garde Oliva (fille de Calixte) à Saint-Pascal. Elles déménagent avec le curé au presbytère de Saint-Louis-de-Kamouraska à l'automne.
- 1853 Cour supérieure à Kamouraska pour un 4^e district judiciaire au Canada. Soixante personnes de la Côte-du-Sud passent l'hiver '52-'53 au Lac-Saint-Jean. En février, Étienne Hébert épouse Virginie Gauvreau à Montmagny. Mission à Ste-Hélène, St-Modeste, L'Isle-Verte, St-Alexandre... Incendie de l'école des Frères à Kamouraska, le 31 mars.
- 1854 Nommé par le gouvernement «conducteur» du chemin Kénogami.

- 1855 Calixte se fait casser les deux jambes à Hébertville.
- 1856 L'Association de l'Islet et Kamouraska est dissoute et la gérance des biens reste à la corporation du collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Le 22 septembre, arrivée des religieuses C.N.D. à Kamouraska pour occuper le couvent construit pour elles. Durant 62 ans, elles y formeront des générations de jeunes. 18 déc. Sermon à Rivière-du-Loup pour la bénédiction de l'église Saint-Patrice.
- 1861 Jean-Charles Chapais est de nouveau élu député. Plusieurs critiquent l'influence du clergé dans les élections. Le curé Hébert prend la tête d'un groupe de curés et écrit une longue lettre officielle à Mgr Baillargeon pour l'informer des luttes électorales dans la région depuis dix ans. Mgr pourra en tirer les conclusions «les plus convenables dans l'intérêt de la vérité, de la justice et de l'honneur du clergé.»
- 1862 La corporation externe du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dont il fait partie cède la place à la corporation interne.
- 1863 Mort de Adéline Hamel à Québec. Elle était l'épouse de J.-B.-Célestin Hébert, frère du curé. Mort de J.-B. Hébert, père du curé Hébert, le 15 juin, à l'âge de 84 ans.
- 1867 Il est éclaboussé par la campagne électorale.
- 1870 Grand feu au Lac-Saint-Jean. Alexis Pelletier, ultramontain, exclu du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Échange de lettres avec le curé Hébert. Adolphe-Basile Routhier de Kamouraska, ultramontain et ami du curé Hébert, compose l'hymne «O Canada». L'abbé François Pilote doit quitter le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
- 1871 Mort de la mère du curé, Judith Lemire, le 22 janvier. Inhumée sous l'église de Kamouraska auprès de J.-B. H. Elle avait 84 ans, comme son époux quand il est mort. Lettre au curé Octave l'informant des décisions prises pour dénouer la crise financière du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il fait partie du comité de finance *ad hoc* (21 avril). 21 mai, mort de Octave Hébert, curé de Saint-Arsène depuis 1857. 25 septembre, voyage d'un mois aux États-Unis avec Adolphe-Basile Routhier.
- 1872 Fonde les «Amis de l'éducation» à Kamouraska, 29 janvier.
- 1874 Mort de son cousin, l'abbé Georges-Antoine Belcourt, qu'il a beaucoup aidé dans sa carrière de missionnaire dans l'Ouest et qu'il a souvent hébergé au presbytère.
- 1875 Août à mai 1876. Voyage en Europe et en Terre sainte avec des confrères.
- 1876 Retour le 30 mai. À Kamouraska, réception chaleureuse des paroissiens, des Soeurs du couvent, *etc.* 6 septembre, voyage au

- Lac-Saint-Jean pour accompagner une délégation ministérielle qui veut y constater les progrès de la colonisation.
- 1880 En janvier, voyage à Québec pour les noces d'or de Mgr Cazeau et, en juillet, voyage au Lac-Saint-Jean en compagnie de A.-B. Routhier.
- 1881 Bazars et loteries à Kamouraska pour les pauvres. Nommé vicaire général (grand vicaire) par Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, à l'occasion d'une expédition en bateau au Saguenay pour la bénédiction de la statue de la Vierge sur le cap Trinité.
- 1883 Nouvelle tour sur la façade de l'église de Kamouraska pour y placer un carillon. Les 10 et 11 octobre, fête des noces d'or du curé Hébert. Un petit livre a été publié à cette occasion racontant l'événement et donnant plusieurs informations précieuses sur la vie du héros de ces fêtes. Deux évêques étaient présents, une centaine de prêtres et encore plus de laïcs venus de partout. Messe, soirée, discours... C'est à cette occasion que le futur archevêque de Montréal, Mgr Bruchési, fit un sermon célèbre.
- 1885 Le 22 juillet, service funéraire de J.-C. Chapais chanté par le curé Hébert à St-Denis. Le 13 août, noces d'or de Fr. Pilote à Saint-Augustin. Le curé Hébert y adresse la parole. Le 18 octobre, il est à Hébertville pour régler une affaire de lot de terre.
- 1887 À Sherbrooke, le 8 février, pour le «Congrès Impérial». À Québec, à la fin d'octobre, pour y visiter sa soeur Henriette, malade à l'Hôtel-Dieu. Le 26 décembre, il écrit son testament à Kamouraska.
- 1888 Il meurt après avoir soupé comme d'habitude dans son presbytère de Saint-Louis-de-Kamouraska, le 17 janvier. Le cardinal Taschereau vient chanter le service religieux. «Il ne put contenir son émotion et ses larmes qui se communiquèrent à l'auditoire.»

Avertissements

Nous avons regroupé la biographie du curé Hébert en différents chapitres ou *thèmes* principaux, ce qui amène parfois des retours chronologiques ou des anticipations.

Les textes anciens sont reproduits dans leur forme originale (voir *Notes préliminaires* au début du tome 1). Des textes entre crochets et des soulignements sont parfois ajoutés dans les citations.

Au moment d'aller sous presse, nous avons pris connaissance du livre de Dany Côté sur l'histoire d'Hébertville de 1849 à 1999. On y référera avec profit pour mieux connaître la ville «pionnière du Lac-Saint-Jean».

1**Une ère nouvelle**

Les clans politiques	p. 13
Prospérité économique	p. 15
«Emparons-nous du sol»	p. 19
Townships et seigneuries	p. 22
Catholicisme au XIX ^e s.	p. 24



La reine Victoria (1837-1901)

(Jos. Trudelle, *Les Jubilés...*, 1902)

Durant la deuxième partie de la vie du curé Hébert, deux personnages dans le monde ont dominé la scène : la reine Victoria en Angleterre, de 1837 à 1901 et le pape Pie IX, au Vatican, de 1846 à 1878.

1

Une ère nouvelle

Le premier tome de la vie du curé Hébert s'ouvrait, en 1810, sur une période qui marquait, pourrait-on dire, «la naissance d'une nation». Ce deuxième tome, qui poursuit la biographie de ce prêtre pionnier et fondateur à partir de 1852, s'encadre dans une ère historique canadienne nouvelle : l'Union, la Confédération et l'industrialisation. Ainsi, espérons-le, le célèbre curé apparaîtra-t-il comme témoin actif d'un siècle.

L'année 1852 marque un nouveau départ pour Nicolas-Tolentin Hébert, alors qu'il devient curé de Saint-Louis-de-Kamouraska et fonde la paroisse d'Hébertville, au Lac-Saint-Jean.

L'année 1852 est une année de changements dans le monde. En Italie, par exemple, se déroulent des guerres successives pour l'unification de la péninsule. La France, l'Autriche, la Prusse et l'Allemagne interviennent à tour de rôle dans ces guerres, pendant que le pape Pie IX doit défendre ses territoires. Ces événements affectaient les Canadiens français qui venaient de sortir des guerres de 1837 et 1838 et trouvaient refuge auprès de leur clergé. On vit apparaître une sorte de culte du pape. Une polarisation se fera entre les partisans du pape (les ultramontains) d'un côté, et ceux qui, à l'opposé, se rapprocheront du libéralisme français (les gallicans).

Les clans politiques

Sur la scène politique, on verra au Québec les bleus d'un côté (le ciel est bleu) et les rouges de l'autre (l'enfer est rouge). C'est dans Kamouraska, justement, que les luttes partisans prendront le plus d'ampleur et se mêleront à la religion. Les curés se permettront d'intervenir dans les élections (l'interventionnisme). Le curé Hébert, plutôt sympathique aux ultramontains et aux conservateurs, sera parfois entraîné dans les luttes politiques. Les évêques eux-mêmes se divisent à propos des partis politiques : Mgr Jean Langevin, de Rimouski, ne cache pas sa préférence pour le parti conservateur (à cause de son frère Hector) et Mgr Taschereau est accusé, à tort, de favoriser le parti libéral (à cause de sa famille).

Tableau des dirigeants à l'Évêché de Québec



1. S. E. Le Cardinal Taschereau, 2. Mgr Bégin, 3. Mgr Signay, 4. M. Ed. Bonneau,
5. Mgr C. F. Baillargeon, 6. M. Harkin, 7. Mgr Turgeon, 8. Mgr Cazeau.
(Tiré du livre *Histoire du Palais épiscopal de Québec* par Mgr Henri Têtu, Qué., 1896. p. 208-9.)

La scène politique avait radicalement changé depuis 1848. Le régime de l'Union, pour accommoder les Loyalistes de l'Ontario, avait amené une majorité d'anglophones au parlement uni, et ceux-ci réclamaient l'autonomie de décision. Ils n'acceptaient pas d'être dirigés à la baguette par Londres qui avait d'ailleurs commencé à couper des ponts avec sa colonie, en éliminant les tarifs privilégiés sur le bois, les céréales, etc.

Lafontaine et Baldwin avaient réussi à faire disparaître des prérogatives du gouverneur sur le Parlement. Les ministres devaient dorénavant relever de l'Assemblée élue (responsabilité ministérielle). Londres n'eut d'autre choix que d'accepter ce changement, et le gouverneur Elgin aussi. L'ouverture du Parlement se fit dans les deux langues et des commerçants, francophones comme anglophones, s'unirent pour relancer l'économie. Auguste-Norbert Morin a continué dans le sens de Lafontaine, à la tête du pays¹.

La construction des lignes ferroviaires est un bon exemple d'union pour des intérêts communs². En se battant sur l'arène politique à la suite de Lafontaine, les Canadiens français avaient rendu l'Union moins pernicieuse que prévue pour eux, grâce à leur persévérance et aux conjonctures favorables.

Prospérité économique

Sur le plan économique, on entrait, en 1852, dans une période de prospérité favorisée par l'avènement du «libre-échange» avec les États-Unis et assortie de propagande annexionniste.

On venait d'adopter au Canada le dollar et la monnaie décimale (officiels en 1852). Des réseaux de canaux et de chemins de fer se développaient pour favoriser les échanges économiques³. La population du Haut-Canada (près d'un million) commençait à dépasser celle du Bas-Canada (890 061), grâce à l'immigration britannique d'un côté et à l'émigration des Canadiens français vers les États-Unis de l'autre. Le Bas-

1. Augustin-Norbert Morin a succédé à Lafontaine, comme réformiste, en 1851. Il était premier ministre du Canada-Uni, avec Francis Hinds et ensuite avec Napier MacNab en 1854. Il réclamait un Conseil législatif électif et l'abolition du régime seigneurial. Il a beaucoup travaillé pour les écoles séparées et fut un vrai patriote. Comme Commissaire des Terres, il aida le curé Hébert à établir convenablement les Canadiens français au Lac-Saint-Jean.

Norbert Morin était Acadien d'origine. Il a laissé sa généalogie dont on trouve les grandes lignes dans le livre d'Auguste Bécharde (*L'Honorable A.-N. Morin*, Québec, 1885, p. 6 et suiv.). Son ancêtre, Pierre Morin, était de Beaubassin au 17^e siècle. Les descendants sont venus au Québec par la Gaspésie et la Côte-du-Sud (Voir *Les Acadiens du Québec* par P.-M. Hébert, p. 251n). Le DBC a publié une longue notice sur A.-N. Morin, vol. IX, p. 626-631. Voir aussi *Le Curé Hébert*, t. 1, p. 299.

2. John A. Dickinson et Brian Young, *Brève Histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 1992, p. 146.

3. Le Haut-Canada profitait davantage du réseau de communication des chemins de fer et des canaux. Voir Yves Tessier Lavigne «Québec, les chemins de fer et la Confédération» dans *Les Canadiens français et la Confédération canadienne*, Montréal, 1927, p. 63.

Canada devenait donc de plus en plus anglophone et de moins en moins canadien-français. Les plus pessimistes, considérant le plan de Durham, prévoyaient la disparition des francophones.

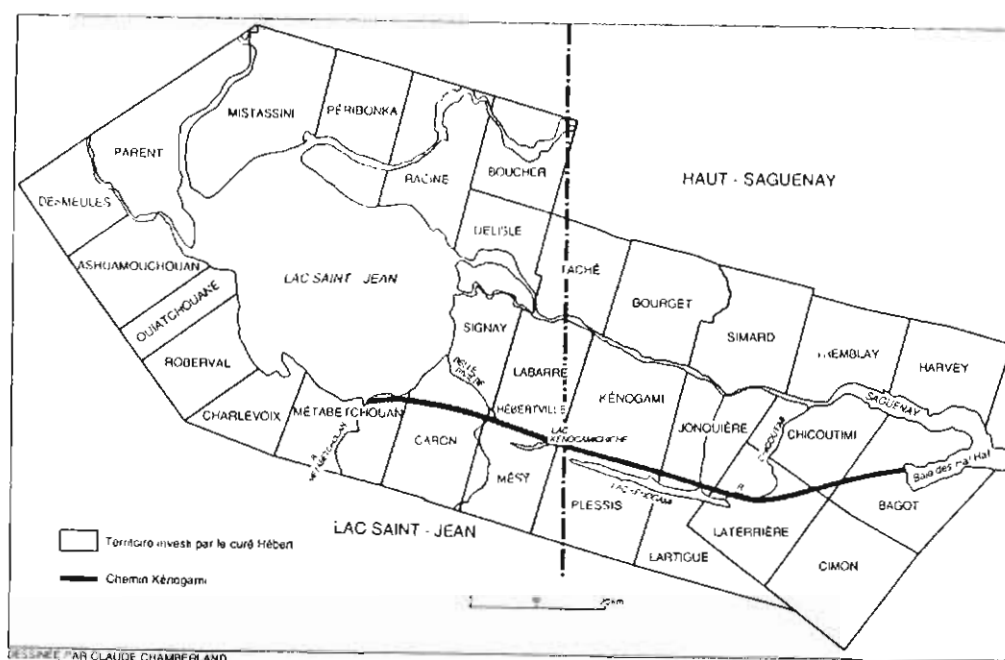


L'abbé Jean Holmes

L'abbé Jean Holmes curé à Drummondville, professeur au séminaire de Québec, disait que «les Canadiens français devaient, s'ils ne voulaient pas un jour disparaître au milieu des peuples nombreux qui habitent l'Amérique du Nord, réunir tous leurs efforts pour coloniser les terres incultes de leurs pays» (G. Dussault) ASQ

En 1851, Éric Dorion l'enfant terrible de l'*Avenir*, avait fait un discours choc sur «notre extinction comme peuple, par l'anglicisation». Il disait : «L'Union des deux Canadas imposée à notre population [...] a été faite dans le but de nous perdre et, si l'on en juge d'après les fruits qu'elle a déjà portés, nous touchons certainement à l'abîme qui devra nous engloutir⁴». On ne craignait pas uniquement les protestants anglais, on craignait aussi les catholiques irlandais qui voulaient angliciser les Canadiens français. Alexis Mailloux, missionnaire infatigable, qui partait à la conquête des terres non occupées de Bellechasse, écrivait pour sa part : «On va nous noyer...[on] va nous amener force Irlandais pour prendre notre place⁵».

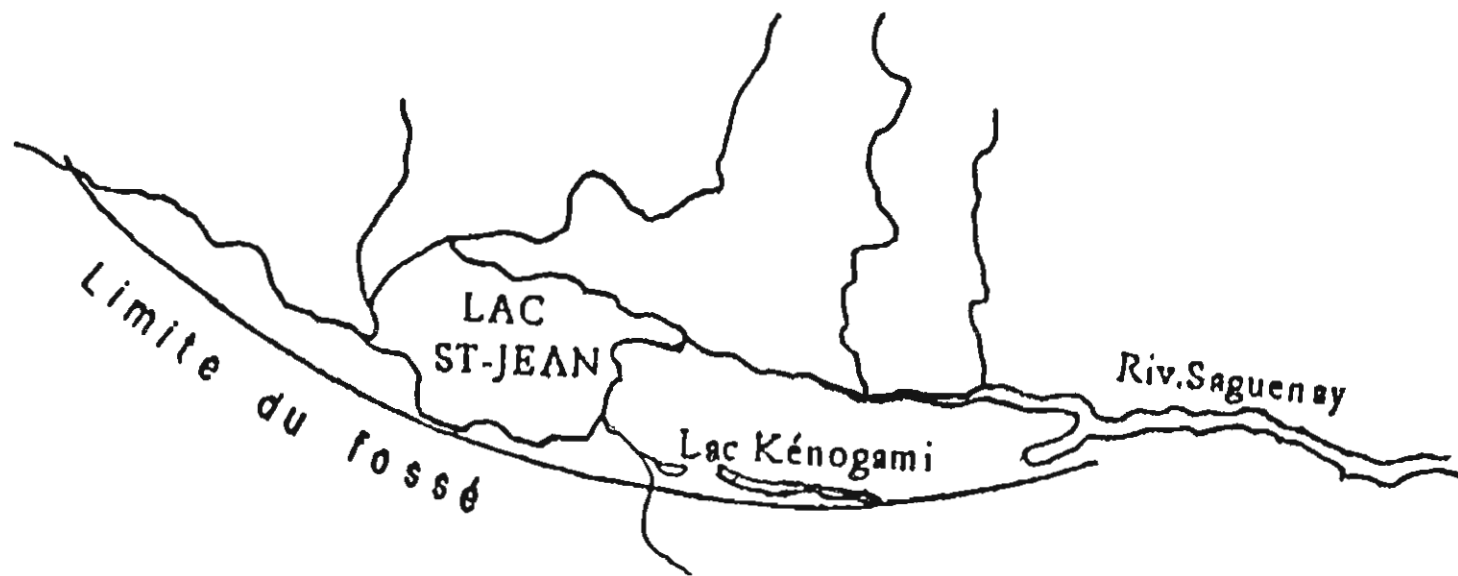
Tous ces appels étaient peut-être alarmistes. Mais ils nous indiquent quand même quel climat existait alors.



Le Saguenay-Lac-St-Jeau

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean forme deux régions différentes avec des origines différentes. La ligne de division est marquée par la séparation des eaux : à la tête du lac Kénogami, les eaux se dirigent vers l'ouest d'un côté et vers l'est de l'autre.

4. «Manifest électoral de J.-B.-É. Dorion» dans Jean-Paul Bernard, *Les Rouges*, Montréal, P.U.Q., 1971, p. 346
5. Cité par Michèle Le Roux, «La colonisation du Saguenay...», *Mémoires, DES*, Université de Montréal, 1972, p. 97.



LES LAURENTIDES

La chaîne des Laurentides isole la région du Lac-Saint-Jean du reste du Québec.

«Emparons-nous du sol»

Le curé Hébert était un patriote de coeur et d'action, marchant sur les traces de son célèbre père qui avait participé à la rébellion de 1837 et avait été emprisonné avec les Patriotes à Montréal. Pour le fils comme pour le père, un objectif restait à poursuivre : occuper les terres vacantes; on éviterait ainsi l'émigration vers les États-Unis et le monopole étranger sur le territoire québécois.

Le curé Hébert venait d'une région limitrophe du grand comté de Buckinghamshire (où son père était député). Buckinghamshire constituait les Cantons de l'Est actuels, plus ou moins fermés alors aux Canadiens français. Le curé Hébert avait bien connu les difficultés des siens à s'établir dans les cantons (*Townships*). C'est de là qu'est parti le mot d'ordre qui s'étendit à tout le pays : «Emparons-nous du sol si nous voulons conserver notre nationalité⁶».

La fièvre de la colonisation balaya les villes et les villages grâce à des prédicateurs comme Bernard O'Reilly et Alexis Mailloux. Elle progressa vers le nord : Bellechasse, Kamouraska, Charlevoix, Saguenay, Lac-Saint-Jean. Le curé Hébert s'avéra alors parmi les plus efficaces promoteurs de l'occupation des terres vacantes.

Les évêques et les premiers ministres à Québec			
Évêques		Premiers ministres	
Joseph Signay	1833-1850	Olivier Chauveau	1867
Pierre-Flavien Turgeon	1850-1867	Gédéon Oumet	1873
Charles-François Baillargeon	1867-1870	Boucher de Boucherville	1874
Elzéar-Alexandre Taschereau	1870-1898	Gustave Joly	1878
		Adolphe Chapleau	1879

Déjà, plusieurs sociétés de colonisation étaient nées depuis les lettres pastorales des évêques Turgeon et Bourget, en 1848, qui appelaient à la conquête du sol. On peut dire que les Canadiens français, à l'étroit dans les seigneuries, avaient soudainement l'embaras du choix, concernant les endroits où aller planter leur tente ou bâtir leur cabane. Le gouvernement ne demandait pas mieux que d'ouvrir des terres nouvelles pour contrer l'annexion aux États-Unis. Des cantons devenaient disponibles dans l'Outaouais, dans Yamaska, dans les Bois-Francs, dans la Beauce, dans Bellechasse, dans l'arrière-pays de Kamouraska et au Lac-Saint-Jean.

6. Phrase en exergue du livre *«Le Saguenay en 1851»*, Québec, 1852.

Le transport sur le fleuve au temps du curé Hébert**Bateaux au port de Québec (ANC-PA 1725)****Bateaux au port de Montréal (ANC-PA 149729)**



Ligne de diligences
entre Québec et la Rivière du Loup (en bas.)
“ LIGNE BLEUE. ”

LES Sousignés informent le Public qu'ils se sont associés pour l'établissement d'une ligne non interrompue de diligences, sous le nom de "Ligne bleue," pour le transport des Voyageurs, entre Québec et la Rivière du Loup inclusivement. Ils espèrent, par leur assiduité, et par la commodité et la propreté de leurs voitures, qui seront couvertes en hiver, et encore par le choix d'excellens chevaux qu'ils ont fait tout exprès pour l'établissement de cette ligne, mériter l'encouragement du public.

Cette ligne est maintenant en opération, et le sera, sans interruption, en été comme en hiver. Pour plus ample information, on pourra s'adresser à

N. et C. Hough, Haute ville de Québec,
 Thomas Pinner, Pointe-Lévy.
 Victor Pelletier, Beaumont.
 Michel Laspérance, St. Thomas.
 Siméon Talbot, Cap St. Ignace.
 George Gagnon, St. Roch.
 Honoré Roy dit Desjardins, Kamouraska.
 Siméon Larochelle, Rivière de Loup.

Québec, 16 janvier 1847.

Ligne de diligences

(*Journal de Québec*, 16 janv. 1847) Il y avait un service de diligences entre Rivière-du-Loup et Québec. À Kamouraska, Honoré Roy dit Desjardins était représentant pour cette ligne.

Cette dernière région surtout posait un défi. On savait que la terre était meilleure là qu'ailleurs⁷, que le climat était comparable à celui de Québec, qu'il y avait aussi du beau bois... Mais il manquait des chemins et une société qui ferait les premiers frais d'établissement. Le gouvernement n'osait pas s'engager dans une région si lointaine et si difficile à atteindre, car les coûts pouvaient devenir énormes. Il encourageait donc les sociétés à faire elles-mêmes les frais normalement dévolus au gouvernement, comme les chemins et l'arpentage. Les prix que le gouvernement demandait pour les terres n'étaient pas plus bas au Lac-Saint-Jean qu'en bien d'autres régions, malgré son éloignement. Seule la *Société de M. Hébert* a réussi à s'y implanter, après les efforts des Boucher, Boudreau et Tremblay. En 1852, le fruit de quatre ans de travail constant et acharné assurait la réussite. Hébertville était fondée et devenait la plaque tournante des établissements autour du lac Saint-Jean.

La *Société de M. Hébert* avait son siège social au milieu des comtés de L'Islet et de Kamouraska. Les fonds y furent rassemblés en provenance des vieilles seigneuries de la Côte-du-Sud, grâce au dévouement d'un conseil de différentes paroisses qui formait le bureau de la Société, avec le curé Hébert comme agent. La tâche a accaparé celui-ci durant une vingtaine d'années. Elle prend donc une place importante dans sa biographie. On le verra s'affairer au Lac-Saint-Jean, tout en étant curé de Kamouraska.

Townships et seigneuries

Durant la dernière moitié de la vie du curé Hébert, les 92 résolutions, pour lesquelles les patriotes s'étaient battus en 1837, furent acceptées par les gouvernements. Cela donnait sans doute une fierté aux familles qui avaient un patriote dans leurs rangs, comme la famille du curé Hébert. Mais la résolution que le député patriote Jean-Baptiste Hébert, père du curé Hébert, avait chaudement défendue, au Parlement et dans les réunions de comté, celle de la distribution équitable des terres, était toujours un sujet de litige. Il fallait lutter contre un monopole britannique sur les Townships.

À la tête de ceux-ci régnait la puissante société de colonisation britannique appelée *British American Land* (BAL)⁸. Le vieux routier de la scène politique, Jean-Baptiste Hébert, s'était fait réélire, en 1835, sur le

-
7. Le territoire choisi par le curé Hébert, allant de Métabetchouan à Alma et incluant Saint-Bruno, était exempt de roches, alors qu'on en trouvait en abondance dans Bellechasse. Eugène Rouillard parlait de «l'épaisse couche de cailloux» qui couvrait ce sol auquel Alexis Mailloux s'est attaqué (*La Colonisation*, Québec, 1901, p. 23). On parlait aussi du Canton Roxton, dans les Cantons-de-l'Est, comme de la «terre de Caïn» (Gilles Parent, *Deux efforts de colonisation française dans les Cantons de l'Est. 1848 et 1851*, Sherbrooke, 1980, p. 81). Dans Kamouraska, le même problème poussait les gens à aller vers les terres «libres de roches» au Lac-Saint-Jean (Gaston Deschênes, *La Côte-du-Sud, cette inconnue*, Québec, Septentrion, 1991, p. 28), plutôt que d'aller vers l'arrière-pays.
 8. Voir : Rosario Bilodeau, Robert Comeau, André Gosselin, Denise Julien, *Histoire des Canadas*, Montréal, Hurtubise HMH, 1978, p. 333, 335; J.I. Little, *Nationalism, capitalism, and colonization in nineteenth-century Quebec*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1989, p. 204.

thème de la conquête du sol, thème qui était des plus chauds à Nicolet. Lui qui avait été longtemps député des Townships (Buckinghamshire), on lui demandait de revendiquer le droit des Canadiens à s'implanter dans les Cantons-de-l'Est et ailleurs au pays. Il l'avait fait vigoureusement jusqu'à l'emprisonnement.

La situation s'était bien améliorée en 1852. Les Canadiens, qui étaient d'abord exclus des Townships ou exploités s'ils osaient y pénétrer, étaient de plus en plus libres de s'y établir, étant donné que les Britanniques y venaient peu nombreux⁹. Mais si les Canadiens allaient plus librement dans les Townships, c'était toujours «à contrecœur» qu'on les y recevait. Maurice O'Bready écrivait à ce sujet :

— Alexander Galt, un Sherbrookoïse, et un des pères de la Confédération, semble avoir, un des premiers, entrevu un revirement possible dans les événements. Forcé lui-même, par le succès insatisfaisant de l'immigration britannique, d'accueillir à contrecœur des colons francophones sur les terres de la British American Land, compagnie qu'il dirigeait, il paraît s'être atffolé à la pensée que l'introduction de sujets français dans les Townships pourrait bien un jour changer la carte électorale et diminuer ainsi le nombre de députés anglophones à la Chambre. On raconte donc qu'une fois rendu à Londres avec le projet de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est lui qui fit ajouter à l'article 80, et de son propre chef, sans consulter l'assemblée des Pères, une clause qui traduit un effort suprême pour garder aux comtés des Townships des représentants de sa race. La clause stipule que si jamais on médite de modifier la délimitation des districts électoraux dans les Townships, il faudra requérir un vote non seulement de la majorité à la Chambre, comme à l'ordinaire, mais aussi un vote spécial des 2/3 des députés de ces districts électoraux, plus une adresse au lieutenant-gouverneur certifiant qu'on a bien pris le soin de prendre un vote spécial. Cette clause, pleine d'astuce, n'aurait pas sa raison d'être si elle ne cachait un ultime désir de conserver dans les Eastern Townships une influence nettement anglaise.

On fausserait la vérité en affirmant qu'avec Galt disparut à jamais l'ambition de britanniser les Cantons de l'Est et par là le reste de la province : le rêve s'effiloche depuis 100 ans, mais il n'est pas complètement mort, on pourrait le démontrer par des faits actuels¹⁰.

Jean-Baptiste Hébert, qui préférait demeurer dans Kamouraska avec sa femme et plusieurs de ses enfants (sans doute pour être plus près des

9. J.I. Little, *Nationalism...*, p. 15. Voir aussi Gilles Parent, *Deux efforts de colonisation française dans les Cantons de l'Est*, Sherbrooke. Université de Sherbrooke. 1980, p. 12, 13.

10. Maurice O'Bready, «The Eastern Townships» dans *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, Vol. 15, no 2, 1961, p. 241-242.

constructions qu'il entreprenait dans cette région), avait tout le loisir de parler au curé de Kamouraska de ses aspirations patriotiques pour le pays. Le curé Hébert, par ailleurs, se trouvait bien entouré de sa famille qui le soutenait dans son entreprise pour gagner des terres à ses compatriotes.

Les colons qui auraient pu être réticents à l'idée de laisser les seigneuries pour entrer dans un régime d'achat des terres pouvaient se consoler, car bientôt les seigneuries seraient abolies, comme c'était d'ailleurs le vœux des patriotes de 1838¹¹. C'était là un autre tournant des années 1850.

Jean-Baptiste Hébert, ayant quitté la politique après son emprisonnement en janvier 1838, n'avait pas abandonné pour autant la cause des patriotes. Il est certain cependant que la tournure violente que la rébellion avait prise en 1838 n'enthousiasmait pas Jean-Baptiste. Lui et son fils Nicolas préféraient se tenir à l'écart des excès des patriotes. Jean-Baptiste Hébert appartenait d'ailleurs à la révolte de 1837 plutôt qu'à celle de 1838.

Catholicisme au XIX^e s.

Sur le plan religieux, comparativement aux premières années du ministère du curé Hébert, la mentalité avait bien changé en 1852. Dans les années 1830, en effet, aux yeux des autorités britanniques, le catholicisme était toujours suspect et on surveillait de près le clergé. Il n'était pas question alors de faire du prosélytisme en chaire. En 1852, au contraire, les journaux publiaient des listes d'Anglais convertis au catholicisme¹². En Angleterre comme au Canada, la mentalité changeait pour le mieux.

Le clergé catholique, par ailleurs, devenait plus nombreux et plus qualifié au Québec. La fondation de l'Université Laval en 1852 et la multiplication des collèges classiques élevaient le niveau des études. De nombreuses communautés religieuses prenaient en charge l'éducation et dispensaient des soins de santé au peuple. Celui-ci était mieux compris du clergé qui embrassait dorénavant ses aspirations nationales.

Le premier Concile de Québec a eu lieu en 1851, signe certain d'une religion qui sort de l'ombre pour s'afficher ouvertement. Deux nouveaux diocèses sont créés en 1852 : Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe.

Mgr Pierre-Flavien Turgeon était archevêque de Québec en 1852, le diocèse auquel le curé Hébert restera incardiné jusqu'à sa mort en 1888 (ce n'est qu'en 1951 que le diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière fut créé). Mgr Joseph Signay était mort en 1850 et c'était Mgr Charles-François

11. Maurice Séguin, «Le régime seigneurial au pays de Québec 1760-1854», *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, Vol. 1, no 4, p. 530-531.

12. *Journal de Québec*, 18 mars 1851.

Baillargeon qui était coadjuteur. Le diocèse de Québec avait alors 220 prêtres pour 120 paroisses, 20 missions et trois collèges-séminaires¹³.

On comptait treize diocèses au Canada en 1852¹⁴, alors qu'il n'y en avait qu'un seul lorsque Nicolas-Tolentin songea à entrer au collège-séminaire de Nicolet, en 1821. Plusieurs évêques canadiens-français, en 1852, étaient à la tête de diocèses au Canada et même aux États-Unis. Mentionnons : Turgeon à Québec, Cooke à Trois-Rivières, Prince à Saint-Hyacinthe, Bourget à Montréal, Guigues à Ottawa, Charbonnel à Kingston, Provencher (ex-curé de Kamouraska) à Saint-Boniface (suivi de Taché, originaire de Kamouraska), Demers à Victoria, les deux frères Blanchet (de la Côte-du-Sud) dans les États de l'Ouest Américain.

Un nouveau catéchisme avait été revu et mis au goût de Rome durant le premier concile de Québec. Il sera promulgué en 1853. Mgr Baillargeon, confrère à Nicolet du curé Hébert, avec qui il avait partagé le ministère dans la capitale durant une dizaine d'années, aura la charge de donner la forme finale au catéchisme et de l'éditer¹⁵. Le catéchisme sera repris et popularisé jusqu'en 1950. C'est donc une ère nouvelle pour l'Église du Québec, dominée durant 36 ans par la grande figure de Mgr Bourget, un saint pour plusieurs, en tout cas un infatigable travailleur. Il avait été une figure dominante du Concile.

Le curé Hébert connaissait tous ces évêques et comptait parmi eux nombre d'amis, surtout Baillargeon et Turgeon avec qui il avait travaillé à Québec, Prince, son concitoyen de Saint-Grégore de Nicolet, et Laflèche, auparavant directeur du collège-séminaire de Nicolet. Les éminences grises, il les connaissait bien aussi : Cazeau à Québec qui mènera, de main de maître, les affaires de l'évêché jusqu'en 1881 et Ferland, son confrère, théologien dans l'élaboration du catéchisme, historien et professeur à l'Université Laval. Ainsi, le curé Hébert jouissait-il, ici et là, d'influences en haut lieu.

Durant la deuxième partie de la vie du curé Hébert, deux personnages dans le monde ont dominé la scène : la reine Victoria en Angleterre, de 1837 à 1901, et le pape Pie IX, au Vatican, de 1846 à 1878. Le long et imposant règne de ces deux personnages, pour le meilleur ou pour le pire, donna un ton particulier (pour ne pas dire impérial) à la deuxième moitié du XIX^e siècle.

13. *Journal de Québec*, 18 février 1851. On trouvera différentes statistiques pour 1852 dans le livre de J.-C. Taché, *Esquisse sur le Canada*, Paris, 1855.

14. Olivier Maurault, «Tableau du Canada religieux de 1852», *La Société Canadienne d'Histoire de l'Église Catholique* (SCHEC), rapport 1951-52, p. 20.

15. Renée Dubeau-Legentil, «Le Petit Catéchisme du premier concile provincial de Québec (1853). Défi de l'unité dans la diversité». Raymond Brodeur et Jean-Paul Rouleau, dir., *Une inconnue de l'histoire de la culture – La production des catéchismes en Amérique française*. Sainte-Foy, Anne Sigier, 1986, p. 229-257.

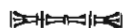


Le Saguenay, à droite, en laissant le fleuve Saint-Laurent.

Cette voie d'eau était suivie par le curé Hébert pour aller au lac Saint-Jean. Au premier plan, la ville de Tadoussac
(Gouvernement du Québec, Direction du Tourisme)

LISTE DES PREMIERS COLONS QUI ONT**HIVERNÉ AU LAC SAINT-JEAN****1850-51**

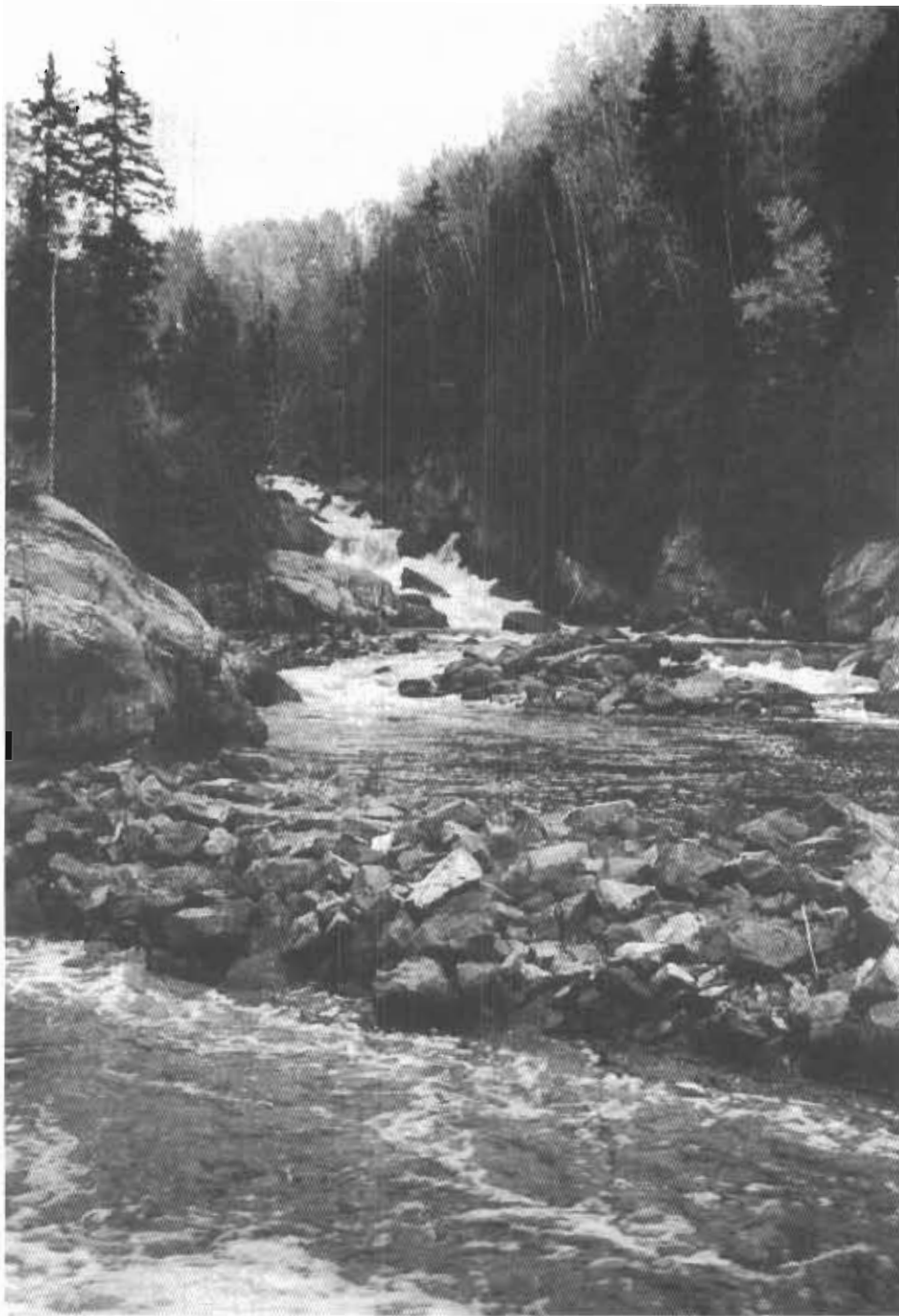
Fournie par Antoine Hudon, témoin oculaire



1. - *Georges Lebel*
2. - *Octave Bérubé*
3. - *Louis Deschênes*
4. - *Moïse Hudon, père de
Antoine Hudon*
5. - *Henri Hudon*
6. - *José Michaud*
7. - *François Guy*
8. - *Thomas Emond*
9. - *Fabien Michaud*
10. - *Augustirt Lavoie*
11. - *Etienne Deschênes*
12. - *Cléophas Voisine*
13. - *Octave Ouellet*
14. - *Achille Ouellet*

Les premiers défricheurs et habitants qui ont suivi le curé Hébert à Hébertville.

(Une page du livre de André Laliberté, *Les fêtes du monument Hébert*, Chicoutimi, 1926, p. 59.)



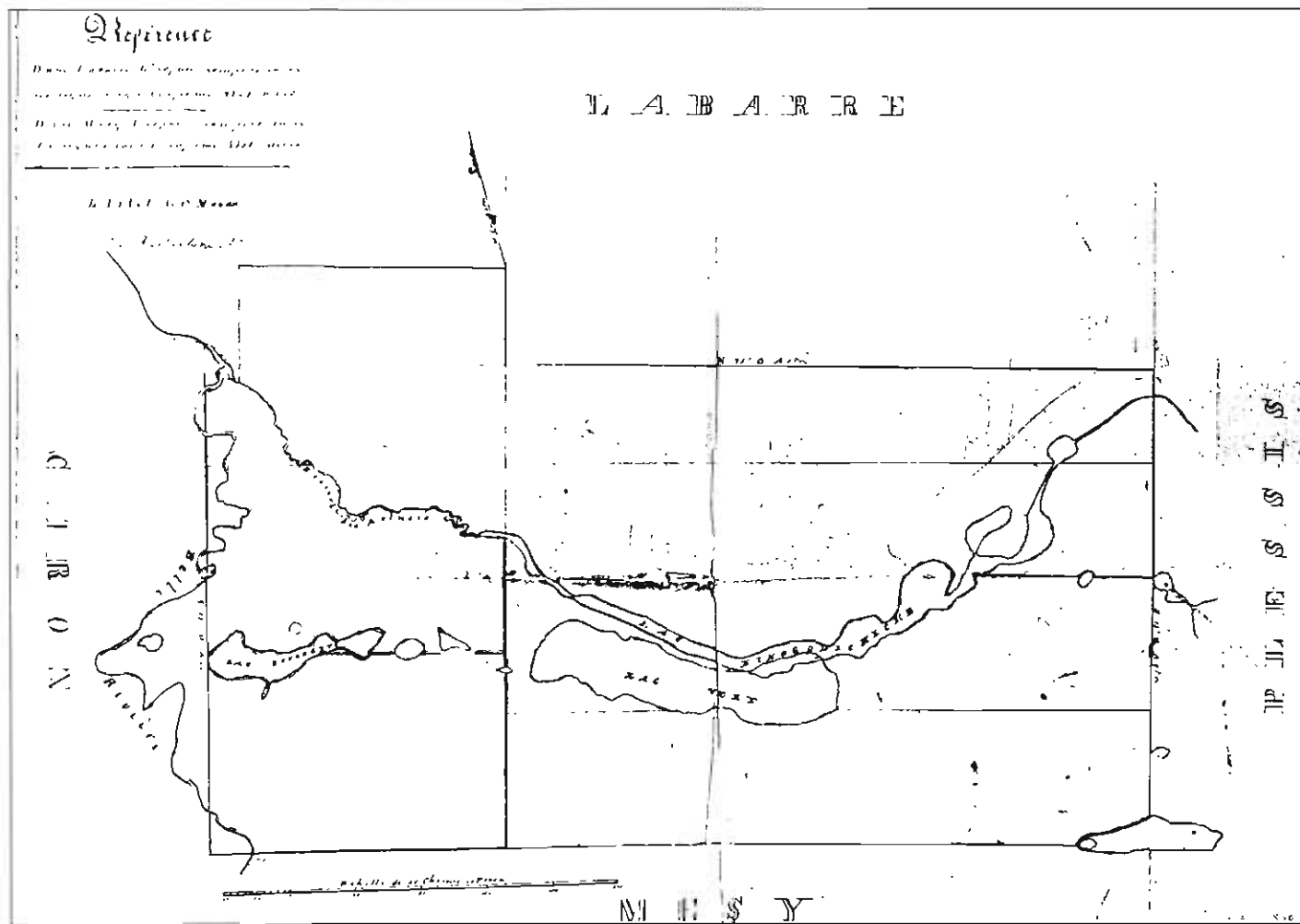
La Belle Rivière à Hébertville où se jette la rivière des Aulnaies, avant d'arriver au lac Saint-Jean.

Il y a un pouvoir électrique sur cette rivière. (Photo Guy Larouche 1997)

2

Rayonnement de Kamouraska

Description	p. 31
Une industrie remarquable	p. 34
Départ du curé Routier	p. 34
Les constructions	p. 38
Nouveau presbytère	p. 38
Nouveau couvent	p. 42
Rattrapage en éducation	p. 45
Les deux corporations	p. 47
L'Accueil au curé Hébert	p. 49
Nouvelles d'Hébertville	p. 50
Le «Berceau de Kamouraska»	p. 52



Le corridor du lac Kénogamichiche, vu par l'arpenteur Duncan Stephen Ballantyne, en 1851.

(ANQ à Québec, E-9, Vieux dossiers, B220, # 213 : 52 B)

2

Rayonnement de Kamouraska

Alexandre Paradis, prêtre des Missions-Étrangères et originaire de la région de Kamouraska, a publié, en 1948, une histoire de la paroisse de Kamouraska. Cette histoire, enrichie d'études architecturales par Gérard Morisset, fut mise à jour et rééditée en 1984. Le chapitre trois de cet ouvrage situe le curé Hébert dans la période de «splendeur» de Kamouraska qui se termine en 1883. Nous avons donc là le milieu global où se déroulera la deuxième partie de sa vie.

Description

Kamouraska est tricentenaire. La paroisse a été pendant longtemps la plus importante du Bas-du-Fleuve et la porte d'entrée du Canada sur la rive sud. Quand les Anglais envahirent le Canada en 1759, ils commencèrent par dévaster les habitations de Kamouraska. Le village, construit sur le bord du fleuve, est parfaitement visible d'un bateau qui longe la rive, comme le faisait la flotte anglaise.

Au début du XIX^e siècle, Kamouraska comptait pour un sixième de toute la population du Québec. Les territoires de Rimouski et de Témiscouata ensemble n'avaient pas plus que 3 000 habitants, alors que la seule paroisse de Kamouraska en comptait 5 495¹. À certains moments de l'histoire, c'était à Kamouraska que les choses se passaient. Il s'y rassemblait des personnalités de tous les coins du Canada, non seulement pour les grandes causes judiciaires, mais aussi pour les événements politiques et culturels. Qu'on pense aux Letellier, Chapais, Casgrain, Taché, Têtu, Taschereau, Routhier...

La cour supérieure a tenu ses assises à Kamouraska, de 1853 à 1883, donc durant la presque totalité du séjour du curé Hébert dans cette paroisse. Il y avait, en 1852, seulement trois districts judiciaires dans tout le Canada. Avec la péninsule de Gaspé, on en fit un quatrième en 1853 dont le centre

1. Alexandre Paradis, *Kamouraska*, Kamouraska, Conseil de Fabrique, 1984, réédition, p. 105.

fut Kamouraska². Le bureau d'enregistrement était aussi à Kamouraska, et son district allait de Cacouna à La Pocatière.

À l'arrivée du curé Hébert en 1852, la population avait déjà beaucoup diminué. Mais Kamouraska gardera sa puissance de rayonnement jusqu'en 1883 (alors que le palais de justice passera à Rivière-du-Loup). La diminution de la paroisse de Kamouraska est due, en grande partie, à ses subdivisions successives (17 paroisses en sont sorties)³ et à des changements économiques bien connus : les terres se fusionnent avec l'apparition de la machinerie agricole et elles nécessitent moins de main-d'œuvre. Il faut ajouter que le chemin de fer, en passant par Saint-Pascal pour aboutir à Rivière-du-Loup, détournera le trafic dans cette direction et amènera moins d'expansion à Kamouraska. Le cabotage était en partie supplanté par le chemin de fer.

L'importance de Kamouraska, durant les premiers siècles, tenait à la fertilité de ses champs, bien arrosés par les marées et la rivière Kamouraska «là où il y a des joncs» (selon l'algonquin⁴). Le sol, engraisé par les produits de la mer, donnait une bonne variété de nourriture. On gagna même de la terre sur la mer à l'aide d'aboiteaux⁵. On cultivait le lin pour la fabrication des tissus et l'habillement. Un port naturel, au milieu d'un archipel, permettait facilement l'exportation de produits très appréciés à Québec, comme la flanelle, les chaussures, les chapeaux, la poterie, le hareng, la sardine, les grains, les pois et les patates. Le quai actuel a été construit en 1835⁶ et fut fermé dernièrement par le gouvernement fédéral depuis que les bateaux à grand tirage fréquentent plutôt les quais à eau profonde⁷.

Une Grande-Baie parsemée d'îles rendait facile la pêche de plusieurs espèces de poissons. Joseph Bouchette en parle dans son rapport de 1813 : «Il y a six pêches [dans l'archipel de Kamouraska], deux à l'île aux Corneilles, une à l'île aux Harengs, une près du Cap-au-Diable, une à l'île aux Patins, une à l'île Brûlée. On y prend du hareng, de l'alose, du saumon,

2. André Vachon, *Histoire du notariat canadien 1621-1960*, Québec, P.U.L., 1962, p. 102. «Le comté de Kamouraska avec ceux de Témiscouata et Rimouski forment le district de Kamouraska, compris dans cette magnifique suite d'établissements qui bordent la rive du bas Saint-Laurent, et qui est connu et célèbre dans le pays sous le nom de *Côte du Sud*.» (J.-C. Taché, *Esquisse sur le Canada*, Paris, 1855, p. 18-19)

3. Al. Paradis, *Kamouraska*, p. 220-221.

4. *Ibidem*, p. 1.

5. Jos.-Phydime Michaud, *Kamouraska, de mémoire*, Souvenirs de la vie d'un village québécois recueillis par Fernand Archambault, Montréal, Boréal-Express, 1981, p. 65, 77, 124, 255. Il est possible que les premiers aboiteaux aient été construits par des Acadiens qui venaient à Kamouraska par la rivière Saint-Jean. À La Pocatière, les aboiteaux ont été construits par le gouvernement.

6. *Kamouraska 1674-1974*, publication du Comité des Fêtes du Tricentenaire de Kamouraska, p. 67.

7. Al. Paradis... p. 258.

du carrelet (la plie) et de l'éperlan⁸». On pêche aussi l'esturgeon, l'anguille, le capelan, la loche à Kamouraska. Il y avait même une industrie de pêche au marsouin, au loup-marin et à la baleine⁹. *Le Journal de Québec* rapporte, le 20 décembre 1849, la prise de 300 marsouins d'une valeur de £3 000, entre Kamouraska et le Saguenay. On y captura aussi 19 baleines.



Église de Tadoussac où le curé Hébert débarquait au cours de ses voyages de Kamouraska au lac Saint-Jean.

(Pierre-Georges Roy, *Les Vieilles églises de la province de Québec*, 1925, p. 183)

-
8. Al. Paradis, *Kamouraska...*, p. 99.
 9. *Ibidem*, p. 66, 259.

Une industrie remarquable

L'industrie s'est développée à Kamouraska. «Dès les débuts, écrit Paradis, de véritables industries s'établirent à Kamouraska. La principale fut sans contredit la pêche au hareng, à la sardine, au loup-marin, au marsouin et même à la baleine¹⁰». Les gens

... fabriquaient la plupart de leurs instruments de travail, faisaient leurs chaussures, «les bottes sauvages», cultivaient le lin et le chanvre. À la maison, la femme filait, faisait les «pièces de flanelle» ou d'«étoffe du pays», les habits, le savon, *etc.* Cela se voyait encore dans notre région, il y a à peine quarante ans.

Dans le village autour de l'église vivaient le forgeron, le ferblantier, le cordonnier, le tanneur, le charron, le potier moulant les terrines ou plats en terre cuite ou en étain, quelques maçons et menuisiers. Pour moudre le grain, il y avait le moulin banal, mû d'abord par le vent (il y en avait un au Cap-Taché en 1759), puis par l'eau¹¹.

On fabriquait aussi des bateaux à Kamouraska, des goélettes et des bricks, en 1850¹². Les bateaux servaient, entre autres, à la pêche et au transport du blé et du bois. La forêt était abondante dans l'arrière-pays et alimentait l'industrie de Kamouraska¹³. Le bois était livré en billots ou en planches. Plusieurs moulins à vent ou à eau tournaient pour le sciage du bois.

L'élevage des animaux avait aussi une certaine importance. Par exemple, la vache à poil brun, importée de France, s'est spécialement bien adaptée à Kamouraska. On y voyait des troupeaux de moutons, des chevaux robustes (le «canadien»), des chevaux pour les randonnées... Kamouraska était une des campagnes les mieux équipées au pays. C'est dans cette région qu'on fabriqua les premiers instruments aratoires.

Départ du curé Routier

En 1852, les revenus du curé de Kamouraska étaient encore intéressants, c'est-à-dire £350 par année, selon le prédécesseur du curé Hébert, l'abbé Honoré Routier¹⁴. Ce n'était donc pas pour une question de revenu si celui-ci souhaitait son départ de Kamouraska. Il s'en est expliqué à son évêque dans plusieurs lettres. Voici un extrait d'une de ces lettres.

Kamouraska, début de septembre 1852.

Monsieur le Grand Vicaire [Cazeau],
[...]

10. *Ibidem*, p. 66.

11. *Ibidem*, p. 66.

12. *Ibidem*, p. 67.

13. *Ibidem*, p. 256, 258; J.-P. Michaud, *Kamouraska...*, p. 149.

14. Le curé Hébert indiquait, dans son rapport annuel à l'évêché, £150 par année, sans compter le casuel.

J'aime à vous dire que j'ai communiqué, à Monsieur le grand Vicaire Gauvreau, le projet de nomination de Monsieur Hébert et à vous assurer que cette nomination rencontrerait, parfaitement bien, sa manière de voir sur le sujet. Quelques-uns de nos Rouges font circuler, comme on doit s'y attendre, que ma retraite est une punition et qu'il faut que le comté se vide des Curés chapaisiens [les Bleus]. Cette nomination, qui serait une marque de confiance de Monseigneur l'Archevêque, envers un des prêtres, qui s'est trouvé à lutter plus fortement contre eux [Hébert était du côté de Chapais], viendrait fort à propos pour leur fermer la bouche, d'une manière péremptoire. Plus je vais, plus je me convaincs qu'il me faut quitter Kamouraska. Je ne sais si c'est l'effet du voyage, ou de la température humide froide que nous avons ces jours-ci, mais ma poitrine est affectée, mes yeux sont plus malades que d'ordinaire, et j'ai perdu, en arrivant, l'appétit qui ne m'avait pas quitté, pendant tout le temps de mon absence. Convaincu donc, que ma demande de retraite est dans les vues de la Providence, j'ai lieu d'espérer que les choses s'arrangeront et que Monsieur Déziel [à Saint-Joseph de Lévis] ne tiendra pas à ses exigences, qu'il sait lui-même être impossibles; autrement, il se placerait en contradiction flagrante, avec lui-même; car c'est de lui que je tiens que le Curé de Saint-Joseph aura juste suffisamment pour vivre seul, et qu'il n'aurait pas assez pour payer un Vicaire. Il me semble du reste qu'en quittant ma Cure de £350 de revenus, pour une autre de £170, c'est déjà un sacrifice. Il me semble de plus, qu'ayant dépensé plus de £400 sur les Bâtisses à l'usage du Curé de Kamouraska, dont je ne réclame pas un denier, c'en est un autre suffisant, pour me laisser croire que j'ai bien fait ma part de sacrifice; en sorte que je ne regarderais pas comme sérieuse l'offre de la Cure de Saint-Joseph, avec des charges que je ne vois pas jour de pouvoir acquitter; et pourtant, je le répète, il me devient nécessaire de quitter le climat du bas du Fleuve.

Pardonnez-moi Monsieur Le grand Vicaire de vous entretenir, si longtemps, de ce qui est d'un si faible intérêt pour vous, et veuillez me croire.

Bien respectueusement,
Monsieur Le grand Vicaire
Votre très humble serviteur,
J. H. Routier, prêtre

P.S. Monsieur Hébert est parti, mercredi, pour le Saguenay J. H. R.¹⁵

On sait ce qui est arrivé ensuite. Le curé Hébert était en effet allé rejoindre sa deuxième paroisse (en formation) au Lac-Saint-Jean.

15. Archives de l'évêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (ACSAP). Dans une lettre du 10 août 1851, à l'archevêque de Québec, le curé Routier écrivait : «[...] Je ne tiendrai pour un instant au poste que j'occupe, devant l'expression seulement d'un désir de la part de votre Grandeur; et si en ce moment elle avait l'intention d'en disposer en faveur de quelque autre, plus en état d'y faire du bien, je suis prêt à le lui remettre purement et simplement.» *Ibidem*.

L'archevêque Turgeon l'a vite rejoint pour lui offrir la paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska. L'offre, qui était plutôt un commandement courtois, fut bien acceptée, comme on l'a vu au premier tome¹⁶. La réponse du curé Hébert montre qu'il n'avait aucune prétention à un nouveau poste¹⁷. Il obéissait à son évêque, sans même manifester ses goûts, — ce qu'il aurait pu faire facilement cependant, puisqu'il connaissait intimement les évêques, pour avoir travaillé longtemps avec eux. Est-ce par vertu ou par un trait de tempérament qu'il ne manifestait pas ses goûts ? — Difficile à dire. Le curé semblait trop passionné par le travail à faire pour s'arrêter à considérer ses goûts.

Par ailleurs, le climat de Kamouraska ne convenait pas au curé Routier qui préférait aller remplacer le curé Joseph-David Déziel à Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy. Déziel devait bientôt prendre charge de la cure voisine, Notre-Dame, et fonder la ville de Lévis. Les deux curés travaillèrent ensemble pour l'établissement de maisons d'enseignement. C'est grâce aux démarches du curé Routier si les religieuses de Jésus-Marie sont maintenant répandues au Québec. C'est lui qui les amena de France à la Pointe-de-Lévy¹⁸.



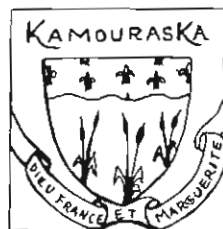
Vue de Saint-Louis de Kamouraska.

À l'arrière-plan, le fleuve et la rive nord. Commission Touristique (carte postale en couleur)

16. P.-M. Hébert, *Le Curé Hébert*, t. 1, p. 366.

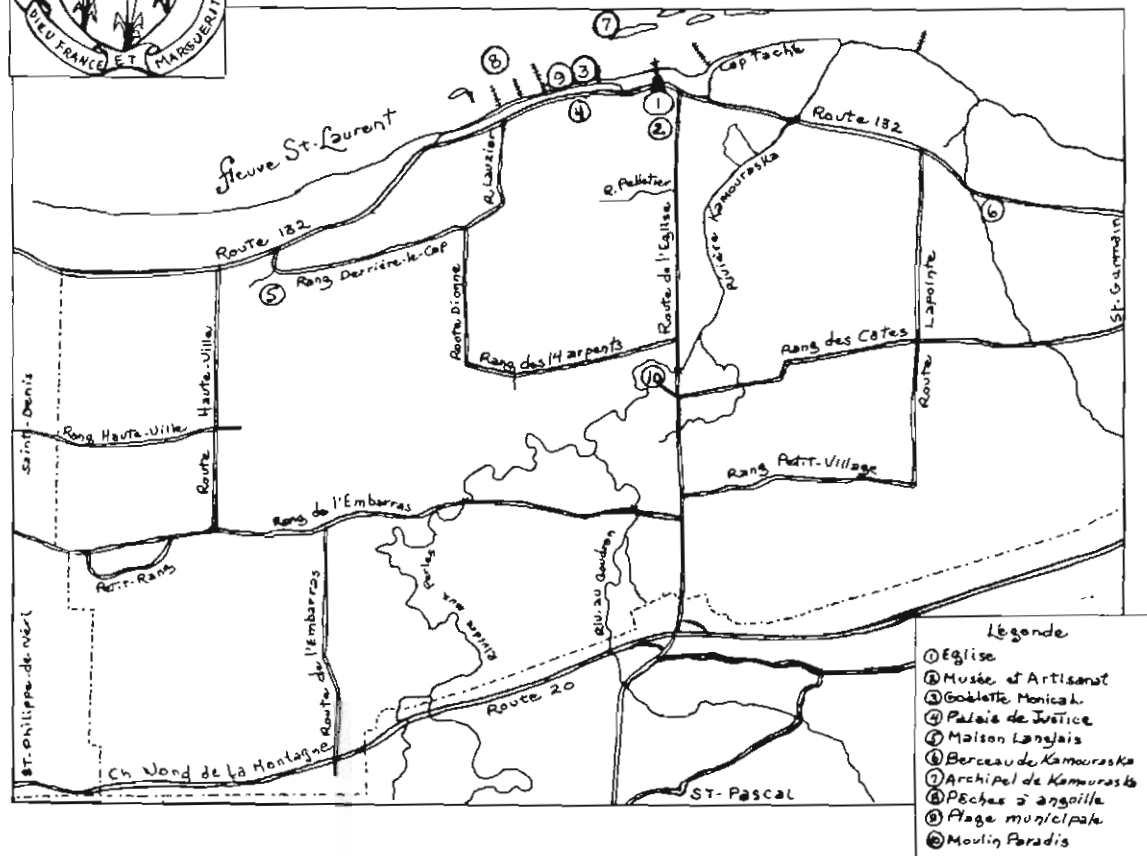
17. *Ibidem*, p. 367.

18. DCB XI, p. 283 : Déziel; J.-Edmond Roy, *Mgr Déziel, Lévis*, Soc. d'histoire, 1989, réédition, p. 95.



Armoires de Kamouraska: (André Genest)

Sous le patronage de saint Louis, roi de France portant la devise: "Dieu, France et Marguerite
 Dieu. Son maître ~ France: Son pays ~ Marguerite: Son épouse



Carte des lieux d'intérêt à Saint-Louis de Kamouraska, 1975.

Les constructions

Les dettes de la fabrique pour son presbytère et son couvent avaient beaucoup fatigué l'abbé Routier qui s'en était plaint à l'évêque¹⁹. Le curé Hébert devait régler les choses facilement avec son sens pratique habituel. Cela lui était d'autant plus facile que le presbytère était construit par son père, de même que le couvent, — deux monuments «historiques» qui existent encore après 150 ans. Ce sont les rares édifices publics qui ont résisté aux flammes et aux cataclysmes, à travers les siècles, malgré qu'ils soient exposés aux grands vents et aux bourrasques, sur le bord du fleuve. Le curé Hébert arrivait un peu chez lui à Kamouraska, comme il l'était à Saint-Pascal où son père avait construit aussi l'église et le presbytère.

Selon la coutume dans les anciennes paroisses du Québec, l'église de Kamouraska est construite près du fleuve Saint-Laurent. Les églises de Lotbinière et de Saint-Roch-des-Aulnaies, aussi construites par Jean-Baptiste Hébert, sont au bord du fleuve, et dans la même orientation que celle de Kamouraska, c'est-à-dire le chevet en aval. Les presbytères de ces paroisses donnent tous trois sur le chemin du roi à quelques pas de l'église. À Kamouraska, en arrière du presbytère, on peut voir jusqu'à La Malbaie et Pointe-au-Pic. En avant du presbytère, la vue donne sur le village : l'église, le couvent, le magasin général, les maisons...

L'église de Kamouraska était déjà construite, à l'arrivée du curé Hébert. Son père y avait fait plusieurs travaux²⁰. Cette église a brûlé en 1914. Ses murs calcinés sont restés debout cependant, et ont été recouverts de briques, ce qui en fait une église très solide, en même temps qu'une relique²¹. Puisque le presbytère et le couvent sont des constructions du père du curé Hébert, parlons d'abord de ces constructions.

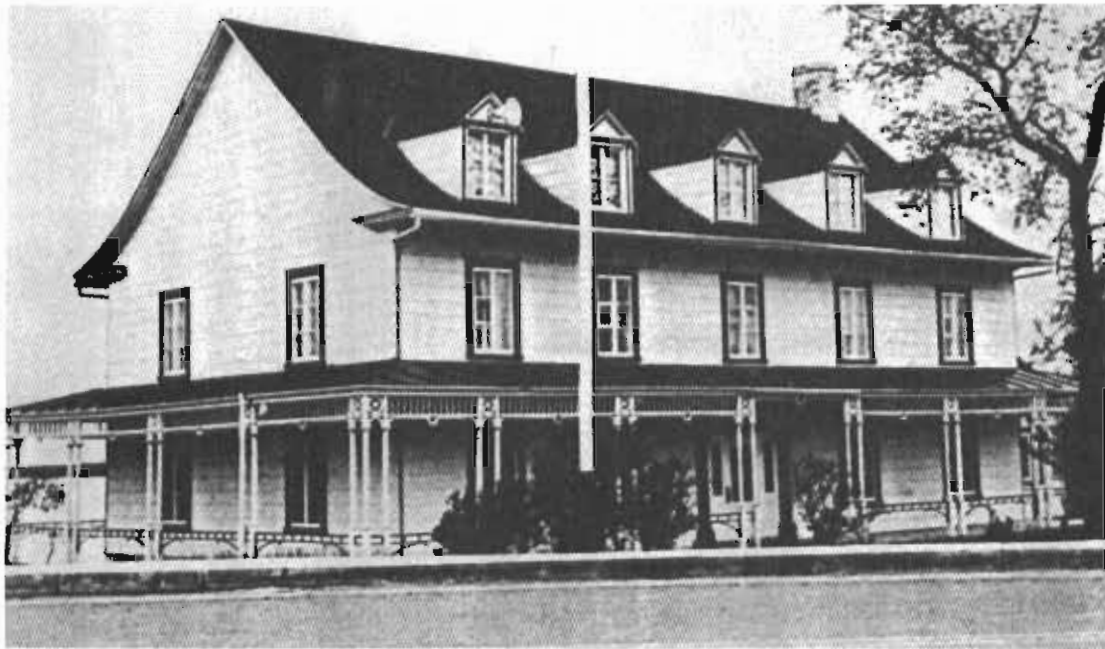
Nouveau presbytère

Le livre des marguilliers de Kamouraska révèle que, le 8 août 1847, une liste de pétitionnaires fut présentée à l'évêque, alléguant la nécessité d'une nouvelle construction du presbytère; l'ancien étant devenu vétuste, il aurait été trop coûteux de le réparer. Une lettre du curé Routier accompagnait la liste des pétitionnaires. Amable Dionne, marchand de

-
19. Le curé Routier écrit : «[...] Je me suis endetté pour la construction du presbytère et pour celle du couvent de Kamouraska d'au moins quatre cents louis, dont il me reste un fort montant à payer. Il me paraît difficile de pouvoir rencontrer ces dettes que je n'aurais jamais contractées si j'avais pu soupçonner ma retraite et auxquelles il faudrait pourtant en ajouter d'autres par le changement de domicile». (Lettre du 10 août 1851 à l'évêque, ACSAP).
 20. Voir *Délibérations des Marguilliers et Comptes de la fabrique* (ASLK), en particulier au 3 novembre 1850. Voir les contrats de J.-B. Hébert avec la fabrique Saint-Louis-de-Kamouraska pour des travaux à l'église, le 14 février 1848 et le 18 juin 1849, dans le greffe du notaire Pascal Dumais de Kamouraska, dont les originaux sont aux Archives Nationales du Québec à Québec.
 21. On peut voir dans le livre-souvenir *Kamouraska 1674-1974*, à la page 28, une photo des murs calcinés de l'église.

l'endroit, en face du presbytère, s'offrait à payer une partie des frais de construction²².

C'est le grand vicaire Alexis Mailloux qui fut délégué pour fixer l'emplacement du nouveau presbytère à «quinze pieds au sud-ouest» de l'ancien (qui deviendra la maison des Frères des Écoles Chrétiennes)²³. Le *Journal de Québec* parle de la paroisse de Kamouraska au moment de la construction du presbytère. L'article met en évidence la générosité des Kamouraskois à cette occasion.

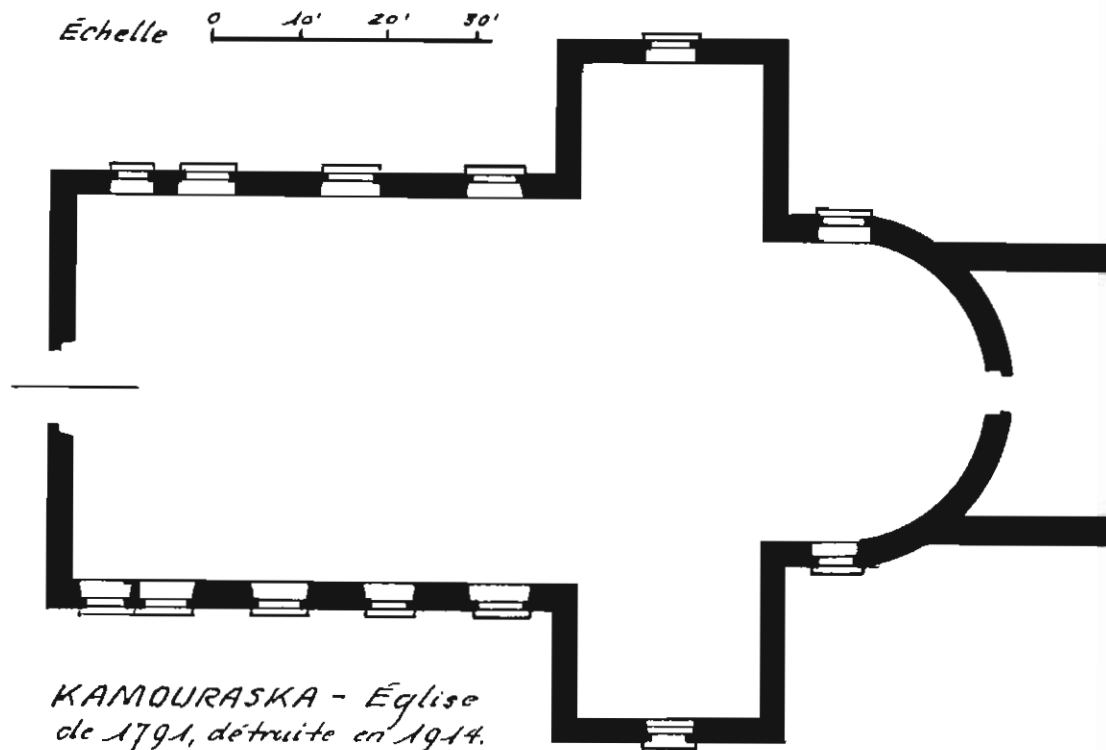


Presbytère de Kamouraska

Construit en 1848-1849 par Jean-Baptiste Hébert, père du curé Hébert (*Kamouraska 1709-1984*).

22. Amable Dionne, déménagé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1849, est décédé en 1852 (DBC VIII; Dionne, p. 247).
23. Avis du G. V. Mailloux, 23 sept. 1847, fixant la place et les mesures du nouveau presbytère, à la demande de l'évêque de Québec, Mgr Signay, (ASLK). L'ancien presbytère deviendra la maison des *Frères des Écoles chrétiennes* (Al. Paradis, *Kamouraska...*, p. 114-115). Sur l'avenir de l'école des garçons, voir au chapitre 7, l'école des frères et au chapitre 14, l'Académie de Kamouraska avec le professeur Dubé (hommage au curé...)

[...] malgré l'extrême rareté du numéraire, qui est ici comme ailleurs, malgré qu'on se soit cotisé cette année même pour £600 dans la bâtisse d'un nouveau presbytère, et pour £400 dans des réparations extérieures à notre église, Kamouraska a encore su trouver dans sa générosité, qui devient proverbiale, une forte somme pour répondre à l'appel de Monseigneur de Vancouver, et notre offrande s'est élevée à peu près à £48! Si vous ajoutez à cela £25 donné à M. Belcourt le printemps dernier, puis £78 pour la propagation de la Foi cet automne, vous arriverez au montant de £151 déboursés cette année en faveur des missions par la seule paroisse de Kamouraska! Dieu veuille continuer aux habitants de Kamouraska cet esprit de foi effective qui se traduit en de PAREILLES ŒUVRES !²⁴.



Plan en surface de l'église de Kamouraska (ACS-CSA 25, 732).

24. *Journal de Québec*, 23 déc. 1848.



Église de Saint-Louis (Kamouraska)

Construite sur les ruines de la précédente incendiée en 1914 (Carte postale, photo Gaétane Maurais).

Après l'arrivée du curé Hébert, en 1852, on lit dans le livre des Délibérations des Marguilliers, au 12 décembre 1852, la résolution de payer la somme de 24 livres pour un dernier paiement du presbytère dont la description est donnée par le curé Hébert lui-même : il a deux étages en bois et mesure 50 sur 34 pieds²⁵. Dans l'édition de 1948 de *Kamouraska*, on peut lire, en regard d'une illustration du presbytère, tirée de l'Inventaire des œuvres d'art : «C'est [...] à M. Routhier²⁶ que la paroisse doit le presbytère actuel, vaste, solide, qui fait sa fierté. Le 16 novembre 1847, on le voit présider à l'élection des syndics pour en diriger la construction. Jean-Baptiste Hébert, architecte, père de M. le curé Hébert s'engageait à finir les travaux en juillet 1849²⁷».

Le presbytère cependant n'était pas complètement terminé en 1849, même si le curé Routier y est déménagé quand même²⁸. Le curé Hébert, dans son rapport à l'évêché en 1852, indique qu'il fut terminé en 1851²⁹. Dans le *Guide* de la Corporation touristique de Kamouraska, le presbytère est décrit ainsi : «L'architecture de cette bâtisse démontre le souci et le goût de bien harmoniser la répartition des ouvertures dans un esprit classique³⁰».

Nouveau couvent

Dans son rapport annuel pour 1852, le curé Hébert parle du couvent, en face du presbytère, aussi construit par son père. Il faut s'arrêter à cet édifice imposant, dont le curé Hébert a dû poursuivre la construction, après son arrivée à Kamouraska.

C'est encore le jeune curé Routier (il avait 35 ans) qui avait commencé cet édifice pour l'éducation des filles (un collège pour les garçons existant déjà). Le contrat fut passé avec Jean-Baptiste Hébert, le 5 mars 1851, devant le notaire Pascal Dumais, pour une somme globale de 725 livres. Jean-Baptiste Hébert a fourni les devis et les plans, avec force détails, référant parfois à son presbytère en guise d'illustration pour certains détails de construction³¹. Il promettait de terminer le couvent pour juillet 1852 et

-
25. Rapport du curé à l'évêché pour 1852 (ACSAP). Dans le livre publié par le Musée de Kamouraska Inc. en 1981, le presbytère est décrit ainsi : «Maison de style Canadien de 3 étages (60' x 40' environ)», p. 22. L'étage sous le toit n'est pas aménagé.
 26. On écrit souvent le nom de ce curé ainsi. Cependant il signait toujours «Routier».
 27. P. 220, 222. (p. 130 dans l'édition de 1984)
 28. Al. Paradis, *Kamouraska...*, p. 114-115.
 29. Rapport..., no 51.
 30. Pierrette Maurais *et al.*, *Le Kamouraska à voir*, Le Guide historique et touristique, Corporation touristique du Kamouraska, p. 50.
 31. Contrat et devis de Jean-Baptiste Hébert, architecte demeurant au presbytère de Saint-Pascal-de-Kamouraska, avec les Commissaires d'école de Saint-Louis-de-Kamouraska, le 5 mars 1851, devant le notaire Pascal Dumais, ANQQ. On trouvera d'autres contrats successifs sur le même sujet, au même endroit, les 7 septembre 1852, 3 mars 1853 et 25 avril 1853; ce dernier signé par le curé N.-T. Hébert à titre de président des Commissaires d'école.

expliquait, dans une lettre, que ses conditions étaient au meilleur prix possible³². C'était un contrat très élaboré pour un homme de 72 ans, d'autant plus que les travaux devaient se faire en plein hiver, à la merci des vents venant du fleuve.

L'édifice, à trois étages, mesure 60 pieds sur 40. En 1853, après l'arrivée du curé Hébert, les derniers paiements n'étaient pas faits et les deux parties contractantes avaient des choses à réclamer. Un expert indépendant fut alors choisi par les Commissaires d'école, comme c'est l'habitude, pour inspecter les travaux et faire des recommandations. L'expert, Félix Langlais, a conclu que des escaliers avaient été modifiés au goût des Commissaires et que les murs avaient dû être élevés 2 pieds plus haut que spécifié dans les devis, c'est-à-dire à 34 pieds plutôt qu'à 32 pieds. Par contre deux défauts furent trouvés dans la construction, pour lesquels on déduisit 9 livres sur 29 livres dues à Jean-Baptiste Hébert qui devait d'ailleurs poursuivre ses travaux. Les Commissaires participaient à l'entente, ainsi que le curé Hébert qui signa à titre de président de la Commission scolaire, de même que son père et Félix Langlais. Le rapport et le volumineux devis du couvent sont dans le greffe du notaire Dumais³³. L'édifice du couvent à Kamouraska brave toujours les vents du large.

Le couvent de Kamouraska est chargé d'histoire. C'est d'abord l'histoire des religieuses de sainte Marguerite Bourgeois (les soeurs de la Congrégation Notre-Dame) qui ont passé 62 ans à Kamouraska. Arrivées en 1856, au temps du curé Hébert, elles y sont demeurées jusqu'en 1918.

Les dix dernières années furent très difficiles, en raison de la baisse de population. Mais le couvent était dans un lieu magnifique au bord de la mer où les gens venaient de partout pour la célébrité de l'air salin. À certaines périodes de l'année, des religieux et religieuses venaient de Montréal pour s'y reposer. On compte même plusieurs sulpiciens venus y passer leurs vacances.

Les religieuses avaient du succès dans l'enseignement et ont même développé des cours supérieurs pour l'obtention de diplômes d'école modèle. Elles ont reçu des félicitations spéciales de l'inspecteur diocésain Lindsay.

Le curé Hébert enseignait régulièrement le catéchisme au couvent et participait aux fêtes avec les religieuses et les élèves qui organisaient parfois des bazars et des soirées récréatives pour subvenir à leurs besoins financiers.

Le couvent a survécu à deux incendies majeurs, à droite et à gauche. D'abord l'Académie des Frères qui a été complètement consumée. Ceux-ci ont été hébergés alors au couvent quelques années.

32. Lettre annexée au devis du 5 mars 1851. Je remercie Sr Aline Lamoureux de la C.N.D. à Montréal pour sa documentation sur le couvent de Kamouraska.

33. Rapport de Félix Langlais, le 3 mars 1853, greffe de Pascal Dumais, no 3883, ANQQ.

À gauche du couvent, l'église a été incendiée à son tour en 1914. Les soeurs avaient placé une image du Sacré-Coeur à une de leur fenêtre et se sont mises à prier pour que le couvent soit épargné. Les vitres ont toutes éclaté, sauf celle du Sacré-Coeur. Les soeurs attribuèrent à un miracle la préservation de leur couvent. Durant la reconstruction de l'église, les religieuses ouvrirent leurs portes aux paroissiens pour les offices religieux.

C'est en 1857 que la cloche de ce couvent avait été solennellement bénite par Mgr Alexandre Taché futur archevêque de Saint-Boniface dans l'Ouest canadien. Mgr Taché était un enfant de la région de Kamouraska. Il était né à Fraserville (Rivière-du-Loup) en 1823. La cérémonie était d'autant plus solennelle que l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr Jean-Charles Prince, Acadien de Saint-Grégoire comme le curé Hébert, accompagnait le célèbre évêque de l'Ouest, de même que le député Joseph-Charles Taché et Mme Taché. L'année suivante, le curé Hébert et les marguilliers signèrent un contrat donnant aux religieuses le terrain du couvent³⁴.



Le couvent de Kamouraska au temps du curé Hébert.

Aujourd'hui ce couvent est considérablement agrandi et converti en musée (Archives C.N.D., Sr Florence Bertrand).

34. P. Dumais, Enr. No 39540

L'histoire du couvent de Kamouraska est une histoire de bon compagnonnage qui d'ailleurs dépassait les cadres de la municipalité puisque des jeunes filles venaient des environs comme pensionnaires et y restaient même parfois durant les vacances.

Les religieuses C.N.D. quittèrent Kamouraska en 1918 et furent remplacées aussitôt, grâce au dévouement des religieuses de l'Assomption de Nicolet.

Rattrapage en éducation

Aujourd'hui, le couvent est converti en musée et continue ainsi son rôle d'éducation populaire. Il demeure comme un témoin des jours glorieux, où Kamouraska rivalisait avec Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour devenir le centre d'éducation de la Côte-du-Sud³⁵.

En effet, en 1823, on parlait d'y ériger un collège classique. Les démarches furent faites à cette fin auprès des autorités civiles et religieuses. Mais finalement, c'est La Pocatière qui a obtenu le collège³⁶. À une centaine de mètres du couvent, l'ancien presbytère en pierre logeait l'académie des Frères des Écoles chrétiennes pour garçons. Détruit par les flammes en 1853, une nouvelle maison fut reconstruite, mais les Frères durent finalement quitter la région en 1857³⁷. Ce fut la fin du grand rêve d'éducation régionale à Kamouraska.

Le curé Hébert donne des statistiques sur les écoles à Kamouraska en 1852. Pour une population totale de 2 283 personnes³⁸, il y avait 6 écoles, recevant 318 élèves. L'académie des Frères et le couvent étaient des «écoles modèles». Tous les enfants étaient externes et il y avait quatre écoles mixtes. Le curé Hébert était alors président de la Commission scolaire³⁹.

Depuis 1841, on faisait du rattrapage en éducation. Il faut se rappeler qu'après la conquête, il y avait eu une disparition presque complète de l'instruction au pays, si bien que, vers 1800, on pouvait constater une incapacité de lire et d'écrire chez 97% des francophones⁴⁰. Ceux-ci signaient

35. Al. Paradis, *Kamouraska*, p. 114.

36. Claude Galameau, *Les collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, 1978, p. 22-23.

37. On tentera d'expliquer ce départ au chapitre 7.

38. Le recensement officiel donne 2 326 de population à Kamouraska pour 1851-1852 (*Journal de Québec*, 8 juillet 1852).

39. Rapport du curé à l'évêché pour 1852 dans «Réponses du curé de Kamouraska aux questions adressées à MM. les curés par l'Archevêque de Québec, le 27 décembre 1852». Archives de l'évêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

40. Noël Vallerand et Robert Lahaise, *L'Amérique du Nord britannique 1760-1867*, Montréal, Kébékédit, 1974, p. 303.

leurs papiers officiels par une simple croix, ce qui attirait le «mépris des Anglais qui les avaient surnommés *Knights of the Cross*⁴¹.»

Les Anglais, quoique peu nombreux, étaient pourtant très bien pourvus d'écoles payées par le gouvernement. Les écoles de l'Institut royal, en 1801, les favorisaient. Ces mêmes écoles royales ne favorisaient cependant pas les francophones. «La première loi scolaire, l'Institution royale de 1801, ne porta pas beaucoup de fruits, vu le double objectif qu'y voyaient les catholiques : l'anglicisation et la protestantisation⁴².»

Les francophones subirent l'assaut de l'anglicisation jusqu'aux années 1860. En effet, après la conquête, les Anglais ont interdit le recrutement des jésuites et des récollets qui tenaient les écoles dans les paroisses. Presque tous les jésuites sont retournés en France et les récollets se sont éteints peu à peu. Leurs écoles ont été fermées ou saisies par le gouvernement⁴³. Cette situation lamentable amenait Raymond Casgrain à écrire : «On peut dire, sans rien exagérer, que le plus grand ennemi de l'éducation en Canada, depuis la conquête jusqu'à la veille de l'Union, ce fut l'Angleterre⁴⁴». En 1800, il n'y avait guère que des professeurs ambulants au Québec⁴⁵. Le réseau des écoles s'est réorganisé très lentement.

Dans les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières seulement, il y avait les trois communautés féminines (ursulines, congrégations Notre-Dame et les hospitalières) qui enseignaient aux filles. Dans les campagnes, les gens s'étaient habitués à vivre sans instruction. On eut bien des difficultés à réinstaller des écoles en 1841. Les taxes, qu'on devait imposer pour ce faire, révoltaient les gens («guerre des éteignoirs»). Ce sont souvent des curés qui mettront leur presbytère au service de l'éducation, comme à Kamouraska.

Kamouraska avait toujours été en avance pour organiser l'éducation et recevoir tous les octrois possibles. Une école royale avait été implantée à Kamouraska dès 1806. On y trouvait des maîtres avec des noms anglais,

41. *Ibidem*.

42. Nive Voisine, dir., *Histoire du catholicisme québécois*, «Les années difficiles 1760-1839» par Lucien Lemieux, Montréal, Boréal, 1989, p. 187.

43. «Quant aux temples, il [l'évêque protestant Mountain] n'en avait pas trouvé d'autres que des églises enlevées aux catholiques. À sa mort en 1825, son diocèse en comptera vingt-cinq.» (Hermann Plante, *L'Église catholique au Canada*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1970, p. 269).

44. Raymond Casgrain, *Oeuvres Complètes*, t. 1, Montréal, 1896, p. 431.

45. J.-A.-Ir. Douville, *Histoire du Séminaire de Nicolet*, t. 1, Montréal, 1903, p. 5; Michel Brunet, *Québec, Canada anglais, deux itinéraires...*, Montréal, HMH, 1968, p. 81-82.

mais qui parlaient français et écrivaient même en latin⁴⁶. Au temps du curé Hébert, les journaux soulignaient l'effort que sa paroisse faisait pour attirer des professeurs de qualité⁴⁷.

Les efforts du curé Hébert pour favoriser l'éducation ne se sont jamais démentis. On a vu dans le premier tome comment il avait multiplié les écoles à Sainte-Anne-de-la-Pocatière et y avait introduit deux communautés religieuses enseignantes (p. 215-219), malgré l'opposition farouche des «éteignoirs». Sa correspondance avec le surintendant de l'Instruction publique, Jean-Baptiste Meilleur (1842-1855), montre qu'il était un champion de l'éducation⁴⁸.

Les deux corporations

Le curé Hébert était membre de la corporation externe du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Cette fonction était attachée à la cure de Kamouraska. Quand un collège était fondé par un curé, comme ce fut le cas à Sainte-Anne, et que le collège prenait une dimension inter-paroissiale, il était normal que les curés d'alentour le soutiennent en une corporation *externe* (ou légale) pour voir à son financement. L'évêque du diocèse en devenait le grand patron⁴⁹. Assurer la permanence des professeurs était une tâche difficile. Trouver des fonds pour le financement de l'entreprise était une autre affaire tout aussi difficile⁵⁰. L'évêque était obligé d'assumer la responsabilité de ces deux aspects de l'institution.

Une fois l'institution bien établie avec une équipe de professeurs suffisamment stable, l'équipe *interne* pouvait assumer l'administration, sans l'aide d'une corporation externe. Mais il était souvent plus sage et plus efficace de laisser les finances à une équipe externe, ce qui se fait d'ailleurs encore pour des institutions semblables.

46. Louis-Philippe Audet, *Le Système Scolaire de la Province de Québec*, vol. IV, Québec, 1952, p. 199. Voir aussi p. 127, 185 et l'index.

47. Voir : Julienne Barnard, *Mémoires Chapais*, t. 2, Montréal, Fides, 1961, p. 32.

48. Les Archives nationales du Québec ont publié dernièrement une de ses lettres. Voir *Reflex d'éducation - Un siècle de correspondance du Département de l'Instruction publique*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, Archives Nationales, 1996, p. 3.

49. Le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière fut fondé en 1829, par l'abbé Charles-François Painchaud, curé de la paroisse.

50. On pouvait lire dans un mémoire diocésain de 1843 concernant les collèges-séminaires : «On compte trois séminaires solidement et régulièrement établis dans le Diocèse : ceux de Québec, de Nicolet et de Sainte-Anne. Le séminaire de Québec est doté suffisamment pour subvenir à ses dépenses. Les séminaires de Nicolet et de Sainte-Anne n'ont pas encore le même avantage, et ils ne peuvent se soutenir, le premier, qu'avec l'aide de l'Évêque de Québec, et le second, que par les secours du clergé et autres amis de l'éducation, et les libéralités de la législature provinciale». *Mandements des évêques de Québec*, vol. 3, Québec, 1888, p. 439.

Le curé Hébert faisait donc partie de la corporation externe. Cette corporation fut la première du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Sa charte en 1835 donne les spécifications suivantes :

[...] par le présent Acte il est érigé et autorisé, au dit lieu de Ste Anne de la Pocatière et dans la dite maison d'Éducation, une Corporation légale et politique, sous le nom de «*Corporation du Collège de Ste Anne de la Pocatière*», laquelle Corporation sera composée : — Premier, de l'Évêque Catholique de Québec, exerçant au spirituel une juridiction immédiate sur les Catholiques Romains du dit District et de ses Successeurs en office; — Deuxième, du Curé de la Paroisse de Ste Anne de la Pocatière susdite, nommé par l'Évêque de Québec tel que sus-désigné et ses Successeurs en office; — Troisième, du Principal ou Directeur du dit Collège nommé par l'Évêque de Québec comme susdit, et ses Successeurs en office; — Quatrième, des Curés des Paroisses de St Roch des Aulnets, de la Rivière Ouelle, de St Jean Port Joly, de St Louis de Kamouraska, et de leurs Successeurs en office, et la dite Corporation aura une succession perpétuelle⁵¹.

La corporation interne, de son côté, débuta en 1848 à la demande même de la corporation externe⁵². Elle était formée des abbés Célestin Gauvreau, supérieur et directeur, François Pilote, procureur, Grégoire Tremblay et Édouard Richard⁵³. La corporation externe lui laissera toute la place en 1862, la jugeant apte et plus à même de remplir toutes les fonctions de l'administration du collège⁵⁴. Il aurait peut-être été préférable d'attendre encore quelques années, car, en 1870, une crise d'autorité interne mit le collège en danger et força l'abbé Pilote à démissionner : il était devenu autoritaire et incontrôlable dans l'achat des terres environnantes devant servir, selon lui, à l'enseignement et à la rentabilité future du collège.

Quoi qu'il en soit, le curé Hébert participa à sa première réunion de la corporation externe, les 15 et 16 décembre 1852, au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Les autres membres étaient : Célestin Gauvreau, sup. et dir., Horace Têtu, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies, Louis Parent, curé de Saint-Jean-Port-Joli et Amable Bourret, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière⁵⁵.

Les membres de la corporation externe étaient évidemment amenés à s'intéresser à l'aspect des études du collège. Ils étaient invités à présider à la distribution des prix et même à agir comme examinateurs. Ils contribuaient, de façon spéciale, à amener des étudiants au collège. Le curé Hébert sera mêlé à la question des classiques débattue entre professeurs. Il contribuera

51. Archives du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. (ACSAP).

52. Wilfrid Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, t. 1, Québec, 1948, p. 85-86.

53. *Ibidem*, p. 86.

54. *Ibidem*, p. 87, 204-206.

55. ACSAP, 52-XXIII, plunitif, 43^e bureau.

surtout à rétablir la crédibilité et la stabilité financière du collège dans ses années de crise. Il était devenu une figure familière au collège de La Pocatière. Lebon écrit :

En 1852, l'abbé Nicolas Hébert est nommé curé de Kamouraska, où il établira un couvent des Soeurs de la Congrégation. Il y passera 35 ans. C'est alors qu'il fit partie de la Corporation externe du Collège de Sainte-Anne. Il y venait souvent pour les réunions de la Corporation et pour les assemblées de la Société de Colonisation. Il était de toutes les fêtes du Collège et le grand ami des autorités de la maison, surtout de Monsieur Pilote⁵⁶.

Nous parlerons plus longuement du Collège au chapitre 11, comme centre des activités du curé Hébert pour la gérance du fonds d'Hébertville, gérance qui se prolongera jusqu'aux années 1900.

L'Accueil au Curé Hébert

Nous n'avons malheureusement pas de détails sur l'installation officielle du curé Hébert à Kamouraska, car les livres de prônes ont disparu pour la période de 1852 à 1856. Tout nous indique cependant que l'accueil fut chaleureux. Ayant vécu dix ans dans la paroisse voisine, Saint-Pascal, et ayant souvent circulé à Kamouraska, à l'occasion de ses allées et venues au Saguenay, le curé Hébert était déjà connu et aimé de plusieurs familles kamouraskoises. Il avait d'ailleurs fait du ministère à Kamouraska après le départ de Chiniquy et y avait ensuite remplacé le curé occasionnellement.

Au milieu d'octobre 1852, une délégation de Pascalois vint rencontrer le curé Hébert à Kamouraska⁵⁷. Après qu'ils lui eurent adressé leurs remerciements pour ses derniers treize ans consacrés à Saint-Pascal et lui avoir manifesté leur regret de perdre leur curé, celui-ci affirma que s'il était parti, ce n'était pas parce qu'il l'avait désiré, mais parce qu'il avait dû obéir⁵⁸. Il aurait préféré rester à Saint-Pascal avec ses amis si «zélés et généreux». Mais, a-t-il dit, «nous nous reverrons souvent». Le curé Hébert englobait donc les gens de Saint-Pascal et de Kamouraska dans un même attachement pastoral.

L'ardeur au travail qu'il avait manifestée à Saint-Pascal, il la continuait à Saint-Louis-de-Kamouraska. Pour lui, il s'agissait, non pas d'une rupture, mais d'une continuité. Il se retrouvait dans un presbytère aussi familial que celui qu'il avait quitté, et avec le même vicaire qu'à Saint-Pascal, l'abbé Octave Hébert, son frère. D'autres amis l'entouraient à Kamouraska et le sollicitaient, surtout dans les maisons d'enseignement, dont nous avons parlé.

56. W. Lebon, *Histoire...*, p. 487.

57. P.-M. H., *Le Curé Hébert...*, t. 1, p. 369 s.

58. *Ibidem*, p. 373.

Souvent il attelait son cheval pour aller visiter ses paroissiens dans les rangs et il prolongeait jusqu'à Saint-Pascal, éloigné seulement de cinq milles de Kamouraska.

Nouvelles d'Hébertville

Il ne manquait pas de visiter les familles dont les membres avaient émigré au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Il y en avait de Kamouraska, de Saint-Pascal et des paroisses environnantes. Soixante personnes de la Côte-du-Sud passaient l'hiver 1852-1853 au Lac-Saint-Jean. Son frère Calixte y vivait déjà avec sa nouvelle femme Delphine Poulet (un des premiers couples à s'établir en permanence à Hébertville).

En 1852, le curé Hébert recevait une lettre du père Pinet, o.m.i., curé à Grande-Baie : «[...] Notre Baie, jusqu'à ces jours derniers, écrivait-il, avait été belle comme en été. Elle est maintenant gelée et l'on a passé ce matin sur la rivière de Saint-Alphonse [la rivière à Mars] avec des chevaux. Vos effets ont été reçus et expédiés [à Hébertville]⁵⁹». Le père Horace Pinet était originaire de Kamouraska où sa famille était bien connue. Le curé Hébert lui avait écrit pour lui en donner des nouvelles : «[...] C'est une gracieuseté à laquelle j'ai été bien sensible, lui répond le père Pinet. En effet, vous voilà curé de la paroisse où, comme vous le dites, je suis né, où j'ai figuré comme notaire, etc.» (À cette époque, plusieurs professionnels et prêtres entraient dans les communautés religieuses nouvellement arrivées au pays, comme les oblats. Ce fut le cas aussi de l'abbé Chiniquy qui avait été curé à Kamouraska, avant l'arrivée de Routier).

Le père Pinet venait d'être ordonné prêtre. Il aura encore une bonne carrière devant lui : curé à Saint-Sauveur de Québec et provincial en Angleterre⁶⁰. Il souhaitait, dans sa lettre au curé Hébert, ses meilleurs voeux de bonheur, au milieu des *Kamouras Kousains* (sic). Il saluait aussi l'abbé Octave Hébert, vicaire à Kamouraska, et les autres membres de la famille Hébert qu'il connaissait bien. Il terminait sa lettre en disant au curé Hébert que deux voitures partiraient prochainement de la Baie pour Québec et l'archevêché «au cas que vous ayez quelque chose à envoyer au Saguenay».

Grande-Baie était, en effet, un poste important pour le curé Hébert qui y avait construit un entrepôt. La marchandise qu'il expédiait au Lac-Saint-Jean, soit des marchands de Québec soit des marchands de Kamouraska, arrivait d'abord à cet entrepôt, — d'où elle était acheminée à Hébertville par la rivière à Mars. La maison des oblats, missionnaires au Saguenay

59. Lettre de Thomas-Horace Pinet, o.m.i., à N.-T. Hébert, 16 déc. 1852, ACSAP, 40-X.

60. J.-B.-A. Allaire. *Dictionnaire du Clergé canadien-français*, t. 1, Montréal, 1910, p. 435; Gaston Carrière, o.m.i., *Dictionnaire biographique des Oblats de Marie-Immaculée au Canada*, t. 3, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1979, p. 82.

jusqu'en 1853⁶¹, fut un lieu d'accueil pour le curé Hébert, à Grande-Baie et à Laterrière où ils avaient une desserte⁶².

Pour la Rivière Saguenay,
LA BAIE DES HA! HA!
 ET LA
RIVIERE DU LOUP.



Le vapeur de première classe pour la mer,

LE SAQUENAY,

Capitaine René BINAUD,

LAISSERA le qual Napoléon MARDI prochain au matin, le 18 juillet, à HUIT heures, pour une excursion de plaisir jusqu'au bout de la RIVIÈRE SAQUENAY, en arrêtant à la Malbaie, la Rivière-du-Loup, l'Islet et la Rivière-Ouelle.

On peut s'assurer des lits en s'adressant au bureau de
JOHN LAIRD, Agent,
 84, Lawrence Chambers.

13 juillet 1854.

Un bateau de luxe allait de la Côte-du-Sud à la Baie des Ha! Ha! en 1854.

On pouvait même avoir un lit à bord. *Journal de Québec*, 13 juillet 1854.

61. P.-M. H., *Le Curé Hébert...*, t. 1, p. 325

62. Laterrière, paroisse voisine d'Hébertville, a eu un curé résident en 1855, Louis-Alphonse Casgrain, né à Rivière-Ouelle en 1830.

Des lettres comme celle du père Pinet ramenaient souvent le curé Hébert, par la pensée, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, pendant qu'il était sur la Côte-du-Sud, à s'affairer dans sa paroisse. L'hiver surtout, il était difficile pour les gens du Lac-Saint-Jean d'assurer leur ravitaillement. Le seul débouché était par la Grande-Baie, d'où un chemin pouvait communiquer avec La Malbaie et Québec. Par les diligences qui allaient régulièrement de Kamouraska à Québec, le curé Hébert pouvait placer des commandes aux marchands qu'il connaissait bien pour avoir exercé du ministère dans la capitale durant huit ans. Durant cet hiver 1852, quelques familles devaient se débrouiller seules au Lac-Saint-Jean, dont la famille de son propre frère, Calixte, qui avait avec lui son fils Charles âgé de seulement sept ans⁶³.

L'hiver précédent, les hommes avaient manqué de viande au Lac-Saint-Jean. Dans l'isolement du grand nord, on pouvait manquer non seulement de denrées mais aussi de toutes sortes d'ustensiles et de matériaux utiles et nécessaires. Le curé Hébert mettait de côté du matériel à apporter au Lac-Saint-Jean dès ses premières visites au printemps. Il pensait constamment à ses premiers colons qui l'avaient suivi si généreusement dans le grand nord. Ils avaient choisi cette alternative alors que leurs compatriotes, qui ne pouvaient plus rester sur des terres trop étroites, couraient en Californie, aux banlieues de Chicago ou aux manufactures de la Nouvelle-Angleterre. C'était l'âge de la course folle aux nouveaux horizons pleins de promesses, mais souvent décevants. Le curé Hébert avec ses colons du Lac-Saint-Jean avait choisi de travailler avec les «amis du pays» comme il le répétait souvent. Alors que plusieurs n'osaient pas s'aventurer dans la nouvelle région si hostile à l'habitation, il n'avait pas craint d'y placer sa propre famille. C'était un geste qui devait donner confiance aux autres.

Le «Berceau de Kamouraska»

À l'époque du curé Hébert, il y avait encore un petit village à l'endroit où se dresse aujourd'hui le monument commémoratif du «Berceau de Kamouraska», à deux kilomètres au nord-est de l'église actuelle. Il y a là une plaque de la Commission des monuments historiques où on peut lire : «Cet endroit constituait, de 1692 à 1794, le centre civil et religieux de Kamouraska et de tout le Bas-du-Fleuve, à l'est de Rivière-Ouelle». Derrière le monument s'étend un champ où reposent les restes de 1 300 pionniers, ancêtres de la population actuelle et de milliers de descendants dispersés sur le continent. Plusieurs de ces descendants viennent encore en pèlerinage à Kamouraska retrouver leurs racines au bord du grand fleuve. L'église a été démolie et ses pierres éparpillées sur le cimetière. Les autres édifices du premier village furent démolis également ou transportés au village actuel.

Que s'est-il passé au «Berceau de Kamouraska»? Il n'y a pas eu de cataclysme, quoique un tremblement de terre, en 1790, ait ébranlé l'église. La raison du déménagement de la population, vers le sud-ouest, est que son curé, Joseph-Amable Trutault, préférait pour l'église et le presbytère un

63. Lettre de Calixte à N.T.H. (Nicolas-Tolentin Hébert), 1^{er} nov. 1852.

endroit plus solide et plus près du port de mer où il y avait déjà un village et où les bateaux de plus en plus importants venaient. Le curé y était propriétaire d'un terrain et d'une grande maison en pierre qu'il donna à la fabrique pour servir de presbytère.

L'abbé Trutault était né à Montréal en 1731. Il avait fait ses études à Québec et y avait été ordonné en 1755. La même année, il fut nommé curé à Kamouraska. Il y passa le reste de sa vie, jusqu'en 1800, c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle. Il est le seul à avoir été plus longtemps à Kamouraska que le curé Hébert (36 ans). Il arrivait en pleine épidémie de variole, alors que deux prêtres y moururent au cours de leur ministère aux malades⁶⁴.

Le curé Trutault a survécu à l'épidémie. Il accomplit un énorme travail dans toute la région où il jeta les bases de plusieurs paroisses⁶⁵. C'est lui qui reçut les Acadiens échappés à la Déportation et qui essuya l'assaut des Anglais débarqués au «Berceau de Kamouraska» en 1759.

Les historiens nous ont relaté cette invasion des Anglais qui détruisirent les villages le long du Saint-Laurent avant de s'emparer de Québec :

En 1759, à l'occasion de l'invasion, des soldats de Wolfe font une descente à Kamouraska. La route Saint-Germain est témoin d'une véritable escarmouche entre les soldats anglais et les garde-côtes apostés pour les surprendre. Après avoir exercé des représailles par la dévastation et le pillage jusque dans l'enceinte du moulin banal (construit vers 1750 à l'est du cap Taché), les Anglais furent attaqués de nuit par les Canadiens qui prirent leur revanche⁶⁶.

Le «Berceau de Kamouraska», envahi par les Anglais en 1759, est un site remarquable près du cap Taché où se trouve le manoir du seigneur. La plaine est arrosée par la rivière Kamouraska qui va se jeter dans le fleuve. Dans cette plaine fertile s'étaient groupés les premiers Kamouraskois. Ils n'échappèrent pas à l'oeil des Anglais qui les pourchassèrent. Quelques-uns sont morts dans la bataille qui s'ensuivit, en particulier le marguillier en charge. Sa disparition retarda les projets de la fabrique de Kamouraska⁶⁷.

Le déménagement du centre civil et religieux, ou «Berceau de Kamouraska», s'est fait en 1791, alors que la population avait beaucoup

64. Al. Paradis, *Kamouraska*, 1984, p. 74.

65. *Ibidem*, p. 78.

66. *Ibidem*, p. 119. Voir aussi A. Doughty, *The Siege of Quebec* vol. 1, p. 264 et F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, 4^e édition, vol. 2, p. 321.

67. Al. Paradis, p. 76.

augmenté. Par ailleurs, l'évêque retranchait une partie du grand Kamouraska pour former la paroisse Saint-André⁶⁸.

Dans la direction opposée, vers le sud, le site actuel de Kamouraska se développa rapidement. C'est là que furent construits la troisième église, et plus tard le presbytère que le curé Hébert a habité. Quand celui-ci est arrivé, toutes les maisons n'étaient pas encore disparues au «Berceau». Parmi les gens qui y habitaient encore, il y avait : François Sirois père, François Sirois fils, Maurice Gauthier, Philippe Beaulieu et Étienne Chamberland, Lachance, Théophile Hudon, Didace Beaulieu, Germain Dionne père, Germain Dionne fils et Philippe Chalou, «arrière-grand'père de René Chaloult, député à l'Assemblée législative de Québec⁶⁹.»

Le curé Hébert allait visiter ces gens dans une quinzaine de maisons. La plaine se déroulant jusqu'à la mer lui rappelait, comme à tous, la coûteuse invasion des Anglais qui dévastèrent les récoltes et les habitations durant l'année 1759, «l'année des Anglais», comme on l'appelait⁷⁰.



Le lac Kénogami.

Vue prise d'Hébertville vers Laterrière (1987, P.-M. H.).

68. *Ibidem*, p. 78

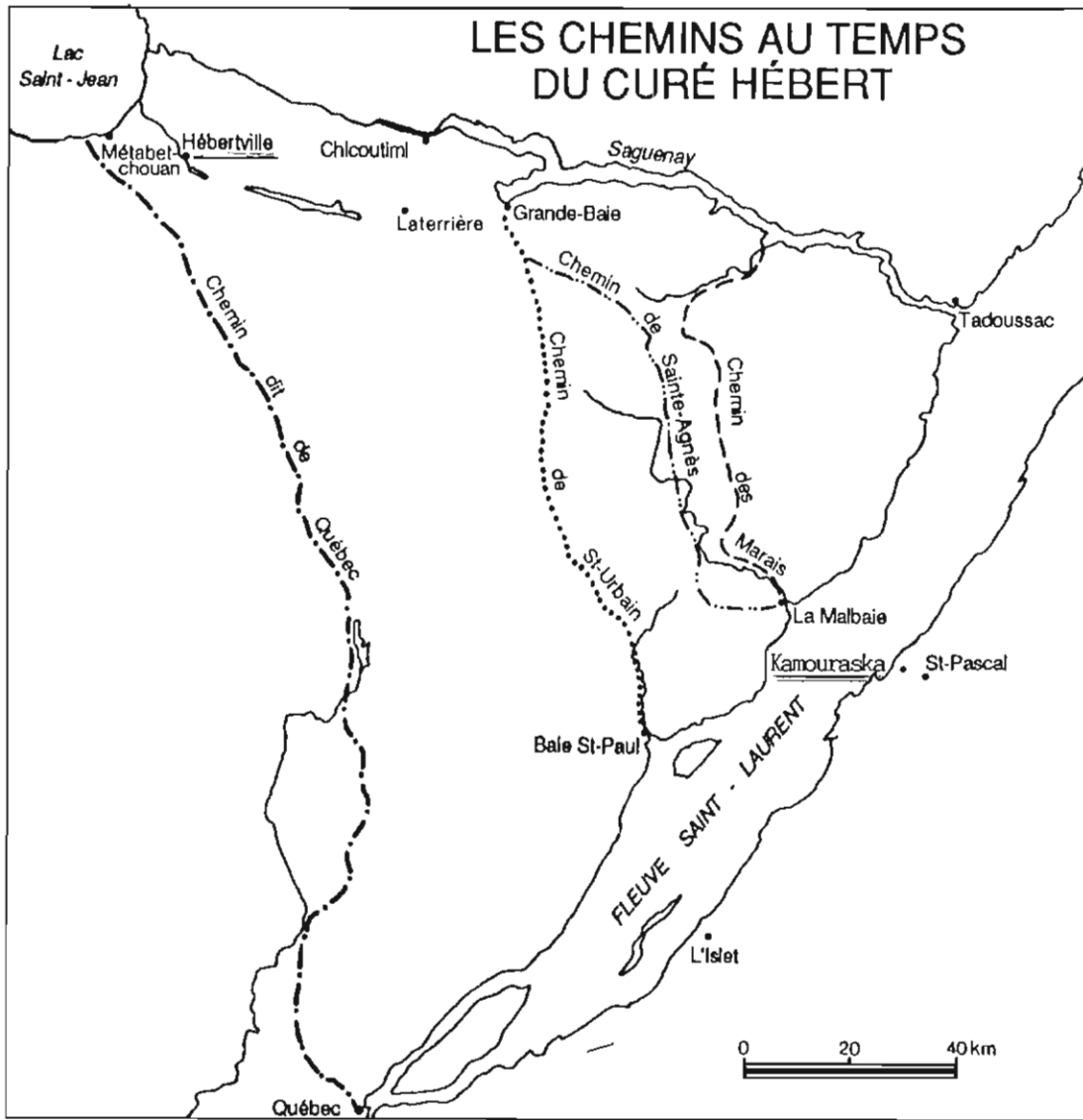
69. *Ibidem*, p. 82

70. Gaston Deschênes, *L'année des Anglais*, Sillery, Septentrion, 1988, p. 4 (couverture). Voir aussi p.47 et 145.

3

Le plus grand défi

Une entreprise patriotique	p. 58
Un choix judicieux des lots	p. 59
Le chichi des «patentes»	p. 65
L'avenir du Lac-Saint-Jean	p. 69
Correspondance Hébert-Pilote	p. 73
Lac-Saint-Jean et Haut-Saguenay	p. 76
Les chantiers du curé Hébert	p. 78
Une entreprise nationale	p. 82



DESSINÉE PAR CLAUDE CHAMBERLAND

En 1849, il y avait déjà des sentiers qui reliaient, à travers les bois, le Saguenay—Lac-Saint-Jean au reste du Québec.

Mais en partant de Kamouraska, on prenait la voie de l'eau par bateau.

3

Le plus grand défi

On a dit du curé Hébert qu'il avait été de toutes les grandes luttes patriotiques de son temps¹. C'est assez bien caractériser sa vie active. Le plus grand défi de sa vie cependant, ce n'est pas son rôle à la paroisse de Saint-Pascal, ni à la paroisse de Kamouraska, quoique dans la première, il ait tout fait en neuf (les écoles, l'église, le presbytère...) et dans la seconde, établi un record d'endurance de 36 ans. Le plus grand défi de sa vie, ce fut plutôt l'ouverture de la région du Lac-Saint-Jean. On parlait depuis longtemps de cette région, surtout dans Kamouraska où les Taché, qui l'avaient explorée, la connaissaient bien. En 1838, on avait ouvert la région du Saguenay; une décennie encore et se jouerait le sort de la région du Lac-Saint-Jean.

Quand le grand mouvement de colonisation fut lancé par les évêques, en 1848, avec l'aide du prédicateur Bernard O'Reilly², le curé Hébert et quelques autres eurent l'idée d'ouvrir la région du Lac-Saint-Jean pour libérer les populations enfermées dans l'espace étroit des seigneuries. Mgr Turgeon qualifiait cette idée de «tout à fait patriotique»³.

-
1. *Noces d'or de Messire Nicolas de Tolentin Hébert*, 1884, p. 39 : «Vous n'avez pas limité vos travaux aux confins de notre paroisse. Hériter de l'énergie qui distingue, à un si haut degré, le peuple Acadien dont vos ancêtres faisaient partie, vous avez pris part à tous les mouvements louables qui se sont produits de votre temps; fidèle en cela, comme en tout le reste, aux traditions du clergé catholique de tous les pays et notamment de notre cher Canada.»
 2. Voir P.-M. H. «Objectif du curé Hébert en 1848», *Saguenayensia*, juil.-sept. 1992, p. 36 suiv.
 3. Lettre de Mgr Turgeon (au nom de l'Archevêque Mgr Signay) adressée au v.g. M. Célestin Gauvreau, le 24 décembre 1848 (ACSAP : *Association de L'Islet-Kamouraska : Délibérations*). Voir aussi W. Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, t. 1, p. 452.

Une entreprise patriotique

Kamouraska n'était pas si loin du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le curé Hébert était entouré de personnes familières avec cette région. D'un côté, les frères Doucet à Saint-André et à L'Isle-Verte. Isidore Doucet, un confrère de classe du curé Hébert à Nicolet, avait été missionnaire à Métabetchouan, de 1833 à 1844 avant d'être curé à L'Isle-Verte. Narcisse Doucet était curé de Saint-André, de 1849 à 1862, avant d'aller à La Malbaie et à Chicoutimi. De l'autre côté, le curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Louis-Alexis Bourret, avait été curé de La Malbaie, de 1840 à 1847, durant le grand mouvement de colonisation qui mettait en communication la baie des Ha! Ha! par la route de Sainte-Agnès⁴. Il faisait partie, en 1849, du bureau de l'Association de L'Islet et Kamouraska.

La paroisse de Saint-Pascal, où Hébert avait œuvré durant douze ans, était alors une paroisse de colonisation et tout à fait rurale. Là, le curé s'était fait cultivateur avec les cultivateurs. Il avait renoué avec ses origines de Saint-Grégoire, bien que les dix-huit ans d'études et de ministère à Québec l'aient d'abord déshabitué des travaux de campagne. L'obéissance à son évêque l'avait rattaché à la terre. À Hébertville, où il passait le plus de temps possible durant l'été, il aidait les colons à défricher, bûcher et cultiver. Il s'était attaché aux gens de la terre et était devenu l'un d'eux. Mgr Turgeon disait, avec raison, que l'amour du curé Hébert pour la colonisation au Lac-Saint-Jean allégeait les peines qu'il s'était imposées pour cette entreprise malgré sa charge de curé⁵. Le grand vicaire Gauvreau disait, de son côté, que le curé Hébert était le plus «capable par sa position, sa probité, son activité et sa connaissance des affaires, de gagner la confiance» des colons et des collaborateurs⁶.

La désignation du curé Hébert à la tête de la colonisation s'était faite en deux temps. D'abord, on le désigna à la tête «de toutes les sociétés qui pourraient se former dans les paroisses comprises entre Saint-André et le Cap Saint-Ignace»⁷. Une fois le curé Hébert approché, celui-ci s'offrit gratuitement pour être l'*agent* de l'association, ce qui comblait la Société, car elle n'avait pas à payer quelqu'un pour cette fonction onéreuse et indispensable⁸.

Le fait est que le curé Hébert avait acquis une grande connaissance des travaux des champs et de la forêt. Il pouvait alors aider les colons. C'est pour ses connaissances en agriculture que le gouvernement lui avait demandé le

4. Voir P.-M. H., *Le Curé Hébert*, t. 1, p. 330-331.

5. Lettre de Mgr Turgeon... *op. cit.*

6. Lettre de C. Gauvreau, 22 décembre 1848 (ACSAP). Voir aussi W. Lebon, *Hist. du Collège de Sainte-Anne...*, t. 1, p. 452.

7. *Ibidem.*

8. *Le Saguenay en 1851*, p. 87. 97.

rapport sur le sujet, publié ensuite dans le *Journal de l'Assemblée législative* (13 Victoria, app. (T.T.), A1850, Canada).

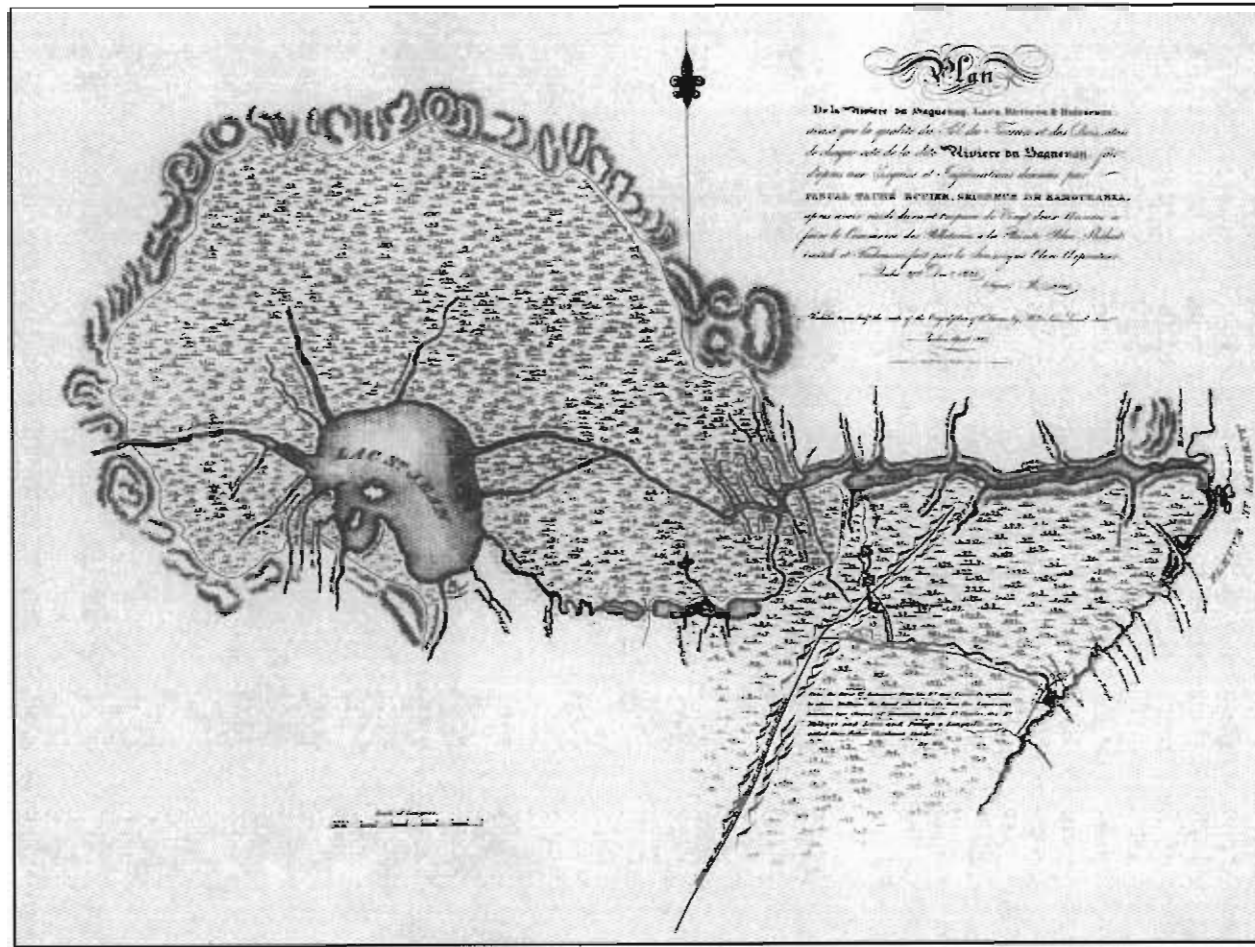
Un choix judicieux des lots

Le problème du choix et de l'acquisition des lots, dans les nouveaux cantons, se posa surtout à partir de 1852. En 1849, le curé Hébert avait été chargé par le Bureau d'une première exploration au lac Saint-Jean. Il en avait fait pratiquement le tour et avait une bonne idée des terres cultivables. Son plan, depuis le début, était d'ouvrir le chemin Kénogami, jusqu'à la rivière Métabetchouane et de distribuer les lots le long de ce chemin. Il fit une autre exploration, en 1850, sur les bords du lac Saint-Jean⁹ et décida d'y défricher des lots. Cette année-là, il avait conduit 75 hommes sur les lieux, en partant de Kamouraska. Le radeau qu'il avait fabriqué pour traverser le lac Kénogami avec ses hommes et leur bagage était muni de 60 voiles, ce qui donne une idée de l'ampleur de ses expéditions. Il renouvela l'expérience en 1851. À la fin de mai 1852, il traversa le lac avec sept familles, les premières du lac Saint-Jean (tome I, p. 331).



La navigation sur le lac Saint-Jean et la rivière Mistassini (Photo Livernois)

9. «Nous avons été au Lac Saint-Jean. Heureux voyage... Mon frère (l'abbé Octave) vous dira les détails». (Lettre du curé Hébert à F. Pilote, écrite de Grande-Baie, le 26 septembre 1850. et CSA.)



Pascal Taché, dans ses explorations en 1825, avait vu l'importance de la voie d'eau, du lac Kénogami et de la rivière des Aulnaies, pour aller au lac Saint-Jean, préférable à celle du Saguenay. La voie de la rivière des Aulnaies offrait la possibilité de construire rapidement un moulin à farine et un moulin à scie. ANC. DMC 11892.

Il ne s'agissait plus alors de se limiter à deux ou trois cantons (Labarre, Métabetchouan et Mésy), mais de choisir les meilleurs lots dans tous les cantons, allant du Grand Brûlé (Laterrière) au lac Saint-Jean. L'idée directrice du curé était celle-ci : en plus de la qualité du terrain, choisir les lots le long d'un cours d'eau ou d'un chemin afin de faciliter les communications et l'approvisionnement.

Déjà, depuis 1851, le gouvernement offrait des lots au grand public, dans ces différents cantons, au même prix qu'à la Société Hébert, sauf qu'il fallait payer comptant¹⁰. Les preneurs de ces lots, peu nombreux en réalité, aideront à former les paroisses que le curé Hébert envisageait : «Il y a donc, dès à présent, la certitude d'avoir deux paroisses dont les centres seront probablement, l'un à Métabetchouan, à l'ancienne mission des Jésuites, et l'autre à la chute des Aulnets¹¹». Mgr Turgeon lui avait d'ailleurs donné d'avance juridiction sur toutes les paroisses qu'il fonderait au Lac-Saint-Jean et au Saguenay¹². Le curé Hébert avait des projets pour des fondations jusqu'à la tête du lac Saint-Jean (à Saint-Félicien actuel¹³). L'entreprise du curé avait donc beaucoup d'envergure.

Le curé choisira, pour les sociétaires, les lots les plus stratégiques en vue de futures paroisses. Il en prévoyait dans Labarre, Mésy, Métabetchouan et Signay¹⁴. Le canton Caron, entouré par ces cantons, avait été accordé au curé Boucher, un bon ami du curé Hébert. Son groupe de colons, venant de

-
10. *The Canada Gazette*, 1851, June 7, p. 10836 : «Les acheteurs d'aucune des terres ci-haut spécifiées, qui en paieront le prix entier, le ou avant le 31 Décembre prochain, pourront effectuer leurs achats à un chelin l'acre. Les Lots ci-haut spécifiés, situés sur le chemin Kénogami, seront sujets aux offres d'octrois gratuits de cinquante acres, ci-devant faites, en vertu de l'Acte 4 et 5 Vict. chap. 100.»
 11. *Journal de Québec*, 5 avril 1851.
 12. Québec, 20 novembre 1851 : «M. J.-B. Gagnon étant seul à Chicoutimi, il y a trop de besoin pour qu'on laisse sous ses soins les établissements que vous avez formés et que vous formerez encore dans le Saguenay, dans l'intérêt de la colonisation. J'ai donc résolu de vous confier ces mêmes établissements, attendu que vous y résidez la plus grande partie de l'année, surtout dans la saison où les colons y sont en plus grand nombre. Désormais vous vous considérerez comme le pasteur de toutes ces localités, et vous jouirez *ad hoc* de tous les pouvoirs de curé auxquels je joins ceux qui sont désignés à la page 132 de l'Extrait du rituel, art. X. Vous pourrez exercer les mêmes pouvoirs pour le bien des âmes, dans les autres établissements du Saguenay et dans ceux qui se trouvent auprès de l'embouchure de cette rivière, à trois lieues de distance de chaque côté sur le fleuve St-Laurent. Il va sans dire que vous aurez droit à la dîme et autres obligations dans les localités qui vous sont spécialement confiées, sauf à vous de prendre, avec les RR. Pères Oblats de la Grand' Baie, tels arrangements que bon vous semblera pour les indemniser des soins qu'ils donneront à votre peuple lorsque vous en serez éloigné. Je souhaite que le Seigneur daigne accorder à votre colonie toute la prospérité possible, sous les rapports spirituel et temporel, et je demeure bien cordialement. Monsieur...» (AAQ, registre des lettres des évêques).
 13. ACSAP, Association de L'Islet et Kam. Registre C, p. 54.
 14. Dans Signay, près de la décharge du lac Saint-Jean dans le Saguenay, le curé Hébert prévoyait déjà le centre ville actuel d'Alma. Voir *Saguenayensia*, Chicoutimi, janvier-mars 1995, p. 14 : «Léon Hébert et les origines d'Alma».

la région de Québec, l'avait abandonné, mais quelques lots étaient en marche¹⁵. Le curé Hébert les contourna tout simplement; il avait la permission de prendre les autres lots dans ce canton, ce qu'il fit pour placer ensemble ses colons le long du chemin Kénogami et au bord du lac Saint-Jean¹⁶.

Le curé Hébert avait exposé sa politique sur le choix des lots, dans sa lettre du 18 juillet 1850, à l'abbé François Pilote. C'est une lettre capitale qu'il vaut la peine de citer, non seulement pour comprendre la politique du curé, mais aussi ses relations avec le bureau à La Pocatière. Elle fait suite à une menace, par McLeod, de s'emparer du canton de Métabetchouan, menace qui a vite disparu après les protestations du curé. Le gouvernement, écrit-il, nous a accordé Métabetchouan qui nous est absolument indispensable. Il poursuit :

«Je diffère donc d'opinion avec notre bureau même qui prend l'épouvante en apprenant que notre arpenteur [Ballantyne] travaille dans Métabetchouan. Je crois bien que si on prenait jusqu'au dernier bon lot dans Labarre et ses environs, c.-à-d. dans Mésy et Caron, on trouverait peut-être assez de bons lots pour tous nos gens. Mais pensez-vous, vous autres, que ce serait bien avantageux d'aller chercher un lot par ici et par là pour compléter le nombre qu'il nous faut, faire des chemins à travers les montagnes de roches ou les détourner à travers d'autres obstacles aussi difficiles à surmonter, afin de concentrer notre colonisation, comme me disent MM Delage et Parent. Il me semble, moi, qu'on peut la centraliser bien plus facilement et bien plus avantageusement en choisissant, sur les lacs et les grands chemins, ce qu'il y a de bonnes terres pour placer nos colons de manière à leur donner immédiatement des communications faciles entre eux et entre les places déjà établies. Qu'en pensez-vous ? Pensez que le T. Labarre a 3½ lieues de profondeur. Si on veut établir quelques colons à cette distance, il leur faudra un chemin pour venir à l'église, au moulin, *etc.*, *etc.* Faire des chemins si longs et si dispendieux, dans le bois debout, ce serait pas une petite affaire. Vous concevez que des chemins dans les frondeaux où on doit faire l'abattis seront moins coûteux. Vous concevez encore qu'un chemin sur une belle grève de sable est plus aisé à faire qu'à travers le bois¹⁷».

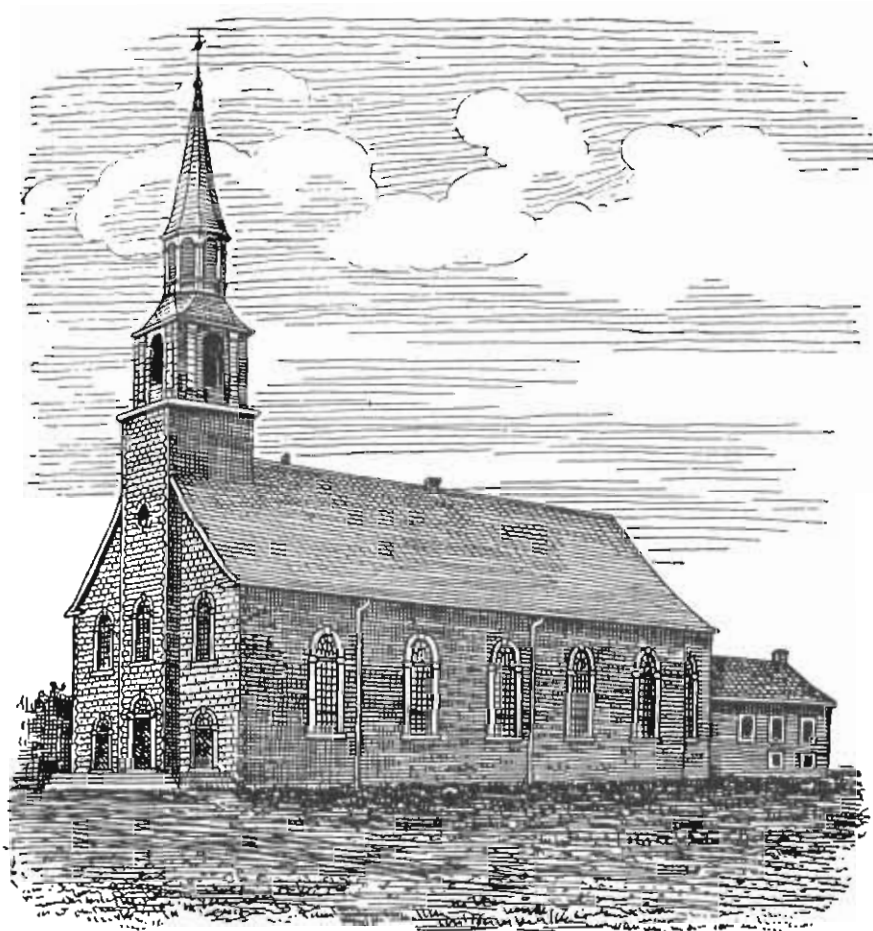
Les lots furent donc choisis selon l'idée de l'agent qui, finalement, gagna l'assentiment de tous. Le bureau lui renouvela des félicitations et des

15. Sur le travail de l'abbé François Boucher, au canton Caron, voir Russel Bouchard, *Métabetchouan : du poste de traite à la ville*, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1986, p. 24-26.

16. Rapport de L'Association de M. Hébert, 13 février 1851, reproduit dans *Le Curé Hébert*, t. I, p. 358 ss. et dans *Journal de Québec*, 5 avril 1851.

17. Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne (ACS et CSA), 7-119.

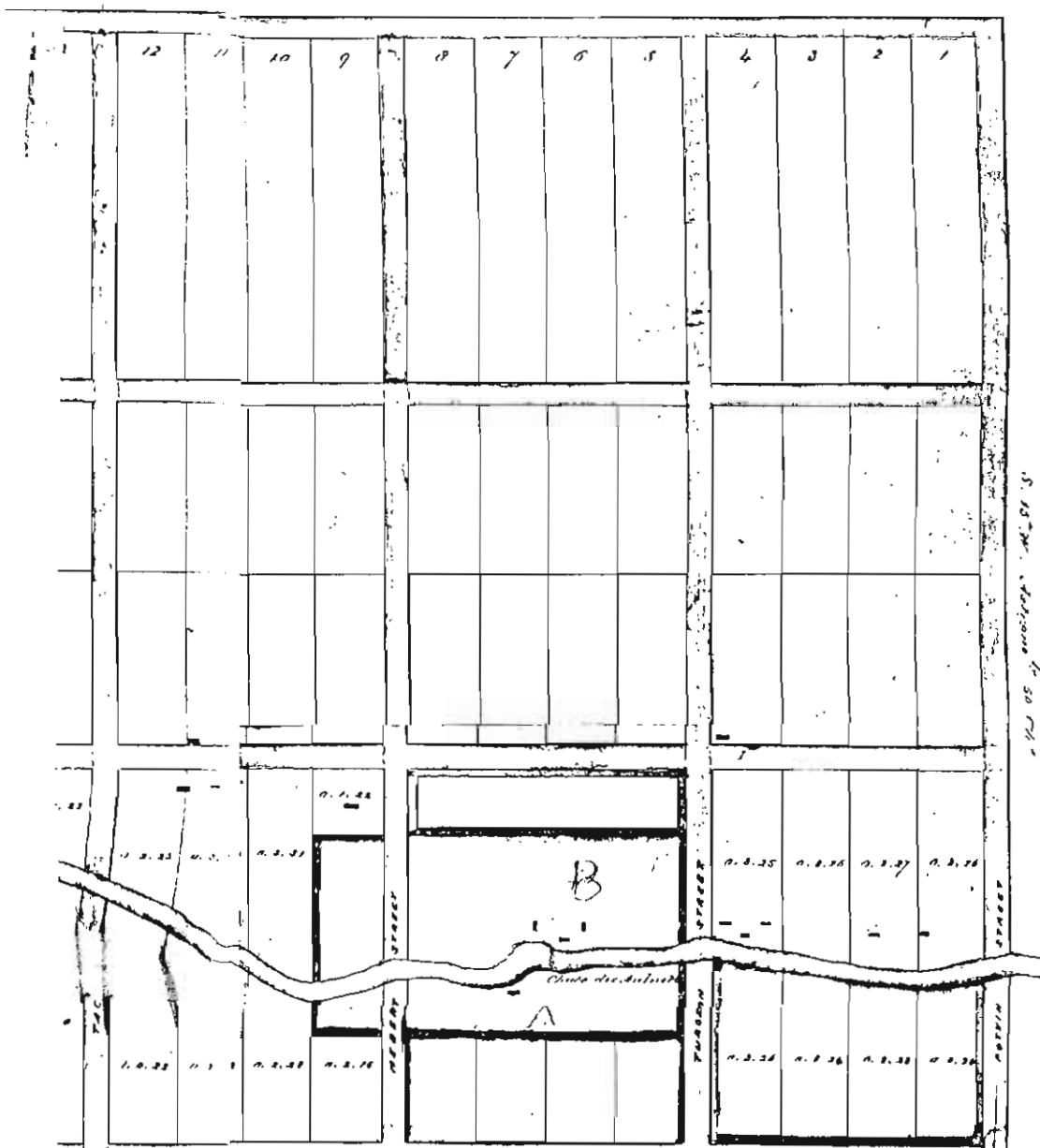
remerciements pour son travail¹⁸. La politique du curé sur l'acquisition des lots assura finalement une expansion rapide et prospère des populations au Lac-Saint-Jean. Il a vraiment ouvert la région en l'attaquant sur plusieurs fronts.



Église de Saint-Alphonse (Bagotville)

Tiré de Alphonse Leclaire, *Le Saint-Laurent...*, p. 207.
Au cours de ses expéditions, le curé Hébert visitait cette église
construite par un membre de son association, Jean-Félix Langlais.

18. ACS et CSA, Association... L'islet et Kam. Délibérations, 3 avril 1851.



Le centre d'Hébertville en 1854
(Carte de D. S. Ballantyne. ANQC)

Le chichi des «patentes»

Le gouvernement hésitait à accorder des lots en bloc à la Société et exigeait le nom des occupants des lots avant de délivrer des billets de location. Ceci obligeait la société à déroger à son règlement de ne livrer les lots aux actionnaires qu'après une période de cinq ans. Elle le fit cependant par besoin d'argent. En 1852, le curé Hébert vendit des lots défrichés et «construits» à quatre actionnaires pour un montant de 244 livres¹⁹.

Une liste d'occupants des lots fut envoyée au gouvernement. Comme celui-ci faisait la sourde oreille, Hébert fit appel aux services de l'agent pour les terres de la Couronne, domicilié à Grande-Baie, le notaire John Kane. La Société l'avait choisi en 1850 comme agent local à Grande-Baie²⁰. Le 24 janvier 1852, Kane envoie donc de nouveau une série de noms au gouvernement et réclame pour eux des lots dans Labarre, Mésy, Caron, Signay et Métabetchouan. Il ajoute : «pour paiement des lots de terres ci-dessus spécifiés, l'Association a déposé au Bureau des Terres de la Couronne, partie dans le mois d'août dernier, en script, et partie en décembre dernier... un total de £1172,10 f.²¹».

N'ayant pas encore de réponse du gouvernement, l'Association fit écrire un jeune avocat promis à un brillant avenir, Hector Langevin²². L'intervention de celui-ci ne donna pas davantage de fruits. On commençait à se demander, dans la Société, quelle sorte de jeu le gouvernement jouait : voulait-il favoriser les compagnies forestières et éviter de mobiliser pour la colonisation de grandes étendues de terre ? Voulait-il laisser monter

-
19. Le Comité de finances de l'Association de L'Islet et Kamouraska, dans son rapport du 7 avril 1853, pour l'année 1852, écrit que le curé Hébert, l'agent de la Société, «a vendu à quatre actionnaires quelques lots en grande partie défrichés, pour la somme de £244». Le Comité détaille ensuite les salaires et la nourriture payés aux hommes pour les défrichements, les semences et récoltes, les voyages, la construction de «10 maisons, 5 hangars et 3 granges» et «2 milles de chemin dans Labarre et Mésy.» L'Association paie £233 pour l'arpenteur. Par contre £500 de billots ont été vendus à Price. Le rapport est signé par «Les membres du Comité des Finances : Jos. Deslauriers, Chs Gosselin, Ed. Ouellet, G. Potvin et J. Ths Bégin» (ACS et CSA, 40-XXXII). À la fin de 1854, le curé Hébert vendra encore 19 lots dans Labarre et Mésy. Il en paie lui-même 2, et il en vend un à son jeune frère Étienne, architecte (ACS et CSA, Saguenay 41-X).
 20. John Kane était fils d'un capitaine de l'armée de Georges IV. Il épousa une Canadienne française, Marie-Louise Cimon, en 1836, au début de sa carrière de notaire à Québec. Il se fixa d'abord dans Charlevoix et ensuite à Grande-Baie en 1846, où il se fit vite apprécier dans les affaires publiques, comme maire, commissaire d'école, marguillier... Il entra en conflit avec le père Honorat, mais l'Association de L'Islet—Kamouraska en fit son agent local pour la colonisation au Lac-Saint-Jean en 1850 (Notice biographique dans Eloi-Gérard, *Inventaire des Contrats de Mariages au greffe de Charlevoix*, La Malbaie, Société historique du Saguenay, 1943, p. 15-16).
 21. ANQQ, Terres et Forêts, Vieux dossiers, E-9; lettre de John Kane de Grande-Baie au Commissaire des Terres.
 22. *Ibidem*. Lettre de Québec, le 16 février 1852, adressée à l'Hon. Commissaire des Terres. Lettre bien documentée sur les mérites de l'Association et les dépenses faites par elle pour les défrichements.

le prix des terres, poussé par quelques spéculateurs ? Craignait-il de s'engager à ouvrir des chemins dans un endroit si lointain ? Peut-être le gouvernement craignait-il que les désordres au Saguenay, dénoncés par Jacques Crémazie, ne se reproduisent au Lac-Saint-Jean, tant que les lots n'y seraient pas entièrement occupés²³. Toujours est-il que le droit de propriété sur les terres au Lac-Saint-Jean a été un problème majeur pour le curé Hébert.

En 1854, alors qu'il avait des listes de propriétaires à fournir et que la société arrivait à son terme, le curé Hébert faisait une autre demande au gouvernement :

Kamouraska, 5 décembre 1855

Monsieur [le Commissaire des Terres],

Je vous adresse par la présente, une liste de colons pour lesquels je vous prie de faire accorder des Patentes, suivant le rapport et la division faits par Mr Ballantyne, autorisé par l'hon. J. Cauchon, *etc.* Vous devez être informé que l'hon. J. Cauchon a promis que des Patentes seraient accordées aussitôt que Mr Ballantyne aurait fini son rapport. Or ce monsieur m'informe que le dit rapport est devant le bureau des Terres. Je vous prie bien de nous rendre le service éminent de nous faire obtenir les Patentes immédiatement. Les délais que nous éprouvons, depuis 4 ans surtout, ont l'effet de paralyser la colonisation du Haut Saguenay et de faire un grand dommage aux premiers colons, qui, après avoir fait de grands sacrifices, se trouvent presque abandonnés.

23. Jacques Crémazie, Rapport Spécial sur le Saguenay, 20 février 1850, ANQ. AP-P-456. Jacques Crémazie, qui a rédigé pour le gouvernement un rapport sur le Saguenay en 1850 a formulé ses idées à nouveau pour le livre *Le Saguenay en 1851*. Ce livre, publié en 1852, sans nom d'auteur, a souvent été attribué au curé Hébert. Non sans raison, car c'est lui qui a rassemblé une bonne partie des textes qui s'y trouvent, y compris ses propres rapports. L'abbé Pilote était très occupé par ses charges au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dont il a été supérieur à partir de 1852. Il n'avait pas le temps de rassembler toutes les informations pour le livre que les actionnaires de l'Association de L'Islet et Kamouraska réclamaient pour s'attirer des recrues et des appuis du gouvernement. Des rapports avaient déjà été publiés dans les journaux dont l'abbé Pilote se servira aussi pour son livre. Il avait demandé au curé Hébert de recueillir sur place d'autres renseignements. C'est ainsi que Jacques Crémazie, John Kane, Louis Deschênes et le Dr Bondreau de Baie-Saint-Paul donnèrent des textes au curé Hébert pour «son livre» comme ils disaient. Ils ne tiennent pas à être nommés dans le livre, Crémazie surtout qui craignait que ses opinions ne lui fassent du tort (il était engagé par le gouvernement et cependant, il avait des critiques à exprimer sur les modes d'exploitation de celui-ci). M. Pilote aurait été gêné lui-même de se donner comme auteur de tous ces textes. C'est pourquoi il n'a pas placé son nom en tête du livre. Des lettres de ces collaborateurs accompagnaient leurs textes. On peut les consulter aux Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne. Il serait trop long de les reproduire ici. Il serait utile de faire paraître une nouvelle édition commentée du livre *Le Saguenay en 1851* que tant d'auteurs ont copié, tant bien que mal, jusqu'ici. On pourrait ajouter dans cette édition quelques lettres des collaborateurs. Cela éviterait des méprises qui se perpétuent sur ce livre et sur l'œuvre de colonisation au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

J'ai confiance que, nonobstant l'absence de l'hon. Cauchon, cette affaire d'une si grande importance pour la colonisation sera réglée par vos soins dans le plus court délai.

J'ai l'honneur d'être votre humble serviteur.

N.T. Hébert, ptre c.²⁴

Les deux frères curés Hébert

Ils sont souvent confondus dans les publications.

Voici les deux photos, côte à côte, qui permettront de les distinguer.



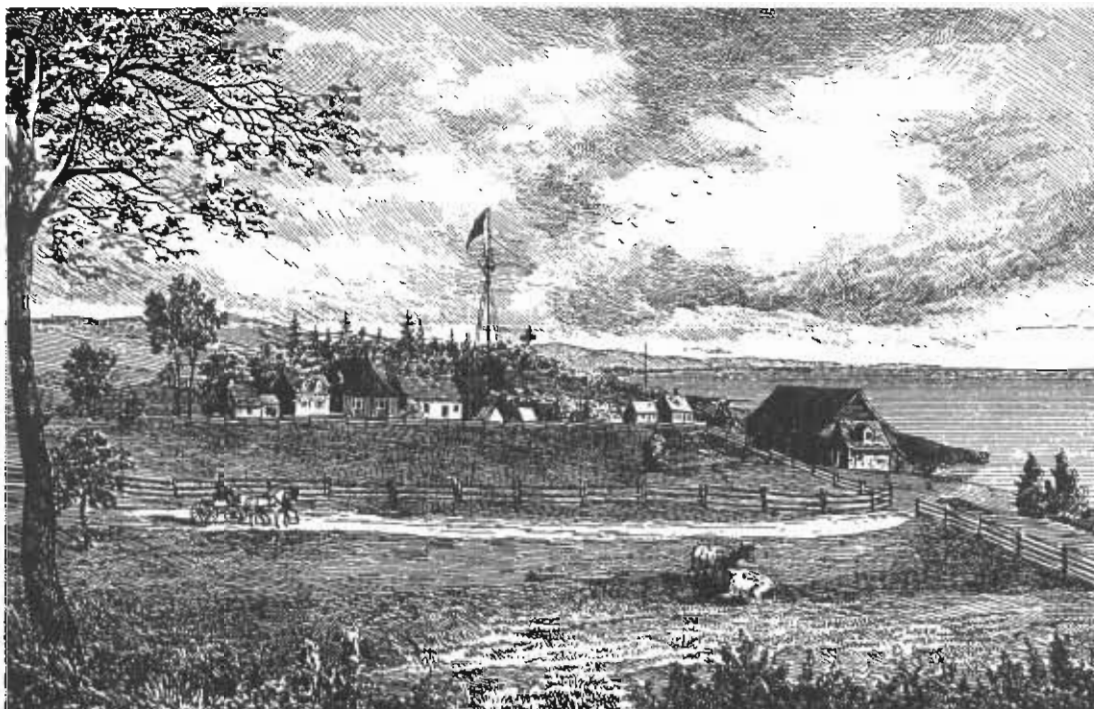
Nicolas Hébert, curé de Kamouraska



Octave Hébert, curé de Saint-Arsène

24. Voir note 21. Le curé Hébert avait déjà fait la même demande, au même endroit, dans une lettre du 8 juillet 1854. Il y mentionnait ses lots «dans Labarre, Mésy, Signay, Caron et Métabetchouan». Les patentes furent émises avec plus de facilité après la Confédération, au Lac-Saint-Jean comme ailleurs dans les autres régions.

Selon ses règlements, la société devait être dissoute en 1854. Le curé Hébert se mit donc à tout liquider au mois d'octobre, y compris les récoltes, les animaux et le mobilier²⁵. Pour les lots qui n'avaient pas été vendus, le tirage au sort fut fixé au 8 février 1855 à La Pocatière, à partir de six heures du matin²⁶. Le gouvernement n'avait toujours pas répondu aux demandes répétées pour les titres ou patentes²⁷. Il faut dire qu'ailleurs, dans d'autres régions, le gouvernement n'était guère plus expéditif. Ce n'est qu'après la Confédération en 1867, alors que les terres seront gérées par la province, que les titres de propriété seront généralement accordés.



Le Poste de traite des fourrures qui existait déjà à l'embouchure de la rivière Métabetchouane quand le curé Hébert est arrivé au Lac-Saint-Jean

(Dessin de P. H. Dumais P.L.S., ANC-C64681)

-
25. Michèle le Roux «La colonisation du Saguenay et l'action de l'Association des Comtés de L'Islet et de Kamouraska», *Mémoire*, U. de M., 1972, p. 98. Le curé Hébert, en octobre 1854, campe sur le chemin Kénogami et procède à la vente, par encan pour les gens du Lac-Saint-Jean. Il y aura une autre tirage pour les gens de la Côte-du-Sud. Voir lettres du 22 et du 29 octobre 1854 à François Pilote (ACS et CSA).
26. *Le Canadien*, 2 et 5 février 1855.
27. M. Leroux, *op.cit.*, p. 80. Voir lettre du curé Hébert au Département des Terres, le 5 décembre 1855 (ANQQ, Terres et Forêts, Vieux dossiers E-9).

L'avenir du Lac-Saint-Jean

Pour certains, la colonisation au Lac-Saint-Jean n'avait pas beaucoup d'avenir. Le curé Gagnon de Chicoutimi, par exemple, la critiquait. Il aurait préféré que l'expansion se fasse en face de Chicoutimi sur la rive gauche du Saguenay, en remontant vers le lac Saint-Jean. Le curé Hébert qui, au début, passait par la rivière Chicoutimi pour se rendre au lac Saint-Jean, avait abandonné cette route trop difficile, en raison de ses sept portages. Il préférerait le chemin qu'il avait rendu praticable aux caravanes de colons et d'animaux et qui débutait au fond de la baie des Ha! Ha! La «plaine d'Hébertville», qui va de Labarre à Métabetchouan et du lac Kénogami à Alma, lui semblait plus propice à la colonisation.

Un des défis du curé Hébert était de rendre cette terre productive et capable de faire prospérer une grande population. On avait toujours dit que le climat autour du lac Saint-Jean était aussi favorable à l'agriculture que celui de Québec, à cause du microclimat de la cuvette jeannoise. Il fallait le prouver. La première chose à faire était de défricher et d'ensemencer. C'est ce que fit le curé Hébert dès 1849. Chaque année, les résultats étaient probants²⁸.

Le curé Hébert suivait de très près le cycle des semences et des récoltes. Il s'occupait de choisir les meilleurs grains adaptés au climat, les sols les plus favorables en des endroits ensoleillés et les meilleures dates pour éviter les gelées. C'était toujours un émerveillement pour lui de voir pousser tant de moisson. Il ne parvenait pas à tout engranger et devait sans cesse construire de nouvelles granges. Il s'en ouvrait à son ami, l'abbé François Pilote, vice-trésorier de l'Association. Durant l'année 1851, ses lettres sont spécialement enthousiastes. Il y parle non seulement des semences et des récoltes, mais de tout ce que produit Hébertville²⁹. Il vend même des billots à McLeod, l'allié de Price (*les rois du bois*). Il entaille les érables pour produire du sucre et du sirop. Ses deux moulins sont construits sur la chute des Aulnaies et il peut tout de suite produire des planches pour élever les bâtisses. La meunerie sera en marche durant l'hiver. Il a, en plus, des moulins mobiles, moulins à battre et à essoucher dans les champs (moulins qui fonctionnent à bras d'hommes ou avec l'aide de chevaux)³⁰.

28. Les résultats extraordinaires, au début, s'expliquaient en partie du fait que la terre n'était pas épuisée comme dans les vieilles seigneuries et que la végétation ne connaissait pas encore la mouche à blé, la mouche à patate, *etc.* qui détruisaient ailleurs une partie des récoltes.

29. Le curé Hébert employait rarement (dans les débuts) le terme Hébertville qu'employaient les gens à la suggestion de François Pilote dans son livre, *Le Saguenay...* («Espérons, écrivait-il que la reconnaissance des colons le baptisera [l'endroit] du nom d'Hébertville», p. 47). Avant que le canton Métsy ne soit arpenté (en 1854), il disait *Labarre*. D'autres fois il disait *la chute des Aulnaies*, ou tout simplement *Les Aulnaies*.

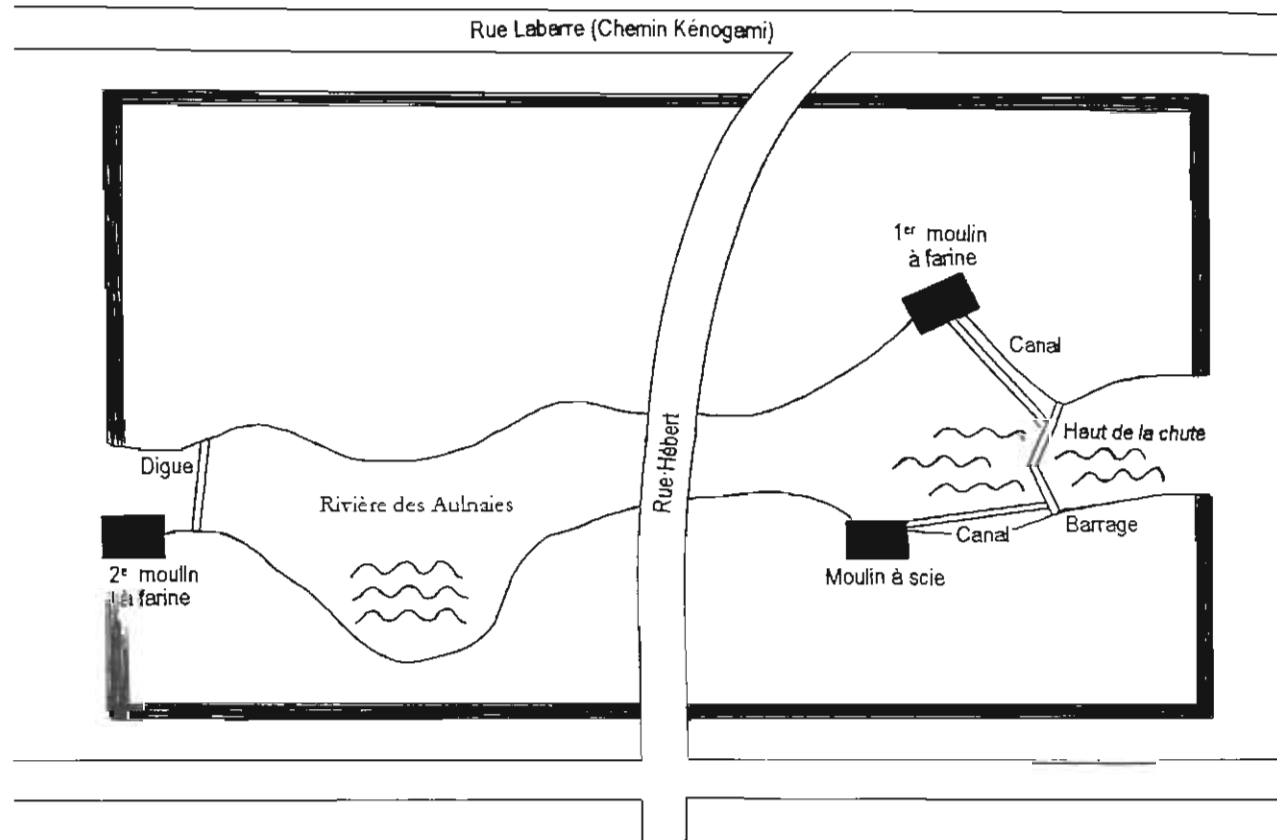
30. L'Association fait paraître dans les journaux un rapport des activités du curé Hébert au Lac-Saint-Jean. Elle y dit, entre autres, qu'elle «a fait l'acquisition de moulins à battre [le grain], de moulins à essoucher, de plusieurs autres instruments d'agriculture et de deux berges [barges].» *Journal de Québec*, 13 décembre 1849.



Les moulins au centre d'Hébertville, en 1960.

À gauche, le moulin à scie, sur le bord de la rivière des Aulnaies. À droite le moulin à farine sur la rive droite.
Un niveau amène l'eau de la rivière au moulin. La chute apparaît entre les deux moulins où l'on voit le pont de la rue Hébert (ASHS).

Réserve des moulins 3 acres X 2 acres



Dans le contrat de vente de ses moulins de la chute des Aulnaies à Jean-Charles Chapais, Jean-Félix Langlais stipule : «... Les dits deux moulins et dépendances, construits comme susdit, chacun sur un terrain de trois acres en front sur la Rivière des Aulnaies (*sic*) et d'un acre en profondeur de chaque côté d'icelle et les dits terrains désignés sur les plans comme "terrains des moulins", les dits terrains enclavés dans, et bornés de tous côtés par la Réserve du village d'Hébertville.» Passé le 3 août 1859, à la maison de Jn-Chs Chapais à Saint-Denis et contresigné par les notaires Thomas Béchard et Henri Garon. ANQQ no 735 (*bis*). Source graphique : Dany Côté, *Études historiques...*, 1995, p. 32.



Photo près de la maison de Gilles Vézina au bord de la rivière des Aulnaies à Hébertville.

C'est là que Jean-Félix Langlais avait construit son moulin à farine. Sur la photo, au premier plan, apparaissent les structures du barrage. Plus haut, en arrière-plan, les premiers moulins à la chute des Aulnaies. (Photo Gilles Vézina).

Ce dont il manque le plus, c'est du lard. Les quarts de lard importés sont toujours reçus avec un soupir de soulagement. Il est étonnant, pour nous, de constater à quel point ces hommes en sont dépendants. Quand ils en manquent, il faut tuer un porc, même si c'est le seul qui reste. Il faut dire que le lard servait à la cuisson des aliments, et qu'il était une bonne source de calories pour les bûcherons.

Il est impossible de reproduire ici toutes les lettres qui décrivent les premières années à Hébertville, qu'elles viennent du curé Hébert lui-même, ou d'autres correspondants; nous allons simplement reproduire les extraits les plus significatifs des lettres du curé sur la période d'un an, pour donner une idée de la grande entreprise de l'ouverture du Lac-Saint-Jean.

Correspondance Hébert-Pilote

C'est à l'abbé François Pilote du collège de La Pocatière que le curé Hébert écrivait le plus fréquemment. Voici ce qu'il lui disait durant l'année 1851, deux ans seulement après le début de ses travaux au Lac-Saint-Jean. On peut consulter ces lettres intégralement aux Archives de la Côte-du-Sud et du Collège-de-Sainte-Anne (ACS et CSA) à La Pocatière.

Le 21 mai 1851, lettre écrite de Grande-Baie. Après sept jours sur l'eau, à cause d'adversités particulières, Hébert arrive à la Grande-Baie où ses gens sont venus le rejoindre. Ils lui apprennent d'abord que 55 minots de blé ont été semés. Ensuite, «les hommes du chantier [...] d'hiver ont fait 1700 billots pour vendre à McLeod, 400 lbs de sucre (d'érable) et un quart de sirop. [...] Les semences sont aussi avancées que chez nous dans les terres faites [...] Nos hommes au T. Labarre ont manqué de lard, la semaine dernière [...] Nos hommes sont gais et contents, et pleins de courage [...] J'irai à Chicoutimi, la semaine prochaine, pour régler avec M. McLeod, prendre des connaissances de la potasserie du Dr Dubois».

Le 6 juillet 1851, lettre écrite de Saint-Pascal-de-Kamouraska où Hébert est curé. Cette lettre nous fait voir comment le curé pouvait en même temps s'occuper de ses affaires du Lac-Saint-Jean et de la Côte-du-Sud. «[...] Donc je suis arrivé. J'ai laissé mon chantier lundi dernier. Tous mes hommes étaient en bonne santé, travaillant avec beaucoup de courage.» Il parle ensuite de ses provisions de grain, de patates, de mil, de trèfle et de navets. «J'ai rencontré Octave [son frère prêtre] à Saint-Alphonse mercredi. Lundi matin, il est parti à cheval, c. à. d. avec ma voiture, pour monter au chantier [ce qui suppose un chemin jusqu'au lac Kénogami], et moi je me suis embarqué en berge, avec MM Carrier, Drapeau, Dumas, Bouthillier et Vincent. Vendredi après midi, nous avons touché la terre du Sud à Kacouna. Samedi matin, je suis parti de là par terre et hier j'étais à St Paschal (sic) vers 5h du Soir. Avant de laisser le chantier, j'ai tout réglé ce qui intéresse la Société. Je me suis entendu avec M. Ballantyne et M. Kane...» On peut lire d'autres parties de cette lettre dans le 1^{er} tome du Curé Hébert, p. 283.

Le 1^{er} septembre 1851, lettre écrite du Township Labarre. «Mon cher ami. Je me suis rendu heureusement. Je trouve tout beau, magnifique.

Beaucoup d'ouvrage fait. Les grains sont de toute beauté. Nous allons commencer à couper, la semaine prochaine, et si le beau temps continue, le grain mûrira assez tôt pour donner de l'ouvrage aux coupeurs. Priez que notre récolte mûrisse. Nous sommes des hommes au-dessus de nos affaires. Je ne sais vraiment pas où nous pourrions mettre tout notre grain. Il faut commencer un autre hangar [...] 80 hommes sur les bras, mille petits besoins de toutes espèces. Il me faut répondre à tout cela avec environ 15 piastres que j'ai dans ma bourse, à mon secours.»

Le curé Hébert ajoute qu'il faut faire une demande au gouvernement pour arpenter, dans le canton Caron, un ou deux rangs doubles.

Le 3 septembre 1851, lettre écrite de Grande-Baie. Le curé Hébert soumet au Bureau un projet d'achat et d'emploi des hommes pour couper des pins.

18 septembre 1851, lettre de la Grande-Baie. «Nos grains mûrissent à vue d'œil. Tout le Portage [Portage-des-Roches] est engrangé. L'orge, le blé et l'avoine semés avant le 15 juin sont mûrs et coupés en partie. 50 hommes sont occupés à la récolte. Si le beau temps continue, nous allons sauver tout le grain en bon ordre. J'ai fait bâtir une grange au Portage des Roches. Une autre au Lac Vert. Trois hangars. Pour ces hangars, il faut des chassis. Je les ai fait faire. Mais je ne les ai pas encore. Nous n'aurons pas assez de granges, dont je vous parle, pour placer tout notre grain. Je ferai faire des abris avec de la planche pour celui que nous ne pourrions pas loger dans les anciennes et les nouvelles granges.»

«Le moulin commence à scier assez bien. Il est en état maintenant de fournir 200 planches chaque jour. Le moulin à farine se prépare; j'ai vu les moulages [...] Rien de plus agréable à voir que les bords du lac Kénogamichiche. Les souches sont enveloppées d'une couverture dorée et flottante [...] Invitez nos associés à remercier la Divine Providence [...] Je pars demain matin à 6h pour remonter au chantier [...] Je n'ai reçu que la semaine dernière les provisions que j'avais expédiées ici, avant mon départ de Québec. La goélette a mis un mois à faire le trajet, et cela par l'inexpérience du capitaine. Lundi dernier, nous étions à bout de lard. Il a fallu faire boucherie d'un de nos porcs.»

Le 25 septembre 1851, lettre du T. Labarre. «La gelée de dimanche dernier a fait dommage à une partie de notre récolte. Malgré tout, nous coupons à force et nous pourrions finir la semaine prochaine. Tout le grain du Portage est engrangé en bon ordre. Le reste du grain est en quintaux ou en pied [...] Le moulin à scie aura peine à fournir à tous nos besoins...»

Le commerce du magasin va bien et fait du profit pour payer les voyages. «[...] Je fais tirer cet automne le bois d'une maison hangar à la chute (des Aulnaies) pour y mettre les provisions et la marchandise l'année prochaine. Je vais faire tirer aussi le bois pour 2 autres granges et 4 hangars nouveaux, dont nous aurons besoin l'année prochaine. Il nous faut absolument de ces granges, de distance en distance, à cause de la difficulté

qu'il y aurait à transporter le grain, et aussi à cause de la perte de temps et de grain que ce transport occasionnerait [...] Je pense toujours laisser une vingtaine d'hommes pour l'hiver. Il me faudra 12 à 15 quarts de lard, 15 quarts de morue.»

Cette série de lettres en dit long sur l'implication sociale concrète du curé Hébert au Lac-Saint-Jean et sur son amour de la terre. Elle montre aussi la routine des travaux qui vont se dérouler à Hébertville durant les premières années de la Société du curé. Elle nous montre les préparatifs pour l'année 1852, année qui marquera un nouveau départ puisque, pour la première fois, il y aura des familles qui demeureront à Hébertville, été et hiver. Un village s'organisera alors autour de la chute des Aulnaies où il y aura des moulins, l'église et le magasin général; Calixte, le frère du curé Hébert, aura la charge de ce magasin douze mois par année³¹.

Le chemin Kénogami (ou «grande ligne»), de la chute à Métabetchouan d'un côté et de la chute au Portage-des-Roches de l'autre côté, prolongera le village d'Hébertville. Bientôt, deux autres villages et paroisses apparaîtront : Saint-Jérôme d'un côté, Saint-Cyriac³² de l'autre. Plus tard, dans les cantons Labarre et Signay surgiront les paroisses d'Alma, Saint-Gédéon, Saint-Bruno et Hébertville-Station, des divisions du grand Hébertville. Le rêve du curé Hébert se réalisait. Une entreprise d'envergure créait en vingt ans une dizaine de paroisses. Voilà le succès de la Société de M. Hébert.

En 1852, le supérieur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'abbé Célestin Gauvreau, se retire pour aller se reposer chez sa soeur, à Saint-Pascal-de-Kamouraska. L'abbé François Pilote le remplace alors et, en 1853, l'abbé Gauvreau, encore en repos, lui cède définitivement sa place de supérieur. Pilote devra donc dorénavant gérer le collège et se trouvera moins disponible aux affaires de l'Association. En 1851, le curé Hébert devait lui fournir de l'information pour le livre *Le Saguenay en 1851*, commandé par un haut fonctionnaire du gouvernement³³. En 1852, c'était moins nécessaire. C'est pourquoi les lettres que le curé Hébert lui adressera se feront plus rares. D'ailleurs, à partir de 1852, Calixte Hébert, son frère, est à Hébertville. C'est un homme instruit et capable. Il écrira souvent pour mettre l'Association au courant de tout. Le curé lui fait confiance. Le contremaître

-
31. Le curé Hébert avait déjà installé un magasin dans le canton Labarre; c'était absolument nécessaire à la population qui ne pouvait pas se rendre à Chicoutimi ou à Grande-Baie pour les menus articles quotidiens. Les profits de ce magasin dont Calixte avait la charge à son arrivée en 1852 étaient versés au compte de l'Association et figurèrent chaque année dans les recettes de celle-ci.
32. En 1854, le curé Hébert vivra sous la tente à Cascouia où devait se développer le village de Saint-Cyriac. Il conduisait là un chantier de plus de 30 hommes qui s'affairaient surtout à compléter le chemin Kénogami et à faire les récoltes. Il écrivait à son ami François Pilote : «Je suis ici au milieu du combat» (Lettre du 28 septembre 1854, ACSA et SHCS).
33. *Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Fêtes et Souvenirs*, 1918, p. 182.

Louis Deschênes, réengagé chaque année par le Bureau, écrira, de son côté, de longues lettres au curé Hébert sur les affaires à Hébertville, surtout en hiver alors que le curé Hébert ne pouvait se rendre à Hébertville. Le curé remettait ces lettres au Bureau. On peut encore voir toutes ces lettres aux archives du collège.

Ainsi, l'Association avait-elle une idée exacte de ce qui se passait à Hébertville. Nous avons donc, de cette Association, une histoire détaillée, —peu exploitée jusqu'ici, si ce n'est par Michèle Le Roux qui en a fait sa thèse à l'Université de Montréal en 1972.

Lac-Saint-Jean et Haut-Saguenay

Il faut distinguer entre Lac-Saint-Jean et Haut-Saguenay, avant de parler des chantiers du curé Hébert à cet endroit.

Quand le curé Hébert commença ses expéditions au Lac-Saint-Jean, on ne parlait pas encore de cette région. Elle faisait partie du Domaine du Roi ou des Terres de la Couronne affermées à différentes compagnies pour la traite des fourrures. Longtemps, ce domaine ne fut connu que des autochtones et des missionnaires, récollets et jésuites³⁴. C'était le Saguenay, à Tadoussac, qui était la porte d'entrée mystérieuse de ce domaine caché où l'on n'osait pas s'aventurer. On appelait tout le territoire, le Royaume du Saguenay, sans distinguer la région du Lac-Saint-Jean, qui est pourtant une région distincte : elle reçoit tout un réseau de rivières qui se jettent dans le lac du même nom, arrosant des terres avoisinantes, vastes et prospères. À Hébertville, la rivière des Aulnaies coule vers le lac Saint-Jean et non vers le fleuve, comme la rivière Saguenay, ce qui place Hébertville nettement dans le versant du lac. Cependant, au siècle dernier, on parlait surtout d'Hébertville dans le Haut-Saguenay. À cette époque, où les cours d'eau étaient les grands moyens de communication et de ravitaillement, il était question de la «presqu'île de Chicoutimi» entourée d'eau. Le canton Labarre et Hébertville font partie de cette presqu'île³⁵. Pourtant, Hébertville commence près de la tête du lac Kénogamichiche, lequel se déverse dans le lac Saint-Jean, par la rivière des Aulnaies et la Belle Rivière. C'est aussi près de la tête du lac Kénogamichiche que commence le comté du Lac-Saint-Jean³⁶.

34. Arthur Buies, *Le Saguenay et le bassin du Lac Saint-Jean*, Québec, 1896, p. 9 suiv.

35. [François Pilote] *Le Saguenay en 1851*, p. 5, 42-48; Arthur Buies, *Le Saguenay...*, p. 32, 175-177 (Arthur Buies a copié *Le Saguenay en 1851*, comme bien d'autres). On lit dans *L'histoire du Saguenay*, 1968 : «La localité [d'Hébertville]... prenait... figure de capitale du haut-Saguenay qu'on n'avait pas encore pris l'habitude de désigner par le nom de Lac Saint-Jean» (p. 349).

36. Gérard Bouchard a fait un travail de synthèse toponymique sur la désignation du Saguenay-Lac-Saint-Jean, depuis Jacques-Cartier. Il propose lui-même des aménagements de sous-région. Voir «Le Saguenay. Une population ? Deux régions ? Trois noms ? » dans *Saguenayensia*, vol. 36, no 4, octobre-décembre 1994, p. 48-53.



Les premiers pionniers du Lac-Saint-Jean ont commencé par faire reculer la forêt pour pouvoir semer et se construire des maisons.

On faisait des abattis et on faisait brûler les souches (En haut à droite). Ce travail était devenu familier au curé Hébert. (ANC)

Beaucoup plus bas que le lac Kénogamichiche, se trouve le lac Kénogami qui coule, en sens opposé, vers la rivière Saguenay, via les rivières aux Sables et Chicoutimi. Ce phénomène, des différents niveaux, a été expliqué sommairement dans le 1^{er} tome³⁷. C'est à cette différence de niveau que se trouve le point d'obstruction empêchant la presqu'île d'être une île.

Durant la période glaciaire, des glaciers se sont écoulés dans la cuve du lac Saint-Jean. Les lacs Kénogami, Kénogamichiche, lac Rond, lac Vert, *etc.* sont le résultat de la fonte de glaçons enterrés dans le sédiment lors du passage des glaciers. Les lacs sont de différents niveaux. Le lac Rond, en particulier, est un phénomène à voir. Là où le sol était plus friable, les eaux se sont écoulées : vers l'ouest (lac Kénogamichiche) d'un côté et vers l'est (lac Kénogami) de l'autre, selon la différence des niveaux de ces deux lacs.

Il n'est pas étonnant que l'on parle d'Hébertville dans le Haut-Saguenay, car le haut de la rivière Saguenay commence au lac Saint-Jean. La ville d'Alma, à la fois sur le Saguenay et sur le lac Saint-Jean, fait partie des cantons Labarre et Signay, comme Hébertville. Pour les Anciens, la région du Haut-Saguenay chevauchait, en quelque sorte, celle du Lac-Saint-Jean.

Les chantiers du curé Hébert

Le curé Hébert a ouvert des lots dans le Haut-Saguenay et dans la région du Lac-Saint-Jean. Il parlait souvent de ses «chantiers» où travaillaient ses hommes qu'il devait rejoindre durant la saison estivale. Sa stratégie n'était pas d'aller s'isoler dans un canton, mais d'abord de défricher une grande voie en partant de la Grande-Baie et du Portage-des-Roches: ce sera le «chemin Kénogami».

Après la construction du premier tronçon de route (jusqu'au portage des Roches), il a dû renoncer au tronçon suivant qui longe le lac Kénogami, parce que les rochers y étaient très nombreux, et surtout parce que la Société de la rivière aux Sables, qui devait faire son bout de chemin dans le canton Jonquière, n'avait pu accomplir son travail (la société sera désorganisée en 1852).

En attendant d'autres arrangements avec le gouvernement, il fallait utiliser les voies d'eau, et d'abord celle du lac Kénogami (qui signifie lac long). C'est ce qu'on fit, en se munissant de canots et de radeaux. Une fois rendu à la tête de ce lac (de vingt milles de long), et du petit lac Ouhqui (ou Wykwi) attendant, il fallait monter à la région du Lac-Saint-Jean avec les

37. *Le Curé Hébert*, t. I, p. 307, 323, 328. Voir aussi «L'ouverture du Lac-Saint-Jean, objectif du curé Hébert en 1848», dans *Saguenayensia*, vol. 34, no 3, juil-sept. 1992, p. 41.

embarcations sur le dos : c'était le Beau Portage. La pente est encore raide à cet endroit, malgré lehaussement qu'on a fait du lac Kénogami en 1925³⁸.

À une centaine de pieds plus haut, on reprenait la voie de l'eau : lac Kénogamichiche et rivière des Aulnaies, mais sur le versant du lac Saint-Jean. Un chantier, avec son camp, était établi près du lac Kénogamichiche (petit lac long) pour la construction du chemin, — indispensable aux colons qui devaient s'installer, à partir de là, jusqu'au lac Saint-Jean. Les terres étaient meilleures dans ce secteur. Bientôt, des rangées de lots s'ouvriront, des deux côtés de cette voie d'eau, jusqu'à la rivière Métabetchouane. L'abbé Pilote pouvait écrire dans *Le Saguenay en 1851* que «ces lots forment deux belles lisières, chaque côté du lac Kinogamishish et de la rivière des Aulnaies, espace de sept milles, sans compter une large ouverture faite dans la forêt qui sépare Kinogami de Kinogamishish, ni un abattis considérable au Portage-des-Roches. La partie ensemencée, l'été dernier, a produit 1 844 minots de bled, seigle, avoine, pois et orge, outre 1 252 minots de patates, en tout 3 096 minots. Une autre partie a été semée de graine de mil. (p. 96)»

Il fallait ouvrir les chantiers, de proche en proche, pour les travaux de défrichement et de construction des routes qui s'étendaient de la Grande-Baie au lac Saint-Jean. Un premier chantier travailla à faire un chemin, de la Grande-Baie au Grand-Brûlé, en partant d'une route déjà tracée :

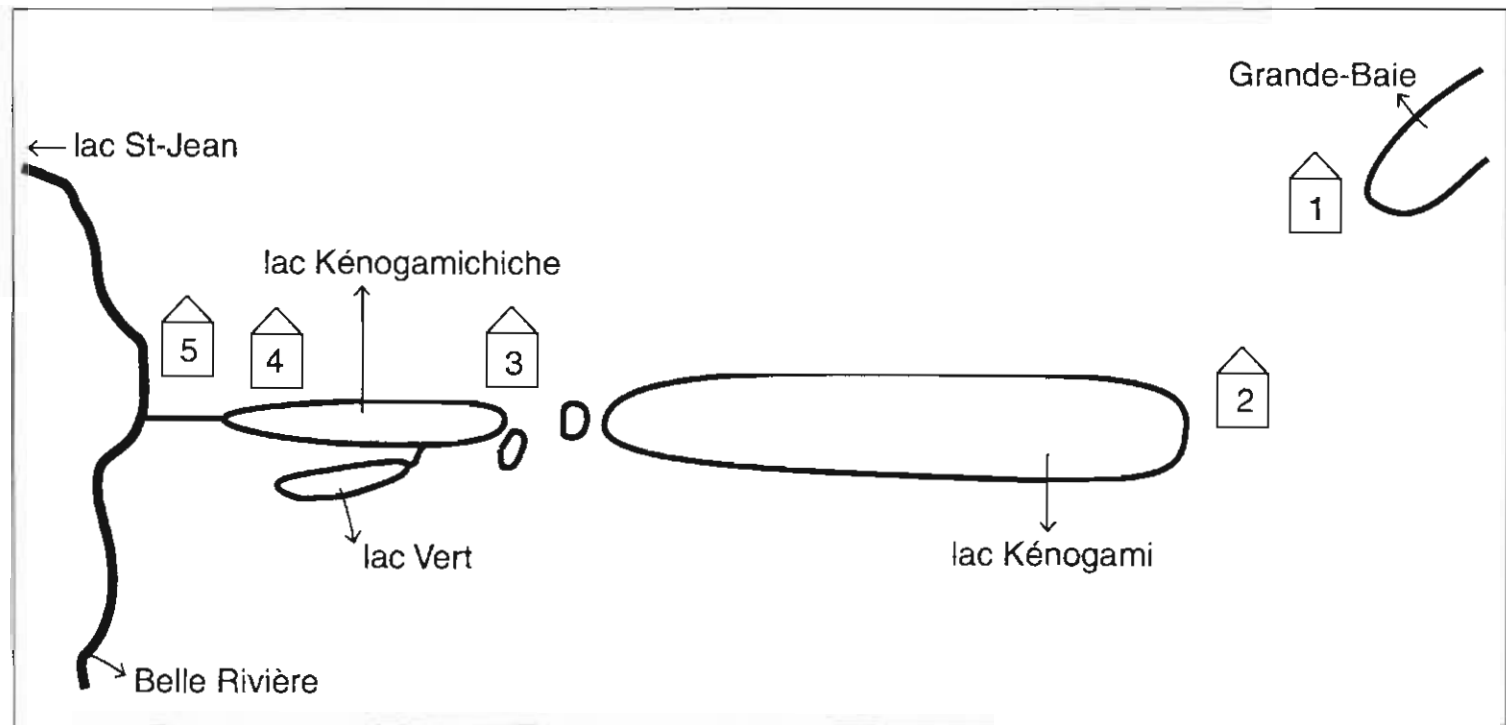
M. l'agent [le curé Hébert], à la tête de ses hommes, aidés par les habitants de la Grande-Baie et du Grand-Brûlé, l'a beaucoup améliorée. Ces améliorations n'ont coûté à l'association que la modique somme de £8 6 8, ou 100 journées d'hommes à 1s. 8d.; elles ont rendu les transports beaucoup plus faciles et surtout plus économiques, comme on peut le prouver par le fait que les charretiers ont pu transporter jusqu'à 800 livres pesant, par chaque voiture, pendant une partie de l'été, au lieu qu'auparavant on pouvait à peine y passer avec des demi-charges. Il est constaté que les habitants du Grand-Brûlé, qui sont à 3 lieues et demi de la Grande-Baie, ne pouvaient faire le voyage à moins de deux jours. À présent, ils le font dans une petite journée³⁹.

À la Grande-Baie, il y avait un entrepôt pour recevoir la marchandise. Au Portage-des-Roches, les hommes avaient construit un hangar de «18 pieds sur 15 pieds en pièces équarries, couvert en planche et en bardeau». Ce hangar servait d'entrepôt et de relais pour les hommes qui construisaient la route ou qui, par mauvais temps, ne pouvaient s'engager sur le lac. À cet endroit également, «M. l'agent a eu la bonne idée d'employer ses hommes

38. De 1923 à 1925, un barrage de gravier et de terre fut construit à cet endroit pour assurer l'étanchéité entre les masses d'eau sur le versant est et les masses d'eau sur le versant du lac Saint-Jean. Voir à ce sujet les rapports de la *Commission des eaux courantes de Québec*, en particulier le rapport de 1924, p. 95 et 1925, p. 46-47. Voir aussi Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français*, t. 2, Montréal, Beauchemin, 1935, p. 57.

39. Rapport de l'Association, 13 février 1851. *Journal de Québec*, 8 avril 1851. Ce rapport est signé par Ls Miller, Ths Bégin, Jos. Deslauriers, L.A. Bourret, ptre, F. Pilote, ptre.

Les entrepôts du curé Hébert



De Grande-Baie jusqu'à Hébertville, le curé Hébert avait fait construire des entrepôts pour le matériel de chantiers, durant les premières années. De plus, il avait fait construire deux grands camps à chaque bout du lac Kénogamichiche où les hommes habitaient et assistaient à la messe.

à commencer des défrichements (20 arpents).» Dans le canton Laterrière, ils avaient donc un terrain ensemencé. Il appartenait à la Société, à titre de lots défrichés le long du chemin⁴⁰.

Ensuite, les hommes bûchèrent sur la rive nord du lac Kénogami. Le bois était expédié par le lac et par la rivière Chicoutimi. Des arrangements étaient faits avec Price et McLeod pour la vente de pin, «à 10 sols pour chaque hon madrier (*ib.*)».

Au lac Kénogamichiche s'élevait un autre camp pour un grand chantier. On coupait là le bois en billots pour l'expédier par le lac Kénogami. On en expédiait aussi dans l'autre sens, par le lac Kénogamichiche et par la rivière des Aulnaies. Là, le bois était transformé en planche, à la scierie de la chute, pour la construction des maisons, des granges, *etc.*

On bûchait aussi le long du lac Kénogamichiche pour préparer les fermes des futurs colons. On y faisait des «abattis». Les souches et branchages étaient brûlés sur place. On voyait donc des champs avec des feux, ici et là, pour préparer la terre à la colonisation. Jamais, du temps du curé Hébert, on n'a perdu contrôle de ces feux d'abattis, comme on le déplore parfois de nos jours, malgré tous les équipements modernes dont on dispose. C'était un travail soigné et professionnel que ces hommes faisaient⁴¹.

À une lieue, plus à l'ouest, près de la rivière des Aulnaies, il y avait encore un camp pour un autre chantier. Ainsi, les hommes pouvaient travailler en équipe; ils avaient un endroit, tout près, où s'abriter et refaire leurs forces. Un rapport de l'Association, en février 1851, fait une description des chantiers du curé Hébert, du lac Kénogamichiche au village :

«Les ... hommes, partagés en deux bandes égales, ayant chacun un chef ou foreman, ont travaillé séparément de manière à pouvoir faire connaître, à la fin de chaque semaine ou plus souvent, le travail de chacune, seul moyen d'exciter efficacement l'émulation dans son chantier⁴².»

Sans parler des chantiers entrepris à la chute des Aulnaies (au centre d'Hébertville : les moulins à scie et à farine, l'église, les maisons, le magasin, *etc.*), il y avait donc, en 1851, plusieurs chantiers en marche à partir de la Grande-Baie : le chantier du chemin Grande-Baie–Portage-des-Roches, le chantier du défrichement au Portage-des-Roches (318 acres), le chantier des billots, le long du lac Kénogami. À la tête du lac Kénogamichiche, c'est-à-dire dans le canton Labarre commençaient les grands chantiers pour l'établissement des colons : la continuation du chemin, le défrichement des

40. Rapport..., *Journal de Québec*, 5 et 8 avril 1851. Le terrain formait «une pointe de 318 acres entre le lac Kénogami, d'un côté, et sa décharge appelée rivière Chicoutimi, de l'autre.» *Ibidem*, 8 avril 1851.

41. *Le Curé Hébert*, t. 1, p. 311.

42. Rapport..., *Journal de Québec*, 10 avril 1851.

lots, la préparation des billots pour la vente ou la construction des maisons... Là se trouvaient les deux grands camps de 60 pieds sur 20 chacun, dont il est question dans le premier tome, p. 340.

Le curé Hébert menait tous ces chantiers de front, et se déplaçait, au besoin, plusieurs fois dans la semaine. Il couchait le plus souvent dans une tente, parfois «à la belle étoile»⁴³.

On ne pouvait pas ouvrir la région du Lac-Saint-Jean sans planifier au préalable une série d'infrastructures. L'échec de l'abbé Boucher, dans le canton Caron, avait prouvé la nécessité de ces infrastructures. Ce fut le mérite d'une association forte, celle des paroisses de L'Islet et Kamouraska, de les réaliser malgré le manque de support du gouvernement. Il leur fallait beaucoup d'audace et de courage. Aujourd'hui, une grande partie du chemin Kénogami est disparue sous l'eau du lac Kénogami qui a été haussé de 32 pieds⁴⁴ pour alimenter les moulins de pulpe de Jonquièrre et Chicoutimi. On ne peut donc plus voir au bord du lac Kénogami ce chemin qui a été, pendant plus d'un demi siècle, le grand boulevard par où sont passés tous les habitants du Lac-Saint-Jean. Il en reste cependant des sections, converties en sentiers de forêt dans un parc.

Une entreprise nationale

Ce n'était pas seulement pour les gens de la Côte-du-Sud que ce chemin Kénogami était fait, c'était pour les gens du Saguenay, de Charlevoix, de Québec, etc.⁴⁵ D'où la motivation patriotique de l'entreprise. L'objectif dépassait l'horizon d'une paroisse ou d'une région. François Pilote écrivait, à la fin de son livre *Le Saguenay en 1851* : il y va de «notre conservation comme peuple... une nécessité nationale que tout cœur canadien sent profondément... Disons et répétons, en finissant : Emparons-nous du sol si nous voulons conserver notre nationalité.»⁴⁶

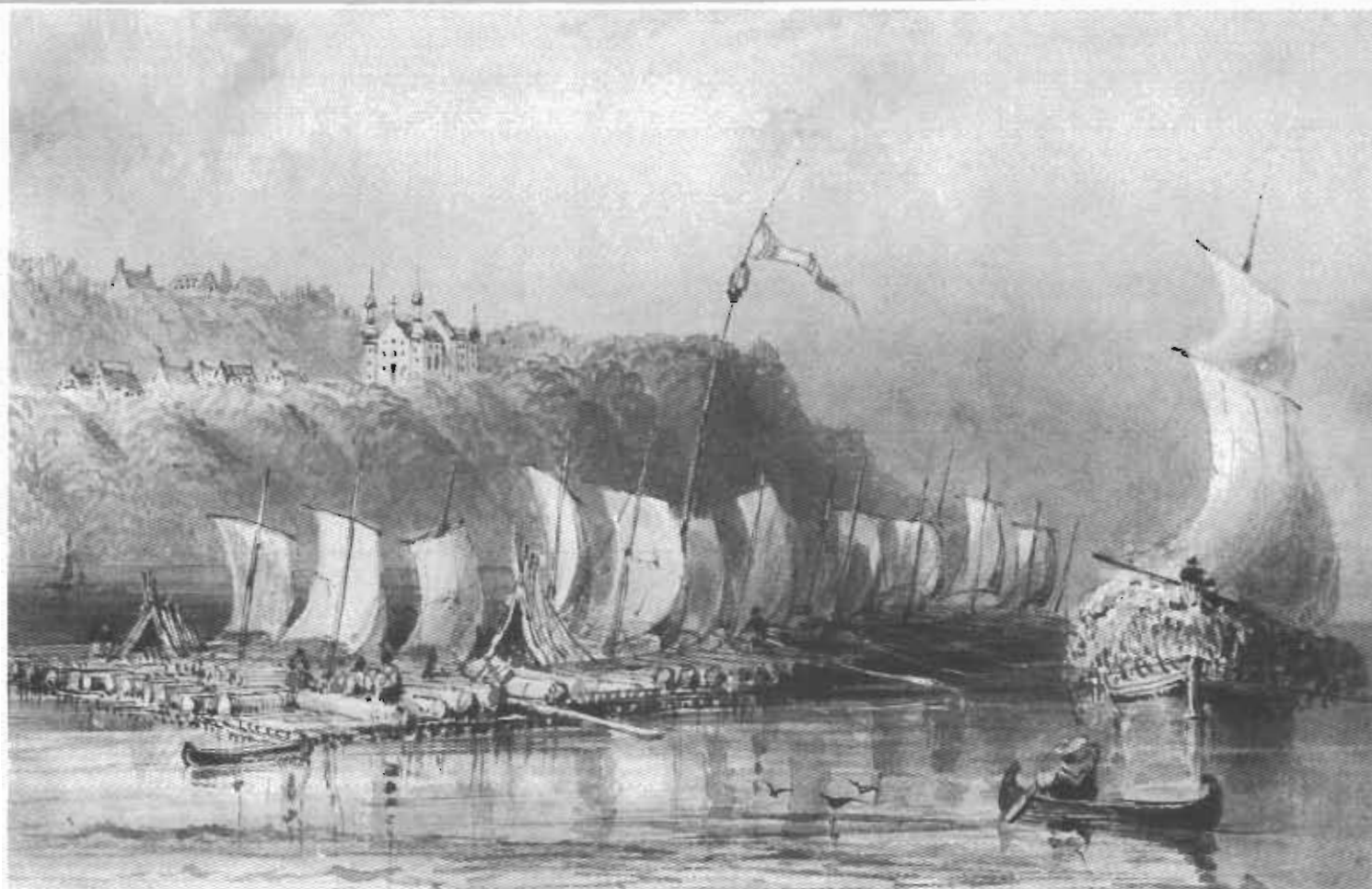
C'est bien là ce qu'il faut comprendre, au départ, dans l'œuvre des pionniers du Lac-Saint-Jean. C'était une entreprise d'envergure nationale d'hommes et de femmes qui ont à cœur d'installer leurs fils et leurs filles dans les nouveaux territoires de leur pays. Le curé Hébert a raconté à l'abbé Pilote son voyage épique de mai 1852 avec des familles et des ménages pour le Lac-Saint-Jean. Nous reproduisons sa lettre en entier car elle rend bien le genre de ses voyages en goélette jusqu'au fond de la baie des Ha! Ha!

43. *Ibidem*.

44. Raoul Blanchard, *L'Est du Canada Français*, tome 2, 1935, p. 99; *La Commission des eaux courantes de Québec*, 1923, p. 96-98; 1924, p. 80-81; 1925, p. 47. La surface du lac Kénogami fut portée à 23 milles carrés, c'est-à-dire, trois fois plus qu'auparavant. Dix milles carrés de terrain furent inondés (1923, p. 97; 1924, p. 80; 1925, p. 47).

45. Raoul Blanchard, «Le Saguenay et le Lac Saint-Jean», *Revue de géographie alpine*, Grenoble 1933, p. 80-81.

46. *Le Saguenay en 1851*, p. 141-142.



Radeau mu par des voiles descendant le fleuve Saint-Laurent.

Un radeau semblable transportait les premiers colons, leurs meubles et leurs animaux sur le lac Kénogami (ANC-C40322).

Grande-Baie, 24 mai 1852.

Mon cher Monsieur,

Notre navigation n'a pas été bien prompte mais elle a été heureuse, point d'accident. Des maladies à force. Mais vous le savez, ces maladies ne sont dangereuses que pour ceux qui se trouvent trop près des malades dans certains instants. Mercredi soir nous avons jeté l'ancre à la batture aux alouettes. Jeudi matin nous avons pu nous approcher assez de Tadoussac pour avoir la facilité de visiter la chapelle.

Pendant que j'étais occupé à chercher inutilement du vin de messe, la brise s'est mise à souffler avec un air tout à fait propre à nous donner l'espérance d'aller à Vêpres à la G. Baie. Mais elle nous a grandement trompés. Après avoir passé environ 4 ou 5 heures dans les courants, il nous a fallu jeter l'ancre à la même place.

Depuis ce temps nous n'avons fait que galetter clopin. Ce matin à 5 heures, le recul de l'eau nous a tirés d'ennui. Nous arrivons à pleines voiles à 9h½. (Nous étions mouillés aux isles St-Louis depuis 2 jours)

Nous finirons de clairer le bateau demain. J'ai reçu ce matin en arrivant une lettre du foreman Dechène qui me donne de bonnes nouvelles. Ils ont commencé à semer le 5; et le 13 ils avaient 40 minots dans la terre. Comme le temps a été beau depuis cette époque, il est probable qu'ils auront au delà de 200 minots à notre arrivée. Ils nous attendent à grande hâte, ils s'ennuient disent-ils. Demain de grand matin je ferai partir une caravane. Aujourd'hui je fais partir une charge avec un parti d'hommes qui s'occupera au portage des Roches, en nous attendant.

Cléophas Racine, bourgeois du portage a semé 3 minots de blé et 5 minots d'avoine. Il a laissé au poste les hommes de la berge, occupés à semer des patates en nous attendant.

Je n'entreprendrai pas de vous faire la peinture des aventures du voyage, du remue-ménage, de la tracasserie, du casse-tête. Ceux qui m'accompagnent et me suivent partout... Je suis tellement distrait par les questions, les demandes de ma caravane et des gens de l'endroit que je ne sais vraiment si ce que j'écris a de la suite. Vous m'excuserez.

Le vent de l'Est souffle avec une fureur telle qu'il est impossible de débarquer nos effets en chaloupe. Nous avons débarqué ce que nous avons pu à basse marée. Maintenant il faut attendre à demain pour le reste.

15 hommes viennent de partir [de Grande-Baie] avec deux voitures chargées pour le portage des Roches. Je vous donnerai des nouvelles lorsque je serai rendu au chantier et installé dans ma maison de toile. Tout notre monde est gai et content. Le mal de mer est guéri. J'espère

que demain nous pourrions débarrasser la Grande-Baie de tout notre monde.

[Traversée du fleuve]

Figurez-vous 27 femmes et enfants avec les ménages de 7 familles, 5 chevaux, 4 vaches, 7 cochons, 3 chiens. Tout notre bagage et nos provisions. Vent contraire accompagné de pluie et de froid. Des enfants qui braillent, qui font par les deux bouts, les chevaux qui ruent, les vaches qui beuglent, les cochons qui grognent, un tiers du personnel qui dégobillent, entre deux. La chambre encombrée de malades et arrosée dans tous les sens par les arrosoirs humains là vous aurez chaud vous respirerez des odeurs très prononcées. Allez faire un tour dans la cale vous serez dans le voisinage des animaux qui vous communiqueront une partie de leur chaleur et tout ce qui s'en suit rien ne se perd à bord.

Après cela vous serez contents d'aller vous faire mouiller un peu sur le pont afin de respirer un air raisonnable. C'est là où vous me rencontrerez, jour et nuit. Je n'ai été dans la chambre que pour prendre un repas et je vous assure qu'il faut parfois du courage et avoir envie de vivre pour manger pendant que les femmes triment les enfants que plusieurs font des efforts pour débarrasser leur conscience ou leur estomac.

Tout cela est fini. Je suis très bien. Mes respects à M. le Grand Vicaire. Amitiés aux amis Tout à vous N.T. Hébert⁴⁷.

En 1852, lorsque l'abbé François Pilote publiait son livre, *Le Saguenay en 1851*, il voulait montrer ce qui avait été fait au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans la continuité des fondateurs du pays. Qu'il y ait eu des ratés à l'occasion et des profiteurs en chemin, c'est le lot de toute entreprise humaine. Mais les fondateurs d'Hébertville voulaient dépasser ces misères et assurer un bel avenir à leur peuple, aux pauvres en particulier. Ils y ont réussi, si on regarde aujourd'hui le capital humain et national du Saguenay–Lac-Saint-Jean. C'était le grand défi dans la vie du curé Hébert.

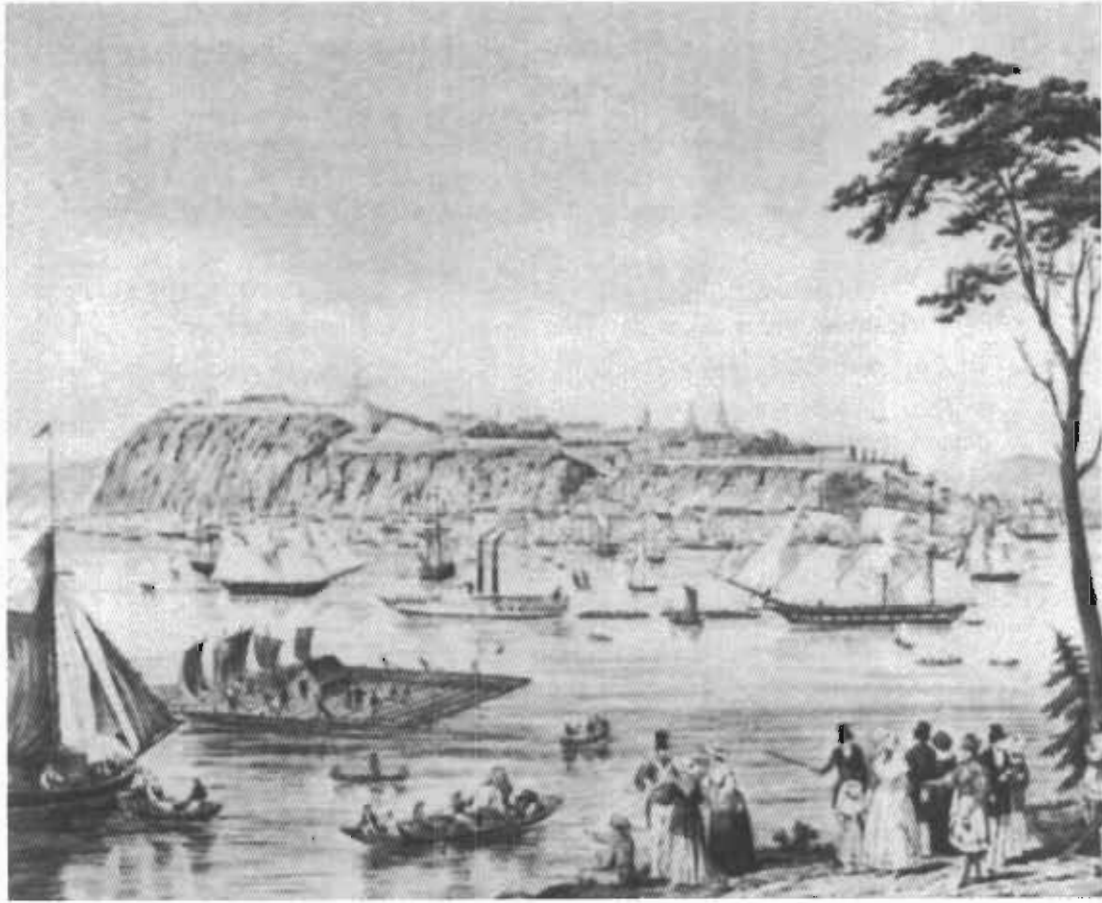
L'abbé Pilote pouvait parler, dans son livre en 1852, de l'ouverture définitive de la région du Lac-Saint-Jean, avec sept milles de lots ouverts «chaque côté du lac Kénogamichish et de la rivière des Aulnets (*sic*)». Il poursuivait, à la page 96 :

La colonisation du lac Saint-Jean est donc un fait accompli. Il n'est plus question d'y croire, il n'y a qu'à regarder...

Si l'on fait attention à la grande distance des lieux où l'association voulait fonder sa colonie, et aux nombreux obstacles qui fermaient l'entrée du territoire du lac Saint-Jean, l'on trouvera bien satisfaisant le résultat qu'elle a obtenu. Il fallait faire beaucoup avec peu; problème

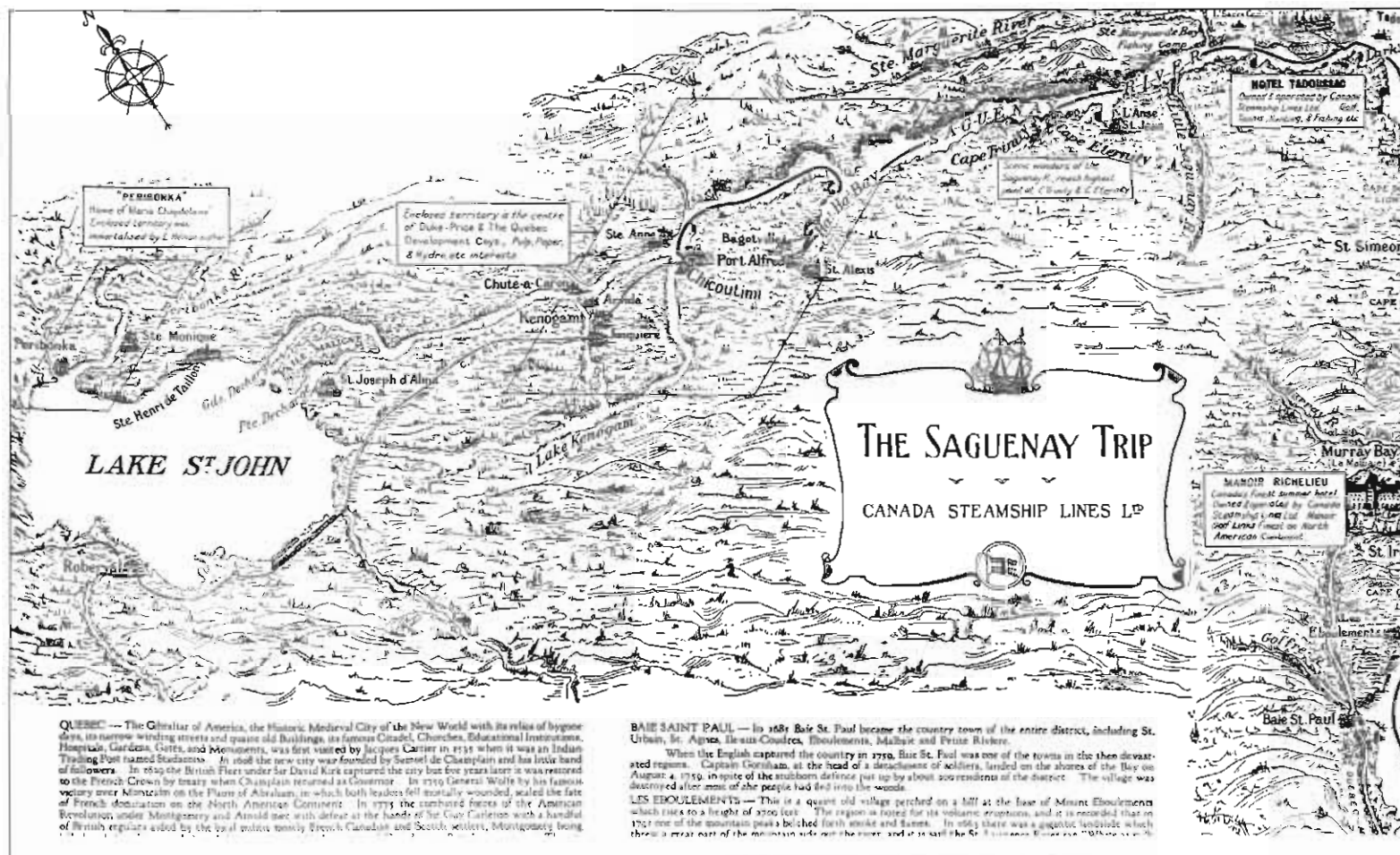
47. ACSAP, 20-XXXIV.

difficile qui ne l'arrêta pourtant point au début. Elle dut compter sur la providence encore plus que sur le zèle et l'énergie de ses membres. Elle voulut que toutes ses charges fussent gratuites, excepté celle du secrétaire. M. le curé de Saint-Paschal qui est l'âme de l'entreprise va passer au Saguenay une bonne partie de l'été depuis 1849, sans recevoir un seul sou. Il est actionnaire et il paie ses versements comme les autres. L'association se ménageait par là une assez forte somme. On sait combien, dans des entreprises de cette nature, il en coûte pour frais d'agence, de surveillance, de commission etc. Ici rien de tout cela. Tout est appliqué au défrichement et à l'avancement des intérêts des colons⁴⁸



Bateaux circulant devant Québec au temps du curé Hébert (ANC)

48. *Ibidem*, p. 96-97.



Un canal projeté pour aller du Saguenay au Lac-Saint-Jean par bateau

(«The Saguenay Trip» by Damase Potvin, published by Canada Steamship Lines, 1947, édit. La Palme. Montréal.)

4**Sur le trajet d'un glacier**

Géomorphologie	p. 91
Un chemin mémorable ennoyé	p. 92
Auge et kettle	p. 92
Un projet de canal avorté	p. 97
Sur les hauteurs de Kénogamichiche	p. 97



Dans le corridor du lac Kénogami, le territoire est criblé de trous laissés après la fonte des glaciers.

En haut, à droite, le village d'Hébertville. En bas, le contrefort des Laurentides.
(Atlas du Sag.-Lac-St-Jean)

4

Sur le trajet d'un glacier

Il faut ouvrir un chapitre sur le fossé qui longe les Laurentides, allant de la baie des Ha! Ha! au lac Saint-Jean, où se succèdent une série de lacs et de rivières, à commencer par le long lac Kénogami. Dans cette vallée, le curé Hébert a choisi de commencer la colonisation au Lac-Saint-Jean.

Géomorphologie

Le Saguenay—Lac-Saint-Jean est un fossé tectonique (graben)¹ dans le Bouclier Canadien. Ce fossé forme un long corridor où se sont accumulées les eaux d'un glacier couvrant le bassin du lac Saint-Jean. Ces eaux, appelées *mer Laflamme*², ont pris deux voies : celle du Saguenay au nord et celle du lac Kénogami au sud où les glaces se sont enfoncées.

Si un chemin carrossable n'avait pas été aménagé dans cette dépression, la colonisation au Lac-Saint-Jean aurait été retardée pour plusieurs décennies à cause des amoncellements de rochers dans le canton Kénogami. C'est dans l'axe du lac Kénogami que le travail du curé Hébert s'est effectué. Il y a fait des chemins et des barrages. Il y a circulé par les eaux et par les portages. Là se sont établis les colons. Des villages y ont été construits.

Sous la pression du glacier, d'environ 3 kilomètres d'épaisseur, le sol s'est affaissé dans ce corridor. Il s'est relevé, au cours des millénaires, entre le lac Kénogami et le Saguenay, ce qui a formé une série de collines rocheuses, empêchant ainsi le passage vers le lac Saint-Jean. M. Denis Roy

-
1. Pour la géologie de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, voir les travaux du professeur Denis W. Roy publié dans *Saguenayensia*, vol. 38, no 2, avril-juin 1996, p. 27-38. Je remercie le professeur pour ses précieuses informations de même que MM. Roland Bélanger, Russel Bouchard et Robert Bergeron. Celui-ci, géologue chevronné, a révisé le présent chapitre.
 2. J.-L. Caty et al. *Géologie du Québec*, Québec, Publications du Québec, 1994, p. 122, 125-127.

a écrit : «La zone de collines entre Jonquière et St-Bruno ... correspond à un bombement du plancher du graben³.»

Aller au lac Saint-Jean par le Saguenay était trop difficile, en raison de ses bords escarpés et des nombreux rapides de la rivière.

Un chemin mémorable ennoyé

L'Association du curé Hébert projetait de tracer, le long du lac Kénogami, un chemin permanent qui serait la grande artère, — de la baie des Ha! Ha! au lac Saint-Jean. Ceci se réalisera peu à peu et assurera le peuplement du Lac-Saint-Jean durant trois quarts de siècle.

Aujourd'hui, on a peine à s'imaginer l'importance de ce chemin et le trafic énorme qui s'y trouvait. Le gouvernement y avait d'ailleurs installé une barrière très profitable. Ce chemin, malheureusement, a été ennoyé dans les années 1920, en même temps que la localité de Saint-Cyriac, construite sur son parcours.

L'élévation des eaux du lac Kénogami, pour des fins industrielles dans les années 1920, a transformé le paysage. Maintenant, le chemin qui va au lac Saint-Jean doit passer à travers les «crans» (bombements), à six kilomètres plus au nord.

La ville de Larouche s'est développée sur ce chemin, remplaçant celle de Saint-Cyriac. Des maisons de Saint-Cyriac y ont été transportées avant la submersion⁴. Tout le trafic du Lac-Saint-Jean a été détourné par Larouche.

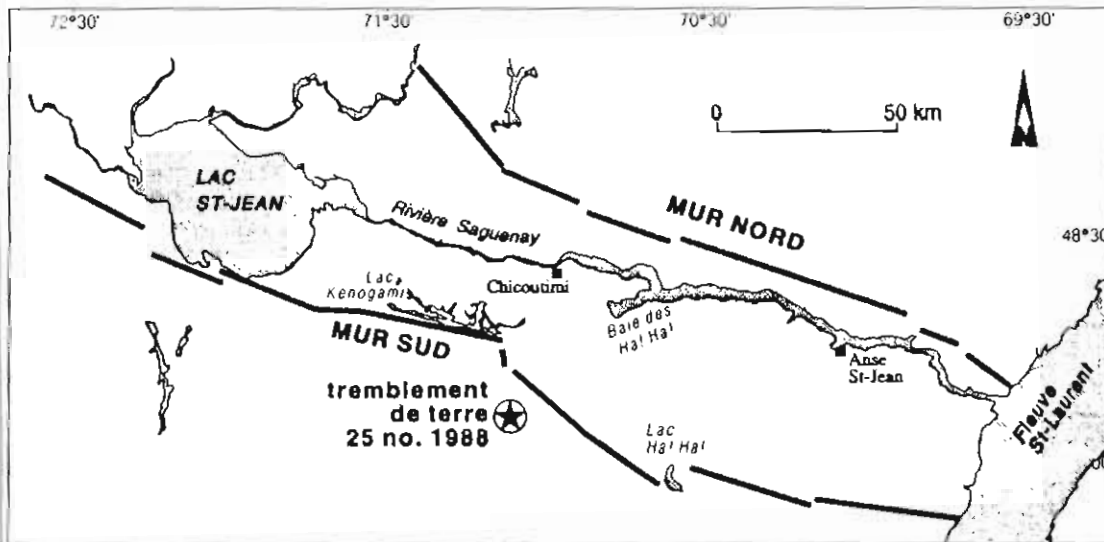
Auge et kettle

Des phénomènes curieux sont apparus dans l'axe du lac Kénogami. Plusieurs petits lacs, les uns profonds, les autres asséchés, sont restés parsemés ici et là, entre le lac Saint-Jean et la baie des Ha! Ha!. Ce sont des reliquats du glacier ancré dans le sol. On les appelle «kettles». Il y en a des centaines dans la plaine d'Hébertville; «une concentration unique au Québec» écrit Denis Roy. Les niveaux d'eau de ces petits lacs sont différents : les uns très bas, les autres très élevés; on dirait que l'eau ne communique pas sous le sol. Sans doute parce qu'ils sont creusés dans un sol imperméable. Dans le même axe se trouvent le limpide lac Vert et les deux lacs longs ou «auges» : le lac Kénogamichiche et ensuite le profond lac

3. Denis W. Roy, *Saguenayensia...*, p. 36. Ce qu'on a appelé «horst» depuis Raoul Blanchard est reconnu maintenant comme un simple accident tectonique.

4. Plusieurs auteurs ont parlé de la catastrophe de Saint-Cyriac : Victor Tremblay, «Saint-Cyriac» dans *Les trente années de nos localités*, Chicoutimi, SHS, 1968, p. 237-244; Louise Cantin, *Le lac Kénogami et Saint-Cyriac, 1825-1924*, Québec, U.L. (thèse), 1975; A. Daniel dit Donaldson, *St-Cyriac, résurgence d'un drame au lac Kénogami*, Baie Saint-Paul, 1987; Russel Bouchard, *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay*, Chicoutimi-Nord, 1991, p. 11-58. *La Commission des eaux courantes...*, 1923, p. 98; 1924, p. 90-92; 1925, p. 49. Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français*, 1935, p. 99.

Kénogami, dans le fossé tectonique, près de l'endroit où s'est produit le tremblement de terre de 1988.



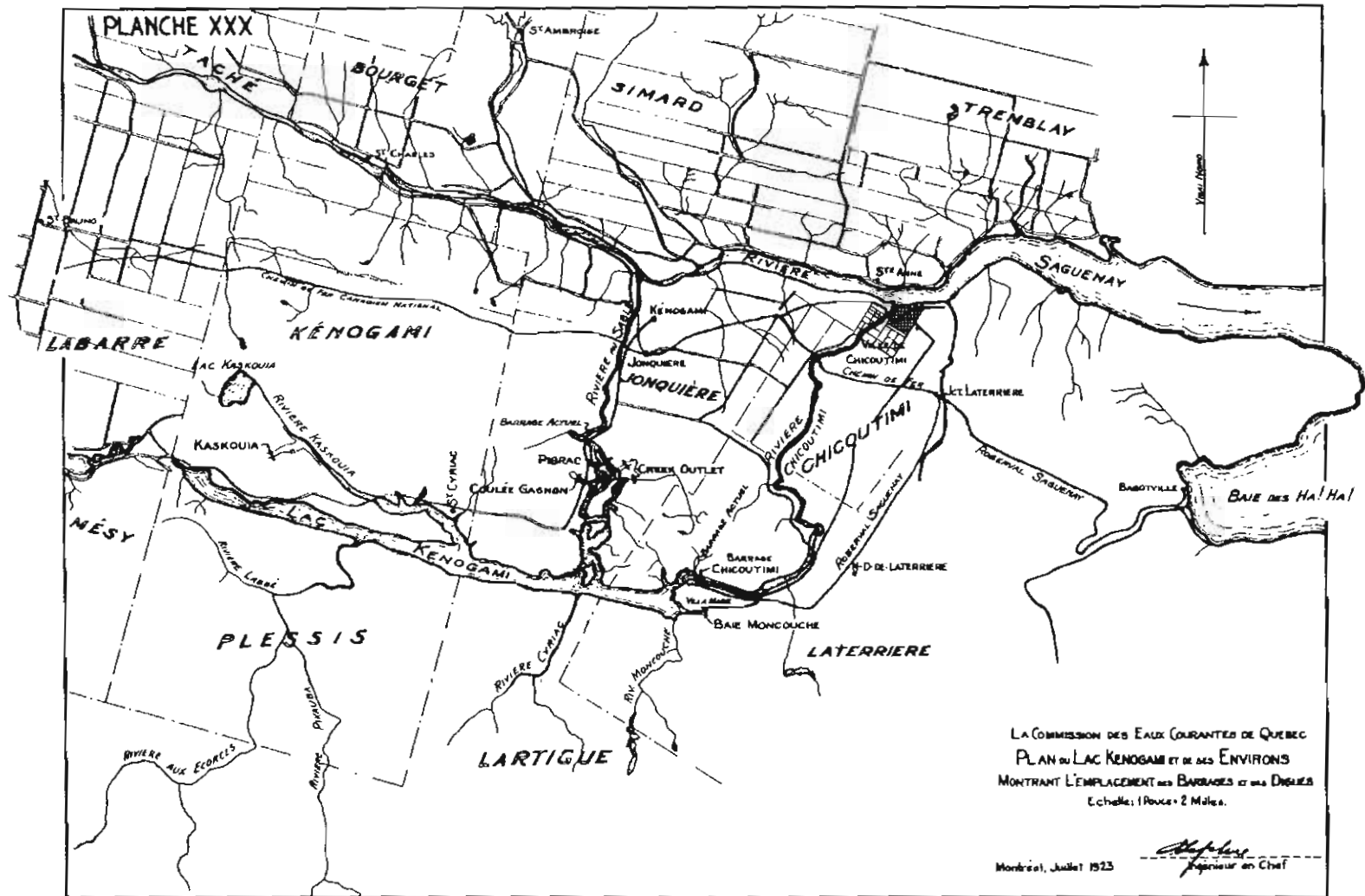
Le corridor du lac Kénogami emprunté par le curé Hébert pour atteindre le lac Saint-Jean.

C'est «un fossé d'effondrement géologique dans le Bouclier canadien» (Dessin de Denis W. Roy).

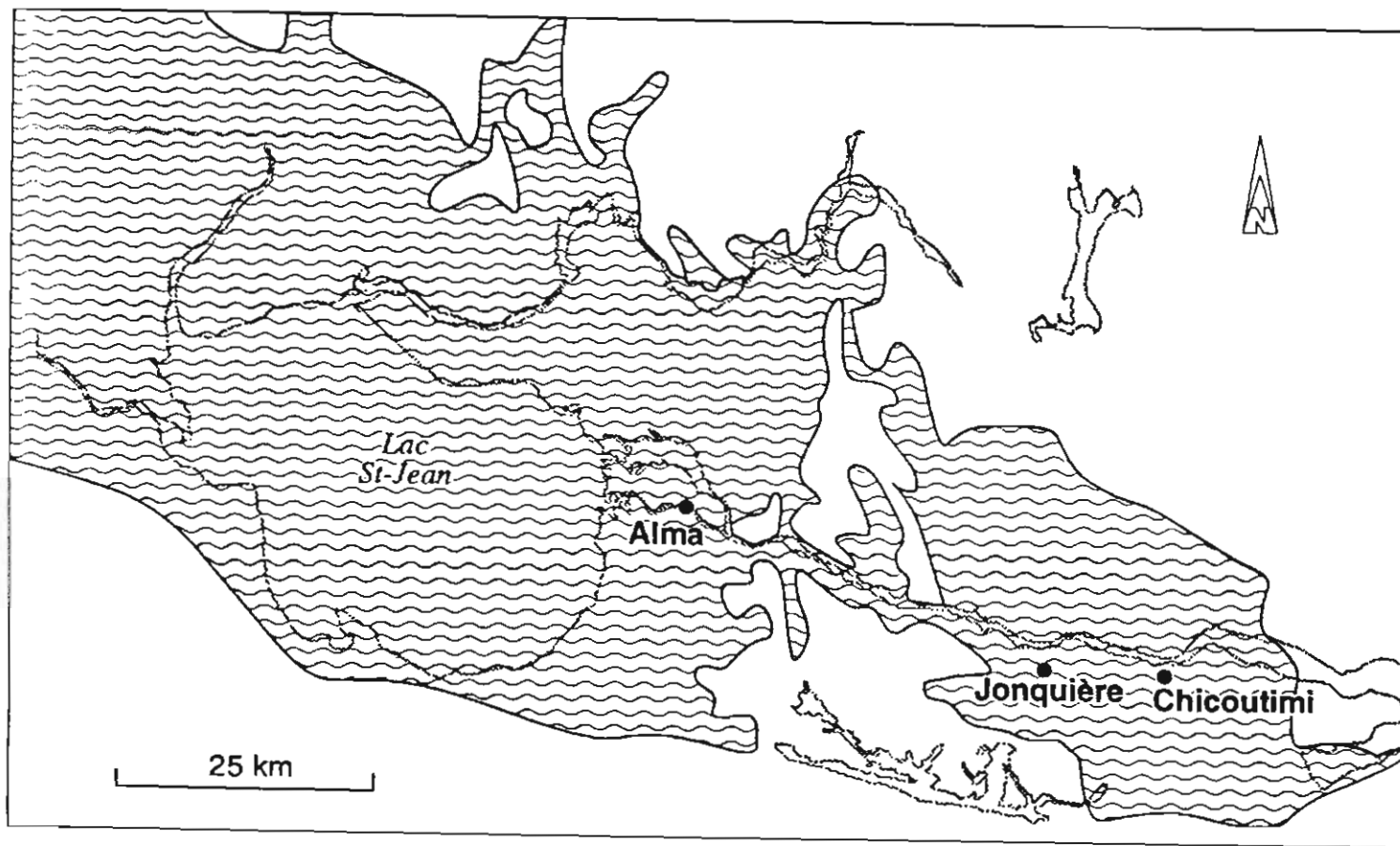
Là où il est le plus facile de constater la différence entre les niveaux des lacs, c'est en face de l'église de Lac-à-la-Croix (dans le territoire d'Hébertville au temps du curé Hébert). Sur un côté de la rue, le niveau de l'eau est très élevé; sur l'autre, il est très bas. Les eaux diffèrent de couleur et les poissons sont différents d'un lac à l'autre.

On sait aussi que, dans le lac Saint-Jean, on pêche une sorte de poissons différente d'ailleurs : la ouananiche (sorte de saumon). L'eau salée, il est vrai, ne se rend plus au lac Saint-Jean, mais, à Chicoutimi, les marées océaniques y sont encore très hautes.

La plaine, qui apparaît entre le lac Saint-Jean et le canton Kénogami, est bien arrosée par plusieurs cours d'eau. Le lac Kénogamichiche se dirige vers la rivière des Aulnaies qui rejoint la Belle Rivière et le lac Saint-Jean. Parallèlement, apparaît le long lac Vert qui porte bien son nom à cause des algues vertes qui s'y reflètent. Les terres, largement irriguées, le long de ces cours d'eau, sont d'autant plus fertiles qu'elles ont été formées par des alluvions de la mer ancienne. Les phénomènes géologiques sont nombreux sur ce trajet d'un glacier. C'est un endroit à visiter pour ses curiosités.



Le lac Kénogami avant son élévation de 32 pieds



La mer Laflamme,
résidue des glaciers, s'est retirée peu à peu pour laisser apparaître le lac Saint-Jean, le Saguenay, le lac Kénogami...

(Reproduction autorisée par Denis W. Roy)



Lac-à-la-Croix dans le Grand Hébertville.

À remarquer, le lac à droite, de niveau inférieur au lac à gauche. (Carte postale en couleurs)

Un projet de canal avorté

L'axe du lac Kénogami a, de tout temps, attiré les explorateurs. C'était la route des autochtones pour la traite des fourrures et le chemin des missionnaires. L'arpenteur Joseph Bouchette l'a décrit en 1828 et a même proposé d'y construire un canal⁵. Ainsi des bateaux pourraient monter par une écluse jusqu'au lac Saint-Jean et y naviguer. C'était un plan attrayant, à une époque où les communications se faisaient surtout par la navigation. En effet, peu de temps après la fondation d'Hébertville, les grands bateaux de Price sillonnaient déjà le lac Saint-Jean. Le projet du canal était relativement facile à réaliser, si on le compare aux nombreux canaux qui furent aménagés au pays durant la même période.

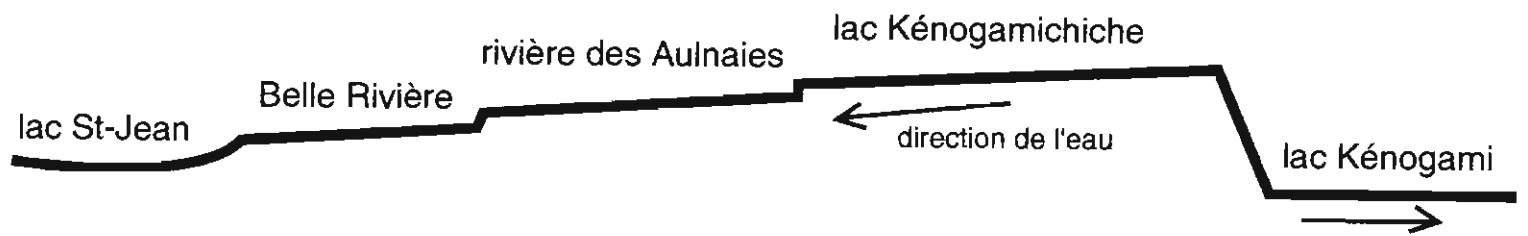
Le député du Saguenay, Marc-Pascal de Sales Laterrière, a mis de l'avant ce projet de canal durant sa campagne électorale en 1864 contre David Price⁶. Le chemin Kénogami, qui fut ouvert après 1867 jusqu'au lac Saint-Jean, déclassa peu à peu le projet du canal. Mais c'est surtout l'arrivée du train en 1888 qui le fit oublier.

Si le lac Saint-Jean est au centre d'un grand bassin d'affluents, il reste que les eaux, près de ses rives, ne sont pas très profondes⁷. Il faudrait y faire beaucoup d'aménagements pour y favoriser une grande navigation. Pourtant la navigation y a été prospère vers 1900⁸.

Sur les hauteurs de Kénogamichiche

Le train, venant de Québec et du lac Saint-Jean, passe au milieu du seuil de roche entre le lac Kénogami et le Saguenay. Le fossé d'effondrement, qui va du lac Saint-Jean au fleuve Saint-Laurent, est délimité au nord par le plateau de la rivière Sainte-Marguerite et au sud par les colossales montagnes des Laurentides. À Hébertville, on les voit comme une immense muraille sombre. Au sommet de ces montagnes commence le parc des montagnes Laurentides, séparant le Saguenay de la région de Québec. Le lac Saint-Jean est donc isolé par deux remparts rocheux. Au sud, les Laurentides le séparent de Québec. À l'est, des collines de roches le séparent de Jonquière et Chicoutimi.

-
5. [François Pilote] *Le Saguenay en 1851*, p. 101-102; *Le Courrier du Canada*, 6 avril 1864, 23 mars 1864; *Le Journal de Québec*, 22 mars 1864; Victor Tremblay, *Histoire du Saguenay*, Chicoutimi, 1968, p. 416.
 6. *Ici ont passé...* Chicoutimi, SHS, no 2, 1937, p. 38.
 7. Raoul Blanchard, *L'Est du Canada français*, t. 2, Paris/Montréal, 1935, p. 20-27.
 8. Comme le train ne fait pas le tour du lac Saint-Jean, il fallait des bateaux pour traverser le lac et faire la connexion avec les localités de Mistassini, Péribonka, etc. La belle époque de la navigation avec les bateaux à vapeur sur le lac commença donc en 1888. Elle déclina en 1906 avec la fin de la Société de Colonisation et de Rapatriement du Lac-Saint-Jean. L'arrivée de l'automobile et des routes autour du lac Saint-Jean finit par faire oublier les bateaux sur le lac (Voir Rossel Vien, *Histoire de Roberval*, Chicoutimi, SHS, 1955, p. 169-187).



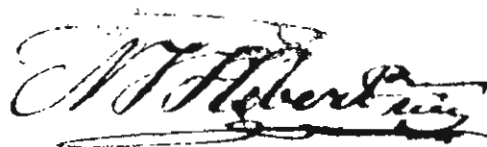
Coupe transversale de la voie d'eau allant du lac St-Jean au lac Kénogami.

Au temps du curé Hébert, on connaissait bien l'obstacle qui empêchait la colonisation d'aller au lac Saint-Jean, au delà de Jonquière : il était très bien décrit dans *Le Saguenay en 1851* :

La colonisation du Haut-Saguenay n'avait fait qu'un premier pas en ouvrant les terres de la Grande-Baie et de Chicoutimi. Il en restait un second, non moins important et difficile, pour atteindre le lac Saint-Jean. On sait que la frontière des bonnes terres ne s'étend guère au-delà de la rivière aux Sables, dans Jonquière. Il y a, entre elles et celles des bords de la grande vallée du lac Saint-Jean, une borne naturelle, consistant en moyens rochers, vallons et savanes qui brisent partout la surface du sol, dans l'espace de trois à quatre lieues, jusqu'au township Labarre. On ne pouvait donc s'attendre que les établissements de Chicoutimi s'étendissent peu à peu et comme d'eux-mêmes jusqu'au lac Saint-Jean. Il fallait d'un seul coup sauter cette barrière, pour jeter une nouvelle colonie sur les bords du lac Kinogomishish. Des particuliers abandonnés à leurs propres moyens ne pouvaient faire cela. Il fallait des sociétés⁹.

C'est la Société du curé Hébert qui a finalement rendu accessibles les hauteurs du lac Kénogamichiche, en construisant le chemin Kénogami. Dès la fin de 1851, furent construits : «un chemin de 20 arpents entre les lacs Kinogami et Kinogamishish, ... un autre chemin de 56 arpents sur les bords de Kinogamishih et de la rivière des Aulnets, pour arriver à la chute, le chemin du portage des Roches, ... celui de la Grande-Baie au Grand-Brûlé ...¹⁰»

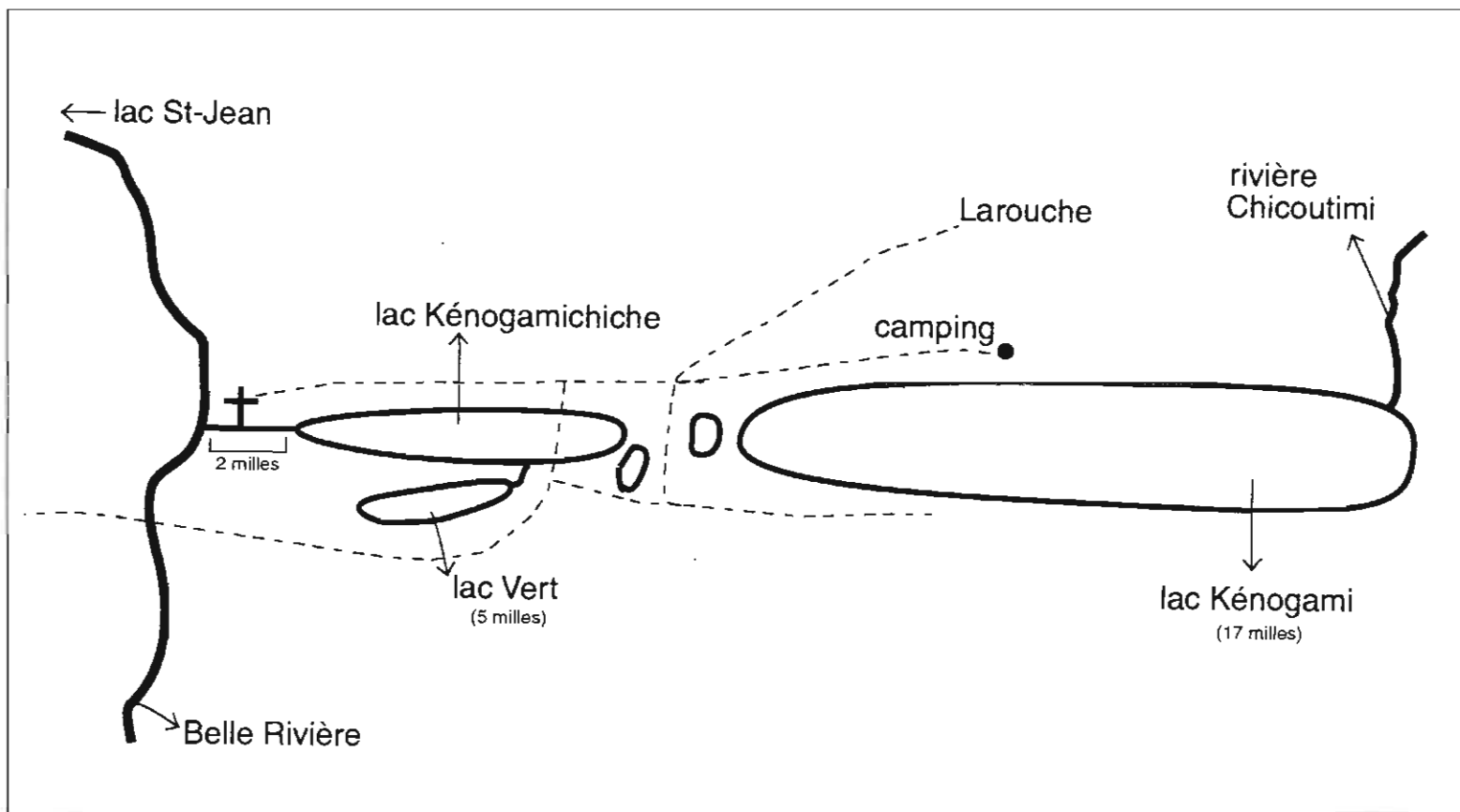
Le chemin Kénogami, même s'il fut ouvert dès 1851, n'était pas toujours praticable. C'est une chose de faire un chemin, c'en est une autre de l'entretenir. On étudiera dans un autre chapitre toutes les vicissitudes du fameux chemin Kénogami, l'artère indispensable qui a permis l'ouverture du Lac-Saint-Jean, et qui était l'idée fixe du curé Hébert.



Signature de N.-T. Hébert, vicaire à Québec en 1834 (ASQ)

9. *Le Saguenay en 1851*, p. 82. Le soulignement est de nous.

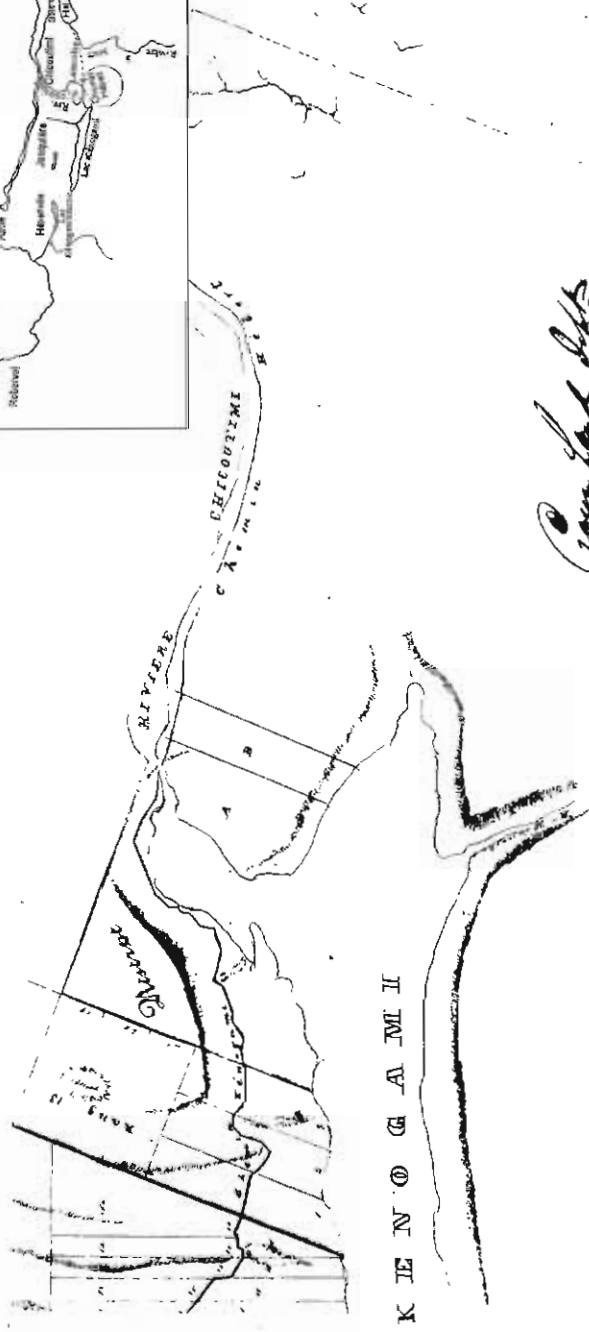
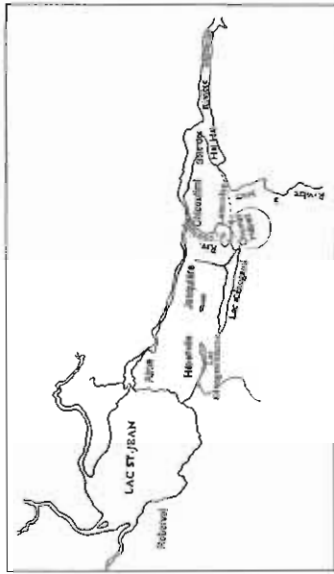
10. *Ibidem*, p. 90-91.



La voie d'eau, allant du lac St-Jean au lac Kénogami.
 (----- = chemin)

5**Chemin Kénogami**

1849	Le «Chemin Hébert»	p. 104
1850	De Laterrière à la Grande-Baie	p. 108
1851-1853	Du Portage au Lac-Saint-Jean	p. 110
1854	Le curé Hébert «conducteur» du chemin	p. 114
1855-1858	Chemin fait jusqu'à Hébertville	p. 116
1859	La participation du gouvernement	p. 122



*Commissaire
Gauguin
Rochelle*

*J. Hébert 11 Juin 1882
D. S. Ballantyne 1882*

Seul le service de l'arpentage est autorisé à modifier des copies authentiques de ce document.

Le Chemin Hébert, indiqué sur la carte de l'arpenteur D. S. Ballantyne.

5

Chemin Kénogami

Comme on l'a vu au chapitre précédent, c'est sur le versant est du lac Saint-Jean que le curé Hébert avait choisi de commencer la colonisation du Lac-Saint-Jean. C'est là que ses explorations avaient décelé les terres les plus propices à la culture. Mais il fallait un chemin pour s'y rendre; ce sera le chemin Kénogami. La construction de ce chemin a occupé une bonne partie de sa vie.

Depuis 1825, on connaissait à Kamouraska la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, par Pascal Taché qui en avait tracé la carte, –après avoir travaillé 22 ans à la traite des fourrures à Pointe-Bleue, Chicoutimi et Tadoussac¹. Les Taché appartenaient à une ancienne famille de la région de Kamouraska et on peut penser que le curé Hébert connaissait par eux les dessins des cartes pour aller au lac Saint-Jean.

En 1848, le *Journal de Québec* parle des débuts du grand mouvement de colonisation et souligne les besoins de chemins au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Après avoir mentionné les précurseurs, O'Reilly, Boucher et Honorat, il publie un article anonyme venant de La Malbaie qui parle de la nécessité de faire un chemin, de la baie des Ha! Ha! au lac Saint-Jean, étant donné «l'irrégularité» de la ligne de l'arpenteur Duberger².

Strictement parlant, le chemin Kénogami part du portage des Roches (à Laterrière) pour aller jusqu'à Saint-Félicien (rivière à l'Ours, l'Ashuapmushuan)³. Mais on en vint à parler du Chemin Kénogami partant de la baie des Ha! Ha! Par exemple, on lit, à la page 206 des *Rapports annuels de l'agriculture et des travaux publics de la Province de Québec*

-
1. Lorenzo Angers, *Chicoutimi, poste de traite*. Montréal, Leméac, 1971, p. 65; *Hist. du Sag.*, 1968, p. 228, 230; *Le curé Hébert*, t. I, p. 219-220.
 2. *Journal de Québec*, 31 août 1848 et 26 sept. 1848.
 3. «Chemin Kénogami... Ce chemin, le plus important du comté de Chicoutimi, se trouve maintenant ouvert sur une longueur de près de 34 milles, de la Grande-Baie à la Rivière à l'Ours» (Qué., ponts et chaussées 1871-1872; Archives de la Société historique du Saguenay, dossier 917, pièce 8).

pour 1868, la phrase suivante : «Chemin Kénogami. Ce chemin, qui commence pour ainsi dire à St-Alphonse, sur la Grande-Baie, et va se terminer au-delà de la rivière Ashouapmouchouan, à l'extrémité ouest du lac St-Jean, distance de 36 à 40 lieues, parcourt un vaste territoire possédant un sol d'une grande fertilité et arrosé par plusieurs rivières.»

À l'arrivée du curé Hébert, ce chemin était à construire. Il fallait parcourir le terrain et décider des détours à faire pour éviter les rochers et les collines. Il fallait examiner la qualité des sols pour décider aussi du genre de fondation à donner à la chaussée. De plus, plusieurs rivières et ruisseaux se présentaient; il fallait donc prévoir des ponts à construire. Tout cela était assumé par le curé Hébert et ses hommes, puisque le gouvernement se déchargeait de l'arpentage et de la construction des chemins sur l'association de colonisation, dont le curé Hébert était l'agent.

1849, Le «Chemin Hébert»

Suivons les événements qui se sont déroulés, en 1849, à propos du chemin Kénogami. Le 10 juillet, le Bureau des Terres de la Couronne écrit au curé Hébert :

En réponse à votre lettre, en date du 2 du courant, en référence aux arpentages désirés par votre association dans le Comté de Saguenay, nommément dans la Péninsule de Chicoutimi et du Township de Métabetchouan, sur le bord sud du lac St-Jean, ainsi que l'arpentage de la ligne du CHEMIN proposé entre Métabetchouan et Chicoutimi, je dois vous informer que les Instructions pour l'arpentage du Township Labarre sont maintenant préparées et seront envoyées demain par la Poste à M. Ballantyne et que les instructions pour Métabetchouan seront envoyées le plus tôt possible⁴.

Au mois d'août 1849, le curé Hébert, muni des instructions du gouvernement, part de Kamouraska en goélette avec 44 hommes pour faire des abattis (arbres abattus sur le terrain) et ouvrir des chemins. Il était déjà allé à Montréal, en janvier, pour s'entendre avec le gouvernement. Après quelques mois dans sa paroisse, il en était reparti au printemps pour explorer tout le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean et était revenu à Saint-Pascal-de-Kamouraska. Durant ses absences, son frère, l'abbé Octave, le remplaçait dans sa paroisse. Au milieu du mois d'août, le voilà à la tête du lac Kénogami avec ses 44 hommes. Il replace la croix plantée par l'abbé Boucher, son prédécesseur, et fait une percée dans la forêt pour se rendre au prochain lac, le lac Kénogamichiche (*chiche* : diminutif de Kénogami). La percée a 3 arpents de large sur 20 de long. C'est ainsi qu'on procédait: dans l'éclairci, on traçait un chemin et les lots étaient distribués aux colons en bordure du chemin.

4. ACS et CSA. Les notes préliminaires au début du livre expliquent que certains chapitres commencent avant 1852, date en principe du début de ce 2^e tome.

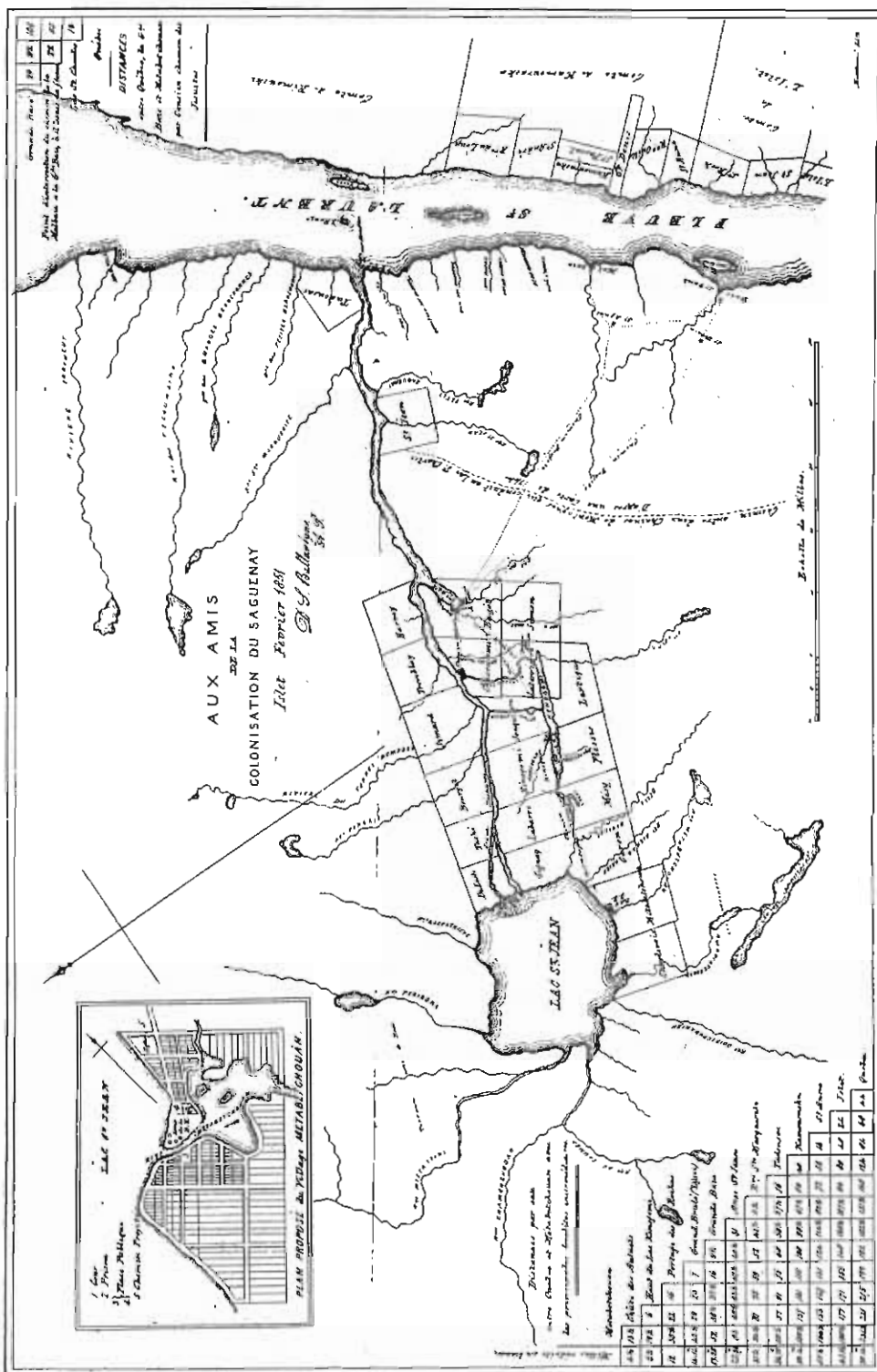
Le premier tronçon que le curé Hébert a fait, de sa propre initiative, en 1849, c'est celui qui va du lac Kénogami jusqu'à Laterrière Bassin; c'était pour lui le tronçon le plus urgent. Ce tronçon est marqué *CHEMIN HÉBERT* sur la très belle carte en couleur de Ballantyne que l'on peut encore voir au bureau de l'arpentage à Québec⁵.

19 Victoria.	Appendice (No. 38.)	A. 1856.
COMTÉ		
DE		
CHICOUTIMI.		
CHEMIN DE KINOGOMI.		
RÉV. M. HÉBERT et } Conducteurs. P. A. TREMBLAY, }		
Balance restant non dépensée sur l'appropriation de 1854.....	£250	0 0
Montant de l'appropriation de 1855.....	800	0 0
Montant disponible.....	£1050	0 0
Montant payé.....	638	4 5½
Balance restant.....	£416	15 6½
<p>La longueur projetée de ce chemin, dont le point de départ est le Rapide des Roches, sur la Rivière Chicoutimi, et le terme au poste de Metabetsuan, sur le lac St. Jean, est d'environ 38 milles.</p> <p>Neuf milles de ce chemin ont été ouverts en 1854, et au-delà de six l'ont été par M. Tremblay, dans le cours de l'automne dernier, et ont coûté £40 par mille.</p> <p>“ Les ponts qui restent à faire sont de peu d'importance,” dit M. Tremblay, “ en exceptant celui que l'on projete sur la Rivière aux Sables, et un autre sur la “ Rivière Chicoutimi, au Portage des Roches.”</p> <p>La construction du premier pont a été évaluée à £400, et celle du second, l'a été par A. J. Russell, écnycr, à £1500.</p> <p>Du Portage des Roches au township Labarre, le chemin passe sur un terrain peu avantageux; on y rencontre des savanes, des roches et du sable en plusieurs endroits. Cependant il s'y rencontre une étendue d'environ cinq milles de très bonnes terres près de la Rivière Cascouia. Ensuite le chemin passe sur d'excellentes terres dans tout le reste de sa longueur jusqu'au Lac St. Jean.</p> <p>Le merisier, l'épinette noire et blanche, le bouleau et le tremble, sur les terrains hauts, et le frêne et l'orme, l'aulne et le cèdre, dans les terrains bas, sont les bois les plus communs.</p> <p>Ce chemin ouvrira une communication avec la belle vallée du lac St. Jean, où se trouve une immense étendue de très bonne terre.</p> <p>“ Les avantages de ce chemin pour la colonisation,” dit M. P. A. Tremblay, “ vous sont tellement connus, que je crois inutile de traiter cette question. Il “ me suffit de dire, que de l'ouverture de ce chemin dépend l'œuvre si patriotique- “ ment entreprise par le révérend M. Hébert, et le succès des établissements com- “ mencés sur les bords du Lac St. Jean.”</p> <p>La Rivière aux Sables, dans l'endroit où passe le chemin, présente plutôt l'aspect d'un Lac que d'une Rivière.</p>		

Le curé Hébert est nommé par le gouvernement « conducteur » du Chemin Kénogami.

(*Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1856, appendice no 5)

5. D.S. Ballantyne. a.p., L'Islet, 11 déc. 1851 : «Diagram d'une partie des Townships Jonquière et Laterrière», ANQQ, Service de l'Arpentage, Charlesbourg (Québec).



Carte de l'arpenteur D. S. Ballantyne en 1851

(Le Saguenay en 1851)

L'abbé Pilote, de son côté, a rapporté dans son livre la construction de ce tronçon par le curé Hébert en 1849. Il s'agit d'un chemin «d'une lieue et demie, sur la rive droite de la rivière Chicoutimi, pour arriver du Grand-Brûlé au portage des Roches⁶.»

Les 44 hommes qui travaillaient avec le curé Hébert, pour les défrichements et les chemins, étaient jeunes et forts. Ils étaient actionnaires de l'Association et travaillaient tous avec cœur pour l'avenir du pays, en même temps que pour leur propre avenir. Quelques-uns de ces hommes ne pouvaient payer leur part d'actionnaire. Ils ne recevaient pas de salaire, mais se gagnaient un lot de 100 acres par leur travail. Le but de l'Association en effet était de venir en aide à la classe pauvre⁷.

Dans le rapport à l'Association, le 18 septembre 1849, le curé Hébert écrit :

Auj-[ourd'hui] j'ai le plaisir de pouvoir vous dire qu'on a trouvé enfin, au moins dans le T[ownship] Labarre, un passage pour le chemin. Je suis de retour d'une exploration pour cet objet avec M. Ballantyne. Nous espérons pouvoir trouver un passage dans le T[ownship] Kénogami par la même ligne. M. Ballantyne continue cette ligne depuis 2 jours et il m'a fait auj—un rapport favorable. Nous n'avons pas pu travailler au chemin puisqu'il n'était pas trouvé et, vu l'endroit où il va passer, je ne me propose pas d'y travailler cette année. Je vous en donnerai les raisons en détails à mon retour. Je crois qu'il est plus avantageux à la Société de continuer nos travaux de défrichements que de faire un chemin qui ne pourrait pas nous servir vu que nos voisins de Chicoutimi et La Société de la Malbaie [à Jonquière] n'ont pas fait le leur dans l'endroit où le nôtre débouchera⁸.

Le 14 novembre, Bouthillier écrit de nouveau au curé Hébert à propos des instructions à Ballantyne dans Métabetchouan. «Il lui est enjoint, écrit-il, de s'adresser à vous pour le paiement de l'arpentage.» Dans une autre lettre adressée de Montréal (le 19 décembre 1849), Bouthillier prend bien soin de spécifier au curé Hébert que l'ordre en conseil du gouvernement «ne laisse entrevoir aucun espoir quelconque d'octrois d'argent pour l'ouverture ou la construction de chemins. »(ib.) Il est donc certain que le gouvernement n'était pas du tout disposé à donner de l'argent pour la construction de chemins au Lac-Saint-Jean et que cette entreprise était sous la responsabilité financière du curé.

Siméon Lesage, du département de l'agriculture, a fait un rapport sur le chemin Kénogami, après une excursion en 1869. Il a constaté que le *chemin Hébert* était encore le meilleur pour prolonger le chemin Kénogami,

6. *Le Saguenay en 1851*, p. 89.

7. *Ibidem*, p. 84.

8. *Le Curé Hébert*, t. 1, p. 310n.

même si le pont du portage des Roches est plus long que celui du Beau Portage (au Bassin de Laterrière). Sur la rive gauche de la rivière Chicoutimi, écrit Siméon Lesage, la «section passe sur des rochers nus presque d'un bout à l'autre; elle longe un monticule de granit sur tout son parcours et l'épaule de distance en distance; il serait très coûteux d'y pratiquer un bon chemin, à cause du minage que nécessiteraient les fossés; même, je doute fort qu'il soit possible de faire un chemin durable en cet endroit.⁹» Le chemin du gouvernement fut donc fait sur la rive droite de la rivière Chicoutimi, là où le curé Hébert avait fait le sien.

1850, De Laterrière à la Grande-Baie

L'autre tronçon urgent à faire était celui allant de Laterrière à la baie des Ha! Ha!, car le curé Hébert avait abandonné les voyages par la rivière Chicoutimi trop difficile en raison de ses rapides nombreux. Il empruntait plutôt le sentier du père Honorat, en partant de la rivière à Mars (à Bagotville). On bifurquait ensuite vers le portage des Roches¹⁰. L'abbé Pilote écrit, à propos de ce sentier : «M. Hébert, avec une partie de ses hommes, aidés des habitants de la Grande-Baie et du Grand-Brûlé, en firent une route passable pour des charges de 800 livres. Jusque-là les habitants du Grand-Brûlé ne pouvaient faire le voyage de la Grande-Baie, à trois lieues et demie, à moins de deux jours et avec beaucoup de peine. Maintenant ils le font dans une petite journée, facilement et avec une charge deux fois plus pesante. Ce chemin n'a d'autres côtes que celles de la montée en laissant la Grande-Baie. Les terres sont prises jusqu'au portage des Roches. Bientôt il y aura des maisons d'un bout à l'autre.¹¹»

Le père Honorat avait dû quitter le Saguenay, en 1849, laissant son établissement du Grand-Brûlé. Avec quelques hommes, il avait fait «un chemin de trois lieues pour communiquer en voiture avec les établissements de la Grande-Baie.¹²» Les dettes accumulées et un lourd procès avec Mars Simard avaient grevé considérablement sa communauté (les Oblats de Marie Immaculée). Les magnats du bois, Price et McLeod, s'étaient de plus acharnés contre son oeuvre. Quand le curé Hébert arriva au Saguenay, en 1849, il n'y trouva donc pas le bon père oblat¹³. Il fit alors équipe avec les

9. Qué., ponts et chaussées, 1869 (Soc. Hist. Sag., dossier 917, pièce 6, p. 4).

10. Jean-Paul Simard, «Une fondation pas eomme les autres. Le Grand-Brûlé», *Saguenayensia*, juil.-août 1970, p. 87.

11. *Le Saguenay en 1851*, p. 92.

12. Récit de Louis Proulx dans *Le Journal de Québec*, 10 août 1848. L'abbé Louis Proulx accompagnait Mgr Turgeon dans sa visite au Saguenay en 1848. Il a décrit alors le Grand-Brûlé comme un champ de jeunes taillis, les grands arbres n'étant pas encore poussés, depuis le feu de 1841 (*Ibidem*).

13. Un premier livre sur le père Honorat au Saguenay a été publié en 1995 par Raoul Lapointe : *Combat de Titans au coeur d'un Royaume, le duel Honorat-Price (1844-1849)*, Chicoutimi, Société Historique du Saguenay, 1995, 382 p. — Selon Gaston Carrière, le père Honorat serait parti du Saguenay en août 1849 (*Honorat*, p. 160). Selon Victor Tremblay, il serait parti en octobre (*Les Oblats*, p. 14).

gens qui restaient au Grand-Brûlé pour construire le nouveau chemin. L'oeuvre du père Honorat retrouva peu à peu son dynamisme initial et les belles terres de Laterrière furent vite occupées.

Le prochain tronçon de chemin à faire devait être celui qui passe au fronton du canton Jonquière. Ce canton, en effet, est celui qui commence au bord du lac, après le canton Laterrière. Jean Langevin, du Bureau des Terres, avisa le curé Hébert, le 25 juillet 1850, que l'Association de Jonquière ne ferait pas ce bout de chemin avec l'arpenteur François Têtu. Par conséquent, le curé pouvait le faire, à la condition qu'il engage lui-même les sommes initiales d'argent¹⁴.

Dans une lettre au Commissaire des Terres de la Couronne, l'arpenteur Ballantyne informe qu'il a tiré «la ligne du Chemin Kénogami dans le Township Jonquière» en partant du Township Kénogami, à la demande du Bureau des Terres, mais aussi «à la demande du Révd N. T. Hébert, agent pour l'Association des Comtés de L'Islet et de Kamouraska... J'ai continué, écrit-il, en suivant le terrain le plus convenable pour faire un bon chemin, à faire le tracé de la ligne du Chemin jusqu'au portage des Roches¹⁵». Le chemin Kénogami a donc été tracé dans le canton Jonquière à la demande conjointe du Commissaire des Terres et du curé Hébert.

Dans le plan joint à sa lettre, Ballantyne a très bien indiqué le chemin Kénogami traversant le canton Jonquière et une partie du canton Laterrière. Ce chemin rejoint le portage des Roches et le chemin Hébert qui mène à la baie des Ha! Ha!

Après avoir tracé le chemin dans Jonquière avec l'arpenteur Ballantyne, le curé Hébert décida de remettre à plus tard la construction de ce chemin, car les colons ne prendraient vraisemblablement pas de terre dans ce terrain rocheux. Par ailleurs, les défrichements dans Labarre étaient plus urgents¹⁶. Ensuite, il était facile d'utiliser des canots ou des barques sur le lac pour se rendre directement au canton Labarre, du moins tant qu'on n'aurait pas un flot continu de gros transport à acheminer au lac Saint-Jean¹⁷. Autre argument pour remettre à plus tard la construction du chemin dans le canton Jonquière, l'Association n'avait plus d'argent après avoir payé les salaires des hommes : leur nourriture, le transport, l'outillage, *etc.* Il fallait attendre le prochain versement des actionnaires pour renflouer la caisse.

C'est dans les cantons Kénogami, Labarre et Métabetchouan que les travaux de chemin vont progresser le plus rapidement. Pendant plusieurs années, on trouva plus pratique et plus rapide de passer sur le lac, surtout

14. Lettre de J. Langevin à N.-T. Hébert, Bureau des Terres, 25 juil. 1850.

15. Duncan Stephen Ballantyne, lettre au Commissaire des Terres, L'Islet, 11 déc. 1851, ANQQ, E-9.

16. *Le Curé Hébert*, t. 1, p. 310 : lettre de N.T. Hébert à M. Chs Bégin.

17. Lettre de N.T. Hébert au Commissaire des Terres, 29 sept. 1849, ANQQ.

quand les eaux étaient calmes. Un service de barques et de canots fut organisé aux deux extrémités du lac pour accommoder les voyageurs¹⁸. Même l'hiver, la route sur le lac glacé était souvent plus avantageuse que celle sur la terre ferme.

1851-1853, Du Portage au Lac-Saint-Jean

Cependant, le curé Hébert ne renonçait pas à solliciter le gouvernement pour des octrois aux chemins. Le 21 mai, il signait avec le président de l'Association, Amable Dionne, une pétition à l'Assemblée Législative du Canada. Il y soulignait la disparité entre l'aide accordée à certaines régions comme les Cantons-de-l'Est et la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Voici des extraits.

L'humble pétition ... représente humblement :

... Que le plus grand obstacle à surmonter est l'extrême difficulté à effectuer le transport des hommes et des provisions, à travers les forêts et les rivières qui coupent le terrain en plusieurs endroits dans une étendue de cinquante-deux milles environ;

Que déjà la dite société a ouvert ou rendu passable une route de près de dix-huit milles, en partie à ses propres frais : mais qu'elle ne peut avancer plus loin sans absorber la plus grande partie de ses revenus pour l'érection des cinq ou six ponts qui se rencontreraient sur son passage;

Que cette même route est destinée à donner par la suite un débouché à un grand nombre de paroisses qui ne manqueront pas de s'établir en arrière de Chicoutimi jusqu'au lac St. Jean, et au-delà;

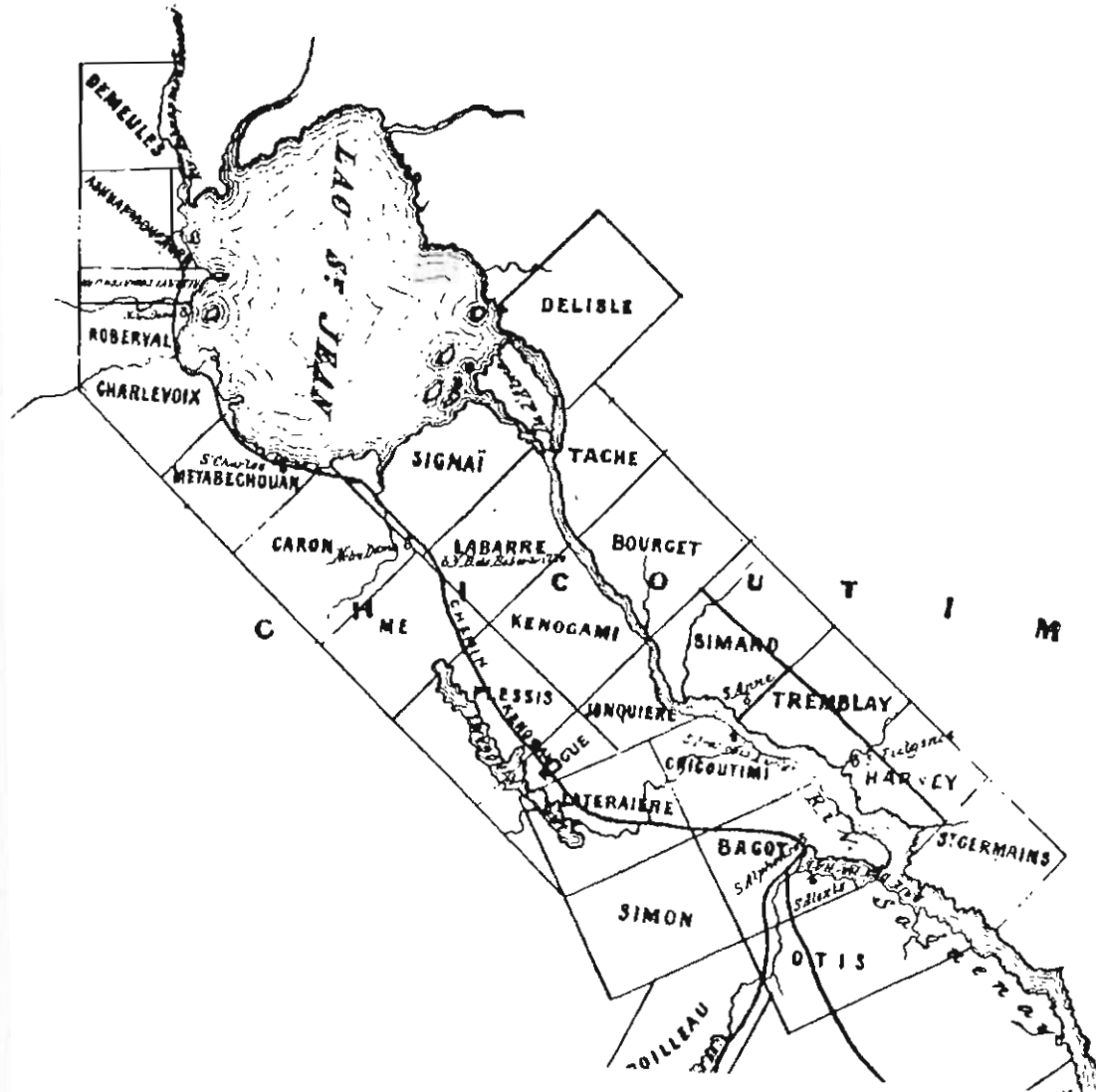
C'est pourquoi, vos suppliants prient votre honorable chambre de voter tel octroi qui lui paraîtra convenable pour le perfectionnement de la route conduisant de la Grande-Baie au lac St-Jean, et à la construction des ponts indispensables.

Dans les notes accompagnant cette pétition le curé Hébert ajoute :

... L'aide que les pétitionnaires sollicitent est principalement pour l'érection de six ou sept ponts et pour l'ouverture du chemin à travers le Township Kénogami où le terrain généralement rocheux n'offre pas assez de bons lots à la suite les uns des autres pour encourager les colons à s'y fixer immédiatement... Dans une certaine partie des Townships de l'est, le gouvernement a dépensé plus de £5 000 pour ouvrir 42 milles de chemin... Le Saguenay a déjà apporté au trésor provincial sa bonne part des revenus par la vente des bois, celle des lots et des places de moulin. N'a-t-il pas droit de réclamer sa petite part dans un moment critique ? L'argent placé pour ouvrir un chemin au lac St-Jean, retournera promptement au trésor public avec gros intérêts, sous forme de vente de lots et de licence pour couper des bois dont

18. Rossel Vien, *Histoire de Roberval*, Chicoutimi, Société Historique du Saguenay, 1954, p. 59.

l'exploitation augmentera à mesure que les bras et les ressources se multiplieront au lac St-Jean¹⁹.



Le chemin Kénogami de Bagot à Ashuapmouchouan

(S. Drapeau, *La colonisation...*, 1863)

19. 4^e Session, 3^e Parlement, 14 Victoria, 1851. Copie à ACS et CSA.



Rive nord dn lac Kénogamichiche indiquant le chemin Kénogami à travers les champs cultivés, 1927.

Cette partie n'a pas été affectée par le haussement du lac Kénogami. (ANQQ)

Cette pétition a même été publiée dans les journaux. Ceux-ci, en effet, se sont mis à parler abondamment du chemin Kénogami, sans doute sous l'influence des travaux de l'Association et des rapports des voyageurs curieux de connaître la nouvelle région²⁰. Le 6 juin 1851, *The Canada Gazette* annonce au grand public des lots gratuits de 50 acres, le long du chemin Kénogami, à la condition, pour chaque occupant, de faire son bout de chemin. Cette annonce souleva une protestation de la part de l'Association Hébert qui avait déjà investi de l'argent pour ce chemin. Le gouvernement aurait dû s'entendre avec l'Association avant de faire appel au grand public, car il risquait ainsi de lui faire perdre ses investissements. C'est le genre d'action inconsistante du gouvernement qui finira par choquer les actionnaires. Ils blâmeront le gouvernement de n'avoir pas su aider l'Association.

Le 4 août, *Le Canadien* annonce que le chemin Kénogami mesure environ 52 milles, dont 18 ont été rendus passables, aux frais de l'Association de M. Hébert, en bonne partie. En 1852, le livre des officiels de l'Association, *Le Saguenay en 1851*, donne beaucoup d'informations sur le fameux chemin qu'on appelle encore simplement «la grande ligne»²¹. À la page 99 par exemple, on parle de la division de la grande ligne en deux voies parallèles afin de desservir toute la largeur du canton Caron. Ces deux voies existent encore aujourd'hui. La première suit la rive droite de la rivière des Aulnaies et traverse la Belle Rivière pour se diriger vers le lac Saint-Jean. La seconde est la route Saint-Urbain qui passe par le lac à la Croix. Les deux aboutissent à Saint-Jérôme, (partie dans Caron, partie dans Métabetchouan). «Ces deux chemins seront ouverts au moyen d'un découvert de trois ou quatre arpents de large pour y établir les colons de chaque côté. L'ouvrage est déjà commencé. On doit de plus semer 300 minots de grains et construire plusieurs bâtisses.»²²

Ce n'est pas sans opposition que le curé Hébert accomplissait ce travail au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Nous ne pouvons relever toutes les objections, mais signalons, en 1853, la polémique qui avait cours dans les journaux entre les partisans d'un chemin du lac Saint-Jean débouchant directement à Chicoutimi et les partisans d'un chemin débouchant à la baie des Ha! Ha! par le Portage-des-Roches. Un correspondant écrit dans *Le Canadien* du 12 mai 1853 :

[...] Je n'ai pas nié qu'il y eût possibilité de faire un chemin par le tracé de M. Ballantyne, mais je nie qu'il soit aussi avantageux, qu'il soit aussi court et que sa confection soit aussi économique qu'un chemin partant de la chute des Aulnaies, centre de la colonisation dite du lac St-Jean, et qui viendrait, en ligne directe, sortir au village de

20. *La Minerve*, 23 juin 1851.

21. P. 43, 72, 83, 98-100.

22. *Ibidem*. p. 99.

Chicoutimi. Ce dernier passerait à travers un terrain cultivable dans toute son étendue, traverserait la rivière Kaskouia à un endroit où elle est divisée en trois petits ruisseaux de 15 à 18 pieds de largeur, et la rivière aux Sables où elle est bordée de rochers et tellement étroite que la somme de £25 serait plus que suffisante pour défrayer les dépenses de l'érection d'un pont. Il aurait 29 milles jusqu'à Chicoutimi.

Le curé Hébert n'était pas du genre à s'épuiser dans les polémiques: c'était un homme d'action. Il agissait pour le mieux selon les situations et les possibilités. Il reste que son tracé du chemin Kénogami par le Portage-des-Roches est celui qui s'est avéré le plus pratique et le plus expéditif dans les circonstances, de même que les tronçons dans Kénogami et Labarre. Le chemin allant directement à Chicoutimi ne s'est jamais fait.

1854, Le curé Hébert «conducteur» du chemin

Le travail d'Hébert et de son Association a amené le gouvernement à s'intéresser sérieusement au chemin Kénogami. En 1854, un budget de £1 050 est alloué pour ce chemin et c'est le curé Hébert qui est chargé expressément de s'en occuper. L'inspecteur des agences des terres, Thomas Bouthillier, écrit à ce sujet :

«[...] M. Hébert a même passé un temps assez long au milieu des colons pour les encourager et les conduire dans leurs travaux; et sur mes instances et dans l'intérêt de sa colonie, il s'est décidé à prendre la surveillance de l'ouverture du chemin du lac St-Jean²³.»

Le nom du curé Hébert apparaît, dans les *Journaux de l'Assemblée législative* du Canada (Appendices), avec la mention, à partir de 1854 : «Rév. M. Hébert, conducteur» du chemin Kénogami.

Pour ses travaux de construction du chemin Kénogami, le curé Hébert alla s'installer sous une tente, le long du lac Kénogami, entre le Portage-des-Roches et la nouvelle paroisse d'Hébertville. Dans cette paroisse, virtuellement fondée, Calixte Hébert, frère du curé, était déjà établi avec sa famille. Il s'occupait des choses urgentes du village, ce qui permettait au curé de travailler au chemin Kénogami, à une quinzaine de milles plus loin. De sa tente à Cascouia, le curé écrivait à l'abbé Pilote : «Je suis ici au milieu du combat.» À cet endroit s'élèvera une première chapelle en 1869 et la belle paroisse de Saint-Cyriac en 1888²⁴.

23. *Le Canadien*, 22 févr. 1860.

24. Russel Bouchard, *Villages fantômes, localités disparues ou méconnues du Haut-Saguenay*, Chicoutimi, Société Historique du Saguenay, cahier no 12, 1991, p. 11.

Le curé Hébert employait ses meilleurs hommes sur le chemin Kénogami : Félix Langlais et Charles Drapeau. Il les payait à la journée²⁵. Dans sa lettre du 1^{er} septembre 1854 au gouvernement, il écrit que neuf milles de chemin ont été faits, de Labarre à Cascouia (canton Kénogami); huit milles et demi pouvaient déjà être fréquentés par des voitures d'été²⁶. Dans sa lettre du 28 septembre, il parle des ponts à faire à la rivière Cascouia et à la rivière aux Sables. Bouthillier, dans sa lettre du 25 octobre, le félicite pour ses feuilles de rapports et ses listes de paie «parfaitement correctes» et il l'exhorte à continuer ses travaux du chemin Kénogami. Ces lettres se trouvent aux archives du collègue Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

En novembre, le curé rentra dans sa paroisse de Kamouraska, mais il continua à s'occuper, par correspondance, des vastes travaux entrepris au Lac-Saint-Jean. Il envoya quatre lettres à son frère Calixte, contenant des demandes spécifiques. Calixte lui répond toujours longuement et avec force détails. Il est un aide précieux et efficace pour le curé, à longueur d'année. Durant cette période d'hiver, Calixte est très occupé à couper les billots et à les scier en planches pour la construction des maisons; il n'a guère le temps d'aller travailler au chemin Kénogami. Il attend encore les devis et le plan pour le pont flottant²⁷. Il attend, vraisemblablement aussi, les devis de sa maison à construire ainsi que l'esquisse des cantons Labarre et Mézy.

À cette époque, Hébertville est très dépendant de la Côte-du-Sud. C'est là que sont les hommes de métier, les arpenteurs, les architectes, *etc.* Il est possible que le père de la famille, Jean-Baptiste Hébert, qui travaillait sur la Côte-du-Sud, ait envoyé à Hébertville les plans des ponts et des maisons à construire : la maison de Calixte ne ressemble-t-elle pas au presbytère de Kamouraska construit par Jean-Baptiste Hébert ? La famille s'entraidait dans la cause commune de la colonisation. On ne regardait pas à l'ouvrage et aux secours à se donner. Les dimanches, en chaire, les curés en parlaient dans les paroisses. C'était une croisade nationale²⁸.

Le 24 octobre 1854, Calixte Hébert envoie un rapport au Bureau de l'Association à La Pocatière. Il y spécifie, à la page 10, qu'il expédie son rapport par un voyageur partant le soir même «par terre à travers le bois, depuis le chemin fait», car «nos lacs sont très mauvais». On pouvait donc choisir le chemin Kénogami ou les voies d'eau, selon la saison et la température. Tout dépendait aussi des charges qu'on avait à transporter. Par terre, il y aura toujours une dizaine de milles de bois à traverser, au sud du canton Jonquière. C'est la zone de terrain accidenté, entre le lac Kénogami

25. «Tous les travaux, y compris les ponts, ont été faits à la journée» (Thomas Bouthillier, Rapport, dans le *Journal de Québec*, 21 juin 1855).

26. ANQQ, Terres et Forêts.

27. Lettre de Calixte Hébert à N.T. Hébert, 8 déc. 1854 et 24 oct. 1855, ACSAP. Voir illustration dans *Le Curé Hébert*, t. 1, p. 317-318.

28. Calixte parle souvent dans ses lettres de cette croisade, v. gr. Lettre à N.-T. H., 28 nov. 1852 et lettre au Bureau, déc. 1852 (ACSAP, 40-VI et 40-XXV).

et le Saguenay, qui empêchera longtemps la communication entre la région du Lac-Saint-Jean de celle du Saguenay.

Il n'est pas étonnant que les colons du curé Boucher, après avoir expérimenté la traversée de cette zone, n'aient plus voulu revenir. Il fallait un chemin, si imparfait soit-il. Malgré les coûts énormes et malgré les réticences du gouvernement, c'est le mérite du curé Hébert et de son association de s'être acharnés à construire et maintenir un chemin. C'était à ce prix qu'on pouvait ouvrir le Lac-Saint-Jean à la colonisation. Le curé Hébert profita des leçons du passé et des épreuves de son dévoué confrère, le curé François Boucher, pour qui lui et la postérité garderont une grande estime.

L'abbé François Boucher, curé de la Jeune-Lorette (Neuchâtel, ville de Québec), avait été missionnaire des autochtones dans l'Ouest et à la Pointe-Bleue (où il avait été remplacé par les Oblats en 1844). En 1848, il avait obtenu le canton Caron pour y conduire des colons. Un certain nombre s'y étaient rendus à l'été 1849, mais n'y étaient pas retournés. Les lots avaient été choisis le long du chemin Kénogami. En 1859, une autre société, fondée par Boucher, amena une autre souscription d'argent et une nouvelle distribution de lots de 50 acres le long du chemin Kénogami (que le gouvernement donnait gratuitement). La Commission des Terres (Vincent Martin à Chicoutimi en 1859 et J.O. Beaubien à Québec en 1871) ne voulut pas endosser les dépenses de Boucher. Celui-ci, réclamant toujours du gouvernement, a eu l'appui finalement du premier ministre Chauveau à Québec. Il est difficile d'évaluer les résultats de la deuxième souscription. J. O. Beaubien, pour sa part, jugeait que le missionnaire avait fait des «frais inutiles»²⁹. Il y a sûrement des colons qui ont profité des efforts du curé Boucher. Il faudrait suivre l'histoire de chaque lot dans Caron, le long du chemin Kénogami. Là comme ailleurs, il y a eu des squatters et des disputes de propriété. Les conditions pour garder les 50 acres de lots gratuits du gouvernement étaient d'habiter le lot et d'entretenir le chemin. Or Boucher n'avait pas l'organisation nécessaire pour s'occuper de cela.

Le cas de l'abbé François Boucher illustre bien le sort de nombreux prêtres qui ont répondu avec empressement à l'appel conjoint des évêques et des gouvernements pour ouvrir des terres en 1848, mais qui y ont dépensé leurs biens et leurs énergies sans en avoir la récompense.

1855-1858, Chemin fait jusqu'à Hébertville

Pour Calixte Hébert, l'année 1855 commençait mal : il se fait casser les deux jambes au cours de ses fonctions de mesureur («colleur»), car c'est lui qu'on demandait souvent pour ce genre de travail. Le bois, une fois coupé en billots, était mesuré en corde. Une corde mal emfilée déboula sur lui. Durant plusieurs mois, Calixte, immobilisé, sera moins présent aux travaux du

29. Lettre de J.O. Beaubien à E. Taché, A.C.T.C., 23 mars 1871 (ANQQ, Terres de la Couronne, no 1137).

dehors. Mais il continuera à informer le curé par lettres, encore plus fréquentes (on les trouve maintenant aux archives du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière). Il parle du pont flottant, en construction, au lac Kénogamichiche. Ce pont existait encore il n'y a pas si longtemps. J'y suis passé plusieurs fois. Aujourd'hui, une jetée est construite à la place. On peut voir des photos de ce coin du chemin Kénogami dans le tome premier³⁰ et dans le présent tome.

Le pont flottant a été une attraction durant plus de 100 ans à Hébertville. C'était un vestige des travaux du curé Hébert. Calixte Hébert parlait de ces travaux dans une lettre du 24 octobre 1855 : l'armature est prête. «Il nous reste le pontage à faire et les gardes». En même temps, il parle du petit pont du goulet, presque terminé également, sur le même chemin.

Ces deux ne traversent pas de rivières mais des baies ou lagons formés par le lac Kénogamichiche. Il restait à construire des ponts plus considérables : au Portage-des-Roches, à la rivière au Sable, à la rivière Cascouia et à la Belle Rivière.

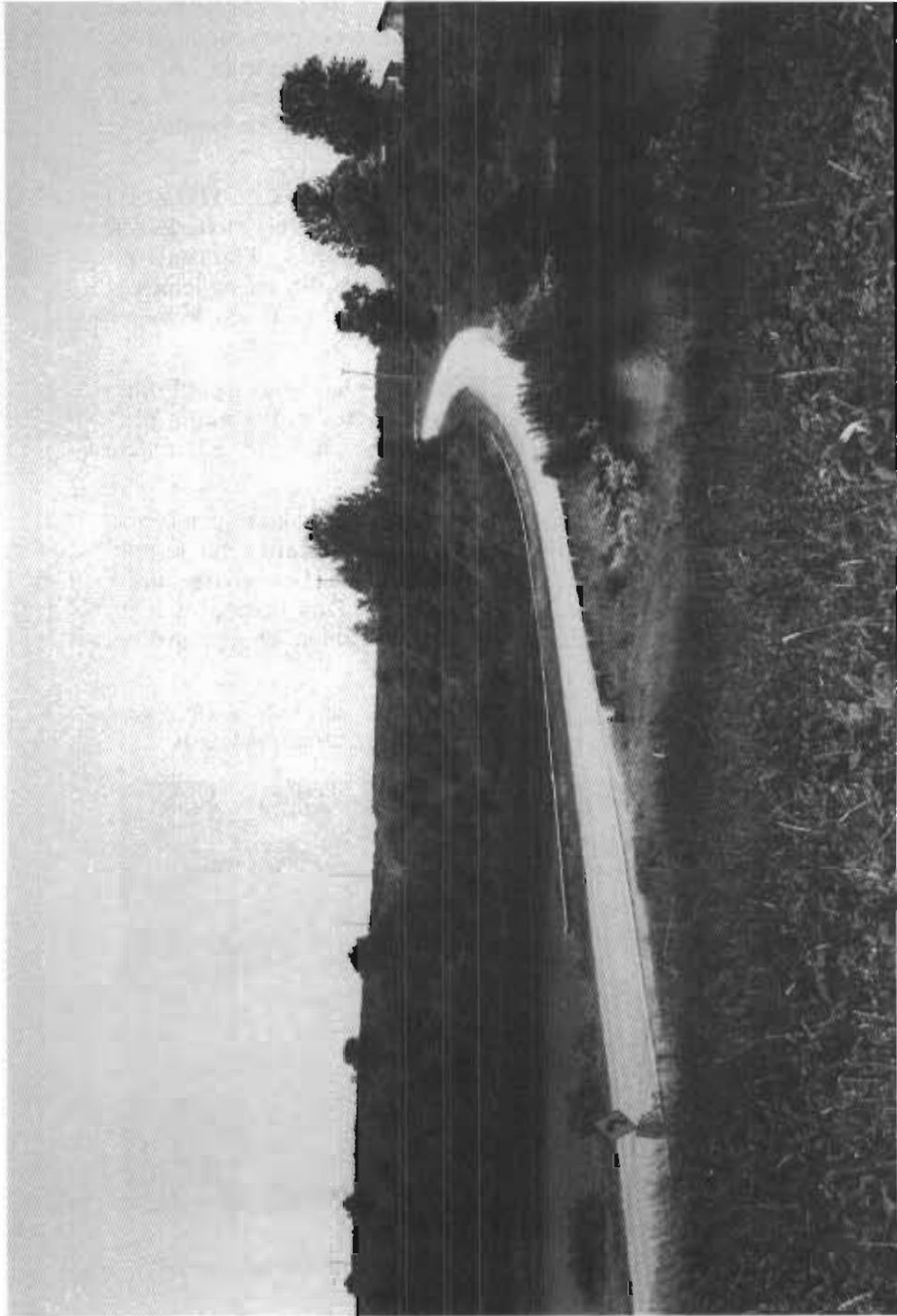
Dans le journal *Le Canadien*, le 29 octobre 1855, un correspondant de Chicoutimi donne quelques informations supplémentaires sur le pont flottant. Le bois avait été préparé l'année précédente. Les ouvriers qui y travaillent sont peu nombreux et mal payés. Des inspecteurs du gouvernement, MM. Russel et Bouthillier avaient exploré et approuvé ces travaux.

Le pont flottant, long de plusieurs centaines de pieds, a été réparé plusieurs fois au cours des âges pour accommoder les véhicules lourds.



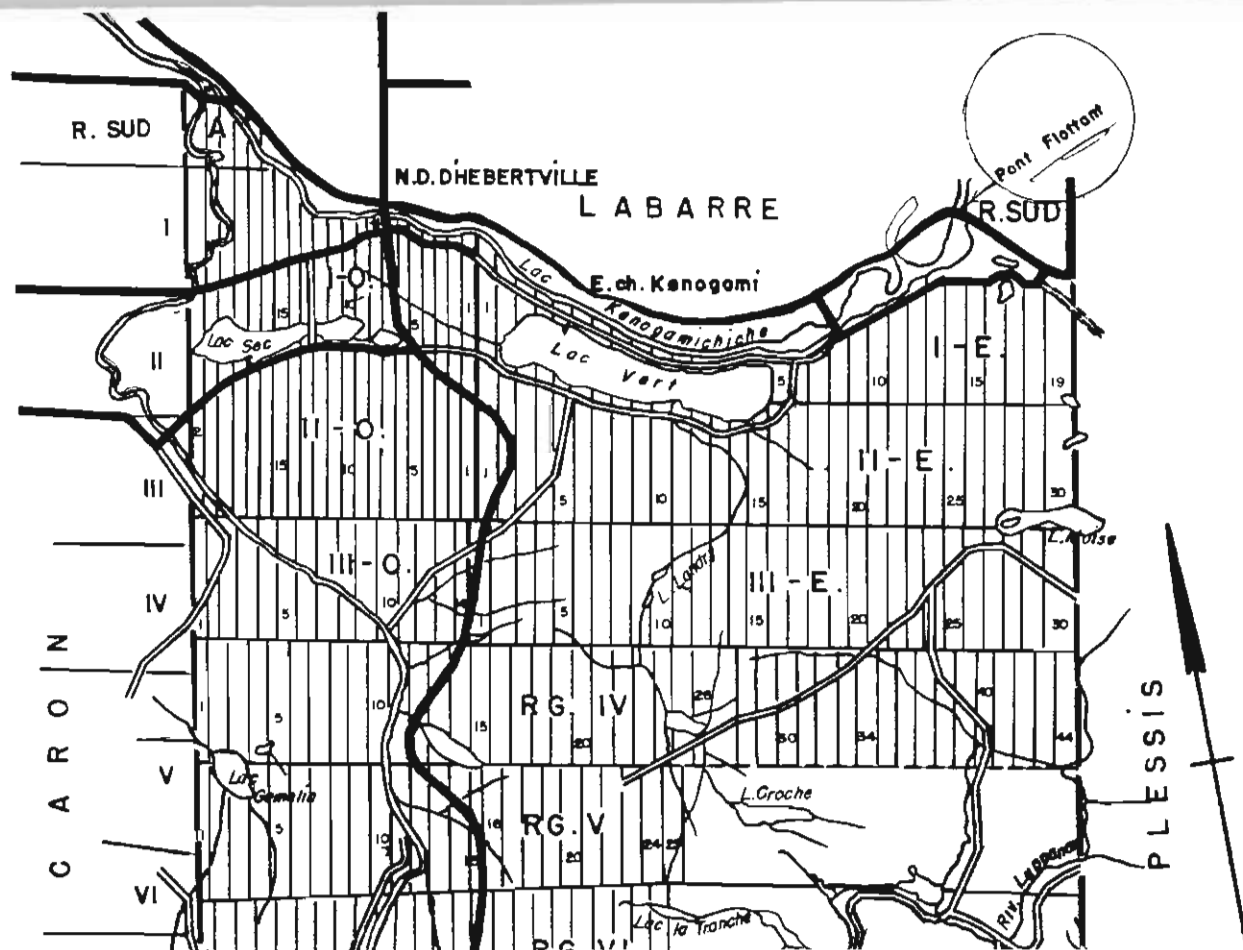
L'arrivée à Hébertville sur la rivière des Aulnaies. Reconstitution historique en 1986 (Source : Émilie G. Dufour).

30. P. 317-318.



Cette chaussée remplace le pont flottant à Hébertville

(Photo P.-M. H., 1995)



Le pont flottant a toujours été une attraction pour les étrangers qui empruntaient ce pont à Hébertville.

Il a été en usage durant plus d'un siècle. Les véhicules lourds qui l'empruntaient le faisaient caler parfois sous l'eau. Mais il tenait bon. Il fut construit au temps du curé Hébert. Une lettre de 1853, publiée dans Saguénayensia de mars 1999, p. 35, parle de ce pont. Il est indiqué sur cette carte de 1949 du Ministère des Terres, Service du Cadastre. Le chemin Kénogami y passait pour traverser une baie du lac Kénogamichiche.

L'argent alloué par le gouvernement au «conducteur» de chemin était donné à l'agent régional de la colonisation, en l'occurrence John Kane résident à Grande-Baie. C'est lui qui remettait les subventions dues au fur et à mesure de l'évolution des travaux. Il avait déjà remis £100 au curé Hébert, le 27 octobre 1854, et £75 à Calixte³¹. Celui-ci avait une procuration générale que le curé lui avait donnée pour s'occuper de ses affaires sur les lieux³².

En 1855, le curé Hébert répond à une série de questions à propos du chemin Kénogami dans le but d'informer le gouvernement sur le déroulement des travaux. Voici ses réponses :

Kamouraska 3 février 1855,

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre aux questions faites dans votre lettre du 30 Janvier dernier.

- 1° J'ai été chargé de conduire les travaux du chemin Kinogamy, (dans le Saguenay).
- 2° Ce chemin a été commencé l'été dernier, et j'ai fait ouvrir neuf milles de chemin.
- 3° La longueur projetée de ce chemin est de 38 milles environ, en prenant pour point de départ le Portage des Roches, sur la Rivière Chicoutimy, et pour but le poste Méthabetchouan sur le lac S^t-Jean.
- 4° J'ai fait parachever 8½ milles, il ne reste qu'un demi mille à terminer.
- 5° Les neuf milles de chemin ont été fait dans le Township Kinogamy.
- 6° Je n'ai fait entreprendre aucune partie de ce chemin par contrats.
- 7° J'ai commencé les travaux du chemin à la ligne qui sépare le Township Labarre du Township Kinogamy et j'ai complété le chemin jusqu'à la Rivière Kascouia moins un demi mille.
- 8° 8½ milles peuvent être fréquentés par des voitures d'été et ½ mille par des voitures d'hiver.
- 9° Les 9 milles de chemin ont coûté ensemble la somme de £1120 c.a.d. à peu près £125 par mille.
- 10° Je n'ai point fait faire de Ponts considérables (fait faire 3 ponts ...) dans ce chemin mais il y en a quatre à faire. Le 1^{er} au portage des Roches, le 2^e sur la Rivière au Sable. Le 3^e sur la Rivière Cascouia, le 4^e sur la Belle Rivière.
- 11° La première partie du chemin c.a.d., depuis le portage des Roches jusqu'au Township Labarre, passe sur un terrain généralement peu avantageux; on y rencontre des Savannes, des Rochers et du Sable en plusieurs endroits. Il s'y rencontre aussi une étendue de très bonnes terres, surtout près de la Rivière Cascouia. La deuxième

31. Lettre de Calixte Hébert au curé Hébert, 31 déc. 1857, ACSAP.

32. Greffe J.B. Martin, 26 août 1856, no 4323.

partie de ce chemin passera sur des terres d'une excellente qualité. Le merisier, l'épinette rouge, le bouleau, le tremble, ainsi que le frêne et l'aune, dans les endroits bas, sont les bois les plus communs. Ce chemin ouvre une communication avec la belle vallée du Lac S^t-Jean où se trouve une étendue considérable de bonnes terres.

- 12° Ce chemin était absolument nécessaire pour les colons déjà établis et pour ceux qui sont sur le point de s'établir sur les bords du Lac S^t-Jean, parce qu'il n'existait pas d'autres moyens de communication que par les canots d'écorce. Depuis que ce chemin est commencé, les familles se sont rendues au Township Labarre et un plus grand nombre doit s'y rendre le printemps prochain. Je pense que c'est à l'ouverture de ce chemin qu'on doit principalement l'établissement d'une colonie, encore petite mais destinée à être le noyau d'une immense colonie, qui en peu d'années comptera pour beaucoup dans le commerce et la richesse de la Province.
- 13° Il existe des pouvoirs d'eau en plusieurs endroits sur la Rivière des Aulnets, la Belle Rivière, la Rivière Methabetchouane. On a découvert de la pierre à chaux sur les bords du Lac S^t-Jean, et une mine de fer dans le Township Labarre.
- 14° Je pense qu'il faudra encore £3750 pour compléter le chemin.

N.-T. Hébert³³

En 1855, le chemin est donc fait jusqu'à Hébertville. Le long du lac Kénogamichiche et de la rivière des Aulnaies, il avait été ouvert peu à peu, chaque année, par les équipes du curé Hébert³⁴ et par les résidents (qui devaient travailler à leur bout de chemin sur le front de leur terre). Cependant, là aussi, on trouvait parfois plus pratique de voyager par les cours d'eau³⁵.

Le curé Hébert avait une vision prophétique de ce que deviendrait le Lac-Saint-Jean. «En peu d'années, écrit-il, il comptera pour beaucoup dans le commerce et la richesse de la Province». Il signale les pouvoirs d'eau de la Belle Rivière et de la Métabetchouane, des découvertes de pierres à chaux et les gisements de fer. Les prévisions du curé dépassaient le domaine agricole et portaient sur l'avenir industriel de la région, qui dépendait en grande partie des chemins.

Thomas Bouthillier s'est servi des réponses du curé Hébert pour son célèbre *Rapport des travaux de colonisation de l'année 1855*, dont les

33. Lettre de N.-T. H. au Département des Terres (M. Bouthillier), 3 févr. 1855, ACSAP. Sag. 41 XX. Ce texte du curé Hébert est reproduit en partie dans les rapports des travaux du gouvernement (*Appendice des Journaux de l'Assemblée législative*, H256).

34. *Le Saguenay en 1851*, p. 90-91.

35. *Journal de Québec*, 9 sept. 1857.

journaux se sont empressés de publier des extraits. *Le Journal de Québec* du 21 juin 1855 écrit : «Le comté de Chicoutimi forme le premier titre du rapport de M. Bouthillier (Inspecteur des Agences des terres). M. Hébert... est directeur des travaux de colonisation du dit comté, et chacun sait quels sont l'aptitude et le dévouement d'un homme qui, tout en servant les intérêts et l'avenir du pays, favorise à un si haut point le développement des idées religieuses. Il s'agit en cette partie du dit rapport, de l'exécution du chemin de Kinogami...».

Le Canadien publie également le rapport de Bouthillier qui ajoute : «[...] je vous prie d'observer que M. Hébert, qui a conduit les travaux du lac St-Jean, et que je considère comme un des hommes les plus compétents à donner une opinion dans le cas présent, porte à £3750 la somme nécessaire pour compléter ce chemin, sans comprendre dans cette somme celle qu'il faudra pour construire les ponts dont la construction est évaluée par M. A. J. Russell, à £3 181 15s.³⁶» Le journal conclut ainsi sur le travail du curé Hébert au Lac-Saint-Jean : «Le nom du Rév. N. Hébert y est consacré pour la vénération des générations à venir par le sens de la gratitude de M. le Dr Bouthillier, sentant et parlant pour et au nom du pays.³⁷»

Thomas Bouthillier connaissait bien le pays. Il avait fait en 1851 «un projet de bill pour les chemins dans les Townships³⁸». Longtemps député de Saint-Hyacinthe, il avait été à la tête des troupes lors de la bataille de Saint-Charles en 1837, et s'était exilé quelques mois au Vermont avec Papineau et d'autres patriotes³⁹.

En 1858, *Le Courrier du Canada* annonçait que le chemin Kénogami était ouvert, du Portage-des-Roches jusqu'à Hébertville, et que les colons attendaient que le chemin se poursuive pour occuper les terres jusqu'à l'ouest du lac Saint-Jean⁴⁰.

1859, La participation du gouvernement

En 1859, commence une longue polémique à savoir lequel du chemin Kénogami ou du chemin Québec-Lac-Saint-Jean aura la priorité. Cette polémique s'étendra dans les journaux pendant dix ans et culminera en 1869.

Des colons étaient venus au lac Saint-Jean par la Belle Rivière. Ensuite, en canot ou en barque, ils s'étaient dirigés vers Roberval, Pointe-Bleue, Rivière à l'Ours, etc. Ils réclamèrent un chemin pour éviter de s'aventurer sur les eaux du lac Saint-Jean ou sur ses glaces en hiver, alors que le manque de balises les exposait à se perdre et à mourir de froid. Ces gens du haut Lac-

36. *Le Canadien*, 22 févr. 1860.

37. *Ibidem*.

38. Gilles Parent, *Deux efforts de colonisation...*, Sherbrooke, 1980, p. 107.

39. *DBC IX* : Bouthillier, Thomas.

40. *Le Courrier du Canada*, 14 mai et 14 juin 1858.

Saint-Jean se mirent à lorgner vers Québec et demandèrent un chemin qui les relirait à la capitale⁴¹.

L'abbé Dominique Racine, curé de Chicoutimi en 1862 et futur évêque, se fera le champion du chemin Kénogami, arguant qu'avant de vouloir resserrer les liens avec Québec, il fallait d'abord unir la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il affirmait que, si le curé Hébert avait réussi à ouvrir le Lac-Saint-Jean plutôt que l'abbé Boucher, c'était grâce à son acharnement à poursuivre la construction du chemin Kénogami⁴². Avec le curé Racine, l'importance de ce chemin trouvait un promoteur important en 1869.

Depuis que le curé Hébert avait quitté Hébertville, après la dissolution de sa société de colonisation en 1856, les travaux au chemin Kénogami avaient ralenti. Ni le curé Hébert ni les actionnaires n'étaient heureux de l'action du gouvernement qui n'avait pas fourni l'aide promise. Le curé va jusqu'à écrire au député Jean-Charles Chapais que «le gouvernement a fait semblant de vouloir favoriser la Société⁴³» : il s'est défilé à la dernière minute, laissant les sociétaires dans les dettes.

Le gouvernement avait envoyé, au Lac-Saint-Jean, le maître arpenteur Andrew Russell⁴⁴ pour inspecter le chemin Kénogami. Cet envoyé spécial visite le chemin avec l'arpenteur P. A. Tremblay, mais une fois revenu, il n'a pas de rapport à présenter, sous prétexte que le frère du curé, Calixte Hébert, n'était pas disponible pour répondre à ses questions. Le pire, c'est que Cauchon endosse ce prétexte. Cette insouciance fait bondir le curé Hébert. «Est-ce qu'il n'y avait que mon frère au Saguenay, écrit-il, qui pouvait donner des renseignements sur les travaux que la Société avait faits dans ce chemin ? Devait-on même s'en rapporter au témoignage de mon frère dans cette affaire ? ... Puisqu'on ne voulait pas se fier à notre demande d'indemnité et que c'est la pratique du gouvernement de faire examiner les choses par ses employés (pratique que je ne blâme pas) ne valait-il pas mieux et n'était-il pas plus sage pour l'employé du gouvernement dans cette affaire de prendre ses informations de personnes désintéressées, plutôt que demander mon frère ? ... On a donc voulu se servir d'un prétexte quelconque pour refuser notre demande, après avoir essayé de nous faire croire qu'on

41. *Le Courrier du Canada*, 29 mars 1869.

42. *Le Courrier du Canada*, 22 févr. 1869. Le curé Racine répondait à un article du curé Bernier de Tadoussac qui faisait la même comparaison entre les curés Boucher et Hébert (*ibidem*).

43. Lettre du 12 avril 1859 citée dans *Mémoires Chapais*, t. 2, Montréal, Fides, 1961, par Julienne Barnard, p. 187.

44. DBC XI, p. 863-864.

voulait nous rendre justice.⁴⁵» Dans la même lettre, le curé Hébert écrit à Chapais qui se plaignait d'avoir reçu un mauvais lot au bord du chemin Kénogami, lors du tirage au sort :

Parce que le sort t'a donné un lot qui ne vaut rien, tu aurais raison de trouver bon que le gouvernement dépouille ceux qui sont mieux partagés ? Voilà un raisonnement qui sent trop l'égoïsme chez un homme chargé des intérêts publics. Si tu as un mauvais lot, avec un certain nombre de tes voisins qui ont le même sort, à qui la faute ? ... Est-ce à moi ou à ceux qui ont de bons lots ? ... Ces mêmes voisins ont, malgré mon avis, voulu prendre leurs lots sur le chemin Kenogamy et ont choisi de mauvaises terres pendant qu'ils auraient pu en avoir de bonnes, et ils t'ont entraîné dans leur malheureux sort...⁴⁶

Informé de ces événements, le curé de L'Islet, F.-X. Delage (membre de l'Association), ne manque pas d'écrire, à son tour, à Jean-Charles Chapais, le 15 avril 1859 :

Monsieur,

Notre ami commun, M. Hébert, m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite en date du 8 avril, au sujet des affaires de la colonisation du Saguenay... Je vous ferai remarquer que vous êtes gravement dans l'erreur, suivant moi, au sujet des *bonnes dispositions* du gouvernement à notre égard. Il s'en faut que le gouvernement ait favorisé notre société de colonisation créée, comme vous le savez très bien, dans l'unique but du bien public et non dans un but de spéculation. –On nous a fait, à la vérité, de belles promesses par la voix des ministres d'alors, pour nous encourager dans notre projet patriotique, promesses à la sincérité desquelles nous avons malheureusement cru et nous avons trop compté sur la libéralité du gouvernement envers les colonisateurs du Saguenay. Nous avons dépensé notre temps, notre influence, notre *éloquence*, et par-dessus tout notre argent, pour faire réussir ce projet et voilà que maintenant, on nous traite de nigauds parce que plusieurs de nos co-associés se trouvent frustrés dans leurs espérances.

Si la plupart des actionnaires se trouvent mal servis à cause de difficultés et de circonstances qu'il nous a été impossible de contrôler, le gouvernement, lui, s'en tire très bien par le succès, au moins partiel, de notre entreprise... Si aujourd'hui le gouvernement trouve à vendre ces terres (qui fussent peut-être demeurées incultes pendant près d'un demi-siècle), à qui le doit-il ? Si, aujourd'hui, il y a à Hébert-ville [sic] un noyau de colonisation qui a doublé et triplé la valeur des terres, à qui cela est-il dû ? Au gouvernement ? ... Où sont les sacrifices qu'il a faits spécialement pour encourager cette colonisation ? ... Qui a tracé

45. Extrait de la lettre de N.-T. H. à J.-Chs Chapais, 12 avril 1859. Cet extrait n'a pas été reproduit dans les *Mémoires Chapais*. Voir la lettre originale aux Archives de l'Université Laval, fonds Chapais.

46. *Ibidem*.

et défriché le 1er chemin ? ... Qui a conduit les colons à Hébert-ville et dans les environs ?...

Vous écrivez à M. Hébert : «Que les actionnaires prennent possession de leurs lots, qu'ils les améliorent, et il sera alors facile d'arranger la question de la balance (du solde) due au gouvernement! » Oui, très bien! Faites encore des dépenses, sur des lots qui vous ont déjà coûté \$50. et après cela nous verrons pour la balance due au gouvernement; c'est-à-dire vous paierez encore probablement comme si vous n'aviez encore fait aucun sacrifice. On nous a déjà trop dit : faites ceci, faites cela, et ensuite nous verrons ! ... Nous n'avons que trop vu que le gouvernement a voulu spéculer sur nos sacrifices individuels pour avancer l'oeuvre de la colonisation qui aurait dû être exclusivement *son oeuvre*...

Grâce à notre zèle, à notre dévouement et à nos avances d'argent, le gouvernement peut maintenant trouver à vendre ces lots... C'est sans doute en forme de récompense qu'il met en vente nos propres lots, sans même nous en donner avis, après nous avoir fait espérer que chaque associé aurait sa *patente* (son brevet) avenant l'expiration de la société.

Ce pauvre M. Hébert qui, lui en particulier et plus que tout autre, s'est sacrifié pendant six ans et plus pour avancer l'oeuvre de la colonisation, se trouve bien mal payé aujourd'hui de son zèle, de son dévouement et de son désintéressement...

... Pour conclusion de tout ceci, je dirai que le gouvernement devrait accepter la partie du CHEMIN que nous avons fait faire, en compensation de la balance (du solde) qui lui reste due; sauf à mettre pour condition que les lots devront recevoir telle amélioration avant telle date; et puis, en attendant, donner à chacun un billet de location qui lui assure la possession de son lot.⁴⁷

C'est avec raison que le curé Delage mettait de l'avant la construction du chemin Hébert (partie du chemin du Lac-Saint-Jean, surtout entre Laterrière et Portage-des-Roches) comme contribution gratuite faite au gouvernement par l'Association de L'Islet et Kamouraska. Si l'Association se trouvait endettée en 1859, c'était parce qu'elle avait donné trop de temps et d'énergie à construire bénévolement les chemins à la place du gouvernement. Maintenant que le chemin de l'Association Hébert devenait un investissement profitable au gouvernement, celui-ci se devait de soulager quelque peu l'Association de ses dettes.

Delage est si amer devant le manque de soutien du gouvernement qu'il va jusqu'à voir se profiler derrière lui l'empire Price avec son monopole monétaire (les *pitons*), le même qui avait chassé le père Honorat du Saguenay en 1849. Depuis 1855, David Price n'était-il pas devenu un député de plus en plus influent au gouvernement ?

47. Cité par Julienne Barnard, *Mémoires Chapais*, t. 2, Montréal, Fides, 1961, p. 184-186.

Si l'ouverture des chemins et de la colonisation avait été l'oeuvre initiale du gouvernement, il en aurait été fier et il y aurait mis volontiers son argent. Mais, écrit Delage : «c'était l'oeuvre du clergé et, par conséquent, une oeuvre *suspecte* pour un grand nombre. N'ayant pas pu l'empêcher, on a au moins essayé de la paralyser autant que possible. Voilà comment on tue, dans notre pauvre Canada, tous les élans du patriotisme.⁴⁸»

Ces paroles sont certainement dures à l'égard du gouvernement, mais elles montrent à quel point celui-ci manquait de clairvoyance et d'assurance dans cette affaire qui aurait dû être avant tout la sienne.

Il est clair que les sociétaires de L'Islet et Kamouraska, de même que leur agent, le curé Hébert, n'avaient écouté que leur zèle pour conquérir le pays du Lac-Saint-Jean. Le gouvernement, enchanté de l'ouverture des chemins, ne demandait pas mieux que de concéder tous les cantons désirés : Labarre, Métabetchouan, Mésy, Signay, Kénogami. Pour favoriser l'industrie du bois et la colonisation, il n'hésitait pas à promettre des indemnités. Mais quand venait le temps de payer, c'était une autre histoire. Et puis les hommes changeaient souvent à la tête du pays et les sociétaires devaient recommencer sans cesse les mêmes démarches et les mêmes demandes. Malgré la disparition de l'Association, au point de vue légal, le curé Hébert n'en continuait pas moins à défendre les intérêts des colons et à jouer un rôle d'agent pour eux auprès du gouvernement. Il restait toujours le porte-parole, accepté sans conteste par les deux parties.

48. *Ibidem*, p. 186. Cécile Gagnon a publié un roman intitulé «*Le chemin Kénogami*» chez Québec/Amérique en 1994.

6**Calixte Hébert et Price**

Les affaires d'Hébertville	p. 129
Une comptabilité ordonnée	p. 134
Un lieu de ralliement	p. 135
Les privilèges de Price & Sons	p. 136

LE
SAGUENAY

EN
1851;

Histoire du Passé, du Présent et de l'Avenir probable

DU
HAUT-SAGUENAY
AU POINT DE VUE DE LA COLONISATION.

“ Emparons-nous du sol, si nous voulons
 conserver notre nationalité.”



QUÉBEC:

DE L'IMPRIMERIE D'AUGUSTIN CÔTÉ & Co.
 Près l'Archevêché.

1862.

L'abbé François Pilote fait connaître dans cette brochure la région du Lac-Saint-Jean, en publiant des résumés d'auteurs anciens et des rapports d'expéditions comme ceux de N.-T. Hébert, dans le but de promouvoir la colonisation.

La phrase en exergue, «Emparons-nous du sol...» indique bien quel était le but de ces hommes.

6

Calixte Hébert et Price

Jusqu'à ce qu'un prêtre résident soit nommé à Hébertville en 1857, le curé Hébert devait y passer une partie de l'année, même après la dissolution de la Société. Il restait à Saint-Louis-de-Kamouraska, de novembre au mois d'avril, évitant ainsi d'être pris par les glaces. Heureusement, quand il était absent de Saint-Louis, son frère l'abbé Octave, nommé vicaire, le remplaçait. Les charges des deux paroisses étaient aussi lourdes l'une que l'autre pour le curé Hébert, compte tenu du fait que tout était à faire au Lac-Saint-Jean. Voyons d'abord ce qui accaparait son attention à Hébertville.

Nous savons comment tout y était primitif au milieu de la forêt. Le célèbre écrivain, Raymond Casgrain, avait visité le campement en 1850 et l'avait bien décrit¹. En 1852, les conditions s'étaient améliorées, mais au prix de quelles privations! Avant que la terre ne produise, on devait tout acheter, même le fourrage. En 1851, le curé Hébert avait dû acheter 3 600 bottes de foin à l'extérieur².

On a vu le travail colossal entrepris par le curé Hébert au Saguenay—Lac-Saint-Jean pour la construction du chemin Kénogami. Les tracés matériels étaient de taille et constants. L'agent de colonisation devait voir à tout, à commencer par les chemins.

Dans le cas de la Société du curé Hébert, il s'agissait d'une entreprise de 5 ans, comprenant parfois une centaine d'employés (sans compter les centaines d'actionnaires). Il fallait tenir des comptes exacts de leurs rémunérations et de leurs activités, lesquelles consistaient surtout à défricher et à bâtir.

Les affaires d'Hébertville

Heureusement, le curé Hébert avait gagné son frère Calixte à la cause de la colonisation. Calixte écrit dans son journal (dont une copie est à la Société Historique du Saguenay) : «Le 4 juin 1852, je repartis de Saint-

1. *Le Curé Hébert*, t. 1, p. 340.

2. ACSAP, lettre de NTH à F. Pilote, 25-9-1851.

Grégoire [après avoir quitté Nicolet] ... pour travailler à la colonisation du Lac-Saint-Jean, comme agent actif de colonisation des comtés de l'Islet et Kamouraska, conjointement avec mon frère Nicolas-Tolentin, curé de Kamouraska.» Calixte partit donc avec sa famille et son «ménage» pour aller s'occuper des travaux d'Hébertville. C'est lui qui a tenu la comptabilité. Il a été si compétent et si honnête que, durant le reste de sa vie à Hébertville, on l'a élu et réélu maire durant 18 ans. Il a été nommé juge de paix, registrateur, etc.³

La lettre suivante de Calixte Hébert à son frère le curé, le 28 novembre 1852, donne une bonne idée de la vie à Hébertville et du rôle de Calixte. Nous la reproduisons entièrement :

Chute des Aulnaies, le 28 novembre 1852

Cher frère,

Je commence aujourd'hui à te donner des nouvelles de nos travaux et de ce qui peut t'intéresser ainsi que des amis de la Colonisation. Je vais d'abord répondre aux demandes que tu me fais dans ta dernière lettre reçue, datée du 25 octobre. Les £3-00 que Mr Kane a payé est à Cléophas Voizine; je n'ai pu encore avoir des renseignements sur le paquet dont tu me parles. J'ai reçu toutes les factures et comptes des provisions et marchandises arrivées trop tard pour passer les lacs, si ce n'est 4 quarts de lard, 1 caisse de chandelle, 1 de savon, 1 de jute et 2 quarts d'oignons et le ballot de cuir qui ont la chance de faire leur voyage par eau. Les Chaloupiers n'ont pu redescendre, de sorte que nous manquons pour le moment de plusieurs articles bien nécessaires pour le chantier et pour les hommes. Le cuir venu de Québec, [n]a pu en chausser que quelques-uns.

Le fameux Dalmase n'ayant pas fait l'envoi de cuir demandé, il nous faudra avoir recours à Mr Price pour ces effets. Alexandre Pelletier est le porteur de cette nouvelle qui est arrivée il y a quelques jours, ainsi que la nouvelle de : «pas de laine, peu d'étoffe, point de moulin et point de beurre. J'ai les noms et la demande de plus de 50 auines d'étoffe du pays et de 50 livres de laine.» Heureusement que j'ai demandé quelques paires de chaussons de Québec et que la facture m'annonce qu'ils sont dans les bateaux au Portage-des-Roches. Mr Renaud [marchand de Québec] nous a envoyé 20 quarts de lard et 20 quarts de fleur et en voilà depuis ton départ 6 de dépensés. De sorte qu'il nous faudra avoir recours à notre ressource avant la fin de l'hiver. Notre blé de seigle qui a germé est rempli cette année de charbon : il fait le pain noir et collant. Les hommes le mangent en grimaçant et voudraient avoir les morceaux qu'ils laissaient moisir cet été dans le quart. Il faut plus de lard pour du tel pain; et ce blé vendu 5/, suivant moi, est cher et fait crier les colons, c'est à vous d'en juger d'après mon rapport. On peut je crois estimer le quart de perte causé par la pluie.

3. *Le Canadien*, 25 févr. 1875, p. 2.

Nous avons ramassé 1 300 minots de patates, sans comprendre celles mangées avant ce temps, mais il y a la grande moitié de petites. Je n'ai pas reçu les lettres données à Alexandre. Ca fait comme tous nos bons commissionnaires : il les a mises dans sa valise avec les gazettes et les lettres de Mr Ballantyne. Esq. et il a monté au Portage et là trouvé une occasion des hommes de Mr Price. Il monte avec eux, partie par eau et partie par terre. De sorte que tout est à St-Alphonse.

Depuis ton départ, je me suis presque uniquement occupé des comptes. J'ai fait l'inventaire du magasin au commencement de novembre et je suis après extraire les effets, chacun dans sa classe, et je t'assure que c'est un ouvrage plus difficile et plus long que l'on peut se l'imaginer et étant à tout moment dérangé par celui-ci ou par celui-là. Quand les comptes seront présentés à l'Exécutif, ils auront subi un sort comme une partie des Bills présentés en chambre, car à les voir dans le livre, dans leur nature, et les voir répartis après avoir reçu les amendements des partis intéressés, et [revisés] en conseil, ils sont méconnaissables, et le brouillon qui les a reçus est couvert de paragraphes sur tous sens. J'espère pouvoir tout terminer pour les porter à la poste quand je descendrai. Je termine pour ce soir. À dimanche prochain. Ma femme est bien et au même état, elle attend que le lac soit bon pour avoir la femme notre docteur.

Je continue le 5 décembre

Nous avons un bien triste temps pour le chantier : pas de neige, de la pluie tous les 2 ou 3 jours et aujourd'hui il pleut comme en été. Cependant le forman [Dechêne] me dit qu'il a 400 billots de vendus sur la jetée, ce qui est beau pour le temps qu'il a eu et l'affaire de son chantier. Il part d'ici et est tout remonté. Mardi il m'écrivait, d'après son calcul qu'il avait fait, que les hommes dépensaient 13/8 de lard par jour et qu'il fallait mieux, suivant lui, abandonner le chantier dès à présent que plus tard et me mettait la partie en main d'aviser aux moyens à prendre. Il avait fait le recensement de ses hommes : 3 voulaient bien consentir aux prêts, 5 à se nourrir à 25... par mois, et ... 17 voulaient se faire nourrir au compte de la Société; et d'après son calcul, il craignait d'être en dessous et se décourageait. Je lui répondis aussitôt par le porteur qu'il ne devait pas s'effrayer si au commencement de son chantier il se trouvait en dessous, que c'était toujours le cas dans toutes les entreprises et qu'il était trop tard pour renvoyer les hommes et qu'il n'y avait pas de moyen plus avantageux pour la Société que de faire des billots. Et je termine ma lettre par quelques compliments et je le prie de bien vouloir continuer et de *se montrer comme par le passé le héros de la Colonisation en franchissant tous les obstacles*. Et aujourd'hui il est venu avec de bonnes nouvelles malgré le mauvais temps. Il trouve que tout est bien et qu'il avait fait son calcul un peu fort; il est plus animé que jamais.

Au moment que je t'écris, notre ami D.S. Ballantyne arrive de dans le bois, et il est très bien, et il rapporte que les lots qu'il chaînait dans Caron sont tous unis et de terre de première qualité. Il est descendu

passer quelques jours avec nous. Nous avons décidé d'envoyer deux hommes demain, en canot d'écorce, au Portage-des-Roches pour chercher du lard. Nous en avons pour la semaine avec le boeuf que j'ai fait tuer jeudi dernier, comme nous n'avons plus de ressources et que si le temps continue, je ne sais quand le lac nous permettra de passer. Et à présent il y a moyen de partir par eau et partir sur la glace; ainsi tu recevras cette lettre plutôt que je pensais.

Rien de plus extraordinaire pour le moment. Je travaille de mon mieux dans l'intérêt de la Société afin d'économiser de tous côtés, et de faire économiser les familles, pour ne pas être endetté à la fin de la Société. Et les familles qui se trouvaient endettées cet automne se proposent bien de ne point aller si largement et de prendre garde à leurs affaires.

Salut et amitiés à toute la famille : embrasse Oliva [fille de Calixte] pour nous. D.S. Ballantyne, le forman Dechêne t'assurent bien de leurs respects. Accepte de ma part et de celle de ma femme nos plus sincères amitiés.

Ton affectueux frère.

Calixte Hébert.

Je continue mes ouvrages tous les jours afin de pouvoir rendre compte lors de mon voyage à Grande-Baie. J'aurais pu envoyer les comptes des hommes mais je préfère retarder afin d'envoyer tout ensemble. Le moulin de Mr F. Langlais, c.-à-d. le bois, est rendu sur place. Léon Thériault est bien et est au chantier. Dulce Bouchard est encore sur son lit. La jambe lui a abouti plusieurs fois et je crois qu'il va lui sortir des os. Pas d'autres malades. Tous bon appétit et bonne envie de vivre.

Faites de l'étoffe, de la laine, du beurre et dis aux amis de la Colonisation qu'il faut de l'ouvrage pour nos créatures, afin de les occuper au travail; elles auront l'esprit moins occupé des uns des autres, et moins le temps d'aller flâner d'une voisine à l'autre, ... , car elles ne savent que faire pour tuer le temps, nuisant au crédit et à l'honneur de notre Société.

Il faut, par temps, être sur ses gardes et se munir d'une patience un peu au-dessus des forces d'un laïque qui n'a pas les grâces suffisantes pour toujours tirer le parti le plus avantageux. Cependant je remercie la providence de pouvoir vaincre toutes les entraves avec sang-froid. Quoique quelquefois j'en suis affligé.

Adieu pour aujourd'hui; je t'écrirai par une autre occasion qui sera probablement moi.

C.H.

Le 11 janvier 1853, Calixte envoie au curé de Kamouraska les comptes dont il parle dans sa lettre. C'est une comptabilité ordonnée, sur onze pages, de format légal. La lettre qui l'accompagne commence ainsi :

Township Labarre, le 11 janvier 1853.

Cher frère,

Tu recevras, en même temps que la présente, les comptes de la Société. J'ai eu beaucoup d'ouvrage et de difficulté à rassembler le tout. J'ai fait mon possible pour les mettre clair et précis, [dans] le long espace de temps que j'ai employé à ces comptes, ne pouvant y travailler que par interval et toujours dérangé. Il pourrait peut-être s'être glissé quelques erreurs involontaires. Et il est très difficile pour ne pas dire impossible de pouvoir constater la dépense et la recette juste, encore cette année. Cependant il ne peut manquer à ces comptes que la dépense du transport des hommes et des effets, dans le cours de l'été, et quelques dépenses ailleurs. Vous y supplierez, parce que tu connais cette dépense. Je n'ai pas fait le calcul de la dépense de la nourriture.

Les listes de Calixte donnent le salaire des hommes qui travaillent sur les lots, et les montants dus à la Société et par la Société, le résultat des ventes des produits de la terre, des marchandises et des animaux, le compte des marchands, *etc.* Calixte affiche, comme profit du magasin après inventaire, la somme de £222.

Il écrit ensuite que la récolte ne suffit pas encore pour les besoins des colons et de la Société. Il ajoute :

Si tu trouves de bonne étoffe grise, flanelle blanche, petite étoffe bleu, n'en refuse pas, achète et tu auras le profit pour payer l'intérêt de ton argent. J'apprends avec plaisir, dans une de tes lettres que l'église de St-Paschal et le couvent de Kamouraska sont reçus [*i.e.* Jean-Baptiste Hébert sera payé]. Ah! ce cher père doit rajeunir cet hiver! que la providence veille sur sa santé! J'aimerais bien avoir un mot du grand-vicaire [Gauvreau]; il aime si peu les colons du Saguenay qu'il en oublie ses proches. Cependant j'espère qu'il viendra passer quelques temps avec nous dans la belle saison à présent que l'on peut le loger décentement, afin de nous faire quelques petits boniments en nous donnant le plaisir de l'avoir avec nous.

Le forman [Dechêne] a encore ses tracas, mais il est bien plus facile qu'autrefois. Je le reçois toujours avec plaisir et je lui fais les honneurs de ma table et de ma visite de temps à autres, de sorte que nous paraissions très bien sympathiser. Je vais préparer des listes pour envoyer aux marchands, adressées à R. Roy ptre. Tu les trouveras là —et je t'écrirai aussi dans ce temps, où nous en serons. Ainsi je termine en ayant hâte de te voir arriver à Hébertville. Saluts et amitiés à toute la famille et aux amis de la Colonisation. Je fais mon possible pour l'intérêt de la colonisation et pour tâcher de tous les contenter. Je t'offre mes amitiés et les saluts de ma petite moitié. Embrasse Oliva pour nous et pour Charles [son garçon qui est avec lui] qui ne l'oublie pas - Ton affectueux frère C. Hébert.

N.B. J'ai oublié la liste des animaux : 10 chevaux - 4 vaches - 2 boeufs - 2 moutons, 6 cochons appartiennent à la Société - 2 chevaux

aux colons employés aux travaux de la Société. Ainsi je crois que voilà tout pour le présent. Adieu.⁴

Dans une autre lettre, Calixte annonce que sa femme a accouché, le 10 décembre 1852. L'enfant, Hector, se noiera à l'âge de 8 ans, dans la rivière des Aulnaies, derrière la maison. En 1854, naissance d'Oscar qui, adulte, partira pour la France sans jamais revenir. En 1855, naissance de mon grand-père, Nicolas-Télesphore Hébert. Ensuite, presque tous les ans, des enfants, jusqu'à la mort de Delphine Poulet, que le curé Hébert appelait «la reine».

Dans sa lettre du 9 avril 1853, Calixte donne le recensement d'Hébertville : «50 hommes, 30 femmes et 40 enfants... en tout 120 personnes qui ont été nourries par la Société⁵». Dans la même lettre, Calixte demande des arbres fruitiers et des fleurs pour orner la chapelle :

Il faut que tu emportes ce printemps, gadeliers, cerises, lilas et ciboulettes, beaume et tout ce que tu pourras te procurer et emporter d'arbres fruitiers et fleurs vivaces ainsi que des graines de jardin de toutes espèces et des graines de bouquets, pour que l'on puisse orner notre chapelle. Donne cette besogne à Henriette, qu'elle fasse une tournée chez les Dames charitables —pour nous ramasser un assortiment complet en fait d'herbes, bouquets, arbres fruitiers, afin que cela soit prêt quand tu reviendras de Québec, et cela arrivera dans le bon temps pour la plantation. C. H.

Grâce à Calixte, au curé Hébert et à Henriette Hébert, beaucoup de ces arbres fruitiers et de ces plantes poussent encore à Hébertville.

Une comptabilité ordonnée

Toujours en 1853, il y avait à Hébertville une quinzaine de maisons, autant de granges et de hangars, et une dizaine de camps de bûcherons⁶. Calixte donnait donc des descriptions de la colonie, indispensables au curé Hébert et à l'Association de colonisation de L'Islet et Kamouraska. À partir de ces descriptions et de la comptabilité reçue, celle-ci planifiait la gérance de son budget qui était considérable : pensons à ces 120 personnes à nourrir et à toutes ces bâtisses construites !

Le curé Hébert, qui recevait la comptabilité de Calixte, la complétait au besoin et la remettait au trésorier du Bureau, l'abbé Hyacinthe Potvin. Celui-ci en tirait les chiffres officiels pour les rapports de l'Association. Avant l'arrivée de Calixte à l'été 1852, le curé Hébert faisait lui-même la comptabilité d'Hébertville, à l'aide des chiffres fournis par le contremaître

4. ACSAP, 40-XXXIV. Voir P.-M. H. «Télesphore Hébert 1855-1932 et les Hébert d'Hébertville» dans *Saguenayensia*, vol. 23, no 3, juil-sept. 1981, p. 55-62.

5. ACSAP, 40-XXXIV.

6. ACSAP, Rapport de H. Potvin, 7-4-1853.

Louis Deschêne qui s'occupait avant tout des chantiers, des constructions et des transports.

On avait besoin d'un comptable à plein temps et d'un commis à Hébertville : une sorte de secrétaire de la localité. Calixte Hébert était venu à Hébertville pour cela, à la demande du curé. Aucun salaire ne lui était attribué. Seul le forman [contremaître] était payé à Hébertville par l'Association de L'Islet et Kamouraska. Calixte accepta de suivre le curé, par pur patriotisme, de même que sa jeune épouse, Delphine Poulet.

La seule perspective qui était offerte à Calixte était celle de tous les autres pionniers : défricher et cultiver un lopin de terre qui lui appartiendrait plus tard. Calixte avait alors deux enfants à faire vivre, en plus de sa jeune épouse. Il avait son fils aîné avec lui, Charles, du 1^{er} lit. Sa fille Oliva, également du 1^{er} lit, demeurait au presbytère de Kamouraska avec sa tante Henriette. Calixte aura encore plusieurs enfants, à compter de décembre 1852, après la naissance d'Hector.

L'avantage de Calixte était son instruction et son expérience dans les affaires. Il rendait beaucoup de services à la population. Il était bon pour les malades et les visitait souvent. Il ne manquait jamais dans ses lettres au curé de lui rendre compte de leur état. La moindre blessure ou indisposition attirait sa sympathie. Il connaissait la vertu curative des plantes, qu'il avait apprise au séminaire de Nicolet. Il en faisait venir du curé Hébert, des gens de Kamouraska et de Nicolet. Tous ces gens des vieilles paroisses connaissaient bien les vertus curatives des plantes.

Il faut voir, aux Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, les états de comptes de Calixte, parfaitement préparés. Le Bureau de l'Association réclamait toujours plus de chiffres et plus de détails. Calixte avait non seulement un cours classique complet, mais aussi un cours commercial et un stage en anglais à Québec. Il avait travaillé là chez des marchands avant d'avoir son propre commerce à Nicolet avec son père Jean-Baptiste. Il était tout à fait qualifié pour traiter avec «les Messieurs du Bureau de la Pocatière», comme il les appelait. Ceux-ci d'ailleurs savaient apprécier la qualité de son travail.

Un lieu de ralliement

Calixte habitait une maison en bois équarri, à la chute des Aulnaies. Cette maison existe encore. Les murs sont revêtus de planches. Elle est sur la rue Labarre, où Calixte avait son lopin de terre. Dans un côté de la maison, était aménagé un magasin au profit du Bureau, contenant des articles absolument nécessaires pour les besoins courants des gens : outils de travail, vêtements, sucre, farine, lard... La marchandise venait des grossistes de Québec ou de la Côte-du-Sud. Dans sa lettre du 25 septembre 1851, le curé écrivait à l'abbé Pilote qu'il augmenterait le stock du magasin, connaissant mieux ce que les gens demandaient. Le stock, comme les profits, appartenaient à la Société.

Le local du magasin, dans la maison de Calixte, était plutôt froid, le poêle étant comme d'habitude à la cuisine de la maison. Calixte, en charge du magasin à son arrivée, disait que c'était une glacière et qu'il attrapait la grippe à servir les gens qui venaient à toute heure, même le dimanche. Il devait aller du magasin à la cave où étaient les réserves. Cette cave est toujours là. On peut y voir les poutres anciennes du plancher et les fondations sur des billes de bois.

Calixte était très accueillant et pensionnait même les passants. L'arpenteur Duncan Stephen Ballantyne y trouvait gîte et couvert. Calixte invitait avec insistance les gens de Kamouraska, en particulier le grand vicaire Gauvreau qui était de la parenté. Le curé Hébert logeait là aussi quand il allait à Hébertville. C'était la maison centrale construite dans l'arrondissement de l'école et de l'église. Cette maison était le lieu de ralliement du village⁷.

Le campement de chantier du curé Hébert, que l'abbé Raymond Casgrain a visité et décrit, était sur la colline où se trouve aujourd'hui l'église. Mais la maison-magasin était construite en bas, près de la rivière des Aulnaies où se trouvent encore les premiers établissements autour du moulin. C'est aussi en bas de la colline que se trouvent aujourd'hui la mairie, l'hôtel, la banque, les magasins... Ce berceau du Lac-Saint-Jean est un beau coin du pays à visiter.

Les privilèges de Price & Sons

Dès son arrivée, à l'été 1852, Calixte se trouve en présence du célèbre commerçant de bois William Price. Il en parle dans ses lettres. Il faut dire que les hommes de la Société du curé Hébert, étant engagés pour défricher des lots, devaient aussi aboutir au commerce du bois. Il fallait bien qu'ils vendent leurs billots. La différence pour eux, c'est qu'ils vendaient les billots coupés sur leurs terres, tandis que Price prétendait qu'il pouvait couper du bois à peu près partout dans la région. Le gouvernement, d'ailleurs, ne lui fixait pas de limites précises, d'où les disputes. Comme il retirait des revenus

7. Calixte Hébert écrivait son journal, qui a été malheureusement perdu parmi les descendants de sa famille. Il nous reste cependant des copies d'extraits qui ont pu être sauvés. J'en ai publiés dans les *Mémoires de la Société Généalogique Canadienne-Française*, sous le titre «Delphine Poulet, reine d'Hébertville», selon l'expression qu'utilisait le curé Hébert pour honorer celle qui fut la première peut-être à habiter d'une façon permanente à Hébertville et à y laisser des descendants. Elle y est morte à la peine (*Mémoires...* MII, avril-juin 1970). Delphine Poulet était nouvellement mariée à Calixte Hébert dont la première épouse, Esther Dupont, était décédée à Nicolet, le 4 juin 1849. Calixte écrit dans son journal «... Nous sommes arrivés à Hébertville, à notre campement sous une tente de toile, près de la chute des Aulnaies, le 30 juin 1852.» (p. 110). Calixte habitait donc d'abord sous la tente. C'est ce qu'affirme aussi une fille de Calixte, Marie-Louise : «Notre maison à Hébertville appartient maintenant à Joseph Hudon. Quand papa est arrivé à Hébertville, il n'y avait pas de maison. Il n'y avait que des tentes : celle de l'abbé Hébert, sur le cran où est la maison des Forestiers, une pour mon père et sa femme. La première bâtisse qui a été faite, en bois rond, c'est la maison de chez nous.» (Soc. Hist. Sag., 98-16). Cette bâtisse fut transformée en bangar en arrière de la maison actuelle (*Idem*).

importants des coupes de bois, le gouvernement était très large envers Price, au risque de dépouiller les pauvres colons. Ceux-ci ne manquaient pas d'ailleurs de se plaindre et les journaux étalaient leurs griefs. On lit dans *Le Canadien* en 1853 :

La compagnie du Saguenay [Price] n'a pas été obligée, elle, de faire chaîner le terrain sur lequel elle a privilège de couper le bois; ce qui implique, de la part du gouvernement, une injuste préférence pour les premiers exploitateurs, - préférence qui semble aller jusqu'à leur permettre de couper le bois qui leur convient, partout où ils le trouvent. Bien plus, la compagnie, appuyée sur les privilèges illimités dont elle jouit, s'arroge le droit de couper le bois sur les terres prises et possédées de bonne foi par les particuliers [...] La plaie du Saguenay, que je viens de mettre à nu, est trop grande, trop sérieuse pour n'avoir pas besoin d'un remède prompt; voici ce que je proposerais. Dans l'intérêt du gouvernement et des colons, il est nécessaire que tout exploitateur, qui veut obtenir une licence pour la coupe du bois, soit tenu de faire chaîner le terrain qu'il désire acquérir... (*Le Canadien*, 2 février 1853).

Le Journal de Québec, en 1854, reprend le même thème : «[...]Les colons ont toujours vu avec inquiétude la seule compagnie qui exploite aujourd'hui les bois du Saguenay, munie de privilèges illimités, en ce qu'elle exerce le droit de coupe du bois, non seulement sur les terres non chaînées, mais encore sur celles qui le sont et qui, de plus, sont possédées par plusieurs colons qui les cultivent... (16 février 1854)». Résumant la pensée d'une assemblée de colons, le *Journal* poursuit ses protestations contre Price en dénonçant son système de *pitons* (qui prive les colons de leur salaire en argent), et son monopole sur la rivière Saguenay, quais, douanes et pilotes⁸.

Une autre assemblée du même genre, tenue à Chicoutimi, affirme qu'elle «croit devoir reconnaître que le peu de progrès que peut avoir fait le Saguenay depuis son établissement est en partie dû à la compagnie qui a eu, depuis lors, le monopole des immenses pinières qui s'y trouvent; mais en même temps cette assemblée a la certitude que si plusieurs compagnies fussent entrées dans le Saguenay dès le principe, cette nouvelle colonie aurait progressé bien plus rapidement⁹.»

Les colons, soit à Chicoutimi soit à la baie des Ha! Ha!, par où sortait le bois du Lac Saint-Jean, voyaient certainement juste sur la situation qui leur était faite par la compagnie Price. Mais ils savaient aussi qu'ils devaient composer avec cet homme, pour le développement de la région, en raison de ses capitaux considérables et de ses connexions à l'étranger pour écouler ses produits. Ce n'est que peu à peu qu'ils pouvaient améliorer leur sort et s'affranchir d'une lourde tutelle. Pour le moment, ils devaient traiter avec

8. *Le Journal de Québec*, 10 février 1854.

9. *Le Journal de Québec*, 24 février 1855.

Price pour leur propre avantage. Ce n'est qu'à mots couverts qu'on se plaignait de cette compagnie dans les journaux.

Le 1^{er} novembre 1852, Calixte écrivait à son frère le curé Hébert, retourné à Kamouraska pour l'hiver : «[...]me défiant de lui [Dorval le contremaître de Price], j'ai fait demander Dechêne et je lui ai conseillé d'aller lui-même prendre possession et leur montrer les lignes. C'est ce qu'il a fait le lendemain et il les a trouvés campés près de la rivière, au bout du fronteau du Township Caron, afin de faire la pinière sur Métsy, justement dans le rang où le fronteau n'était pas encore tiré. Pour éviter les difficultés, j'écris immédiatement à D. S. Ballantyne Esq. s'il lui était possible de venir tirer ce fronteau afin de les débouter et de leur prouver nos limites. M. Ballantyne est monté aussitôt et a chaîné, la semaine dernière, le terrain qui nous appartient...»¹⁰



Marie-Louise Hébert, fille de Calixte, épouse de Charles Fortin.

Elle dépose des fleurs au monument de son oncle le curé Hébert, aux fêtes de 1949 à Hébertville. (Photo Mme J. Simard)

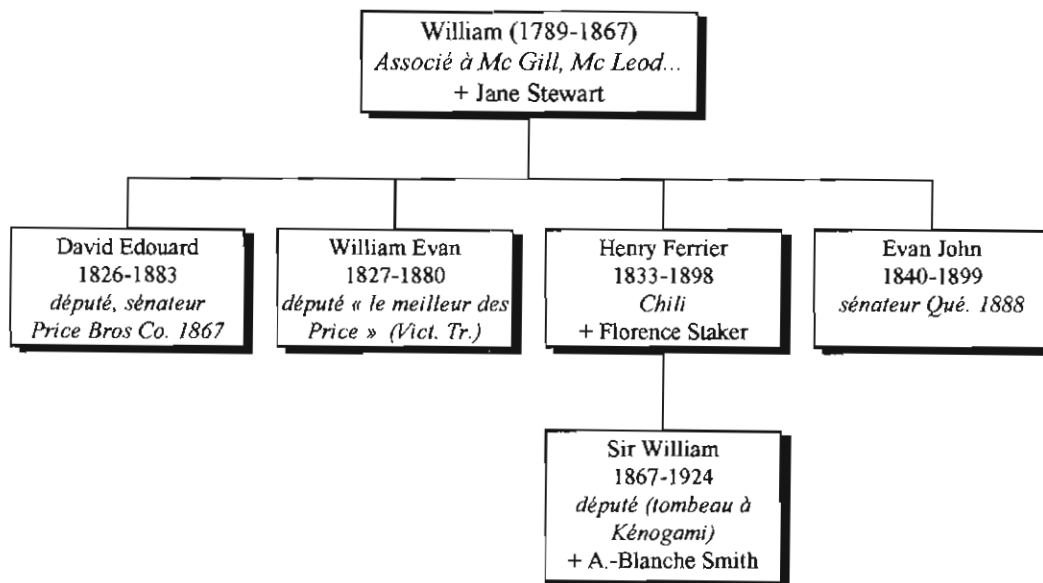
10. ACSAP, 40 - IV.



Calixte Hébert, frère du curé Hébert, vers 1865.

Calixte s'était fait casser les deux jambes, peu après son arrivée à Hébertville.
C'est pourquoi il se déplaçait à l'aide d'une canne (Source : famille Hébert).

Les Price
(au Saguenay-Lac-St-Jean)



Réf. : Les sources sont nombreuses sur la généalogie des Price, en plus des archives et des dictionnaires biographiques. Un travail extensif a été fait dernièrement (hors commerce) par Rémi Gilbert. Voir aussi les livres de Raoul Lapointe sur Price au Saguenay.

Au début de 1853, Calixte va s'entendre avec Price à Chicoutimi¹¹. En avril de la même année, il peut déclarer lui avoir vendu 3 120 billots pour la somme de 590£¹². En 1855, William Price se retirera davantage dans son domaine à Québec, pour laisser la place à ses fils. La compagnie portera le nom de William Price & Sons. Les trois frères qui dirigeront la compagnie avec leur père sont : David, William-Evan et John. David, futur député, sera très actif au Saguenay, surtout après la mort de Peter McLeod, en 1852. Le père Thomas-Horace Pinet, o.m.i., curé de Grande-Baie, écrivait au curé Hébert : «Le jeune Price [il avait 26 ans] se fait estimer, ce qui contribue à faire oublier son fameux prédécesseur [Peter McLeod]¹³.» À partir de 1852, mais surtout quand il sera maire d'Hébertville, Calixte Hébert communiquera souvent avec David Price à Chicoutimi¹⁴.

Un affrontement avec Price ne s'est pas produit au Lac-Saint-Jean, comme au Saguenay au temps du père Honorat¹⁵. Mon grand-père, Télesphore Hébert, qui travaillait au moulin Price à Jonquières, aurait été le premier à bénéficier d'une pension payée par la compagnie, en raison, dit-on, des bonnes relations des Price avec Calixte Hébert à Hébertville.

Il y avait une Association forte et agissante au Lac-Saint-Jean, qui pouvait faire contrepoids aux Price¹⁶ sur le plan des affaires et de la politique : c'était l'Association de L'Islet et Kamouraska, que Calixte représentait. Les Price la connaissaient bien, eux qui avaient des moulins et des coupes de bois sur la Côte-du-Sud et dans le Bas-Saint-Laurent. Elle était constituée de personnages influents et bien organisés comme les Taché, Dionne, Chapais. William Price connaissait le curé Hébert depuis 1833. Leurs chemins s'étaient croisés à plusieurs reprises, à Québec et sur la Côte-du-Sud¹⁷. Ensuite, le père des frères Hébert, Jean-Baptiste Hébert, député et milicien actif, projetait toujours un certain prestige auprès des Anciens comme William Price : ils avaient grandi et combattu ensemble sur la scène publique.

La Société Hébert amenait une ère nouvelle au Saguenay—Lac-Saint-Jean. L'historien Jean-Paul Simard écrivait : «Dans un bond en avant formidable, la colonisation franchit d'un trait le horst de Kénogami et les colons s'installèrent dans les cantons Caron, Mésy, Labarre et

11. *Ibidem*, 11 janvier 1853.

12. ACSAP, 40 - XXXIV, lettre de Calixte à N.-T. H., 9 avril 1853

13. ACSAP, 40 - X, 16 décembre 1852, Pinet à N.-T. H.

14. ACSAP, 40 - XXXIV.

15. Sur l'affrontement Price et Honorat au Saguenay, voir le livre de Raoul Lapointe, *Combats de Titans au coeur d'un Royaume*, Chicoutimi, Éditions de La Rivière, Société historique du Saguenay no 49, 1995.

16. Louise Dechêne, «Les entreprises de William Price» dans *Histoire Sociale*, Ottawa, avril 1968, p. 20, 27, 34-35.

17. *Ibidem*, p. 21, 27, 34-35.

Métabetchouan. Dès 1849, la route de Kénogami fut fermée au commerce du bois¹⁸.» C'est peut-être beaucoup dire. Mais il est vrai qu'après l'arrivée de la Société Hébert, les activités de Price se sont dirigées davantage du côté de la décharge du lac Saint-Jean, à l'autre extrémité du canton Labarre (aujourd'hui Alma). Price obtint un octroi du gouvernement pour y faire une «dale» le long de la décharge. Une grande partie du bois, provenant du Lac-Saint-Jean, passa donc par là, dans le haut de la rivière Saguenay plutôt que par le lac Kénogami. Mais les Price eurent toujours des coupes de bois au lac Kénogami. Nécessairement, ce bois était acheminé par le lac Kénogami et ensuite par la rivière Chicoutimi et la rivière aux Sables (Jonquière). Le bois du canton Mésy à Hébertville était acheminé par le lac Kénogami également.

Ce qui changeait depuis 1849, c'était l'exploitation des colons : une société mieux organisée et mieux contrôlée donnait plus d'autonomie et plus de pouvoir aux colons. Ils n'étaient plus à la merci des compagnies de bois. La culture de la terre et l'exploitation de la forêt étaient deux activités qui se complétaient dorénavant.

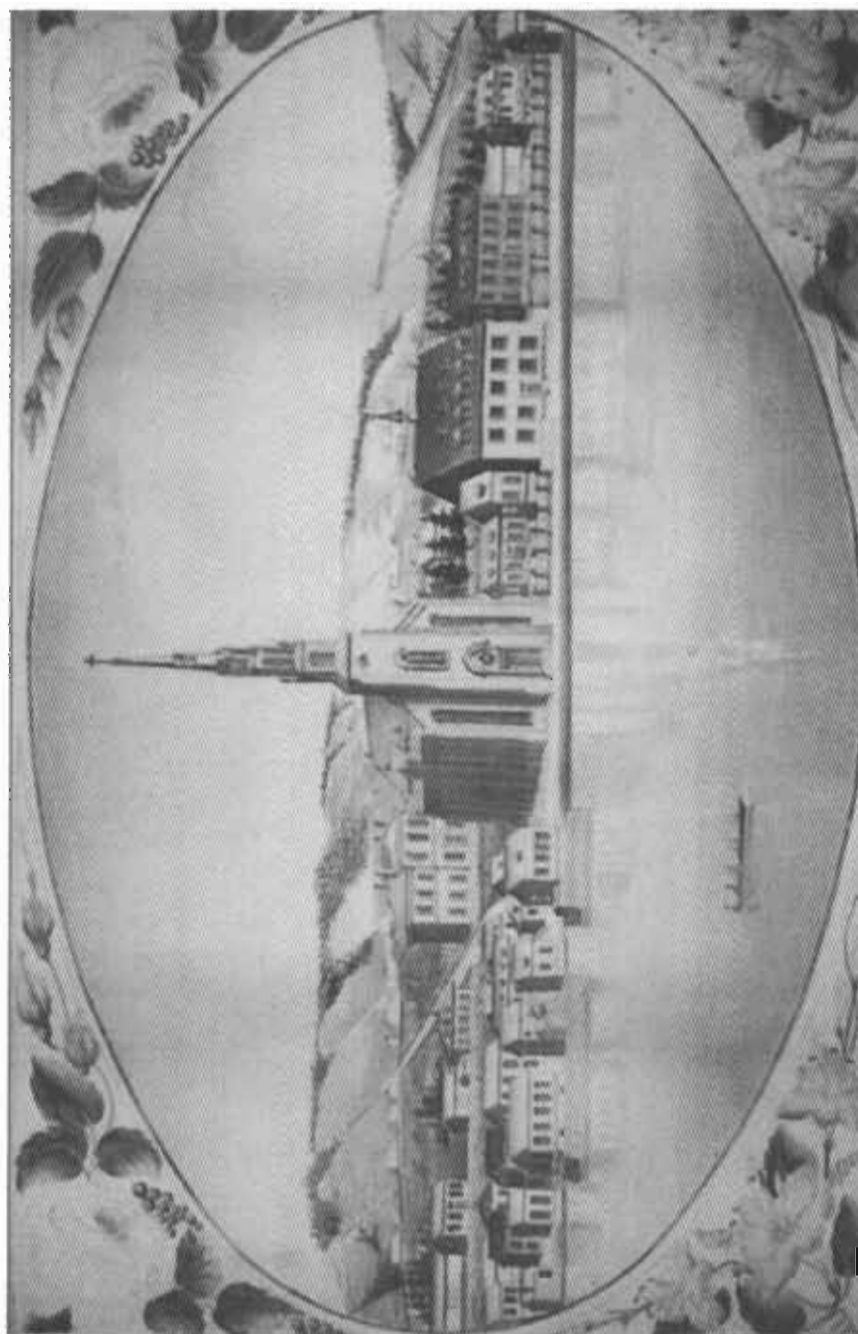


Dessin par Jean-François Bernard

Église de Saint-Roch-des-Aulnaies

construite par J.-B. Hébert

18. Jean-Paul Simard, «Survol d'histoire...» dans *Économie régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Gaétan Morin et Assoc. 1981, p. 24.



Rimouski en 1867

(Archives de l'Archevêché de Rimouski)

7

Le curé de Saint-Louis

Léon Provancher et Isidore Doucet : un litige	p. 147
Deux frères cadets dignes de leur aîné	p. 148
Un palais de justice actif	p. 150
L'école des frères	p. 151
La maison Chouinard	p. 153
Un jubé pour un orgue célèbre	p. 155
Grande-Baie, chef-lieu	p. 156
Pastorale à Saint-Louis	p. 158



Cadre des curés de Kamouraska

Le curé Hébert est le neuvième. En haut à droite, l'église actuelle de Saint-Louis (Kamouraska)

7

Le curé de Saint-Louis

Pendant que Calixte Hébert était occupé aux affaires d'Hébertville, le curé Hébert était accaparé par les affaires de la Côte-du-Sud. L'évêque de Québec comptait sur lui, comme d'habitude, pour accomplir des missions dans les paroisses environnantes.

Au début de 1853, le curé commence par une mission à Sainte-Hélène, près de Kamouraska, où il fut le premier desservant en 1849 et 1850¹⁹. Le 17 février, c'est à Saint-Modeste, dans le comté de Témiscouata, qu'il doit se rendre. Les registres de cette paroisse s'ouvrent, en effet, en 1853. Sa fondation canonique aura lieu en 1856. Le curé Hébert écrit à Mgr Turgeon, le 17 janvier 1853 : «Je pars pour S.-Modeste. Le 10 de ce mois, lundi dernier, j'ai été opérer à Ste-Hélène. Je vous rendrai compte de ces deux opérations à mon retour²⁰».

Léon Provancher et Isidore Doucet : un litige

Dans le mois de février 1853, le curé Hébert reçoit la mission de se rendre à L'Isle-Verte pour le règlement d'un litige mettant en cause le curé d'alors Léon Provancher²¹ et son prédécesseur, le curé Isidore Doucet.

Ce dernier réclamait de la fabrique de L'Isle-Verte un certain montant d'argent, mais Provancher s'opposait à ce qu'on le lui accorde, accusant même Doucet d'irrégularité dans ses comptes. Après une assemblée convoquée à L'Isle-Verte, le curé Hébert écrit dans son rapport à l'archevêque, le 2 mars 1853 : «Il a fallu user de ruses pour décider M. Provancher à consentir à parler des comptes dans l'assemblée. Il considérait ma présence comme compromettante pour lui. Il a refusé d'annoncer le but de l'assemblée, parce que c'est contre la coutume, a-t-il dit. Je n'ai pas voulu insister sur ces points de détails, ni sur certains autres; j'ai préféré lui donner

19. ...*Le curé Hébert*, t.1, p.272.

20. Correspondance des évêques, AAQ : «Le 3 octobre, le curé est chargé de fixer les limites de Saint-Modeste.»

21. DBC XII, p. 946.

la satisfaction de gagner ces petites victoires, afin d'adoucir son caractère et pouvoir l'amener à se conduire d'après les principes de justice et d'honneur, et non d'après ses caprices²²». Doucet, présent à l'assemblée, a défendu sa cause. Finalement, «l'acte d'assemblée renferme des résolutions qui témoignent de l'estime, de la confiance des Fabriciens en faveur de M. Doucet²³».

Le curé Hébert signale, dans son rapport, un petit fait indiquant que Provancher prenait facilement ombrage de ce qui pouvait porter atteinte à son autorité. Il termine en écrivant que Provancher «pourrait bien encore tenir à son droit avec trop de sévérité... et perdre en plus la confiance de ses paroissiens en faisant trop d'effort pour les empêcher d'en avoir dans ses confrères.»

Mgr Turgeon a écrit au curé Hébert le 9 mars pour le remercier de son travail : «[...] Je suis charmé, écrit-il, que vous ayez réussi à exonérer celui-ci [Doucet] sans charger son successeur [Provancher] qui a besoin de conserver son influence pour mener à bien les oeuvres qu'il a commencées. Je vous remercie bien sincèrement de l'aide que vous m'avez procurée pour en venir à la conclusion d'une affaire qui me devenait d'autant plus inquiétante qu'elle compromettait davantage deux de mes prêtres²⁴.»

Doucet tenait peut-être trop à ses droits, car à une seconde réclamation de sa part. Mgr Turgeon lui répond qu'il est déçu de son comportement²⁵. Doucet devait partir, peu de temps après, pour un voyage de santé en Europe et Provancher devait laisser L'Isle-Verte l'année suivante. Quant au curé Hébert, il connaissait bien les deux hommes qui avaient fait leurs études à Nicolet comme lui. Sa tâche était d'autant plus délicate. Provancher, né à Bécancour, était le fils de Geneviève Hébert.

En 1853, le curé Hébert accomplira encore d'autres missions, à la demande de l'évêque, par exemple à Saint-Alexandre où il avait déjà choisi le site de l'église actuelle²⁶.

Deux frères cadets dignes de leur aîné

Le 7 février 1853, le frère du curé Hébert, Étienne, se marie à Virginie Gauvreau, à Saint-Thomas-de-Montmagny, lieu d'origine de celle-ci. C'est le vicaire général, l'abbé Célestin Gauvreau, supérieur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, qui accorde les dispenses habituelles de publication des bans. Il y avait une parenté entre eux. Le registre des mariages de Montmagny dit que «Étienne Hébert, architecte est alors domicilié à

22. ACSAP, 2 mars 1853.

23. *Ibidem*.

24. AAQ, 9 mars 1853, no 143.

25. *Ibidem*. 26 mars 1853, no 162.

26. *Le curé Hébert*, t. 1, p. 282-283.

Kamouraska». Le couple s'enracinera dans la région de Kamouraska—Montmagny et y aura de nombreux enfants²⁷.

La famille du curé Hébert s'élargissait donc autour de lui, non seulement par ses frères de Nicolet qui y déménageaient, mais aussi par les alliances nouvelles qui s'y faisaient, à la faveur des mariages. Étienne avait 32 ans, en 1853, et il travaillait avec son père depuis 1845 à la construction d'églises et de presbytères (comme à Kamouraska et à Saint-Pascal).

Pendant ce temps, le plus jeune frère du curé Hébert, Jean-Baptiste-Célestin, faisait son cours classique au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il avait 21 ans en 1853. Le curé Hébert ne manquait jamais l'occasion de le rencontrer et de l'encourager quand il allait à La Pocatière, comme on l'a vu dans le premier tome²⁸.

Le premier janvier 1853, le jeune étudiant écrivait à son cousin, Moïse Proulx, demeuré au collège de Nicolet. Nous conservons une longue correspondance entre ces cousins qui seront tous deux célèbres. Celui qui deviendra Mgr Proulx, vicaire général du diocèse de Nicolet, a gardé les lettres du brillant Jean-Baptiste-Célestin Hébert. En plus de ses études, Jean-Baptiste lui confiait être «plongé dans la musique jusqu'au cou» : «Je pratique, écrivait-il, deux instruments, le piano et le violon... j'oubliais la bombarde...²⁹»

Jean-Baptiste-Célestin sera apprenti notaire à Kamouraska, en 1854 et en 1855, mais il quittera cette voie pour se faire prêtre. Devenu ecclésiastique au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il y enseignait le français et l'anglais. En 1856, il écrivait à son cousin sa joie d'avoir pu quitter une «fausse route» et de s'être engagé enfin dans une vie «qui compte³⁰». Il encourageait Moïse Proulx à faire de même.

Toutefois, Jean-Baptiste-Célestin changeant d'orientation, quitte bientôt La Pocatière pour devenir bachelier en droit à l'Université Laval de Québec³¹. Il ouvrit son bureau de notaire dans la capitale en 1860. Son greffe est maintenant inventorié aux Archives nationales du Québec et est accessible au public. On pourra lire sa biographie en introduction de ce greffe.

Jean-Baptiste-Célestin avait son bureau sur la rue Sainte-Famille, près de la cathédrale et de l'ancienne université Laval. Après la mort de sa première épouse, Adéline Hamel, inhumée dans la crypte de la cathédrale de

27. *Le curé Hébert*, t.1, p. 351-352.

28. *Ibidem*, p. 352.

29. Lettre de J.-B.-C. Hébert, collège Ste-Anne, 25 oct. 1852 à Moïse Proulx écolier. Nicolet, ASN, V-14-1.

30. Le même, *Ibidem*, 1^{er} janvier 1856. Il signe «Tibi totus, B. Hébert, Ecc.»

31. *Le Journal de Québec*, 20 septembre 1860.

Québec en 1863³², il épousa Louisa Lang en 1865. Les deux épouses lui donnèrent des enfants. Maurice, écrivain à Québec, est né de la dernière³³

Étienne Hébert rejoindra son frère à Québec et aura son bureau rue Saint-Jean, près de l'église Saint-Jean-Baptiste. Mais en 1853, c'est à Saint-Roch-des-Aulnaies qu'il demeure où il a construit l'église avec son père³⁴. Le 11 août, le curé Hébert y est invité par le curé Têtu pour être officiant à la bénédiction solennelle de l'imposant édifice. C'est l'archiprêtre de la région, Jean-Louis Beaubien, curé de Montmagny qui procède à la bénédiction. Les participants sont les curés des alentours, y compris le grand vicaire Célestin Gauvreau. L'acte dans le registre des Délibérations de la fabrique ajoute : «et une foule immense des paroisses environnantes» (p. 150).

Le curé Hébert avait signé l'acte de bénédiction des cloches, le 28 octobre 1852 (*ib.*, p. 145). Jean-Baptiste-Célestin, étudiant au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, avait sans doute participé à ces cérémonies qui lui permettaient de rencontrer père, mère, soeurs et frères. Une partie de la famille était donc rassemblée à Saint-Roch pour la circonstance.

Un palais de justice actif

Dans la paroisse même où l'abbé Hébert était curé, que se passait-il en 1853? — D'abord en janvier, le curé Hébert doit s'assurer que le nombreux personnel du palais de justice pourra suivre, à l'église, la neuvaine de Saint-François-Xavier. À cette fin, il déplace, en dehors des heures d'audience de la cour, les exercices de sa neuvaine. Cette neuvaine, très suivie, était un temps fort de la paroisse³⁵ et beaucoup de gens se retrouvaient à Kamouraska lors des travaux de la cour. Le palais de justice était alors en pleine activité à Kamouraska, depuis que cet endroit était choisi comme chef-lieu de la cour supérieure³⁶. En avril 1853, le juge Panet y présidait des assises «de toutes les parties de ce district étendu». On y faisait plusieurs «représentations», par exemple : «que la prison commune de ce district est trop étroite... que les termes des cours, supérieure et de circuit, ne sont pas assez fréquents pour rencontrer les besoins du district de Kamouraska... que le juge de la cour, résident au chef-lieu de ce district, fût revêtu de tous les pouvoirs et attributions de juges de la cour supérieure³⁷». Une sentence récente avait fait beaucoup de bruit à Kamouraska, alors qu'un

32. Bulletin des Recherches Historiques (BRH) Lévis, 1914, tome 20, p. 337. Adéline Hamel était apparentée à Mgr Hamel.

33. P.-M. H. «Maurice-L. Hébert, M.S.R.C.» dans *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, Montréal, avril-juin 1972, p. 110-119.

34. P.-M. H. «Jean-Baptiste Hébert et l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies» dans *L'Ancêtre*, Québec, vol. 23, no 7, mars 1997, p. 243-252..

35. ACSAP, NTH (Kamouraska) à Mgr Turgeon, 17 janvier 1853.

36. A. Paradis, *Kamouraska*, 2^e édit. p. 110.

37. *Le Canadien*, 15 avril 1853.

couple avait été condamné à l'exécution pour avoir empoisonné à l'arsenic et au phosphore Sophie Talbot, la première épouse du condamné³⁸.

L'abbé Octave Hébert aidait le curé pour la besogne habituelle de la paroisse : répondre aux besoins des gens qui venaient au presbytère, visiter les malades, assurer la messe quotidienne et les sacrements. Il a été très aimé des paroissiens qui ne craignaient pas de voir s'établir sur eux une sorte d'oligarchie, car les deux frères étaient totalement à leur service. On en a une preuve dans l'attachement des paroissiens à l'abbé Octave : à sa mort, ils n'ont pas voulu laisser partir son corps pour la paroisse de Saint-Arsène où il était alors curé.

Dans le passé, Saint-Louis-de-Kamouraska avait presque toujours eu un vicaire³⁹. Après le départ d'Octave pour devenir curé de Saint-Arsène en 1857, le curé Hébert cependant passera une longue période sans vicaire. Il assumera seul la charge de la paroisse jusqu'en 1871⁴⁰.

L'école des frères

Une épreuve lourde de conséquence à Kamouraska fut l'incendie de l'école des frères, le 31 mars 1853. Le *Journal de Québec* publiait la nouvelle, le 5 avril 1853 :

On nous écrit de Kamouraska : «Le trente-et-un mars dernier, l'ancien et vaste presbytère de Kamouraska, occupé depuis quelques années comme pensionnat des Frères de la Doctrine Chrétienne est devenu la proie des flammes. Les Frères n'ont pu sauver que les habits qu'ils portaient sur eux. Tous leurs meubles, livres, provisions et même le peu d'argent qu'ils possédaient ont été détruits, ainsi que les lits et hardes de leurs 27 pensionnaires. Ces hommes, qui se vouent avec tant de zèle et sans rémunération à la pénible occupation d'instruire la jeunesse, se trouvent dans un dénuement complet, et sont incapables de continuer leur oeuvre méritoire si les personnes charitables ne viennent à leur aide, et il est à espérer qu'elle ne leur fera pas défaut.

C'est avec beaucoup de peine que le presbytère nouveau, éloigné de douze à quinze pieds seulement de l'ancien, a pu être sauvé, et M. le curé de Kamouraska a souffert quelques dommages en déménageant.

La maison et les granges de M. Pelletier, marchand, ont pris feu, à plusieurs reprises, mais n'ont éprouvé que peu de dommages.

Aucune de toutes ces bâtisses n'était assurée, ce qui démontre de nouveau la nécessité et l'urgence d'établir des assurances de comté et de pourvoir chaque village de petites pompes.

L'incendie a donc incommodé bien du monde, y compris le curé Hébert qui a dû vider le presbytère et déménager, de peur que tout y passe. Il a souffert quelques dommages, nous dit le journal. Quels sont ces dommages?

38. *Le Canadien*, 15 et 17 nov. 1853.

39. ACS-CSA, fonds Lavoie, cote 28/140.

40. *Ibidem*.

Biens personnels, papiers de famille, meubles? Nous ne le savons pas et le curé n'en fait pas allusion dans ses lettres. Pour lui, le grand malheur, c'était la perte de son école, car cet incendie devait engendrer de graves difficultés pour re-localiser les écoliers et les Frères, et pour l'avenir de l'école.

Il faut rappeler les antécédents de cette maison incendiée. Le 21 octobre 1798, une requête de 65 habitants demandait la construction de l'église au village actuel de Kamouraska où le curé Trutault avait déjà fait construire sa grande maison en pierre de 70 pieds par 40. Celle-ci fut achetée par les paroissiens après la mort du curé, en 1800, pour y loger son successeur⁴¹. Une partie de la maison fut ensuite aménagée en salle publique. En 1847, le curé Routier voulut avoir un nouveau presbytère plus confortable et indépendant de la salle publique. Après la requête habituelle des paroissiens et une enquête du grand vicaire Mailloux, le curé Routier et les marguilliers chargèrent Jean-Baptiste Hébert de la construction du nouveau presbytère qui fut érigé en 1849, à côté de la maison de pierre.

Après l'incendie de celle-ci (affectée au collège des frères et de leurs élèves), on s'empressa de construire un autre collège en 1857⁴². Les frères l'intégrèrent alors avec leurs élèves.

Mais voilà qu'en avril de la même année, les frères quittent le collège précipitamment. Les archives parlent de *l'incapacité* des frères qui sont : «sans progrès et sans savoir-vivre... Les gens sont écoeurés de les bien payer et de ne rien avoir en retour». Le curé Hébert aurait eu l'idée de les remercier à la fin de l'année 1857, avec l'approbation de l'archevêque⁴³.

Alexandre Paradis donne les explications suivantes sur le départ des frères : «À la fin de février 1857, les Frères étaient dans l'académie neuve, mais ce ne fut pas pour longtemps. Le 8 avril, ils quittaient subitement Kamouraska pour les motifs suivants : état pitoyable de la nouvelle maison, critiques de la part de certains citoyens contre l'école, accusations non fondées faites par des particuliers auprès des supérieurs de la communauté. La commission scolaire somma, supplia; les frères ne revinrent pas. Pour toujours, l'Académie avait cessé d'exister. [...] Les commissaires et les

41. Greffe Duberger n.p., 16 mai 1800.

42. Le curé Hébert avait insisté pour la démolition complète de la maison de pierre après le feu, surtout parce que la reconstruction aurait coûté trop cher. Voici ce qu'il écrivait au grand vicaire Cazeau : «Cette maison a toujours été froide, malsaine et incommode pour tous les curés et aussi pour les Frères. Les murs sont mal faits... [le mortier manque]. Les cheminées sont mauvaises aussi; elles ont toujours fumé lorsque le vent était nord et nord-est. La cave est trop haute. Maintenant, elle est trop près du nouveau presbytère, etc. Il faut au moins £600 pour rebâtir cette maison. Les ouvriers, nommés pour l'examiner et faire rapport, ont dit qu'il fallait au moins £700 pour la rétablir. Je pourrais ajouter bien d'autres considérations à ce chapitre, mais je m'arrête... Si tu vois M. Routier, parle lui bien de toutes ces choses et tu verras si je dis vrai...» (ACSAP, 23 juin 1853).

43. ACS-CSA, Fonds Lavoie, Kamouraska, no 28.

parents éclairés tenaient à cette oeuvre que détruisirent l'ignorance et la passion d'un petit groupe turbulent⁴⁴».

Nive Voisine, écrit de son côté : «Dans les *Maisons de l'Institut*, on note : "Supprimé le 8 avril 1857, pour cause de mésintelligence entre Mr Le Curé et les habitants provenant des élections, un parti considérant les frères comme les hommes du Curé : il y avait trop peu d'enfants, on profita de l'occasion pour se retirer honnêtement". On ajoute aussi : "les frères n'avaient pas le nécessaire pour vivre". On peut dire, cependant, que, pour une bonne part, cet établissement a été victime des légendaires rivalités entre les Rouges et les Bleus de Kamouraska⁴⁵». Nive Voisine rapporte, par ailleurs, que le curé Hébert s'est montré «on ne peut mieux envers les frères⁴⁶». Mais revenons à l'année 1853, si chargée de rebondissements.

La maison Chouinard

Après l'incendie du 31 mars 1853, le curé Hébert songe à acheter la maison Chouinard, près du presbytère, au bord du fleuve. La propriété du terrain était contestée dans un procès avec la fabrique qui durait depuis des années. Comme la maison et le terrain étaient en vente à un prix raisonnable, en faire l'acquisition était une bonne occasion pour la fabrique de se libérer du procès. De plus, le curé Hébert pensait alors faire servir cette maison aux frères, après l'incendie de leur académie. Après avoir obtenu la permission de l'archevêque pour puiser dans la caisse de la fabrique, le curé Hébert en informe la paroisse et part pour le Lac-Saint-Jean.

À son retour, le 23 juin, il trouve son projet contrecarré par quelques agitateurs de la paroisse. Dans une lettre à son ami le grand vicaire Cazeau, à l'archevêché, il exprime son mécontentement :

Kamouraska, 23 juin 1853

Mon cher G. Vicaire,

J'ai été faire mon tour au Saguenay et je suis ici en corps et en âme depuis samedi dernier. MM. les commissaires le savaient très bien si tu ne le savais pas. Cependant ils ont écrit à Monseigneur sans mon concours et cela pour cause. Ils travaillent de tout leur coeur à détruire ce que je veux faire, et c'est l'affaire de *l'élection* qui est au fond du sac. Voici, en peu de mots, l'état des choses.

Dans une assemblée publique, il a été décidé, malgré l'opposition faite d'abord par Cyprien Lebel et une dizaine d'autres, qu'il était à propos et avantageux d'arrêter le procès de la Fabrique avec Chouinard et d'acheter la maison du dit Chouinard, comme le seul moyen de

44. A. Paradis, *Kamouraska*, 2^e édit. p.115-116. En 1876, il est question d'une nouvelle Académie à Kamouraska, avec le professeur Dubé (ehap. 14 : hommage au curé à son retour d'Europe).

45. Nive Voisine, *Les Frères des Écoles Chrétiennes au Canada*, tome 1, Québec, Éditions Anne Sigier, p. 96-97.

46. *Ibidem*, p. 96.

terminer cette affaire. Un comité composé de 9 membres (M. le curé compris) fut nommé par l'assemblée (M. Lebel et autres opposants, d'abord concourants) pour régler les conditions de l'achat de la maison. Le comité s'est assemblé, les conditions ont été réglées. Mais M. Lebel et cie trouvaient que les choses allaient trop bien et que le curé, qui est un Chapais [partisan de Chapais, contre Letellier], gagnait trop de popularité. Alors, il a été décidé, dans le conseil, qu'il fallait faire une opposition à outrance. Sans tarder, ils se sont mis à l'oeuvre, ils ont cabalé et employé tous les moyens possibles pour faire changer l'opinion de la paroisse...⁴⁷

Ainsi les Commissaires ont profité des occupations du curé au Lac-Saint-Jean pour lui causer du tort. Entre-temps, l'archevêché avait fait faire une enquête à Kamouraska par son grand vicaire, Célestin Gauvreau, pour savoir où en étaient les choses. Celui-ci, après avoir pris des informations auprès de A. Gagné, le procureur de la fabrique, et d'autres personnes de la paroisse, découvre un climat de tension dû à une «opposition systématique» au curé qui fait échouer ses projets. «Cette pauvre paroisse de Kamouraska, écrit-il, est sous le domaine du Sieur Cyprien Lebel et 2 ou 3 marchands qui l'exploitent à leur compte et toujours en opposition au curé; M. Routier en est parti à la peine.⁴⁸»

La paroisse de Kamouraska n'était pas une paroisse facile, car, comme le disait Gauvreau, «dans cette paroisse de Saint-Louis les affaires de la fabrique... sont l'ouvrage de toute la paroisse⁴⁹». Les Kamouraskois étaient conscients de leur importance et de leur prestige. Ils en avaient une longue tradition. Comme tous se connaissaient parfaitement, une affaire s'étendait vite à toute la paroisse. Le curé pouvait se trouver alors en difficulté par l'action de quelques agitateurs. L'historien Serge Gagnon a remarqué, dans ses études des paroisses du Québec, que Kamouraska se signalait par une certaine indocilité de ses fidèles⁵⁰.

Il ne faut pas oublier qu'à l'arrivée du curé Hébert, Kamouraska avait déjà été secouée par les scandales de Chiniquy et gardait une méfiance envers ses pasteurs. Quoi qu'il en soit, l'année 1853 fut principalement difficile à Kamouraska pour le curé Hébert. Le vieux problème de la maison Chouinard qui traînait depuis une vingtaine d'années était toujours une pomme de discorde, aggravée, comme on l'a vu, par la partisanerie politique.

Cette maison, comme celle des frères, avait une longue histoire. Chouinard était un navigateur «venu se fixer sur les rochers qui bornent la

47. ACSAP, paroisse de Kamouraska.

48. *Ibidem*.

49. *Ibidem*.

50. Serge Gagnon, *Plaisir d'amour*. Québec, P.U.L., 1990, p. 69.

mer, vis-à-vis de l'église⁵¹», sur un terrain contesté. Dès 1839, on parlait de «l'aliénation d'une partie de terrain de la fabrique à P. Chouinard⁵²». En 1840, «la fabrique enlève du terrain à Pierre Chouinard, ce qui amène un procès, gagné par la fabrique d'abord, mais gagné par Chouinard en appel en 1842⁵³». En 1842, l'évêque conseille à Chiniquy, alors desservant de la paroisse, de ne pas en appeler⁵⁴. En 1846, un quai est «construit par Pierre Chouinard derrière chez lui».

À l'arrivée du curé Hébert en 1852, le rapport à l'évêque affiche une dette de £300, contractée en partie par le procès avec Chouinard. Le 3 avril 1853, le curé Hébert est «autorisé (par l'évêque) à acheter le terrain Chouinard £200.» Dans son rapport annuel à l'évêque, en 1858, le curé Hébert accuse encore une dette de £250 pour le procès Chouinard. Enfin, le 4 septembre 1862, en acquérant la propriété de Ths Lebel, la fabrique entre en possession de la propriété Chouinard⁵⁵. Ceci termine le fameux procès qui avait causé tant de maux de tête au curé Hébert et à ses prédécesseurs.

La dette de la fabrique, en 1864, est de £300 et, en 1874, de \$5 603,00. Le 22 avril 1877, la fabrique vend du terrain pour élargir le chemin municipal. Le contrat spécifie qu'elle est propriétaire de l'emplacement Chouinard dont elle cède une partie pour la même fin. Tous ces terrains sont situés sur une bande de terre donnant sur le fleuve Saint-Laurent, entre le presbytère et l'église. On comprend l'intérêt du curé et de la fabrique pour ces endroits. En 1995, l'emplacement de Thomas Lebel était occupé par la résidence des personnes âgées. Si le curé n'avait pas été mis en échec en 1853, il aurait pu tout de suite acquérir la maison Chouinard au profit des frères, et peut-être que d'autres problèmes auraient été réglés concernant les témoins de la fabrique.

Un jubé pour un orgue célèbre

Un autre événement est survenu en 1853 qui va changer les choses au temps du curé Hébert. Comme il allait souvent à Québec pour approvisionner Hébertville auprès des marchands et qu'il était très connu dans cette ville, le curé apprit que l'orgue célèbre de la cathédrale protestante était à vendre. Il était lui-même un connaisseur en musique. Sa soeur Henriette, au presbytère de Kamouraska, était aussi une experte en la matière (elle enseignait la musique et le piano au couvent). En conséquence,

51. A. Paradis, *Kamouraska*, 2^e édit., p. 127.

52. ACS-CSA, Fonds Lavoie, Mgr à curé Varin (Kamouraska) 30 déc. 1839.

53. ACS-CSA, Fonds Lavoie.

54. *Ibidem*.

55. Greffe Lindsay n.p. 4 sept. et 9 sept. 1862, ANQ et ASLK; A. Paradis, *Kamouraska*, 2^e édit., p. 132.

des résolutions furent passées par la fabrique de Kamouraska pour l'achat et le financement de l'orgue de Québec⁵⁶.

Il fut résolu également de construire un jubé pour placer l'orgue et pour ajouter des bancs. La vente de ces bancs devait servir au financement de l'orgue. La compilation de cette vente, pour les années 1854 à 1859, se chiffrait à \$354,00⁵⁷. Henriette Hébert, soeur du curé, fut la première organiste à l'église de 1854 à 1884⁵⁸.

En 1870, le curé Hébert fit paraître un texte dans le *Courrier du Canada* qui dénote son intérêt pour l'orgue et la musique. Ce texte révèle en même temps son souci de perfection et du travail bien fait :

«J'ai fait l'acquisition d'un orgue de M. Warren, il y a environ 17 ans. Cet orgue est bon, néanmoins il n'a jamais été parfaitement en ordre. Je l'ai fait travailler par différentes personnes se disant entendues dans ces sortes d'ouvrages; j'ai même prié M. Warren, il y a deux ans, de venir lui-même, ou de m'envoyer une personne habile pour tâcher de faire disparaître des défauts que tous les organistes remarquaient. Son fils, qui est venu, a corrigé certains défauts, dans le mécanisme, mais il en était resté plusieurs que ni lui ni d'autres n'avaient pu faire disparaître, jusqu'à ce que le hasard, ou plutôt la Providence m'ait envoyé M. Beaudoin, facteur d'orgues. Je certifie que depuis un mois mon orgue est sans défauts, parfaitement d'accord et dans un ordre parfait, grâce au talent et à l'habileté de M. Beaudoin. Suivant moi, ce monsieur mérite, sous tous les rapports, l'encouragement de tous ses compatriotes».

Kamouraska, juin 1870.

N. Hébert, Ptre⁵⁹

Occupé à construire l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies, Jean-Baptiste Hébert n'a pas aménagé le jubé pour recevoir l'orgue magistral transporté de Québec. Mais il avait déjà travaillé aux jubés en 1850, et y travaillera de nouveau en 1856⁶⁰.

Grande-Baie, chef-lieu

Le curé Hébert, rentré dans sa paroisse en fin de juin pour se trouver au milieu d'une faction liguée contre lui, a dû ensuite retourner à Hébertville. Il a manqué malheureusement la visite à Kamouraska de Mgr Turgeon le 11

56. Fonds Lavoie.

57. *Ibidem*.

58. *Ibidem*.

59. *Le Courrier du Canada*, 13 juil. 1870.

60. Contrat et devis pour 2 jubés... devant Pascal Dumais, 29 déc. 1856, no 4113, ANQQ.

octobre 1853, qui le lui rappelle délicatement dans une lettre du 25 octobre⁶¹.

Le curé ne devait plus rencontrer les oblats à la Grande-Baie. En effet, les bons pères oblats avaient quitté la baie le 1^{er} octobre 1853 et étaient remplacés par le curé Léandre Gill (rejoint bientôt par le vicaire Fidèle Morisset). Gill avait été vicaire à la cathédrale de Québec où l'avait précédé le curé Hébert. Il y avait donc une affinité entre eux, d'autant plus qu'ils venaient de la même région de Nicolet où ils avaient fait leurs études.

Le curé Hébert était alors bien connu à la Grande-Baie, étape nécessaire avant et après ses voyages à Hébertville. La Société y avait une maison pour y déposer ses provisions, en attendant les départs pour le Lac-Saint-Jean. Le chemin Hébert vers les terres hautes était devenue très populaire, si bien que Chicoutimi s'inquiétait de ce commerce qui détournait d'elle le flot de la population. Resterait-elle encore le chef-lieu de la région? — C'est la grande question qu'on se posait alors. On lisait dans *Le Canadien* le 2 février 1853 :

Toute personne qui a une connaissance du nouveau Saguenay sera d'avis que le site le plus avantageux pour y fixer le chef-lieu est la Grande-Baie. Voici quelques-uns des nombreux avantages que ce dernier endroit possède sur Chicoutimi. La Grande-Baie, par sa position géographique, est destinée à devenir la capitale du Saguenay. Elle offre un débouché vers le *haut Saguenay*, et est la voie pratiquée par tous les colons qui vont s'y établir. Cette communication a été de préférence choisie par M. Hébert, curé de Kamouraska, le principal promoteur de cette louable entreprise, et assurément que l'on ne peut révoquer en doute les raisons que ce monsieur a eues pour adopter cette voie. D'ailleurs, lors même que mon opinion ne serait pas appuyée de ce monsieur, j'aurais pour moi celle de tous ceux qui connaissent les deux chemins (les intéressés de Chicoutimi exceptés), et qui préfèrent la communication du grand lac St-Jean par la Grande-Baie, accessible aux vaisseaux du plus fort tonnage en tout temps de la marée, ce qui est un immense avantage sur Chicoutimi.

Le correspondant du *Canadien* qui signait «Ha! Ha!» ne manquait pas de faire valoir les mérites du curé Hébert, tout en faisant la promotion de Grande-Baie. Il écrit de nouveau le 7 mars :

Tout en parlant des besoins mentionnés du nouveau Saguenay, je ne dois point passer sous silence les progrès que fait la société des comtés de L'Islet et de Kamouraska, conduite, comme on le sait, par le révérend curé Hébert. Si je ne craignais de blesser la modestie de ce véritable ami de son pays, je tâcherais de lui payer le tribut de

61. «Quoique je n'ai pas eu le plaisir de vous voir chez vous lorsque j'y suis passé, il y a quelque temps, je ne vous en remercie pas moins de ce que vous m'écrivez d'obligeant, à l'occasion de mon voyage dans vos quartiers» (Correspondance des évêques, AAQ, no 433). Voir aussi Lebon, *op.cit.*, vol. 1, p. 134.

reconnaissance que le pays lui doit à si juste titre. Ce n'est qu'avec de pareils hommes que le pays peut espérer de rester canadien-français. Les généreux efforts de M. Boucher, curé de Lorette, ne méritent pas moins la reconnaissance des partisans de la colonisation, quoique ce monsieur n'ait pas obtenu autant de succès. Ces sociétés ont droit à une allocation toute particulière de la part du gouvernement. Je suis heureux de parler de ces associations, surtout lorsqu'elles marchent de manière à causer la satisfaction générale des associés et à faire honneur au pays.

Ha! Ha! reviendra encore sur les mérites de la Société de M. Hébert «qui pourvoit elle-même aux besoins des nouveaux colons⁶²».

À cette époque, les progrès étaient si rapides du côté du lac Kénogami qu'il n'est pas étonnant qu'on ait pensé faire à la baie des Ha! Ha! le chef-lieu de la région, surtout parce que les bateaux de tout calibre pouvaient y aborder facilement toute l'année (les eaux devenaient de moins en moins profondes en se dirigeant vers Chicoutimi). En 1853, on construisait déjà à Grande-Baie des bateaux pour le golfe et l'océan. La voie maritime était alors la seule voie royale, avant que n'apparaissent le train et l'automobile.

Durant l'été, le curé Hébert devait aller à Hébertville. Par la même occasion, il se rendait à Québec chez ses fournisseurs. Il revenait une fois ou deux sur la Côte-du-Sud pour la pastorale et autres obligations à Kamouraska.

Il s'engageait dans le Saguenay et le fleuve, parfois en goélette, parfois en «berge» selon les circonstances et les occasions. À son retour, il se rendait à Grande-Baie et embarquait à bord de la première embarcation convenable. Le voyage pouvait se faire en plusieurs étapes, en changeant parfois d'embarcation. Une mer agitée pouvait le garder 7 jours sur l'eau.

Parfois il s'embarquait sur un bateau à vapeur. Il n'y avait pas encore de service régulier pour ce genre de transport, comme en Gaspésie, où le gouvernement donnait une subvention. Les gens le réclamaient au Saguenay, mais pour le moment, ils devaient se contenter de bateaux d'excursion en partance de Québec les lundis, quand le nombre de passagers le permettait. Le vapeur «*Rowland Hill*» faisait ce service et louait des lits à bord. On peut lire, dans *Le Canadien* du 10 juillet 1850, le récit d'une de ces excursions où le curé François Boucher est à bord avec ses 15 colons se dirigeant vers la Grande-Baie et, de là, le canton Caron.

Pastorale à Saint-Louis

Entre ses courses au Lac-Saint-Jean ou sur la Côte-du-Sud, dans les paroisses ou dessertes que l'archevêque lui demande de visiter, le curé Hébert n'oublie jamais sa paroisse de Saint-Louis-de-Kamouraska. En juin 1853, sitôt revenu du Lac-Saint-Jean, il visite les écoles à Saint-Louis

62. *Le Canadien*, 25 avril 1853.

et y enseigne le catéchisme⁶³, fonction habituelle du pasteur et de première importance auprès des jeunes. À cette occasion, le curé pouvait entrer en dialogue avec eux et mieux les connaître, tout en ouvrant leur cœur et leur intelligence aux valeurs spirituelles.

Le curé Hébert enseignait le catéchisme avec d'autant plus d'intérêt que l'auteur du nouveau catéchisme était Mgr Baillargeon lui-même⁶⁴, avec qui il avait desservi les paroissiens de Québec durant sept ans. Baillargeon, alors curé, avait fait du jeune vicaire son homme de confiance. Il lui avait fait goûter les merveilles du nouveau Testament traduit et publié par lui pour toute l'Amérique. Le curé Hébert avait grand plaisir à enseigner le nouveau catéchisme. Au cours de ses voyages à Québec, il ne manquait pas d'en causer avec celui qui sera bientôt archevêque et qui lui confiera dans une lettre : «[...] je me fie à votre prudence et à votre jugement⁶⁵».

Le 15 septembre 1853, le curé Hébert est nommé, par le surintendant de l'éducation, Jean-Baptiste Meilleur, membre du bureau des examinateurs pour le district de Kamouraska⁶⁶. On sait que le curé s'est bien acquitté de sa tâche. Le notaire Sévérin Dumais en gardait toujours un vif souvenir après avoir reçu ses diplômes de lui au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière et l'avoir suivi à Hébertville pour se consacrer à la nouvelle population du Lac-Saint-Jean.

Cette même année 1853, le gouvernement voulut donner suite enfin aux réclamations des patriotes, en 1837, à propos de l'éducation⁶⁷. Il commença par une enquête menée par le député Victor Sicotte⁶⁸ auprès de tous les curés et secrétaires de municipalités. Le curé Hébert, pour sa part, donna une réponse très élaborée, qui sera d'ailleurs retenue dans la conclusion du

63. N.-T. H. à l'Archevêché, 23 juin 1853, ACSAP.

64. Raymond Brodeur et Jean-Paul Rouleau, *La production des catéchismes en Amérique française*, Sainte-Foy, Éditions Anne Sigier inc., 1986, p. 249, suiv.

65. ACSAP, 2 mars 1855.

66. *Journal de Québec*, 22 septembre 1854.

67. Voici les 9 articles du programme des Patriotes sur l'éducation :

- 1-L'affectation du revenu des Biens des Jésuites à l'éducation;
- 2-L'augmentation des octrois gouvernementaux aux écoles;
- 3-L'institution de la taxe scolaire;
- 4-L'augmentation du nombre d'arrondissements scolaires;
- 5-Des allocations spéciales pour l'instruction des pauvres;
- 6-L'incorporation légale aux communautés et aux sociétés d'éducation;
- 7-La création d'écoles normales;
- 8-L'établissement d'écoles modèles;
- 9-L'établissement d'un bureau d'examineurs ayant capacité de décerner des diplômes d'enseignement. (Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*, A.-C.-F., 1938, Tome 1 p. 179-180)

68. Ls-Philippe Audet et Armand Gauthier, *Le système scolaire du Québec*, Montréal, Beauchemin, 1969, p. 21.

rapport : «incapacité des instituteurs... mauvais choix des commissaires (marchands intéressés et habitants ignorants, ennemis de l'éducation)⁶⁹».

Le curé Hébert pouvait faire des recommandations éclairées à l'enquête Sicotte, car il avait déjà organisé une dizaine d'écoles à Saint-Pascal. Ses assiduités au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour la corporation et auprès de son jeune frère étudiant Jean-Baptiste-Célestin, les visites et les lettres de sa soeur institutrice religieuse de la Providence, tout cela le sensibilisait à l'éducation. De plus, sa nouvelle tâche d'examineur l'amenait à la préparation même des examens.

L'année 1853 se termine à Saint-Louis-de-Kamouraska avec le curé Hébert au milieu de ses paroissiens. Il célèbre avec eux, en grandes pompes, la fête de la fin des moissons. Après avoir vu les belles gerbes de blé récolté au Lac-Saint-Jean, la fête de l'action de grâce prenait une signification particulière. Le *Journal de Québec* donne cette description de la fête organisée par le curé Hébert:

Messe solennelle d'actions de grâces, sermon, grand concours, etc. Tout cela est vraiment beau et édifiant... Il n'y a là cependant rien de nouveau. Nous sommes accoutumés à de semblables fêtes que le zèle des pasteurs, secondés par les élans de la piété de leurs troupeaux, improvise tous les jours pour implorer le secours du Seigneur, ou lui rendre compte de ses dons.

Mais cette gerbe superbe, ornée de fleurs et de guirlandes, introduite dans l'église, étalée dans le sanctuaire, pendant la grande-messe, nous paraît quelque chose d'inusité, de nouveau, dans ces sortes de fêtes...⁷⁰

Cette nouvelle publiée dans les journaux montre bien le caractère populaire du curé Hébert qui se prête aux aspirations du peuple, lui-même sensible au faste du culte. Il était certainement un pasteur très actif au service des gens et du Seigneur.

Un dernier fait à signaler dans cette année 1853 : le curé décide avec ses marguilliers «que les bancs du Seigneur et de la Seigneuresse, Madame Dessaulles, soient loués... au profit de la Fabrique⁷¹», un geste qu'il avait d'ailleurs posé à Saint-Pascal et qui lui avait attiré un procès retentissant⁷². Il semble que le curé Hébert avait fini par établir le bien fondé de ce geste. L'ère des seigneurs devait d'ailleurs se terminer bientôt.

L'année 1853, la première année du curé Hébert à Kamouraska, nous donne une idée des 35 dernières années de sa vie à cet endroit. Tout entier

69. «Rapport du Comité spécial nommé par une résolution de l'Assemblée législative du 22 février 1853, pour s'enquérir de l'état de l'éducation dans le Bas-Canada...» *Journal de Québec*, 19 novembre 1853.

70. *Journal de Québec*, 19 décembre 1853.

71. Livre des Délibérations, 25 décembre 1853, ASLK.

72. *Le curé Hébert*, tome 1, p. 262-263.

à sa paroisse, il était aussi attentif au monde extérieur. Il n'oubliait pas sa fondation au Lac-Saint-Jean et sa propre famille qui l'entourait d'ailleurs de son affection. Son père venait de terminer le grand couvent en face du presbytère lequel, aussi, il avait construit, et qu'il habitait à l'occasion avec son épouse.

Le curé fait des courses dans les paroisses environnantes, à la demande de son évêque ou de ses confrères. Il se rend à La Pocatière pour des réunions soit de l'Association de colonisation, soit de la Corporation du collège, soit pour présider les examens. Il va au Lac-Saint-Jean et à Québec au besoin. Dans sa paroisse, il visite les écoles et fait le catéchisme. À travers tout cela, il réussit à garder l'équilibre entre les factions qui l'entourent et à tempérer avec les mécontents. Il maintient la paix et l'entraide, fidèle à son rôle de pasteur et de diffuseur du message du Christ par les sacrements et la parole.

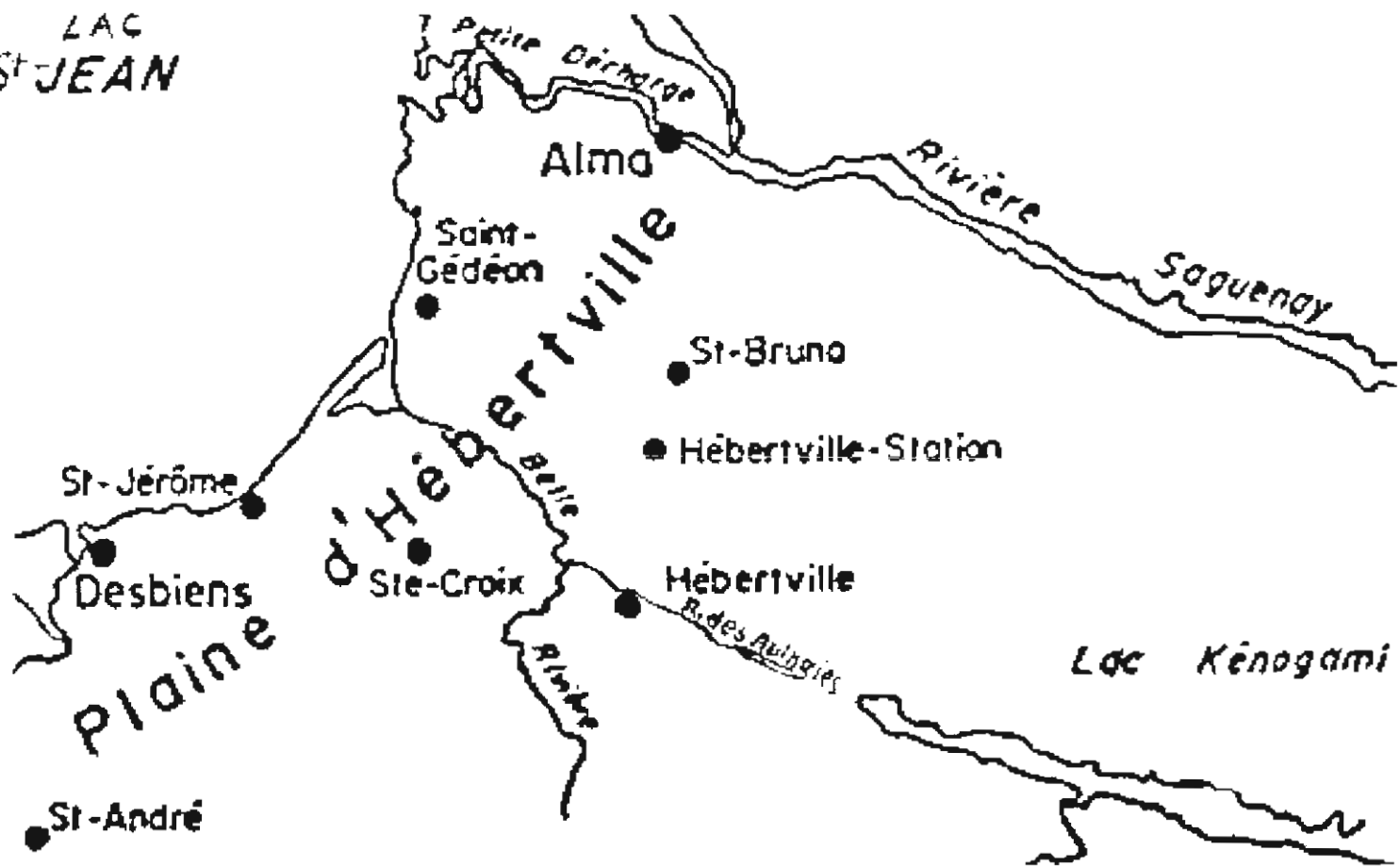
Nous ne ferons pas, pour chacune des années suivantes, une analyse aussi détaillée des activités du curé de Kamouraska. Nous avons voulu montrer, au départ, une année complète. Les 34 dernières années au même endroit se ressemblent. Nous mentionnerons seulement les épisodes les plus significatifs. Mais on peut voir tout de suite, par cette année, le genre de vie du curé. Il sera toujours le pasteur de la paroisse de Kamouraska, mais en même temps sollicité pour de nombreuses activités extérieures.



À droite, le moulin à battre le blé, tel qu'utilisé à Hébertville et sur la Côte-du-Sud.

Dessin de W. M. Carry. ANC C-3614.

LAC
St-JEAN



La plaine d'Hébertville au bord du lac Saint-Jean

(ref. UQAC)

8**L'Association de L'Islet et Kamouraska**

Structure de l'Association	p. 165
Sources de revenus	p. 168
Vente des lots	p. 169
Décision en faveur des pauvres	p. 172
Le tirage au sort	p. 174
Plaintes et protestations	p. 176
Le grand déblocage 1860-1866	p. 178
Entente sur les biens et les dettes	p. 180
Rôle du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière	p. 189

MANUEL
ELEMENTAIRE ET PRATIQUE
DE
L'ART AGRICOLE,
OU
NOTIONS PRATIQUES SUR L'AGRICULTURE;

DÉDIÉ
AUX MAISONS D'EDUCATION ET A LA POPULATION
RURALE DU BAS-CANADA,

PAR UN MEMBRE DU CLERGÉ CANADIEN.



La force d'un Etat ne se mesure pas au terrain :
c'est au nombre des citoyens et à l'utilité de leurs
travaux.--ROLLIN.



Montreal :
IMPRIMERIE De MONTIGNY, & Cie., 79, RUE St.-PAUL,
1853.

8

L'Association de L'Islet et Kamouraska

Il a été question de *l'Association de colonisation de L'Islet et Kamouraska pour la colonisation du Saguenay* dans le tome précédent, quand le curé Hébert partit de Saint-Pascal pour ouvrir les terres du Lac-Saint-Jean en 1849. Il faut maintenant voir l'évolution de cette association et ses répercussions jusque dans les années 1880. Elle fut à l'arrière-plan des activités du curé Hébert durant une bonne partie de sa vie. En effet, quoique dissoute officiellement à la fin de 1856, ses objectifs politiques et philanthropiques continuèrent à mobiliser ses participants jusqu'à la fin du siècle.

Le procès-verbal du bureau de l'Association, le 10 janvier 1850, se lit comme suit : «L'existence de la dite société a été déterminée par le désir qu'avaient un certain nombre de personnes des dits comtés d'encourager la colonisation des terres incultes du Saguenay et de mettre un frein efficace à l'entraînement auquel se livraient un grand nombre de leurs concitoyens, en émigrant en pays étranger¹.» Le premier but de l'association était donc d'ouvrir les terres incultes (*vacantes*), autour du lac Saint-Jean. Un mouvement pour l'occupation des terres existait déjà au Québec depuis 1847, après les appels pressants de Bernard O'Reilly et de Jacques Bédard². En 1848, des missionnaires parcouraient la province pour inviter les gens à envahir les nouveaux cantons. Les Canadiens français connaissaient alors un renouveau d'ardeur pour reprendre en main leur pays, selon l'appel des patriotes de 1837 et 1838. Ils ont réussi à faire reculer ainsi les frontières trop étroites qui les enfermaient et les empêchaient de s'épanouir.

Structure de l'Association

La société de L'Islet et Kamouraska a été la mieux organisée en ce sens. Encore après 1880 et dans les années 1900, elle restait un modèle

-
1. ACSAP, Association de L'Islet et Kamouraska...
 2. ACSAP, Registre des délibérations, 1849-1854.

quoique certains points puissent être révisés, comme la prise en charge des colons par l'Association ou le tirage des lots au sort³.

La structure de l'Association comprenait une dizaine de paroisses qui avaient leur centre administratif à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Le bureau d'administration s'y réunissait quatre fois par année; et l'assemblée générale, annuellement. Seul l'agent, le curé Hébert, était permanent. Les autres membres de l'administration étaient renouvelés chaque année, dans la proportion du tiers au moins.

Il y avait quelque chose d'inusité à cette société, qui ne se reproduira plus : une personne (prêtre par surcroît) en était *l'agent de colonisation*, sans être nommée par le gouvernement⁴. Celui-ci a mis du temps à composer avec une telle réalité qui l'a toujours gêné d'ailleurs. Comment, en effet, payer pour la colonisation du pays faite par un agent de société privée? La colonisation n'est-elle pas du ressort du gouvernement? Celui-ci veillera dorénavant à devancer une pareille initiative qui le mettait souvent dans l'embarras. Par exemple, qui doit payer pour l'arpentage et les chemins décidés par cet «agent»? Ce n'est qu'en 1852, constatant qu'un établissement durable avait été créé au Lac-Saint-Jean, que le gouvernement décidera de délier sa bourse⁵. Le curé Hébert avait accepté généreusement d'être agent de colonisation sans être payé. Il a provoqué, par la suite, une reconnaissance générale pour son travail.

La première année, 1849, deux cantons avaient été concédés au curé Hébert : Labarre et Métabetchouan. La place de deux villages («réserves») avait déjà été *réservee* pour chacun de ces cantons, ce qui évita les querelles d'emplacement qui avaient eu lieu au Saguenay et que l'avocat Jacques Crémazie avait si vivement dénoncées⁶.

-
3. Ivanhoë Caron, «La colonisation dans la province de Québec», *Almanach de l'Action sociale catholique*, 1936, p. 25 : «[...] les sociétés de colonisation fondées en ces derniers temps n'en sont qu'une copie [de celle de M. Hébert]». J.-P. Simard, *Économie régionale*, Édit. Gaëtan Morin, 1981, p. 36 : En 1880, le gouvernement «redonnait aux sociétés les structures de 1849.» Voir différents articles de l'auteur sur Bernard O'Reilly dans *Cahiers Nicolétains*, Nicolet, juin 1996; *Saguenayensia*, Chicoutimi, sept. 1992; *Héritage*, Trois-Rivières, janv. 1993.
 4. Gilles Parent, *Deux efforts de colonisation française dans les Cantons de l'Est. 1848 et 1851*, Université de Sherbrooke, 1980, p. 58-59.
 5. Le gouvernement commence à payer l'arpenteur. ACSAP 40-LII.
 6. *Journal de Québec*, 20 févr. 1855. Le curé Hébert, au courant de ces difficultés, tâcha de les éviter. Il écrivit à Jacques Crémazie, avocat de Québec, pour lui parler d'un projet de publication sur *Le Saguenay, son passé, son présent, son avenir*, et lui demander sa collaboration, sachant qu'il avait déjà écrit un rapport au gouvernement sur le sujet en 1850. Crémazie lui répondit le 14 février 1852 : «[...]Je vais m'occuper à rédiger à cette fin les vues et les opinions que j'ai émises dans mes rapports faits à l'Exécutif sur ce territoire». Il ajouta : «Comme commissaire du Gouvernement, je crois qu'il ne serait pas convenable que mon nom parut dans ce travail ayant pour base des renseignements officiels que, pour un motif que je ne puis comprendre, l'Exécutif ne se soucie pas de communiquer au public, malgré les demandes, à lui faites, m'a-t-on dit, par plusieurs députés.» (ACSAP 39-LXI). Après avoir reçu, à Saint-Pascal, le travail de M.

En 1850, le curé Hébert décida d'ouvrir, en plus, le canton Mésy au sud de Labarre, afin de construire le premier village (Hébertville) sur les deux rives de la rivière des Aulnaies⁷. L'église sera donc construite dans Mésy, sur les hauteurs, alors que le reste du village était en bas, sur l'autre rive, dans Labarre : la première chapelle, l'école, le moulin, les premières résidences...

Le succès du curé Hébert fut d'agir constamment en accord avec l'autorité du bureau de l'Association à La Pocatière et du gouvernement, qui était tantôt à Montréal, tantôt à Kingston. Les démarches et les attentes pour obtenir l'approbation lui créaient bien des soucis, étant donné les distances et le manque de communication; le gouvernement faisait souvent la sourde oreille. Mais le curé Hébert écrivait lettre sur lettre, mobilisait son entourage, sollicitait des avocats, des députés, des confrères, des représentants du gouvernement, se déplaçait à l'occasion pour aller à Québec ou à Montréal ou à Chicoutimi.

Par ailleurs, il était lui-même au nombre des ouvriers qui bûchaient, construisaient les routes, faisaient les semences, les récoltes et bâtissaient les maisons. Dans *Le Canadien* du 23 mars 1855, le meunier de Labarre, Frédéric Bolduc, a fait une intéressante description des travaux accomplis au Lac-Saint-Jean par le curé Hébert : «Son courage patriotique, écrit-il, et son dévouement se sont montrés à l'oeuvre dans ce nouvel établissement ... Tous les genres de souffrance ont été son partage; il a supporté la disette de nourriture, les piqûres des insectes, le coucher sur la dure...» Ses ouvriers le considéraient comme un des leurs. L'Association de L'Islet et Kamouraska leur apparaissait bien lointaine; ils disaient simplement : «la société de M. Hébert». À l'arrivée de son frère Calixte en 1852, à qui le curé confiait plusieurs tâches, on disait plus facilement encore : la «Société Hébert», surtout qu'un autre frère, l'abbé Octave Hébert, partageait les tâches, depuis

Crémazie, le curé Hébert s'empressa de l'envoyer au collège de La Pocatière pour qu'il soit intégré au livre. Il envoya, en même temps, la lettre reçue de Crémazie qui se terminait ainsi : «Vous pourrez couper, rogner, retrancher *ad libitum* dans le susdit griffonnage. S'il peut vous être de quelque utilité, j'en serai des plus aise. Tout à vous, J. Crémazie.» (*Ib.* 39-LXIX). Le texte de M. Crémazie a donc été publié en 1852 dans *Le Saguenay en 1851*, à partir de la page 111 (no 112). Au début, de larges extraits du texte sont identiques au Rapport de 1850 (Archives Nationales du Québec AP-P-456). Mais Crémazie a ajouté beaucoup de considérations à ce rapport, qui le dépassent et le corrigent. De plus, il parle du développement considérable au Lac-Saint-Jean qui commençait, à peine, en 1850. D'autres témoignages intéressants figurent dans le livre que l'abbé François Pilote était chargé de publier. Voir *Le Curé Hébert*, t. I, p. 313n. Pour le Rapport de 1850, voir *Le Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1850, Rapport spécial de Jacques Crémazie*, sous la direction de Camil Girard, Jonquière, Sagamie/Québec, 1988, 62 p.

7. Jean Langevin écrivait du Bureau des Terres de la Couronne à Montréal, le 25 juillet 1850, à N.-T. Hébert : «[...] pour «un certain nombre de lots dans Mésy ... des instructions ... vont ... être expédiées» (Société Historique de la Côte du Sud, 2/37). Voir aussi *Le Curé Hébert*, t. I, p. 319.

les débuts de l'entreprise. Plus tard, d'autres frères⁸ du curé joueront un rôle à Hébertville. Léon Hébert viendra s'y établir avec sa famille et fera partie du conseil municipal. Le notaire Jean-Baptiste-Célestin et l'architecte Étienne Hébert (ses frères) y travailleront aussi selon leur compétence. Avec tous ces Hébert à Hébertville, on avait raison de parler de la Société Hébert. La société de La Pocatière fut d'ailleurs officiellement dissoute en 1856.

Le curé Hébert était entouré de chefs laïcs. Parmi ceux qui étaient venus avec lui de Saint-Denis-de-Kamouraska, il y avait l'ingénieur Félix Langlais et le contremaître Louis Dechêne. Également Charles Drapeau et Eugène Émond. Ils formaient à eux-mêmes une société administrative que les gens distinguaient de l'Association de L'Islet et Kamouraska, de l'autre côté du fleuve.

Sources des revenus

Les actionnaires de l'Association devaient d'abord payer 50\$ (en versement de 5\$ par six mois). Après 5 ans, ils pouvaient entrer en possession d'un lot de 100 acres (30 arpents par 3 environ) au Lac-Saint-Jean. Ce lot leur était préparé autour d'un nouveau village construit pour eux. L'Association se chargeait de tout préparer : chemin, défrichage, maison ou grange (si possible). C'était un projet ambitieux et hasardeux. Comment financer une telle entreprise uniquement avec l'argent reçu des actionnaires? Plusieurs de ceux-ci d'ailleurs se laissaient tirer l'oreille pour faire leurs versements de 5\$. On espérait recruter des centaines d'actionnaires. Au bout de 5 ans, on trouvait 337 actions réparties ainsi, au 31 décembre 1853 :

S' Roch (des Aulnaies)	12
S' André	19
S' Jean (Port-Joli)	22
Riv. Ouelle	28
S ^c Anne (de la Pocatière)	28
S' Denis	36
S' Paschal	37
Kamouraska	49
Autres localités	53
L'Islet	53
	337 ⁹

La paroisse de L'Islet fournissait donc le plus grand nombre d'actions (avant Kamouraska).

8. Voir P.-M. H., «Les six frères Hébert à Hébertville» dans *Saguenayensia*, vol. 26, no 4, janv-mars 1984, p. 11-23.

9. ACSAP, 40-LII.

L'hésitation des actionnaires à payer (la plupart étaient pauvres) a poussé le curé Hébert à trouver d'autres sources de revenus : transport sur les lacs, exploitation du sirop d'érable, vente de billots, vente de marchandises importées, vente de blé, *etc.* De tous les produits de la terre, il fallait soustraire ce dont on avait besoin pour nourrir et loger une centaine de personnes, plus ou moins.

La vente des récoltes et des marchandises ne suffisant pas encore, le curé décida, de concert avec l'Association, de vendre des lots, avant la date d'expiration de la société¹⁰.

Vente des lots

Dès 1852, une dizaine de lots furent ainsi préparés pour être vendus¹¹ au prix de £25 et plus chacun¹², c'est-à-dire deux fois plus cher que le prix d'une action (qui était de £12.10 ou 50\$). L'effort mis pour construire des chemins (qui étaient d'ailleurs de toute nécessité) a empêché de défricher tous les lots et d'y faire une bâtisse comme prévu. De plus, on a payé beaucoup de salaires pour les ouvriers qui durent cultiver la terre, afin de nourrir tout le monde au travail, hiver et été. La majorité des actionnaires ont bien compris ces contingences qui se présentaient en cours de route.

Toujours en 1852, l'Association décida de diviser les cantons en lots, depuis le poste de Métabetchouan (ville de Desbiens), «réunissant les rangs A et B», jusque dans Labarre, sur le bord du lac Kénogamishish¹³. Le trésorier de l'Association écrit : «Avec la permission du Bureau d'administration, M. l'agent de la Société a vendu à quatre actionnaires quelques lots, en grande partie défrichés, pour la somme de £244; il est encore dû sur cette somme £157.3.5½¹⁴.» Le 1^{er} septembre 1854, l'Association décide que tous les lots améliorés pourront être vendus.

Le 12 septembre, le curé Hébert écrit d'Hébertville, au Bureau de La Pocatière, une lettre accompagnée d'«un tableau des lots défrichés» de Labarre et de Mésy. Dans Labarre, ces lots peuvent se vendre de £25 à £100, écrit-il. Quatorze lots sont avantageés par une construction (maison, hangar ou grange).

Le curé Hébert indique dans le canton Mésy, près du lac Vert, presque autant de lots défrichés, mais dont le défrichement n'a que peu d'arpents par lot. D'ailleurs, la moitié des lots dans Mésy sont consacrés au bois de sciage et à l'exploitation du sucre d'érable; il y a seulement quatre lots défrichés qui peuvent y être vendus à £25 et plus : ce sont les lots près de l'église.

10. ACSAP, 40-XXXII.

11. ACSAP, Assoc. L'Islet et Kam. Livre des Délibérations, p. 68-70.

12. *Ibidem*, p. 101.

13. *Ibidem*, p. 71.

14. ACSAP, p. 40-XXXII.

Les lots sans défrichement dans le canton Mésey pourraient également être vendus, selon le curé Hébert. Les gens sont prêts à payer au moins £7 (28\$) pour ces lots. Un actionnaire peut en acheter un, en plus du lot qu'il cultivera¹⁵.

Dans le canton Signay, les lots avaient été arpentés et étaient prêts pour la vente. De ce côté, le curé Hébert préférait que les établissements se fassent le long de la Belle Rivière et du lac Saint-Jean pour faciliter les communications par eau et l'accessibilité au moulin sur la rivière des Aulnaies (rejoignant la Belle Rivière)¹⁶.

Le 22 septembre 1854, il informe le bureau de la conduite qu'il entend suivre pour la vente des lots et du «roulant» à Hébertville, avant de quitter pour Kamouraska. C'est un sujet qui l'inquiète beaucoup, car il a eu des critiques, même d'un curé dont il parle dans sa lettre. Il poursuit ainsi : «[...] Je suppose que je puis vendre l'ouvrage et les bâtisses faits par la Société : c'est ce que je ferai... Je ne resterai pas longtemps après le 15 oct. [...] En vendant ces effets à mon frère [Calixte], ou en les achetant moi-même à l'encan, je crains que les malveillants y découvrent quelque spéculation... Je vais malgré tout annoncer l'encan, pour le 12 octobre prochain, de tout le roulant... Puis je chargerai mon frère de vendre dans le conrs de l'hiver ces effets¹⁷»

La vente s'était faite à Hébertville le 12 octobre, comme prévu. Le curé fait donc un premier rapport au bureau le 16 octobre :

Tous nos colons d'ici, au nombre de 56, ont tous acheté des lots et ils en sont tous contents, même ceux qui auparavant criaient le plus fort. [...] Mes espérances se réalisent c.à.d. que nos colons s'établissent de manière à être heureux et satisfaits. Je puis le dire de tous ceux qui sont ici et j'espère que nous pourrons en dire autant de tous ceux qui viendront plus tard. Maintenant, il y a un noyau suffisant pour assurer l'établissement. Puis le contentement et l'encouragement que montrent les colons font bien augurer de la prospérité pour l'avenir [...] J'ai reçu des commissions de quelques colons du lac pour leur acheter des lots et je m'en suis acquitté. Le montant des lots vendus est de £1870-1-111 sur laquelle somme *il faut déduire les 50 piastres payées déjà par les colons*, moins ce qui était dû par quelques-uns d'eux.

17 oct. J'ai travaillé aujourd'hui à l'inventaire du fonds du magasin. Je suis rendu à £160. Je n'ai pas encore fini. L'encan du mobilier nous donne £241. Et nous avons encore à vendre plusieurs articles, tel que le moulin à battre qui vaut £50, quelques chevaux et puis la récolte du Gd Brûlé et celle d'ici. J'ai fait du crédit dont je me charge et j'espère que tout sera arrangé de manière à satisfaire les associés et le bureau

15. Lettre de N.-T. H., 12 sept. 1854.

16. Lettre de N.-T. H. à F. Pilote, 10/04/1854.

17. Lettre de N.-T. H. à F. Pilote, 22 sept. 1854 (ACSAP, 40-LXXVIII).

en particulier. Dans cette affaire je me charge des risques et du trouble, sans aucun profit, comme il sera facile à tous de le comprendre. Malgré la répugnance que j'éprouve depuis longtemps à en venir à cet arrangement, je me trouve forcé par les circonstances à en agir ainsi : parce que je suis convaincu que c'est le seul moyen d'encourager nos colons et de les aider. Je vous remercie et Mr Lagacé du secours que vous procurez à mon frère [l'abbé Octave remplaçant le curé à Saint-Louis]. Je serai moins inquiet et je resterai plus longtemps afin de régler les affaires.

Votre tout dévoué
NT Hébert

[...] 18 oct. Nous avons fait une bonne journée à lever l'église. C'est une journée de corvée. Je pense être prêt à partir avec Mr Langlais la semaine prochaine. Je suis occupé jour et nuit.

Votre tout dévoué, N.-T. Hébert
Mon frère et sa dame vous présentent leurs respects, N.-T. H.¹⁸.

Une autre vente publique des lots améliorés se fit à La Pocatière. Elle a été annoncée dans les journaux par le secrétaire de l'Association, de la manière suivante :

COLONISATION DU SAGUENAY

Vente considérable de Lots améliorés.

AVIS est par le présent donné que la VENTE des LOTS AMELIORES de cette Société, au nombre de 50 à 60, qui n'ont pas été vendus lors de la vente annoncée pour le premier d'octobre dernier, et jours suivants, en conformité de l'avis du 9 de septembre aussi dernier, inséré dans les journaux, sera continuée à Sainte-Anne, au bureau des directeurs, dans le collège du lieu, par le Rév N.T. HEBERT, agent, JEUDI, le 28 du courant, et commencera à NEUF Heures du matin.

Par ordre,

J. Bte. MARTIN, Secrétaire.

¹⁹Voici les détails de cette vente :

Colonisation du Saguenay
Collège de S^c Anne, le 28 décembre 1854.

Liste des lots vendus ce jour, par le Rév. N.T. Hébert, agent de la Société, conformément à l'avis donné, savoir :

18. ACSAP, 41-II. Voir aussi lettre du 28 sept.

19. *Le Canadien*, 13 décembre 1854, p. 3.

Numéros	Township	Division	Rang	Acquéreur	Prix
1	Labarre	2	1	Germain Peltier	£65-0-0
7	do	2	1	Rév. F.X. Delage	32-0-0
8	do	2	1	Le même	30-0-0
6	do	1	1	Germain Peltier	100-0-0
23	do	1	1	Octave Ouellet	39-0-0
24	do	1	1	Charles Joubert	46-0-0
25	do	1	1	Théodore Sirois	45-0-0
31	do	1	1	Germ. Peltier	27-0-0
33	do	1	1	Oetave Béribé	27-0-0
36	do	1	1	Rév. N.T. Hébert	25-0-0
37	do	1	1	Le même	25-0-0
38	do	1	1	Louis Auguste Desrochers	25-0-0
41	do	1	1	Le même	25-0-0
44	do	1	1	Rév. N.T. Hébert	25-0-0
14	Mésy	2	1	D ^{lle} Catherine Michaud	26-0-0
15	do	2	1	Jean Marie	30-0-0
16	do	2	1	Pierre Peltier	26-0-0
17	do	2	1	Cyprien Lebel Ecr.	26-0-0
18	do	2	1	Étienne Hébert	25-0-0
					659-0-0
				À déduire £18.10	237.10
					£421.10

Les 19 lots de cette vente se trouvent tous dans le 1^{er} rang de Labarre et dans Mésy²⁰. En général les lots sont vendus \$100 chacun, moins \$50 pour les actionnaires qui ont déjà payé leur part dans l'Association.

Décision en faveur des pauvres

La grande décision du curé Hébert fut celle de donner aux actionnaires pauvres des lots sans défrichement, comme aux autres actionnaires, mais des lots mieux situés au centre d'Hébertville. Ceci d'abord pour aider les colons pauvres, ce qui était un des objectifs de l'Association, mais aussi pour faire disparaître certaines critiques qui s'élevaient devant le changement de

20. ACSAP, 41-X. Pour d'autres informations, voir Michèle Leroux, *op. cit.*, p. 99.

politique de la part de l'Association : n'avait-elle pas écrit dans ses règlements que les lots tirés au sort pour les actionnaires seraient défrichés²¹.

Pour des riches, avoir des lots non défrichés n'était pas un gros inconvénient puisqu'ils pouvaient engager des hommes pour défricher et construire. Mais pour les pauvres c'était différent, surtout si les lots étaient loin du village. Le curé de Saint-Denis se faisait leur porte-parole. Il menaçait de poursuivre en justice le curé Hébert. Celui-ci répondait que celui qui parlait le plus pour les pauvres était pourtant celui qui s'était choisi le plus beau lot à Hébertville, tandis que d'autres (comme le curé Hébert) avaient choisi les pires, laissant les meilleurs à d'autres²².

Le curé Hébert fit une enquête parmi les colons pauvres et trouva que 5 ou 6 seulement avaient payé leur part, en travail ou autrement. Les autres n'étaient donc pas en position pour se plaindre d'injustice. Quoi qu'il en soit, il prenait la décision qui lui semblait la plus juste et la plus charitable dans les circonstances, même s'il était trop tard pour attendre les autorisations de la Côte-du-Sud. En donnant tout de suite aux pauvres les meilleurs lots non défrichés, on les contenterait, disait-il, sans être injuste pour les autres²³. C'est ce qui fut fait, à la satisfaction générale finalement. Le curé Hébert sentait le besoin quand même d'expliquer sa conduite :

Je sens, écrivait-il, toute la responsabilité que je m'impose en agissant ainsi, sans autorisation du bureau. Soyez persuadé cependant que je suis loin de vouloir prendre une trop grande liberté. Le bureau ne doit s'assembler qu'en Janvier; il n'est pas bien facile de vous demander des assemblées à chaque fois qu'il se présentera des difficultés; les règles générales rencontrent rarement tous les cas possibles. Il y aura des exceptions. Or lorsque je les croirai telles et dans les vues de la Société, je passerai par-dessus les scrupules.

Par exemple le bureau n'a rien décidé par rapport aux lots du Lac Vert dont je vous ai parlé dans une de mes précédentes. Ces lots ne doivent pas être tirés au sort. Cependant il faut que les colons les gardent. Et bien, je les prends au nom de la Société qui va les payer £5 et je vais les vendre £7, plus ou moins. Et pourquoi ne pas les prendre ainsi lorsque, si on ne le fait pas, d'autres vont venir les enlever aux colons et aussi leur enlever tout le bois de sciage pour le mener aux moulins de Chicoutimi? Ceci est prouvé et je les vendrai. D'ailleurs nous en avons fait la demande au gouvernement; il n'y a rien à changer pour cela.

Je n'entreprendrai pas de vous faire le détail de toutes les petites tracasseries que j'éprouve, car ce serait trop long et trop ennuyant. La récolte, l'église, le chemin, le règlement des affaires de la Société, la vente du mobilier *etc. etc.*, le bureau veut qu'on lui donne un état des

21. Voir lettre de N.-T. H., 28 sept. 1854.

22. Lettre de N.-T. H., 22 sept. 1854.

23. Lettre de N.-T. H. à F. Pilote, 28 sept. 1854.

affaires au 1^{er} octobre. Or c'est la Société qui nourrit les hommes qui travaillent au chemin, à la récolte & à l'église, ainsi que ceux qui charoyent les provisions *etc.*, c'est la Société qui paye tous ces hommes, excepté ceux qui travaillent au chemin. Si donc on règle au 1^{er} octobre, qui sera chargé de faire la récolte et les autres ouvrages *etc. etc.*? À quoi servira ce règlement de compte, s'il faut continuer encore 1 mois, ou plus, à faire terminer les travaux de la Société?

Puis on a fait des demandes à Québec; les effets ne sont pas encore arrivés, nous n'avons pas les factures. Il y a des comptes à ramasser à Chicoutimi, à la G. Baie, à St-Alphonse, au G. Brûlé, *etc.* Tous les jours nous avons besoin de quelque chose, ou chez le forgeron ou chez le marchand d'en bas *etc.* Les hommes aux différents postes achètent chaque jour pipes, tabac, papier *etc. etc.* Il me semble qu'il serait facile de prouver à ces MM. du Sud, qui sont si pressés de voir les comptes, qu'il est presque impossible de les régler avant la fin des travaux de la Société...²⁴

Ce texte montre bien l'attitude générale du curé Hébert envers le bureau de la Côte-du-Sud et ses responsabilités sur le terrain. On y voit aussi toute la complexité de son travail et ses efforts pour réussir au maximum «la prospérité de l'Établissement²⁵». Il écrivait, alors qu'il campait le long du «Chemin Kénogami» : c'est le lieu qu'il inscrivait ordinairement en tête de ses lettres, quand il demeurait sous la tente.

Le tirage au sort

Le tirage des lots non défrichés était reporté au 8 février 1855²⁶, trois mois après la première date fixée pour la dissolution de l'Association (octobre 1854). La raison est donnée plus haut, dans le texte du curé Hébert. Une autre raison est que la vente des lots servait à payer les dettes de l'Association. Le curé Hébert avait vendu ce qu'il pouvait vendre à Hébertville (56 lots), mais il fallait aussi faire des ventes à La Pocatière en décembre, pour les actionnaires de cette région. Ce n'est qu'après ces ventes qu'on pouvait disposer des lots restants (les lots non défrichés), en les faisant tirer au sort pour les membres de l'Association (sauf ceux mieux situés que le curé avait déjà donnés aux actionnaires pauvres). Les activités de l'Association devaient se prolonger, tant qu'Hébertville aurait besoin d'aide et qu'il y aurait des créanciers à rembourser.

24. *Idem.* ACSAP. 40-LI

25. *Ibidem.*

26. Dans les journaux apparaissait l'annonce suivante : «Avis est par la présente donné aux Actionnaires que le TIRAGE AU SORT des lots non défrichés de l'Association des comtés de L'Islet et de Kamouraska, pour la Colonisation du Saguenay, aura lieu, au Bureau des Directeurs, au collège de Sainte-Anne, JEUDI, le HUIT FÉVRIER prochain, à SIX heures du matin : - le tout conformément aux règles et règlements du Bureau d'Administration. Par ordre, J. BTE. MARTIN, Secrétaire. (*Le Canadien*, 2 et 5 février 1855)

Après le tirage au sort, les propriétaires des lots à Hébertville se répartissaient comme suit : Caron, 117; Labarre, 105; Mésy, 88; Métabetchouan, 36; Signay, 28; Kénogami, 25²⁷. C'est dans le canton Caron qu'Hébertville se développera davantage. Mais il se développera aussi dans l'autre sens vers le Portage-des-Roches. Ce sont les débuts du grand Hébertville — subdivisé au cours des années, pour créer les paroisses suivantes : Sainte-Croix, Desbiens, Métabetchouan, Saint-Gédéon, Alma, Saint-Bruno, Hébertville-Station, Notre-Dame d'Hébertville.

Le curé Hébert avait souvent demandé des titres de propriété pour les lots des actionnaires. Mais le gouvernement exigeait toujours l'occupation du sol, le défrichement et les noms des occupants. Dans une lettre du 8 juillet 1854, le curé écrit au Département des Terres : «La Société de Colonisation de L'Islet et de Kamouraska réclame des terres dans les Townships Labarre, Mésy, Caron et Métabetchouan [...] La demande que j'ai faite en mars 1850 n'était pas accompagnée des noms des colons, ce que je ne pourrai faire que lorsque tous les lots auront été divisés par 100 acres et tirés au sort entre les colons»²⁸. Après le tirage au sort, le curé envoya donc la liste des acquéreurs de lots au Département des Terres :

Je vous adresse avec la présente, écrit-il, une liste de colons pour lesquels je vous prie de faire accorder des Patentes [titres de propriété], suivant le rapport de la division fait par M. Ballantyne, autorisé par l'honorable Cauchon. Vous devez être informé que l'honorable J. Cauchon a promis que des Patentes seraient accordées aussitôt que M. Ballantyne aurait fini son rapport. Or ce Monsieur l'a informé que le dit rapport est devant le bureau des Terres. Je vous prie bien de nous rendre le service de nous faire obtenir ces Patentes immédiatement. Les délais que nous éprouvons, depuis 4 ans surtout, ont l'effet de paralyser la colonisation du Haut Saguenay et de faire un grand dommage aux premiers colons, qui après avoir fait de grands sacrifices, se trouvent presque abandonnés²⁹.

Le curé Hébert a réclamé jusqu'à la fin de sa vie des «Titres» pour des gens d'Hébertville qui recouraient à lui et qui s'alarmaient des lenteurs du gouvernement. Il est vrai que le gouvernement avait déjà passé une loi en 1852 stipulant que le billet de location, délivré au moment de l'assignation des terres, donnait déjà un certain droit de propriété³⁰. Mais les «patentes» étaient une consécration plus officielle et permettaient de revendre le lot beaucoup plus cher. C'était peut-être cette spéculation possible que le gouvernement voulait éviter. Ensuite, le gouvernement

27. M. Leroux, *op. cit.*, p. 100.

28. Dépt. des Terres, 4811/896.

29. ANQQ, Dépt. des Terres, E-9; 830/1591, 5 déc. 1855.

30. Jean Bouffard, *Traité du Domaine*, Québec, PUL, 1977, p. 20, no 12a.

n'osait pas garantir la propriété, à moins que toutes les conditions d'occupation soient satisfaites.

En réalité, on ne signale aucun actionnaire de l'Association de L'Islet et Kamouraska qui ait ainsi perdu sa terre. Car le curé Hébert a dû souvent intervenir pour demander au gouvernement des délais. Il est arrivé aussi très souvent que des colons, qui n'étaient pas actionnaires, mais occupaient des terres abandonnées par les premières sociétés, ont été rescapés grâce aux bons offices du curé Hébert³¹. C'est pourquoi d'ailleurs on le reconnaissait généralement comme le père de la colonisation au Lac-Saint-Jean. Son travail a dépassé les limites de l'Association de L'Islet et Kamouraska et l'établissement du seul village de la Chute-des-Aulnaies.

En 1859, le gouvernement faisait passer un ordre en conseil pour émettre certaines lettres patentes des lots le long du chemin Kénogami³². Mais il faudra attendre après 1867 (après la Confédération) pour voir les patentes remises à tous ceux qui avaient payé.

Plaintes et protestations

En 1857, Calixte Hébert, frère du curé, est élu maire d'Hébertville. Il y sera pendant 18 ans. Comme maire, à la tête du conseil municipal, Calixte ne se gênait pas pour critiquer l'Association. Il était avec ceux qui accusaient l'Association d'accaparer les lots à Hébertville, sans les occuper. Un membre du conseil, Louis Dechêne, étalait ces griefs dans les journaux :

Lac-Saint-Jean, le 20 juin 1857.

Monsieur le Rédacteur du CANADIEN,

Me serait-il permis d'avoir une place dans vos colonnes pour tracer un tableau exact de la colonisation du lac Saint-Jean, afin que le public et particulièrement les intéressés de cette colonie naissante, voient s'il est juste et raisonnable de paralyser de si beaux et si bons établissements, en ayant des lots çà et là dans les townships Caron, Métabetchouan et Signaï, sans y faire aucun défrichement? C'est avec douleur que l'on voit des gens qui cherchent à prendre des lots, passer tous ces différents townships, sans qu'il leur soit permis d'y toucher, ces lots épars étant tirés au sort. Aussi que de lamentations et de murmures de la part de ceux qui cherchent à s'établir! C'est comme une vague qui les pousse à la tête du Lac-Saint-Jean sans leur permettre de jeter l'ancre ailleurs. Il est bien à regretter que cette localité soit tenue en oubli ou exemptée des effets de la loi qui s'applique aux townships du Haut-Canada. C'est là une lacune qui nuit non seulement à ceux qui cherchent à s'établir, mais encore à ceux qui y sont actuellement assis; car si près de 300 lots tirés au sort étaient en activité, cela réunirait en un corps compact le petit nombre d'habitants de la place, les mettrait

31. «J'ai reçu des commissions de quelques colons du Lac-Saint-Jean pour leur acheter des lots et je m'en suis acquitté» Lettre de N.-T. H., 16 oct. 1854, ACSAP 41-II

32. Dépt. des Terres à N.-T. H., 15 sept. 1859, ACSAP 41-L1.

en état de s'aider dans leurs travaux communs pour la confection de leur église ainsi que du presbytère et de ses dépendances, et augmenterait considérablement la dîme du curé.

Une pareille nuisance n'est-elle pas criante, M. le Rédacteur. Je vous le demande à vous, qui envisagez les choses de si haut et si bien? Selon moi, c'est non seulement inique, mais absurde.

[...] La compagnie [de L'Islet et Kamouraska] survit encore toutefois, quoique virtuellement dissoute depuis près de trois ans; car elle possède encore bon nombre de lots défrichés dans les établissements. Mais ce que l'on trouve de plus curieux, c'est qu'elle refuse de l'argent de plusieurs de ces lots, et pourtant nous croyons qu'elle a besoin d'argent pour faire honneur à ses affaires, puisqu'elle avertit formellement ceux qui ont eu la bonhomie de croire à leurs incitations, d'avoir à la payer sans délai, ou qu'ils seraient poursuivis selon la rigueur de la loi. Je vous demande alors, M. le Rédacteur, pourquoi l'on refuse jusqu'à £75 pour des lots en bois debout? Cela démontre manifestement des vues de spéculation aux dépens de ceux qui après avoir payé leurs lots, ont été obligés de payer bien cher pour les avoir suivant leurs besoins³³.

En 1859, le conseil municipal y va également de ses protestations contre l'Association de L'Islet et Kamouraska. Il adresse une requête en ce sens au gouverneur général pour que l'Association se soumette aux lois qui exigent l'occupation et le défrichement des lots :

[...] Dans les Townships qui avoisinent les lacs Saint-Jean et Kénogami, deux cent soixante lots ont été tirés au sort et livrés... à des colons par la société de colonisation de Kamouraska et de L'Islet. ... Ces terres étant prises et non défrichées, d'autres colons qui désirent s'établir se découragent à la vue des difficultés qu'il faut surmonter pour franchir, sans aucun chemin, des townships entiers couverts de lots non défrichés et que cependant l'agent local ne peut point leur donner³⁴.

Ces protestations mobilisèrent le curé Hébert, qui pourtant n'était plus en charge officiellement de l'agence de l'Association de L'Islet et Kamouraska, laquelle d'ailleurs était dissoute depuis trois ans. Qui alors bloquait la vente des terres ? — Sans doute un responsable des biens de l'Association au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il est vrai que le curé Hébert lui-même protégeait les colons qui avaient payé des lots sans les occuper : il demandait au gouvernement de patienter pour ne pas faire perdre leurs lots à ces colons. John Kane, l'agent local du gouvernement, et ensuite Vincent Martin avaient toutes ces affaires en main. C'étaient eux en définitive qui contrôlaient la vente des lots de la Couronne au Saguenay—Lac-Saint-Jean. L'affaire de l'occupation des lots fut donc

33. Lettre de Louis Dechêne, dans *Le Canadien*, 9 juil, 1857.

34. Dépt. des Terres, 15 févr. 1859.

pendante durant quelques années et indisposa Hébertville. Calixte Hébert lui-même se sentait exploité par ceux qu'il appelait les «Messieurs de la Côte-du-Sud». Le curé Hébert était entre deux feux : entre les intérêts des colons de la Côte-du-Sud et entre les intérêts des colons d'Hébertville. Peu à peu des compromis se sont faits de part et d'autres et les choses se sont arrangées, comme dans tout conflit inévitable en société.

Mais le curé Hébert a dû multiplier les interventions pour régulariser la situation. Si les patentes avaient été délivrées et si les chemins avaient été terminés par le gouvernement, il y a longtemps que les lots auraient été occupés. Le 17 avril 1860, le curé Hébert adresse au commissaire des Terres de la Couronne une lettre contresignée par quatre curés et présentée par Jean-Charles Chapais, alors député de Kamouraska au Canada-Uni. Cette lettre de cinq pages, grand format, est rédigée en anglais, et le curé Hébert ajoute à sa signature : «agent de la Société de Colonisation du Saguenay».

La lettre expose d'abord les buts de l'Association et ses investissements pour défricher les terres et pour ouvrir les chemins. Il fallait, écrit le curé Hébert, établir d'abord un noyau de colons stables (une centaine) pour assurer la survie de l'entreprise. C'est grâce aux investissements de la société (25,000\$) si le gouvernement peut maintenant vendre ces terres à grand prix. Les curés se sont impliqués dans cette colonisation jusqu'à répondre de 6,800\$ pour supporter les dettes.

Les lots ont été payés au gouvernement et, cependant, on attend encore les titres de propriété (patentes) qui avaient été promis après la dissolution de l'Association. Celle-ci a dépensé beaucoup d'argent pour les chemins, les constructions, les provisions, les transports. Elle demande en particulier la somme de 3,600\$ pour le chemin de Grande-Baie au Portage-des-Roches, fait en entier aux frais de la société. Déjà, à la fin de ses cinq années d'opération, en 1854, l'Association avait dépensé £115 pour des explorations et £325 pour les réparations de chemins. Car ce n'était pas tout de construire des chemins, il fallait chaque année les entretenir pour qu'ils soient praticables; et réparer les dégâts causés par les pluies, le dégel, les affaissements de terrain³⁵. Il fallait donc, après la dissolution de l'Association, que le gouvernement s'intéresse aux colons à Hébertville et prenne la relève de l'Association. Celle-ci a même prolongé ses activités jusqu'en 1856, avant de fermer officiellement ses livres. Officieusement cependant, elle est restée active.

Le grand déblocage 1860-1866

La lettre du curé Hébert (17 avril 1860) est bien étayée d'arguments et contresignée par quatre curés influents de la Côte-du-Sud (Delage de L'Islet, Bégin de Rivière-Ouelle, Potvin de Saint-Denis et finalement Hébert de Kamouraska). Cette lettre a sans doute ébranlé le gouvernement puisque le «Department of Crown Lands» à Québec y répond dès le 2 juin 1860, dans

35. ACSAP, 41-XIV, 12 févr. 1855.

trois longues pages en anglais qui se résument ainsi : Considérant que 25,000\$. ont été dépensées par la Société, la Commission des Terres de la Couronne reconnaît que c'est grâce aux efforts de cette société qu'un noyau important d'établissements s'est constitué et qu'en conséquence elle a droit à des indulgences. Aussi, en compensation pour la construction du chemin dont le gouvernement a si bien reconnu la nécessité, la Commission recommande que le coût des terres choisies par la Société soit réduit de .20 cents à .04 l'acre.

Cette recommandation adressée au gouverneur fut aussitôt sanctionnée par un décret qui deviendra une charte pour la Société de M. Hébert. Il s'y référera constamment par la suite. Il eut souvent à demander aux commissaires du gouvernement des interprétations de cette charte et chaque fois, elles lui furent données dans le sens le plus large. Il restait le seul représentant officiel des biens de l'Association, tandis que le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière gérait la dette. Les lots qui restaient étaient tous au nom de personnes : le curé Hébert, son frère Calixte, l'abbé Pilote, *etc.* ou d'institutions qui avaient acheté des parts, comme le collège de Sainte-Anne. Le Collège fera des transactions de lots jusqu'à la fin du siècle par son procureur et par l'intermédiaire du curé d'Hébertville.

On recourait souvent au curé Hébert en cas de litiges. Par exemple, en 1862, un M. Dessane de Québec veut acheter une série de lots dans Caron. L'agent pour la région, Vincent Martin à Chicoutimi, dit qu'il a «été autorisé à vendre les terres détenues par le Révérend Mr Boucher», mais qu'il faudrait voir si «la société de Mr Hébert» n'aurait pas des travaux sur certains de ces lots, auquel cas, il faudrait référer à ce dernier pour ces lots³⁶.

Pour une affaire urgente, le curé Hébert s'adresse parfois au gouverneur lui-même. Le 15 septembre 1866, il écrit à Lord Monk :

À Son Excellence Lord Monk, Gouverneur général de l'Amérique septentrionale britannique

La pétition du soussigné fondateur de la colonie d'Hébertville au Lac-St-Jean, Saguenay, Expose respectueusement :

1° Qu'en sa qualité d'agent de la société de colonisation de L'Islet et Kamouraska, au Saguenay, il a fait des travaux considérables de défrichement sur une étendue d'au moins 40 arpents vers 1852 sur les lots A et B du township Laterrière au Portage des Roches, qu'il y a fait des bâtisses et qu'il a occupé les dits lots pendant plusieurs années.

2° Que depuis assez longtemps, il a vendu les dits lots à J.M. St-Onge avec la condition de lui obtenir des lettres patentes.

3° Qu'il y a fait arpenter les dits lots à ses propres frais dans le cours de la présente année par l'arpenteur Horace Dumais, suivant l'instruction du Bureau des Terres.

4° Qu'un rapport avec plan du dit arpenteur a été envoyé au Bureau des Terres par le dit Horace Dumais.

36. ANQQ, E-9, 1225/15736.

5° Que les représentants du dit J.M. St-Onge menacent aujourd'hui de poursuivre votre humble pétitionnaire s'il ne leur obtient pas les dites lettres patentes.

En conséquence, votre humble pétitionnaire supplie Votre Excellence d'ordonner l'émission des lettres patentes des lots A et B du township Laterrière au Portage des Roches sus dits.

Et votre humble pétitionnaire ne cessera de prier.
Kamouraska, ce 15 sept. 1866.³⁷ [N.-T. Hébert]

Le bureau des Terres s'est empressé de répondre affirmativement à cette demande³⁸.

En même temps, le curé Hébert a envoyé une autre requête au gouverneur et reçoit également une réponse positive³⁹. Il s'agit cette fois d'un délai pour quelques membres de l'Association qui n'ont pas occupé leur lot. Encore là, le curé apporte des arguments convainquants : «[...] leur argent, écrit-il, a servi à fonder la florissante paroisse d'Hébertville, qui est comme la clef de la colonisation de l'immense territoire du bassin du lac Saint-Jean et de tout le Haut-Saguenay.⁴⁰»

Entente sur les biens et les dettes

Il y avait aussi une entente à faire entre Calixte Hébert et la succession de la défunte Association (au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière). Ce fut le curé N.-T. Hébert qui en fut chargé.

Après la disparition légale de l'Association de L'Islet et Kamouraska en 1856, les lots du Lac-Saint-Jean acquis par l'Association, mais qui n'étaient pas vendus (ou qui étaient vendus sans être complètement payés), furent mis au nom du curé Hébert et du collège. Ceux-ci devaient en assurer la vente et éviter qu'ils soient laissés à la spéculation.

Le curé Hébert avait passé des lots au nom de Calixte qui s'était établi à Hébertville pour voir aux intérêts de l'Association⁴¹. Mais Calixte en avait achetés aussi pour son usage. Il fallait donc départager ce qui était à lui et ce qui était à la succession de l'Association. Les partis s'entendirent pour que le partage soit fait par les tribunaux qui statuèrent que Calixte devait remettre à la succession 3,202.66\$.

Calixte qui a eu 25 enfants espérait sans doute une rémunération au moment du partage des lots, mais il n'en fut rien. C'est le nouveau curé d'Hébertville, l'abbé Jean-Baptiste Villeneuve, qui fut chargé de voir à

37. ACSAP, 61-IX.

38. *Ibidem*, 61-XXXV, 6 déc. 1866.

39. *Ibidem*, 61-XXXIV, 4 déc. 1866.

40. ANQQ, Dépt. des Terres, 1319/894.

41. Calixte Hébert à N.-T. H., 30/12/1854 et 31/12/1855. On peut voir le compte au bureau d'enregistrement (Alma), Registre A, vol. 1, p. 501 et vol. 3, p. 506.

l'exécution du partage. Il a fait les derniers arrangements avec Calixte devant le notaire Sévérin Dumais⁴².

En 1867, les ententes progressent rapidement entre le gouvernement et le curé Hébert. Il y a un vent d'entraide, à l'aube de la Confédération. Les bureaux changent de place et les administrateurs aussi. Dorénavant la gérance des terres est une prérogative provinciale. L'agent d'une société de colonisation devient un personnage important pour une province. Les perspectives ne sont plus les mêmes. Le Québec passera son Acte des sociétés de colonisation. Le curé Hébert aura été un précurseur. C'est ainsi qu'il apparaît au milieu des siens. Sa société aura été un modèle.

C'est Olivier Chauveau qui est alors premier ministre de la province et c'est Joseph Cauchon qui est président du Sénat, celui qui déclara tant de belles choses sur le curé Hébert et sa société⁴³. La population de la province dépasse maintenant le million.

Au département des terres, on a perdu le dossier de l'«affaire d'Hébertville» et on est obligé de s'en remettre au curé Hébert pour une mise à jour des comptes. «Cette affaire est si vieille, écrit Darley Lemoine, que je ne puis mettre la main sur aucun document. Aussi, vous m'obligeriez beaucoup si, sans trop de trouble, vous pouviez me donner quelques informations sur les arrangements que vous avez pris avec le Gouvernement pour la Société⁴⁴.»

Dans sa réponse du 17 mars, le curé donne des chiffres et des dates. Il mentionne *l'ordre en conseil* du 2 juin 1860, réduisant le prix de ses lots à 4 cents l'acre, en compensation pour la construction du chemin Kénogami dont le gouvernement est si fier. Il termine sa lettre en disant espérer un «règlement final de cette affaire qui m'a coûté tant de sacrifices⁴⁵.»

Le 30 mars 1867, c'est l'assistant commissaire des Terres, Andrew Russell, qui répond au curé Hébert. En tenant compte des données de celui-ci sur les sommes engagées et les lots en attente de patente⁴⁶, Russell écrit : «il reste à votre crédit \$1 604.96 sur les terres qui vous ont été patentées. Quant au surplus de la somme que vous dites avoir déposée à ce Bureau, nous y verrons plus tard». Il terminait en disant que les lettres patentes demandées seraient envoyées au plus tôt.

42. *Greffé : Sévérin Dumais, 30/04/1867 (Alma), No 331.* Pour d'autres informations sur les lots de Calixte Hébert, voir au chap. 11 : les squatters.

43. Lettre citée plus loin.

44. Lettre du Département des Terres au curé Hébert, 25 février 1867, ACSAP, 61-LXXI.

45. ANQQ, Dépt. des Terres, 4402/303.

46. *Ibidem.* 2570/187.

Voilà donc reconnaissance sur reconnaissance de la part du gouvernement. Mais le curé Hébert ne s'assoiera pas sur ses lauriers. Il aura encore bien des démarches à faire pour assurer à tous les colons un bon établissement avec la garantie des «patentes»⁴⁷.

Avec ces adoucissements cependant, le collège de Sainte-Anne pouvait effacer les dettes de la défunte Association. Il vendait peu à peu ses lots à des prix de plus en plus élevés, grâce à la rareté de ceux-ci au milieu d'une population grandissante. Les curés, qui avaient endossé les dettes de l'Association, n'eurent donc rien à déboursier. À Hébertville, c'était le curé J.-B. Villeneuve qui s'occupait de la vente des lots pour le collège⁴⁸. Toutefois le curé Hébert devait s'y rendre à l'occasion, pour régler certaines transactions plus difficiles⁴⁹.

En 1869, on trouve dans les papiers du Département des Terres une lettre signée conjointement par le curé Hébert et par l'abbé François Pilote. Cette lettre commence par une introduction sur l'importance du travail de l'Association de L'Islet et Kamouraska, et par une longue citation de Joseph Cauchon, avocat, écrivain et président du sénat, qui avait fondé le *Journal de Québec* en 1842. La lettre est suivie de deux listes d'actionnaires. La première contient les noms de ceux qui n'ont pas demandé leur titre de propriétaire, soit parce qu'ils n'ont pas payé le montant de leur lot, soit parce qu'ils n'ont pas rempli les conditions ou soit parce qu'ils sont morts. Leur terre est donc revenue dans le domaine public. Les auteurs de la lettre voudraient que le gouvernement leur permette de choisir d'autres lots au Lac-Saint-Jean pour compenser les personnes lésées, les actionnaires ou leurs héritiers.

C'est peut-être l'abbé Pilote qui avait pris l'initiative de cette lettre, car elle origine du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et c'est lui qui en assure le suivi, de son presbytère de Saint-Augustin près de Québec (où il est muté curé en 1870). Nous reproduisons la première partie de cette lettre, suivie des deux listes d'actionnaires qui, elles, sont signées, de Kamouraska, de la main du curé Hébert uniquement : c'est sans doute lui qui les a préparées.

Collège Ste Anne Poc. 6 juil 1869

À l'Honorable
Commissaire des Terres de la Couronne
Québec.
Monsieur,

Il est à votre parfaite connaissance que la Société de colonisation, fondée il y a plusieurs années dans les comtés de L'Islet et de

47. Dépt. des Terres, lettre du 27 févr. 1869.

48. J.-B. Villeneuve, nommé procureur en 1866.

49. Greffe Sévérin Dumais, 19/10/1885.

Kamouraska pour établir une colonie au lac S^t-Jean, a réussi au delà de toute espérance à ouvrir à la colonisation un vaste territoire dans toute la vallée de ce grand lac.

Les succès de cette entreprise hardie ont été constatés et solennellement reconnus par le gouvernement lui-même, dans les rapports officiels de tous les ministres chargés de la colonisation. L'Honorable M^r Cauchon, entr'autres, disait dans son rapport de 1856 : «L'entreprise de la Société de colonisation de Kamouraska et de L'Islet a contribué puissamment au défrichement de l'intérieur du pays du Saguenay. Le village établi à la Chute des Aulnaies, au delà de l'extrémité du lac Kénogami, a été l'origine de la chaîne d'établissement qui s'étend jusqu'au lac S^t-Jean. Les facilités qu'offre cette colonie aux étrangers, aussi bien qu'à ses propres membres, ont aplani des difficultés qui, sans elles, eussent été insurmontables pour des particuliers tentant des défrichements avec des moyens limités. Le pays en général a profité de cette entreprise, bien plus que ceux qui y ont pris part; aussi devons-nous la plus grande reconnaissance aux personnes qui ont conduit les opérations.»

Un ordre en Conseil reconnaissait, en 1860, que cette société avait dépensé £25,000 pour fonder la colonie d'Hébertville. Aujourd'hui, plus des deux tiers des lots de cette société sont occupés par les premiers fondateurs d'Hébertville ou leurs représentants. Le reste est encore entre les mains du Gouvernement quoique tous les lots aient été payés sans exception. Ces lots appartiennent pour la plupart à des personnes pauvres ou incapables d'aller s'établir au Saguenay sur une terre en bois debout. On s'imagine aisément leur mauvaise humeur. Les cinquante piastres qu'elles ont avancées, il y a 20 ans passés, sont perdues pour elles. De là des plaintes et des murmures sans fin contre le Rév. M^r Hébert qui a sacrifié son temps et beaucoup d'argent pour le succès de cette entreprise.

Les soussignés, au nom de ces colons si gravement désappointés, demandent respectueusement la permission de choisir dans la vallée du lac S^t-Jean le nombre de lots auxquels les membres fondateurs de la Société ont droit. Ce nombre est de 95 comme les livres du Bureau des Terres en font foi...

Cette Société avait droit à 337 lots, comme on le voit dans la liste ci-jointe qui est une copie de la liste primitive envoyée au Bureau des Terres où il n'a pas été possible de la retrouver.

LISTE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU LAC
S^t-JEAN QUI N'ONT PAS ENCORE DEMANDÉ DE PATENTE

Bernier Godefroi	1	" Cyrille	1	" Narcisse	1
" Louis	1	Duval Joseph	1	" David	1
Bourret L.-H. Révd.	2	Dubé Tiburce	1	" Louis	1
Bégin Thomas	1	Doucet Nav. Rio.	1	" Adolphe	1
Bouchard Louis	1	Despréz Joseph	1	" Augustin	1
" Magloire	1	Fortiu Damase	1	" Louis	1
Bélanger Olivier	1	Gagnon Georges	1	Pelletier Flore	1
Caron Hypol.	1	Gosselin Charles	1	" Hubert	1
Cloutier Louis	1	Garon Nazarc	1	Plourde Joseph	1
Couillard Firmin	2	Gamache Gabriel	1	Pelletier Étienne	1
Caron Isaac	1	Hamel Joseph	1	Plourde Rémi	1
" Thadi	1	" Théophile	1	Parent Prudent	1
" Antoine	1	" Ferdinand	1	Pelletier Narcisse	1
Casgrain V ^{ce} Chs	3	Hébert J.Bte	1	" Octave	1
Chénié Eugène	1	Hardy Maxime	1	Roy Gallister D ^f	1
Cauchon Jos. l'Hon.	1	Lévêque Georges	2	Rocheffort Louis	1
Côté Augustin	1	Lévêque Bruno	2	Richard François	1
Côté F.X.	1	Lemieux Michel Révd	1	" Augustin	1
Caron Herménélide	1	Lavoie Frédéric	1	" Frédéric	1
Conturier Flavien	1	Lortie Gaspard	1	Routier François	1
Chamberland Prime	1	Lamarre Cyprien	1	Raymond J Bte	1
Dessaint dit Pion Antoine	1	Letellier Charles	1	" Zéphirin	1
Demeule Joseph	2	Moore F.E. Révd	1	Renaud Louis	1
Deslauriers Joseph	1	Méthot F.X.	1	Sirois Zéphirin	1
" Alexis	1	" Eugène	1	S ^t Pierre Germain	1
Dauteuil Nazaire	1	Michaud Benoit	1	Téu D.H. Révd	2
Deschênes Théophile	1	Miville Firmin	1	Tremblay Grégoire	1
Dionne Cyprien	2	Michaud Louis	1	Total :	95
Desjardins Thomas	1	Ouellet Édouard	1		

LISTE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU
LAC ST-JEAN QUI ONT VERSÉ LA SOMME DE \$50 DANS LES FONDS DE LA
SUS-DITE SOCIÉTÉ POUR AVOIR UN LOT DE CENT ACRES.

Ballantyne D.S.	2	" Joseph	1	" Anguste	1
Bernier Godefroi	1	" Édouard	1	Dionne Am. Hon.	2
" Hubert	1	Cauchon Joseph H.	1	" Cyprien	1
" Louis	1	Côté Augustin	1	" V ^{nc} Cyprien	1
" Martin	3	" F.X.	1	" V ^{nc} Firmin	1
Bourret L. H. Révd	2	Chapais J.C.H.	3	" Arristibule	1
Bégin Chs Révd	3	Chime Engène	1	Deslois François	1
" F.H. Révd	1	Chmiquy Charles	2	Doucet N. Révd	1
" Thomas	1	Carrier L' George	1	Dumais Pascal	1
Bouchard Louis	1	" Charles	1	" Horace	1
" Magloire	1	" Ch' Honoré	1	" Emile	1
Boucher Médard	1	Couturier Flavien	1	" Jules	1
" Marc	1	Chamberlan Prime	1	Dubé Tibonce	1
Bérubé Pierre	1	Cloutier Joseph	1	Dumas Pierre	1
" Octave	1	" Louis	1	Duval Hélène	1
" Henri	2	Couillard Firmin	1	" Pierre	1
Bellcau Olivier	1	" Charles	1	" Joseph	1
Beaulieu Henri	2	Chouinard Julien	1	Emond Thomas	1
" Pierre	1	Chalifour Frs	1	Fafard Ed. Révd	1
Blondeau Antoine	1	Daurcuil Nazaire	1	" Joseph	1
Bouchy T. Révd	1	Desjardins Thomas	1	" Auguste	1
Buteau F.H. Rédv	3	" Cyrille	1	" Ambroise	1
Bolduc Ls Théon	1	" Louis	1	Faucher	1
" Hypol	1	" Louis Révd	1	Fournier Pierre 1 ^{er}	1
" Séverin	1	Deschênes Etienne	1	" Jacques	1
Bélangier Olivier	1	" Thophile	1	" Ovide B.	1
Blais L. Geo	1	" Docteur Henri	1	Fraser Sim.N.T.	1
Briand Clément	1	Deslauriers Joseph	1	" Heseandre	1
Casgrain O. Eug.	2	" Hesus	1	Franche Joseph	1
" V ^{nc} . Ch'	3	Demeules Joseph	1	Fortin Mareel	1
Caron Hypol.	1	" "	1	" Damase	1
" L' Frédéric	1	Delage F.X Révd	3	Gagné Callixte	3
" L' Marie	1	Dessaint dit P.Antoine	1	Gagner Georges	1
" Isaac	1	Desgagnés Alexis	1	" Joseph	2
" Thad	1	Desaulniers Isaac Révd	1	Garon Nazaire	1
" Hennégilde	1	Després Joseph	3	Gamache J.Gabriel	1
" Jean	1	" Jacques	1	Gosselin Ch'	1
" Antoine	1	Desrochers L.Auguste	1	Guertin J.I. Révd	1

Guimond Fr	1	Landry Nathanaël	2	Miller Louis	1
" Martin	1	" Thomas	1	Morneau George	1
Giasson Fr. père	1	Langlais Cyprien	1	Méthot F.X.	1
" Germain	1	Landry Aug. Bern.	1	" Eugène Révd	1
" Germain fils	1	" Charles	1	Moore F.E. Révd	1
Gervais Charles	1	Lavoie François	1	Normand Bénoni	1
Guy Angélique	1	Lavoie Frédérie	1	Ouellet Édouard	1
" Germain	1	Langlois Firmin	1	" Nareisse	1
" Marcellin	1	Lehel Cyprien	1	" Octave	1
" Antoine	1	" Pierre	1	" Achille	1
" François	1	" George	2	" Thomas père	1
Hamond Capt.	2	Levasseur Benjamin	1	" Thomas fils	2
Hamel Joseph	2	" Thomas	1	" Antoine	1
" Théophile	1	Lévesque George	3	" Joseph	1
" Fernand	1	Letellier Charles	1	" Joseph	1
Hébert N.T. Révd	1	Lévesque Louis	1	" David	1
" Octave Révd	1	Lavoie Louis	1	" Augustin	1
" Jean Bapt	1	" Augustin	1	" Louis	1
" Étienne	1	" Zéphirin	1	Parent Louis Révd	2
Heather Hervé	1	Lortie Gaspard	1	Paradis Jean	1
Hamelin Aubert	2	Leclerc Denis	1	" Olivier	1
" Édouard	2	Lemieux Michel Révd	1	Parent Prudent	1
Hudon dit Beaulieu J.B.	1	Martin Vincent	3	Picard J. B ^{ic}	1
" Victor	1	Martineau I.E. Révd	1	" Hubert	1
" Stanislas	1	Morency Édouard	1	Parent François	2
" Alexandre	1	Martin J.B. père	1	Pelletier Flore	1
Jovin Édouard	1	" J.B. fils	1	" Germain père	1
Joubert Charles	1	" Auguste	1	" Germain fils	1
Lagacé Octave	1	Michaud Thadé	2	" Alexandre	1
Lacroix François	1	" Benoît	1	" François	1
Lamarre Cyprien	1	" Léandre	2	" Étienne	1
" Firmin	1	" Maxime	3	Pelletier Pierre	
" Michel	1	" Édouard père	1	et André	1
Lebouridage Louis	1	" Fabien	1	" Pierre fils de	1
Lamarre Augustin	1	" Louis Ram.	1	" Prime	2
Laboissonnière Joseph	1	" Joseph	2	" J. B ^{ic}	1
Lapointe Epsiphane		" Al. Thomas	1	" D ^{ic} Gorgonie	1
Révd	1	" Cathérine	1	" Narcisse	1
Langlais Félix	3	" Louis, S ⁱ Paschal	1	Pilote François Révd	1
Langlais V ^{ic} J.B.	2	Moreau Joseph	1	Pouliot Pascal Révd	1
" Philippe	2	Miville dit Deschenes Firm.	1	" Barthélémy	1

Potvin Hyacinthe Révd	1	" Augustin	1	S' Onge Jean-Marie	1
Pelletier François	1	" Frédéric	1	" Pierre	1
Paradis Thadé	1	Routier J.H. Révd	1	Sirois Hypolite	1
" H.X.	2	Raymond J. B ^{re}	1	S' Onge J. B ^{re}	1
Puze Elzéar	1	" Zéphirin	1	Télu D.H. Révd	2
Plourde Joseph	1	Renaud Louis l'Hon.	1	Tremblay Grégoire	1
" Octave	1	Roy Thomas Révd	1	" Louis Eug. D ^r	1
" Rémi	1	Rossignol Thomas	1	" Antoine	1
" Jacques	1	" Yves	1	Tourangeau Joseph	1
Potvin Hypolite	1	Sirois Théodore	1	Tardif Ignace	1
Quentin Édouard Révd	1	S' Pierre Augustin	1	Therriault Jean	2
Rocheffort Louis	1	" J. B ^{re}	1	" Angèle	1
Rossignol Nathanaël	1	Sirois Lamtave	1	Voisine Cléophas	1
" Thomas	1	S' Pierre Germain	1	" Bénoni	1
Roy Salluste D ^r	1	" Fabien	2	Total	337
Rigodio dit Labastille		Sirois Zéphirin	1		
Olivier	1	Simard George	1		
Richard François	1				

Kamouraska 28 juin 1869
N.T. Hébert⁵⁰

Il semble que le Département des Terres a eu une oreille attentive à la lettre conjointe d'Hébert et Pilote, si on en juge par la correspondance de l'agent des Terres pour le Lac Saint-Jean, résidant à Hébertville, Ovide Tremblay⁵¹.

Le gouvernement avait d'ailleurs laissé une porte ouverte en 1867, quand le commissaire Andrew Russell disait, dans une lettre, qu'il verrait plus tard quoi faire avec un certain dépôt d'argent confié au Département par l'Association⁵².

Il est bien possible qu'avec toutes ces sollicitudes, de la part du gouvernement et des fondateurs de l'Association de L'Islet et Kamouraska, leurs bénéficiaires aient passé pour des privilégiés aux yeux des autres habitants d'Hébertville⁵³.

50. ANQQ, lettre de Fr. Pilote et N.-T. H. au Commissaire des Terres de la Couronne, Québec, 6 juil. 1869.

51. ANQQ, 2843, 2 août 1871.

52. ACSAP, lettre du 30 mars 1867.

53. Le journal *Le Canadien*, après avoir publié les critiques de Louis Dechêne, citées plus haut, écrivait, le 28 juillet 1857 : «[...] c'est au gouvernement surtout, au parlement lui-même, [que les gens] doivent adresser leurs représentations quand ils se sentent lésés, comme nous savons qu'ils le sont parfois, par les dominateurs au petit pied, qui se croient tout permis vis-à-vis d'eux dans les bois». En effet, si le curé Hébert s'acquittait

En 1871, l'abbé François Pilote avait démissionné du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et était installé curé de la paroisse Saint-Augustin, près de Québec. La proximité de son nouveau domicile avec la ville de Québec lui permettait de terminer les négociations avec le gouvernement. Il avait d'ailleurs des lots à son nom, à Hébertville et à Alma⁵⁴. Plusieurs terres étaient à son nom.

Encore dans les années 1880, on parlait de la «Société Hébert». Un extrait des Mémoires de Vieillards recueillis par la Société historique du Saguenay va nous donner un aspect de la vie des habitants à Hébertville à cette époque :

Lorsque nous sommes arrivés à Hébertville [1881], nous avons acheté la terre dans les fonds de Léandre Gobeil, lequel avait eu ces trois lots d'un des premiers actionnaires de la «Société de Colonisation du Canton la Barre, dénommée dans le temps «La petite Société» ou «La société Hébert». Nous avons payé ces lots 600.00 comptant. Nous avons vendu à St-Urbain, à Johnny Tremblay de Bagottville. Notre terre avait 3 milles en profondeur et un arpent de large.

Notre terre d'Hébertville, lorsque nous sommes arrivés, n'avait aucune maison, il y avait quelques petits morceaux de terre faite ici et là, mais pas grand chose. Lorsque je suis arrivé, il y avait environ deux ans que Papa y était. Il est né en 1827. Mon père avait fait quelques voyages à Hébertville, avant qu'il y vint un jour avec ma mère, pour y acheter une propriété. Il acheta donc vers 1879. Le premier automne, mon frère Alphonse et Papa sont venus à Hébertville; ils ont monté pour faire les labours et couper le bois pour y bâtir la maison, une étable et une grange. Au jour de l'an, ils s'en revinrent à St-Urbain. Au printemps suivant, Papa, Wenceslas et Joseph mes frères et maman, revinrent à Hébertville pour y faire les semences en y apportant les semences avec eux; ils ont bâti la maison, l'étable et la grange. Au mois de juillet, mon père et ma mère sont revenus à St-Urbain ainsi que mon frère Wenceslas, ils sont retournés de suite à Hébertville avec le ménage de mon frère Alphonse qui était marié et avait deux enfants, Mélanie et Marie-Louise⁵⁵.

Les affaires de l'Association de L'Islet et Kamouraska s'étaient donc bien soldées pour ses participants et surtout pour les colons, car toutes les

honorablement de ses obligations envers ses sociétaires, cela n'empêchait pas des spéculateurs sur les lieux de monopoliser les sols et faire du chantage auprès des occupants non sociétaires. C'était au gouvernement à intervenir.

54. Lettre d'Ovide Tremblay, 8 mai 1870, Dépt. des Terres, 1928, ANQQ et lettre de Fr. Pilote, 26 mai 1871, Dépt. des Terres, 1942, ANQQ.

55. Témoignage de Charles Fortin recueilli par Émile Fortin, Société historique du Saguenay, Mémoires de Vieillards, 352.

démarches des tuteurs visaient à installer au Lac-Saint-Jean le plus possible de colons heureux. Il est évident qu'il y a eu des colons moins heureux que d'autres, en raison de toutes sortes de circonstances, mais il restait à chacun de faire sa part et de réussir. Ceux qui étaient arrivés les premiers dans la plaine d'Hébertville prospéraient plus rapidement que les autres, s'ils étaient habiles. Cela est compréhensible. À certains moments, chacun pouvait choisir sa terre. Avant d'avoir les «patentes», il la faisait fructifier. Finalement, il ne payait à l'Association et au gouvernement que le minimum. Les derniers arrivés prirent les terres qui restaient, à un prix plus élevé. Ceci peut être illustré par le cas des deux frères du curé Hébert, qui arrivèrent dans la plaine à 9 ans d'intervalle.

Calixte Hébert arriva en 1852 et Léon Hébert, plus jeune de six ans, arriva en 1861. Les deux frères étaient déjà mariés et avaient des enfants. Calixte s'est établi sur des pointes de lots, autour du moulin de la chute des Aulnaies, avant même que le village ne soit planifié. Léon a dû s'établir un peu en dehors du village. Avec les années, les terres du village ont pris plus de valeur que les autres, ce qui permettait au propriétaire de se procurer, en échange, d'autres lots, selon les opportunités qui se présentaient. Les hommes d'affaires pouvaient progresser rapidement. À Hébertville, comme ailleurs, il s'en est trouvés, — heureusement. Mais les frères du curé Hébert n'ont jamais été des hommes d'affaires aguerris. Même Calixte, qui a eu les premiers établissements, a essuyé plusieurs revers financiers. Leur grande famille et leur générosité naturelle ne leur ont pas permis d'amasser pour leurs vieux jours. Personne n'a eu vraiment les talents du père, Jean-Baptiste, qui d'ailleurs est mort à 84 ans, en travaillant toujours dans la construction.

Rôle du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Le curé de Kamouraska a cédé, en 1866, la gérance des affaires d'Hébertville au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Le curé d'Hébertville, Jean-Baptiste Villeneuve, veillait sur place aux affaires du Collège⁵⁶. De même son successeur, le curé André Pelletier qui avait été supérieur du collège de Sainte-Anne. Ensuite, c'est le curé Bruno Leclerc, ancien procureur du collège, qui s'occupa des lots de l'Association. L'annaliste du collège écrit le 23 octobre 1876 : «M. Leclerc est curé d'Hébertville et agent pour le collège. Or beaucoup de choses sont en souffrance, et le collège risque de perdre sur les intérêts, sinon sur les capitaux⁵⁷.» Le 20 avril 1881, il écrit de nouveau dans le journal du collège : «M. Leclerc prend l'intérêt du collège, mais il est curé et les relations avec les paroissiens sont parfois difficiles, quand il s'agit d'argent.

56. Annales du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, p. 93, ACSAP.

57. Rév. Bruno Leclerc à Rév. Jos. Desjardins, 23 oct. 1876, ACSAP.

De plus, certains débiteurs attirent la pitié par leur état voisin de la misère⁵⁸.»

Wifrid Lebon, qui a publié l'*Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, a écrit :

[...] l'abbé Bruno Leclerc, ancien procureur, curé d'Hébertville, est nommé agent de la Corporation du collège pour la gestion des affaires au Saguenay, connues sous le nom de «fonds d'Hébertville».

Par ces mots, on entend les sommes dues au collège en vertu d'obligations et de billets donnés par certains citoyens du comté de Chicoutimi, et les revenus de deux terres que la Corporation possédait dans le canton Caron. Le curé Delage de L'Islet s'était beaucoup intéressé jadis à la colonisation de MM. Hébert et Pilote. Il possédait les $\frac{3}{11}$ du «fonds d'Hébertville». Le 3 octobre 1881, il vend ses droits pour la somme de \$1,000.00, de sorte que le Collège devient le seul propriétaire de ces fonds provenant de l'ancienne Société de colonisation du Saguenay : une valeur d'à peu près \$5,000.00. À l'heure actuelle, le Collège de Sainte-Anne n'a plus de propriétés au Saguenay⁵⁹.

Ainsi le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière récoltait une partie de la vente des lots de la défunte Association de colonisation. On peut comprendre ce dénouement final si on pense que le collège avait beaucoup investi de temps et de dévouement dans l'établissement d'Hébertville. Il prêtait aussi à l'Association ses locaux et le dévouement de ses directeurs et procureurs. W. Lebon écrit :

Monsieur Pilote et le Collège de Sainte-Anne firent beaucoup pour le Saguenay, non seulement par la publicité qu'ils lui donnèrent, mais par l'activité qu'ils déployèrent. Le 11 juillet 1854, Monsieur Pilote écrivait à l'évêque de Québec : «Les comptes de notre Société de colonisation du Saguenay occupent beaucoup le procureur (Monsieur Hyacinthe Potvin). C'est encore là une surcharge qui pèse sur le collège depuis longtemps. Pour ma part, j'y ai mis beaucoup de temps et je n'ai pas fini. Comme président de cette société [durant la dernière année], il faut que je tiens dans la main les fils de toutes les affaires qui sont déjà très compliquées. Tout se règle au collège⁶⁰.

L'influence de l'*Association de L'Islet et Kamouraska pour la colonisation du Saguenay* a été prolongée une cinquantaine d'années par la Corporation du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qui gérait ses biens, comme l'explique l'abbé Wilfrid Lebon dans ses livres en 1949. L'activité

58. Rév. Bruno Leclerc à Rév. Chs. Trudelle, 20 avr. 1881, ACSAP.

59. Wilfrid Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, t. 2, 1949, p. 27-28. Voir aussi t. 1, p. 455-456.

60. Wilfrid Lebon, *Histoire...*, t. 1, p. 454.

de la Côte-du-Sud au Saguenay—Lac-Saint-Jean est facilement compréhensible. Non seulement beaucoup de Sudcôtois ont émigré vers le nord-ouest mais aussi des diplômés, des cadres et des curés de la Côte-du-Sud ont exercé un rôle proéminent au Saguenay—Lac-Saint-Jean. L'agent de l'Association, le curé Hébert, restait toujours le porte-parole officiel des Hébertvillois. Il était de plus en plus apprécié par le gouvernement qui comprenait mieux tout ce que cet homme avait fait pour le pays. Il obtenait donc plus facilement l'aide nécessaire aux habitants du Lac-Saint-Jean, de plus en plus nombreux. Les gens venaient s'y établir, confiants que cet agent les protégerait et les rendrait pleinement propriétaires et indépendants, chose inconnue dans les seigneuries.



Mgr Pierre-Flavien Turgeon

(Tiré du livre *Le Séminaire de Québec de 1800 à 1850* par Noël Baillargeon, P.U.L., 1994)

9**Patrimoine d'Hébertville**

Une église superbe sans la «réserve»	p. 196
L'intérêt stratégique des moulins	p. 205
La première école de la région	p. 210
Horace Dumais, chemin Québec-Lac-Saint-Jean	p. 213
Mise au point	p. 218



Maison de Calixte Hébert à Hébertville
au bord de la rivière des Aulnaies peu après 1852, sans doute le plus ancien vestige à Hébertville et au Lac-Saint-Jean.

À remarquer les beaux arbres qui y poussent encore au 20^e siècle (photo famille Hébert).

9

Patrimoine d'Hébertville

La question s'est posée à savoir si le curé Hébert ne devait pas être nommé curé d'Hébertville. Évidemment, c'est le grand vicaire Gauvreau qui a posé cette question, lui qui voyait tout et, en serviteur fidèle, en avisait son évêque. Il était d'ailleurs aussi près de celui-ci que du curé Hébert, à qui il était apparenté par sa grand-mère acadienne, Josephite Babin.

Dans une lettre du 14 juillet 1854, l'abbé Gauvreau écrit à Mgr Turgeon, après avoir appris que celui-ci s'appretait à nommer l'abbé Hyacinthe Potvin (procureur du collège), curé à Hébertville. «Le seul homme, écrit-il, qui dans mon opinion, soit capable de bien faire là, l'année prochaine [après la dissolution de l'Association de L'Islet et Kamouraska], est M. le curé Hébert.» Il resterait curé de Kamouraska, mais il y aurait un desservant à cet endroit, Octave Hébert, ou un autre... «J'en ai parlé au curé Hébert qui ne me paraît pas éloigné d'accepter¹.»

Gauvreau donne ensuite son opinion sur le curé de Chicoutimi, Jean-Baptiste Gagnon, à qui d'autres songeaient pour devenir curé d'Hébertville. «Il n'y ferait aucun bien, écrit M. Gauvreau... à cause des difficultés sans nombre qui s'y rencontreront. On sait d'ailleurs qu'il n'a jamais été très favorable à l'oeuvre de M. Hébert.»

En effet, si l'abbé Gagnon (originaire de La Pocatière, et qui reviendra sur la rive sud du fleuve comme curé) était, dans les débuts, sympathique à l'oeuvre d'Hébertville², il a vite fait de prendre parti pour la région de Chicoutimi, quand il a vu que le flot de la circulation était détourné et

-
1. Archives du Collège de Saint-Anne-de-la-Pocatière, 581/10j : lettre du grand vicaire Célestin Gauvreau. Sa grand-mère, Madeleine Babin, était la soeur de la grand-mère du curé Hébert. (Communication de Jean Prince, généalogiste professionnel, Trois-Rivières)
 2. Le curé Gagnon appréciait alors la façon du curé Hébert de composer avec les protestants en particulier Price et ses hommes. Il écrivait : La colonisation de M. Hébert «fera merveille». (Lettre de J.-B. Gagnon à Fr. Pilote, 13 octobre 1849, ACSAP, Pilote 18-LXIII).

passait par la Grande-Baie, le lac Kénogami et le lac Saint-Jean. Grande-Baie était en passe de devancer la ville de Chicoutimi, comme capitale régionale. Gagnon aurait voulu que la colonisation du Lac-Saint-Jean se dirigeât plutôt par la rive nord du Saguenay, ce qui aurait favorisé Chicoutimi. Malheureusement, les terres sur la rive nord du Saguenay n'étaient pas aussi intéressantes que celles de la plaine d'Hébertville. La circulation continuera donc par la Grande-Baie et les cantons Jonquière et Kénogami pour atteindre le Lac-Saint-Jean.

Le curé Hébert aurait été prêt, comme le laissait entendre l'abbé Gauvreau, à assumer la tâche de curé à Hébertville. Mais il laissa son évêque en décider. Ce n'est qu'en 1857 que celui-ci opta pour nommer Joseph Hudon, curé à Hébertville. Hudon était alors un jeune prêtre, procureur au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière depuis son ordination en 1855. En attendant, Hébertville était desservi en hiver par le curé de Laterrière ou de Grande-Baie. L'été, le curé Hébert ne manquait pas d'être présent à Hébertville pour travailler avec les colons et planifier le village avec ses édifices communautaires : église, écoles, moulins, ponts... Au fond, l'évêque suivait la recommandation de son grand vicaire, en laissant le curé Hébert à Hébertville quelque temps après 1854. Ce n'est qu'à la fin d'octobre 1857 qu'arriva le curé Hudon.

Une église superbe dans la réserve

Avant l'arrivée du curé en titre (ou résident), le curé Hébert avait commencé la paroisse en 1852. Il avait d'abord célébré la première messe à la tête du lac Kénogami³. Ensuite, il célébrait la messe dans une chapelle aménagée au bout du camp des défricheurs⁴. Quand le village a pris forme, autour de la chute de la rivière des Aulnaies, la messe s'est dite dans une des maisons, celle qu'occupait le frère du curé Hébert, Calixte, en 1852⁵. Mais la même année, une chapelle en bois fut construite à quelques cents pieds en amont de la chute : elle figure sur le croquis de l'arpenteur Horace Dumais⁶. On a une description de l'intérieur de cette chapelle⁷. C'est là, qu'avec les

3. L'endroit est submergé par les eaux du lac haussé pour alimenter les pouvoirs électriques. La croix est maintenant érigée sur le plateau où commence le lac Kénogamichiche. («Historique de la croix, de Wikwi» par Chs-Elzéar Tremblay (curé d'Hébertville) dans *Une merveilleuse odyssée*, tome 4, par Arthur Daniel dit Donaldson ptre, Chicoutimi, 1986, p. 297-300. Voir aussi «Bénédiction de la croix souvenir...» Dans le *Progrès du Saguenay*, 12 mai 1938, p. 10.)

4. Voir tome 1, p. 340.

5. Annette S. Fortin, *Beaux Souvenirs d'Hébertville I*, Hébertville, 1982, p. 27. Aussi. «Mémoires» de Marie-Louise Hébert» recueillis par J. Émile Fortin (ASHS).

6. ANQC, carte de 1854.

7. Tome 1, p. 334.

premiers actes de baptême, on a commencé à rédiger les registres de la paroisse⁸.

Cette chapelle avait reçu un soin particulier de l'abbé Octave Hébert, frère du curé et son remplaçant à Hébertville. C'est lui qui y construisit l'autel et le tabernacle⁹. Plusieurs actes des registres sont de lui, à cette époque. Ce prêtre très pieux aimait la beauté du culte. Quand il fut curé de Saint-Arsène (près de Cacouna), il fit construire la belle église que l'on voit aujourd'hui. Il mit à contribution l'architecte très connu F. X. Berlinguet de Québec.

En 1854, une église plus grande était nécessaire à Hébertville. Le curé Hébert décida de la construire dans le canton Métsy, sur une élévation qui domine la chute des Aulnaies et les moulins. C'était de ce côté, sur la route des cantons Caron et Métabetchouan, qu'il prévoyait une expansion rapide autour du lac Saint-Jean. L'évêque voulait que le curé Hébert lui-même dirigeât les travaux de cette église spacieuse¹⁰.

Cette église fut construite par Félix Langlais, le même qui avait construit les moulins d'Hébertville : «architecte habile», écrit le curé Hébert à Mgr Baillargeon (lettre 5-12-55). Il venait de terminer l'église de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, dont le curé Hébert avait d'ailleurs choisi le site sur un coteau¹¹. Ils observèrent à peu près les mêmes dimensions (100' x 50' x 25') pour l'église d'Hébertville¹².

Frédéric Bolduc, meunier d'Hébertville, écrit, dans le journal *Le Canadien* du 23 mars 1855 : «On a commencé à bâtir une superbe église qui, jusqu'à présent, n'a rien coûté à personne, et l'on voit tout cela dans la Société des Comtés de L'Islet et de Kamouraska, conduite par le révérend M. Hébert, curé de Kamouraska et agent de cette colonisation. Son courage patriotique et son dévouement se sont montrés à l'oeuvre de ce nouvel établissement pour l'ouverture d'un pays...»

Près de l'église, on a aussi construit un presbytère de 40 pieds sur 30 pieds. La société de colonisation a payé (pour l'église et le presbytère)

-
8. Les Archives de l'Évêché de Chicoutimi conservent le 1^{er} registre de BMS qui va du 13 juin 1852 au 12 septembre 1855. Ce registre a été transcrit dans celui du presbytère d'Hébertville, par le curé Joseph Hudon en 1857.
 9. C.-E. Tremblay, «Petit catéchisme...», no 100. Voir aussi Marius Paré, *L'église du diocèse de Chicoutimi*, tome I, p. 197.
 10. Lettre de N.-T. Hébert à son frère Calixte, le 16 janvier 1857.
 11. Léon Bélanger, *Saint-Alexandre*, p. 42-43.
 12. Lettre de N.-T. H., 5 décembre 1855.

274 louis et la propagation de la Foi 113¹³. Le curé Hébert aussi fournira sa part pour cette église¹⁴.

Pourtant, quand le curé Hudon arriva, à la fin de l'année 1857, il fut déçu des installations qu'il y trouva. «Lorsque je suis arrivé à Hébertville, le 22 octobre 1857, écrit-il, le plancher de la partie occupée de l'église n'était fait qu'en madriers volants et il m'a fallu, durant tout l'hiver, dire la messe dans cet état¹⁵». On lit dans Wilfrid Lebon, à propos du presbytère et de l'église, à l'arrivée du curé Hudon : «La résidence du missionnaire était dans un misérable état, la chapelle occupait la moitié d'une grange; c'était pauvre et froid, le précieux sang gelait souvent pendant la sainte messe.¹⁶»

Le curé Hudon a donc dû rendre l'église et le presbytère plus confortables pour y habiter à l'année, car jusque-là, il n'y avait pas eu de prêtre résident en permanence, et l'église n'avait pas encore été officiellement ouverte au culte. Hudon avait donc beaucoup à faire. Il reçut un octroi de £25 de la Propagation de la Foi et suggéra à l'évêque que Calixte Hébert soit un des procureurs pour les affaires de l'église¹⁷.

Les titres ou patentes, pour le terrain de l'église et ses dépendances (... presbytère et cimetière), furent remis au curé Hébert pour la «réserve».

L'abbé Ferland cherchait, au nom de l'archevêché, les fameuses «patentes» du terrain de l'église. On sait comment il est important pour l'évêque de savoir ses églises bien établies en toute légalité. Le curé Hébert affirmait à l'abbé Ferland qu'il avait remis les patentes à son attention chez le marchand Renaud à Québec (lettre 19 mars 1858).

Le 5 décembre 1861, le curé Joseph Hudon d'Hébertville demandait de son côté, à la Commission des Terres, les titres pour le terrain où est située «l'église et dépendances de N. D. d'Hébertville» dans le canton Mésey (ANQQ, Terres et Forêt, O.C. 927, no 16370). La réponse vint par le décret du 24 décembre 1861 qui délivrait les patentes demandées, en soulignant cependant qu'elles avaient déjà été données au curé Hébert (*Ibidem*, OC 927, no 16976).

Où étaient donc ces patentes que le curé Hébert affirmait avoir remis à Québec à l'intention de l'abbé Ferland? On les trouve consignées au

13. *Ibidem*.

14. Lettre de N.-T. H. à J.-B. Ferland ptre, 19 mars 1858. Cette lettre se trouve aux archives de la Bibliothèque Municipale de Montréal (IG 4060-49352) je ne sais par quel hasard. L'abbé Ferland a été secrétaire à l'archevêché de Québec de 1850 à 1854. Ensuite il a enseigné l'histoire à l'Université Laval. Il a publié une *Histoire du Canada* sous le régime français (1861).

15. Rapport annuel à l'évêché, 15 septembre 1859.

16. Wilfrid Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, 1948, tome I, p. 536.

17. Lettre de Jos. Hudon à l'archevêché de Québec, 15 sept. 1859 et 5 nov. 1860 (Archives de l'évêché de Chicoutimi, Série XVII, cote 7, Paroisse 76, volume 7).

Bureau d'enregistrement d'Hébertville (aujourd'hui à Alma) au numéro 10 757 en date du 13 juin 1856. Elles venaient de «Sir Ed., Walker Head gouverneur général de l'Amérique britannique du Nord, à Toronto». Le texte est entièrement en anglais, comme celui du décret de décembre 1861. La «réserve» d'Hébertville est au nom du curé Hébert pour laquelle il a payé 5 livres. Les frontières de la réserve avaient été modifiées pour l'étendre dans Mésy.

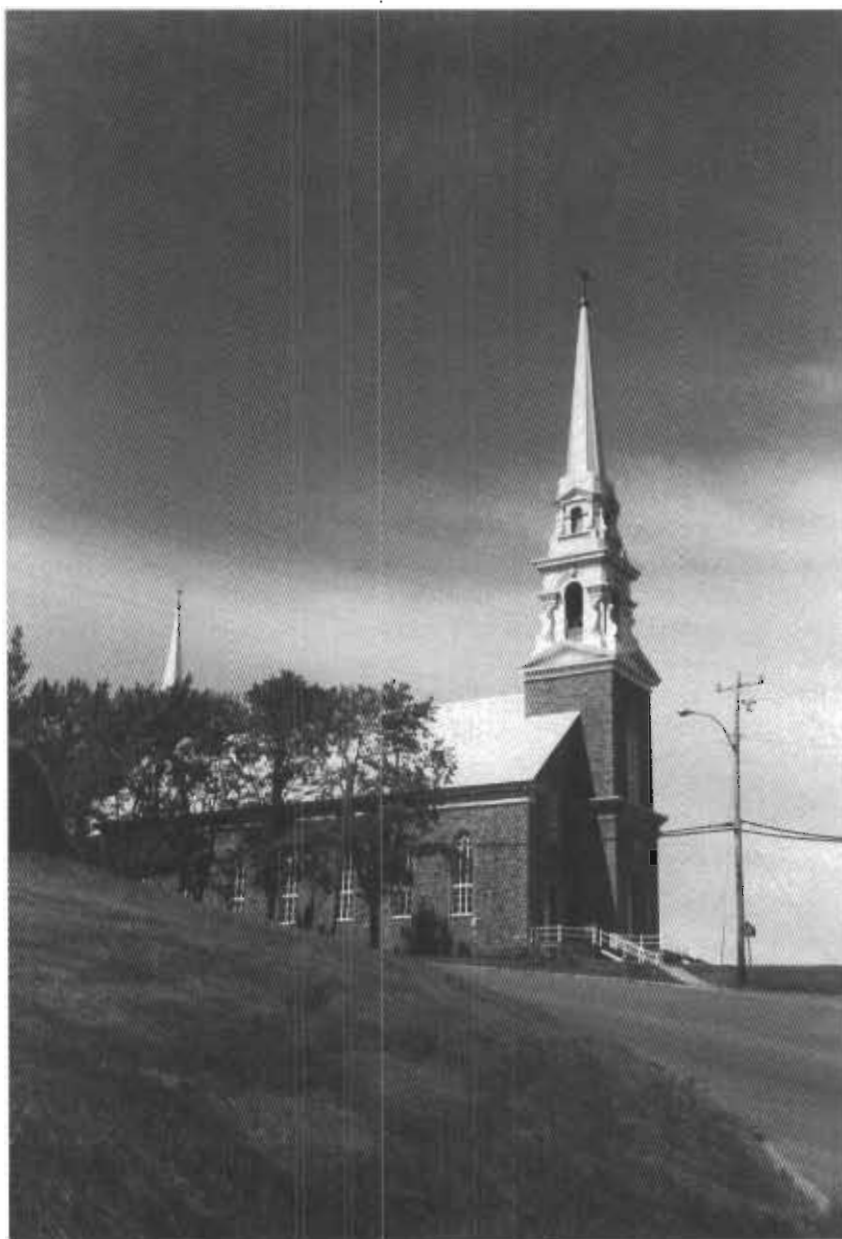
Les limites de la «réserve», tout comme celles des cantons, étaient plus ou moins définitives dans les débuts. C'est ainsi d'ailleurs que le curé Hébert a pu avoir des terres dans différents cantons, en vertu du premier décret qui lui concédait Labarre et des terres avoisinantes. Les modifications, par la suite, se faisaient avec le commissaire des Terres ou son agent local. Il suffisait que les lots demandés ne soient pas déjà concédés, ou bien qu'ils aient été abandonnés. La lettre de Jean Langevin, commissaire des Terres de la Couronne, est révélatrice à ce sujet. Le 25 juillet 1850, il écrit au curé Hébert : «Ne prévoyant pas qu'il y ait d'objection à laisser avoir à votre association, aux mêmes conditions que pour La Barre, un certain nombre de lots dans Mésy, pourvu qu'aucune autre personne n'y ait un droit antérieur de possession et d'amélioration, des instructions à l'effet requis, vont, en conformité à votre demande, être expédiées aussitôt que possible à Mr Ballantyne, arpenteur, sous enveloppe à votre adresse, et ce sans attendre une demande spéciale et plus en forme de votre part à cet effet; laquelle demande cependant je vous prierai de vouloir bien adresser au Bureau, à votre loisir, sous la même date du 21 juin 1850...» (Société historique de la Côte-du-Sud, 2-37). Le curé Hébert avait donc tout préparé pour que la paroisse prenne son essor. Aujourd'hui, en plus de l'église, une grande école régionale occupe le terrain de la réserve dans Mésy.

En 1868, Siméon Lesage, assistant-commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics, après avoir visité Hébertville, écrit dans les journaux : «L'église d'Hébertville est très bien située sur une éminence, le long de la Rivière des Aulnets : c'est une construction en bois, fort spacieuse, qui date déjà de plusieurs années. L'intérieur est propre et convenable mais son plus bel ornement est l'affluence de bons fervents chrétiens qui l'encombrent tous les dimanches.¹⁸»

L'église de bois a été peu à peu complétée et réparée par les différents curés qui ont succédé au curé Hébert. Mais en 1878, une nouvelle église plus grande s'imposait. Les paroissiens signèrent donc une requête à cet effet. Après avoir reçu la permission de l'évêque, le 21 décembre 1878, on se mit à l'oeuvre pour fixer les plans, trouver les experts et assurer le financement de la construction. La nouvelle église sera en pierre. Elle aura 150 pieds sur 70. Elle recouvrira l'ancienne qui sera démolie, aussitôt que les offices religieux pourront se faire dans la nouvelle. Ce procédé était souvent

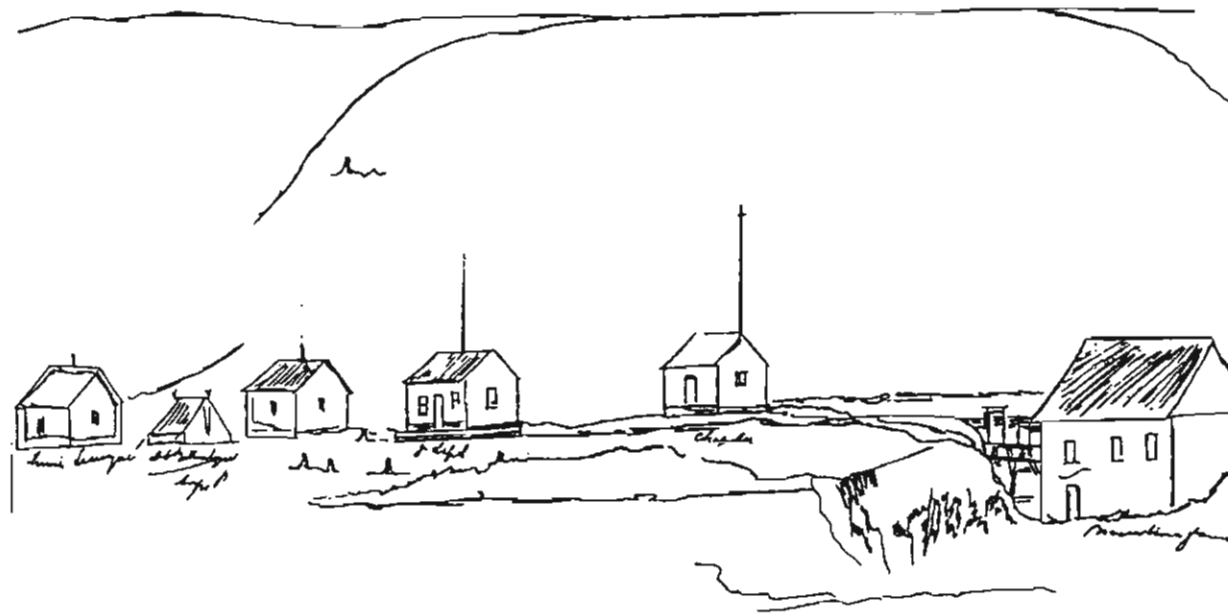
18. *Le Journal de Québec*, 23 octobre 1868.

employé quand on construisait sur le même site. Ainsi, les fidèles pouvaient passer de l'ancienne église à la nouvelle, sans interrompre la pratique religieuse.



Église N.-D. d'Hébertville, sur la colline dominant la rivière des Aulnaies et la plaine.

(Photo P.-M. H.)



Nécessaire en 1854 -

*Vraie copie de l'original - dessiné par l'arpenteur Dumais
 Québec, le 23 octobre 1938 R. Berthier, Des.
 R.S.L.*

Tous droits réservés Société Historique de Saguenay

Le premier établissement à Hébertville était au bord de la rivière des Aulnaies, au flanc de la colline où se trouve aujourd'hui l'église.

À droite en bas, apparaît le moulin à farine, avec le canal qui amène l'eau de la rivière.
 (Pascal-Horace Dumais, 1854, SHS, 110-A. Tiré de Dany Côté, *op. cit.*)

L'architecte fut David Ouellet qui travaillait à Québec pour le diocèse. Mgr Racine évêque de Chicoutimi depuis 1878 (auparavant vicaire à Québec) le connaissait très bien. Les entrepreneurs, par contre, furent choisis sur place : Félix Langlais, aidé de Joseph Néron et Jean Pagé¹⁹. Tout alla bien jusqu'au début de décembre 1881, alors que les travaux arrêtaient : les entrepreneurs avaient soumis trop bas et n'avaient plus d'argent pour continuer. Les murs étaient rendus jusqu'aux chassiss²⁰.

Le grand vicaire Bruno Leclerc, originaire de Kamouraska (comme le curé Hudon), et curé d'Hébertville depuis 1875, avait entrepris ces grands travaux. Les gens d'Hébertville l'appelaient «le grand vicaire Leclerc», car il était vicaire forain et avait beaucoup d'influence sur toute la région du Lac-Saint-Jean.

Il eut recours au frère du curé Hébert, l'architecte Étienne Hébert, qui avait déjà construit plusieurs églises et autres édifices publics. Étienne avait été à la bonne école, celle de son père, Jean-Baptiste, connu pour ses solides constructions. Ces hommes connaissaient bien Félix Langlais pour avoir travaillé avec lui sur la Côte-du-Sud²¹. C'est donc Étienne Hébert qui vint terminer l'église d'Hébertville. Il logea alors chez son frère aîné, Calixte, qui demeurait près de l'église, avec sa famille²².

Un nouveau contrat fut passé à Hébertville, devant le même notaire Sévérin Dumais. Les syndics étaient en partie les mêmes et sous le même président, Napoléon Hudon. Étienne Hébert agissait à la fois comme architecte et comme entrepreneur. Il s'engagea à terminer les travaux selon les devis, plans et dessins de l'architecte David Ouellet de Québec, en

-
19. Greffe *Sévérin Dumais*, n.p., Hébertville, 5 novembre 1879, no 2293. Ce contrat contient 4 parties : 1° contrat de Félix Langlais, associés et syndics, comprenant 18 suppléments au devis de David Ouellet, signé par Félix Langlais le 5 novembre 1879 à Hébertville; 2° «Devis descriptif des ouvrages» signé par D. Ouellet le 29 septembre 1879 à Québec; 3° «Devis estimatif» signé par D. Ouellet à Québec le 27 octobre 1879; 4° Le tout signé et paraphé par Félix Langlais, associés et syndics, ainsi que le notaire Sévérin Dumais, le 5 novembre 1879 à Hébertville. Ce contrat se trouve aussi dans le fonds Morisset (Artistes et Artisans) 2/L 282.5/F 316, aux ANQQ.
 20. Le 4 septembre 1881, M. Petit, passant à Hébertville, écrit dans son journal : «Les travaux de construction de la nouvelle église d'Hébertville [sont arrêtés] depuis quelques jours : les entrepreneurs, Félix Langlais et Jos. Néron, [ont entrepris ce travail] à trop bon marché. Les murs [sont] rendus à demi-hauteur». (Russel Bouchard, *La vie quotidienne à Chicoutimi au temps des fondateurs*, Chicoutimi-Nord, 1994, p. 466-467.)
 21. V.g. expertise pour l'église de Saint-Denis en 1847.
 22. «Mémoires d'Edmond Hébert» recueillis par Émile Fortin (Archives de la Société historique du Saguenay, Chicoutimi). La maison de Calixte Hébert existe encore à Hébertville à 689, rue Labarre.

ajoutant les améliorations ou changements demandés par les parties impliquées²³

Le contrat était fait pour la somme de 9 750\$. En tenant compte de la somme dépensée déjà²⁴, le coût total de l'église ne dépassera pas la somme envisagée au début, c'est-à-dire 20 000\$. Étienne mettait en garantie de l'exécution de son travail la somme de 3 000\$ qui lui était due par la fabrique de l'église de Saint-Arsène où son défunt frère, Octave, avait été curé.

L'église ne comporte pas de transept, tout comme celle de Saint-Alexandre, et l'abside est en demi-cercle. La sacristie est imposante. Elle a été construite en bois, avant la construction de l'église de pierre, c'est-à-dire en 1875. Comme en plusieurs endroits (à Saint-Pascal-de-Kamouraska par exemple), le rez-de-chaussée peut servir de salle; l'étage supérieur également. Il y avait, par ailleurs, une salle publique près de l'église, du côté ouest.

La sacristie a été revêtue de pierre, beaucoup plus tard, à la suggestion de l'évêque qui craignait un danger de feu pour l'église. Fait intéressant, en ce qui concerne les pierres de l'église : elles proviennent «d'une carrière appartenant à F.-X. Ouellet établi près de la rivière Ouiatchouane, à Val-Jalbert. Toute la pierre a été tirée du lit de la rivière, sans minage. On s'est contenté de prendre les morceaux détachés qui avaient une régularité presque mathématique²⁵.

On ne pouvait se passer de la collaboration de Félix Langlais pour la construction de l'église. Il demeurait d'ailleurs voisin de l'église et pouvait donner son coup de main. Lui et sa famille étaient des gens très pieux. C'est son fils Louis-Félix qui alla planter la croix sur l'immense clocher dominant

23. Greffe du notaire Sévérin Dumais, 6 mai 1882, no 2702. Ce contrat a été fait au presbytère d'Hébertville où était présent Étienne Hébert, venu de Québec. Il y a une copie au presbytère. Le greffe de Sévérin Dumais est maintenant aux archives judiciaires d'Alma, Lac-Saint-Jean.

24. Voici ce que disait le journal *Le Canadien*, à Québec, sur l'église d'Hébertville et la paroisse, le 27 juillet 1880 : «On est maintenant à construire une magnifique église en pierre à Hébertville, comté de Chicoutimi, sous la direction du Révérend M.R. Leclerc, curé de cette paroisse. Cet édifice qui mesurera 150 pieds sur 70, coûtera environ \$20 000, et s'élèvera sur l'emplacement même de l'ancienne église. Nous avons constaté avec plaisir que cette paroisse est réellement entrée dans la voie du progrès, malgré les épreuves qu'elle a eu à subir depuis plusieurs années. La récolte dans cette dernière paroisse a une très belle apparence. Voici un état approximatif de la récolte dans cette paroisse (en minots) : Blé 25,000; Orge 7,000; Pois 6,500; Avoine 14,000; Sarrasin 25,000; Gaudriole 7,500; Patates 20,000. La moisson est déjà commencée. Plusieurs cultivateurs ont coupé de l'orge.»

25. *Hébertville*, Comité du centenaire, 1881-1981, p. 11.

la plaine d'Hébertville²⁶. Il a travaillé aussi à l'ameublement intérieur, et a construit les autels.

L'intérieur de l'église n'a pas manqué d'attention de la part des successeurs du curé Hébert. On en a fait un joyau d'art. Mentionnons les toiles de notre artiste national Charles Huot²⁷. Celui-ci était un grand ami de l'abbé Elzéar Delamarre (originaire d'Hébertville) qui lui donna l'occasion de faire plusieurs peintures au Lac-Saint-Jean²⁸. Il y en a sept dans l'église d'Hébertville; elles ont été exécutées en 1916²⁹.

Delamarre fut mêlé aussi à l'érection du monument Hébert³⁰. Ce monument, placé d'abord en bas de la colline, a été transporté en haut, à l'ombre de l'église³¹. Il domine ainsi la plaine d'Hébertville. La nouvelle église est toujours sous le même patronage de la petite église que le curé Hébert avait fait construire au pied de la colline, c'est-à-dire Notre-Dame de l'Assomption.

Quand l'église actuelle fut ouverte au public en 1883, il y eut une grande cérémonie d'inauguration. Le curé Leclerc a été «bien inspiré lorsqu'il a rappelé en termes émus le mérite du fondateur de la paroisse et toute la reconnaissance à laquelle il a droit. Un frisson d'amour passait sur cet auditoire nombreux chaque fois que l'orateur prononçait le nom bien-aimé du révérend M. Hébert, dont la mémoire vivra toujours sur les bords du Saguenay et du Lac-St-Jean... L'église d'Hébertville est sans contredit la plus belle du comté de Chicoutimi. Dieu seul connaît les sacrifices que se sont imposés les paroissiens d'Hébertville pour la construction de ce beau monument.³²»

Il faut souligner aussi, à la gloire des Hébertillois, que leur église est une des rares au pays qui n'a pas suscité des chicanes quant à son emplacement. Tellement de localités ont souffert des disputes de ceux qui réclamaient l'emplacement dans leur quartier plutôt que dans un autre (pour donner plus de valeur à leur terrain, ou pour leur simple commodité

26. Elle fut hissé en 1895. On peut encore la voir aujourd'hui à 170 pieds au-dessus du sol. Notes de Mme Héracléus Paradis et de Anne-Marie Tremblay-Langlais (papiers de famille). Sur les travaux de Louis-Félix Langlais et de son père Jean-Félix Langlais, voir «J.-Félix Langlais...» par P.-M. H. dans *Saguenayensia*, vol. 41, 1999.

27. Charles Huot a peint, entre autres tableaux d'histoire, la toile de 12 pieds, au Parlement de Québec, représentant un débat à l'Assemblée nationale de Québec (Jean-René Ostiguy, *Charles Huot*, Musées Nationaux du Canada, Ottawa, 1979, p. 22-26 et 81).

28. *Ibidem* et *Les Chemins de la mémoire*, t. 1, Publications du Québec, 1990, p. 465-466.

29. *Hébertville 1881-1981*, p. 12, 13, 16, *op. cit.*

30. A. Dragon, S.J., *L'abbé Delamarre*, Soc. Hist. Sag., 1973, p. 209-212.

31. Christiane Laforge et Mona Gauthier Cano, *Notre histoire à petit pas*, Saint-Fulgence, 1987, p. 143-144. Un livre a été publié en 1926 à l'occasion du dévoilement du monument, par l'abbé André Laliberté : *Les fêtes du Monument Hébert*, Chicoutimi, 1926, 116 pages.

32. *Hébertville, 1881-1981*, *op. cit.*, p. 14.

religieuse)! Les habitants du village d'Hébertville, au pied de la côte, ont accepté de bonne grâce de monter la colline abrupte pour se rendre à leur nouvelle église.

En 1948, on évaluait cette église à 368 750\$³³. Aujourd'hui, elle est évaluée à 2 000 000\$ environ. Une église était alors une construction essentielle à tout établissement durable. Elle servait de lieu de ralliement et d'animation spirituelle, culturelle, économique et sociale. Les autres constructions fondamentales à une colonie isolée étaient les moulins et l'école.

L'intérêt stratégique des moulins

Les moulins étaient essentiels dans un milieu de défrichement : pour transformer le bois en planches et le blé en farine. Ils servaient ensuite peu à peu à d'autres industries de base, comme tanner le cuir et carder la laine. Avec cette industrie fondamentale, on pouvait se vêtir, se nourrir et s'abriter.

Tout établissement commençait le long d'un cours d'eau, autour d'une chute. La chute fait tourner une roue³⁴ : c'est le moteur initial qui met en marche le moulin. La chute de la rivière des Aulnaies était l'endroit idéal, choisi par le curé Hébert, à proximité d'une autre chute, celle de la Belle Rivière. Un bel ensemble industriel se profilait donc dans ce carrefour de chutes et de rivières à Hébertville.

De mai à juin 1849, le curé Hébert avait exploré les abords du lac Saint-Jean, la Belle Rivière et la rivière Métabetchouane. Au nord du Saguenay, il s'était rendu aussi aux rivières Valin et Shipshaw. Le canton Labarre était le centre de son rayonnement puisque c'était celui que le gouvernement lui avait alloué pour réaliser sa colonisation au Lac-Saint-Jean. Il avait vu ici et là des chutes «superbes», comme il le dit dans son rapport d'exploration³⁵ mais la chute de la rivière des Aulnaies restait la meilleure pour son premier établissement au Lac-Saint-Jean. Elle était haute et facilement «canalisable». Les moulins qu'on y construisit dès 1851 tournèrent sans interruption jusqu'à nos jours, alors que sur les autres chutes ils ont tous arrêté de fonctionner après quelque temps de service. Les moulins à scie et à farine d'Hébertville n'ont jamais cessé d'alimenter Hébertville et les environs. Il faut dire que, dès l'apparition de l'électricité,²³³

ce pouvoir a suppléé au moteur à eau.

33. Évêché de Chicoutimi, Rapport annuel d'Hébertville pour l'année 1948.

34. Les grandes roues à aubes (en bois) ont été utilisées pour les premiers moulins. À partir de 1850, des turbines sont apparues sur le marché. Une étude a été faite sur les moulins d'Hébertville par Dany Côté (reprographie, mai 1995), Municipalité d'Hébertville. Le cahier de 106 pages contient de nombreuses illustrations des moulins au cours de leur évolution. En février 1999, Dany Côté a publié le livre du 150^e anniversaire de la fondation d'Hébertville.

35. «Exploration du Curé Hébert» dans *Saguenayensia*, sept-oct. 1967, p. 101-104.

Le curé Hébert connaissait la compétence de Félix Langlais qui avait déjà construit un moulin à Saint-Denis-de-Kamouraska et qui n'avait pas hésité à laisser la Côte-du-Sud pour le suivre dans les bois, comme il le disait dans une lettre au gouvernement. En 1850, le curé avait écrit au Commissaires des Terres : «[...] la Société a cru de son intérêt de céder tous ses droits, privilèges et profits sans aucune indemnité... à un entrepreneur nommé Félix Langlais, à condition seulement que les moulins à scie et à farine [soient] terminés et prêts à marcher le printemps prochain». (ANQQ, Terres et forêts, lettre de N.-T. Hébert à Langevin, août 1850, no 1242). C'était un bon défi à relever quand on sait les difficultés qu'il y avait alors à acheminer des matériaux de construction au Lac Saint-Jean. Félix Langlais, qui fabriquait ses pièces de mécanique lui-même, sut faire des moulins solides et les maintenir en mouvement par la suite.

Ce n'est qu'en 1990 que le moulin à scie d'Hébertville a cessé de tourner. Il aurait pu tourner encore longtemps, mais son propriétaire M. Philippe Bouliane était déjà avancé en âge et personne n'a voulu prendre la relève. L'avantage des installations hydrauliques d'Hébertville était le débit constant et facilement contrôlable de la rivière des Aulnaies. Les annales de l'endroit ne relatent qu'un débordement de la rivière des Aulnaies depuis 1850, alors qu'à la Belle Rivière des inondations ont plusieurs fois emporté les installations. Le «déluge» de 1996, par exemple, a enfoncé l'écluse de la Belle Rivière, réduisant la chute à une faible hauteur au flanc de la meunerie. Il existe une autre chute «superbe» que le curé Hébert a visitée plus bas sur la Belle Rivière, en allant au lac Saint-Jean. Mais ses abords sont difficiles d'accès.

Un texte, conservé aux Archives de la Société Historique du Saguenay, donne une description du bâti primitif à Hébertville, selon un pionnier de l'endroit :

«M. Langlais arriva de St-Denis à Hébertville, environ en 1854. [Il y était déjà en 1851, mais repartait pour la Côte-du-Sud l'hiver. Voir *Le Saguenay en 1851*] Il se bâtit une maison et une boutique de cordonnerie, de forge, de ferblanterie, de bois et de fer. M. Langlais avait des apprentis dans chaque ligne. C'était lui qui montrait ces métiers. Son apprenti-forgeron était M. Didier Lagacé. M. Langlais bâtit la première chapelle, le moulin à scie et celui à farine. Il les bâtit tous deux à son propre compte. Quand celui-ci arriva à Hébertville, la rivière des Aulnaies ne suivait pas dans le village le cours qu'elle suit actuellement. Voici quel était son cours : la rivière formait une baie d'environ 150 pieds de long et, pour la largeur, elle commençait en avant de la maison où réside actuellement M. L.A. Dubois et s'étendait jusqu'à la rue. Un petit cours d'eau prenait au fond de cette baie et allait se jeter dans la rivière en faisant une petite courbe environ à 150 pieds plus loin. Ainsi la rivière formait une île et c'est sur cette île que s'établirent les 17 premiers colons quand ils arrivèrent à Hébertville. Durant l'été, il ne passait presque pas d'eau dans cette petite branche. Pour utiliser la rivière à sa pleine capacité, M. Langlais boucha cette

petite branche de la rivière et nettoya la rivière proprement dite pour que l'eau ne passe que par là. Ainsi la chute que formait la rivière en cet endroit se trouvait grossie et par conséquent fournissait plus de force³⁶.

Le chemin Kénogami arrivait directement à la chute des Aulnaies, d'abord sur la rive droite, ensuite sur la rive gauche. La rivière était facile à traverser sur des chevalets. Comme elle gelait complètement l'hiver, on pouvait passer sur la glace. L'hiver, les moulins ne fonctionnaient pas. On profitait de la relâche pour défricher la forêt et empiler les billes près du moulin, prêtes à être sciées quand le dégel arriverait. Les conduites d'eau jusqu'aux moulins étaient presque faites déjà par la nature.

Il était dans les plans du curé Hébert de mettre à profit la chute de la Belle Rivière. Au cours de son exploration au Lac-Saint-Jean en 1849, il s'était arrêté à cette chute, située dans le canton Caron, à la jonction de Labarre et Métsy. «M. Boucher, écrivait-il, nous a cédé cette chute avec le terrain qui se trouve depuis le bas de la chute jusqu'au Township Labarre³⁷» Cependant les conduites d'eau pour aménager un moulin à cet endroit étaient coûteuses à aménager.

Les deux moulins de la chute des Aulnaies rendirent d'inestimables services au Lac-Saint-Jean. Ils ont servi à loger et à nourrir une grande population, durant plus d'un siècle. On partait de Roberval et d'Alma pour faire moudre son grain à Hébertville³⁸. Les pressions s'exercèrent donc rapidement pour qu'on construise des moulins sur la Belle Rivière, plus près du lac Saint-Jean. En 1856, Calixte Hébert écrivit une lettre à l'Hon. Cauchon pour préserver les droits de l'Association sur les deux chutes de la Belle Rivière, l'une à «deux milles du village d'Hébertville [la petite chute] et l'autre à 4 ou 5 milles du dit village [la grande chute, en aval]³⁹».

36. «Notes de M. Adélarud Hudon», Société historique du Saguenay, Dossier 51, pièce 18.

37. «Exploration...», p. 102.

38. Victor Tremblay, *Alma ou Lac Saint-Jean*, Soc. Hist. Sag., 1967, p. 214 et *Le Saguenay en 1851*, p. 94.

39. ANQQ. Lettre de N.-T. H., 11 oct. 1856, no 9959-1645. Le curé Hébert qui pouvait déjà occuper des lots abandonnés par l'abbé Boucher dans Caron voulait également en avoir dans Signay, car il considérait qu'il n'aurait que 300 lots valables dans Labarre. Il en demandait 200 dans Signay. Boudreau de Baie-Saint-Paul qui réclamait Signay, Belle Rivière et la chute de la rivière des Aulnaies n'était pas considéré sérieusement par les autorités des Terres. S'il veut la chute de la rivière des Aulnaies, a dit le curé Hébert au gouvernement, il peut la prendre mais à la condition qu'il y construise un moulin. Il écrivait au Commissaire des Terres : «Si la Société Boudreau avait été en état de bâtir des moulins, assez à temps pour le besoin de la nôtre, nous lui aurions abandonné bien volontiers le privilège d'en bâtir tant et plus. Mais nous avons de trop fortes raisons de croire que nous attendrions bien trop longtemps pour notre intérêt, si nous attendons que cette Société nous fasse des moulins. Je ne voudrais pas faire tort à cette société. Au contraire je voudrais lui être utile. Mais aussi je demande que cette société ne soit point favorisée au détriment de la nôtre. Déjà nous avons fait entreprendre un moulin à farine, un à scie et un à battre, le tout doit être prêt le printemps 1851 — époque où ces

Deux moulins furent donc construits sur la même chute de la Belle Rivière, près du village d'Hébertville : une scierie et une meunerie. Félix Langlais y a investi encore ses énergies, après avoir vendu ses premiers moulins de la rivière des Aulnaies à Jean-Charles Chapais, en 1859, pour la somme de 600\$⁴⁰. Il se disait alors «gêné» dans ses affaires⁴¹. Mais il exploitera plus tard un autre pouvoir d'eau sur la rivière des Aulnaies, en aval de la première chute, pour un nouveau moulin à farine et à scie⁴².

Un des premiers membres de l'Association de L'Islet et Kamouraska, Félix Langlais assistait régulièrement aux assemblées à La Pocatière. Plusieurs hommes comme lui, venus de Kamouraska avec le curé Hébert, furent précieux pour la conquête du Nord. Ce sont eux qui ont fondé le Lac-Saint-Jean. Cette région n'a pas été ouverte seulement par une vague migratoire venant de Kamouraska. Elle est redevable aussi à une équipe d'experts qui y ont fait des infrastructures en pleine forêt. C'étaient des visionnaires. Ce sont eux qui ont ouvert les voies aux migrants en quête

moulins sont de la plus grande nécessité pour l'intérêt de nos colons. Ayez la bonté de me dire votre opinion sur ce point...» (Lettre de N.-T. Hébert, le 1^{er} mars 1850, adressée à N.T. Bouthillier, Ecr., Bureau des Terres, Montréal. ANQQ, Terres et Forêt, no 453).

40. ANQQ, Greffe de Jos. Garon, 3 août 1859, no 735 bis. Ce contrat fut passé dans la maison même de J.-C. Chapais à Saint-Denis-de-Kamouraska. On y lit une bonne description des moulins de la chute des Aulnaies à Hébertville : «1^o- Un moulin à farine construit dans le Township LaBarre, dans le village d'Hébertville, sur la chute dite «des Aulnets». 2^o- un moulin à scie construit dans le Township Mésey, dans le même village et sur la même chute, —avec étable, boutiques et autres appartenances et dépendances, quelconques des dits moulins et terrains. Lesdits deux moulins et dépendances, construits comme susdits, chacun sur un terrain de trois acres en front sur la rivière des Aulnets et d'un acre en profondeur de chaque côté d'icelle, et lesdits terrains désignés sur les plans comme «terrains des moulins», les dits terrains enclavés dans et bornés de tous côtés par les réserves du village d'Hébertville».
41. J.-Félix Langlais au Commissaire des Terres de la Couronne, 8 août 1859. ANQQ, E-9, Vieux Dossier no 11227.
42. M. Adélaré Hudon a raconté ce qui suit, à propos de ces moulins : Quand M. Langlais se fit enlever ses moulins par Chapais, «il bâtit un autre moulin à farine vers 1877 ou 1878, environ à 100 pieds en aval du précédent... Il moult dans ce moulin pendant 5 ou 6 ans. Puis, il le débâtit et alla le rebâtit à la petite chute, là où résidait M. Thomas Bolduc. Celui-ci avait fait faillite. Les habitants de St-Jérôme et de St-Gédéon avaient demandé à M. Langlais de bâtir son moulin à la petite chute (Belle Rivière), car ils trouvaient que son moulin du village était trop loin». (Société Historique du Saguenay, 51/18). Voici la version du Dr Lavoie dans ses conférences mises en forme par le curé Elzéar Tremblay : «[...] Après avoir perdu son moulin, M. Langlais construisit encore, au bout de quelques années, un autre moulin à scie et à farine à environ deux arpents plus bas où sont actuellement les Messieurs Vézina» (Archives de la paroisse d'Hébertville, document 5, p. 23). Les différentes cartes du village d'Hébertville, à cette époque, indiquent clairement l'endroit de ce second moulin où il y a d'ailleurs des rapides et encore des fondations visibles. En face, il y eut une tannerie. Ces installations se trouvaient en arrière de la maison de Calixte Hébert, rue Labarre.

d'emplacements. Félix Langlais est allé aussi loin qu'à Roberval pour y construire les premiers moulins de la région⁴³.

Il a eu à son service le meunier Frédéric Bolduc pour son moulin à farine de la chute des Aulnaies. Bolduc a possédé ses propres moulins à la chute de la Belle Rivière. Plusieurs membres de la famille Bolduc se sont établis à cet endroit et ont exploité la chute. Ils y avaient une boutique à forge et un restaurant⁴⁴. La dynastie des Bolduc, aux origines d'Hébertville, a été parmi les familles pionnières et industrieuses. Quand Félix Langlais mit en opération ses moulins à la même chute de la Belle Rivière en 1869, le moulin des Bolduc avait cessé de fonctionner⁴⁵.

Le moulin à scie coupait le bois apporté par les défricheurs. Les billots étaient transformés en planches, moyennant une certaine rémunération. Il y avait du beau pin et du beau cèdre dans cette forêt séculaire, et de l'érable en quantité : c'était du bois précieux pour la construction. On en retrouve encore de belles pièces dans les fondations des vieilles maisons, comme celle de Calixte Hébert. Mais le commerce le plus important, en volume et en rendement, était celui du bois d'épinette vendu à Price⁴⁶.

Quant au moulin à farine, il transformait d'abord le blé pour la farine ordinaire. Mais à mesure que le blé de l'Ouest a envahi le marché, il devint plus économique d'acheter ce blé que d'en faire la culture. Les moulins se mirent donc à transformer l'orge et le sarrasin. Urbain Hudon qui a connu cette époque à Hébertville décrivait ainsi les coutumes, en parlant du moulin de la chute des Aulnaies : «Ce moulin servait à réduire le grain pour en faire de la farine blanche, de la farine de sarrasin et de moulée. La farine de sarrasin nous permettait de cuire des beignets sur le poêle, en ayant soin de graisser les ronds avec une couenne de lard. La préparation de la pâte ressemblait à celle des crêpes, sauf qu'on y ajoutait de la levure. Ce beignet se mangeait avec de la mélasse. La mouture ne se payait pas en argent, mais bien en grain. La mesure était une chaudière contenant un gallon. Faut-il

43. Rossel Vien, *Histoire de Roberval*, Soc. Hist. Sag., 1955, p. 278. «Le moulin est situé à la Pointe-Bleue, Lac-Saint-Jean» (M. Petit dans Russel Bouchard, *La Vie Quotidienne...*, 1993, p. 366).

44. Dr. C.-A. Lavoie... *op. cit.*, p. 23 et 23-A.

45. Sur Frédéric Bolduc et sa famille, voir *Bulletin de la Soc. Hist. Sag.*, 2 oct. 1955, no 22, p. 13-15 et *Saguenayensia*, «Les mariages de la région» par L. Bélanger, juil.-août 1963, p. 83. Un échange de lettres entre Frédéric Bolduc et l'agent des Terres, Vincent Marlin, à propos de réclamations, s'est terminé sans résultat. (Voir ANQQ, Terres et forêt, E-9, du 26 févr. 1863 à 21 mai 1864, nos 3726—7887,505).

46. Le *Saguenay en 1851* rapporte, que le moulin à scie a «débité plusieurs centaines de billots» et que du bois a été vendu avec la récolte pour le montant de £301. De plus, des maisons, des granges et des hangars ont été construits (p. 94-95).

Sur les rapports avec Price, voir Louise Dechêne «Les entreprises de William Price 1810-1850» dans *Histoire Sociale*, Ottawa, avril 1968, p. 25, 33, 35, 42.

noter aussi qu'à cet endroit se trouvait le moulin à carder la laine de nos moutons⁴⁷».

Tous les gens qui allaient au Lac-Saint-Jean devaient s'arrêter à Hébertville, pour les questions administratives, pour les auberges et pour les affaires en général. Deux facteurs principaux ont détourné le trafic du côté d'Alma : le développement des grandes usines à L'Isle-Maligne (Alma) en 1923, et la submersion du chemin Kénogami, à la même période.

En 1923, on transportait à Larouche des maisons de la paroisse de Saint-Cyriac, laquelle, sur le parcours du chemin Kénogami, devait être noyée par le relèvement du lac Kénogami. Larouche, la nouvelle paroisse prévue, est situé dans l'axe de la voie ferrée allant du Lac-Saint-Jean à la Grande-Baie. Le long de cette voie ferrée un chemin carrossable fut construit en 1921. C'était le nouveau chemin du Lac-Saint-Jean qui remplaçait le chemin Kénogami.

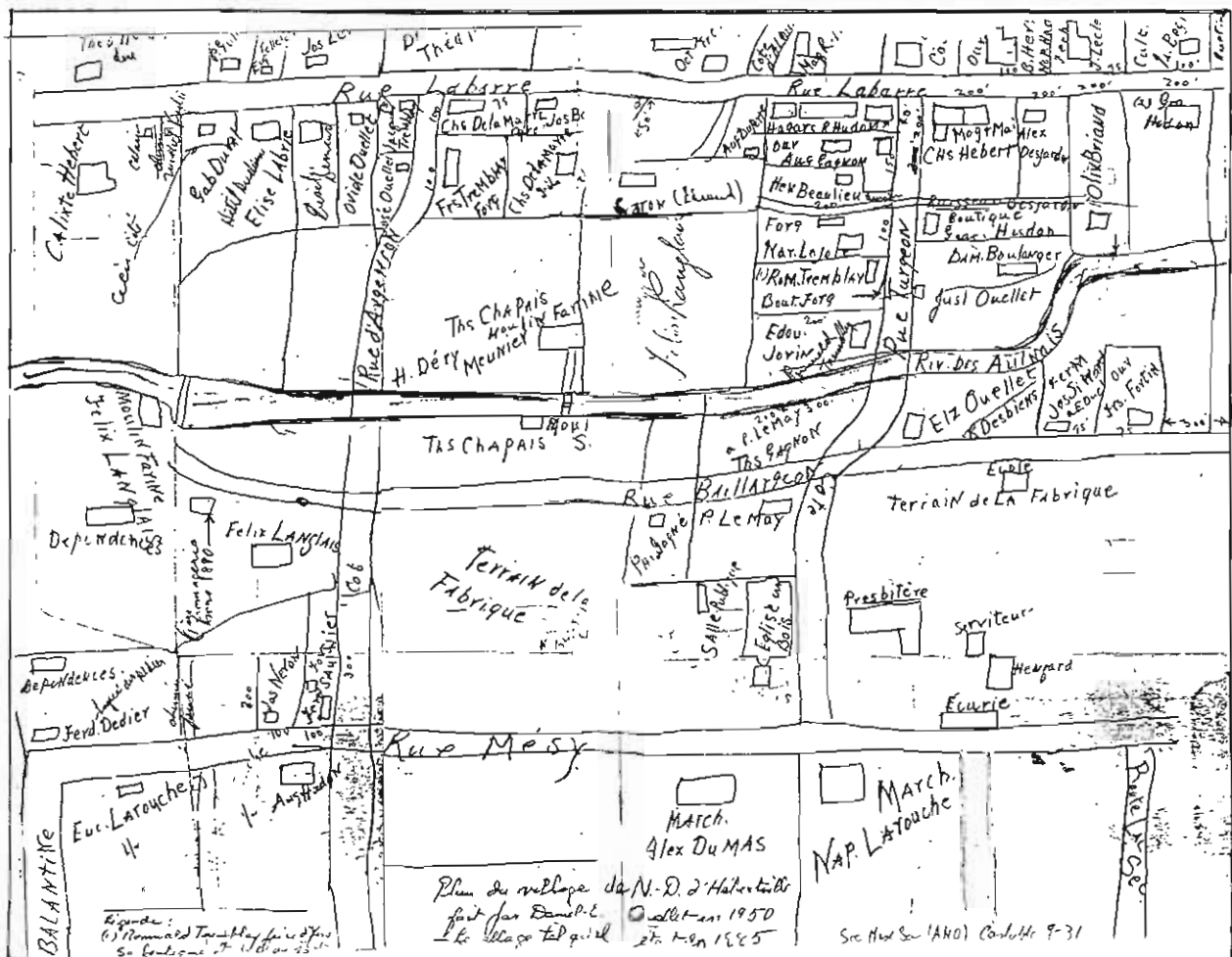
Aujourd'hui il ne reste que des portions du vieux chemin Kénogami, converti, ici ou là, en sentier de forêt. Du lac Kénogamichiche au lac Saint-Jean, il est encore reconnaissable à certains endroits où la route actuelle le recouvre.

La première école de la région

Quand le curé Hébert est arrivé pour la première fois à Hébertville en 1849, l'endroit était sauvage. Le village se forma autour de la chute de la rivière des Aulnaies. C'est là que la première école au Lac-Saint-Jean fut aménagée.

Dans un récit sur les premiers établissements, Antoine Hudon parle des débuts de l'enseignement. Hudon est arrivé à Hébertville avec le curé Hébert en 1850. L'abbé Joseph Fortin a heureusement recueilli ses souvenirs en 1927. Mgr Victor Tremblay, fondateur de la Société Historique du Saguenay, les a publiés, en ajoutant quelques notes complémentaires dans la revue *Saguenayensia* de juillet 1963 p. 87. Antoine Hudon avait 14 ans quand il est venu avec son père à Hébertville au printemps 1850, en goélette. Ils ont débarqué, avec une soixantaine d'hommes, à Saint-Alphonse et ont monté «à travers les bois jusqu'au Portage des Roches. Le chemin de Laterrière était tout boisé en bouleau [...] jusqu'au Portage des Roches; c'est nous autres qui avons fait le chemin [...] M. Hébert avait bâti un hangar, et lui avait sa tente au bord de la rivière [au Portage des Roches].» Après avoir parlé des premières familles qui se sont établies, le long de la rivière des Aulnaies, et des premières maisons près de la chute, il poursuit : «La première classe qu'il y a eu ici se faisait où se trouve l'hôtel Duchesne aujourd'hui. Cette maison a été bâtie par Charles Drapeau, un des premiers colons». L'hôtel Duchesne était sur la rue Labarre, près de la maison de Calixte Hébert.

47. Urbain Hudon dans *Beaux Souvenirs d'Hébertville*, par Anette S. Fortin, tome I, p.161-162.



Carte du centre d'Hébertville en 1885

(Tracé par Daniel-E. Ouellet. Soc. Hist. Sag., ANQC. 9-31)

C'est plus tard qu'il y a eu une école sur la colline, près de la nouvelle église commencée en 1854, sur le terrain réservé à la fabrique. La Commission scolaire à Hébertville a commencé en 1856. Dans les Rapports du Surintendant de l'Éducation au Bas-Canada, on trouve des allusions aux écoles d'Hébertville. Dans le rapport de 1857, on apprend que «Hébertville a fait des démarches auprès du bureau de l'éducation aux fins d'obtenir... la nomination par Son Excellence de cinq commissaires» (rapport de l'inspecteur Martin, p. 148). Dans le rapport pour l'année 1858, le même inspecteur écrit : «S'il existe une localité pauvre et isolée, et dépourvue de tous moyens, c'est bien assurément celle-ci [Hébertville]. On est cependant parvenu à y établir une école fréquentée par 15 élèves, dont quelques-uns y viennent à pied par les plus mauvais chemins d'une distance de quatre milles».

Dans un rapport à l'évêque, le 15 septembre 1859, le curé Joseph Hudon d'Hébertville écrit : «Grâce à la libéralité du gouvernement, une école tenue par une institutrice s'est ouverte l'automne dernier près de l'église et 17 enfants ont pu y assister pendant la plus grande partie de l'année. Il est beaucoup à regretter que la pauvreté et la distance empêchent le plus grand nombre des enfants d'y assister.»

Le territoire était vaste. Il s'étendait du lac Kénogami jusqu'au lac Saint-Jean d'un côté, et jusqu'à Alma de l'autre côté. Les écoles mixtes y augmentèrent rapidement, en même temps que les élèves. Le rapport du curé à l'évêque, pour 1877 et 1878, signale l'existence de «dix écoles où les garçons et les filles sont instruits ensemble, mais avec des bancs et des tables séparés⁴⁸».

Aujourd'hui, il y a une école secondaire régionale célèbre à Hébertville, l'école *Curé Hébert*, qui a formé des milliers de filles au cours d'une centaine d'années. Ses bons résultats sont dûs en grande partie aux religieuses du Saint-Rosaire qui sont venues de Rimouski en 1894 pour diriger cette école.

Le curé Hébert n'est pas étranger à l'origine de cette école régionale. Si on a eu recours aux religieuses du Saint-Rosaire et si elles ont si généreusement accepté l'offre, c'est sans doute en considération des gens de la Rive Sud, partis avec le curé Hébert pour ouvrir le Lac-Saint-Jean⁴⁹.

48. Évêché de Chicoutimi, archives. Huguette Guérin a écrit une histoire de l'instruction à Hébertville : *Historique de l'instruction et de l'éducation, Hébertville 1856-1988*. Archives de l'École Curé-Hébert à Hébertville (Manuscrit).

49. La Congrégation des Soeurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire a été fondée en 1874-1875 à Rimouski par Elizabeth Turgeon pour le nouveau diocèse. Leur évêque, Mgr Jean Langevin, était bien connu du curé Nicolas Hébert, et surtout du curé Octave Hébert qui avait oeuvré dans son diocèse.

Horace Dumais, chemin Québec–Lac-Saint-Jean

Le curé Hébert ne travaillait pas sans l'arpenteur Ballantyne qui, d'ailleurs, faisait partie de l'Association de L'Islet et Kamouraska⁵⁰. Horace Dumais, venu s'établir à Hébertville, à la suite du curé Hébert, deviendra lui-même arpenteur, en travaillant d'abord avec Ballantyne. Il était très habile en dessin et fera des croquis remarquables des établissements du Lac-Saint-Jean⁵¹.

En 1851, Ballantyne avait déjà tracé des cartes de l'exploration du curé Hébert⁵². En 1854, lui et Horace Dumais dessineront les quartiers du village d'Hébertville, les rues, les emplacements et les premières maisons⁵³. Le cadastre de Ballantyne en 1854 a été respecté par l'arpenteur Arthur Hamel qui l'a complété en ajoutant des divisions⁵⁴.

Les terrains au Lac-Saint-Jean ont donc été bien quadrillés, dès le début du peuplement. Il n'y a pas eu le désordre qu'on a remarqué au Saguenay, à partir de 1839. On se plaît parfois à dire le contraire, — en extrapolant au Lac-Saint-Jean ce que certains observateurs ont dit du Saguenay, Jacques Crémazie, par exemple. Il s'agit, au contraire, de deux régions différentes, qui ont été fondées en des périodes différentes, par des fondateurs différents. Les pionniers du Saguenay portaient de Charlevoix, tandis que ceux du Lac-Saint-Jean portaient de L'Islet et Kamouraska. Ces derniers étaient beaucoup plus organisés que les premiers.

Comme on l'a vu au chapitre 4 et au chapitre 5, le grand problème pour le développement du Lac-Saint-Jean était d'aménager un débouché facile pour atteindre ce territoire. On a parlé beaucoup en 1864 de la construction d'un canal par la rivière des Aulnaies qui aurait débouché directement à la Grande-Baie. C'était plausible à une époque qui ne connaissait pas encore l'automobile. On a persisté, cependant, à faire des chemins, ce qui de toute façon était primordial.

-
50. Duncan Stephen Ballantyne, originaire de L'Islet, a été reconnu arpenteur en 1823. Il a arpenté surtout dans le Bas-Saint-Laurent et dans le Saguenay à partir des années 1830. Il a rédigé un rapport important pour le gouvernement, en 1845, sur le canton Chicoutimi, avec une description des établissements de Price et de McLeod (DBC VIII, p. 634). Il y a une rue *Ballantyne* à Chicoutimi et à Hébertville.
 51. Voir, dans la revue *Saguenayensia*, l'article de Laurent Thibeault «Biographie de l'arpenteur Pascal-Horace Dumais», vol. 33, no 1, mars 1990, p. 16-24. Il faudrait parler aussi de Sévérin Dumais, frère d'Horace, qui est venu à Hébertville et a défriché une terre voisine de celle de son frère. Il fut notaire à Hébertville, registrateur, président de la commission scolaire, maire, préfet de comté, greffier et député. (Voir Annette S. Fortin, *Beaux Souvenirs d'Hébertville 1*, p. 29). La grande famille des Dumais, venue de Kamouraska, était alors très active à Hébertville.
 52. Notons en particulier la carte qui nomme le «chemin Hébert», au Portage-des-Roches.
 53. Le cadastre de Ballantyne est reproduit dans *Étude historique...* de Dany Côté, Municipalité d'Hébertville, 1995, p. 24, 25.
 54. *Ibidem*, p. 28, 29.

Quand le Lac-Saint-Jean fut tant soit peu peuplé, on a vite songé à un débouché direct vers Québec. D'ailleurs, les gens de Québec eux-mêmes faisaient des pressions pour ouvrir cette voie qui devait éviter le grand détour par Baie-Saint-Paul⁵⁵. Les autochtones du Lac-Saint-Jean communiquaient déjà avec la région de Québec par un sentier qui partait de Métabetchouane⁵⁶. Au 18^e siècle, les jésuites ont suivi plus ou moins ce sentier pour relier Québec à leur ferme, — aménagée à l'embouchure de la rivière Métabetchouane⁵⁷.

Des arpenteurs ont exploré sérieusement ce chemin, à partir de 1847. L'arpenteur-géomètre Marcel Leblanc a raconté ces explorations⁵⁸. Ce furent d'abord celles de Frédéric William Blaiklock et Georges Duberger en 1847 et 1848. Ensuite, il y eut une autre expédition de Frédéric William Blaiklock avec John Neilson en 1852. En 1859, on a fait passer par ce sentier une grande bouilloire et des machines à vapeur pour la construction d'un bateau devant naviguer sur le lac Saint-Jean⁵⁹.

Ce n'est qu'en 1862 que l'arpenteur Horace Dumais explore la voie entre Métabetchouan et Québec, à la demande d'Hébertville⁶⁰, en vue d'en faire un chemin régulier pour le public. Cet arpenteur a fait merveille. En l'espace de 12 jours, du 23 mars au 4 avril, il a franchi la distance en mesurant parfaitement le chemin à faire. «C'était le précieux chemin des jésuites qu'on cherchait depuis si longtemps» écrit l'arpenteur Marcel Leblanc⁶¹. Le rapport d'Horace Dumais a été publié dans le *Courrier du Canada* à Québec, le 1^{er} décembre 1862. On le trouve reproduit dans le livre de Giroux⁶². Dumais donne une description exacte et minutieuse du terrain qu'il traverse : topographie, végétation, sortes d'arbre et de sol, réseaux hydrauliques... Il fournit des mesures qui seront très utiles à ceux qui construiront la route et aussi aux colons éventuels. L'abbé Raymond Desgagné a parlé de cet arpenteur solitaire qui semblait très à l'aise dans la nature⁶³.

Chose étonnante, l'année suivante, le 23 octobre 1863, une nouvelle expédition d'arpentage se mit en marche à partir de Québec pour mesurer le

55. *Saguenayensia*, sept. 1970, p. 117.

56. Thomas-Edmond Giroux (collaboration Victor Tremblay), *De Québec au lac Saint-Jean*, Chicoutimi, Soc. Hist. Sag., public. no 32, 1977, p. 53 à 102.

57. Victor Tremblay «Le chemin des Jésuites» dans *Saguenayensia*, sept.-oct. 1970, p. 109 ss.

58. Marcel Leblanc dans *Saguenayensia*, oct. 1991, p. 25 et avril 1995, p. 15.

59. Victor Tremblay dans *Saguenayensia*, sept.-oct. 1970, p. 111.

60. Marcel Leblanc, «De Québec au Lac-Saint-Jean en 1863» dans *Saguenayensia*, avril-juin 1995, p. 16.

61. *Ibidem*.

62. *Op. cit.*, p. 35-38.

63. *Saguenayensia*, nov. déc. 1967, p. 128-130.

long du chemin des jésuites. Cette expédition était commandée par le gouvernement du Québec et comprenait une équipe d'une quinzaine de personnes spécialisées : Joseph-Xavier Perrault agronome, John Neilson et Achille-Alfred Hamel, arpenteurs, des guides, des porteurs et un attirail de provisions et d'équipement. Cette expédition fut un désastre. Partis le 23 octobre, les membres mirent un mois pour se rendre au lac Saint-Jean. Ils s'étaient égarés plusieurs fois, avaient tourné en rond, étaient revenus sur leurs pas. Enfin ce n'est qu'après avoir rencontré des canotiers sur la rivière Métabetchouane qu'ils furent conduits par eux au lac Saint-Jean. Leur projet, au départ de Québec, était de déboucher dans la Belle Rivière à Hébertville. Arrivés le 23 novembre 1863, sur les bords du lac Saint-Jean, ils décidèrent aussitôt de revenir à Québec, mais par le fleuve Saint-Laurent. Malheureusement ils firent naufrage sur le lac Saint-Jean. À Chicoutimi, ils se firent dire que le chemin qu'ils avaient exploré était abandonné et qu'on mettait l'accent sur le chemin passant par Chicoutimi, Grande-Baie, Baie-Saint-Paul... Ils arrivèrent finalement à Québec après un voyage de 40 jours⁶⁴. Il y avait eu manque de communication : Hébertville aurait certainement pu éclairer le gouvernement sur ce chemin déjà bien exploré par son arpenteur, Horace Dumais..

En 1869, le curé Napoléon Constantin, curé de Saint-Jérôme de Métabetchouan (né à Québec), a insisté à son tour pour que le chemin soit ouvert, du Lac-Saint-Jean à Québec. «[...] Je constate, écrivait-il, qu'il y a très peu de colons qui viennent de Québec et des environs [...] Mais si le chemin s'ouvre, Québec ne sera pas plus distant du lac Saint-Jean que ne le sont aujourd'hui Ste-Agnès et St-Urbain⁶⁵». C'est grâce à ce chemin de Québec, en effet, si des gens de Saint-Jérôme, de Saint-Prime et de Saint-Félicien sont venus de la capitale. L'idée de cette voie était venue d'abord d'Hébertville qui connaissait bien les obstacles pour aller à Québec par Grande-Baie et voulait les éviter. D'ailleurs, les gens de l'Association du curé Hébert parlaient déjà, dans le livre *Le Saguenay en 1851*, des avantages d'ouvrir un chemin direct, du Lac-Saint-Jean à Québec.

Mgr Victor Tremblay a écrit ses propres réflexions sur le chemin de Québec (lui qui était originaire du Lac-Saint-Jean) :

C'est un curé, écrit-il, celui de Beauport, l'abbé Grégoire Tremblay, qui fit reprendre l'effort de réalisation. Il avait implanté toute une colonie de ses paroissiens à Saint-Prime; il parlait du Lac Saint-Jean sept jours par semaine et ses prênes en avaient parfois des échos. Ce sont de ses paroissiens qui, avant l'exploration de 1863, avaient commencé, à leurs frais, à ouvrir un chemin d'hiver au-delà de Stoneham et qui en poursuivirent l'exécution jusqu'au lac, à Noël. Au printemps de 1865, il fit explorer le parcours entre Métabetchouan et

64. Marcel Leblanc, «De Québec...», *Loc. cit.*, p. 15-21.

65. Lettre datée du 26 janvier 1869, dans *Courrier du Canada*. Voir aussi *ibidem* : 29 mars 1869. Aussi au chapitre 5 : Le chemin Kénogami.

le lac Jacques-Cartier par un «habitant», Jean Gagnon, qui marqua *le tracé définitif* du chemin, et il conduisit lui-même les travaux quand le gouvernement les eut entrepris, de 1865 à 1872. À la fin de l'année 1865, il avait fait 22 milles de chemin qui n'avaient coûté que 20\$ par mille. Du côté du Lac Saint-Jean les colons en avaient ouvert 24 milles. Il ne restait plus qu'une quarantaine de milles à faire pour joindre les deux tronçons; à l'automne de 1866 le chemin était ouvert sur tout son parcours en «chemin d'hiver». (Rapport du Commissaire... 1866).

Au mois de février 1881, le transport de la matière postale par le chemin de Québec fut rétabli. Le courrier passait trois fois par semaine et on lui allouait 48 heures pour le trajet Québec-Métabetchouan. Le premier voyage fut fait en 40 heures... L'un des buts de ce service, c'était d'assurer l'entretien régulier du chemin; car c'était un problème... C'est même ce problème qui amena, brusquement, le 10 avril 1883, l'avis que le chemin ne serait plus désormais entretenu et que les postes de relais seraient démunis de leur personnel. Il y eut des récriminations et des réponses; un article de notre premier journal, *Le Saguenay*, le 5 juin suivant, est le dernier écho de ce dialogue sur le chemin de Québec⁶⁶.

Même si la route de Québec fut encore occasionnellement fréquentée par quelques voyageurs isolés, ce n'est qu'en 1928 que cette route déboucha à Hébertville pour le grand public, ce qui donna un nouvel essor à cette ville, — la première du Lac-Saint-Jean qui se présente aux voyageurs, à la sortie du parc faunique des Laurentides⁶⁷. La route d'Hébertville devançait de vingt ans la route Québec-Chicoutimi (par Laterrière)⁶⁸.

Le bâti d'Hébertville, qu'il s'agisse de construction de chemin ou de construction d'édifice, requérait d'abord le travail de l'arpenteur. Cet arpenteur relevait du gouvernement pour le découpage des terres. L'Église, de son côté, établissait les paroisses. Le gouvernement avait alloué à l'Association de L'Islet et Kamouraska, en 1849, les cantons Labarre et Métabetchouan. Ensuite l'Association a acquis les cantons Kénogami, Mésy, Caron, Signay (en tout ou en partie)⁶⁹. Sur le plan religieux, la paroisse a

66. «Le chemin de Québec» dans *Saguenayensia*, sept.-oct. 1970, p. 117-118.

67. Lettre datée du 26 janvier 1869 (*Courrier du Canada*). Voir aussi 29 mars 1869. Note, chapitre 5 : Le chemin Kénogami».

68. Sur l'ouverture des routes vers Québec par Hébertville et par Laterrière voir *Notre Histoire à petits pas*, par C. Laforge et M.G. Cano, Saint-Fulgence, 1987, p. 14, 111, 119, 130, 142. Voir aussi *Une merveilleuse odyssée*, par Arthur Daniel dit Donaldson, Baie-Saint-Paul, tome IV, 1986, p. 59-64.

69. Pour être plus précis, il faudrait dire que le Curé Hébert a eu d'abord Labarre et un autre canton sur le lac Saint-Jean : en fait il a opté pour Métabetchouan. Pour ce qui est des autres cantons, ce sont d'abord des lots limitrophes qui ont été accordés au Curé Hébert. Il ne fallait pas une décision du conseil gouvernemental pour cela. N'importe qui pouvait obtenir des lots moyennant paiement. L'Association avait droit aussi à tous les lots où passait le Chemin Kénogami pourvu qu'elle les défriche. Ici encore cette

commencé en 1852 avec la construction de la chapelle et l'ouverture des registres. Le prêtre desservant était le curé Hébert ou un prêtre voisin d'Hébertville. En 1857, le premier curé résident a été nommé; ce fut l'abbé Joseph Hudon. La même année fut créée la municipalité du Lac-Saint-Jean, dont Hébertville était le chef-lieu⁷⁰. En 1859, cette municipalité du Lac-Saint-Jean était divisée pour former la municipalité d'Hébertville et la municipalité de Roberval⁷¹.

La municipalité d'Hébertville comprenait alors les cantons suivants : Kénogami, Mésy, Labarre, Plessis, Signay et Caron⁷². À remarquer que le canton Plessis est mentionné. Il ne figurera pas dans la paroisse d'Hébertville où c'est Métabetchouan qui apparaît avec les cinq autres cantons⁷³. Plessis en effet, n'a jamais été habité : c'est un canton de forêt, sur le flanc des Laurentides. Métabetchouan, par ailleurs, fera partie finalement de la municipalité de Roberval⁷⁴.

Déjà en 1847, on a abrogé la loi de 1845 qui érigeait les municipalités locales, pour parler de municipalités de comté, mises à part les villes. Dix ans plus tard, en 1854, on a aboli les seigneuries.

Sur le plan religieux, les paroisses qui sortent d'Hébertville sont, dans l'ordre chronologique: Saint-Jérôme (1868), Saint-Gédéon (1873), Alma (1878), Saint-Bruno (1885), Saint-Wilbrod (Hébertville-Station) (1904), Sainte-Croix (1911), toutes des paroisses du Lac-Saint-Jean⁷⁵. Ce sont les «six filles d'Hébertville».

permission était accordée à n'importe qui, aux mêmes conditions. Le curé Hébert évidemment choisissait les meilleures terres pour les colons et les plus accessibles, tout en veillant à les grouper ensemble. Il y eut parfois des protestations, mais c'était entre certains colons : cela est normal dans tout groupe humain; tous les colons couraient aux meilleures terres. Le choix était vaste. On apprenait que les meilleures terres étaient au sud du lac Saint-Jean et entre les Laurentides et Alma. Aujourd'hui ce sont les terres d'Hébertville, de Saint-Bruno, de Sainte-Croix, de Saint-Jérôme (Métabetchouan), de Saint-Prime, de Normandin. Il y a là des fonds d'argile comme au bord du Saint-Laurent. Les terres y sont meilleures qu'à Prineeville, par exemple. À Saint-Prime, la terre est planche et sans roches. Par contre, au nord du lac Saint-Jean, les sols sont sablonneux et plus propices à la culture de la pomme de terre.

70. C'est par la route d'Hébertville qu'on accède aux terrains de chasse et de pêche des Laurentides et au mont Apica. Camil Girard et Normand Perron *Histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, IQRC, 1989, p. 219.
71. D'après la loi de 1855, un canton devenait municipalité avec une population de 300 âmes. (Lettre de Irénée Trottier, 10 août 1972). Voir aussi *Traité du Domaine* par Jean Bouffard, P.U.L., 1977, p. 17.
72. C.-E. Deschamps, *Municipalités et paroisses dans la province de Québec*, Québec, 1896, p. 145.
73. *Histoire de Roberval*, par Rossel Vien, Chicoutimi, Soc. Hist. Sag., 1955, p. 45.
74. *Ibidem*.
75. Voir la représentation graphique des paroisses issues de Notre-Dame d'Hébertville dans *Évocations et Témoignages*, Chicoutimi, Évêché, 1978, p. 80.

Mise au point

Dernièrement, on a tenté de minimiser l'oeuvre du curé Hébert au Lac-Saint-Jean, qui pourtant a toujours été considérée comme une grande oeuvre nationale. On a avancé des arguments aussi simples que le nombre restreint de colons qu'il a amenés de L'Islet et Kamouraska. Mais son but était surtout de créer des structures d'habitation pour permettre des établissements nombreux. Cela demandait non seulement du travail sur place, mais de longues démarches de plusieurs années auprès de gouvernements réfractaires. En cela il a manifesté beaucoup de courage et de persévérance.

D'autres se sont scandalisés du fait qu'il avait recueilli des capitaux parmi une élite de la société, comme s'il avait dû faire des ponctions sur les pauvres en plus de les amener défricher. On a dit que l'entreprise avait été une affaire de bourgeois qui ont jeté dans la forêt des pauvres devenus encore plus pauvres. On en a fait une thèse illustrant la lutte des classes et même, une domination toujours plus grande du clergé sur le peuple. Une telle interprétation amenait à conclure que la fondation d'Hébertville fut un échec⁷⁶.

On a repris aussi le thème, déjà connu ailleurs, du colon incapable de vivre de sa terre et obligé de recourir au travail en forêt. La connaissance des statistiques à Hébertville nous amène à rejeter cette interprétation. Les familles de cultivateur au contraire ont toujours été celles qui y ont le mieux vécu. Elles ont pu faire instruire de nombreux enfants. Cependant, là comme ailleurs, les terres disponibles ont été prises assez tôt, et après quelques années le surplus de population devait se trouver de l'emploi ailleurs. Le travail en forêt rapportait bien à Hébertville. La forêt était proche et abondante. On pouvait s'engager auprès d'un contremaître qui préparait le bois pour l'industrie ou pour l'exportation par la mer (très accessible à l'année longue, à la Grande-Baie). L'Angleterre, en particulier, avait un grand besoin de bois. Les constructeurs de bateau recherchaient les billes longues et parfaites pour la quille ou pour les mâts. Les pins séculaires d'Hébertville étaient particulièrement recherchés. L'Angleterre avait besoin du bois équarri pour ses chantiers navals, mais elle avait aussi un grand besoin d'autres bois⁷⁷.

Hébertville était la porte d'entrée au Lac-Saint-Jean. On y arrivait facilement par la Grande-Baie et par le grand chemin Kénogami. Ce sont surtout les nouveaux venus qui travaillèrent dans la forêt. La riche

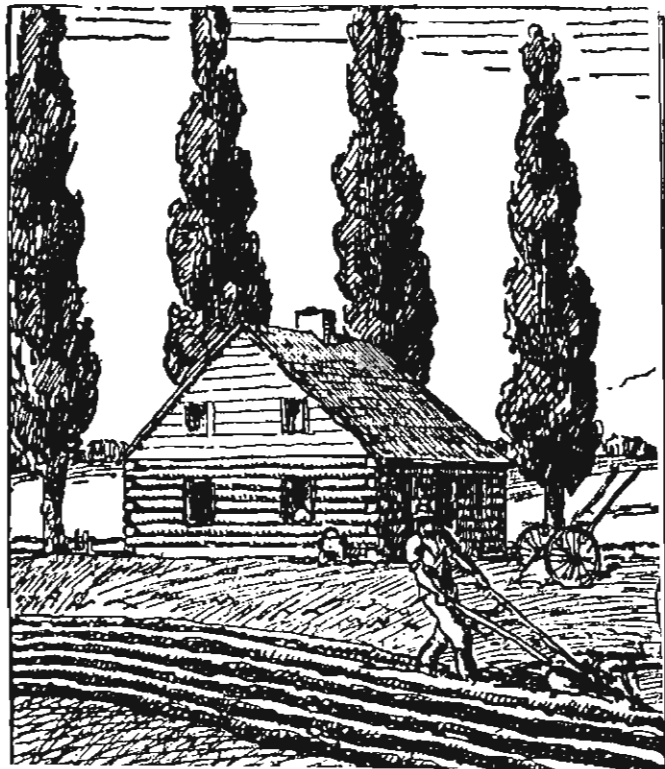
76. Gérard Bouchard, parlant de l'entreprise du curé Hébert, et citant Normand Séguin, écrit que «l'affaire fut un échec» (*Quelques Arpents d'Amérique*, Boréal, 1996, p. 29).

77. L'approvisionnement en bois au Bas-Canada avait pris de l'importance pour l'Angleterre, depuis que Napoléon lui avait fermé les voies de l'Europe du Nord, au début du siècle. L'Angleterre augmenta encore ses importations, à l'ouverture du Lac-Saint-Jean en 1849, au moment d'un essor économique généralisé. Voir sur le sujet Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada*, Ottawa, 1980, p. 91-92; Louise Déchêne, «Les entreprises de William Price» dans la revue *Histoire Sociale*, avril 1968, Ottawa, p. 42.

population des cultivateurs déjà établis resta stable. Ces deux groupes étaient toujours distincts dans les rapports du curé à l'évêque.

La misère se trouvait parfois chez les nombreux arrivants avec de jeunes enfants. Ils devaient en même temps se construire et se faire un salaire, avant de pouvoir se trouver une terre à prix abordable, quand ils en trouvaient. Dans son rapport annuel à l'évêque, le curé d'Hébertville écrit en 1863 : «27 familles nouvelles sont venues cette année des paroisses de Kamouraska, de Saint-Denis, et de quelques paroisses du comté de Charlevoix.⁷⁸» Ces familles devaient souvent aller plus loin autour du lac Saint-Jean pour se trouver une terre.

Au temps du curé Hébert, il n'a jamais été question du travail en forêt. Tous les colons étaient occupés à leur terre. Après quelques décennies, il est évident qu'un certain surplus de la population a profité du travail en forêt. Mais il est faux de prétendre que c'est le travail en forêt qui permettait aux cultivateurs de survivre.



Le colon se construisait d'abord une première maison en billots.

(Dessin de Adrien Hébert, série publiée par National Trust)

78. Archives de l'Évêché de Chicoutimi.

Terminons par un simple extrait du rapport des Terres de la Couronne du Canada pour l'année 1856 :

«[...] après avoir traversé le township abrupte de Kénogami et le lac sauvage qui le borde [...] on s'est assuré définitivement que le climat des terres baignées par le lac Saint-Jean est un peu plus favorable que celui de Québec [...] L'entreprise de la société de colonisation de Kamouraska et de L'Islet a contribué puissamment au défrichement de l'intérieur du pays du Saguenay. Le village établi à la chute des Aulnais, au delà de l'extrémité du lac Kénogami, a été l'origine de la chaîne d'établissements qui s'étend déjà jusqu'au lac Saint-Jean. Les facilités qu'offre cette colonie aux étrangers aussi bien qu'à ses propres membres, ont aplani des difficultés qui, sans elle, eussent été insurmontables pour des particuliers tentant des défrichements avec des moyens limités. Le pays en général a profité de cette entreprise bien plus que ceux qui y ont pris part; aussi devons-nous la plus grande reconnaissance aux personnes qui ont conduit les opérations de l'association.⁷⁹»

En 1865, Jean-Charles Chapais, actionnaire de l'Association de L'Islet et Kamouraska et commissaire des Travaux publics, écrivait : «La société de colonisation des comtés de L'Islet et Kamouraska, en portant ces capitaux dans l'intérieur des terres, alors presque inconnues, des environs du lac St-Jean, a déterminé la rapide colonisation de cette fertile région⁸⁰.»

En 1868, le curé Hébert faisait une excursion au Lac-Saint-Jean avec des confrères de la Côte-du-Sud, dont François Pilote et F.-X. Delage. L'abbé Antoine Racine, futur évêque de Sherbrooke, les accompagnait. Un intéressant rapport de cette excursion a été publié, le 13 août 1868, p. 143, dans la *Gazette des Campagnes*⁸¹. Nous n'hésitons pas à en citer des extraits pour faire le point sur le développement du Lac-Saint-Jean, après les vingt premières années de la fondation d'Hébertville. Le texte est d'autant plus important qu'il est accrédité par les personnes les plus autorisées, qui connaissaient déjà la région. Il est publié sur les lieux mêmes de ceux qui ont été les pionniers de ce développement (la Côte-du-Sud) et qui pouvaient

79. Publication gouvernementale. p. 19-20. Les soulignements sont de nous.

80. *Gazette des Campagnes*, La Pocatière, août 1865, p. 158.

81. La *Gazette des Campagnes* a été fondée le 21 septembre 1861 à Saint-Louis-de-Kamouraska. On lit sur le premier numéro «Journal illustré, d'enseignement pratique et populaire d'agriculture et de colonisation. Bureau : Imprimerie de la *Gazette des Campagnes*, St Louis de Kamouraska. Directeur propriétaire : Émile Dumais, St Ls Kamouraska.» En réalité, la *Gazette* était imprimée à l'imprimerie Darveau, à Québec. Dès le 2 décembre 1861, l'administration du journal passa à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Son propriétaire, Émile Dumais professeur d'agriculture, avait trouvé un poste plus rémunérateur ailleurs et cédait le journal à Firmin Proulx, imprimeur à La Pocatière. (Voir Wilfrid Lebon..., tome 2, p. 201-203) En novembre 1862, l'abbé François Pilote publia dans la *Gazette* un rapport de 5 colonnes sur la Ferme modèle d'agriculture à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

juger de la valeur de l'article. Il n'est peut-être pas de François Pilote, même s'il est signé «P.»⁸². Nous ne rapportons que les passages les plus significatifs de ce texte.

Le texte montre d'abord que «la colonisation y marche presque à pas de géant... La population des anciennes paroisses des comtés de Charlevoix et de Saguenay s'y porte en foule, surtout depuis trois ans : on a compté 130 familles arrivées au lac St-Jean depuis le mois de mars de cette année.». Trois de ces familles comptaient 45 personnes... La plupart des lots vendus étaient dans Signaï et dans Labarre. Cependant, le chemin Kénogami, le long du lac, «est à peu près impraticable dans l'espace d'environ quatre lieues». Le gouvernement est blâmé de ne pas entretenir ce chemin qui était très beau en 1866 : il y passait «plus de 20 voitures tous les jours», selon le conducteur du chemin... «Le blé, l'orge et les pois sont bien supérieurs à tout ce que l'on voit de Québec... Il y a trois paroisses déjà formées avec églises bien bâties. Hébertville... n'a rien à envier aux vieilles paroisses des bords de St-Laurent : église, presbytère, moulins à scie et à farine, conseil municipal, bureau de poste, écoles bien organisées, etc.»

L'attention est ensuite portée sur le curé Hébert. Un rassemblement avait été organisé près de la croix (bénite par lui) à la tête du lac Kénogami. «[...] pas un seul paroissien peut-être n'eut manqué à l'invitation... M. Hébert, invité à faire la bénédiction, prononça quelques paroles qui émurent vivement l'assemblée.» Devant la nouvelle croix il a rappelé les débuts : «avec quelques braves... Nous étions tous animés d'un grand courage. Il me semblait entendre au fond du coeur une voix qui me disait : *Tu vaincras par ce signe. Ma confiance n'a pas été trompée... De beaux chemins ont été ouverts, partout bordés d'établissements qui annoncent l'aisance. Tout cela s'est fait sous la bienfaisante influence de la Croix...*»

Finalement, l'auteur de l'article regrette de ne pouvoir rapporter intégralement toutes les paroles du curé Hébert qui «firent une profonde impression sur toute l'assistance».

L'assistant commissaire des Travaux Publics, Siméon Le Sage, s'est rendu au Lac-Saint-Jean peu de temps après l'excursion du clergé, pour y constater les progrès des établissements. Il a produit un rapport qui corrobore celui des prêtres colonisateurs que nous venons de lire. Le *Journal de Québec* en a publié quelques extraits. En voici un aperçu.

Hébertville avec ses jolies habitations, son village naissant, a déjà la physionomie d'une ancienne paroisse tant les défrichements y sont avancés. La population qui, en 1862, n'était que de 375 âmes, s'élève aujourd'hui à 1 360. Pourtant ce n'est qu'au printemps de 1849 que son

82. Des passages de l'article sont spécifiques. Par exemple, à la fin de l'article, l'auteur écrit : «Je n'ai pas encore dit que mes compagnons de voyage étaient : «MM. F. X. Delage, curé de L'Islet, L. Parent de St Jean, N. T. Hébert de Kamouraska, Ant. Racine du faubourg de Québec, F. Caron de St Henri, et F. Pilote du Collège de Ste Anne.» Si Pilote est l'auteur de l'article, comment peut-il écrire qu'il est accompagné de Pilote?

fondateur, M. le curé Hébert, est allé abattre les premiers arbres en cet endroit pour le comité de la société de colonisation des comtés de Kamouraska et de L'Islet. Il faut avoir parcouru cet espace de trente-six milles, qui s'étend comme un véritable désert entre Hébertville et Chicoutimi, pour se faire une idée des fatigues qu'ont endurées ces intrépides colons jusqu'à ces dernières années... aujourd'hui, ils peuvent se suffire à eux-mêmes... La plupart des colons d'Hébertville sont venus des comtés Kamouraska et de L'Islet; il suffit de jeter un coup d'oeil sur leurs maisons, leurs granges et leurs clôtures pour les reconnaître⁸³.

Le Sage avait circulé dans le chemin Kénogami et le jugeait «passable»⁸⁴. Il ne manqua pas de souligner que, tout le long du chemin jusqu'au Lac-Saint-Jean, il avait vu des moissons superbes. «A cette date, 23 août, on était au coeur des récoltes, écrit-il; il y avait déjà du blé d'entré en grange et une grande quantité en quintaux et en javelles. J'ai remarqué la même précocité sur toute la route, depuis le bas d'Hébertville. La chose m'a frappé, d'autant plus que deux semaines plus tard, j'ai trouvé du grain vert en assez grande quantité le long de la ligne de chemin de fer, depuis Pointe-Lévis jusqu'à la Rivière-du-Loup⁸⁵.» Le Sage trouvait exceptionnel aussi la précocité de l'avoine. Les tiges, écrit-il, avaient parfois plus de six pieds de long.

Tous étaient unanimes sur les bons rendements de la terre au Lac-Saint-Jean. Cela était dû, dit-on, au micro-climat du bassin lacustre et à la qualité de la terre neuve. Le Sage a aussi reconnu, par le bâti d'Hébertville, que la plupart des colons «sont venus des comtés de Kamouraska et de L'Islet.» Le patrimoine d'Hébertville et du Lac-Saint-Jean a donc ses particularités.

83. *Journal de Québec*, 23 octobre 1868.

84. *Ibidem*.

85. *Ibidem*.

10**La politique et les ultramontains**

Affrontements politiques	p. 226
Offensive des ultramontains	p. 237
Divergences des évêques	p. 241



L'abbé Ths-Benjamin PELLETIER
(1807-1865).



L'abbé Pierre BOUCHY
(1818-1886).



L'abbé Henri-Raymond CASGRAIN
(1831-1904).



L'abbé Alexis PELLETIER
(1837-1910).

Professeurs au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qui furent plus activement mêlés à la vie du curé Hébert

(Page tirée du livre de Wilfrid Lebon p.d.. *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, 1948, p. 145.)

10

La politique et les ultramontains

On a vu dans le premier tome (p. 296) que, dès 1851, libéraux et ultramontains (conservateurs) s'étaient affrontés dans Kamouraska et comment l'archevêque de Québec, Mgr Turgeon, avait encouragé ses prêtres à intervenir dans les élections pour sauvegarder les intérêts de l'Église. Qui étaient ces libéraux et qui étaient ces ultramontains, au temps du curé Hébert dans Kamouraska, eux qui seront actifs dans la paroisse jusqu'à sa mort?

Les libéraux faisaient peur. On les rattachait au libéralisme en France et à la Révolution de 1789. Les atrocités et l'anticléricalisme qui ont surgi alors détournèrent les esprits du libéralisme. Voici qu'un prêtre français, Félicité de La Mennais, gagné au libéralisme¹, se mit à répandre en France un christianisme libéral dans le journal *L'Avenir*, au point où il fut condamné par l'Église². Il avait une grande influence au Canada. Éric Dorion, à l'origine de l'Institut Canadien à Montréal, s'inspirait de ce journal et en fonda un, du même nom, pour y défendre les mêmes idées³.

Les prêtres d'ici n'ont pas tous effectué un virage aussi radical que celui de La Mennais, ci-devant ultramontain (voir tome I). Mais plusieurs se mirent à prêcher plus d'ouverture au progrès. On commençait à mieux comprendre les patriotes de 1837 et 1838, déjà ouverts à l'avenir. Le curé Hébert, par exemple, était sensible aux aspirations de son père «patriote». Il était bien placé, par ailleurs, pour comprendre aussi les aspirations de l'Église. S'il n'a jamais pris parti ouvertement pour les patriotes, il n'a jamais non plus pris parti officiellement pour les ultramontains qui militaient pour la suprématie du pape et de l'Église dans toutes les affaires de la société.

-
1. Cet homme étonnant a été ultramontain dans les années 1820, avant de devenir libéral dans les années 1830. Il est décédé à Paris en 1854.
 2. *Le Curé Hébert* I, p. 78, 147.
 3. Jean-Paul Montminy, «L'Avenir 1847-1852» dans *Idéologies au Canada français* (en coll.), Québec. P.U.L., 1971, p. 179-209. Voir aussi Philippe Sylvain, «J.-B. Éric Dorion» dans *DBC* IX, p. 230-236.

De plus, un mouvement était né en France, visant à purger l'enseignement des modèles païens proposés dans les manuels scolaires (les textes *classiques*). Mgr Gaume (ultramontain notoire) propageait les idées de ce mouvement dans des écrits percutants en France, à partir de 1835, d'où le «gaumisme».

Au séminaire de Québec ces idées se répandirent grâce aux actions d'un professeur français, l'abbé Stremier, qui gagna à sa cause un jeune prêtre canadien, Alexis Pelletier, ordonné en 1863. Celui-ci se mit à publier des articles gaumistes et même des brochures qui firent de plus en plus de bruit. L'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau, alors supérieur du séminaire et recteur de l'université Laval, dut intervenir pour faire taire l'abbé Pelletier. Celui-ci continua de plus belle au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1866.

Le curé Hébert a été mêlé aux affaires d'Alexis Pelletier, de même qu'aux affaires de l'abbé François Pilote et du collège de Sainte-Anne, dont il faisait partie (comme membre de la corporation). Il a été mêlé aussi aux luttes des ultramontains, par le biais de son concitoyen Jean-Charles Chapais, qui s'opposait au libéral Luc Letellier. C'est à ces différentes luttes qu'on faisait allusion, aux noces d'or du curé Hébert à Kamouraska en 1855, quand on lui disait : «Vous avez pris part à tous les mouvements louables de votre temps⁴.» Le curé Hébert, en effet, a été bien engagé socialement dans la région de Kamouraska à partir de 1840, et très près de la vie du peuple. À travers lettres et documents divers, nous allons suivre le curé dans ses luttes.

Affrontements politiques

Kamouraska a été, durant une quinzaine d'années, le point de mire du Québec avec ses deux politiciens rivaux : Jean-Charles Chapais et Luc Letellier de Saint-Just. Philippe Sylvain écrivait dans un collectif de Jean-Paul Bernard :

Pour sa part, le clergé était persuadé qu'il devenait urgent de soutenir, dans les élections, les hommes «à bons principes et religieux» comme, par exemple, Jean-Charles Chapais, dans le comté de Kamouraska, contre les démocrates ou «rouges», «cette troupe de gens forcenés réunis pour renverser l'ordre social». En effet, lorsqu'il s'agissait de l'*Avenir*, «la question était pas mal religieuse par ce coin-là» : c'est ce que pensait M^{gr} Turgeon, en écrivant, le 1^{er} décembre 1851, à l'abbé Célestin Gauvreau, supérieur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. «[...] il faut rendre aux rouges le service de les faire dérouter ... Lorsque la religion est quelque part, il ne faut pas être surpris d'y voir le prêtre.» Bien loin donc de dissuader son

4. «Vous n'avez pas limité vos travaux aux confins de notre paroisse. Héritier de l'énergie qui distingue, à un si haut degré, le peuple acadien dont vos ancêtres faisaient partie, vous avez pris part à tous les mouvements louables qui se sont produits de votre temps». (*Noces d'or de Messire Nicolas de Tolentin Hébert*, La Pocatière, 1884, p. 39.)

correspondant de ne pas intervenir dans les élections toutes prochaines, il l'exhortait à «agir» : c'était son «devoir de prêtre». Cette ingérence cléricale dans les luttes politiques du comté de Kamouraska constituait une initiative de la plus haute gravité pour le présent et surtout pour l'avenir. Comme l'écrit le biographe de Letellier de Saint-Just, «c'était l'étincelle destinée à allumer un incendie, car ce fut là l'origine de la guerre religieuse qui devait bientôt embraser tout le comté et qui, portée sur d'autres points, finit par s'étendre sur toute la Province.»⁵

Le curé Hébert appuyait Jean-Charles Chapais qui l'aidait auprès du gouvernement pour l'ouverture des chemins au Lac-Saint-Jean et pour des subventions à l'agriculture⁶. Jean-Charles Chapais sera réélu dans Kamouraska en 1854, 1855 et 1857. Il fut réélu encore en 1861 contre Alexis Dessaint de Saint-Pierre, et encore en 1863 contre le frère de Luc Letellier, Charles. Ces réélections ne furent pas toujours paisibles et le curé Hébert en a été souvent bousculé.

On se rappelle que les Kamouraskois partisans de Letellier avaient joué dans le dos du curé pendant son absence au Lac-Saint-Jean, parce qu'il était partisan de Chapais⁷. Après les résultats des élections de 1854, le curé Hébert écrit à Mgr Turgeon : «La paix et l'union, troublées pendant quelques temps par les élections sont rétablies dans cette paroisse. La tempérance n'est pas fidèlement observée par tous»⁸.

Les élections de 1855 furent particulièrement turbulentes et liguèrent le clergé contre les rouges. Alexis Mailloux, grand vicaire, y fait allusion dans une lettre à l'abbé Célestin Gauvreau : «Les rouges sont, la plupart, des hommes sans religion, qu'on ne voit pas aux églises.» Il termine en transmettant ses amitiés à M. Hébert⁹.

Aux élections de 1858, Jean-Charles Chapais est en minorité à Saint-Louis, mais il gagne dans le comté¹⁰. On peut comprendre par là les persécutions qu'on fit subir au curé Hébert qui ne se gênait pas pour se dire «un Chapais». *Le Journal de Québec*, de son côté, minimise les gains de Chapais, ce dont ses électeurs se plaignaient¹¹. Si Chapais a toujours gagné

5. Jean-Paul Bernard, *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal. Boréal, 1973. p. 135-136. Pour les citations dans ce texte, voir les notes infrapaginales (*ibidem*).

6. *Le Curé Hébert* I, p. 295, 298, 299.

7. Chap. 7.

8. Archives de l'évêché, Sainte-Anne-de-la-Pocatière. 7 août 1854.

9. Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (ACSAP), 5 mai 1855, 7-XCIII.

10. *Journal de Québec*, 5 janvier 1858.

11. *Journal de Québec*, 14 janvier 1858.

par la suite sur Letellier, il faut avouer que ses majorités étaient minces¹². Les luttes qui se livrèrent dans Kamouraska furent âpres.

Quand Luc Letellier a été élu conseiller législatif dans Grandville¹³ contre Jean-Georges Taché en 1860, les curés qui étaient réfractaires à ses idées furent désemparés¹⁴. Le curé Hébert s'est empressé de réunir autour de lui une dizaine de ses confrères et d'écrire à Mgr Baillargeon, son ami de toujours avec qui il avait commencé son ministère à Québec. Dans sa lettre, il commence par résumer les dix années de lutte entre Letellier et le clergé de la région.

La lettre est rédigée en 1861 sur grand papier légal et compte neuf pages. Elle est conservée aux archives de l'archevêché. Elle porte la signature d'une douzaine de curés parmi les plus influents de la Côte-du-Sud et révèle le caractère de chef du curé Hébert qui sait percevoir les grands changements dans la société, alerter son entourage et prendre les initiatives qui s'imposent dans les circonstances.

Le premier paragraphe contient, dans deux longues phrases, les grands paramètres de la lettre. Le ton général est donné dans cette phrase : «D'après les faits, votre Grandeur pourra juger la nature de notre intervention dans les luttes électorales qui ont eu lieu et en tirer les conclusions qu'Elle jugera les plus convenables dans l'intérêt de la vérité, de la justice et de l'honneur du clergé¹⁵.»

Au chapitre des «faits», les observations du curé ne manquent pas de perspicacité et montrent qu'il connaissait bien les rouages de la politique. En parlant des seuls trois mois que Letellier a passés en Chambre, il écrit : «il s'est abstenu de voter soixante-cinq fois, dont quarante-sept à l'occasion de questions de la plus haute importance. Il a voté une fois avec les orangistes.»

12. Paul-Henri Hudon, *Rivière-Ouelle 1672-1972*, Comité, 1972, p. 487.

13. «En 1860, la division de Grandville, comprenant les comtés actuels de Kamouraska, L'Islet et Témiscouata, fut appelée à élire un conseiller législatif» (Wilfrid Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière* I, p. 499, appendice XXIII). On trouvera, au même endroit, une notice biographique de Luc Letellier de Saint-Just. Aussi, dans le *DBC* XI, une biographie par Robert Rumilly, p. 572. — Letellier avait étudié au collège de La Pocatière, de 1830 à 1836. Il était notaire à Rivière-Ouelle. En plus de ses grands talents d'orateur, il lisait la littérature étrangère, en particulier *Le Courrier des États-Unis* (New York). Il eut une responsabilité nationale à l'exposition universelle de Philadelphie en 1876. Luc Letellier (comme Éric Dorion) n'était pas un être dangereux et méchant, ainsi que voulaient le faire croire ses adversaires politiques. Mais il ne craignait pas de s'ouvrir aux idées étrangères et aimait beaucoup la critique et la bataille. Il avait le don de susciter les passions les plus agressives du peuple. Pourtant il aimait sincèrement le peuple et voulait son bien. Son dévouement était publiquement reconnu. Il était anticlérical.

14. P.-A. Casgrain, *Letellier de Saint-Just et son temps*, Québec, 1885, p. 112-113. Voir aussi Julienne Barnard, *Mémoires Chapais* II, p. 193-197.

15. Ce document est daté de 1861, sans autre spécification, aux Archives de l'Archevêché de Québec. Les documents concernant le nouveau diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière y ont été transférés après sa fondation en 1951.

Plus loin, on lit encore, à propos de Letellier : «[...] il expliquait la Révolution Française de manière à faire croire aux électeurs que c'était le clergé de France qui avait été la cause de la révolution, en se refusant à des réformes voulues par le peuple. Il en concluait que les prêtres du Canada s'exposaient aux mêmes malheurs ...» Le curé Hébert décrit ce qui s'est passé à l'occasion des élections : «[...] après la lutte électorale qui vient de se terminer en faveur de Monsieur Letellier ... on a chanté la Marseillaise sous les fenêtres de plusieurs presbytères, au son du fusil ...» La lettre se termine en demandant à l'archevêque un encouragement à ses prêtres : car ils pourraient se demander s'il n'a pas changé d'attitude à l'égard de Letellier. Voici les signatures qui appuient le curé Hébert et dénotent l'importance de sa démarche. Nous les transcrivons telles qu'elles apparaissent à la fin de la lettre, avec les fonctions indiquées : «N. T. Hébert ptre, curé de S.-Louis de Kamouraska; P. Patry ptre, curé de S.-Paschal; Rioux, curé de St-Éloi; L. Roy, curé; J. C. Cloutier ptre; Oct. Hébert ptre; L. Parent ptre; Potvin ptre C.; L. A. Bourret ptre; Ch. Bégin ptre, curé de Rivière-Ouelle; Fr. Bégin ptre; Jos. O. Martel, ptre curé de S.-Aubert.»

Kamouraska devait connaître une campagne électorale si agitée en 1867 que la votation dut être contremandée. Durant deux ans le comté n'eut pas de représentant. Robert Rumilly a décrit ainsi cette campagne électorale mouvementée :

Aux élections de 1867, Chapais fut candidat pour les deux sièges [provincial et fédéral]. Letellier était l'un des soixante-douze premiers sénateurs (trente-six conservateurs et trente-six libéraux) et même le chef de l'opposition au Sénat. Il n'entra pas personnellement en lice contre Chapais, mais il lui suscita, pour le mandat provincial, un dangereux concurrent en la personne du jeune Charles-Alphonse-Pantaléon Pelletier; celui-ci passant alors pour un «bleu», pouvait détacher des voix conservatrices. Chapais était ministre et l'un des «Pères de la Confédération»; généralement vainqueur de son tenace adversaire Letellier, il considérait Kamouraska comme son fief. Il parlait et discutait bien, mais il lui arrivait de prendre des colères que Letellier provoquait à plaisir. Letellier, colosse de six pieds, avait des forces à dépenser, et le goût de la bataille politique. Enfin Pelletier, garçon de trente ans, estimé du clergé, portait bien le haut de forme et la redingote indispensables, à cette époque, au prestige d'un candidat. Tout annonçait une lutte serrée [...] : la bataille fut sanglante, et des blessés restèrent sur le carreau. Les désordres se renouvelèrent les jours suivants, de sorte qu'on ne put tenir d'élection.¹⁶

Le curé Hébert a été plus éclaboussé par la campagne de 1867 que jamais auparavant. Mgr Turgeon, paralysé en 1855, était remplacé par Mgr Baillargeon, à qui le curé Hébert se confia dans la lettre suivante :

16. Robert Rumilly, *Histoire de la Province de Québec I*, Montréal, 1940, p. 100-101.

Kamouraska, 6 septembre 1867

Monseigneur,

Je sens le besoin d'épancher mon pauvre coeur affligé dans le vôtre qui est si bon et en qui j'ai toute confiance. Je suis convaincu qu'il est de la plus haute importance que Votre Grâce soit mise au fait de l'état des choses et de la disposition des esprits dans notre comté et qu'il est aussi de la plus urgente nécessité que les autorités Ecclésiastiques et civiles viennent énergiquement au secours des principes de l'ordre et de la Morale qui ont été violés ici, de la manière la plus audacieuse.

En vous exprimant cette opinion je ne vous parle pas seulement en mon nom, mais bien au nom de tous les prêtres du comté (MM Patry et Paradis exceptés) et de tous les honnêtes gens. Vous savez déjà quelque chose de ce qui s'est passé ici samedi dernier, les gazettes en ont fait connaître une bonne partie. *Le Journal de Québec* contient un rapport exact des principaux faits. *L'Événement* contient un compte rendu à la façon des rouges c.a.d. que tous les faits y sont dénaturés et qu'il est rempli de mensonges et de calomnies. J'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles, non pas tout ce qui s'est dit et fait pendant cette trop mémorable journée de samedi 2 septembre, mais j'en ai vu et entendu assez pour avoir le coeur navré de douleurs à la vue de la plaie hideuse que le trop fameux Letellier a fait à notre beau comté d'autrefois.

Rien de plus triste et de plus affligeant que de voir nos habitants si paisibles et si bons naturellement, de les voir dis-je, ivres de colère se ruer sur leurs semblables avec la rage de bêtes féroces. Oui Monseigneur voilà ce que malheureusement j'ai été forcé de voir et bien d'autres avec moi et aussi nous avons vu bien clairement de quel côté sont venus les hurlements, les pierres et les cris de mort. Le coeur me saigne encore et il me semble encore entendre les paroles étranges sorties de la bouche de mes frères canadiens, «tue, tue, tue - venez par ici - le voilà - on le tient - tue, tue». J'ai vu les pierres pleuvoir avec une rapidité effrayante. — ... je m'attendais à être appelé au secours de quelques mourants et en effet, après l'assaut donné par le parti «Pelletier» aux amis de M. Chapais en face de l'hôtel Gagné, on vint m'annoncer que Ls Desjardins, un des amis de M. Chapais, était mourant. Je le trouvai sans connaissance et baignant dans son sang. Le docteur Desjardins me dit de me hâter parce qu'il pensait qu'il allait mourir. Maintenant il paraît être hors de danger.

Pendant que j'administras le pauvre blessé, j'entendais les cris de rage. Voilà que les pierres pleuvent sur la maison de Garon. On démolit la maison de Garon *etc. etc.* Un nommé Blackdon de Notre-Dame du Portage a reçu une vingtaine de coups, soit de pierre ou de bâtons. J'ai vu les chefs du parti Pelletier, Ivanhoë, Taché, G. Dessaints, et plusieurs autres, comme des forcenés, appeler les bandes qu'ils avaient si bien réussi à amener et ces bandes obéirent à l'instant.

L'émeute était telle qu'à la voix du premier venu, la foule se jetait de tout côté. J'ai vu cette canaille armée de pierres fondre, tout à coup

sur le presbytère à l'invitation d'un échappé de prison, parce que quelqu'un avait dit que M. Chapais y était. Heureusement que quelqu'un put les arrêter en les détournant. C'est l'opinion de tout le monde ici, que si M. Chapais ne se fut enfui et si ses amis avaient résisté, il y aurait eu un grand nombre de morts à déplorer. Il est constaté que les amis de Pelletier étaient organisés, ils avaient des pierres plein leurs poches, et de plus ils avaient en réserve des bâtons et des manches de haches. Plusieurs mêmes avaient des cannes plombées et divers autres instruments meurtriers. Tout ceci peut être surabondamment prouvé.

Enfin c'est un fait malheureusement trop vrai que la populace était irritée, exaspérée et parvenue au paroxysme de la rage et de la vengeance et par conséquent, capable de se livrer aux derniers excès. Toutefois cela ne doit surprendre personne de ceux qui connaissent ce qui c'est fait et dit dans le comté depuis 16 ans. Je l'ai dit bien des fois et même à Votre Grâce, nous devons nous attendre à voir de ces scènes dégoûtantes dans notre comté parce que le misérable Letellier et ses adeptes n'ont cessé depuis 16 ans de profiter de toutes les occasions pour semer les doctrines du plus pur rougisme. Depuis trois mois, et surtout à la fameuse assemblée tenue ici le 26 août dernier, M. Letellier et son digne émule, Pant. Pelletier, ont prêché ouvertement la révolte et la violence. Des témoins dignes de foi et en grand nombre attestent cela unanimement.

Ce n'est pas tout Monseigneur — il y a quelque chose encore de plus affligeant et de plus inquiétant en même temps, c'est que les émeutiers et leurs dupes, bien loin de regretter ce qu'ils ont fait, s'en réjouissent et s'en vantent. Ils ne se gênent pas de dire que ce n'est que le commencement. Gare si quelqu'un a le malheur de dénoncer un des coupables, il peut s'attendre à se faire lapider. Le Maire du comté, Pierre Dessaints lui même, a dit cela à plusieurs personnes et il a plusieurs fils dignes de leur père.

Dimanche dernier, on m'a fait avertir avant la messe de prendre bien garde de parler trop fort en chaire de ce qui s'était passé, parce que je serais lapidé. Plusieurs habitants de St Paschal sont venus à la messe ici exprès pour me descendre de la chaire, si je disais quelque chose qui put les blesser. Un de mes paroissiens, Michel Lebel, qui a figuré à l'assemblée de samedi dans l'émeute, avait pris le soin de s'habiller à la légère, de se placer non loin de la chaire, afin d'être plus prêt pour l'escalader et me descendre comme il avait descendu l'officier rapporteur du husting, la veille. Lui-même se vante de cela, il en est tout fier et ne craint pas de s'estimer à l'égal des héros qui exposent leur vie pour le salut de la patrie. Je ne vais pas omettre de vous dire que j'ai failli être assommé par un de mes paroissiens, samedi avant même que l'assemblée fut commencée et sans provocation de ma part. Il serait trop long de vous donner les détails de tous les actes de vandalisme qui se sont accomplis en ce jour de triste mémoire.

Je m'arrête, pour vous parler d'une autre chose non moins pénible et non moins écrasante pour nous. Je veux parler du rôle que jouent M. Patry et M. Paradis. Ces Messieurs qui affectent d'être les seuls sages en Israël, qui en protestant qu'ils ne se mêlent pas d'élection, ont cependant trouvé moyen d'en parler presque tous les dimanches depuis quelque temps, se sont conduits de manière à faire dire au parti Pelletier qu'il a deux curés pour lui - et il a raison de le dire. Ces deux Messieurs sont fiers de ne pas juger dans cette affaire comme leurs confrères. M. Patry l'a prétendu et par écrit et même en chaire. Il a dit du haut de la chaire de vérité, qu'il avait appartenu au parti Chapais, il est vrai, mais qu'il le regrettait, qu'il n'était pas orgueilleux lui comme d'autres, et qu'il revenait et qu'il espérait que ceux qui avaient erré reviendraient comme lui. Vous connaissez, Monseigneur, ce que ces Messieurs ont écrit à M. Chapais il n'y a pas bien longtemps. Vous savez aussi que tous les deux ils ont eu la précaution de faire approuver la conduite qu'ils devaient tenir dans l'élection. Or tous les deux se sont servis habilement de cette approbation pour servir leur cause et nous faire un tort incalculable. Mr Paradis a dit qu'il avait l'approbation des deux plus imminents Évêques de la province et, à l'appui, il a lu en chaire une lettre privée de votre Grâce et une partie du mandement de Monseigneur Bourget et il a choisi pour cela un dimanche où, tout en protestant, à son ordinaire, qu'il ne se mêlait point d'élection, il écrasa M. Chapais en accréditant les calomnies infâmes que des ennemis avaient lancées dans le public. M. Patry a attendu à dimanche dernier pour justifier sa conduite, preuve en mains. «Je suis, a-t-il dit, le seul curé du comté qui soit approuvé par Monseigneur [...] quant à ce qui s'est passé hier à Kamouraska, n'en parlons pas; chacun reçoit la récompense de ses oeuvres. Le régistrateur n'a pas fait son devoir, il aurait dû donner des polls partout. C'est au comité d'élection en Chambre à régler ces affaires-là». Puis pas un mot de blâme pour les violences qui ont eues lieu samedi.

L'énoncé seul de ces faits doit suffire Monseigneur pour vous faire voir dans quelle triste position nous sommes. Ces Messieurs disent du haut de la chaire qu'ils sont approuvés, et les seuls approuvés par leur Évêque. Donc nous sommes tous répréhensibles ou condamnables puisque notre conduite est différente en apparence. Pourquoi le soin de se justifier ainsi et de faire des comparaisons avec leurs confrères? Pourquoi nous faire passer ainsi aux yeux de leurs paroissiens ou pour des relâchés ou des étourdis? Qui leur a dit à ces Messieurs là que je parlais d'élection, que je m'en mêlais? J'ai la preuve que je pourrai leur donner quand ils voudront que tous mes paroissiens, les Pelletier comme les Chapais, me rendront le témoignage que je ne me suis pas mêlé du tout d'élection, que je n'ai fait qu'expliquer, et de manière à ne blesser personne, les circulaires lorsque l'occasion s'en est présentée. Mais ce n'est pas la première fois que, sans raison, ces Messieurs s'imaginent être les seuls qui font bien. Je voudrais bien

savoir si M. Patry a bien mieux fait que nous, lui qui après avoir signé la réquisition à M. Chapais, lui avoir promis son concours *etc.* n'a fait que travailler lâchement contre lui et contre les prêtres qui le supportent. Vraiment le mal de coeur me prend lorsqu'on reste trop longtemps dans ces dégoûtantes pauvretés.

Dans notre humble opinion nous pensons que l'intervention de votre Grâce est absolument nécessaire dans les circonstances actuelles pour rétablir l'ordre et ouvrir les yeux aux aveugles. Nous avons besoin d'avoir une règle de conduite uniforme dans tout le comté, au confessionnal, par rapport à ceux qui ont excité à la révolte et à la violence, à ceux qui y ont contribué d'une manière ou d'une autre à ceux qui se réjouissent du mal et qui sont prêts à recommencer. En conséquence, je dirai, Monseigneur, nous sommes persuadés que sans une répression énergique, notre comté est livré à l'anarchie, il n'y a plus de sûreté ni pour les propriétés, ni pour les personnes. Nous serons à la merci de la canaille qui se croit appuyée. Nous espérons, Monseigneur que vous prendrez en votre sérieuse considération le contenu de cette lettre et que vous me pardonnerez ma grande liberté en considération du motif qui m'anime et de la haute estime dont je suis pénétré pour votre Grâce.

N.T. Hébert, ptre c.¹⁷

Dès le 16 septembre 1867, Mgr Baillargeon répondit au curé Hébert. Sa lettre pleine d'onction mérite d'être citée en entier, car elle montre le soin que le saint prélat mettait à répondre à son ami, malgré ses nombreuses occupations à cette époque :

Cher curé, je saisis le premier moment libre pour répondre à votre bonne lettre du 6 courant.

Veillez croire que je déplore bien amèrement avec vous les désordres qui ont eu lieu dans votre paroisse à l'occasion de la dernière élection et que je partage la douleur dont votre coeur de pasteur est navré.

Ces scènes déplorables nous montrent quel fond on peut faire sur les hommes. Nos braves habitants des campagnes, habituellement si doux, si modérés, si religieux même en général, voyez à quels excès ils sont capables de se porter dans un moment d'excitation! ... En qui pourrait-on se confier! ... En Dieu seul ... qui dans sa miséricorde nous sauvera et nous aidera à sauver ces pauvres aveugles, ces hommes méchants. Mettons donc toute notre confiance en Lui seul, et prions beaucoup.

Vous me dites que vous ne vous êtes nullement mêlé de cette élection. — C'est très sage : je vous en loue beaucoup, comme j'en loue tous vos confrères curés du comté qui ont suivi votre exemple. Les

17. Archives du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : lettre datée de Kamouraska, 6 septembre 1867.

tristes événements qui ont marqué cette élection prouvent la sagesse de votre conduite, et renferment une grande leçon pour l'avenir.

Vous voudriez que l'Évêque élevât la voix dans cette circonstance pour flétrir et condamner les auteurs du scandale et des crimes que vous déplorez ...

Mais, Cher Curé, la religion et toutes les lois divines et humaines ne les ont-elles pas déjà condamnés, aux yeux de tous ceux à qui il reste une étincelle de foi? Et pour les autres, que servirait-il de leur parler! D'ailleurs les lettres pastorales que j'ai publiées sur le sujet en 1861, et cette année encore, ne sont-elles pas là : et que pourrais-je y ajouter? C'est aux Curés à montrer à ces émeutiers combien ils sont coupables, à les citer au tribunal de leur conscience et au jugement de Dieu avec force, et toutefois avec grande prudence et charité ...

Vous demandez encore quelle règle de conduite il faudra suivre avec ces gens, au tribunal de la pénitence. Cette règle est toute tracée dans nos bons auteurs de théologie, et se résume en ces deux principes : aux vrais pénitents, pardon : aux impénitents : point de pardon. — Or c'est aux confesseurs à juger du repentir, ou de l'impénitence de ses pénitents ... — Impossible d'appliquer la même règle à tous ... Il faut les avoir entendus pour les juger.

Tout ce que je puis vous conseiller dans le cas présent, c'est d'user d'une grande prudence, et d'incliner plutôt pour la clémence que pour la rigueur. — Car c'est bien le cas de dire de ces misérables, ce que notre Seigneur disait sur la croix de ceux qui l'y avaient cloué : *Nesciunt quod faciunt*.

Je conseille encore d'imposer de fortes pénitences aux coupables; de les priver de la communion pour un temps plus ou moins long, suivant le degré du scandale qu'ils ont donné, ou de la part plus ou moins grande qu'ils ont prise aux désordres : et de ne pas manquer de les obliger à réparer les dommages qu'ils ont causés, chacun pour sa part.

Et je demeure ... † C''F'' Archêv. de Québec¹⁸.

L'archevêque prescrit donc des remèdes salutaires pour contrer les excès des partisans exaltés. Ce sont sans doute ces remèdes que les curés désiraient recevoir de leur évêque par l'intermédiaire du curé Hébert. Ces remèdes les aideront à lutter efficacement contre les désordres périodiques et néfastes à leur paroisse. Le curé a dû se référer ensuite à la lettre pastorale de 1861 que Mgr Baillargeon lui recommandait et qui était propre à favoriser l'amour de Dieu. La circulaire parlait du *bien public* à considérer dans les élections, et non pas le caprice, l'orgueil, la vengeance, la passion de l'argent qui va jusqu'à mentir et à extorquer les votes¹⁹. Il faut croire que les remèdes recommandés ont porté fruit car les paroissiens du curé Hébert

18. Archives de l'Archevêché de Québec, registre de la correspondance des évêques, n° 207.

19. La lettre pastorale suggérée par l'évêque au curé Hébert est datée du 31 mai 1861. Elle est publiée dans les *Mandements des évêques de Québec*, IV, p. 383. Je remercie l'abbé Armand Gagné pour ses bons conseils aux archives du diocèse de Québec.

ont gardé la paix aux élections suivantes. Le *Journal de Québec* publiait le 15 février 1869 :

«L'élection de Kamouraska est terminée et a donné le résultat que l'on connaît [...] Quoiqu'il en soit de ce résultat, où M. Chapais a au moins triomphé dans la défaite de son éternel adversaire, M. Letellier, réjouissons-nous pour la morale publique, pour l'honneur du comté et pour l'intérêt des institutions électives, que cette élection se soit passée si paisiblement.»

Kamouraska était un lieu d'ébullition des idées. Il produisait des personnalités comme l'avocat et juge Adolphe-Basile Routhier, l'auteur de l'hymne national «Ô Canada». Routhier a habité Kamouraska de 1861 à 1873. Rappelons-nous que c'est là aussi qu'est né le journal *La Gazette des Campagnes* qui donnait la nouvelle et traitait d'agriculture²⁰. Plusieurs écrivains et penseurs se regroupaient à Kamouraska et souvent au presbytère avec le curé.

Adolphe-Basile Routhier était le neveu de l'abbé Joseph-Honoré Routhier (*sic*), curé de Kamouraska jusqu'à l'arrivée du curé Hébert en 1852. Il était un ultramontain convaincu qui a exercé une grande influence autour de lui, et sans doute sur le curé de sa paroisse.

Le juge Routhier écrivait facilement et publia beaucoup dans le *Courrier du Canada*. Il publia plusieurs volumes décrivant le charme de certains coins du pays (v. gr. *Petit voyage au Lac-Saint-Jean*, 1881). Il a été l'un des signataires du *Programme catholique* de 1871, qui souhaitait la mainmise des ultramontains sur le parti conservateur. Certains des programmistes deviendront des Castors en 1881²¹.

C'est l'époque où Wilfrid Laurier et Honoré Mercier entrèrent en scène²². En 1876-1877, les luttes électorales firent grand bruit dans Charlevoix où s'affrontaient le libéral Pierre-Alexis Tremblay et le conservateur Hector Langevin (frère de Mgr Langevin). Langevin avait pour lui tout le groupe des curés, et des ultramontains comme : Israël Tarte et Alexis Pelletier. Langevin fut vainqueur, mais Tremblay porta aussitôt des accusations (avec raison) d'influence spirituelle indue. Le juge Basile Routhier lui donna tort. Mais le juge de la Cour Suprême, Jean-Thomas Taschereau (frère de l'archevêque) lui donna raison. L'année suivante, la

20. Jean-Charles Falardeau, «Propos sur les idéologies au Québec» dans *Recherches Sociographiques*, Québec, U. L., sept.-déc. 1976, p. 397. *La Gazette des Campagnes* atteignit un tirage de 14 000 en 1875.

21. N. Voisine et P. Sylvain, *Histoire du catholicisme québécois 1840-1898*, Boréal, 1991, p. 370.

22. Robert Rumilly, *Monseigneur Lafèche et son temps*, Montréal, Simpson, 1945, p. 68-71.

lutte reprenait entre les mêmes candidats. Les résultats furent à peu près les mêmes. Mgr Taschereau avait défendu aux prêtres toute intervention²³.



Mgr Charles-François Baillargeon

(Source : H. Têtu, *Les évêques de Québec*, tome 4).

23. Rumilly, *Laflèche...*, p. 108-127. Aussi *Histoire du catholicisme*, *op. cit.*, p. 382-383.

Offensive des ultramontains

Parmi les ultramontains qui gravitaient autour du curé Hébert, l'abbé Alexis Pelletier était sans doute le plus en vue. Il publia d'abord dans le *Courrier du Canada*, journal fondé en 1857 à Québec, pour défendre les idées catholiques, prétendument mal comprises par d'autres journaux. Les premiers collaborateurs de ce journal étaient des ultramontains de la région de Kamouraska : Joseph-Charles Taché en 1857, suivi de Jean-Charles Chapais.

L'abbé Alexis Pelletier publiait de plus ses propres brochures où il dénonçait l'enseignement officiel fait à l'aide de textes païens «pleins d'histoires ridicules de faux dieux». Ne pouvait-on pas choisir des textes d'un saint Cyprien, d'un saint Jérôme ou d'un saint Augustin dont le latin était souvent meilleur que celui des textes païens²⁴?

Le supérieur du séminaire de Québec (et recteur de l'Université Laval), le futur cardinal Taschereau, ne l'entendait pas ainsi. Il congédia Alexis Pelletier du séminaire de Québec où il enseignait. L'abbé dut aller enseigner au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1866. Il y continua ses publications en attaquant les autorités ecclésiastiques réfractaires à ses propos. Il s'en prit même à l'abbé François Pilote, directeur du collège de Sainte-Anne. Mgr Baillargeon lui défendit alors formellement de continuer ses publications, sous peine de censure ecclésiastique. Il l'affecta ensuite au ministère paroissial.

L'abbé Alexis Pelletier passa outre aux ordres de son archevêque, prétextant que celui-ci évaluait mal la situation. Il avait d'ailleurs, de son côté, presque tous ses confrères du collège de Sainte-Anne²⁵. Il n'hésitait pas à écrire à Rome pour y chercher des appuis.

Le curé Hébert se laissa gagner par l'ardeur de ce jeune prêtre luttant contre le paganisme. Il se trouva alors au milieu d'un conflit déchirant, car ce sont ses plus chers amis, Mgr Baillargeon et l'abbé François Pilote, qui s'opposaient à l'abbé Pelletier. Le curé avait l'âme missionnaire. Sa foi intrépide et son amour du Christ l'avaient amené à abattre les forêts pour planter des croix, construire des chapelles, ouvrir des paroisses. Que les chrétiens s'accommodent de modèles païens et qu'ils les enseignent à la

24. Alexis Pelletier (Georges Saint-Aimé) écrivait : «En créant un monde nouveau par l'effusion du Saint-Esprit, le Fils de Dieu a nécessairement créé une langue nouvelle, expression naturelle et adéquate des idées dont il a enrichi l'intelligence de l'homme, des sentiments dont il a doté son cœur. De là une langue latine ou grecque, aussi supérieure à la langue latine et la langue grecque païenne que l'humanité régénérée est supérieure à l'humanité déchue.» (*La méthode chrétienne*, Ottawa, 1866, p. 30)

25. W. Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière* 1, 1948, p. 281, 528.

jeunesse lui apparaissait tout à coup anormal, — comme l'expliquait si bien l'abbé Pelletier dans son langage direct²⁶.

Wilfrid Lebon a écrit, dans son *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*²⁷ : «Les amis de M. [Alexis] Pelletier ne pardonnaient pas son départ du collège [le 22 mai 1870]. Pour eux, il était victime de ses idées romaines; et celui qui, dans leur opinion avait causé sa disparition, Monsieur Pilote, devait en toute justice disparaître à son tour, du moins comme supérieur.» C'est à cette occasion que le curé Hébert a écrit à l'abbé Pelletier²⁸.

La crise que traversait le collège en 1870 préoccupait le curé au plus haut point. Il avait dû prendre très souvent la défense de l'abbé Pilote, même auprès de l'archevêque. Voici la lettre qu'il écrivait à l'abbé Alexis Pelletier, le 24 mai 1870, donc deux jours après que Pilote eut rendu public l'ordre de l'archevêque à l'abbé Alexis Pelletier de quitter le Collège²⁹ :

Mon cher ami,

Voilà donc la persécution commencée. M. Pilote a réussi à faire adopter ses plans par Mgr l'archevêque. C'est un pas de plus dans le chemin qui devra le conduire à la ruine. J'approuve votre détermination d'en appeler à Rome. Venez ici quand vous voudrez. Vous serez chez vous et vous me ferez un grand plaisir. Je ne vous en dis pas davantage parce que j'espère que vous viendrez bientôt et que nous aurons toute liberté de jaser.

Votre tout dévoué

N.T. Hébert pr. C.³⁰

On reconnaît le grand coeur du curé et son hospitalité habituelle. Son presbytère est toujours ouvert. On ne sait pas ce qui s'y est dit, mais il est certain que les deux hommes se sont encouragés mutuellement à promouvoir un enseignement conforme aux convictions religieuses de la population.

L'année 1870 fut malheureusement fatale à Mgr Baillargeon qui mourut le 13 octobre, à l'âge de 72 ans. Ses funérailles eurent lieu en grandes pompes à la cathédrale de Québec. Le curé Hébert ne manqua pas

26. Robert Rumilly écrit au sujet des ultramontains : «Ces ultramontains étaient sensibles et bons comme les autres, plus que les autres; ils avaient des âmes de feu. C'est parce qu'ils aimaient, parce qu'ils aimaient leur patrie et leur Dieu d'un amour dévorant, que parfois leur exigence fut sans limite, comme celle de tous les passionnés.» (*Monseigneur Laflèche...*, p. 178)

27. W. Lebon, *Histoire du Collège...* I, p. 281.

28. Sur Alexis Pelletier, voir sa biographie par Nive Voisine dans le *DBC* XII. On trouvera aussi, à plusieurs endroits, des détails sur sa vie, en particulier dans Lebon, tome I, p. 239-278 et 516-529. Alexis Pelletier était né à Saint-Arsène de Cacouna en 1837. Il devint professeur au séminaire de Québec (où il avait fait ses études) et en 1866 au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière où son oncle, André Pelletier, était supérieur.

29. Lebon I, p. 280.

30. Archives du Séminaire de Québec : Lettres B, n° 16 D.

d'y aller. La cérémonie a eu lieu le 18 octobre³¹. Le prélat était originaire de l'Île-aux-Grues, d'une famille de cultivateurs, pas très loin de Kamouraska. Il était de 12 ans plus âgé que Nicolas Hébert. Lui et ses frères, Étienne et Pierre Baillargeon, avaient fréquenté le collège-séminaire de Nicolet avec les frères Hébert. Ils se sont retrouvés ensuite à Québec³².

Mgr Taschereau devint archevêque à la mort de Mgr Baillargeon. On a dit que celui-ci, comme ses prédécesseurs, Turgeon et Signay, avaient attendu trop longtemps avant de passer la barre à leur successeur. En fait Mgr Baillargeon ne fit que trois ans comme archevêque en titre (1867-1870), même si Mgr Turgeon était malade depuis 1855. Auparavant, il a été longtemps administrateur, comme ce fut le cas de Mgr Turgeon. Mgr Taschereau, heureusement, passera les pouvoirs assez tôt à Mgr Bégin, mais on lui reprochera de gouverner arbitrairement parfois, et sans conseillers.

Heureusement, il avait à ses côtés un homme d'expérience, le vicaire général Charles-Félix Cazeau que Pie IX fera «Monseigneur» (prélat domestique) en 1875. Trois ans après, Mgr Dominique Racine le nommera vicaire général (*non résidant*), de même que l'archevêque de Toronto³³.

Depuis 1825, Cazeau avait toujours été au service des évêques (Plessis, Panet, Signay, Turgeon, Baillargeon). Il sera administrateur de l'archidiocèse à la place de l'archevêque à plusieurs reprises (1862, 1869, 1870, 1872). Il était l'«éminence grise», même auprès des politiciens et des gens de lettres³⁴.

Mgr Cazeau était un ami du curé Hébert. Ils étaient à peu près du même âge et avaient commencé ensemble leurs études au collège-séminaire de Nicolet³⁵. Le curé Hébert sera à ses noces d'or à Québec en 1880³⁶.

Cazeau a réglé beaucoup de problèmes en l'absence des évêques à Rome pour le premier concile du Vatican en 1869 et 1870. En 1870, c'est Mgr Cazeau qui écrivait au collège pour y régler les problèmes à la place de l'archevêque³⁷. Ce concile qui devait aboutir à la déclaration de l'infailibilité du pape a mobilisé l'attention, non seulement des évêques et des prêtres, mais de plusieurs fidèles, spécialement les ultramontains.

31. *Monseigneur Baillargeon, archevêque de Québec, sa vie... ses funérailles...* (en coll.). Québec, 1870, (2 éditions). La présence du curé Hébert aux funérailles est signalée à la p. 91.

32. *Le Curé Hébert* I. Voir l'index à Baillargeon.

33. André Simard, *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi*, 1969, p. 552.

34. Voir notice biographique de C.-F. Cazeau par M. Bellavance et P. Dufour, *DBC* XI.

35. Irénée Douville, *Histoire du Collège-Séminaire de Nicolet* II, p. 142.

36. *Souvenir du Jubilé de Mgr Charles-Félix Cazeau*, Québec, 1880, p. 148, 160-161.

37. Lebon, I, p. 294-295.

Le curé Hébert, en visite à Québec à l'occasion de la mort de Mgr Baillargeon, put s'entretenir longuement avec son ami Cazeau.

Aussitôt après son ordination épiscopale le 19 mars 1871, Mgr Taschereau s'est empressé d'aller au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour y analyser la situation. Il y rencontra le curé Hébert avec les membres du collège³⁸.

Nous avons une autre lettre du curé Hébert à l'abbé Alexis Pelletier qui nous renseigne sur la situation au collège en 1872. L'abbé Pilote avait dû quitter le collège au début de septembre 1870 : il était nommé à la cure de Saint-Augustin, près de Québec. L'abbé Pelletier était alors au presbytère de Saint-Fidèle de Charlevoix où le curé Hébert adressait sa lettre :

Je n'ai jamais perdu confiance dans votre cause, écrit le curé Hébert. Mais aujourd'hui, je suis plus assuré que jamais. Il est impossible que la cour de Rome ne vous rende justice et il me semble que ça ne doit pas tarder beaucoup, où les choses en sont rendues. En attendant, usons des mêmes remèdes, la patience et la prière [...] vous combattez pour des principes auxquels nous sommes attachés pour toujours [...] J'irai à Sainte-Anne demain. Pauvre Ste-Anne! Ça va comme ça ... Quel changement. Autrefois, c'était pour nous une fête d'y aller ... Nous y allons encore, de temps en temps, mais c'est plus par convenance que par plaisir. Nous y avons encore quelques amis. Mais ces amis sont comme nous, gênés³⁹.

C'est l'abbé Charles Bacon, grand ami de l'abbé Pelletier et professeur au collège, qui était venu porter au presbytère de Kamouraska la lettre de l'abbé Pelletier, à laquelle le curé Hébert répondait.

La situation au collège avait bien changé, en effet. Le départ de l'abbé Alexis Pelletier avait entraîné le départ de plusieurs professeurs et amis du curé Hébert, surtout l'abbé Pilote⁴⁰. Maintenant, que répondra Rome à l'abbé Pelletier? Et que deviendront les ultramontains?

La réponse de Rome à l'abbé Pelletier lui vint finalement en 1877. Elle donnait raison à Mgr Baillargeon, qui avait appliqué les censures dès 1867⁴¹; si la cause de l'abbé Pelletier était excellente, sa façon de la défendre était blâmable et l'avait amené à des excès, comme la désobéissance publique aux censures de son archevêque.

Après cette réponse, l'abbé Pelletier a publié ses excuses, comme Rome le lui demandait. Il a cessé la publication de ses écrits, mais ne put s'empêcher d'écrire de nouveau, en 1881, *La source du mal de l'époque au*

38. Lebon I, p. 309.

39. Archives du Séminaire de Québec, lettre du 9 avril 1872 (lettre B, n° 22 a).

40. Lebon I, p. 295-302. L'abbé Pelletier quitta définitivement la région.

41. «Annales du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière», p. 105 (ACSAP).

Canada en s'attaquant à Mgr Taschereau successeur de Mgr Baillargeon. On y lit à la page 111 : «[...] quelle est la cause de la division de nos évêques entre eux, si ce n'est [...] le seul archevêque Taschereau? C'est bien ici le temps de rappeler ce qu'on disait de lui, avant qu'il fût promu à l'épiscopat : Si cet homme devient archevêque de Québec, ce sera la plus terrible épreuve que l'église du Canada ait jamais subie.»

Il faut dire que l'abbé Pelletier n'était plus alors dans le diocèse de l'archevêque Taschereau mais à Valleyfield. D'ailleurs, en 1886, Montréal et Ottawa devenaient eux aussi des archevêchés. Thomas Charland, o.p. écrit, dans un article consacré à l'abbé Alexis Pelletier : «[...] quelle épreuve pour sa foi, lorsqu'il apprit, deux ans plus tard, que Rome accordait le chapeau cardinalice à celui [Mgr Taschereau] qu'il lui avait si âprement dénoncé. Cette fois, il était définitivement vaincu⁴².» Mais Pelletier était toujours le même.

Il faut ajouter, à sa décharge et à celle du curé Hébert, que Mgr Baillargeon reçut un blâme également de Rome pour ses censures exagérées, car «le gaumisme ne constituait un danger ni pour la foi ni pour la morale.⁴³»

Après avoir été curé 14 ans à Valleyfield, et y avoir établi toutes les institutions d'une grande ville, le curé Alexis Pelletier se retira. L'année suivante, 1892, Valleyfield fut déclarée siège épiscopal par Léon XIII⁴⁴. Mais l'abbé Pelletier n'avait pas terminé sa fructueuse carrière. «En 1895, il devenait chapelain du monastère provincial des Religieuses du Bon-Pasteur de Montréal⁴⁵, jusqu'à sa mort en 1910. «Il s'y fit remarquer par sa science et sa piété. Levé très tôt, il faisait tous les jours son chemin de la Croix. C'était un régal de suivre ses sermons et ses catéchismes toujours soigneusement préparés. Il était la vedette des conférences ecclésiastiques de son arrondissement. Il parlait rarement de ses difficultés d'autrefois et mettait ses échecs au compte de Mgr Persico, ancien curé de Sillery, envoyé secret de la Propagande, dit-on, pour étudier sur place la situation religieuse du pays⁴⁶.»

Divergences des évêques

La querelle des ultramontains et des libéraux amène le Saint-Siège à envoyer des «enquêteurs» sur place au Canada (Mgr Georges Conroy en 1877, Mgr Henri Smeulders en 1883, Mgr Raphaël Merry del Val en 1897). Mais, le climat politico-religieux ne s'est pas amélioré tout de suite. Toujours enclins à dénoncer le «libéralisme» de l'archevêque Taschereau, Mgr Bourget, de Montréal, et Mgr Laflèche, de Trois-Rivières,

42. Thomas Charland o.p., «Un gaumiste canadien : Alexis Pelletier» dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française* (RHAF), déc. 1945, p. 465 et juin 1947, p. 232.

43. RHAF, mars 1971, p. 591. «Notes critiques» par Léon Pouliot s.j.

44. Lebon I, p. 527.

45. *Ibidem*.

46. Lebon I, p. 527.

ne manquent aucune occasion d'en découdre avec leur collègue. L'évêque trifluvien, pour sa part, va plusieurs fois à Rome pour y défendre leurs positions. Il était d'ailleurs entouré de prêtres et de laïcs, qui le pressaient d'agir et, au besoin, le devançaient même⁴⁷.

Le curé Hébert est un des correspondants de Laflèche. Il le connaissait depuis sa jeunesse. Originaire de La Pérade, Laflèche était entré au collège-séminaire de Nicolet en 1831, alors qu'Hébert y était encore. Il y fut professeur et plus tard préfet des études. Il fut aussi vicaire à Saint-Grégoire de Nicolet où le curé Hébert avait toujours des membres de sa famille dans la maison ancestrale. De là, l'abbé Laflèche alla comme missionnaire dans l'Ouest rejoindre les Taché, Provencher et Belcourt, missionnaires familiers au curé Hébert.

Depuis qu'il était évêque, Laflèche avait pris une dimension nationale. Il fut souvent au coeur des grands problèmes politico-religieux, à la tête des ultramontains, surtout après la retraite de Mgr Bourget en 1876.

Une lettre du curé Hébert à Mgr Laflèche est datée de Kamouraska, le 5 mai 1882. L'évêque a dû la recevoir à Rome juste avant son retour au Canada. Elle est maintenant aux archives du séminaire de Trois-Rivières. Le curé Hébert signe sa lettre comme vicaire général de l'évêque de Chicoutimi, honneur qu'il venait de recevoir le 15 septembre 1881 peu de temps après l'érection du nouveau diocèse de Chicoutimi en 1878. Voici la lettre :

Monseigneur,

Vous ne sauriez croire avec quelle anxiété nous attendons des nouvelles de votre mission à Rome. Je dis Nous, c.a.d. la très grande majorité du clergé de ce diocèse. Si nous pouvions parler tout haut, il y a longtemps que nous aurions fait connaître à Rome combien nous souffrons de l'état actuel des choses.

Mais vous n'ignorez pas dans quelle gêne nous sommes sous ce rapport.

Nous avons une grande confiance dans la bonté de la cause que vous défendez ainsi que dans votre zèle et dans votre habileté. Mais cependant, malgré tout cela, nous craignons que la vérité ne puisse apparaître dans toute sa lumière. C'est pourquoi, nous vous prions de faire tous vos efforts pour obtenir qu'un délégué soit envoyé de Rome afin de prendre connaissance des faits sur les lieux.⁴⁸

Rome a effectivement envoyé un délégué, comme le curé le demandait. Ce fut Mgr Smeulders, en 1883. Il «souligna la suffisance de l'archevêque de Québec et de sa *camarilla* qui voyaient en leurs adversaires des

47. Robert Rumilly, *Monseigneur Laflèche...*, p. 86.

48. Archives du Séminaire de Trois-Rivières, B2 : lettre datée de Kamouraska le 5 mai 1882.

«incultes» ignorants des progrès de la civilisation⁴⁹.» Son rapport eut peu de résultat cependant à Rome, car Mgr Taschereau s'empessa d'aller lui-même à Rome faire connaître son point de vue sur la situation⁵⁰.

Le curé Hébert parle comme membre d'une collectivité. Il est investi d'une reconnaissance officielle comme «vicaire général». L'archevêque Taschereau en tient compte. La lettre à Mgr Laflèche en porte l'empreinte, dans le ton et dans la signature. Il faut avouer que les intérêts du curé Hébert ont toujours englobé les intérêts de la nation et de l'Église et ne se limitaient pas à lui seul ou à sa paroisse ou à ses oeuvres. Il sera toujours en excellent terme avec les évêques, aussi bien Laflèche que Taschereau. On verra comment celui-ci se déplacera, en pleine tempête d'hiver, pour venir à ses funérailles, et comment il sera ému en lui rendant un vibrant hommage.

Les ultramontains vont être lents à disparaître. Ils empruntaient à l'idéologie française qui optait pour la religion et le pape (au-delà des monts) contre les extravagances du libéralisme et du laïcisme français (gallicanisme). Les ultramontains prônaient la primauté de l'Église sur l'État. Mais cette notion va être dépassée peu à peu par l'établissement de la démocratie.

L'Église a pris une importance nouvelle au Québec par le fait que les Canadiens ont vu dans le catholicisme un trait culturel distinctif et l'ont adopté comme renforcement du nationalisme. Être ultramontain, c'était s'éloigner du libéralisme de la Révolution française avec tout ce qu'elle avait d'horreurs. Sir Wilfrid Laurier a eu beaucoup de mal à convaincre le peuple que les libéraux canadiens ne prenaient pas leur source dans le libéralisme français mais dans le libéralisme anglais. Encore là, cela ne rassurait pas tout à fait les Canadiens français.

Pie IX fut pape de 1846 à 1878. Le peuple s'attachait à ce pape qui se présenta d'abord avec des actions démocratiques fort heureuses et qui s'imposa comme le pape de la définition de la conduite doctrinale avec l'encyclique *Murari vos* et le *Syllabus*. Les ultramontains y voyaient un programme et s'y référaient constamment. Ce n'est pas pour rien qu'un grand boulevard à Montréal s'est appelé «boulevard Pie IX». À cette époque les ultramontains se ralliaient au *Syllabus* et y trouvaient leur unité de pensée. La figure de Pie IX prit plus d'importance encore quand ses États furent envahis. Sa figure s'embellissait de l'auréole du martyr. Une levée de volontaires canadiens, sous le nom de zouaves pontificaux, partit aussitôt à sa défense en 1868. Les gens se mirent à aller à Rome en pèlerinage par dévotion envers le pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Le curé Hébert fut de ceux-là en 1875.

49. Roberto Perin, «La raison du plus fort est toujours la meilleure : la représentation du Saint-Siège au Canada, 1877-1917», RSCHEC, 1983, vol. I, p. 103.

50. Voir *Histoire du catholicisme québécois...*, p. 244. Aussi, Robert Rumilly, *Monseigneur Laflèche...*, p. 236-268.

Si l'ultramontanisme, généralisé dans la deuxième moitié du 19^e siècle, a fini par s'estomper, la lutte contre le *classicisme* dit païen s'est poursuivie. Longtemps on jugera anachronique et illogique d'étudier les lettres dans les textes des auteurs reconnus comme païens selon la mentalité du temps. On les opposera aux textes des auteurs chrétiens qu'on estimait supérieurs au point de vue de la langue et de la pensée.

L'annaliste du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a écrit en conclusion de la querelle des classiques : «[...] cette question des classiques, malgré les excès dans lesquels on est tombé, de part et d'autre, eut cependant un bon résultat pratique et fut une nouvelle preuve de la vérité du proverbe «À quelque chose malheur est bon.» — On a donné partout plus d'importance à l'étude des auteurs chrétiens et à l'enseignement religieux.»⁵¹

Le curé Hébert s'était engagé dans cette lutte pour l'ultramontanisme et le gaumisme, comme il s'était engagé dans d'autres combats. Il était un homme de foi profonde et c'est elle qui déterminait ses actions. Cette attitude, en définitive, lui attirait le respect de ses confrères et de ses paroissiens. Le curé Hébert était un homme vrai, sincère et entier. Il vivait sa foi ostensiblement, au risque même de déplaire à son entourage.

Son penchant pour les ultramontains ne l'empêchait pas d'aimer l'attitude ouverte et libérale du cardinal Taschereau. Par ailleurs, le curé Hébert saura prendre ses distances avec l'abbé Pelletier qui allait jusqu'à traiter l'abbé Pilote de fou et attaquait sans merci Mgr Taschereau. Ce dernier cependant devint le meilleur ami du curé Hébert.

51. Archives du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. «Annales du Collège», 1868, p. 107. Voir aussi Lebon... I, p. 527, 528.

11

Le collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière

Origine	p. 247
La corporation	p. 250
L'abbé François Pilote	p. 255
Les crises	p. 256
Le fonds d'Hébertville	p. 260
Les squatters	p. 263
Nouvel essor	p. 265
Le monument Hébert	p. 268



Saint-Anne-de-la-Pocatière au temps du curé Hébert.

À droite le collège, au milieu l'église paroissiale (ACSAP).

11

Le collège de Ste-Anne-de-La Pocatière

Sur la Côte-du-Sud, au temps du curé Hébert, c'est le collège de Sainte-Anne-de-La Pocatière qui était le grand centre culturel de la région. À une époque où il n'y avait pas encore d'université ou de *cégeps*, les grands centres du savoir au pays étaient les collèges d'enseignement supérieur. Jusqu'en 1800, il n'y en avait que deux au pays pour les hommes : le séminaire de Québec et le séminaire de Montréal. Ensuite, vinrent le collège de Nicolet et quelques autres, comme le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. On y donnait un enseignement secondaire, allant jusqu'aux plus hautes études, en science, art, commerce, langue, philosophie, théologie... Le collège de Sainte-Anne était conçu dans la perspective de former des chefs et des prêtres pour la société.

Origine

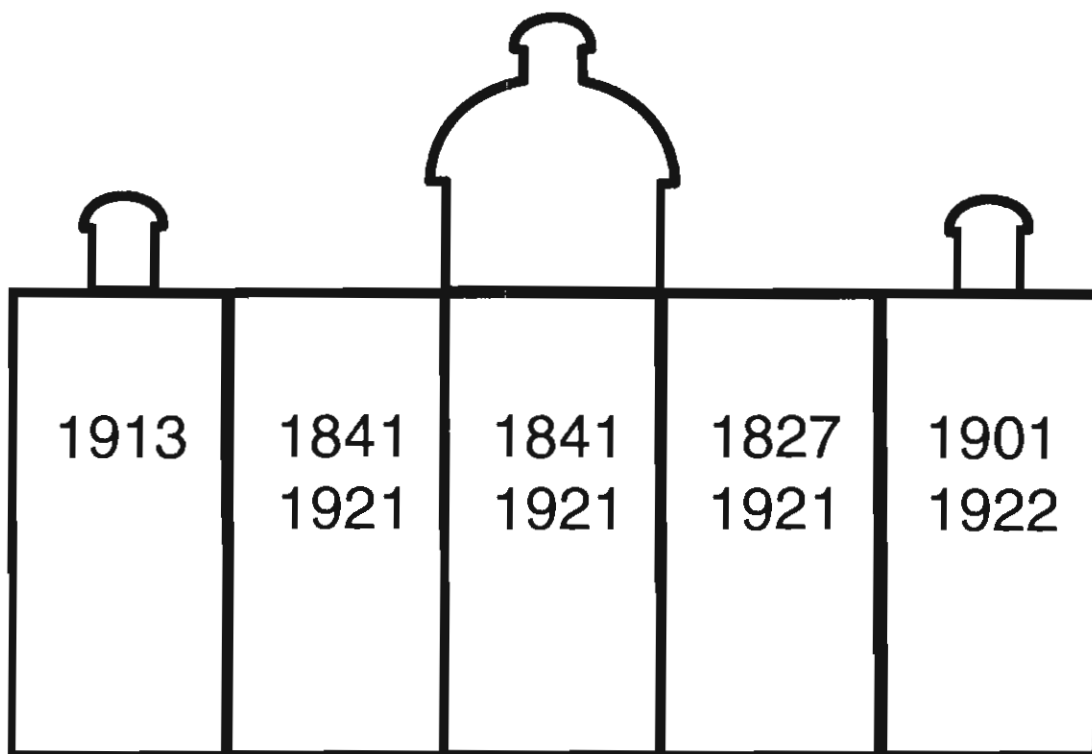
Quand le curé Hébert est arrivé sur la Côte-du-Sud, comme curé de Saint-Pascal-de-Kamouraska, en 1840, le collège de La Pocatière avait à peine 10 ans d'existence. Le curé Hébert, durant ses 48 dernières années sur la Côte-du-Sud, verra donc grandir ce collège.

Le fondateur du collège, Charles-François Painchaud, était de la région. Il était né, comme Mgr Baillargeon, sur l'île aux Grues en 1782 (seize ans avant l'archevêque). Son père était François Painchaud, navigateur, et sa mère, Angélique Drouin. Le curé Octave Plessis (futur évêque) prit Charles-François sous sa protection à Québec et le confia au curé Jean Raimbaud, à L'Ange-Gardien, pour y apprendre le latin. Après son ordination à la prêtrise, l'abbé Painchaud fut envoyé à la baie des Chaleurs où il fut pratiquement le seul prêtre (de Gaspé à Ristigouche), pendant huit ans¹.

En 1814, il est nommé curé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, se rapprochant ainsi de son lieu d'origine, et de son ancien professeur, l'abbé Raimbaud, devenu curé à Nicolet et supérieur en même temps du nouveau collège voisin de l'église.

1. Serge Gagnon, «Charles-François Painchaud», *DBC VII*, p. 724-726.

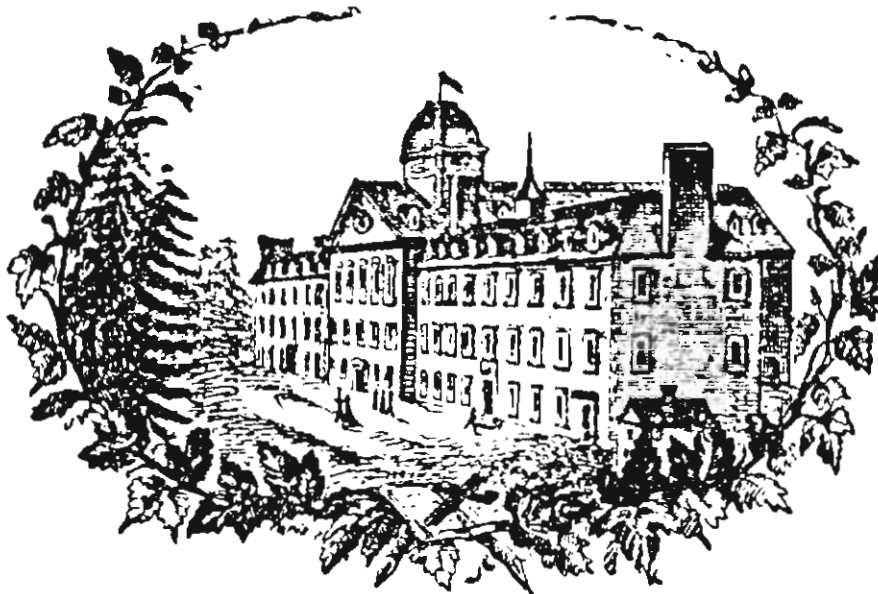
Collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière



Les différentes étapes de construction du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

L'abbé Painchaud aura lui aussi un collège près de son église, pour sa région de La Pocatière (qui en avait encore plus besoin que la région de Nicolet). De plus, les Acadiens de la Gaspésie qu'il desservait auparavant et ceux des Maritimes pourront venir y trouver une éducation francophone : ils auront ainsi des chefs pour s'organiser et survivre, après les malheurs de la déportation. Painchaud ne démordra pas de son idée bien arrêtée, d'avoir un collège à La Pocatière, malgré ses adversaires du début (le séminaire de Québec et le collège de Nicolet qui craignaient de perdre une partie de leur clientèle). Par ailleurs, Kamouraska et Rivière-Ouelle travaillaient aussi sur un projet de collège. Mais Painchaud offrait les meilleures garanties à l'archevêque et il était un homme brillant, en plus d'être un éducateur de longue date².

Les difficultés financières pour la fondation du collège de Sainte-Anne paraissaient insurmontables en 1827. Mais les curés de la Côte-du-Sud ont fait corps avec le fondateur pour avoir leur collège. Le gouvernement lui a alloué £500 en 1831 (il donnait déjà pour les collèges semblables de Chambly et de Saint-Hyacinthe)³.



Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dominant le fleuve Saint-Laurent. (ACSAP)

2. W. Lebon, *Le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, I, p. 1-39, 406, 413-418.
3. *DBC, op.cit.*, p. 725, 726.



Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière : aile de la chapelle et des professeurs (ACSAP, 746)

Des dangers de toutes sortes ont menacé l'existence du collège. Plusieurs incendies ont rasé des ailes entières et le tremblement de terre de 1870 l'a affecté. Il a été reconstruit continuellement à force de souscriptions auxquelles participait surtout le clergé. Le curé Hébert était souvent en tête de liste des souscripteurs.

Des membres de sa famille ont passé par ce collège, soit pour la construction de l'édifice, soit pour les études, soit pour le professorat. L'aile centrale (l'aile Pilote) a été construite par le père et le frère de 1854 à 1856⁴. Son frère prêtre, l'abbé Octave, a enseigné au collège, de 1841 à 1842. Son plus jeune frère, Jean-Baptiste-Célestin (père du critique littéraire Maurice Hébert et grand-père de l'écrivaine Anne Hébert) y a fait ses études, de 1846 à 1854 : il y a été séminariste et professeur de 1855 à 1857⁵.

Sainte-Anne-de-la-Pocatière était donc un lieu familier au curé Hébert. De plus, parmi les familles de la paroisse de La Pocatière, il connaissait beaucoup de gens venus de Saint-Pascal ou de Kamouraska. Il les revoyait quand il allait à Ste-Anne qui n'est qu'à une trentaine de milles de Kamouraska. Le trajet se faisait à cheval, ou par le train (à partir de 1857). Sa famille avait, en quelque sorte, établi ses quartiers généraux à Sainte-Anne. Jean-Baptiste-Célestin écrivait à son cousin Moïse Proulx (t. 1, p. 269) que le nouvel endroit était devenu leur petite capitale, après avoir quitté Nicolet.

La corporation

L'engagement du curé Hébert pour le collège a été intense à partir de 1852, alors qu'il était membre du conseil des directeurs. Il devait se rendre jusqu'à quatre ou cinq fois par année au collège pour les réunions de la corporation. Les réunions pouvaient durer deux jours et le curé Hébert y faisait souvent office de secrétaire⁶. Cette corporation traitait des questions financières du collège et ses décisions étaient exécutoires. Les participants étaient des curés d'alentour, avisés dans les affaires, comme le voulaient les

-
4. On trouvera différents marchés, devis, contrats de Jean-Baptiste Hébert et de Étienne Hébert pour l'aile Pilote aux ACSAP : 24-XX, 24-LXVII, 31-XX, 31-XXI, 25-L, 25-LXII, 25-XIII, 23-LXXXIX, 23-LXXXII, 23-LXV, 25-XXVIII, 25-XLIX, 25-XXVIII. Les documents sont datés de 1854 à 1857. Voici le texte d'un reçu du 18 avril 1856 : «Reçu de Thomas Bégin, intendant des travaux de la nouvelle bâtisse du collège Ste-Anne, la somme de cinquante Louis courant pour premier paiement de notre premier marché, fait entre Messire Pilote, Jean-Baptiste Hébert mon père et moi en date du 5 janvier 1856. Étienne Hébert». (ACSAP, 25-L.)
 5. Concernant les séjours d'Octave et de J.-B.-Célestin au collège, voir : *Les Anciens élèves et professeurs, 1827-1927*, Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1927, p. 12, 30, 48, 50, 262.
 6. ACSAP, «Registre des délibérations de la corporation du Collège de Ste-Anne», 1^{er} cahier 1836-1874, no 451-1 (voir 1852-1862).

pieds. Ou le distingue facilement du premier, en ce qu'il n'a pas comme lui de vésicules remplies de gomme, et aussi parce qu'il est plus grand, et que ses feuilles et ses



40.—Sapin baumier.



41.—Sapin baumier. Feuilles sur branche avec cônes.

cones sont plus courts. Ces deux variétés se rencontrent le plus souvent ensemble. Le sapin croît assez rapidement et est précieux pour la plantation de brise-vents destinés à protéger les jeunes plantations d'autres essences demandant protection, dans les endroits humides où nul autre conifère ne résisterait. Son bois est sans valeur et ne vaut guère mieux que le peuplier comme combustible. Le sapin baumier fournit

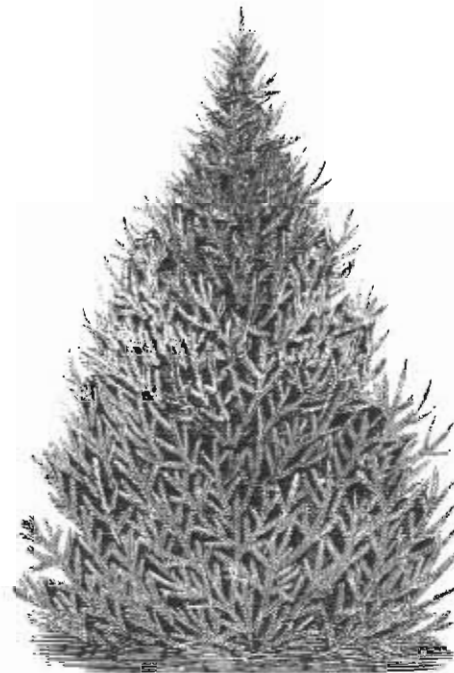


42.—Sapin baumier. Cône résineux et sans l'échelle des cônes.

une gomme appelée vulgairement *gomme de sapin*, et connue en pharmacie sous le nom de *baume du Canada*.

Épinette de Norvège.

Voici une essence exotique à laquelle je fais l'honneur de donner place parmi les conifères que je crois propres à la culture dans toutes les provinces de la Puissance.



43.—Épinette de Norvège.

Ce bel arbre semble vouloir si bien s'acclimater dans notre pays que j'ai cru devoir le ranger parmi nos arbres indigènes. Il est rustique, d'un port superbe, et atteint

Deux pages du livre de J.-C. Chapais, le sapin et l'épinette

Guide illustré du sylviculteur canadien (3^e édition, 1891).

En conséquence, la corporation interne s'est réunie le 17 juin 1862 et a rédigé ce qui suit (reproduction exacte de l'original) :

À une assemblée tenue dans la chambre de M. le Supérieur du Collège de Ste Anne de la Pocatière le dix septième jour de Juin mil huit cent soixante-deux, étaient présents, M. F. Pilote, Supérieur du dit Collège, A. Blanchet, Directeur des Ecclésiastiques, A. Pelletier, Professeur d'histoire, P. Lagacé, professeur de Physique, F. Paradis, Préfet des Études, W. Blais, procureur, tous résidents au dit Collège, membres désignés dans le nouvel acte d'incorporation du susdit Collège passé par la législature Provinciale en date du neuvième jour de Juin de la même année, en remplacement de MM. Ch. Bégin, Curé de la Rivière Ouelle, D. H. Têtu, Curé de St Roch des Aulnets, N. T. Hébert, Curé de St Louis de Kamouraska, Ls Parent, Curé de St Jean Port Joli, A. Bourret Curé de Ste Anne de la Pocatière, prennent les résolutions suivantes :

- 1° Que Mgr l' Archevêque de l'archidiocèse ou Mgr l' Administrateur et en son absence M. l' Administrateur sera de droit Président de la Corporation légale.
- 2° Que M. Le Supérieur du Collège en sera Vice-Président de droit.
- 3° Que M. A. Blanchet agira comme Secrétaire de la dite Corporation.
- 4° Que tous les membres de la présente Corporation chargent leurs secrétaires de témoigner à leurs Prédécesseurs leur reconnaissance et les prie d'accepter leurs plus sincères remerciements pour les services éminents qu'ils ont rendus au Collège depuis bien des années et le dévouement qu'ils ont manifesté pour ses plus chers intérêts.

Fait et passé le jour & an que dessus.
A. Blanchet, S.C.C.S.A.⁸

Après une ordonnance épiscopale (le 12 juin 1863) et l'abolition de l'ancienne corporation, la nouvelle corporation a vu le jour et s'est réunie le 4 mars 1864 pour tenir acte de tous les derniers événements la concernant⁹. L'abbé Pilote avait alors toute liberté pour diriger les affaires du collège à sa guise. Il ne fut pas réélu en 1862, mais il fut nommé procureur en 1863.

8. Registre... *op. cit.*, 67^e Bureau, 17 juin 1862, feuillet 81-82. (ACSAP).

9. *Ibidem*, feuillet 83.

À Nicolet, la corporation externe, qui existait depuis les débuts, a fait place à la corporation interne en 1858 (voir l'acte d'incorporation dans J.-A. Irénée Douville, *Histoire du Collège-Séminaire de Nicolet I*, p. 436-439, et les pages suivantes : 331ss, 341-344, 419ss, 436, 439-441). L'exemple de Nicolet en 1858 a peut-être influencé le Collège de Sainte-Anne en 1862.

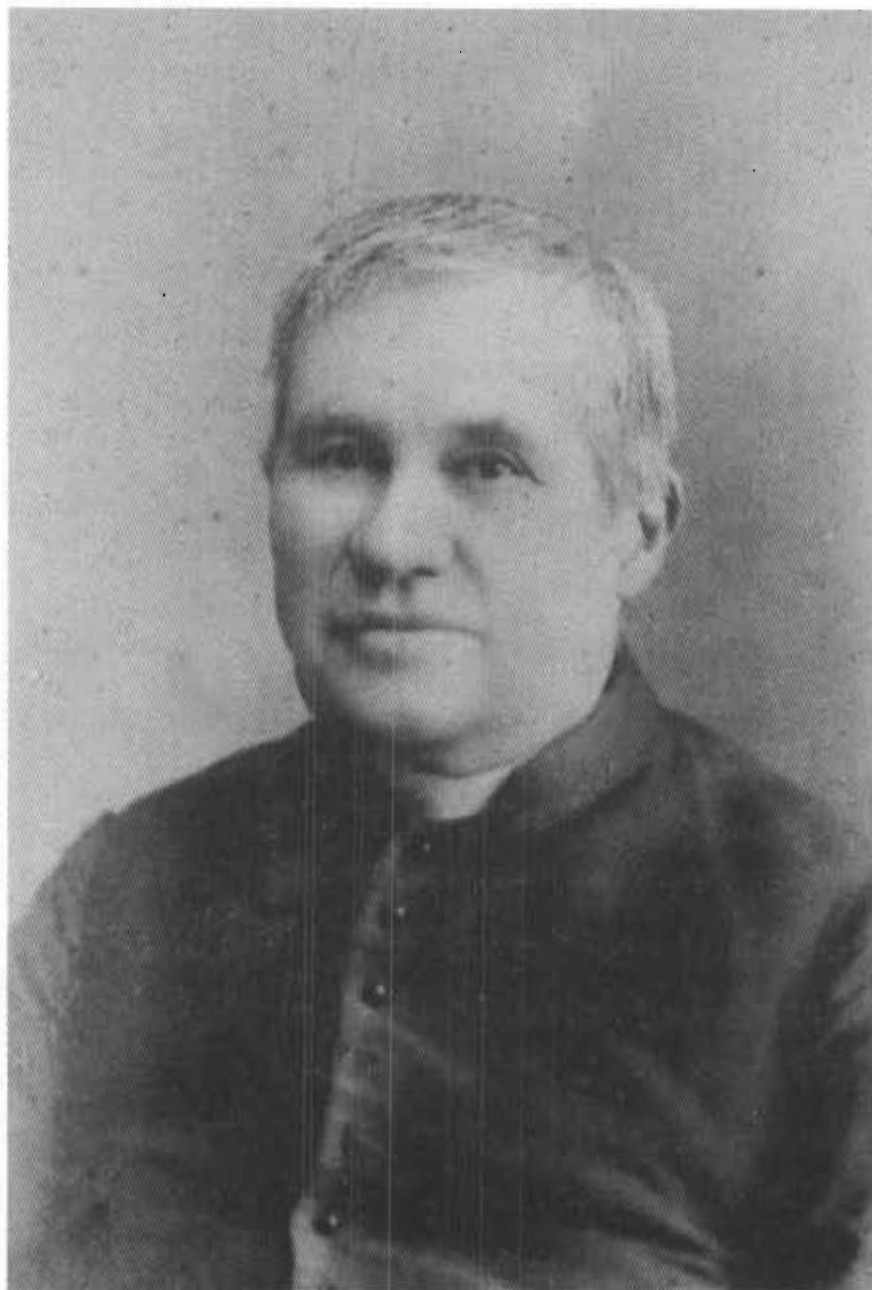


Photo de l'abbé François Pilote, alors qu'il était curé à Saint-Augustin, près de Québec.

Il avait une grande estime pour le curé Hébert et l'encourageait dans son oeuvre de colonisation. Leurs vies se sont croisées à Sainte-Anne-de-la-Pocatière à partir de 1833 et se sont séparées en 1871 quand l'abbé Pilote partit pour être curé à Saint-Augustin. Il y a terminé ses jours dans le dévouement à ses paroissiens.. (Source: A. Béchard)

Cependant, les affaires matérielles du collège ont évolué de mal en pis après cette date. Elles se remettront lentement après le départ de l'abbé Pilote en 1870 et les interventions de Mgr Taschereau par la suite¹⁰.

L'abbé François Pilote

Durant ses dix années d'administrateur au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le curé Hébert a été amené à travailler plus étroitement avec l'abbé Pilote (avec qui il travaillait déjà pour l'Association de colonisation des comtés de L'Islet et de Kamouraska). Arrêtons-nous un moment à la carrière de l'abbé Pilote qui a occupé une grande place dans la vie du curé Hébert.

On se souvient de l'entrée de Nicolas Hébert au séminaire de Québec en avril 1833¹¹. Il a raconté lui-même qu'il y avait rencontré les séminaristes. Parmi eux se trouvait François Pilote. Ce jeune pensionnaire devait regarder Nicolas avec une certaine déférence : c'était le fils du député et architecte, Jean-Baptiste, avec qui l'archevêque Signay était en constante relation pour la construction de son nouveau séminaire de Nicolet. Alors que François commençait sa théologie, Nicolas terminait la sienne et était déjà économiste à Nicolet. Dès la fin de l'année, François le verra ordonné prêtre et vicaire à la cathédrale (près du séminaire). Ce n'est qu'en 1835 que François sera ordonné prêtre. Les deux prêtres ont toujours été amis, spécialement à partir de 1840, alors que Nicolas Hébert, étant curé à Saint-Pascal, rencontrait souvent François Pilote à La Pocatière. Il est significatif qu'au jubilé de l'abbé Pilote en 1885, le curé Hébert ait été choisi pour parler à sa place, l'ancien supérieur du collège souffrant alors d'un début de paralysie¹².

François Pilote était né en 1811 à Saint-Antoine-de-Tilly (sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent) en face de Saint-Augustin (de l'autre côté du fleuve) où il deviendra curé en 1870. Son père était Ambroise Pilote, cultivateur, et sa mère, Marguerite Coulombe. Il étudia au séminaire de Québec, fit un stage au séminaire des sulpiciens à Montréal, enseigna un an au collège-séminaire de Nicolet et, en 1836, devint adjoint au directeur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, avant d'en être directeur, procureur et supérieur. Il y passa 34 années de sa vie.

Intelligent, imbu de bonnes idées, malheureusement il décidait trop souvent sans consulter ses collaborateurs. C'était un «joueur» affirmant ses

10. Le collège est devenu très prospère. Beaucoup de jeunes des Maritimes y ont fait leurs études. Aujourd'hui, le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est une école secondaire privée mixte.

11. *Le Curé Hébert I*, p. 81.

12. *Gazette des Campagnes*, Ste-Anne-de-la-Pocatière, 20 août 1885, p. 14. Le curé Hébert était placé à la table d'honneur, à droite de l'abbé Pilote. Il était alors grand-vicaire.

biographes¹³. Il aimait la discussion et avait toujours des arguments pour confondre ses adversaires. Son attitude amena des conflits successifs qui firent partir plusieurs de ses meilleurs collaborateurs. Le curé Hébert était souvent le confident des professeurs frustrés. Il tâchait alors d'arranger les choses, bénéficiant toujours de l'estime de Pilote et des évêques avec qui il pouvait établir facilement des liens.

Tant qu'il fut directeur ou supérieur, l'abbé Pilote a suscité des crises graves qui ont perturbé le collège. On le disait «despote, dictateur, autoritaire». Les évêques, qui étaient ses patrons, lui reprochaient tous son autoritarisme et ses dettes excessives. Mais il n'avoua jamais ses torts et ne changea jamais son attitude. Il fallait donc qu'il parte.

En 1869 et 1870, la crise était à son paroxysme. Les dettes du collège montaient toujours et il ne s'en troublait nullement, même après avoir reçu plusieurs avertissements de son évêque. Finalement, Mgr Baillargeon fit une analyse très lucide et très compétente des comptes, et le mit au pied du mur en lui disant qu'il devait, ou bien déclarer faillite, ou bien prendre les moyens de redresser la situation du collège. Il n'en fit rien. Il dut donc quitter le collège en août 1870.

Il reste que l'abbé Pilote est le prêtre du collège qui a été le plus intéressé au travail de l'Association de colonisation fondée au collège. Il était entré pleinement dans le mot d'ordre général au Québec : «Emparons-nous du sol si nous voulons conserver notre nationalité¹⁴». Sa contribution à la colonisation fut de la propager par l'écriture et d'administrer ses biens. Il n'a jamais fait de colonisation cependant. Il est allé à Hébertville et au Lac-Saint-Jean, au cours d'un voyage de vacances avec l'abbé Raymond Casgrain et quelques collègues; c'était en vue de sa publication sur le Saguenay, demandée alors par un haut fonctionnaire de l'État¹⁵.

Ce petit livre bien fait, composé d'extraits de rapports du curé Hébert, de l'arpenteur Ballantyne, de Jacques Crémazie et de quelques autres, a eu un grand retentissement. Pilote était sincèrement dévoué à l'avancement du pays. Son livre est clair, précis, bien divisé. Il peut se lire comme une belle histoire. Il peut aussi se consulter comme un livre de référence sur le Saguenay—Lac-Saint-Jean avant 1852.

Les crises

On distingue quatre crises majeures au collège, reliées à l'abbé Pilote. Alors que celui-ci était directeur, l'abbé Benjamin Pelletier était préfet des études. Pelletier aurait voulu avoir sa propre voiture et ne pas avoir à répondre au directeur de son travail de préfet. C'était un homme exigeant,

13. W. Lebon I, *op. cit.*, p. 283 - 284, 296.

14. *Le Saguenay en 1851* : page couverture et page 3.

15. [Wilfrid Lebon], *Fêtes et Souvenirs*, 12 et 13 juin 1918. Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1918, p. 182.

capricieux et susceptible. Il n'acceptait ni le nouveau supérieur en 1847, l'abbé Gauvreau, ni le directeur, François Pilote qui, disait-il, veut tout contrôler. Mais lui-même en prenait très large, s'absentait et décidait parfois de ne plus revenir. Il revenait cependant, car tous vantaient son travail de préfet, et ses étudiants l'aimaient.

Les fonctions de chacun n'étant pas précisées au début, des frictions continues survenaient. Benjamin Pelletier réclamait, depuis 1842, une constitution de la corporation interne pour fixer les devoirs et les droits de chacun. Plusieurs collègues se liguerent avec lui pour réclamer des changements d'attitude de la part de Pilote et menacèrent de quitter le collège. C'étaient Cléophas Cloutier, Grégoire Tremblay et Édouard Richard. Finalement, Cloutier et Pelletier quittèrent le collège. Le 29 août 1848, Mgr Baillargeon promulguait la constitution, enfin rédigée, et qui devait apporter la paix, du moins pour quelque temps¹⁶.

La crise des années 1854-1855 concernait les salaires. Le 14 décembre 1853, un groupe de professeurs demanda une augmentation de £10 par année. L'évêque refusa l'augmentation disant que le salaire à Sainte-Anne était équivalent à celui des professeurs du séminaire de Québec. Les professeurs de Sainte-Anne accusèrent Pilote d'être responsable de ce refus et menacèrent de quitter le collège. L'abbé Grégoire Tremblay fut si violent dans ses réclamations qu'il en fit une maladie et servit à Pilote les pires insultes¹⁷. Le mécontentement s'étendit aux autres professeurs, si bien que Pilote crut devoir s'en débarrasser pour retrouver la paix¹⁸.

L'abbé Édouard Richard réclamait aussi des changements. Cette fois, ce fut l'évêque lui-même qui s'opposa à l'abbé Pilote, le jugeant arbitraire

-
16. Serge Gagnon, *Le Collège de Sainte-Anne au temps de l'abbé François Pilote : les conflits du personnel enseignant*, thèse, Université Laval, Institut d'histoire, 1968, p. 137 et p. 51-64. Voir aussi W. Lebon I, p. 99n.
17. *Ibidem*, p. 76. M. Grégoire Tremblay, dit-on, était un homme supérieur en tout. Après trois ans de repos, il redevint en pleine forme et fut nommé curé à Beauport, de 1858 à 1884. À partir de 1862 il s'intéressa au Lac-Saint-Jean, au point de former une société de défricheurs et amener des colons à l'endroit où est aujourd'hui Saint-Prime (entre Roberval et Saint-Félicien). Il faut dire qu'il avait été membre de l'Association du curé Hébert, donc sensibilisé à la colonisation du Lac-Saint-Jean. C'est en 1871 qu'un prêtre devint résident et ouvrit la paroisse de Saint-Prime (du nom du desservant précédent, l'abbé Prime Girard). L'abbé Grégoire Tremblay a laissé un très grand souvenir à Beauport (Lebon I, p. 455 et 547; *Histoire du Saguenay...*, p. 373).
18. «[...] il était regrettable de voir partir cinq prêtres capables de rendre de grands services, et qui, dans les positions importantes qu'ils occupent aujourd'hui (1883) ont prouvé qu'ils pouvaient être très utiles. Ces sorties, qui se sont peut-être renouvelées trop souvent sous le règne de M. Pilote, ont fait croire que sa devise n'était pas : *Divide et impera*, mais *Exclude et impera*. Dans tous les cas, le collège a été privé, par là, de l'expérience de prêtres ayant vieilli dans l'enseignement et la direction de la jeunesse.» (Lebon I, p. 223, citation de l'annaliste Charles Trudelle)

dans ses actes¹⁹. Cependant, il finit par céder devant Pilote et demanda à l'abbé Édouard Richard de quitter le collège en 1854²⁰, tout en réprochant les manières rudes de Pilote et sa façon de faire faire ses besognes par l'évêque : «On ne peut se persuader, lui écrit-il, qu'il n'y ait point eu, dans la mesure que l'on regarde comme ayant été adoptée à votre suggestion, il n'y ait point eu infraction à la constitution [...] On vous attribue de l'arbitraire [...] on trouve que vous n'êtes pas assez communicatif...²¹» «Le départ de l'abbé Bouchy ne devait pas tarder, écrit M. Lebon. Il était mécontent du départ de Monsieur Richard et découragé par la maladie de son ami Monsieur Tremblay²².»

Curieusement, la crise de 1862 est arrivée après que les nouvelles élections eurent mis de côté l'abbé François Pilote. C'est que son départ a amené à la surface ses opposants, qui jusque-là étaient restés craintifs. Ils purent enfin dire ouvertement comment ils trouvaient déplorable la situation financière du collège; ils accusèrent l'abbé Pilote «de s'être servi trop arbitrairement de [son] pouvoir depuis bien des années. On lui reprochait d'avoir conduit le collège à un état de gêne alarmant sous le rapport des finances, et de mal renseigner l'Ordinaire; enfin, on voulait créer un nouvel ordre de choses et donner une direction nouvelle à la maison. Son énergie, disait-on de M. Pilote, est plus grande que sa prudence²³.»

Dans cette période difficile, où l'abbé Pilote se sentit délaissé au point de vouloir donner sa démission²⁴, le curé Hébert lui apporta le plus de support possible. Il lui offrit de venir loger au presbytère «puisqu'il y sera peut-être curé». Il termine sa lettre du 19 décembre 1862 par ces mots : «Je vous souhaite force et santé et entière confiance en la divine Providence qui, n'en doutez pas, sera secondée par vos nombreux et véritables amis²⁵.»

De nouveau, le 22 décembre, le curé Hébert écrit à l'abbé Pilote : «Si vous avez la dévotion de venir ici, nous en serons très édifiés²⁶.» En janvier 1863, le curé Hébert est à Québec au chevet de sa belle-soeur, Adéline Hamel, épouse de Jean-Baptiste-Célestin²⁷. À cette occasion, il a rendu visite à Mgr Baillargeon qui était très heureux de l'entendre sur la situation du collège : «[...] j'ai eu avec Monseigneur une entrevue qui a duré

19. Serge Gagnon, *op. cit.*, p. 86 n.

20. *Ibidem*, p. 87.

21. *Ibidem*, p. 94.

22. Lebon I, p. 142.

23. *Ibidem*, p. 214.

24. Serge Gagnon..., p. 98.

25. ACSAP, 30-LXVI; *Lebon I*, p. 220.

26. ACSAP, 39-LXIX.

27. Le corps d'Adéline Hamel a été déposé dans la crypte de Notre-Dame de Québec, le 11 juin 1863. Le curé Hébert fut vicaire à Québec de 1833 à 1840.

trois heures» écrit-il à l'abbé Pilote. «[...] je n'ai jamais vu l'évêque écouter avec autant d'intérêt tout ce que je lui ai dit des difficultés de Ste-Anne [...] Mgr m'a demandé ... mon opinion... Je lui ai répondu sans hésiter qu'il n'y avait qu'une chose à faire, c'était de faire partir de Ste-Anne ceux qui voulaient vous chasser, et je crois qu'il est décidé à le faire²⁸.»

Mais Mgr Baillargeon n'ayant rien fait pour régler la situation au collège, le curé Hébert lui écrit, le 9 avril 1863 en lui envoyant une lettre reçue de l'abbé Alexis Mailloux qui y va de ses solutions, et il ajoute : « Permettez-moi donc de vous le dire, Monseigneur, que je regrette profondément votre détermination de laisser faire...²⁹.» Mgr Baillargeon a répondu aussitôt au curé Hébert :

Archevêché de Québec,

16 avril 1863, Mon cher Curé,

Je connais votre bienveillance et votre prudence. Vos suggestions et vos conseils me seront toujours agréables, et j'y donnerai toute la considération qu'ils méritent. Mais l'intervention dont vous me parlez n'est pas possible auprès de ceux qui sont demeurés à leur poste, et qui, comme je n'ai aucune raison d'en douter, font leur possible pour y remplir leur devoir.

Un seul a abandonné son poste, et ce, sans mon consentement. C'est auprès de celui-là que des amis doivent intervenir comme je l'ai dit à tous ceux qui ont bien voulu l'entendre.

Vous voulez sans doute garder la lettre de M. Le gr. v. Mailloux. En vous la renvoyant, je ne puis me dispenser de vous dire que je suis peiné d'y voir des jugements hardis et trop sévères contre des confrères qu'il ne connaît pas.

Recevez l'expression de l'attachement sincère avec lequel je demeure. Votre dévoué

† C. F. Évêque de Tloa³⁰

Finalement, l'abbé Pilote est resté au collège. Mais d'abord, il est allé faire un voyage de repos en Europe. À son retour à la fin de 1863, il a été nommé de nouveau procureur, poste qu'il occupa jusqu'en 1869 alors qu'il fut réélu supérieur. Cette élection amena de nouvelles crises au collège.

L'abbé Alexis Pelletier fut retiré du collège en mai 1870, comme on l'a vu au chapitre 10, après avoir rallié ses collègues contre l'abbé Pilote. Selon eux, «Monsieur Pilote devait en toute justice disparaître à son tour, du moins comme supérieur. Au surplus, l'administration temporelle de M. Pilote,

28. ACSAP, 30-LXXX.

29. *Ibidem*, 581-15f.

30. *Ibidem*, 33-L.

n'était-elle pas désastreuse?³¹». Plusieurs membres du collège menaçaient de démissionner si Pilote restait. Finalement, celui-ci dut partir au mois d'août 1870³².

Nous avons vu, au chapitre consacré aux ultramontains, d'autres interventions au collège par le curé Hébert qui pourtant fut incapable d'empêcher le départ de l'abbé Pilote. Les deux restèrent cependant de grands amis. L'abbé Pilote se dira très heureux dans sa nouvelle carrière de curé à Saint-Augustin où il réussira d'ailleurs à merveille³³. Il revint au collège de Sainte-Anne en 1877, à l'occasion d'une tournée d'inspection des écoles d'agriculture. Il fut reçu en triomphe à la paroisse, au collège et à l'école d'agriculture. Les adresses en son honneur se succédèrent. Il répondit partout avec la joie de retrouver ses anciens amis et il encouragea tout le monde à poursuivre les oeuvres qui donnaient tant de rayonnement à Sainte-Anne³⁴. Il faut ajouter que cette visite arrivait dans un moment d'euphorie. Mgr Taschereau venait d'annoncer que le collège prenait enfin le dessus sur la dette énorme que l'abbé Pilote avait laissée en 1870³⁵. L'archevêque reviendra très souvent sur la Côte-du-Sud redresser, par de nouvelles mesures, les finances du collège et rencontrer, à cette occasion, le curé Hébert.

Le fonds d'Hébertville

En 1848, l'abbé Pilote, comme tous les prêtres du diocèse, avait été sensibilisé par la lettre circulaire de Mgr Turgeon qui exhortait les prêtres et les paroisses à travailler à la colonisation des cantons : «Gardien de la propriété du peuple qui lui est confié, disait Mgr Turgeon, c'est au clergé à le diriger dans les voies qui le puissent sûrement mener au bonheur temporel; et c'est un devoir doublement sacré que nous remplissons, en lui procurant *sur le sol natal* l'abondance des biens terrestres, en même temps que toutes les consolations du culte de ses pères³⁶.»

Le collège de La Pocatière fit donc sa part pour la colonisation. Il prêta ses locaux et son personnel à l'Association de colonisation de L'Islet et Kamouraska³⁷. Le collège savait d'ailleurs ce qu'il devait à l'évêque et au gouvernement pour sa propre survie. Le supérieur du collège, l'abbé Célestin Gauvreau (en même temps vicaire général du diocèse), s'est fait alors l'interprète des prêtres en écrivant à l'archevêque ce qui suit :

31. Lebon I, p. 28.

32. Serge Gagnon..., p. 130.

33. Voir Paul-André Leclerc, «François Pilote, éducateur et pasteur en milieu rural», *Études d'histoire religieuse*, S.C.H.E.C., no 58, 1992, p. 29-38.

34. Lebon I, p. 347-348.

35. *Ibidem*, p. 343-344.

36. Têtu et Gagnon, *Mandements des évêques de Québec*, Québec 1888, p. 524.

37. Lebon I, p. 454.

Monseigneur,

Plusieurs des MM. les Curés du voisinage de Sainte-Anne réunis ici, il y a quelques jours, pour délibérer entr'eux sur les moyens les plus efficaces à employer pour favoriser la colonisation devenue si populaire en ce temps, sont tombés d'accord que la plus pressante mesure à prendre était de trouver un homme capable par sa position, sa probité, son activité et sa connaissance en affaires, de gagner la confiance des propagateurs de l'oeuvre et des Canadiens qui se décideront à faire partie de sociétés semblables à celles qui ont si bien réussi à Saint-Ambroise, la Baie Saint-Paul, et la Malbaye. Ces messieurs ont pensé que M. le curé de Saint-Paschal, M. Hébert, avait bien toutes les qualités désirables pour exercer avec efficacité l'agence de toutes les sociétés qui pourraient se former dans les paroisses comprises entre Saint-André et le Cap Saint-Ignace. Mais il faudrait à ce Monsieur une permission de s'absenter de sa paroisse au besoin, pour faire les voyages nécessaires à l'accomplissement des devoirs de la charge qui lui serait confiée. MM. les Curés m'ont donc prié, et je m'en suis chargé volontiers, de soumettre leur désir à Votre Grandeur. La première démarche de M. Hébert, en supposant la permission de Votre Grandeur, serait de se rendre au «Siège du Gouvernement», de s'adresser aux autorités compétentes : examiner avec elles le mode légal et plus efficace de parvenir au but des sociétés qui se formeraient, et traiter de l'achat des localités qui seraient jugées les plus avantageuses aux colons.

Je me joins volontiers à ces MM. dans la demande qu'ils font à Votre Grandeur, et je concours dans le choix qu'ils ont fait de M. Hébert, dont j'apprécie hautement avec eux l'habileté dans les affaires.

Une réponse par la prochaine poste...³⁸

Mgr Turgeon s'empressa d'acquiescer à la demande, en faisant remarquer toutefois qu'on exigeait beaucoup du «bon curé de Saint-Paschal»³⁹.

À partir de ce moment, les rapports entre le curé Hébert et l'abbé Pilote furent assidus. Le curé se sentait aimé de celui-ci, qui était tout disposé à l'aider par sa plume⁴⁰. Il est d'ailleurs remarquable que les deux hommes, à peu près du même âge, se soient toujours vouvoyés (alors que Cazeau et Hébert, qui étaient aussi du même âge, se sont toujours tutoyés).

En septembre 1866, le curé Hébert et les actionnaires de la société de colonisation, fondée par eux, ont remis au collège de Sainte-Anne-de-la-

38. Registre "C" de l'Association pour coloniser le Saguenay, ACSAP.

39. *Ibidem*.

40. Lebon I, p. 486, 487.

Pocatière les «biens que cette société possédait au Saguenay, surtout à Hébertville.⁴¹»

C'est l'abbé Pilote qui s'est occupé de gérer ces biens en tant que procureur du collège. Comme il n'avait pas été réélu supérieur en 1863, il avait tout le temps de s'occuper de la chose. Lui-même avait des lots au Lac-Saint-Jean comme ses collègues, y compris le curé Hébert. Ils avaient payé leur lot pour aider l'association. Ils les donnèrent ensuite à des neveux⁴² ou les remirent au collège. Le fonds d'Hébertville était surtout constitué des terres de la Couronne achetées par l'association, mais qui n'étaient pas encore vendues ou payées par les colons.

Pilote s'occupa de gérer le fonds d'Hébertville, au moins jusqu'en 1871. Nous avons des lettres de lui, adressées de Saint-Augustin, pour administrer ces fonds. Jusqu'à la même date nous voyons également le curé Hébert collaborer avec l'abbé Pilote. Celui-ci s'était engagé dans cette tâche dès 1850. Il écrivait alors au commissaire des Terres, Jean Langevin, pour lui dire : «Me voici maintenant chargé, conjointement avec M. Hébert, des affaires de notre Société de Colonisation...⁴³» Le 8 septembre 1854, il écrivait au curé Hébert pour le presser de liquider toutes les affaires avant de fermer les livres de la Société : «Le bureau vous a autorisé à vendre tous les lots à dater du 1^{er} octobre. [...] Je vous prie de faire préparer sans délai un inventaire de tout le mobilier...» Pilote est alors supérieur du collège et très occupé, vu que ses professeurs l'abandonnent en plein début d'année scolaire : «M. Richard est nommé vicaire des Éboulements, écrit-il. Il est monté à Québec. Son départ n'a pas fait la moindre sensation. Tout est en marche depuis hier matin. Chacun est à son poste et paraît content. M. Bouchy ne sera ici que dans deux ou trois semaines. Je suis donc seul, comme à la fin de l'année. N'importe, nous avons la paix; avec cela, on se sent fort. M. Octave [frère du curé Hébert] était ici hier. Il doit vous écrire par cette poste⁴⁴.»

En 1866, quand les propriétés du fonds d'Hébertville passent au collège, Pilote écrit au curé Hébert :

Collège de Ste-Anne, 30 juin '66.

Mon cher Monsieur,

Voici un petit état des affaires du Saguenay que j'ai tiré de la note que M. Renaud m'a envoyée hier. Je vais en envoyer une semblable à M. Parent.

41. Annales du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, p. 93.

42. Mgr Baillargeon a donné ses lots dans le T. Caron (au Lac Saint-Jean) à ses 4 neveux : N. Baillargeon, N. Painchaud, A. Defoy et P. St-Pierre. Voir les Archives Nationales du Québec à Québec (ANQQ), E-9, Department of Crown Land, 5 mars 1864, 3519-215.

43. ANQQ, Terres de la Couronne, lettre du 20 mai 1850.

44. ACSAP, 22-XXVII.

MM. Delage & Parent ont fixé l'assemblée à jeudi soir, le jour de la sortie des écoliers. Veuillez avertir M. Potvin.

Le Not. Deguise va proposer un projet d'acte pour m'autoriser à transiger avec M. Renaud d'abord, et avec les débiteurs au Saguenay ensuite.

Tout à vous, F. Pilote⁴⁵.

Le fonds d'Hébertville a sûrement aidé pour sa part à renflouer le collège. C'était juste, car celui-ci avait participé à la société de colonisation pour Hébertville. Nous avons vu, à la fin du chapitre 8, comment ce fonds a été liquidé⁴⁶.

Les squatters

En même temps que le curé Hébert collaborait avec le collège pour récupérer les mises de fonds à Hébertville, il devait aussi voir aux intérêts des colons. Il intervenait auprès du gouvernement pour qu'ils puissent conserver leurs lots sans être étouffés par les rentes et les intérêts. Les exemples sont nombreux de ses interventions, car c'est toujours à lui qu'on recourait en dernier ressort. Donnons ici l'exemple de son intervention dans le cas de son frère Calixte en 1871. Durant cette année, ses interventions ont été plus nombreuses car le gouvernement avait décidé de régulariser la situation des squatters et de faire payer tous ceux qui avaient des lots. C'est à ce moment-là surtout que le village a pris forme, car les lots qui constituaient «la Réserve» furent occupés⁴⁷.

Le curé Hébert avait déjà fait sortir des jugements en justice pour déterminer les terrains à payer au collège, par plusieurs, dont son frère Calixte (Palais de Justice, Chicoutimi, 5 mai 1866, no 1352). Après que celui-ci eut payé 3,202.66\$, une quittance lui fut remise, le 30 avril 1867, qui effaça toutes ses dettes envers l'Association⁴⁸. Cependant, en 1871, d'autres réclamations sont faites à Calixte par le Département des Terres, concernant les intérêts sur ses terrains de la Réserve. Le curé Hébert s'est porté alors à la défense de son frère dans une lettre où il rappelle les nombreux services gratuits de Calixte pour la colonisation. Il vaut la peine de reproduire cette lettre en entier, car elle rend bien la mentalité du curé Hébert et son rôle dans l'Association de L'Islet et Kamouraska. Le curé s'adresse au Département des Terres à Québec :

Kamouraska, 25 août 1871, Mon cher Monsieur, Mon frère Calixte du Saguenay m'écrit que le Gouvernement lui demande l'intérêt, depuis dix ans, sur les petits lots de la Réserve, et de plus que le

45. ACSAP. 60-LXXXIV.

46. Le curé Bruno Leclerc, ancien procureur du collège, fut curé d'Hébertville de 1875 à 1891. Il était chargé de gérer ce fonds (voir chap. 8).

47. Lettre de N.-T. H. au Dépt. des Terres, 25 avril 1871, ANQQ, 3238.

48. Greffe Sévérin Dumais, Alma, No 331. Voir au chapitre 8 sur L'Association de L'Islet et Kamouraska («Entente sur les biens et les dettes»).

Gouvernement considère comme lots de Réserve 19 petits lots irréguliers qui se trouvent au bout de ses trois grands lots. Or je dois vous dire que les grands lots possédés par mon frère lui ont été vendus à la condition que ces 19 petits lots ne seraient pas réservés et cela à cause des grandes coulées et difficultés de terrain qui existent à cet endroit. Il n'était pas possible, sans faire des frais énormes, de faire un chemin entre les petits lots réservés et les grands lots vis-à-vis, à cet endroit. J'espère que le gouvernement voudra bien prendre en considération cet arrangement fait par la Société de colonisation qui a ouvert le haut Saguenay, et que mon frère ne sera pas troublé dans la possession des terres qu'il possède de bonne foi, sans aucune redevance. Quant à l'intérêt sur les autres petits lots, il ne doit être réclamé que depuis l'époque de la mise en vente, comme cela s'est toujours pratiqué. C'est ce que l'on a fait jusqu'à Rémi Hudon et Charles Hudon qui résident dans la même Réserve. Pourquoi faire payer plus à mon frère, lui qui a gardé en bons soins tous ces lots pour les passer à ceux qui en voudraient et quand ils voudraient afin de favoriser la colonisation. La plupart de ces lots étaient d'un entretien difficile à cause des grandes coulées et des [cabochons?]. Les plus avantageux ont été choisis et achetés depuis longtemps. Mon frère est resté en possession des autres. Il a payé le défrichement fait par la Société, puis il les a entretenus sans profit. Exiger l'intérêt de dix ans sur ces lots, c'est vouloir le faire payer pour avoir pris les intérêts de la colonisation, en prenant soin de lots qui ne lui donnaient presque pas de profits et qui lui ont donné en retour beaucoup de troubles par le travail de voirie qu'il a été obligé de faire en plusieurs endroits. Je vous prie Mon Cher Monsieur de régler cette affaire d'une manière libérale. Mon frère a fait assez de sacrifices pour l'établissement du Saguenay pour mériter quelque regard et je crois aussi avoir mérité que l'on ne défasse pas les arrangements que j'ai faits par nécessité pour le bien général d'Hébertville.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué,
N.-T. Hébert, Prêtre curé⁴⁹

Deux inspecteurs sont allés sur les lieux vérifier les dires du curé Hébert, y compris l'inspecteur des agences, John Hume. Ils donnèrent raison au curé Hébert. Cependant, Hume n'accordait pas de «rémission» pour les rentes et proposait qu'on fasse payer à Calixte .20 l'acre plus .35 de rente pour les 14 années d'usage de ses pointes de lot. Lui aussi considérait que

49. ANQQ, 3238, *loc. cit.*, Le curé F.-X. Delage de L'Islet avait déjà suggéré à l'Association, en 1854, de vendre au gouvernement tous les lots défrichés de la Réserve. Celui-ci aurait pu les revendre avec profit aux intéressés. L'avantage pour l'Association aurait été de toucher de l'argent immédiatement alors qu'elle avait besoin d'argent. Mais le bureau d'administration opta pour continuer son rôle d'agence avec le curé Hébert: il serait toujours temps de remettre au gouvernement leur rôle de colonisation. D'ailleurs à cette époque, le gouvernement n'était guère préparé à gérer une telle entreprise. Le curé Hébert était donc mobilisé pour plusieurs années encore comme agent de colonisation. (Voir lettre de Delage à Pilote, 10/9/1854, ACSAP, 22-XXIX)

Calixte Hébert avait beaucoup travaillé comme agent de colonisation (bénévole) et qu'il avait entretenu à ses frais, au bord de la rivière, un chemin public souvent grugé par les eaux. Il constatait, comme son confrère Ovide Tremblay, que Calixte Hébert était près de la misère («the mediocrity of his present circumstances».⁵⁰)

On voit donc qu'il n'était pas si facile de spéculer au temps du curé Hébert sur les terres du Lac-Saint-Jean. Si un traitement dur fut fait à un homme dévoué à la colonisation comme Calixte Hébert, à plus forte raison pour les autres membres de l'Association, a-t-on été impartial. En suivant la rigueur des documents, on ne voit rien d'une entreprise de bourgeois à Hébertville qui auraient accaparé des biens au détriment des pauvres.

Il faut noter, en passant, que l'occupation des lots en squatter était parfaitement légitime à l'époque. Elle était encouragée par le gouvernement. C'était le moyen de favoriser le peuplement des lots. Après un certain temps, le gouvernement régularisait la situation de chacun. Les registres du Bureau d'enregistrement pour Hébertville contiennent des pages de jugements en justice concernant les lots des squatters, pour amener les habitants à payer les lots qu'ils avaient pris.

En définitive, le curé Hébert travaillait pour le collège en récupérant ses mises de fonds à Hébertville, en même temps qu'il travaillait pour les colons, en tâchant de garantir leurs biens.

Nouvel essor

Après le départ de l'abbé Pilote, une nouvelle ère commençait pour le collège. La question des finances revenait au premier plan. Pilote avait amené le collège au bord de la faillite, disait-on⁵¹. Il fallait mettre tous ses efforts pour redresser les finances. Le processus fut long et difficile. Mgr Taschereau prit la question à coeur. Il forma un comité sur place et appela le curé Hébert à en faire partie. Lui-même ne ménagera pas ses interventions et vint souvent au collège pour y travailler avec le comité. Il donna de ses propres deniers pour le collège et il lança des souscriptions à travers le diocèse. Sans lui le collège aurait disparu, c'est l'avis général. W. Lebon écrit :

Dès les premiers mois de son arrivée [1870], la grande question qui se pose pour M. Buteau [nouveau supérieur], comme pour les anciens et les amis de Sainte-Anne, est celle des finances. La banqueroute est à nos portes : qui nous sauvera ? se demande le nouveau et dévoué supérieur. La Providence veille. Elle mettra sur le siège de Québec un évêque qui sera le véritable sauveur du collège. Il s'appelle aujourd'hui

50. Lettre de John Hume, Inspector of agencies (from Leeds) to Hon., Com. Of Crown Lands. 27 aug. 1873 (Department of Crown Lands. no 2830, 1873). Cette lettre se trouve au Palais de Justice d'Alma dans une liasse de papiers no 3238/71 : Département des Terres de la Couronne.

51. F.-X. Delage à Alexis Pelletier, 5 févr. 1871 (Serge Gagnon, *op. cit.*, p. 131n).

l'abbé, et plus tard, Son Éminence le cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau. Voilà un nom que Sainte-Anne ne devra jamais oublier. (*Lebon I*, p. 306).

Nous allons voir comment, en moins de dix ans, Mgr Taschereau et le comité qu'il a créé remettront le collège à flot. La dette du collège s'élevait à 108 000\$ en 1871, une somme énorme pour l'époque. Si on ne trouvait pas tout de suite l'argent nécessaire, il fallait déclarer faillite et se mettre à la merci des créanciers, avec le scandale que cela causerait. La souscription n'était pas non plus sans inquiétude. Allait-elle faire naître dans le public un soupçon à l'égard du clergé? Allait-elle être bien acceptée? N'était-ce pas trop demander à des gens qui n'avaient pas causé l'endettement? En tout cas, il fallait le prestige de l'archevêque de Québec pour que la chose réussisse, sans faire trop de dommage pour la crédibilité de l'institution.

L'archevêque y alla de sa méthode habituelle : les grands moyens, au grand jour. Il entreprit d'envoyer une série de lettres circulaires à son clergé pour expliquer clairement la situation désespérée du collège. Les prêtres d'abord furent sollicités. Ensuite, les paroisses. La pension au collège fut portée à 100,00\$, ce qui amena plusieurs élèves à quitter (*Lebon I*, p. 306).

En plus du comité permanent d'experts (composé des curés Proulx, Poiré, Buteau, Delage, N.-T. Hébert, Forgues, Bolduc et Ad. Légaré⁵²), l'archevêque invita des hommes d'affaire et des amis du collège (surtout des prêtres) pour une grande assemblée. Dans sa circulaire du 22 avril 1871, il écrit : «[...]j'ouvre une double liste de souscriptions. L'une est destinée à amortir une...partie du capital..., et l'autre..., à aider le collège à payer les intérêts⁵³»

Le curé Hébert a donné un bon compte rendu de la grande assemblée dans une lettre à son frère Octave, curé à Saint-Arsène. En voici un extrait :

Kam. 21 avril 1871. Mon cher frère, J'ai le plaisir de t'annoncer que la grande assemblée du clergé, hier à Ste-Anne, a trouvé le moyen de sauver le collège du naufrage. L'Archevêque [Mgr Taschereau] s'est montré on ne peut plus aimable et favorable à Ste-Anne. Il a été constaté après l'examen des comptes qu'il fallait trouver des dons au montant de £10 000 payables £1 000 par année pendant 10 ans, et de plus une somme suffisante pour aider à payer les intérêts sur toutes les sommes dues. Or l'archevêque a promis de fournir £500 par année pendant les 10 ans et d'envoyer une circulaire pour inviter le clergé à venir en aide. Mr Poiré a promis £110 par année pendant 10 ans. M. F. Caron £100 cette année et ensuite £50 par année tant qu'il vivra. Je me suis engagé à donner £50 par année aussi pendant 10 ans [200\$]. M. Delage, £25, M. Têtu £25. Les autres en diminuant. Mais, en

52. *Lebon I*, p. 309.

53. *Ibidem*, p. 310.

somme, l'assemblée a fait une démonstration en faveur de Ste-Anne qui a dû faire comprendre à l'archevêque combien cette maison a l'estime du clergé.— Tout le monde jubile. Nous regardons l'affaire comme certaine quoique cependant toutes les souscriptions faites jusqu'à présent sont conditionnelles [car] nous nous sommes engagés qu'en autant que la souscription atteindrait le chiffre nécessaire pour guérir le mal. Nous espérons qu'un certain nombre des créanciers feront remise des intérêts pendant un certain nombre d'années, et puis nous comptons sur la Providence et un peu sur les économies qui peuvent certainement se faire. M. Buteau promet de faire une réduction de £250 à £300 sur les dépenses actuelles⁵⁴.

«Dès lors, écrit Lebon, le collège de Sainte-Anne tombe, pour ainsi dire, en tutelle. Cette situation durera jusqu'au 30 août 1878...⁵⁵.»

Mgr Taschereau fit plus encore pour redorer le blason du collège : il lui conféra les privilèges de «grand séminaire», qui fut affilié en 1872 à l'université Laval⁵⁶. Sa circulaire du 10 septembre 1875 annonce : «Durant les deux retraites [données aux prêtres], j'ai conféré avec chacun des retraitants, au sujet de la souscription en faveur du collège de Sainte-Anne. Tous ont convenu sans peine que c'est une oeuvre en faveur de laquelle il est nécessaire de faire de nouveaux et prompts sacrifices. Tous ceux qui le peuvent ont montré combien cette oeuvre leur est à coeur, en ajoutant à leur souscription un montant plus ou moins considérable, selon leurs moyens. Quelques membres du comité (dont le curé Hébert) ont souscrit ensemble une somme de sept cent cinquante piastres, en sus de leur première souscription, et les autres prêtres de la première retraite ont promis, et payé en grande partie, une nouvelle souscription de quatre mille trois cents piastres⁵⁷.»

La circulaire du 1^{er} septembre 1876 lançait une autre sollicitation :

«Beaucoup d'ouvriers, de veuves, de petits rentiers ont mis leurs capitaux en dépôt dans cette maison [le collège], consentirons-nous à les laisser privés d'une partie de leurs modestes épargnes gagnées à la sueur de leur front? L'honneur du clergé n'est-il pas intéressé à maintenir cette institution?... Il s'agit de trouver, avant le premier janvier prochain, une somme de \$51,000.00 pour payer la dette totale de \$89,000.00⁵⁸.»

Enfin, le 3 novembre [1876], l'archevêque annonce que les souscriptions couvrent la dette globale, et en manifeste sa joie

54. ACSAP, p. 438-80. Le curé Octave Hébert devait mourir un mois plus tard.

55. Lebon I. p. 311.

56. *Ibidem*, p. 316.

57. *Ibidem*, p. 338-339.

58. *Ibidem*, p. 343.

reconnaissante. Le montant souscrit par le clergé du diocèse est de 77 023,45\$, et par les laïcs, 3 056,20\$. Total : 80 079,65\$.

En tête de cette liste d'or figurent l'archevêque de Québec, le grand-vicaire Poiré, le séminaire de Québec, les Dames Ursulines, et les abbés Z. Bolduc, David-Henri Têtu, Léon Roy, François Pilote, Zéphirin Charest, Frs-X. Delage, N.-T. Hébert, C.-A. Collet. Et le *Te Deum* chante dans tous les coeurs⁵⁹.

La population du collège en 1879 était de 9 prêtres, 15 séminaristes, 2 professeurs laïcs et 168 écoliers⁶⁰. Le collège avait retrouvé sa bonne renommée et son rayonnement. Il faut dire que Mgr Baillargeon (avant Mgr Taschereau) s'était beaucoup impliqué également pour le succès du collège et surtout pour soutenir l'abbé Pilote. On croit que la résistance de celui-ci aux exhortations de son évêque et l'acharnement de certains professeurs, d'autre part, ont emporté le courageux archevêque à l'âge de 72 ans, alors qu'il avait un surcroît de préoccupations au retour du concile romain (en 1870). Il avait déjà désigné l'abbé Félix Buteau, choix général des professeurs, pour succéder à l'abbé Pilote. Le nouveau supérieur s'est révélé un homme compréhensif et démocratique qui a fait équipe avec son personnel. Il a eu le soutien constant de Mgr Taschereau et le collège a repris son expansion.

Le monument Hébert

En 1926, on a inauguré un monument au curé Hébert à Hébertville. À cette occasion, l'abbé Wilfrid Lebon, professeur et historien du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, a fait un discours, montrant le rôle du collège dans l'oeuvre du Lac-Saint-Jean. Ce fut une «pièce d'éloquence⁶¹» où il exposa longuement les mérites de l'abbé Pilote, directeur au collège et «cerveau», disait-il, de la société de colonisation. Il exhorta l'assistance à venir à La Pocatière pour l'inauguration d'un «monument à M. l'abbé Pilote [...] inauguration que nous voulons faire aussi solennelle que possible⁶².» L'abbé Lebon n'hésitait pas à tirer avantage des oeuvres du curé Hébert pour mettre en évidence le rôle du collège et de son personnel, l'abbé Pilote en particulier. En réalité c'est surtout pour sa fondation de l'École d'Agriculture à La Pocatière que l'abbé Pilote passera à la postérité. C'est en face de ce collège que son monument est érigé.

59. *Ibidem*, p. 344.

60. *Ibidem*, p. 355.

61. André Laliberté, *Les fêtes du monument Hébert*, à Hébertville, Lac Saint-Jean, 6 juillet 1926, Chicoutimi, 1926, p. 97. Plusieurs informations qui suivent sont puisées dans ce livre. André Laliberté est né à Normandin, Lac-Saint-Jean, de Alphonse Laliberté cultivateur et de Césarée Boulianne. Devenu prêtre en 1915, il fut professeur puis directeur de journaux. Principal de l'École normale à Baie-Saint-Paul, il y est décédé en 1951. (Voir André Simard, *Évêques et prêtres...*, Chicoutimi, 1969, p. 204-205).

62. *Ibidem*, p. 107. Avertissement : une erreur s'est glissée dans le livre d'André Laliberté; il faut substituer Wilfrid Lebon à Lucien Lebon.

Le livre commémoratif sur l'inauguration du monument Hébert (*Les fêtes du monument Hébert*) ne contenait pas seulement le discours de l'abbé Lebon. Il donnait aussi les raisons qui ont amené les gens du Lac-Saint-Jean à ériger le monument d'Hébertville.



Le monument Hébert à Hébertville

(Source: Dominique Cogné)

Louis Hémon avait alors écrit son célèbre roman *Maria Chapdelaine*. Il était venu vivre au Lac-Saint-Jean pour bien connaître le milieu où devait germer son livre. Publié d'abord en 1914, le roman fut bientôt traduit en 20 langues. Ce succès extraordinaire éveilla la fierté des Jeannois et des gens de lettres qui projetèrent d'élever un monument à Louis Hémon, à Péribonka, lieu de son séjour. Un échange d'opinions s'ensuivit dans les journaux. On crut finalement qu'il valait mieux ériger un monument «au colon qui a fait le Lac Saint-Jean⁶³». N'était-il pas l'inspiration de base, en somme, de Louis Hémon ? Les localités autour du Lac-Saint-Jean se rallièrent à cette idée.

Mais quelle forme prendrait ce monument au colon, cet homme brave et généreux, un peu comme le «soldat inconnu». Quelque temps s'écoula encore de réflexion et d'échanges. Pendant ce temps, on s'appretait à la Grande-Baie à élever un monument aux premiers colons de la région, si bien que, depuis 1924, un piédestal au bord du Saguenay est surmonté d'un fier colon faisant le geste d'ensemencer⁶⁴.

Lors de l'exposition agricole du Lac-Saint-Jean, tenue à Hébertville-Station, en septembre 1923, Jérémie Gagnon, curé de Saint-Wilbrod, proposa d'élever un monument au «fondateur du Lac-Saint-Jean, le curé Hébert.» Car il était celui qui avait rallié les colons pour ouvrir le Lac-Saint-Jean et qui s'était fait colon avec eux. L'artiste Charles Huot fit une esquisse d'un groupe de statues : le curé Hébert avec un colon à ses côtés, indiquait les terres du Lac-Saint-Jean à envahir⁶⁵. Dès la fin du 19^e siècle, Bruno Leclerc avait émis l'idée d'un tel monument à Hébertville⁶⁶.

La proposition de Jérémie Gagnon fit l'unanimité. Il forma alors un comité du monument avec le concours du conseil de la région pour réaliser le projet. Le comité décida que le sculpteur français Guéniot serait l'auteur du groupe de bronze et que l'architecte Armand Gravel de Chicoutimi ferait les plans du piédestal. La sculpture fut coulée à Tourcoing par Prouvost Denonvillers en France, et parvint à Hébertville pour le 26 juillet 1926, date de l'inauguration du monument⁶⁷.

63. *Ibidem*, p. 37. Ajoutons qu'un monument à Maria Chapdelaine et à Louis Hémon existe aujourd'hui à Péribonka (voir *Lieux et monuments historiques de l'est du Québec* par Rodolphe Fournier, Édit. Paulines, 1980, p. 277).

64. *Ibidem*, p. 27 et 38. Voir aussi *Lieux et monuments...*, p. 123.

65. L'abbé Elzéar Delamarre, ami de Charles Huot, avait abordé celui-ci pour qu'il fasse cette esquisse (voir dans la revue *Saguenayensia*, nov.-déc. 1960, l'article de Maurice d'Hesry à la page 146 : «Charles Huot et l'abbé Delamarre»).

66. *La Justice*, Québec, 24 juillet 1891 («*Varia Saguenayensia*», Soc. Hist. du Saguenay, Chicoutimi).

67. André Laliberté... p. 37-42 et 87-89. Le socle du monument porte l'inscription :
 AU RÉV. N.-T. HÉBERT
 LA RÉGION DU LAC SAINT-JEAN
 RECONNAISSANTE

Les membres du comité étaient des curés et des maires du Lac-Saint-Jean. L'Hon. Émile Moreau, ministre du Cabinet provincial et député du Lac-Saint-Jean, coiffait ce comité. Jos.-Chs Hudon, secrétaire-trésorier, a souscrit 50\$ pour les frais du monument et les localités du Lac-Saint-Jean ont fait leur large part. De son côté, Jos. Richard n.p., secrétaire-archiviste et registrateur du bureau de comté, a été une cheville-ouvrière du projet. Au cours d'une correspondance avec l'École d'Agriculture de La Pocatière, il envoya des photographies des différentes maquettes du monument Hébert. On les retrouve encore à La Pocatière⁶⁸.



Joseph Richard, n.p., registrateur à Hébertville.

Le notaire Richard était secrétaire-archiviste du comité formé pour ériger le monument Hébert.
(Photo Thérèse Richard)

68. On trouve aux Archives du collège de Sainte-Anne un échange de lettre entre M. Joseph Richard (d'Hébertville) et M. Honorius Bois (au collège d'agriculture de La pocatière). Ils avaient été tous les deux élèves au collège de Sainte-Anne (*Les anciens... (op.cit.)*, p. 320 et 329). Voir dans André Laliberté, *Les fêtes du monument...*, p. 40.

Quant au monument Pilote, il fut inauguré à La Pocatière le 25 mai 1932, après avoir été coulé à Vaucouleurs en France, par l'intermédiaire de la maison Dominique Cogné à Montréal, la même maison avec qui les gens du Lac-Saint-Jean firent affaire. C'est sans doute ce qui explique la ressemblance entre les deux monuments. Le notaire Joseph Richard parlait déjà des deux monuments dans les journaux en invitant les gens à l'inauguration à Hébertville en 1926⁶⁹.

«Les fêtes du monument Hébert» avaient donc leur épilogue à La Pocatière, en quelque sorte, avec l'inauguration du monument Pilote. Les deux hommes amis et profondément attachés au sol de la patrie figuraient avec le même colon anonyme, sans que leur effort aurait été vain.



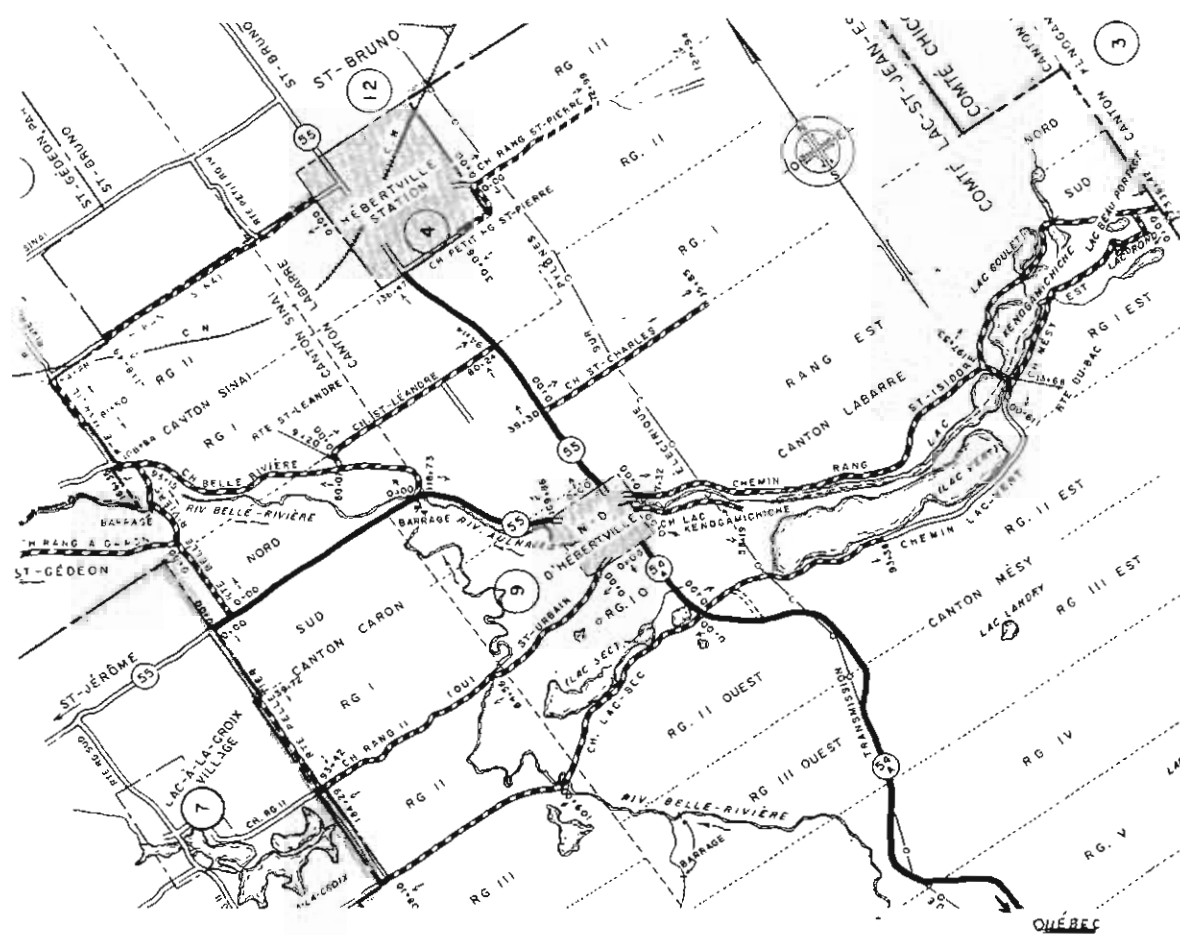
Jean-Baptiste Hébert, «patriote», père du curé Hébert

(Extrait de *L'Opinion publique*, Mtl, 27 sept. 1877, p. 459).

69. André Laliberté..., p. 46,47.

12**Développement du Lac-Saint-Jean**

Les causes	p. 275
Fils d'un patriote	p. 281
Le Lac-Saint-Jean	p. 281
Un texte de N.-T. Hébert : l'éducation des masses	p. 282
La science de l'agriculture	p. 283
L'agriculturisme	p. 284
N.-T. Hébert au Lac-Saint-Jean	p. 286
Deux colonisations : le Saguenay et le Lac-Saint-Jean	p. 289



Hébertville (N.-D.) et Hébertville-Station (St-Wilbrod) qui est située sur le passage des trains, ce qui favorise son essor.

Par contre, N.-D. D'Hébertville était favorisée par le chemin Kénogami. Elle est la porte d'entrée du Lac-Saint-Jean, pour le voyageur de Québec.
(Carte du Ministère de la Voirie 1967, Plan municipal, district no 7, division no 1)

12

Développement du Lac-Saint-Jean

Avant de clore sur les affaires du Lac-Saint-Jean, il faut dire un mot de l'impact national qu'a créé l'ouverture de cette région. Il en a été question dans un article paru en 1992¹. Nous en soulignerons ici les principaux points, tout en évaluant le travail du curé Hébert.

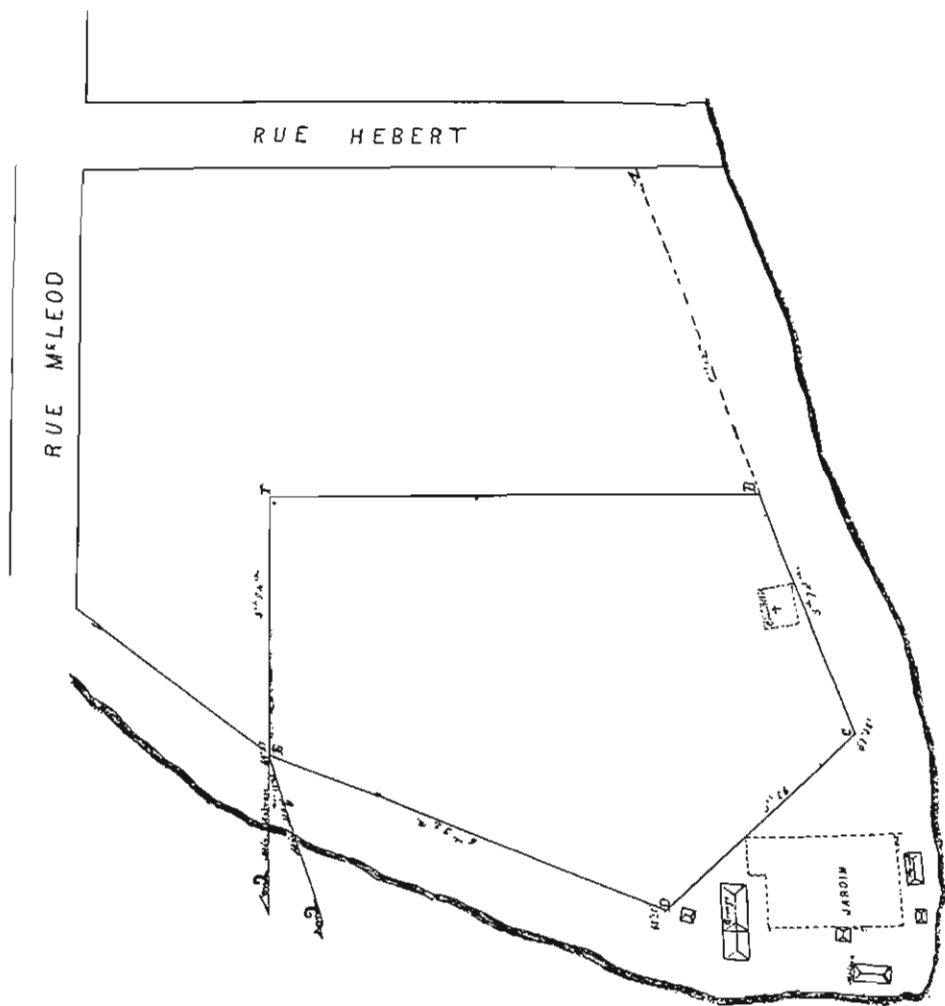
Le problème de la colonisation est une grosse question, peut-être la plus importante qui se soit imposée aux Canadiens français durant la dernière moitié du 19^e siècle. La colonisation des terres nouvelles devait leur permettre de survivre en sauvegardant leur langue, leurs institutions, leur territoire, leur économie, leur population, leur autonomie, *etc.* Les plus clairvoyants l'ont perçue ainsi et, parmi eux, on est bien obligé d'admettre les prêtres. Des malins disent aujourd'hui que c'est pour étendre leur pouvoir que les prêtres s'engagèrent dans la colonisation.

Les causes

La question de la colonisation est si importante qu'on n'en finit plus d'en explorer les causes et d'échafauder des théories. J'en relèverai rapidement quelques-unes. La cause principale, dit-on, était l'alerte à la disparition des Canadiens français, après la défaite des patriotes des années 1837-1838. En effet, 4 000 Canadiens français partaient pour les États-Unis chaque année. De plus, on parlait ouvertement, dans tous les milieux, d'annexion aux États-Unis. Par ailleurs, les étrangers des îles Britanniques entraient au pays deux fois plus nombreux. Plusieurs s'emparaient des meilleures terres, celles qui leur étaient facilement accessibles. Par exemple, les Cantons-de-l'Est.

L'année 1848 était, par malheur, une année de crise économique au Québec, pour toutes sortes de raisons qu'il serait trop long d'étaler ici. Les chômeurs encombraient littéralement les villes de Québec et de Montréal : les évêques étaient forcés d'agir devant l'inaction des gouvernements.

1. P.-M. Hébert, «L'ouverture du Lac-Saint-Jean» dans *Saguenayensia*, Chicoutimi, juil.-sept. 1992, vol. 34, no 3, p. 36-44.



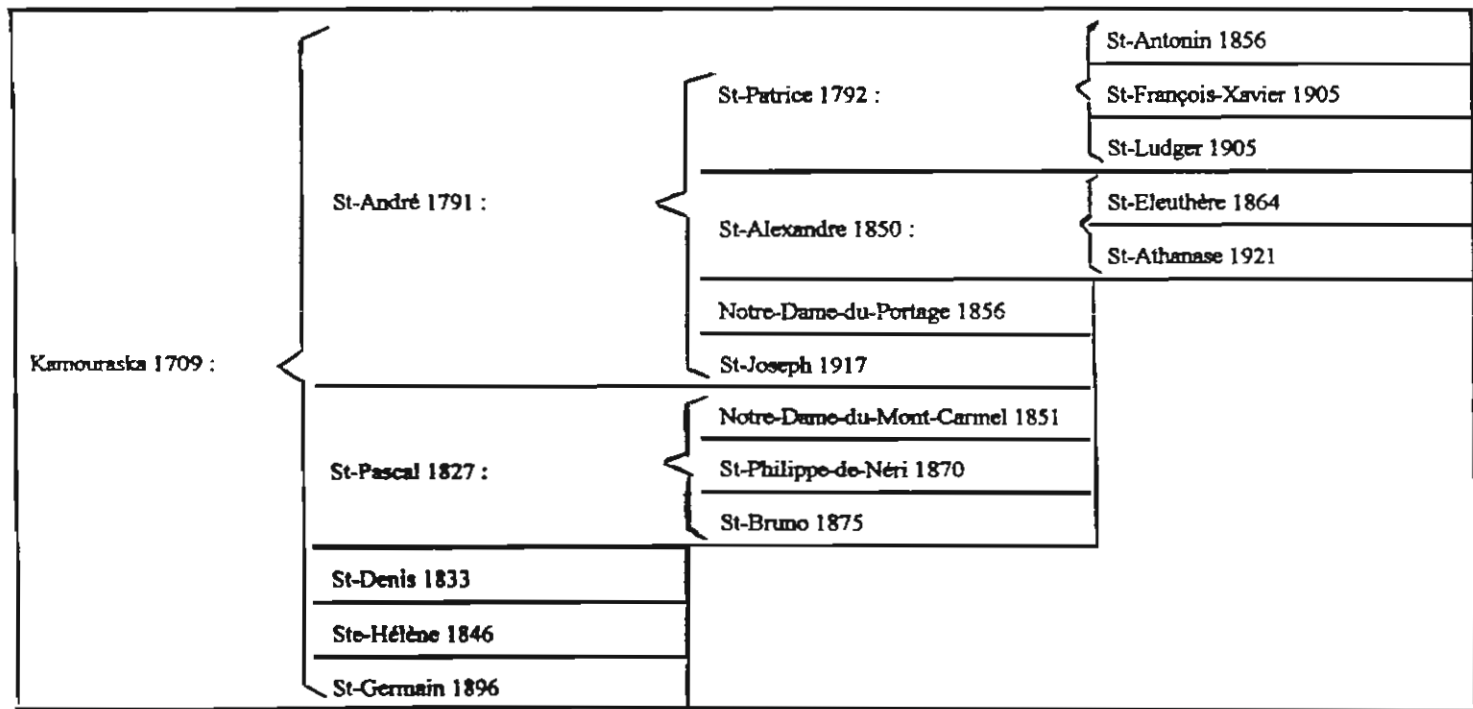
Les villes environnant le lac Saint-Jean affichent souvent une rue Hébert, en souvenir du curé Hébert qui a ouvert le Lac-Saint-Jean aux populations.

Ici on voit une rue Hébert près de l'ancien Poste, à l'embouchure de la rivière Métabetchouane. (Reproduit dans le livre *Métabetchouan* par Russel Bouchard, p. 14)



Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau

(Tiré du livre *Le Séminaire de Québec, de 1800 à 1850*, par Noël Baillargeon, P.U.L., 1994)



Kamouraska et ses dix-sept filles



Le pape Pie IX (1846-1878)

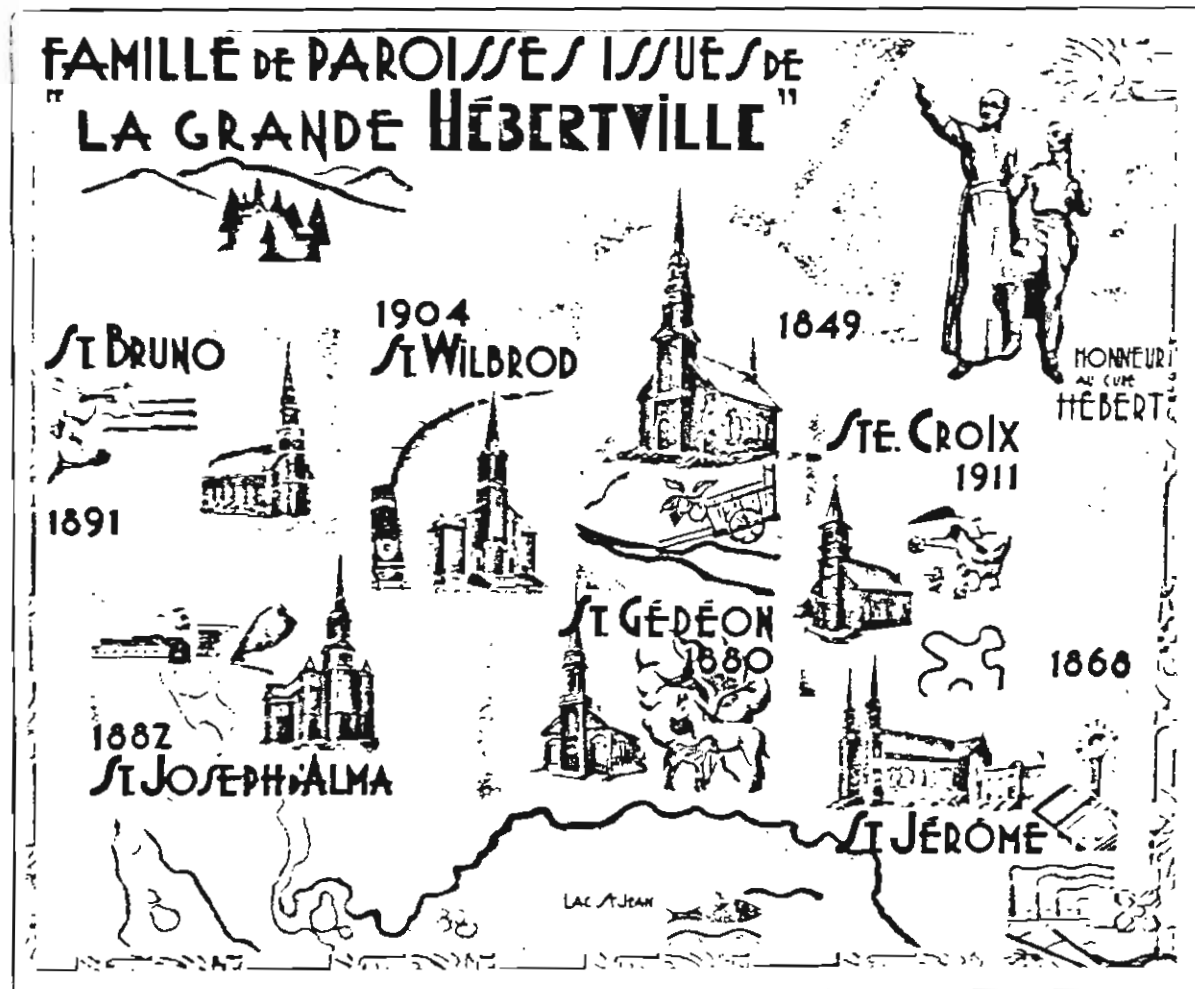


Tableau des sept paroisses et des villes sorties d'Hébertville

Il est l'oeuvre de Marguerite Giguère-Boileau en 1938.

On a dit aussi que la colonisation était une revanche des Canadiens français après l'écrasement des patriotes. La colonisation favorisait l'établissement des grandes familles : c'était la revanche des berceaux.

D'autres ont parlé du goût de l'aventure des Canadiens français, descendants des «coureurs des bois»².

Fils d'un patriote

Il y a sans doute un peu de tout cela dans la fondation soudaine des sociétés de colonisation en 1848. Mais à part les invitations pressantes des évêques, une grande motivation du curé Hébert était la *prise de possession du sol*. Ce mot d'ordre était répété constamment par O'Reilly qui l'avait appris de Jean Holmes au séminaire de Québec³. De plus, le père du curé Hébert, Jean-Baptiste Hébert, s'était battu pour cela durant une vingtaine d'années à l'Assemblée législative et sur les perrons d'église, avant d'être emprisonné pour ses discours enflammés lors des troubles de 1837-1838. Le fils a donc grandi au milieu de ce discours. Il en était imprégné. C'est une raison de son patriotisme. Il aurait pu coloniser les terres libres de la Côte-du-Sud, comme le faisaient quelques-uns de ses confrères, Alexis Mailloux en particulier. Mais son entêtement à coloniser un territoire immense, lointain, un «royaume», encore sauvage et presque inaccessible, provenait sans doute d'une vision personnelle, profondément sentie : l'idée de prendre possession d'une vaste étendue de terres pour ses compatriotes, déjà spoliés de leurs biens. Dans une lettre à François Pilote, le 20 mars 1851, le curé Hébert montre qu'il est bien conscient de l'ampleur de ce qu'il a entrepris au Lac-Saint-Jean : il raconte que l'immensité du projet fait peur à ses hommes qui l'accusent d'avoir «induit la Société en erreur en l'attirant au Lac Saint-Jean [...] au-delà de cette chaîne de lacs et de montagnes qui la sépareront toujours du reste des habitations⁴».

Le Lac-Saint-Jean

Le curé Hébert entendait parler du Lac-Saint-Jean par ses confrères, d'abord dans Kamouraska. Pensons au curé Isidore Doucet de L'Isle-Verte (1837-1852) qui avait été missionnaire à Métabetchouan (1834-1844). Pensons à Louis-Alexis Bourret, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1847-1865) qui fut curé de La Malbaie de 1840 à 1847 : pendant qu'il était dans cette région, il s'occupait activement de colonisation au Saguenay. Doucet et Bourret étaient ses voisins dans le Bas-du-Fleuve. Par ailleurs, François Boucher, confrère de Nicolas Hébert à Nicolet, missionnaire à Métabetchouan (1834-1845), commençait ses tentatives de colonisation au Lac Saint-Jean et y obtenait le canton Caron en 1848. Mgr Turgeon, chargé

-
2. Sur les causes de la colonisation organisée durant la deuxième moitié du 19^e siècle, on pourra consulter le livre de Gabriel Dussault : *Le Curé Labelle, messianisme, utopie et colonisation au Québec 1850-1900*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1983.
 3. P.-M. Hébert, *Le Curé Hébert*, Montréal. Éditions de l'Écho, t. 1, 1988, p. 303, 314-315; Stanislas Drapeau, *La colonisation du Bas-Canada*, Québec, 1863, p. 245.
 4. Archives du collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière (ACSA).

par Mgr Signay de s'occuper du Saguenay—Lac-Saint-Jean⁵ et qui venait visiter Kamouraska, parlait au curé Hébert des merveilles de cette région. Lui-même y était allé et était tout à fait gagné à sa colonisation⁶.

Le curé Hébert était bien au courant de ce qui s'y passait, non seulement par François Boucher, de Loretteville, mais aussi par Antoine Racine, également de Loretteville, qui partait de La Malbaie où il était vicaire (1844-1848), pour aller coloniser le Haut-Saguenay. On apprenait que les terres étaient superbes au Lac-Saint-Jean et que la température y était plus favorable aux cultures qu'on ne le pensait généralement, grâce à un microclimat aux alentours des grands plans d'eau sur les terres basses. Enfin le curé Hébert était bien placé à Kamouraska, en face de La Malbaie, pour savoir ce qui se passait au Saguenay. Parmi ses paroissiens et ceux de Saint-Louis, des navigateurs qui faisaient la traversée régulièrement l'informaient de la colonisation sur la rive opposée.

Le gouvernement publia, dès 1850, une de ses lettres sur les besoins du pays en agriculture. Il vaut la peine de nous arrêter quelques moments à cette lettre, écrite de son cru, dans la colonie du Saguenay, durant un arrêt au presbytère de Grande-Baie.

Un texte de N. T. Hébert : l'éducation des masses

Après avoir donné son impression sur l'état général de l'agriculture au Bas-Canada, Hébert insiste sur la résistance du peuple à accepter des changements. «Il faut, écrit-il, du temps et de la persévérance aux amis du pays pour faire pénétrer dans les campagnes les améliorations et les changements dont l'agriculture a besoin⁷». Il loue les sociétés d'agriculture qui existent au pays depuis une quarantaine d'années (et dont son père faisait partie tout en étant architecte). Il loue aussi les fermes modèles qui commençaient à s'implanter. Il insiste sur l'éducation des masses par l'écrit :

«L'écrit bien pensé, dit-il, et mis à la portée du peuple, au sujet de l'agriculture, a toujours un bon effet, et je suis persuadé que, généralement, le peuple est mieux disposé que jamais à profiter des instructions qu'on lui donne à ce sujet. Je crois qu'un traité d'agriculture, répandu dans les campagnes, distribué chez un certain nombre de cultivateurs et surtout dans toutes les écoles, obtiendrait un résultat favorable...»

-
5. Marius Paré, *L'Église du diocèse de Chicoutimi*, t. I, Chicoutimi, 1983, p. 146, 156, 172-173.
 6. P.-M. Hébert, *Le Curé Hébert*, *op. cit.*, p. 248, 303, 309. En juin 1848, Mgr Turgeon était allé faire la visite pastorale au Saguenay (Voir Marius Paré, *L'Église au Diocèse de Chicoutimi*, t. I, Chicoutimi, 1983, p. 146). Mgr Turgeon travailla aussi au règlement des sociétés de colonisation. Ce n'est pas sans raison si la rue principale d'Hébertville porte son nom.
 7. *Journal de l'Assemblée législative*, 13 Victoria, Appendice (T. T.) A. 1850, Canada.

Le curé Hébert en vient ensuite à la question fondamentale : *s'emparer du sol*, le sol des terres vacantes du Lac-Saint-Jean :

«Je vous avoue que j'ai peine à contenir mon indignation lorsque je réfléchis qu'un si grand nombre de Canadiens a émigré pour chercher de la terre, pendant qu'il y en a tant et de si belles autour de nous ; oui, c'est un malheur!, aussi c'est une honte...»

Mais ce n'est pas tout d'ouvrir des *cantons nouveaux* à la colonisation, encore faut-il des chemins pour s'y rendre : c'est la grande urgence, selon le curé Hébert : «[...] L'unique moyen de faciliter l'établissement prompt des *terres incultes* du pays, c'est de faire des chemins d'abord».

Autre constatation : Il faut des sociétés bien organisées et le soutien constant aux colons. «Je dois le dire, écrit-il, sans la présence d'un prêtre au milieu d'eux, nos Canadiens ne tiendraient pas longtemps aux misères et aux privations de tout genre de cette vie des bois⁸».

Le prêtre, qui devait vivre au milieu des colons, devait les soutenir constamment. Il devait donc connaître l'agriculture. Il devait même travailler avec les colons. C'est ce que faisait le curé Hébert qui n'hésitait pas à retrousser sa soutane pour bûcher, piocher, récolter avec ses gens et partager leur vie dans les champs.

La science de l'agriculture

Ce prêtre colonisateur était très à point dans la connaissance de l'agriculture : le collège de Nicolet, qu'il a fréquenté, formait en bonne partie de futurs agriculteurs. À Québec, dans les années 1830, il a connu les premiers manuels d'agriculture grâce au voisinage de l'éducateur François Perreault qui répandait cette science, complexe et fascinante si on s'arrête à tous ses impondérables biologiques, géologiques, atmosphériques... Les intéressés trouvaient aussi une foule de renseignements agraires dans les journaux du temps. C'est de cette science qu'on parlait davantage à l'époque. Les manuels déjà parus au Québec étaient de Evans, Guillet, Aubin, Chagnon, Sinclair et Meilleurs. Lord Elgin lui-même fera «publier à ses frais plusieurs milliers» d'exemplaires d'un manuel «pour l'avancement de l'agriculture⁹». L'agriculture était la science du jour et le curé Hébert en avait fait sa spécialité pour mieux aider ses gens.

Il connaissait la qualité des sols du Lac-Saint-Jean qu'il décrit dans ses rapports : «terre à grain, bleue, mêlée à certains endroits de terre jaune de la

8. *Ibidem*.

9. *Manuel élémentaire et pratique de l'art agricole ou Notions pratiques sur l'agriculture*, Montréal, 1853, p. 13. Ouvrage dédié aux maisons d'éducation et à la population rurale du Bas-Canada.

meilleure qualité possible¹⁰». Il décrit également les sortes d'arbres : «merisiers, bouleaux, trembles, épinettes rouges, pins blancs et rouges ; le frêne, l'érable et le cèdre en quantité¹¹». Les pins étaient nombreux et majestueux. On les chargeait tout de suite sur bateau à Chicoutimi pour l'Angleterre. Price savait la valeur des forêts centenaires du Saguenay — Lac-Saint-Jean et c'est avec elles qu'il a fait le meilleur de sa fortune. Malheureusement, quand le grand feu a dévasté le sud du lac en 1870, il ne restait plus beaucoup de pinières. Mais l'agriculture y a gagné par le défrichement naturel.

Le curé Hébert parle des semences, celles qu'il faut employer ou ne pas employer dans les sols du Lac-Saint-Jean. Il écrit, par exemple, qu'il a «semé un blé meilleur que celui de la Mer Noire¹²». Il fait venir de l'apothicaire Giroux, de Québec, des graines qu'il plante dès 1850 : du mil, du trèfle blanc et rouge¹³. Pour nourrir les chevaux, il devra acheter 3 600 bottes de foin en 1851¹⁴. Il sème du seigle, de l'avoine, de l'orge. Pour la table : des patates et des pois. Pour l'habillement, il sème du lin¹⁵. Son frère Calixte, qui a beaucoup appris dans les jardins du collège de Nicolet, s'occupe de planter des herbes fines, des fleurs et des arbres fruitiers¹⁶. On voit qu'Hébertville, au début, n'était pas une colonie banale, faite vaille que vaille : elle était organisée, planifiée et servait de laboratoire agricole pour les autres établissements qui commençaient à s'organiser autour du Lac-Saint-Jean. Hébertville fut d'ailleurs la capitale du Lac-Saint-Jean durant plusieurs années avant d'être supplantée par Roberval. En 1871, Hébertville compte encore 3 177 personnes, tandis que Roberval en compte 2 467¹⁷.

L'agriculturisme

L'agriculture n'est pas *l'agriculturisme*. Le curé Hébert, pas plus que ses confrères, ne voulait enfermer le destin des Canadiens français dans les cadres de la vie rurale. C'est plus tard qu'on s'est mis à chanter les mérites de la vie agraire comparativement à la vie des villes et des usines où s'engouffraient même des enfants de dix ans, travaillant comme des

10. Le curé Hébert fit une exploration sérieuse du territoire du Lac-Saint-Jean avant de s'y établir à l'été 1849. Il rédigea ensuite un rapport très intéressant publié par Victor Tremblay en 1967. Le curé Hébert y décrit en particulier les sols et la végétation. Voir *Saguenayensia*, sept.-oct. 1967, p. 102.

11. *Ibidem*

12. N.-T. Hébert à F. Pilote, 26 sept. 1850, Archives de la Société Historique de la Côte-du-Sud (ASHCS) 7-121 : «Le blé que j'ai acheté est très beau. J'aime à essayer de celui-là, parce qu'il a bien mieux réussi cette année dans les terres neuves que le blé de la Mer Noire».

13. Quittance, 10 juillet 1850, Archives du collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière (ACSA).

14. N.-T. Hébert à F. Pilote, 25 septembre 1851 (ASHCS).

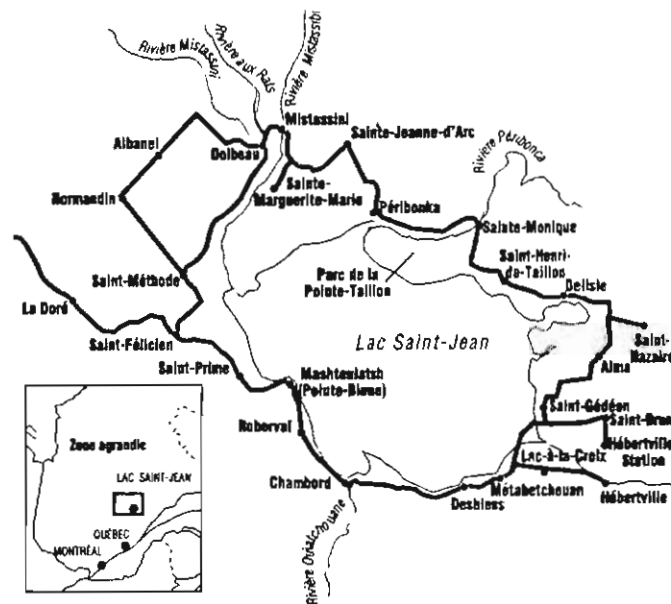
15. Louise Dechêne à N.-T. Hébert, 7 janvier 1852 (ACSA).

16. Calixte Hébert à N.-T. Hébert, 9 avril 1853 (ACSA).

17. Pierre-Yves Pépin, *Le Royaume du Saguenay en 1968*, Ottawa, 1969, p. 43.

machines, du lever du jour à la tombée de la nuit, jusqu'à l'épuisement. La pensée libre et créatrice était impossible dans ces circonstances. Pendant que le cultivateur élevait une grande famille d'enfants libres qui se faisaient instruire et devenaient l'élite de la société, les abrutis de la machine perdaient leur santé mentale et physique. Le discours de l'agriculturisme, qui n'était pas sans fondement, s'est développé après l'apparition des publications de Edmé Rameau de Saint-Père, dans les années 1860, et a fleuri à l'époque du curé Labelle¹⁸.

Mais à l'époque du curé Hébert, on parlait de s'emparer du sol dans une optique économique et nationale d'urgence pour répondre à une nécessité immédiate. Depuis que le monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson avait été aboli en 1842, les yeux se tournaient vers la région du Lac-Saint-Jean. Plusieurs tentatives avaient échoué déjà. L'entreprise était colossale et plutôt de la taille d'un gouvernement que d'une société privée. Le gouvernement d'ailleurs n'osait pas l'entreprendre, la jugeant téméraire, à cause du manque de chemin et de débouché de la région qui était un véritable cul-de-sac. Il accordait son aide par bribes, après beaucoup d'hésitations, se demandant toujours si l'entreprise serait viable. Pour le Saguenay, les communications se faisaient assez bien. Mais pour le Lac-Saint-Jean, il n'y avait pas de voie d'entrée ou de sortie, ni par terre ni par eau.



La région du Lac-Saint-Jean

(Infographie *La Presse*)

18. Robert Lévesque et Robert Migner, *Le curé Labelle*, Montréal, La Presse, 1979, p. 72.

N.-T. Hébert au Lac-Saint-Jean

Nulle part ailleurs, on pouvait voir un agent se dépenser ainsi gratuitement au milieu des colons, les protéger et prendre leur intérêt avec tant de compétence et d'efficacité, durant plusieurs années. Contre l'empiétement des commerçants de bois, Price et McLeod, la présence d'Hébert fut spécialement importante. Sans ses interventions sur les lieux, les magnats du bois, qui avaient l'appui du gouvernement, auraient empêché la colonie de s'établir et de vendre ses produits. Plusieurs fois, ils ont envahi le territoire, mais chaque fois le curé Hébert les en a repoussés en revendiquant les droits de la société.

Le curé Hébert partait du Bas-du-Fleuve pour aller travailler au Lac-Saint-Jean avec les braves Sudcôtois qui faisaient sa force et qui ont vraiment fondé avec lui la colonie du Lac-Saint-Jean. Il allait aussi à Québec chez ses anciens amis, marchands, hommes d'affaires, qui lui faisaient confiance en le ravitaillant. Le grand triangle Kamouraska, Lac-Saint-Jean, Québec était son champ d'action.

Pour mieux comprendre l'ouverture du Lac-Saint-Jean par le curé Hébert, on peut faire une comparaison avec une autre entreprise du même genre, celle de l'ouverture des terres autour du lac Aylmer («Le petit Québec») dans les Cantons-de-l'Est. Cette partie nord était abandonnée aux preneurs éventuels¹⁹.

L'entreprise fut mise en marche par l'Association de colonisation de Québec en 1848. Le premier règlement de société de colonisation en 1848 est rédigé par l'Association de colonisation de Québec, sous l'influence d'O'Reilly et de Mgr Turgeon. Il est publié dans le journal *L'Ami de la religion et de la patrie* par Stanislas Drapeau aidé de Jacques Crémazie à Québec²⁰. L'Association de Québec avait comme agent un homme très recommandé, Olivier Arcand, arpenteur, registrateur, député et patriote²¹. Arcand était engagé par le gouvernement comme agent dans les Townships. Il s'est tout de suite mis à la tâche avec ardeur. Il a fait paraître en 1848 un appel public pour recruter des colons. Cet appel, fait au nom du Bureau des Terres de la Couronne, parut dans tous les journaux à quatre reprises. Le curé Hébert, de son côté, a recruté des colons la même année dans Kamouraska²².

19. Une colonie d'Acadiens s'est établie dans cette région. Voir P.-M. Hébert, *Les Acadiens du Québec*, Montréal, Édit. de l'Écho, 1994, p. 239-243.

20. *L'Ami de la religion et de la patrie*, Québec, 23 avril 1848, p. 168-169.

21. *Dictionnaire des parlementaires du Québec*, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 9.

22. *Le Journal du Canada*, 19 mai, 1849 : «Nous apprenons que M. le curé de Saint-Paschal, partira le 20 courant, pour le Saguenay, afin de faire choix de la localité où devra se fixer la nombreuse colonie des comtés de L'Islet et Kamouraska qui s'apprête au départ depuis l'AUTOMNE dernier [1848].»

Dans les cantons vacants, la terre était gratuite pour un individu qui s'y aventurait seul. Son statut était celui de squatter, jusqu'à ce que le gouvernement intervienne pour lui faire payer son lot. Un canton attribué à une Société de colonisation ne donnait pas à celle-ci un monopole sur les lots. Le gouvernement offrait à des individus des lots au même prix (voir chapitre 3, note 10). Le prix des lots variait selon les régions et était fixé par le gouvernement. L'Association de L'Islet et Kamouraska payait .20 l'acre au gouvernement mais revendait .50 l'acre aux colons pour se payer de l'aide générale qu'elle leur apportait. Par contre, le gouvernement vendait généralement .60 l'acre les terres des Cantons-de-l'Est. Les Associations, comme la *British American Land* (B.A.L.), les revendaient beaucoup plus cher²³.

Dans son message aux journaux, Olivier Arcand offrait, au nom du gouvernement, des lots de 50 acres gratuits, le long des chemins, mais à la condition ordinaire de faire les chemins. Le prix des lots réguliers était de 4 chelins l'acre, c'est-à-dire .80, payable comptant. Il baissa ensuite à .60 l'acre. Le chemin était fait aux frais du gouvernement.

Or les colons manquèrent de semence. La famine se répandit et plusieurs se découragèrent²⁴. Arcand démissionna lui-même en 1852 à la suite de ces difficultés²⁵. Quelques personnes s'établirent tant bien que mal à Garthby et dans les environs du lac Aylmer. Les terres prises à la fin de 1848 se répartissaient comme suit : «94 dans Wotton, 15 dans Ham, 20 dans Garthby et 135 dans Stratford²⁶». Mais peu de colons s'établirent à demeure et plusieurs abandonnèrent. Voici les populations actuelles à ces endroits : Wotton (Saint-Hippolyte) 900, Ham Sud (Saint-Adrien) 500, Garthby (Beaulac) 400, Stratford (Saint-Gabriel) 750, Ham Nord 1000²⁷.

L'entreprise de l'Association de Québec avec l'agent Olivier Arcand au lac Aylmer est un bon point de repère pour interpréter celle du Lac-Saint-Jean, car les deux se sont faites la même année dans des conditions similaires. Celles du Lac-Saint-Jean étaient pires que celles autour du lac Aylmer cependant.

Le regroupement de douze missionnaires²⁸ dans les Cantons-de-l'Est prit la relève de l'agent Arcand. Ils assiégèrent le gouvernement de pétitions et de recommandations pour qu'il vienne en aide aux colons. Ce n'est qu'en 1871 que le gouvernement intervint efficacement dans le domaine de

23. Stanislas Drapeau, *La Colonisation du Bas-Canada*, 1863, p. 163.

24. Gilles Parent, *Deux efforts de colonisation française dans les Cantons de l'Est 1848 et 1851*, p. 95.

25. *Ibidem*, p. 96.

26. *Ibidem*, p. 87.

27. Jean Cournoyer, *Le petit Jean*, Québec, 1993.

28. Gilles Parent, *op. cit.*, p. 97 et suiv.

la colonisation. Il radia les dettes que les colons lui devaient encore pour l'occupation de leurs terres²⁹.

L'historien John Irvine Little pose un jugement nuancé sur les établissements au lac Aylmer. S'ils n'ont pas progressé autant qu'on l'avait espéré, c'est qu'il était impossible de faire autrement en un temps où le gouvernement était «au bord de la banqueroute³⁰» : il ne pouvait pas venir en aide aux colons (par des subventions ou la construction d'infrastructures). Il n'était pas vraiment engagé dans le peuplement des cantons vacants (pas plus d'ailleurs que les autres gouvernements d'Amérique à l'époque).

Little avance que la pratique gouvernementale de donner des parcelles de lots le long des chemins n'était pas la meilleure pour fonder une société stable. De grands espaces pouvaient donner la fausse impression d'être occupés. Mais les gens abandonnaient leur terre avant même de la défricher. Il aurait fallu leur assurer un salaire ou des provisions de subsistance et de semences, avant que la terre soit en état de produire, ou bien il aurait fallu les réunir avant tout pour former un village.

Il reste que l'Association de Québec avait fait une percée dans le nord des Cantons-de-l'Est, ce qui permit à d'autres d'occuper un territoire jusque-là fermé. On a pu, en partant de là, prendre le temps de choisir de meilleures terres à cultiver. Beaulac, qui avait été envisagé comme un endroit idéal au bord d'un beau lac, s'était avéré peu propice à la culture. L'endroit devint plutôt un centre de villégiature.

Somme toute, la fondation du Lac-Saint-Jean a mieux réussi, grâce à la persévérance d'un agent bénévole et avisé. Le curé Hébert a persévéré au Lac-Saint-Jean, malgré des difficultés plus grandes que celles rencontrées au lac Aylmer. Il a créé d'abord un village autour de la chute de la rivière des Auinaies. Hébertville est devenue la première capitale du Lac-Saint-Jean. Ce fut longtemps un centre d'industrie, d'administration et de rayonnement pour d'autres fondations. C'est ce qui a fait la popularité légendaire du curé fondateur. Il aurait été impossible, sans son travail acharné, de voir des villes nouvelles progresser si vite autour du lac Saint-Jean. Il y aurait eu sans doute quelques infiltrations dans la région, mais chétives et peu viables. Il fallait d'abord un établissement bien structuré, avec une population autonome pour que d'autres établissements et capitales puissent naître et s'y approvisionner. Après Hébertville, ce fut Roberval et ensuite Alma, *etc.*

Nous savons qu'il n'était pas facile de faire de la colonisation au Québec en 1848. Partout, on s'est heurté à des obstacles nombreux. Pas seulement au lac Aylmer, où le gouvernement pourtant payait cher pour

29. John Irvine Little, *Nationalism, Capitalism, and Colonization in Nineteenth-Century Quebec*, (The Upper St-Francis District), Montréal, McGill-Queen's University Press, 1989, p. 98.

30. Little, *op. cit.*, p. 99.

maintenir son agent Olivier Arcand. À Montréal, par exemple, la société de colonisation, formée par les meilleurs éléments de la ville, a avorté misérablement, après quelques mois d'existence seulement.

Peu d'historiens se sont arrêtés à comparer la société de colonisation du curé Hébert avec celles qui ont fait des exploitations ailleurs, dans les mêmes circonstances. Victor Tremblay cependant a bien étudié les sociétés de l'époque au Lac-Saint-Jean et a pu déclarer :

La plus importante et la mieux organisée des sociétés de colonisation de cette époque fut celle qui se forma à Sainte-Anne-de-la-Pocatière en janvier 1849 sous le nom d'«*Association des comtés de L'Islet et de Kamouraska pour coloniser le Saguenay*». On l'appelait communément «la Société de Monsieur Hébert», à cause de l'abbé Nicolas de Tolentin Hébert, curé de Saint-Pascal, qui en fut le principal agent d'exécution et pour beaucoup l'âme et la tête.

[...]

L'abbé Hébert avait le titre d'*agent* de l'Association (dans le sens complet de : «celui qui agit, qui exécute»). Le dévouement et le savoir-faire qu'il montra à l'oeuvre prouvèrent qu'on ne s'était pas trompé en lui reconnaissant «toutes les qualités désirables». Prudent et avisé, précis dans ses vues, attentif au détail, absolument désintéressé – il payait ses versements comme actionnaire et prodiguait gratuitement ses services –, courageux et tenace, d'une droiture et d'une dignité conquérantes, paternel, sacerdotal partout, il a fait lui-même toutes les démarches importantes et conduit pendant cinq ans cette entreprise si compliquée, sans qu'on puisse y relever un faux-pas, un oubli regrettable ou un motif de plainte à son sujet³¹.

Ce texte de Victor Tremblay marque bien la grande admiration que l'historien avait pour l'apôtre du Lac-Saint-Jean.

Alors que les Anglais et les Américains s'emparaient des plus belles terres des Cantons-de-l'Est, les Canadiens français se tournaient vers le nord. Une voix prophétique se faisait entendre : «Votre avenir est vers le nord». En effet, la dispersion des Canadiens vers le sud ou l'ouest, ne faisait que les assimiler aux anglophones. La montée vers le nord contribuait à les affranchir et à bâtir la nation.

Deux colonisations : le Saguenay et le Lac-Saint-Jean

Le Lac-Saint-Jean est différent du Saguenay. C'est un bassin qui a son propre système d'irrigation : tout autour, de grandes rivières viennent y verser leurs eaux. À la tête du lac Kénogami passe la ligne de partage des eaux : elles vont au lac Saint-Jean vers l'ouest et au Saguenay vers l'est.

31. Victor Tremblay, *Histoire du Saguenay* (depuis les origines jusqu'à 1870). Chicoutimi, Librairie Régionale, 1968, p. 339, 346.

La société du curé Hébert était différente de celle du Saguenay où les «vingt-et-un» partaient pour bûcher sous le patronage des compagnies de bois. Au Lac-Saint-Jean on allait essentiellement pour cultiver la terre et ouvrir un nouveau territoire. On allait *prendre possession du sol*, d'où viendraient des produits en abondance et l'industrie. Il n'y avait pas d'autres ouvertures aux chômeurs à l'époque. Aujourd'hui, on connaît de grandes fermes industrialisées au Lac-Saint-Jean qui sont à la base de l'économie de la région, et une source de ravitaillement pour le Québec.

Au début, les minots de blé et de patates s'entassaient déjà. On semait dans les espaces libres, à la lisière de la forêt, et même entre les souches qu'on n'avait pas encore enlevées, après la coupe des arbres.

Ceux qui partaient ouvrir le Lac-Saint-Jean partaient avec un idéal patriotique et non dans le seul but de faire de l'argent. Au contraire, ils laissaient souvent des revenus lucratifs, comme les frères du curé Hébert, Calixte et Léon : ils rappelleront d'ailleurs au curé, les sacrifices qu'ils ont faits pour ouvrir un pays neuf, sans avoir les récompenses qu'on leur faisait miroiter. L'audace et la générosité des colons du Lac-Saint-Jean expliquent peut-être leur sens actuel de l'entreprise et de l'initiative. Tout a commencé en 1848.

On sait que la révolution de 1848 en France y amena l'élection d'une Assemblée au suffrage universel. Cette révolution eut des répercussions ailleurs. Au Canada-Uni, le gouverneur Elgin se décida à demander à Londres le gouvernement responsable que réclamaient les patriotes. L'Angleterre était obligé de relâcher son étai sur les terres de la Couronne. Mais il faudra attendre après la Confédération pour qu'on donne des titres de propriété aux Canadiens français. Les pressions de Papineau et des évêques avaient convaincu l'Angleterre d'agir en 1848 pour éviter de perdre le Canada, comme elle avait perdu les États-Unis. Le Lac-Saint-Jean, royaume fermé de la Couronne, pouvait être exploité enfin. Ce fut une course générale à la colonisation.

On se souviendra que c'est l'emprise de l'Angleterre sur les townships de l'Est qui avait entraîné le père du curé Hébert à la révolte en 1837 (tome I, p. 163). La compagnie B.A.L. demandait des prix exorbitants aux Canadiens français qui voulaient s'y établir et elle réclamait des intérêts si élevés que plusieurs devaient abandonner leurs terres. Au Lac-Saint-Jean, les Canadiens français pouvaient s'organiser entre eux avec l'Association du curé Hébert. F.-X. Delage et J.-Chs Chapais ont été ceux qui ont le plus aidé le curé Hébert dans ses démarches auprès du gouvernement. Si l'Association n'a pas pu réaliser tout ce qu'elle voulait, elle en a fait assez pour assurer un rapide progrès de la colonisation au Lac-Saint-Jean.

L'idéal du colonisateur n'était pas de déménager des populations d'une région à une autre. Il fallait plutôt que s'implante un groupe de pionniers stables, persévérants et courageux dans une terre neuve pour y développer l'agriculture et l'industrie. Les grandes fondations se sont faites ainsi.

Pensons aux 41 pèlerins de Plymouth, à l'origine de la Nouvelle-Angleterre et des États-Unis.

Au Lac-Saint-Jean, l'expérience réussie d'Hébertville a eu un effet d'entraînement. De plus, les pionniers se sont eux-mêmes multipliés et se sont dispersés autour du lac Saint-Jean. D'autres sont venus et se sont greffés aux pionniers. Édouard Hamon a écrit dans ce sens :

«[...] après avoir déraciné les colons des vieilles paroisses pour les transplanter dans les forêts du Nord et la vallée du St-Jean, M. Hébert, et Mgr Labelle lui-même, ont dû laisser au temps et à la natalité des familles, le soin de fortifier leur oeuvre et de l'étendre. La paroisse nouvelle va tout d'abord, enfoncer solidement ses racines dans le sol, puis elle grandira, puis, à son tour, elle enverra de nouveaux essaims prendre possession des grandes forêts du Nord.³²»

Une cinquantaine de chefs de familles sont venus de la Côte-du-Sud, à la demande du curé Hébert, s'établir au Lac-Saint-Jean³³. Considérant les grandes familles qui s'y trouvent maintenant (telle celle des Hudon), on peut se faire une idée du grand nombre de descendants sudcôtois à Hébertville. Si on ajoute les migrants venus ensuite (cadres, investisseurs, notables...), le nombre est plus considérable : il y a toujours eu un mouvement de migrants du Bas-Saint-Laurent vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis le curé Hébert.

D'après Rameau de Saint-Père, le curé Hébert était très heureux du progrès de sa colonisation en 1860 :

«J'ai vu à Kamouraska, M. Hébert qui est intarissable sur l'émigration au Saguenay. Hébertville est déjà très prospère ainsi que Métabetchouan, où il y a une paroisse et un prêtre. Beaucoup de jeunes gens de cette province émigrent au nord vers le Saguenay dont la colonisation est bien organisée³⁴.»

Arthur Buies de son côté écrivait en 1889 :

La colonisation, j'y insiste, est l'oeuvre par excellence, l'oeuvre vitale, et elle seule peut nous assurer une prospérité normale, solide et durable. En elle est, en effet, le fondement de notre édifice national. L'établissement de nos régions les plus favorisées est la base même de notre développement. C'est uniquement par l'expansion de notre race que nous arriverons à poser sur le sol de l'Amérique un pied ferme, et à l'y maintenir en dépit de tous les assauts.

Il faut que le petit peuple franco-canadien s'accroisse et se fortifie sur son propre sol, s'il veut faire une concurrence au moins égale,

32. E. Hamon, *Les Canadiens Français de la Nouvelle-Angleterre*, Québec, 1891, p. 148.

33. Stanislas Drapeau, *Colonisation du Bas-Canada*, Québec, 1863, p. 532.

34. Rameau de Saint-Père, «Voyage au Canada» dans *La Revue de l'Université Laval*, Québec, Vol IV, no 2, oct. 1949, p. 183, 184.

sinon victorieuse, aux races scandinave, teutonnes et anglo-saxonnes qui débordent à flots pressés sur le continent américain. Il le faut, parce que ces races nous sont pour le moins antipathiques, sinon hostiles à des degrés divers, et parce que rien ne leur conviendrait si bien que notre disparition. Il faut coloniser, nous répandre comme une marée montante dans l'est de l'Amérique britannique, afin de contre-balancer l'Ouest colossal où se déverse déjà l'élément anglais de nos cantons ruraux et une grande partie de celui d'Ontario même. Il le faut, autant dans l'intérêt de la religion que dans celui de la nationalité, deux choses qui n'en font qu'une pour le Canadien-Français, comme l'image dédoublée d'un même objet, comme la moitié par égard au tout, comme deux éléments essentiels l'un à l'autre.³⁵

En 1920, la colonisation était encore à l'avant-garde. On lisait alors dans *Le Canada Français* :

La colonisation a donc été pour nous un facteur puissant de grandeur morale et religieuse, la cause principale de notre survivance nationale, la source de notre prospérité matérielle. Ce qu'elle a été dans le passé elle continuera de l'être dans l'avenir ; c'est pourquoi elle est devenue à l'heure présente «une oeuvre essentielle». «C'est à elle qu'il faut avoir recours pour l'accroissement naturel de nos populations rurales, pour enrayer l'exode vers les villes, pour encourager le retour à la terre et pour conserver la santé physique et morale de notre population». M. Gouin qui répétait l'autre jour ces paroles, en les faisant siennes, ajoutait : «À tous les bras inoccupés il faut trouver des terres fertiles et aux terres inoccupées il faut donner des bras vigoureux... Le temps presse, le gouvernement ne doit pas perdre une minute à régler le problème du retour à la terre.»³⁶

L'historien Victor Tremblay a écrit : «La naissance d'Hébertville, c'est la naissance du Lac-Saint-Jean, et le Lac-Saint-Jean c'est mon pays³⁷.»

Si des villes comme Roberval et Alma sont sorties d'Hébertville, juridiquement parlant, cela ne veut pas dire cependant que leurs populations en soient toutes sorties. À Val-Jalbert, à la Pointe-Bleue (Roberval), quelques familles se sont établies en 1855, venant de Charlevoix ou de

35. Arthur Buies, *L'Outaouais supérieur*, Québec, 1889, p. 20, 21.

36. *Le Canada Français*, Québec, 1920, p. 349.

37. Victor Tremblay, *Les trente aînées de nos localités* (Brefs historiques), Chicoutimi, La Société Historique du Saguenay, no 19, p. 129. Victor Tremblay a expliqué ailleurs que c'est seulement après les années 1860 qu'on a distingué la région du Lac-Saint-Jean de celle du Saguenay. Les premiers explorateurs appelaient ce lac «la mer du Saguenay». Ensuite, on disait «le Royaume du Saguenay» incluant le lac et ses affluents.

Laterrière³⁸. Elles firent des semences qui donnèrent tout de suite des résultats éclatants³⁹. Les rivières et le lac contenaient aussi une quantité extraordinaire de poissons qui complétaient amplement les repas. L'hiver, on entamait la forêt et on faisait passer les billots par le Saguenay. Il y avait déjà une glissoire à Alma (La Décharge), et un moulin fut construit en 1857 à Roberval.

Le curé Hébert, dans son exploration de 1849⁴⁰ parlait déjà de la Grande Décharge (Alma). Dans une lettre à l'Association de L'Islet et Kamouraska, le 12 février 1851, l'arpenteur Ballantyne qui avait beaucoup d'expérience dans l'exploration des terres du Québec, affirme sa surprise de voir tant de bonnes terres au Lac-Saint-Jean et des forêts de pins remarquables. Il parle aussi du climat particulier qu'on y trouve, attribuable aux vents doux de la région⁴¹. Le livre *Le Saguenay en 1851* a certainement alerté l'attention de Price sur les ressources du Lac-Saint-Jean. On y lit : «Les forêts de l'Ottawa doivent être bien épuisées maintenant. Si le Saguenay était destiné à prendre sa place, il aurait du moins sur son rival l'avantage d'être bien plus près de la mer. En sortant du lac Saint-Jean, le bois n'aurait que 12 lieues au plus à faire dans le Saguenay pour rencontrer les vaisseaux à Chicoutimi. Cette partie du Saguenay appelée Grande Décharge pourrait être rendue praticable pour la descente du bois au moyen de glissoires, etc.⁴²»

C'est en 1856 que Price entreprit la construction d'une glissoire à Alma. Le flottage du bois se fit alors sur le lac Saint-Jean et les draveurs qui vinrent y travailler s'ajoutèrent aux quelques cultivateurs établis sur l'*Île d'Alma*. «Alma était une colonie foncièrement agricole qui se développait autour de la «Staille» (glissoire)», écrit Victor Tremblay⁴³.

Les gens de Roberval et d'Alma avaient besoin d'Hébertville où ils trouvaient les cadres administratifs et l'approvisionnement général. C'est dans ce sens que la première capitale du Lac-Saint-Jean a eu un rôle de

38. Rossel Vien, *Histoire de Roberval*, Chicoutimi, Société Historique du Saguenay, no 15, 1954, p. 25.

39. «Le premier été fut une mise à l'épreuve; Chrysostôme (Boivin) put faire un premier ensemencement : quelques minots d'orge et de patates. Son compagnon, Prime (Thibeault), sema des pois et du blé. Les récoltes devaient servir à la consommation immédiate. L'orge fut pilée et «servit à faire de la galette, avec des oeufs de poisson comme levure». Mais jusqu'à l'automne, on se nourrit principalement de chasse et de pêche... La première récolte rapporta au delà de leurs espérances.» (R. Vien *op. cit.*, p. 26.)

40. «Exploration du curé Hébert» (21 mai 1849) dans *Saguenayensia*, sept.-oct. 1967, p. 101-104.

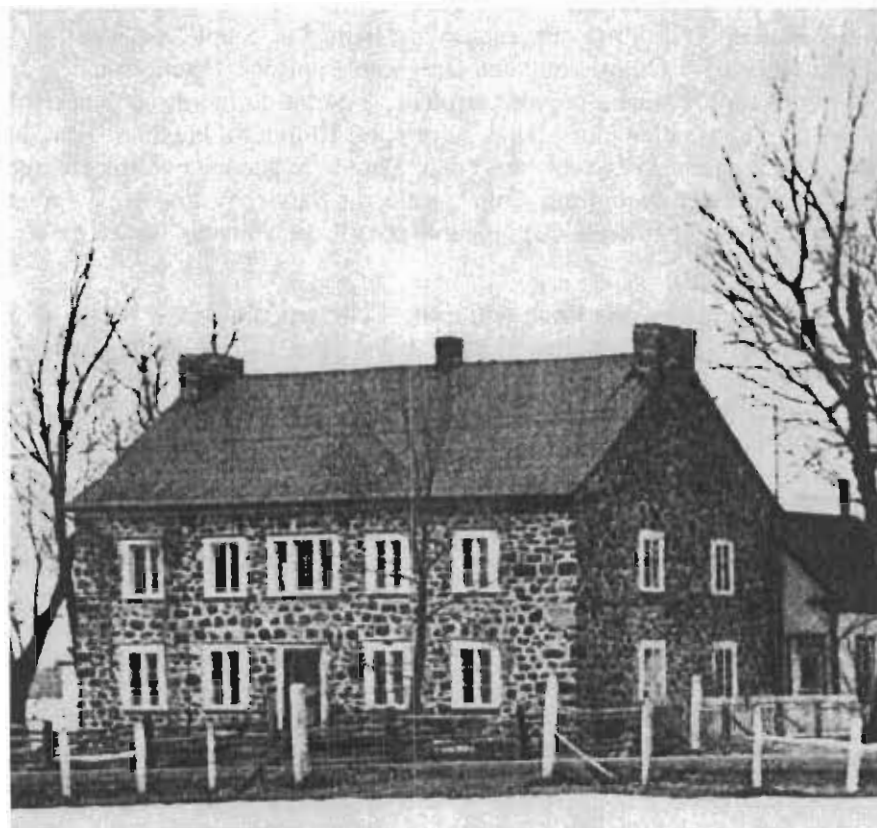
41. Cité dans *Le Saguenay en 1851*, *op. cit.*, p. 144. Ballantyne ajoute que «Le lac Saint-Jean est un véritable vivier où abondent toutes les espèces (de poissons) que l'on trouve dans les grands lacs» (p. 145).

42. *Le Saguenay en 1851*, p. 53.

43. *Les trente aînées...*, p. 198. Staille ou slide.

moteur pour l'expansion des établissements du Lac-Saint-Jean. L'exploration du curé Hébert en 1849, diffusée par le petit livre *Le Saguenay* en 1851, a ouvert aussi des voies à toute la population pour venir au Lac-Saint-Jean.

D'Alma et de Roberval, on se dirigeait à Hébertville par le lac Saint-Jean et, ensuite, on montait le long de la Belle Rivière par un sentier⁴⁴. La communication était assez facile. Le chemin Kénogami allait jusqu'à Roberval. En hiver on passait facilement sur le lac gelé⁴⁵. Le premier curé à Hébertville, Joseph Hudon de Kamouraska, desservait Alma et Roberval⁴⁶. Les gens venaient aussi à Hébertville pour leurs affaires.



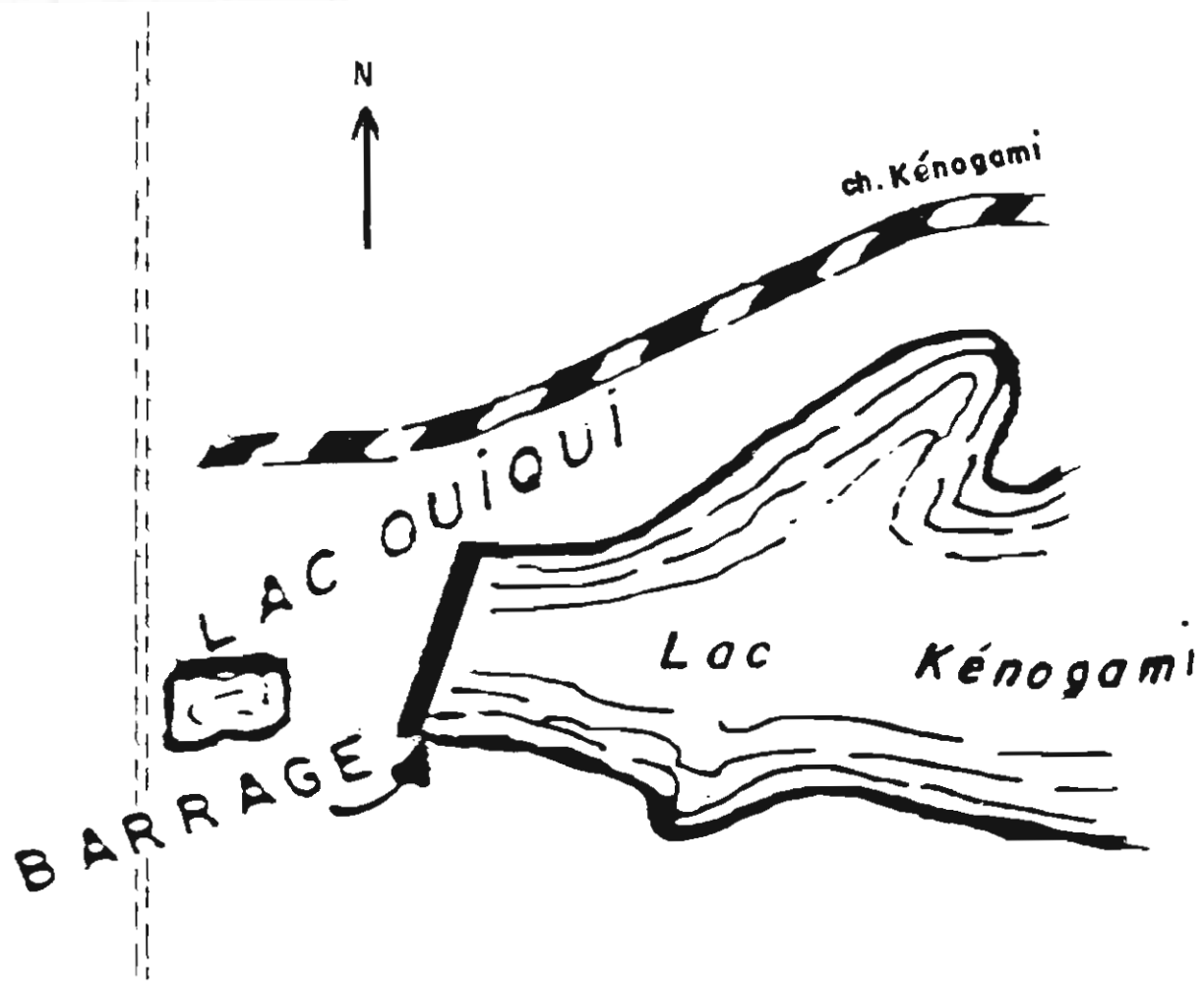
Maison de Jean-Baptiste Hébert, major, m.p.

Construite par lui au début du 19^e siècle à Saint-Grégoire (Ville de Bécancour). (Photo P.-M. Hébert. 1960.)

44. *Ibidem*, p. 196.

45. Robert Vien, *op. cit.*, p. 25.

46. Victor Tremblay, *Alma au Lac-Saint-Jean*, Soc. Hist. du Saguenay, no 18, 1967, p. 88; et Rossel Vien, *Histoire de Roberval*, Soc. Hist. du Saguenay, no 15, 1955, p. 29.



À l'ouest du lac Ouiqui : ligne de partage des eaux des comtés et des cantons.

À gauche, région du Lac-Saint-Jean. À droite, région du Saguenay
 (Tiré de Ministère de la voirie, Qc. Plan municipal, District 7, no 2, plan 3).

13**Les prônes : journal des événements**

Les années 1858-1860	p. 299
Mandements et encycliques	p. 305
Le grand feu de 1870	p. 310
Léon XIII : les deux pouvoirs	p. 314
La famille Hébert	p. 314
«Lieutenant-colonel J.-B. Hébert»	p. 314
Judith Lemire	p. 316
Le curé Octave Hébert	p. 318
Aux États-Unis avec Basile Routhier	p. 324
La vie paroissiale	p. 325
Les Belcourt	p. 326



Lieu de résidence de Jean-Baptiste-Célestin, frère du curé Hébert: 18 rue Sainte-Famille à Québec.

Le professeur Gilles Parenteau a remarqué que cette maison du notaire Jean-Baptiste-C. Hébert ressemblait à la façade du «manoir» Hébert à Saint-Grégoire (Ville de Bécancour), construit par J.-B. Hébert père. Les fenêtres sont disposées de la même façon dans les deux maisons et la fenêtre du haut de la porte est fabriquée selon le même modèle.

13

Les prônes : journal des événements

Nous avons parlé, dans le premier tome, des prônes du curé Hébert à Saint-Pascal et à Kamouraska jusqu'à 1852. Reste à parcourir les prônes jusqu'à la mort du curé Hébert en 1888. Parmi tous les registres d'une paroisse, ce sont les livres des prônes qui donnent une idée générale de la vie de la paroisse et de la vie de son curé. Car ils constituent, en somme, un journal de tous les jours de l'année, communiqué publiquement au peuple, le dimanche.

Heureusement, les livres de prônes sont assez bien conservés à Saint-Louis-de-Kamouraska.

Après l'évangile du dimanche, il y avait d'abord la lecture du rituel (courte explication du jour dans le cycle de l'année liturgique : Avent, Noël, Épiphanie, Carême, Pâques, Pentecôte...). Ensuite, on donnait le prône, qui contenait des annonces. On terminait par le sermon, qui ne portait pas nécessairement sur l'évangile du jour, mais qui exposait un sujet propre à se rapprocher de Dieu et à fuir le mal.

Le curé Hébert rédigeait lui-même ses livres de prônes avec grande application et précision. Cela lui demandait un certain temps de préparation et de recueillement, au milieu de ses préoccupations. Nous allons parcourir ses livres de prône à partir de 1858¹, tout en utilisant d'autres sources servant d'éclairage, car les livres de prônes sont souvent rédigés dans une forme sommaire.

Les années 1858-1860

Quelque temps après Pâques commencent les instructions sur le catéchisme que le curé donne à l'occasion de la prière (fixée dans l'après-midi ou après le souper, selon les périodes de l'année). Il les donne aussi le dimanche, à l'occasion des vêpres. C'est lui qui donne les cours de catéchisme aux écoles également.

1. Une période manque, celle de 1852 à 1857.

Le 7^e dimanche après la Pentecôte 1858, il est au Madawaska où il est souvent demandé par les Acadiens, surtout à Saint-Basile où il avait un confrère curé, l'abbé Antoine Langevin². Celui-ci décéda en 1857, mais les Acadiens appréciaient toujours la visite du curé Hébert, et le nouveau curé, M. Hugh McGuirk, le demandait..

Durant l'été, il doit aller faire sa retraite ecclésiastique à Québec. Entre-temps, il continue dans sa paroisse à donner les instructions de catéchisme et à faire le ministère ordinaire. En décembre, il va dans les paroisses voisines, Sainte-Hélène et Saint-André, pour les retraites de l'Avent. Tout au cours de l'année d'ailleurs, il est demandé dans les paroisses environnantes, surtout celles rattachées d'abord à Kamouraska.

À l'approche de Noël, on prépare les chants et les cérémonies de la messe de minuit... Longtemps à l'avance, le curé demande aux chantres de se rassembler à la sacristie.

En janvier, le curé Hébert commence ses visites annuelles, maison par maison. Cela lui permet de mieux connaître ses gens, de jaser avec eux et de rencontrer les malades. Il recueille aussi la quête de l'Enfant Jésus.

Le 5 février 1859, Mgr Charles-François Baillargeon envoie une lettre pastorale à toutes ses paroisses, mettant les fidèles en garde contre des assemblées de l'apostat Chiniquy³. L'ancien curé de Kamouraska, qui avait tant déblatéré contre l'Église catholique, avait entraîné des compatriotes à Chicago et avait pris la tête d'une église protestante. Il avait été excommunié par l'évêque de Chicago, Mgr Anthony O'Regan.

Mgr Baillargeon écrit dans son mandement : «Nous vous en conjurons, par l'intérêt que nous portons au salut de vos âmes, fuyez ces assemblées, fermez vos oreilles au discours artificieux de ce prêtre déchu [...]»⁴ Le curé Hébert avait lu la lettre, le 6^e dimanche après l'Épiphanie. Cette lecture a sans doute rappelé beaucoup de souvenirs aux Kamouraskois et a dû les rapprocher du curé Hébert : ils avaient été mis au courant de la colère des Montréalais et des Québécois, à la venue de l'apostat. L'historien Marcel Trudel a écrit comment Chiniquy a su mentir encore en parlant de son voyage épique au Québec⁵.

À l'approche du carême, le curé Hébert doit aller faire du ministère à Rivière-du-Loup. Il y sera demandé quelques fois durant le carême et après Pâques. Il faut se rappeler que Rivière-du-Loup a d'abord été desservi par Kamouraska, à partir de 1721. Quand Saint-André fut créé en 1813, comme détachement de Kamouraska, Rivière-du-Loup y fut rattaché mais Kamouraska n'a jamais cessé son aide à Rivière-du-Loup. Les deux

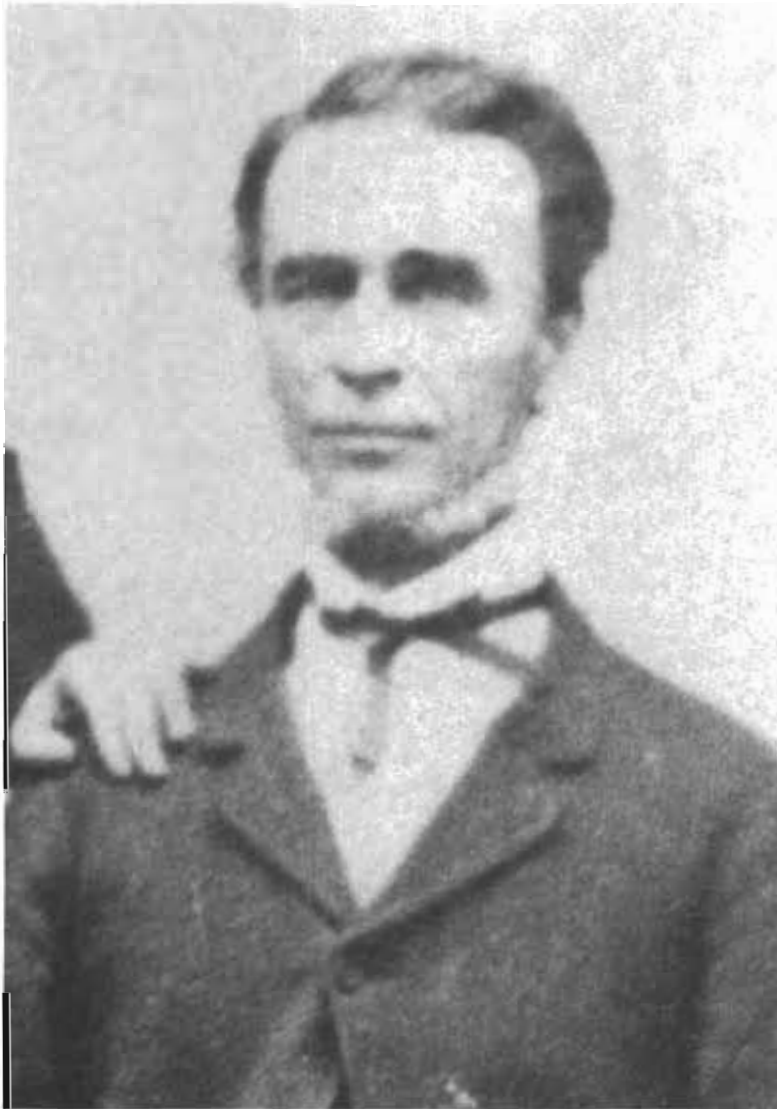
2. *Le Curé Hébert*, t. I, p. 87, 155. Saint-Basile était dans le diocèse de Chatham, N.B.

3. *Mandements...*, vol. 4, Québec 1888, p. 329, 330.

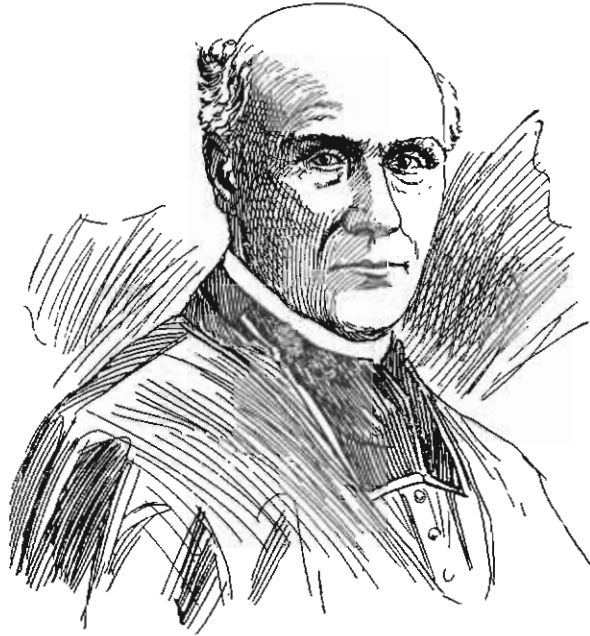
4. *Ibidem*, p. 330.

5. *Chiniquy*, Bien Public, 1955, p. 221 et 261.

paroisses sont aujourd'hui dans le même diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Rivière-du-Loup a eu un curé à partir de 1830 et a progressé très vite, étant située à un carrefour : elle a une voie sur la mer par son port et sur terre par deux chemins de fer : une vers Montréal, une autre vers le Témiscouata et les Maritimes. Le jour de Pâques, le curé Hébert écrit de nouveau dans son livre de prônes : «Je serai peut-être obligé de partir mercredi à midi pour la Rivière-du-Loup. Hâtez-vous de venir à confesse.»



Léon Hébert, frère du curé Hébert

Les deux frères évêques

Antoine Racine 1822-1893
Sherbrooke



Dominique Racine 1828-1888
Chicoutimi

Source: Joseph Trudelle, *Les Jubilés Églises et Chapelles...*, Québec, 1901-1902.

Souvent les curés d'un voisinage s'entraidaient en se remplaçant. Ils le faisaient d'autant plus volontiers qu'ils étaient souvent des amis ou des compagnons de travail de longue date. Dans le cas de Rivière-du-Loup, il faut dire que l'abbé Dominique Racine venait d'y être nommé curé. Ce jeune prêtre avait été vicaire à la cathédrale de Québec, comme le curé Hébert qui connaissait aussi son frère, Antoine Racine, alors curé à Québec (paroisse Saint-Jean-Baptiste). Les deux frères étaient des colonisateurs et devinrent évêques, l'un à Chicoutimi, l'autre à Sherbrooke. Le curé Hébert était toujours heureux de les rencontrer.

Après Pâques 1859, le curé Hébert reprend ses instructions sur le catéchisme, comme l'année précédente. Il indique au prône de la Quasimodo : «Catéchisme de la première communion, dimanche prochain.» Le cycle de l'année liturgique recommence.

Le 3^e dimanche après Pâques, le curé parle du Lac-Saint-Jean dans son prône. Il avait fait une requête au gouvernement pour obtenir de l'aide à l'entretien du chemin *Kénogami*. Ce n'est pas tout d'ouvrir un chemin dans la forêt, il fallait aussi l'entretenir. Ce n'était pas facile sur une distance de 20 à 30 km, à travers les collines et les rivières. Il y avait toujours un pont quelque part effondré, un glissement de terrain, une inondation, des arbres renversés... qui obligeaient à fermer le chemin; on devait alors voyager en canot, ou on attendait l'hiver pour se transporter sur la glace et la neige⁶. Les paroissiens de Kamouraska étaient toujours intéressés aux nouvelles des gens du Lac-Saint-Jean car chaque famille y avait des parents ou des amis.

Le 4^e dimanche après la Pentecôte, on lit au prône que le curé sera absent pour 15 jours. Les noms de ses remplaçants pour les dimanches suivants sont indiqués : «M. Routier, M. Desnoyers et M. Guilmet». Le curé Hébert devait alors rencontrer Mgr Baillargeon qui était à Hébertville à la fin de juin 1859⁷. L'année 1859 se termine avec la visite des écoles et les fêtes de Noël.

Au début de 1860, le curé Hébert inscrit dans son prône : Circoncision. Visite de la paroisse. Cette visite annuelle se continue et, le 2^e dimanche après l'Épiphanie, il annonce que la dîme en nature sera mise en vente pour la transformer en liquidité (le curé se retrouvait parfois avec des quantités de denrées impossibles à conserver).

Le 4^e dimanche, «sermon contre les danses».

Avant le début du carême, le curé Hébert sera absent pour les 40 heures à Saint-Pacôme.

Durant la semaine du 3^e dimanche du carême, il sera absent pour faire du ministère à Mont-Carmel, mais il sera de retour mercredi pour présider

6. *Mémoires Chapais II...*, p. 187: Lettre du curé Jos. Hudon, Hébertville, 15 sept. 1859. Archives de l'Évêché de Chicoutimi (AEC).

7. L'abbé L.-A. Martel, *Notes sur le Saguenay*, manuscrit, p. 72, AEC. Voir aussi : Marius Paré, *L'Église au diocèse de Chicoutimi*, tome I, p. 173.

les prières tous les jours à 3h30, suivies des confessions. Les rencontres de prières se poursuivent durant le carême, de même que les séances de confessions, avant la Passion : «Je vous invite, écrit le curé Hébert, à venir à confesse pour profiter des [...] chemins.» Durant cette semaine, il visitera les malades. Son sermon porte sur l'ivrognerie.

Le dimanche des Rameaux, il donne le programme de la semaine sainte : jeudi saint, la messe est à 9h30 le matin et la rencontre de prière est placée à 7h30 le soir. Le vendredi saint, l'office commence à 8h et le chemin de croix aura lieu dans l'après-midi à 2h30. Samedi, l'office commence à 8h le matin. Le vendredi et le samedi, il n'y aura pas de confession le matin. Le sermon de dimanche des Rameaux est donné ensuite sur la tempérance.

Après Pâques, les activités extérieures commencent peu à peu. Le curé donne des nouvelles sur la colonisation au Lac-Saint-Jean et présente les comptes de la fabrique.

La semaine suivante, il annonce une assemblée des marguilliers et des commissaires d'école, de même que le début de la retraite paroissiale. Ensuite les instructions de catéchisme commencent.

Au 4^e dimanche après Pâques, c'est le mois de mai. Les exercices du mois de Marie sont annoncés pour 6h le soir. Il y aura bénédiction d'une goélette (sans doute fabriquée durant l'hiver par les paroissiens).

Après la Pentecôte, Mgr Baillargeon visite Kamouraska et entend la confession de 282 personnes. Le curé visitera les écoles. Il ira prêcher ensuite la retraite à Saint-Pascal.

Les instructions sur le catéchisme se poursuivent tous les après-midi à une heure.

La retraite dans la paroisse est donnée par des religieux de l'extérieur, à partir du 7^e dimanche après la Pentecôte. Après la retraite le curé Hébert annonce un départ de paroissiens pour le Lac-Saint-Jean.

Les prônes se continuent jusqu'en 1888 avec les mêmes rubriques qui reviennent chaque année. Inutile de les répéter. Ce qui précède donne une idée suffisante du quotidien et du rythme de vie du curé Hébert à Saint-Louis-de-Kamouraska. Nous allons donc continuer à parcourir les livres des prônes, mais en nous arrêtant seulement aux points plus significatifs dans la vie du curé.

Mandements et encycliques

Parmi les documents que le curé recevait de l'évêque pour être communiqués en chaire, les encycliques étaient les plus importants, en raison de leur portée universelle. Au mois de février 1865, les curés reçoivent de Mgr Baillargeon l'encyclique *Quanta cura* que Pie IX avait écrite le 8 décembre 1864. Elle était accompagnée d'un mandement de l'évêque expliquant le jubilé prescrit par le pape dans son encyclique. Le curé Hébert communiquera à ses paroissiens les deux textes : le mandement

(dimanche de la septuagésime) et l'encyclique (dimanche de la sexagésime, précédant le carême).

Pour comprendre la portée de l'encyclique *Quanta cura*, il faut connaître la situation du pape et de l'Église dans cette période agitée. Pie IX régnait depuis 1846. Son pontificat fut le plus long de tous et il eut une influence considérable dans le monde. L'Italie travaillait alors à son unité avec le comte de Cavour aidé de Napoléon III. Le pape dut finalement céder ses États pontificaux (Marches et Ombrie).

Les zouaves, fondés en 1860, ne purent résister aux invasions. Mais la spoliation des domaines du pape attirera à celui-ci la sympathie générale. L'auguste pontife se fit alors entendre comme jamais sur le plan spirituel en défendant les prérogatives de l'Église.

L'encyclique *Quanta Cura* visait à rétablir l'autorité de l'Église battue en brèche par des anticléricaux. «Ils osent enseigner, écrit le pape, que la perfection des gouvernements et le progrès civil exigent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée, sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas...⁸». Pie IX voit la cause de cette attitude, funeste pour l'autorité de l'Église, dans une sorte de *naturalisme* qui fait qu'on ne jure que par la science. Or la science sans morale peut être funeste. Le pape nomme alors une série d'erreurs à combattre : c'est le *syllabus* qui a rallié la masse des catholiques, mais a aussi suscité beaucoup de controverses.

Le curé Hébert, en lisant l'encyclique de Pie IX, a eu comme bien d'autres un mouvement de grande sympathie envers cet homme luttant énergiquement contre l'erreur. Il organisa les **zouaves** à Kamouraska et ses prônes signalent des quêtes demandées par l'évêque pour leur venir en aide.

On parlait beaucoup de *jubilé* à cette époque. Dans un sens large, le jubilé est un concours de personnes pour une occasion quelconque (pas seulement pour un centenaire). Le jubilé était décrété par le pape ou par l'évêque, et consistait en une période d'indulgence plénière. Pour gagner cette indulgence, il fallait visiter une église et y dire des prières. L'occasion, en 1865, était la persécution générale qui s'acharnait sur l'Église. Il fallait demander les secours du ciel pour la faire cesser. Le mois dans l'année du jubilé était laissé à l'évêque de chaque partie du monde. Au Québec, l'archevêque Baillargeon écrit dans son mandement : «Le temps pour gagner l'indulgence plénière du jubilé [...] sera le mois de mai (1865)⁹».

Quatre ans plus tard, une autre lettre pontificale est annoncée au prône pour un jubilé à l'occasion du concile oecuménique : le concile du Vatican.

8. «*Quanta Cura*», 8 déc. 1864, dans *Les Enseignements pontificaux* (présentation Moines de Solesmes), Desclée & Cie, 1952, p. 39-40.

9. On trouvera le mandement et l'encyclique dans *Mandements...* vol. 4, p. 490ss. Un jubilé était décrété ordinairement aux 25^e, 50^e, ou 100^e anniversaires.

C'est le concile qui devait définir l'infailibilité du pape et qui eut une si grande répercussion dans le monde. Ce concile répondait au vœu de la chrétienté. Le pape fit auparavant des sondages et eut l'appui des évêques. Plusieurs personnalités dans le monde se prononçaient aussi en faveur, considérant que l'autorité du pape n'avait jamais été si grande. Le 29 juin 1869, une bulle de convocation fixait le concile au 8 décembre 1869. Le texte suivant y fut accepté :

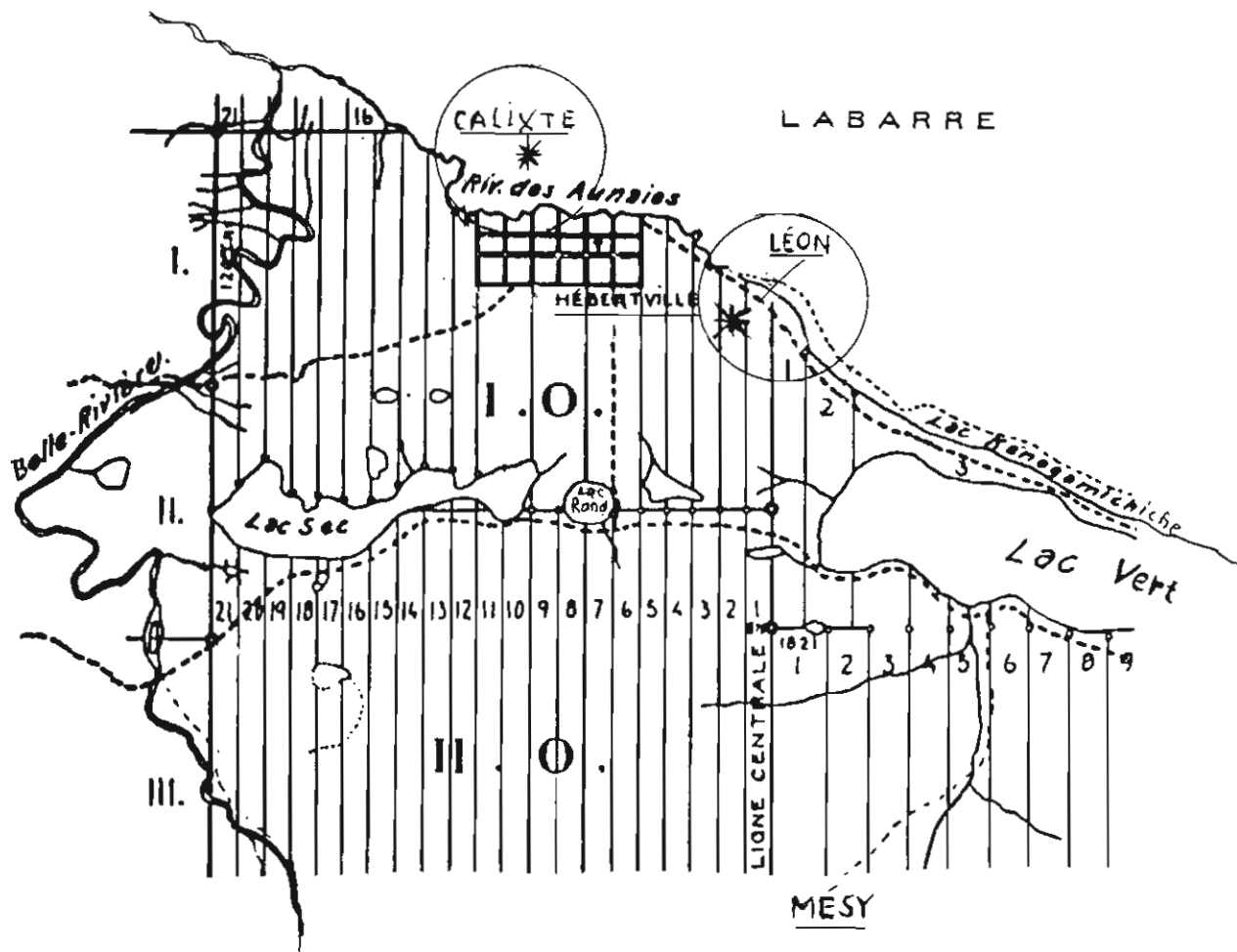
Nous définissons comme un dogme révélé : le *Pontife romain*, quand il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsqu'agissant comme pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit une doctrine concernant la foi ou les mœurs qui doit être tenue par toute l'Église, grâce à l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, *il possède cette infailibilité* dont le divin Rédempteur a voulu que fût munie son Église quand il s'agit de définir une doctrine touchant la foi ou les mœurs; par conséquent, ces définitions du Souverain Pontife sont irréfutables par elles-mêmes et non par le consentement de l'Église.¹⁰

Dès 1870, le concile du Vatican a été interrompu à cause des guerres qui sévissaient en Europe. Il fut remis à plus tard. Le 20 septembre 1870, des troupes italiennes s'emparèrent de Rome et le pape Pie IX fut confiné au Vatican. Cette nouvelle spoliation attira davantage la sympathie du monde. Au Canada, des protestations s'élevèrent. Le curé Hébert, comme les autres curés, parlait du pape en chaire, avec vénération. Pie IX était d'ailleurs un personnage attachant et d'une grande bonté, toujours souriant et accueillant. Plusieurs pèlerins du Québec iront le reconforter à Rome, les prêtres en particulier, dont le curé Hébert.

La même année 1870, Mgr Baillargeon écrira une lettre circulaire, le 27 mai, pour avertir tous les curés d'une nouvelle invasion des Féliens qui ont traversé la frontière. À la demande du gouvernement fédéral, il faut, écrivait-il, encourager la milice à repousser cette invasion américaine¹¹. Cette lettre circulaire était d'autant plus bienvenue à Kamouraska que l'invasion des Féliens se faisait sur la rive sud du fleuve et alarmait même le curé Octave Hébert, à Saint-Arsène.

10. H. X. Arquillière, *Histoire de l'Église*, Paris, 1941, p. 462.

11. *Mandements...*, vol. 4, p. 715. Le mouvement irlandais des Féliens aux É.-U. (qui envahissait le Canada) a favorisé l'avènement de la Confédération et a été à l'origine du Sinn Féin en Irlande.



À Hébertville, emplacement des deux frères du curé Hébert : Calixte (dans Labarre) et Léon (dans Mésy).

Les lignes pointillées indiquent les chemins. (Carte du canton Mésy, Bibliothèque Nationale du Québec)



Lancement du livre *Le curé Hébert*, tome 1, à Hébertville en 1988.

De gauche à droite : M. Isidore Pelletier, Mme Émilie Gagné Dufour, Pierre-Maurice Hébert, et le maire d'Hébertville, M. Jacques Dallaire.
(Photo : *Le Lac-St-Jean*, Alma, 26 avril 1988, p. 1)

Les curés recevaient de leur évêque des annonces à communiquer en chaire. Par exemple en 1876, un mandement vient de l'Archevêque pour une quête au sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré. À partir de cette date, le curé annonce chaque année un pèlerinage en train pour Sainte-Anne-de-Beaupré (qu'il accompagne parfois). Il annonce aussi les abonnements à la revue de Sainte-Anne-de-Beaupré. Des quêtes sont demandées pour l'hôpital des Soeurs Grises d'Ottawa, pour l'hôpital du Sacré-Coeur à Québec, pour le séminaire de Chicoutimi, pour les Trappistes, pour les Algériens, les Missions Étrangères, le Denier de Saint Pierre, *etc.*

Le grand feu de 1870

Le 28 mai 1870, une urgence oblige l'archevêque à envoyer une circulaire aux curés pour une quête spéciale à l'occasion du grand feu au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Il y a «655 familles, écrit-il, qui se trouvent sans asile et sans pain¹².» Deux chapelles ont été incendiées au Lac-Saint-Jean : à Saint-Jérôme (Métabetchouan) et à Chambord¹³.

Boucher de La Bruère, directeur de la colonisation, fut envoyé par le gouvernement au Saguenay—Lac-Saint-Jean pour évaluer les ravages du feu et faire un rapport au ministre de l'agriculture. Claude-Pierre Boucher de La Bruère était un homme de grande compétence qui avait accompli plusieurs missions pour le gouvernement¹⁴. Il s'embarqua sur le vapeur *Clyde*, neuf jours après le feu. Après avoir navigué sur le Saint-Laurent et le Saguenay jusqu'à Chicoutimi, il se rendit à Hébertville où, écrit-il dans son rapport, 50 familles ont tout perdu. Ensuite, il parcourt les bords du lac Saint-Jean avec le curé de Saint-Jérôme, l'abbé Constantin, qui avait 120 familles ruinées dans sa paroisse, donc plus du double d'Hébertville. De Saint-Jérôme à Mistassini, d'où le feu était parti, 150 familles étaient également ruinées.

C'est à Hébertville que le comité de secours était organisé pour tout le Lac-Saint-Jean. «Malgré les secours accordés par le Gouvernement avec un empressement et une promptitude si remarquables, bon nombre seraient morts de faim, sans la charité des gens d'Hébertville et de Chicoutimi», écrit Boucher de La Bruère. «Pour leurs bâtisses, il leur faudrait du bois de sciage, des ferrures, du clou, des poêles surtout, dont le besoin se fera sentir à l'approche de l'automne». M. Boucher termine son rapport en écrivant que «[...] une goélette, venant de Kamouraska, chargée de grain, était sur le point d'entrer dans le port de Chicoutimi¹⁵». Le curé Hébert et ses paroissiens faisaient donc leur large part pour venir au secours des gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean. On voit, par les prônes, que le curé dut s'absenter quelque temps de sa paroisse pour assurer l'acheminement des secours.

12. *Mandements...*, p. 717.

13. *Ibidem*, p. 718.

14. *DBC*, vol. X.

15. *Rapport annuel des Commissaires de l'agriculture*, pour l'année 1870.

Les descriptions qu'on peut lire du grand feu de 1870 montrent qu'une conjoncture particulière d'événements avait amené cette conflagration générale. Que l'incendie ait été déclenché par des éclairs ou par des feux d'abattis n'est pas très clair, mais il est certain qu'on avait éprouvé une température très sèche depuis plusieurs mois au Lac-Saint-Jean. Le pollen du printemps avait été transformé, semble-t-il, en une sorte de poudre inflammable. Un grand vent avait transporté les flammes. Le sol devint brûlant et le feu couvrait partout, à partir du 19 mai.

Après l'incendie, le sol ayant été débarrassé des broussailles, une terre neuve était aussitôt apparue, si bien qu'en fin de mai début de juin, on a pu semer et avoir une belle récolte dès 1870. Mais il y a eu quelques mois de grande misère. Les constructions étaient à refaire, et les provisions nécessaires pour la nourriture et l'habillement. Des moulins et des instruments aratoires avaient été détruits. Des animaux enfermés dans les étables étaient brûlés.

Les gens se réfugiaient dans leurs caves à patates ou dans les endroits humides comme les marais et les rivières. C'est le cas de la famille Hébert qui était rassemblée sur une petite île de la rivière des Aulnaies. On rapporte que :

En divers endroits, sur les bords de la Belle Rivière, les personnes se sont tenues dans l'eau pendant un temps considérable, en s'accrochant aux branches des aulnages et des arbres penchés au-dessus de la rivière.

Les enfants de M. Calixte Hébert, frère du révérend M. Hébert, curé de Kamouraska et fondateur de la colonie d'Hébertville, convaincus que tous leurs efforts seraient inutiles, avaient fixé leurs scapulaires au pan de la maison : leur foi a été victorieuse de l'élément destructeur¹⁶.

Des gens purent se rendre à Chicoutimi, malgré les ponts brûlés du Chemin Kénogami. Ils tentaient de rejoindre leurs familles de Charlevoix et de Kamouraska pour avoir du secours!

Le capitaine du *Clyde*, M. Lecours, a accueilli à bord de son bateau plusieurs familles qui vont chercher des secours dans les paroisses du comté de Charlevoix, ainsi que le révérend M. Constantin accompagné de son père et de sa mère, et plusieurs citoyens d'Hébertville qui vont implorer en faveur de leurs infortunés compatriotes l'assistance des paroisses des comtés de Témiscouata, Kamouraska et L'Islet.¹⁷

16. Victor Tremblay, *Histoire du Saguenay*, 1968, p. 442.

17. *Ibidem*, p. 443.



Pour Kamouraska.

AVIS.

Le vapeur neuf et rapide CLYDE, partira du QUAI
ST. ANDRÉ,

SAMEDI MATIN,

Le 7 du présent,

En descendant le fleuve il arrêtera à Kamouraska.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de
la Compagnie des Remorqueurs de St. Laurent, Quai St.
André.

A. GABOURY,

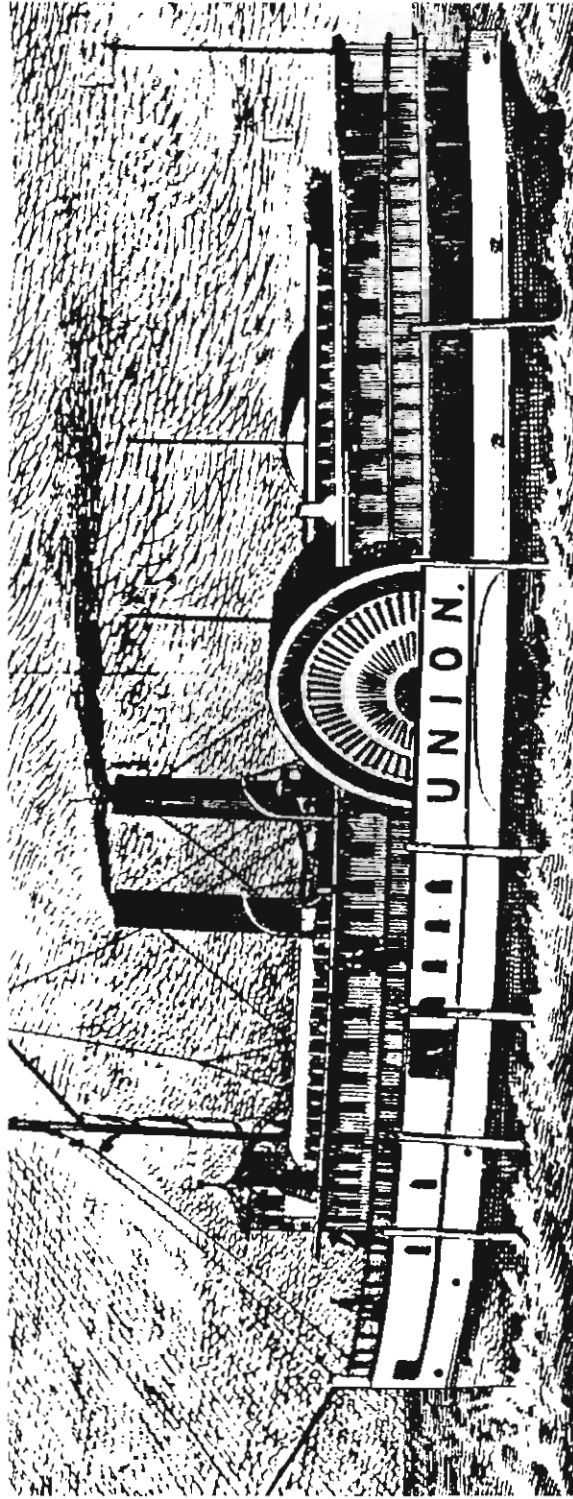
Gen. Comp. des Remorqueurs du St. Laurent.

4 août 1869.

850

Le vapeur *Clyde* a déménagé les sinistrés du Saguenay — Lac-Saint-Jean lors du grand feu en 1870.

Journal de Québec, 4 août 1869.



Bateau sur le Saint-Laurent et le Saguenay au temps du curé Hébert.
(*L'Opinion Publique*, 12 oct. 1871)

Léon XIII : les deux pouvoirs

Le 1^{er} novembre 1885, le pape Léon XIII, successeur de Pie IX, écrit une encyclique très importante sur le rôle des États et leurs rapports avec l'Église : l'encyclique *Immortalitate Dei*. Il était nécessaire d'expliquer clairement les prérogatives de chacun des deux pouvoirs (civil et religieux), car un grand nombre de lois avaient été passées par les États contre l'exercice de la religion et on s'apprêtait à en passer d'autres. Par exemple, après la suppression ou la restriction des communautés religieuses, on s'apprêtait à laïciser l'enseignement en France. Léon XIII écrit : «Dieu a départi le soin du genre humain à deux pouvoirs, l'ecclésiastique et le civil, l'un préposé aux choses divines, l'autre aux affaires humaines. Chacun est souverain dans son espèce.» Et le pape cite la parole de saint Paul aux Romains (13,1) : «Les pouvoirs qui existent, c'est Dieu même qui les a mis dans leur ordre» et les paroles de Jésus lui-même : «Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu»¹⁸. Le pape décrit ensuite les attitudes contraires et perverses qui mènent les peuples et les individus aux crimes.

Dès le début de janvier 1886, le curé Hébert a inscrit dans ses livres de prônes la lecture de l'encyclique *Immortalitate Dei*. C'était une longue encyclique mais riche d'instruction. Sans doute qu'il dut en faire ressortir tous les points importants pour les fidèles. L'encyclique était suivie d'un jubilé de prières et d'indulgences comme pour l'encyclique *Quanta Cura*.

La famille Hébert

À quelques endroits dans ses livres de prône, le curé Hébert parle de certains membres de sa famille qui vivent occasionnellement avec lui, au presbytère, et auxquels les paroissiens se sont peu à peu attachés : son père Jean-Baptiste Hébert, sa mère Judith Lemire, sa soeur Henriette Hébert et surtout son frère l'abbé Octave Hébert, longtemps son suppléant et vicaire, avant d'être lui-même curé à Saint-Arsène. Il faut donc en dire un mot puisqu'ils ont été mêlés de près à la vie du curé Nicolas à Kamouraska. Deux autres frères du curé, tout en demeurant dans Kamouraska, n'ont pas demeuré au presbytère. Ce sont Étienne et Jean-Baptiste-Célestin (le plus jeune de la famille); ils se sont établis finalement à Québec, avec leur propre famille. Il a déjà été question de ces derniers dans le premier tome, quand le curé Hébert a été curé à Saint-Pascal (voir index du tome 1). Étienne a eu une descendance à Saint-Pascal. Une partie de cette famille s'est établie ensuite à Montréal, dont le journaliste et sénateur Jacques Hébert. Jean-Baptiste-Célestin a d'abord exercé la fonction de notaire dans Kamouraska avant de s'établir à Québec où son fils, le critique littéraire Maurice Hébert, est né.

«Lieutenant-colonel J.-B. Hébert»

Dans les livres de prônes on trouve des allusions du curé Hébert à son père. Le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu 1863, le curé écrit que son

18. *Immortalité Dei*, 1^{er} nov. 1885. Texte français dans *Mandements*, Ottawa, 3^e série. Voir les pages 169 à 171.

père est «dangereusement malade». Il le recommande aux prières. Le dimanche suivant, il annonce la mort de son père et rappelle qu'il faisait partie de la «société de tempérance». Les membres sont donc attendus aux funérailles. Celles-ci attirèrent des personnalités de partout¹⁹. L'église de Kamouraska fut remplie de fidèles, autant par sympathie pour le curé que pour le défunt, très connu à Kamouraska et dans la région.

La mort était survenue le 15 juin 1863. On sait, par une lettre de son fils Calixte, que la santé de l'octogénaire déclinait depuis quelques jours²⁰. Pourtant, il s'était rendu à Québec avec toute la famille, cinq jours avant sa mort, pour les funérailles de sa belle-fille Adèle Hamel, épouse de Jean-Baptiste-Célestin Hébert²¹. De retour par le train, il s'était arrêté au presbytère de Saint-Pascal-de-Kamouraska pour y recevoir les derniers sacrements.

Le Journal de Québec du 18 juin annonça en page 3 : «Décès : Au presbytère de Saint-Pascal, le 15 du courant, après quelques jours de maladie, sieur J. B. Hébert, ancien architecte, âgé de 86 ans (sic). M. Hébert était le père des révérends curés de Kamouraska et de Saint-Arsène, aussi d'une religieuse de la Providence de Montréal, de J. B. C. Hébert, écuyer, notaire à Québec, et de plusieurs autres enfants. Par sa grande probité et sa douceur, M. Hébert s'était concilié la confiance et l'estime de tous ceux qui avaient eu l'avantage de le connaître. Il fut plusieurs fois élu député de l'ancienne Chambre d'Assemblée. Ses funérailles ont eu lieu ce matin au lieu de sa résidence à Kamouraska.»

Le 3 juillet 1863, *Le Courrier du Canada*, annonça ainsi la nouvelle : «Décès du lieutenant-colonel Jean-Baptiste Hébert, âgé de 83 ans (sic), au presbytère de St-Pascal de Kamouraska où il s'était rendu pour s'acquitter d'un devoir religieux. Il meurt dans les bras de son fils...»

-
19. On distingue les signatures suivantes après l'acte de sa sépulture, dans le registre des BMS de la paroisse Saint-Louis-de-Kamouraska : Philippe Chalou, Alexis-Thomas Michaud, Louis Beupré, Alfred Sirois, Paschal Dumais Écuyer, F. Chuler, A. Ths Michaud, M. Ls Beaulne, J. Chs Chapais, L. Parent ptre, P. Patry ptre, G. Potvin ptre, J. B. Gagnon ptre, Clovis Roy ptre, C. Lafontaine ptre, Jos. Lagneux ptre, Ths Rousseau ptre, F. Pilote ptre, Joseph Hoffman ptre, N. Beaubien ptre, F. X. Delage ptre [officiant].
20. Calixte Hébert a de très belles paroles sur la mort de son père. Il écrit dans une lettre à son frère notaire à Québec (J.-B.-C. Hébert) : «La mort de notre vénéré père nous a fait à tous une *profonde plaie*; mais son âge, de nos jours, nous avertissait de sa fin. Cette mort d'un juste, on peut s'en consoler et prier Dieu de pouvoir l'imiter.» (Lettre du 5 juillet 1863, aux Archives de la société Historique du Saguenay, no 678).
21. Jean-Baptiste Hébert (le «major») a profité de son séjour à Québec, pour passer un contrat chez son fils Jean-Baptiste-Célestin, notaire, à propos de son fils Étienne. Celui-ci continue, sur les traces de son père, dans le métier d'architecte-entrepreneur et travaille alors à Saint-Hugues. Son père lui avait prêté 500\$ en 1861. Étienne est à Québec et le remet à son père qui lui délivre une «Quittance», chez le notaire Jean-Baptiste-Célestin. Jean-Baptiste «major» qui a alors 84 ans retournera par train à Kamouraska et décédera trois jours après, le 15 juin 1863. Voir aussi Gilles Parenteau, *op. cit.*, p. 37. Adèle Hamel était la première épouse de J.-B.-C. La deuxième sera Louisa Lang (acte de mariage le 16 janvier 1865 à Saint-Jean, Haut-Richelieu).

Les journaux ont abondamment loué ce grand patriote. Il a dirigé avec bonté et sagesse sa grande famille jusqu'à la fin de sa vie. Lui et sa femme avaient un point d'attache au presbytère de Kamouraska. Ils y demeurèrent peu souvent, car il était plus pratique pour Jean-Baptiste de demeurer à l'endroit de son travail. En 1850, il construisait l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies et demeurait à cet endroit avec sa femme²². En 1852, il vendit ses propriétés à Nicolet par l'entremise de Calixte Hébert qui y demeurait. Ce dernier dut aller demeurer dans la maison monumentale que son père avait construite à Saint-Grégoire (le «manoir»). Trois frères Hébert y demeurèrent en même temps avec leur famille : Antoine, Léon et Calixte. Mais ils durent bientôt se disperser, ne pouvant tous vivre sur la même terre. Le père encouragea Calixte à aller s'établir à Hébertville avec le curé Hébert. Il fit de même pour Léon quand celui-ci fut menacé dans ses affaires.

Jean-Baptiste Hébert, même octogénaire, influençait encore sa famille. En 1856, il construisait l'église de Saint-Aubert. Il déménagea ensuite à Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour y construire une aile du collège²³. En 1860, on le retrouve installé avec son épouse à La Durantaye pour des travaux à l'église. Il est actif et autonome jusqu'à la fin. Il décide, en accord avec Judith, de donner le «manoir», avec toutes ses dépendances à son fils Antoine, à la charge de recevoir ses parents et d'en avoir soin, quand ils le désireront²⁴. En 1861, il est obligé d'intervenir pour protéger Léon à Saint-Grégoire contre ceux qui voulaient saisir ses meubles au «manoir»²⁵. Léon ira s'établir avec sa famille à Hébertville en 1862²⁶.

Le 7 septembre 1861, Jean-Baptiste Hébert a fait son testament devant le notaire Amable Morin. Il laisse tous ses biens à son épouse bien-aimée, Judith Lemire, et nomme ses deux fils prêtres, Nicolas et Octave, exécuteurs testamentaires. Il spécifie : «Je veux et j'ordonne que mes dettes soient payées et que les torts et dommages que j'ai pu causer soient scrupuleusement réparés»²⁷.

Judith Lemire

Judith Lemire devait vivre encore plus de sept ans après la mort de Jean-Baptiste. Sa mort est survenue le 22 janvier 1871 à l'âge de 84 ans. Elle fut inhumée sous l'église de saint Louis de Kamouraska le 26 janvier, près

22. P.-M. H., «Jean-Baptiste Hébert et l'église de Saint-Roch des Aulnaies» dans la revue *L'Ancêtre*, Québec, mars 1997, p. 243.

23. Lettre de J.-B.-C. Hébert à Moïse Proulx, 28 avril 1856, Archives du Séminaire de Nicolet (ASN).

24. P.-M. H. «Léon Hébert et les origines d'Alma» dans *Saguenayensia*, Chicoutimi, janv.-mars 1995, p. 11.

25. Greffe Jean-Baptiste-Célestin Hébert, 8 oct. 1860, no 5. Québec, ANQQ.

26. «Léon Hébert...», *op. cit.*, p. 11ss.

27. Greffe de Amable Morin, 7 sept. 1861, no 9155, Montmagny, ANQQ.

de son époux, vis-à-vis l'autel Saint-Joseph. Voici l'acte de sépulture rédigé par son fils, le curé de Kamouraska, qui présidait la cérémonie :

Le vingt-six janvier, mil huit cent soixante onze, nous prêtre soussigné, avons inhumé dans l'église de cette paroisse, vis-à-vis l'autel S. Joseph, le corps de dame Judith Lemire, décédée le vingt-deux du courant, âgée de quatre-vingt trois ans & six mois, veuve de feu Jean-Baptiste Hébert, Écuyer. Présents, Sieurs Pierre Pelletier & Louis Beaupré qui, ainsi que plusieurs Messieurs du clergé, ont signé avec nous, lecture faite. F.-X. Delage, ptre; D. H. Têtu, ptre; Géo. A. Belcourt, ptre; J. Doucet, ptre; P. Patry, ptre; E. Hébert; J. B. Perras [?] ptre; Pierre Pelletier; Jos. Hudon, ptre; Ls Beaupré; Oct. Hébert, ptre; [un prêtre]; B. E. Leclerc, ptre; Ed. ... Tremblay; H. W. Couture, ptre; Jos. Sirois, ptre; L. Blais, ptre; N. T. Hébert, ptre.²⁸

Les nombreuses signatures qui suivent l'acte montrent la grande sympathie que le curé Hébert a reçue à la mort de sa mère. Il était en effet très affecté par la perte de cette femme, vaillante et dévouée, qui lui avait donné la vie et qu'il entourait de ses soins dans son presbytère. Nous avons déjà cité au premier tome les lettres affectueuses qu'il lui écrivait lorsqu'il était vicaire à Québec. Quand il passait quelques semaines à Hébertville, ses remplaçants à Kamouraska ne manquaient pas de l'informer sur sa «mère chérie».

Elle ne semble pas avoir été longtemps grabataire avant sa mort puisqu'Octave informe son frère Jean-Baptiste-Célestin à Québec en 1870 que leur mère va bien²⁹.

Judith Lemire et Jean-Baptiste Hébert avaient fait chacun un testament, le sept septembre 1861, devant le notaire Amable Morin³⁰. Chacun cédait ses biens au conjoint survivant. Le partage de leur héritage était prévu pour chacun des enfants qui recevaient environ 25 livres, compte tenu que l'un ou l'autre avait déjà été avantagé par des dons. Léon Hébert, colon à Hébertville avec une grande famille, a reçu 50 livres³¹. La distribution de l'héritage s'est faite pour tous en 1872. Cette année-là, le curé Hébert inscrit dans ses prônes plusieurs services anniversaires pour sa mère³².

28. ASLK.

29. ASHS, lettre du 31 mai 1870.

30. Montmagny, nos 9155 et 9156.

31. Greffe Sévérin Dumais, Alma, no 217.

32. Toute la famille était bien affectionnée à Judith Lemire qui avait élevé une douzaine d'enfants, parfois en l'absence de son mari accaparé par la politique et les contrats de construction à l'extérieur. Le curé parlait d'elle en termes très affectueux dans ses lettres. Judith Lemire n'est pas morte en 1864, pas plus qu'elle n'était veuve d'Antoine Marcotte quand elle s'est mariée. Ce sont des erreurs souvent répétées dans les livres.

Le curé Octave Hébert

L'abbé Octave Hébert est mentionné quelques fois dans les livres de prônes de Saint-Louis-de-Kamouraska. D'ailleurs, c'est lui qui rédigeait les prônes et faisait les homélies en l'absence de son frère. Il a occupé beaucoup de place dans la vie de celui-ci, à Saint-Louis-de-Kamouraska comme à Hébertville. Nicolas était très attaché à ce jeune frère, de santé fragile.

C'est l'abbé Octave qui a demandé d'être vicaire à Kamouraska avec le curé Hébert, comme il l'avait été à Saint-Pascal. En 1857, il fut nommé curé à Saint-Arsène d'où il venait occasionnellement à Kamouraska revoir les siens. Nicolas, de son côté, allait l'aider dans cette paroisse récente et en pleine expansion (1 700 de population). Il y avait tout à faire en 1857 : église, presbytère, écoles... Quand la paroisse passa au nouveau diocèse de Rimouski en 1867, les conditions furent encore plus difficiles.

On demandait beaucoup à l'abbé Octave qui ne refusait jamais. C'était un homme très doux (comme son père d'ailleurs qui avait eu des éloges de son évêque à ce sujet)³³. Il était dévoué et aimé des gens. Le curé Nicolas n'aurait sans doute pu accomplir tant de choses au Lac-Saint-Jean, sans ce frère prêtre qui le remplaçait au besoin, soit à Kamouraska, soit à Hébertville. Octave l'avait remplacé tout l'été 1851 dans «la grande paroisse de Saint-Pascal». écrivait l'abbé Gauvreau³⁴. Celui-ci proposait même, en 1854, que l'abbé Octave devienne desservant de Saint-Louis-de-Kamouraska, pendant que le curé Hébert passerait une année entière à Hébertville³⁵. Mais le curé Hébert connaissait mieux les limites de l'abbé Octave. Le 28 septembre 1854, il écrivait d'Hébertville à l'abbé Pilote, lui manifestant le désir de partir le plus tard possible d'Hébertville, afin de tout régler avant l'hiver : «Mais mon frère est faible, disait-il et il craint de ne pouvoir rester tout seul aussi longtemps [à Kamouraska]³⁶».

L'abbé Octave avait, semble-t-il, un malaise au coeur, selon son biographe de Saint-Arsène³⁷. Il confiait, dans une de ses lettres : «[...] ma santé se détériore un peu chaque année³⁸».

Par ailleurs, l'abbé Octave était un sujet brillant. De 1836 à 1839 on mentionne, dans les palmarès du collège de Nicolet et dans les journaux.

33. «M. Hébert, dans les divers travaux qu'il exécuta au séminaire, donna toujours pleine satisfaction. Il était bon architecte, homme d'accommodement et tout à fait pacifique, comme Mgr Signay lui en rend témoignage : «Priez-le [M. Hébert] de ma part, écrivait-il à M. Harper, de ne pas se laisser gagner par l'humeur, car il n'en a jamais eu jusqu'à présent.» (J.-A. Ir. Douville, *Histoire du Collège-Séminaire de Nicolet*, t. I, p. 210-211). Les enfants avaient hérité de la douceur des parents.

34. Gauvreau à l'évêque, 15 oct. 1851, ACSAP, no 580.

35. 14 juil. 1854, *Ibidem*, no 581.

36. ACSAP, 40-LXXIX.

37. Alphonse Roy, *Monographie...*, Manchester, N.-H., 1926, p. 114.

38. Archives, Société Hist. du Saguenay (ASHS), doc. 81.

qu'il reçoit des premiers prix. Il a même été choisi pour participer à un débat public sur la philosophie, avec le futur Mgr Laflèche. Ses supérieurs font son éloge³⁹. Au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, il est professeur de latin en 1841-1842.

Octave était aussi un artiste. À Hébertville, il a sculpté un tabernacle, qui malheureusement ne figure plus dans la nouvelle église de 1880, mais dont on a beaucoup parlé⁴⁰. À Saint-Arsène, on souligne que l'ouvrage de l'autel est «confié à Octave Hébert, sculpteur⁴¹».

Dès qu'il a été nommé curé par Mgr Baillargeon, en 1857, Octave a dû faire face aux anciennes querelles pour l'emplacement de l'église à Saint-Arsène. Il y avait des paroissiens qui n'acceptaient pas l'emplacement de leur chapelle, trop près de Cacouna. On doit se rappeler qu'au début du siècle, Kamouraska desservait tout le territoire jusqu'à Trois-Pistoles. Cacouna était née en 1825 et Saint-Arsène venait de s'en détacher. Une chapelle avait été construite près de Cacouna, trop loin au dire des gens du 4^e et du 5^e rang de Saint-Arsène. Après une demande générale pour une nouvelle église, Mgr Baillargeon en décréta la construction en 1864. Les discussions reprennent alors de plus belle sur l'emplacement, — qui fut finalement décidé au même endroit⁴².

D'autres tracasseries attendaient le curé Octave en 1859. Deux magistrats de Saint-Arsène se plaignent à l'archevêque de ses paroles en chaire, à propos de leurs jugements. Après quelques démarches, Mgr Baillargeon conclut que, personne n'ayant été nommé spécifiquement en chaire, il n'y a pas eu d'offense. Par ailleurs, le curé Octave travailla avec ardeur dans sa paroisse pour le soin des écoles, les visites aux pauvres et aux malades⁴³. On trouve aux archives du séminaire de Québec et de La Pocatière quelques mentions de «pensions» qu'il paie pour des étudiants, de même que des souscriptions à ces collèges.

À l'approche de Noël 1867, le curé Hébert inscrit dans son livre de prênes : «aux prières : M. Octave Hébert, curé de St-Arsène dangereusement malade.» Il accourt à Saint-Arsène pour aider son frère. Mgr Langevin de

39. P.-M. H. «Les six frères Hébert à Hébertville», dans *Saguenayensia*, janv.-mars 1984, p. 15-17; Nive Voisine, *Louis-François Laflèche*, Saint-Hyacinthe, Édisem, 1980, p. 36n.

40. C.-E. Tremblay, *Petit traité d'histoire paroissiale*, Hébertville, 1938, no 102. Ce petit Traité, sous forme de questions et réponses sur Hébertville a été écrit par son curé et reproduit dans les journaux.

41. Robert Saindon, et coll., *Les Gens de Saint-Arsène, 1989*, p. 109. On sait aussi comment l'abbé Ferland, préfet des études au collège de Nicolet, tenait à lui et le laissa partir avec regret pour La Pocatière, à la demande de l'évêque (Douville I, *op. cit.*, p. 312).

42. 8 mars 1864 : Alph. Roy, p. 128 et Robert Saindon, p. 55.

43. Robert Saindon..., p. 77.

Rimouski envoie alors l'abbé Joseph-Magloire Moreau à Saint-Arsène remplacer le curé de Kamouraska⁴⁴

Dans une lettre qu'il adressait à son frère Jean-Baptiste-Célestin à Québec, Octave s'était dit très affecté par le grand feu de 1870 au Saguenay—Lac-Saint-Jean : «Quand j'ai annoncé à mes paroissiens cette nouvelle... j'ai eu toutes les peines à lire [*Le Courrier du Canada*], tant j'étais oppressé par la douleur, et les larmes que répandait la foule⁴⁵». Il poursuit sa lettre en disant qu'il a envoyé par bateau : «65 poches et sacs de grain», du linge et «de très bons effets». Il ajoute que le curé Nicolas, de son côté, est «très occupé à expédier des effets recueillis». Les deux curés ont envoyé beaucoup d'argent aux sinistrés.

Octave termine sa lettre en donnant des nouvelles des autres membres de la famille, comme les frères faisaient habituellement quand ils s'écrivaient : «Henriette [leur soeur] nous arrive à l'instant de l'église.» Sans doute était-elle allée se recueillir et constater les progrès de la nouvelle construction, à deux pas du presbytère. «Maman [Judith Lemire] va bien, écrit-il, ainsi que le curé» (Nicolas). En parlant du Lac-Saint-Jean, il poursuit : «C'est une providence, qu'ils aient été épargnés [de l'incendie...], Calixte et Léon. Il leur a fallu déployer toute l'énergie possible. Malgré leur courage, il leur a fallu abandonner leur maison... après avoir cloué leur croix et placé leur scapulaire sur les portes, comme protection. Il y a quelque chose de vraiment providentiel : à l'instant même, le vent a changé de direction.»

Octave était l'homme qu'il fallait pour doter Saint-Arsène d'une belle église et d'un beau presbytère. Ce sont maintenant des constructions solides qui font la fierté des gens de l'endroit. Octave avait, comme les autres membres de la famille, des talents d'entrepreneur. Il avait d'ailleurs été présent, avec son père et son frère Étienne, à la construction de l'église et du presbytère de Saint-Pascal où il était vicaire (voir le premier tome).

François-Xavier Berlinguet a été choisi par lui et par les syndics pour faire les plans de l'église de Saint-Arsène⁴⁶. Le père de cet architecte, Louis-Thomas Berlinguet, avait été le maître d'oeuvre de l'église de Cacouna en 1848⁴⁷ et il avait travaillé aux plans du séminaire de Nicolet, construit par

44. Lettre 22-12-1867 : N.T. Hébert à Mgr Langevin, Archives de l'Archevêché de Rimouski. Ce n'est qu'au mois d'avril que M. Moreau a pu laisser seul le curé Octave (lettre du 4 avril, Moreau à Langevin, *Ibidem*).

45. 31 mai 1870, ASHS.

46. Greffe J.-B. Pouliot, 30 oct. 1866, no 1793.

47. Luc Noppen, *Les églises du Québec*, 1977, p. 84.

Jean-Baptiste Hébert⁴⁸. F.-X. Berlinguet était alors en grande demande au Québec, si bien qu'il n'a pas eu le temps de venir diriger les travaux à Saint-Arsène. Il a envoyé son plan (révisé par Thomas Baillargé)⁴⁹ et a communiqué constamment avec le curé Octave pour l'exécution⁵⁰. Celui-ci avait été élu par les syndics pour remplacer l'architecte : il devait vérifier les matériaux, surveiller les travaux, les faire recommencer au besoin... Octave a été débordé, à un moment, par ce surplus d'ouvrage.

Les syndics ont dû nommer «le Sieur Marcellin Côté, charpentier en bois et ouvrier de la dite paroisse comme surveillant, à la place du dit M. Révérend Hébert»⁵¹. Ils n'ont pas manqué de loger des griefs notariés à l'égard de «l'entrepreneur architecte», concernant son absence dans les travaux⁵². Pour la dernière étape, celle de la construction intérieure surtout, ils ont engagé Étienne Hébert, frère d'Octave⁵³. On a fait beaucoup d'éloges pour ses ouvrages et ses sculptures soignées⁵⁴. Les travaux se sont poursuivis jusqu'en 1873, c'est-à-dire, après la mort d'Octave.

Celui-ci malgré son dévouement n'a pas eu beaucoup d'encouragement de son nouvel évêque de Rimouski, Mgr Jean Langevin, qui avait, dit-on, un «vilain caractère» et qui était jaloux de son autorité⁵⁵. Le curé Nicolas a dû venir en aide à son frère Octave durant cette période difficile. Il ira le remplacer au besoin et le recevra à Kamouraska où il venait chercher un peu de repos.

Pourtant les lettres d'Octave à Mgr Langevin sont toujours empreintes de douceur et de révérence. Il lui demande toutes les permissions et le met au courant de ses allées et venues. Une grande quantité de ses lettres se trouvent à l'archevêché de Rimouski. Voici la dernière lettre à son évêque, le 19 mai 1871 :

Monseigneur, les travaux intérieurs de mon église devant se continuer pendant l'été, il me sera impossible d'y confesser. Votre grandeur voudra bien me permettre de baptiser et de confesser dans la sacristie, d'ici à ce que les travaux soient terminés. De plus, je demande à votre grandeur la permission d'aller à Montréal au 15 juin,

48. Voir tome I, p. 349-350 et index.

49. Robert Saindon..., p. 69.

50. *Ibidem*, p. 70ss.

51. Greffe J.-B. Pouliot n.p., 8 sept. 1869, no 2151; et R. Saindon, *op. cit.*, p. 74.

52. R. Saindon, *Ibidem*, p. 76.

53. *Ibidem*, p. 76, 84, 87. Voir devis d'Étienne Hébert, 9 mai 1870, à propos des voûtes, jubés, bancs, etc. (Archives de la paroisse de Saint-Arsène, APSA)

54. «Étienne Hébert est un ébéniste et un sculpteur d'une très grande habileté; il est fort possible qu'il ait été un élève du grand maître François Baillargé.» (R. Saindon, *op. cit.*, p. 87).

55. Andrée Désilets, *Hector-Louis Langevin*, Québec, P.U.L., 1969, p. 12; et Noël Bélanger, DBC XII, p. 567.

pour assister à la profession d'une de mes nièces; en même temps, pour y voir ma soeur [Eléonore, Sr de la Providence] et régler quelques affaires. Je suis Monseigneur, de votre grandeur, le très humble et obéissant serviteur. Octave Hébert ptre.

L'évêque lui répond le 22 mai :

Monsieur le curé, je vous autorise à baptiser, confesser, dire la messe et faire les offices sur semaine dans la sacristie, aussi bien que d'y garder le St Sacrement, tout le temps que dureront les travaux dans votre église. Je m'en rapporte à votre zèle pour le soin de la lampe et pour que tout se fasse avec le respect dû à l'auguste sacrement de nos autels, la réserve et le silence convenables. Quant à la permission de vous absenter vers le 15 juin, je vous y autorise, pourvu que vous ayez un prêtre pour garder votre paroisse, surtout si vous devez être un dimanche absent. Mais laissez-moi vous dire que je regrette ces absences que vous sollicitez chaque année régulièrement : un prêtre qui a la charge d'âmes ne peut prendre des vacances à plaisir comme le ferait un ecclésiastique, particulièrement s'il n'a pas de vicaire : l'obligation de la résidence est si rigoureuse! Et puis, les catéchismes de première communion qu'il faut mettre de côté! — Remarquez de plus, Monsieur le curé, que quand le temps de la retraite pastorale arrive, vous demandez à en être exempté, sous le prétexte qu'il vous est impossible de vous absenter à cause des ouvrages qui se font à votre église. Si ces raisons sont alors bonnes, elles devraient également valoir, même *à fortiori*, lorsqu'il s'agit d'une promenade qui n'est pas du tout nécessaire. — C'est pour remplir un devoir que je vous fais ces observations. Je n'en demeure pas moins votre tout dévoué serviteur.
† Jean Év. de S. G. de Rimouski.

Après cette lettre sévère, le curé Octave s'est acheminé tant bien que mal chez son frère à Kamouraska pour une journée seulement. Malheureusement, il est si malade que Nicolas fait venir le médecin et s'empresse d'avertir Mgr Langevin dans la lettre suivante datée du 30 mai 1871 :

Monseigneur, Le curé de S. Arsène est sérieusement malade depuis jeudi soir. Il est arrivé ici jeudi matin et il lui a été impossible de partir le lendemain. Le Dr Michaud qui le traite pense qu'il ne pourra reprendre le soin de sa paroisse avant trois semaines. M. Ed. Roy, qui se trouvait ici, a bien voulu se charger de la paroisse, malgré sa faible santé. Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien donner à ce bon Monsieur les pouvoirs dont il a besoin pour l'administration des sacrements. J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble serviteur. N. T. Hébert p.c.

Le lendemain, 31 mai, le curé Nicolas Hébert envoie un télégramme à Mgr Langevin : «The curate of St Arsène is dead at twelve o' clock. N. Hébert ptre.» Une série d'échanges a suivi à propos du service. L'évêque a répondu qu'il ne pouvait pas venir. Il n'a pas accepté la suggestion du curé

de remplacer l'abbé Octave à Saint-Arsène par l'abbé Belcourt. La succession n'a pas été facile à Saint-Arsène. Plusieurs curés se sont succédés dans un court temps.

Le curé Hébert est allé plusieurs fois à Saint-Arsène, s'occuper de la disposition des biens d'Octave. Il a vendu ses meubles à l'encan annoncé à ses paroissiens dans ses prônes.

Un événement assez pathétique s'est passé après la mort d'Octave à Kamouraska. Des délégués de Saint-Arsène sont allés aussitôt réclamer son corps pour l'inhumer chez eux. Mais les gens de Kamouraska n'ont jamais voulu le laisser partir. Un enfant de la paroisse Saint-Arsène, le curé Alphonse Roy a écrit :

Dès que la nouvelle de la mort fut arrivée à St-Arsène. Pierre Lebel, maire de la paroisse, Tanisse Lauzier et Germain Thériault, marguilliers, montèrent à Kamouraska pour réclamer le corps de leur curé. Vu que le Rév. Octave Hébert avait été vicaire à Kamouraska pendant 5 ans, qu'il y était décédé et que ses parents avaient été inhumés dans cette paroisse, on ne voulut pas accéder à leur désir. On leur offrit le coeur en leur disant qu'on leur donnait la partie la plus noble, le coeur. Ce n'était pas qu'une petite affaire que de laisser enlever le coeur de ce curé que l'on aimait tant, que l'on considérait tant et qui avait été ravi si promptement à leur affection. Toutefois, à défaut de mieux, les représentants de St-Arsène finirent par consentir et emportèrent le coeur avec eux, dans un bocal rempli d'esprit de vin et hermétiquement fermé⁵⁶.

À Saint-Arsène, une réunion des marguilliers fut convoquée le 4 juin, présidée par le vicaire général de Rimouski, Edmond Langevin, frère de l'évêque. Il fut décidé «unanimement que cette fabrique veut faire tous les frais de l'inhumation du coeur, à l'endroit de l'église [de Saint-Arsène] que Monsieur le Vicaire Général déterminera, en témoignage de profonde vénération, et d'affection que la paroisse avait vouées au défunt.»

Le coeur fut placé près du sanctuaire, à droite, en entrant. Une inscription sculptée porte, entre autres, cette inscription : «*Erat mitissimus super omnes*». Num. 12 (Il était le plus doux des hommes. Nb 12). Le curé Alphonse Roy, qui connaissait bien le curé Octave et qui avait été baptisé par lui, a écrit que «Les paroissiens de St-Arsène avaient une haute estime et un grand respect pour le curé [Octave] Hébert qu'ils vénéraient comme un saint⁵⁷».

Dans l'histoire de Saint-Arsène on a écrit que le curé Octave Hébert était «un homme sensible et délicat qui, au cours des années, a gagné le coeur des paroissiens». C'est lui qui a surtout contribué à unifier les

56. Alphonse Roy, *Monographie...*, op. cit., p. 114.

57. *Ibidem*.

paroissiens du début. «C'est lui... qui depuis 1857, avec patience, avec respect et beaucoup de bonté va peu à peu regrouper ces gens, c'est lui qui va leur apprendre à prier ensemble et à s'entraider⁵⁸.»

À Saint-Louis-de-Kamouraska, on avait aussi un grand attachement à l'abbé Octave qui y avait été longtemps vicaire. On a fait une inhumation de son corps tout aussi impressionnante sous l'église. Lors de l'incendie de l'église en 1914, les restes d'Octave et de Nicolas ont été recueillis et «déposés dans une même tombe et placés dans un caveau particulier fait en béton armé, avec une inscription sur plaque de marbre de leur nom respectif. C'est ainsi que ces deux frères, qui s'aimaient tendrement pendant leur vie, sont étroitement unis après leur mort⁵⁹.»

On trouve dans les prônes de Saint-Louis plusieurs inscriptions de messes anniversaires payées pour le curé Octave Hébert après sa mort.

Aux États-Unis avec Basile Routhier

La mort d'Octave, était une dure épreuve pour Nicolas, car ils étaient habitués à travailler ensemble dans le ministère paroissial. L'abbé Octave avait vraiment aidé Nicolas : à Saint-Pascal, à Hébertville et à Kamouraska. Depuis qu'il était à Saint-Arsène, le curé de Kamouraska allait souvent le voir et lui écrivait de longues lettres⁶⁰.

Après la mort d'Octave et les fatigues accumulées, le curé Hébert fit un voyage d'un mois aux États-Unis, accompagnant son paroissien, l'avocat Adolphe-Basile Routhier, le neveu du curé Honoré Routier⁶¹. Le curé Hébert et les Routhier se connaissaient depuis longtemps à Kamouraska. Basile Routhier était, par ailleurs, un militant catholique qui partageait les vues morales et politiques du curé.

L'avocat commençait à créer quelques oeuvres poétiques. Il aimait les voyages et publiera : *En canot au Lac-Saint-Jean*, 1881, *À travers l'Europe*, 1882, *À travers l'Espagne*, 1889, *De Québec à Victoria*, 1893 et des *Conférences et Discours*. Il sera nommé au Conseil de la Reine en 1873, juge de la Cour supérieure, et enseignera le droit civil et international à

58. Robert Saindon, *Les gens de S.-A. ...*, op. cit., p. 76-77.

59. Alphonse Roy, *Monographie...*, p. 114.

60. On doit à l'affection de Nicolas pour Octave, la longue lettre qu'il lui écrivit, le 21 avril 1871, et qui décrit très bien la situation critique du collègue à ce moment (lettre déjà citée, chap. II).

61. Le curé signait «Routier», comme ses ancêtres. Son neveu Adolphe-Basile a été le premier à signer Routhier. Il avait un frère prêtre Joseph-Onésime Routhier, qui devint vicaire général de Mgr Duhamel à Ottawa et le remplaça à l'occasion, à la tête du diocèse (Voir Le Jeune, *Dictionnaire...*, t. 2, p. 544-546).

l'Université Laval. C'est lui qui a écrit le chant national, «Ô Canada», qui fut connu dès 1880. Le curé Hébert a pu être un des premiers à l'entendre.⁶²

Les journaux ont rapporté la nouvelle du voyage du curé Hébert avec Routhier. Le 4 octobre 1871, le *Canadien* publiait : «M. B. A. Routhier, avocat, est parti pour faire une promenade aux États-Unis, en compagnie de son curé, M. l'abbé Hébert. Il se propose de faire part de ses impressions au *Courrier du Canada*». Le *Canadien* avait déjà publié, de son côté, le départ des deux voyageurs le 25 septembre.

La vie paroissiale

En plus des rassemblements liturgiques réguliers (messes, prières, confessions, bénédictions, chemins de croix...), les prônes du curé Hébert parlent d'autres rassemblements, comme ceux de mouvements paroissiaux. Le curé annonçait : les rassemblements des Enfants de Marie, de l'Adoration Perpétuelle, des Quarante-Heures, de la Neuvaine à Saint-Joseph (au mois de mars), du Mois du Rosaire (octobre), des Archiconfréries de la Vierge et de Sainte-Anne, de la Société de Tempérance...

Il annonçait encore : les *processions* du Saint Sacrement (à la fête Dieu) et les ralliements pour la fête du Sacré-Coeur. Il annonçait les instructions de catéchisme où il repassait les différents points de la doctrine chrétienne : le credo, le pater, les commandements, les sacrements, les vertus, la mauvaise conscience...

À la fin du livre des prônes, le curé Hébert tenait des listes minutieuses des mouvements paroissiaux et des activités de la paroisse. En voici une nomenclature : Nombre des communions pascales, Souscription pour la salle, Souscription du Précieux-Sang, Souscripteurs à la bibliothèque (paroissiale), Cotisation à la Sainte Enfance, Adorateurs Perpétuels, Société de Saint Joseph, Adorateurs aux Quarante Heures, Messes acquittées, Quêtes dans l'église, Propagation de la foi, Membres de la Société de la Croix, Locataires de chaises, Écoles confessées, La colonisation, Abonnés des Annales de Sainte-Anne, Adorateurs (de l'adoration réparatrice), Pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré...

Ces listes continuellement mises à jour indiquent, non seulement la vie de la paroisse, mais aussi le sens du devoir qu'avait le curé Hébert. On y reconnaît le comptable de jadis au séminaire de Nicolet.

Évidemment, il y avait des hauts et des bas dans la pratique religieuse des paroissiens. Les bons Kamouraskois n'étaient pas astreints à toutes ces oeuvres. Il y avait aussi des oeuvres extra-religieuses comme l'*Institut littéraire et scientifique*. Le journal *L'Événement* à Québec a consacré un article à ce mouvement le 29 janvier 1872 lors de sa fondation. C'était une

62. Adolphe-Basile Routhier a eu aussi une carrière politique et s'est retrouvé administrateur de la province de Québec, en l'absence du lieutenant-gouverneur, en 1904 et en 1905 (*Le Jeune, Dictionnaire...*, p. 544-545). Voir aussi DBC, Vol. XIV.

initiative des «amis de l'éducation» à Kamouraska avec «le concours actif du Révérend M. N. Hébert» qui en était le président⁶³.

L'évêque venait régulièrement faire sa «visite canonique» à Kamouraska, ordinairement à l'occasion de la confirmation. Il interrogeait les gens et vérifiait les registres et y consignait les manquements. Ainsi les marguilliers autant que le curé pouvaient redresser leurs torts. Le curé Hébert, pour sa part, écrivait, à titre de président, le procès-verbal des élections des marguilliers, et autres renseignements pratiques.

Le 19 juin 1881, à la fin de sa visite pastorale, l'archevêque Elzéar-Alexandre Taschereau a écrit : «Nous voyons avec plaisir que la dette passive a diminué de \$1, 818.28 depuis la dernière visite, et nous avons l'espoir que dans quatre autres années, elle sera entièrement éteinte.» L'évêque en effet attachait une grande importance aux finances de ses paroisses, car c'est lui en définitive qui devait supporter leurs dettes.

Mais il y avait toujours des réparations à faire sur les propriétés de la fabrique : entretien de l'église, du presbytère, du cimetière et des chemins environnants. Le curé Hébert faisait des appels au prône pour des corvées en vue de ces travaux.

Il annonce des bazars et des loteries pour les pauvres et pour le couvent. Parfois il donne des conseils sur l'agriculture selon les saisons ou pour éviter certains désastres comme celui de la mouche à patate. Ses rapports annuels à l'archevêché sont toujours fidèlement remplis et envoyés.

Le curé Hébert était tout à fait présent aux besoins de ses paroissiens, même s'il était demandé souvent à l'extérieur pour des retraites ou des conférences sur la colonisation. Il a presque toujours eu un vicaire, de sorte que ses paroissiens n'ont jamais souffert de ses absences. Après le départ de l'abbé Octave devenu curé en 1857, voici les vicaires qui se sont succédés à Kamouraska : Édouard Roy en 1871, les sulpiciens Gérard et Lefebvre en 1873, Arthur Belleau en 1882, Théophile Trudel en 1886 et Clément Lévesque en 1887⁶⁴.

Les Belcourt

Le curé Hébert hébergeait souvent des gens au presbytère, surtout des prêtres de passage ou des prêtres malades. La *Gazette des Campagnes* écrivait, à propos du curé Hébert :

Sa grande affabilité lui faisait beaucoup d'amis, et son hospitalité non moins grande attirait chaque année au presbytère de Kamouraska un grand nombre de prêtres étrangers, dont quelques-uns, tout en

63. Société Historique de la Côte-du-Sud, no 28-61. Le vice-président de l'Institut était Yvanhoé Taché et le secrétaire-trésorier, Chs Bégin. Le bureau de direction comprenait MM. Pierre Toussaint marchand, J. P. G. Pelletier protonotaire, Michel Lebel bourgeois, Georges Lebel avocat, A.-B. Routhier avocat, et Polidore Langlais.

64. Alex. Paradis, *Kamouraska*, p. 134.

refaisant leur santé au climat salubre de l'endroit, communiquaient sans s'en apercevoir leurs infirmités à la bourse de leur hôte trop généreux.⁶⁵

Le presbytère de Kamouraska était comme une auberge gratuite pour les prêtres qui cherchaient du repos. L'abbé Georges-Antoine Belcourt, entre autres, y passa l'hiver de 1870. Le curé Hébert intercède pour lui dans deux lettres à Mgr Langevin⁶⁶. Nous avons vu déjà, dans le premier tome, qu'il faisait des quêtes à Québec pour ce missionnaire de l'Ouest. La vie sacerdotale de Nicolas a sans doute été bien inspirée par celle de l'abbé Georges-Antoine Belcourt. Cet homme extraordinaire s'est d'ailleurs mérité plusieurs pages dans le *Dictionnaire biographique du Canada* et dans plusieurs autres publications⁶⁷.

Il est né à la Baie-du-Febvre, le 22 avril 1803 (donc sept ans avant le curé Hébert). Sa mère était Josette Lemire, la soeur de Judith Lemire, mère du curé Hébert. Son frère Onésime, né en 1826, fut aussi une figure marquante : il fut curé de Drummondville, de 1854 à 1861⁶⁸.

On a déjà parlé du caractère de l'abbé Georges-Antoine Belcourt⁶⁹. En réalité, il a fait de grandes choses pour le Canada. C'était un homme brillant et intègre. Il a consacré sa vie au Seigneur et aux plus déshérités. Dans l'Ouest, il a épousé la cause des Métis et porté ombrage à la puissante compagnie de la Baie d'Hudson. Dans l'Est, il a aidé les Acadiens dépossédés à s'établir sur des terres et à fonder des villages : Saint-Alexis-de-Matapédia et Saint-Paul-de-Kent au Nouveau-Brunswick⁷⁰.

Il a été le premier à codifier la langue des Sautoux; il en fait une grammaire et un dictionnaire⁷¹. Grâce à sa maîtrise des langues autochtones, anglaise et française, il a pu étendre son rayonnement à tout le pays.

Il était très fort en mécanique et en menuiserie, ce qui lui a permis de construire plusieurs instruments et édifices au service des populations pauvres dont il avait la charge. Cependant, son humeur était parfois inégale :

65. *Gazette des Campagnes*. 10 avril 1890, p. 123.

66. AER.

67. DBC X, p. 49-51.

68. J. B. A. Allaire, *Les Anciens*, op. cit., p. 42; Voir tome I, p. 179 : une inversion de la typographie a causé une erreur dans le graphique généalogique.

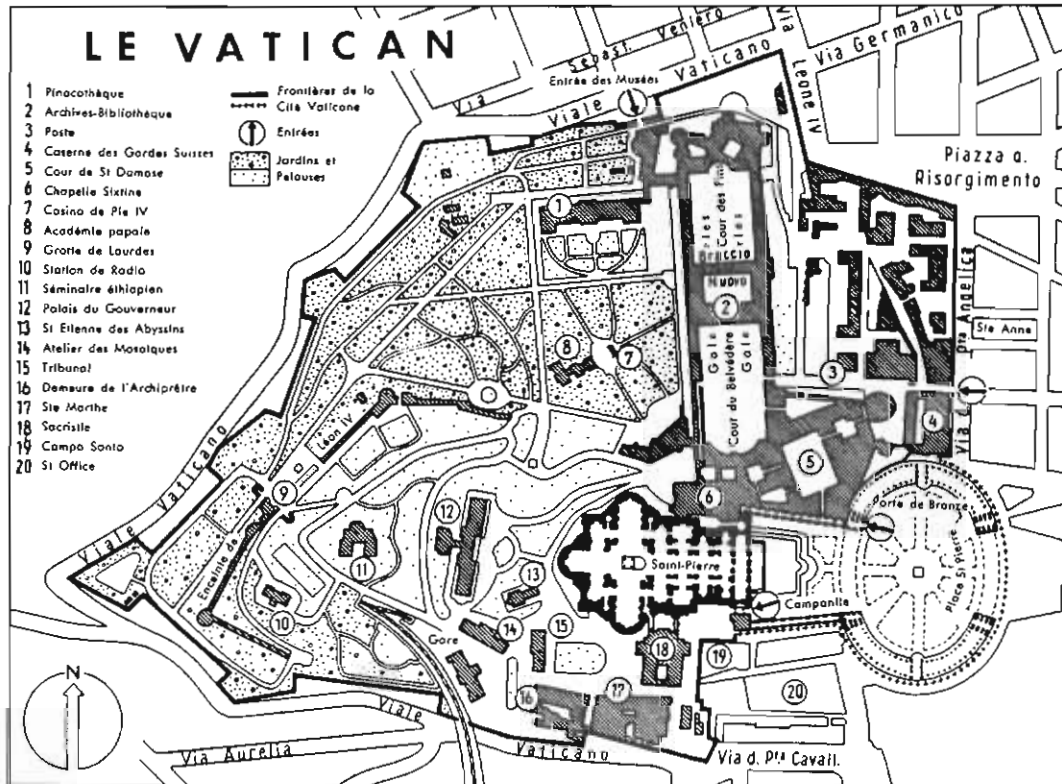
69. F. G. Stanley, «Ce prêtre difficile, Georges-Antoine Belcourt» dans *Les Cahiers de la Société historique acadienne* (CSHA), juin 1963, p. 39-58.

70. Rev. James M. Reardon, p.a., «George Anthony Belcourt, Pioneer Missionary of the Northwest» in *Report 1951*, The catholic Historical Association, Ottawa, 1951, p. 86-87. M. Belcourt avait obtenu le 1^{er} prix en langues au collège de Nicolet (*Gazette de Québec*).

71. C. Tanguay, *Répertoire général du clergé*, 1868, p. 179. Voir aussi : Le Jeune, *Dictionnaire*; J. Ant. Letendre, «G. Ant. Belcourt», *La Vie Nicolétaine*, janv. 1950, p. 3-5.

il était le premier à en souffrir. Durant les quatre dernières années de sa vie, il travaillait sur une ferme à Shédiac où il est mort en 1874, âgé de 71 ans.

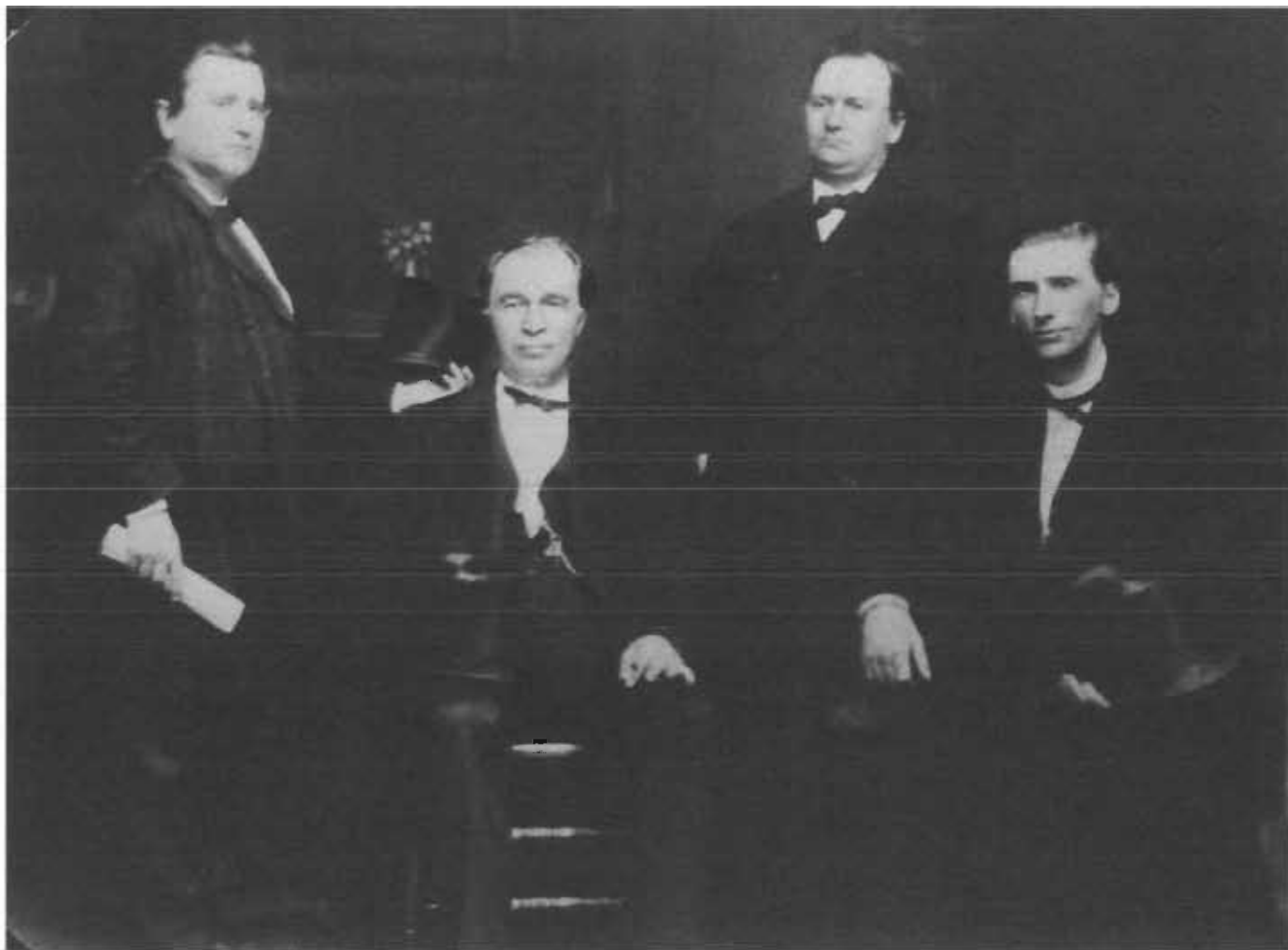
Les Belcourt apparaissent quelques fois dans les prônes de Kamouraska, comme prédicateurs. L'abbé Onésime est décédé à Arthabaska en 1904.



Le Vatican, à Rome, où Pie IX était «emprisonné»

14**Voyage à Rome et en Terre sainte**

En Europe	p. 332
En Terre sainte	p. 343
Retour à Kamouraska	p. 345
Les reliques de Saint Flavius	p. 347
Henriette et Adhémar Heath	p. 348
«Petit voyage au Lac-Saint-Jean»	p. 349
Le curé Hébert reçoit	p. 352
Kamouraska après 1880	p. 353



Le groupe des voyageurs en Europe et Terre sainte en 1875-1876.

Le curé Hébert est le second à gauche. (ANQC, nég. 87)

14

Voyage à Rome et en Terre sainte

Nous avons vu comment les jubilés de la chrétienté étaient soulignés régulièrement par le curé Hébert dans ses prênes. Il y en a eu plusieurs sous le règne de Pie IX, mais «seul le jubilé de 1875 fut célébré avec les célébrités requises» d'une année sainte à Rome¹. Ce jubilé arrivait au bon moment dans la vie du curé Hébert, plus disponible pour entreprendre un voyage dans la métropole de la chrétienté, à l'exemple de ses confrères, F. Pilote, I. Doucet...² C'était dans un temps où les sollicitations sociales étaient moins exigeantes pour lui. Il connaissait alors une sorte d'accalmie dans sa vie. Son père et sa mère étaient décédés, ainsi que son frère Octave. Il pouvait s'éloigner de Kamouraska et d'Hébertville où les choses allaient bien. Surtout, voilà que ses paroissiens s'offraient à lui payer un pèlerinage à Rome et en Terre sainte. C'était la Providence qui venait vers lui³.

Il partit donc avec des confrères : l'abbé Narcisse Beaubien originaire de Nicolet, curé de Saint-Pierre de la Côte-du-Sud, et l'abbé Théophile Montminy, vicaire à Beauport (qui avait fait son cours à Sainte-Anne-de-la-Pocatière). Celui-ci était accompagné de son frère, Octave Montminy, ancien marchand de Québec. Ils étaient tous d'âges différents. Parmi eux, Théophile Montminy, âgé de 33 ans, devait s'illustrer dans les milieux agricoles⁴. Le juge Routhier s'est joint à eux en cours de route.

-
1. *Dictionnaire de Spiritualité* : Jubilé, col. 1486.
 2. L'abbé Benjamin Pâquet est à Rome, de 1873 à 1878 (P. Savard, *Aspects du catholicisme...*, Montréal, Fides, 1980, p. 48, 62). D'autres voyageurs en Europe étaient bien connus du curé Hébert, v. gr. les curés Déziel et Patry, l'abbé Ferland, Mgr Laflèche...
 3. Alex. Paradis, *Kamouraska*, 2^e édit., p. 133. Voir *La Gazette des Campagnes*, 16 mars 1876, no 20, p. 156.
 4. Voir l'excellent article de Rémi Gilbert : «T. Montminy» dans DBC XII, p. 825-826, qui m'a beaucoup aidé à reconstituer le voyage du curé Hébert. Un bon compte rendu du voyage du curé Hébert et de ses compagnons a été publié dans le journal «*Le Courrier du Canada*». C'est notre source principale. Le texte est à la Société Historique du Saguenay au nom de N.-T. Hébert : «Les Canadiens en Europe».

Le curé Hébert, après avoir confié sa paroisse à l'abbé Joseph Girard⁵, partit sur un vapeur avec ses compagnons, à la fin d'août 1875. Ils prirent la route du fleuve Saint-Laurent, vers le nord de l'Irlande. C'était la liaison régulière à l'époque. Les journaux annonçaient des voyages pour Londonderry ou Liverpool tous les 15 jours (au départ de Québec ou de Montréal)⁶.

À cette époque, les bateaux étaient en métal et utilisaient la vapeur. Ils étaient munis de voiles et pouvaient profiter des bons vents. Ils transportaient facilement 300 passagers et dépassaient 2 000 tonnes. La traversée se faisait en 12 jours.

En Europe

Adolphe-Basile Routhier a rejoint le groupe en Écosse. À Édimbourg, le juge raconte que le curé Hébert « porte mieux, ses soixante-trois ans (*sic*) que je n'en porterai cinquante, M. Hébert qui ne connaît les maladies du corps que pour les avoir soignées chez les autres et celles de l'âme que pour en avoir beaucoup guéries, qui s'en va de Québec en Palestine, comme les Parisiens vont de Paris à Fontainebleau, que ni la mer, ni le vent, ni la lune ne troublent, dont le coeur renferme un trésor de bonhomie et de gaieté⁷. »

Le curé Hébert était donc en pleine forme durant son voyage, même s'il était le plus âgé du groupe (il avait en réalité 65 ans). Il ne faut pas oublier qu'à cette époque un voyage de la sorte était épuisant. La traversée de l'océan ne se faisait pas sans mal de mer, sur un navire ballotté par des vagues d'une quinzaine de pieds de hauteur. Une fois sur terre, on devait franchir de longues distances à travers les intempéries des saisons et par des chemins peu carrossables. Il n'est donc pas étonnant que Routhier ait été impressionné par la vigueur du curé Hébert. Le récit de voyage du juge va nous aider à reconstituer le voyage du curé⁸.

Parti de Québec à l'été 1875, le bateau de la ligne Allan, le *Sarmatian*, arriva au nord de l'Irlande, après une traversée longue et tumultueuse⁹. Voir l'Irlande pour les Canadiens de cette époque était d'une grande importance, car ils avaient reçu de cette île des flots répétés de réfugiés et d'orphelins¹⁰. Après avoir visité Portrush et constaté à Belfast que Lord Dufferin, gouverneur du Canada, était absent, le juge Routhier alla visiter Armagh « la plus ancienne ville d'Irlande et la première évangélisée par saint Patrice...

5. *Gazette des Campagnes*, 16 juin 1876, no 31, p. 245; J.-B.-A. Allaire, «Les Contemporains», 1908, p. 264.

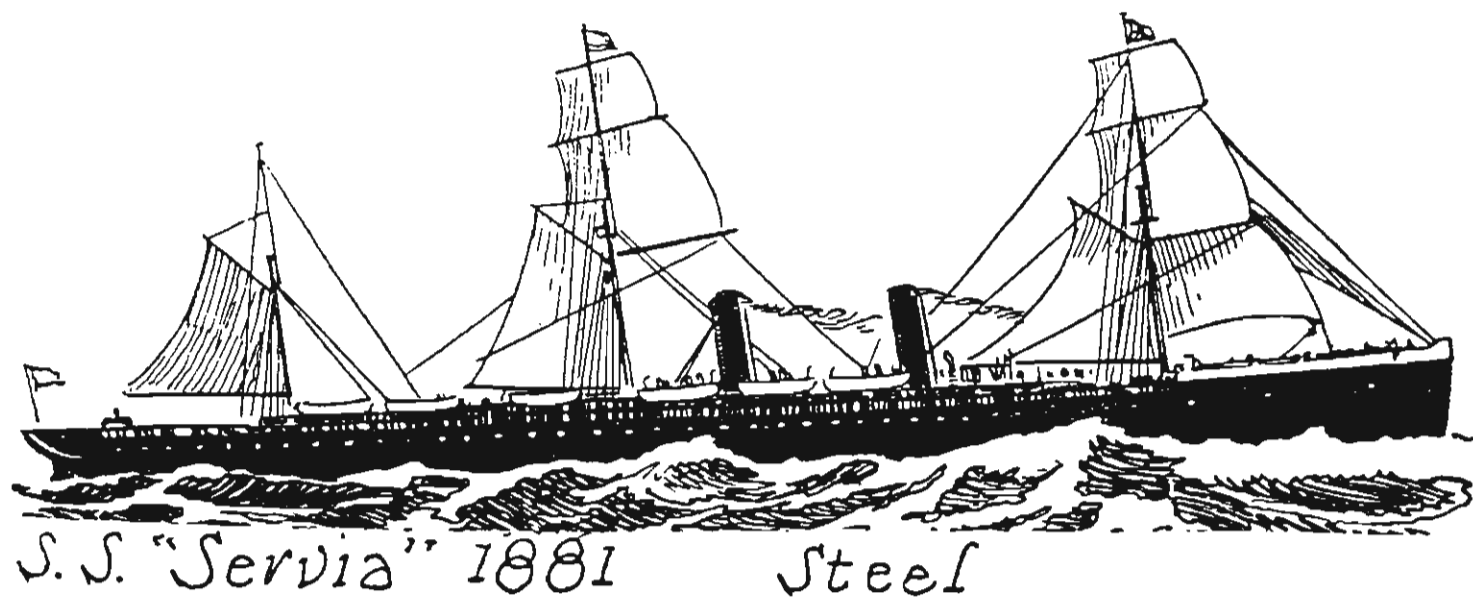
6. *Journal de Québec*, 23 février 1856 et 12 août 1869.

7. Adolphe-Basile Routhier, *À travers l'Europe*, t. 1, 2^e édit., Montréal, 1884, p. 90.

8. *Ibidem*, p. 15.

9. *Ibidem*, p. 16-17.

10. *Le curé Hébert...*, t. 1, p. 275.



Le curé Hébert traversa l'Atlantique en 1875 sur un bateau de ce genre

(C. W. Lefferys *The picture gallery of Canadian history*, vol. 3, Toronto, 1950, p. 159).

Adolphe-Basile Routhier,
avocat, professeur, juge,
écrivain, 1839-1920

(Jos. Trudelle).



[Le] temple, protestant, était jadis catholique¹¹». Voilà une phrase de Routhier qui reviendra plusieurs fois au cours de sa description de la Grande-Bretagne : partout les beaux édifices enlevés aux catholiques susciteront ses commentaires¹². Par ailleurs, il se dira édifié de l'observance du dimanche par les Britanniques.

Routhier visita encore Dublin, «la seconde ville du Royaume-Uni»¹³ où «s'élève l'ancien *Parlement* [...] Redire l'histoire de ce monument serait écrire celle de l'Irlande pendant une de ses plus glorieuses périodes, celle de ses grandes luttes parlementaires contre le despotisme anglais», écrit le juge¹⁴.

Laissant l'Irlande, on se dirige vers l'Écosse par la rivière Clyde, pour aboutir à Glasgow, «la troisième ville de la Grande-Bretagne». On visite l'église Saint-André et la cathédrale Saint-Mungo, que les disciples de Knox ont enlevé au catholicisme¹⁵. «Pauvre Écosse, écrit encore Routhier, toi aussi tu appartenais jadis à cette Église de Rome qui civilisa tes hordes de Montagnards et leurs chefs. Mais un jour un souffle empoisonné venant de la Suisse parcourut tes villes et tes campagnes. L'un de tes enfants les plus fougueux et les plus ardents, inspiré par Calvin, souffla dans ton cœur le mépris de cette Église qui t'avait donné la vie, et cédant à son éloquence entraînée, tu arrachas violemment de ton sol cet arbre catholique, à l'ombre duquel tu grandissais libre et fière¹⁶.» On remarque ici la mentalité des catholiques de l'époque et le franc-parler du juge qui donnait de la popularité à ses livres, si agréables à lire par ailleurs.

De Glasgow, le train *North British Railway* amène les voyageurs à Édimbourg «la plus belle ville des Îles Britanniques¹⁷.» C'est là que Routhier nous a parlé «d'un de ses compagnons de voyage», le curé Hébert. Il ne se suivront pas durant tout le voyage, puisque Routhier n'allait qu'en France avec son épouse (qui y a accouché d'un enfant, mort en bas âge¹⁸).

Tout en causant ensemble, le juge Routhier et le curé Hébert se dirigent vers le château d'Édimbourg, qui «présente le même aspect que la citadelle

11. *À travers l'Europe...*, t. 1, p. 46.

12. «Ce qui afflige profondément les cœurs catholiques en visitant ce pays, c'est de voir aux mains des protestants tout ce qui fut jadis catholique.» *Ibidem*, p. 47.

13. *Ibidem*, p. 49.

14. *Ibidem*, p. 50-51.

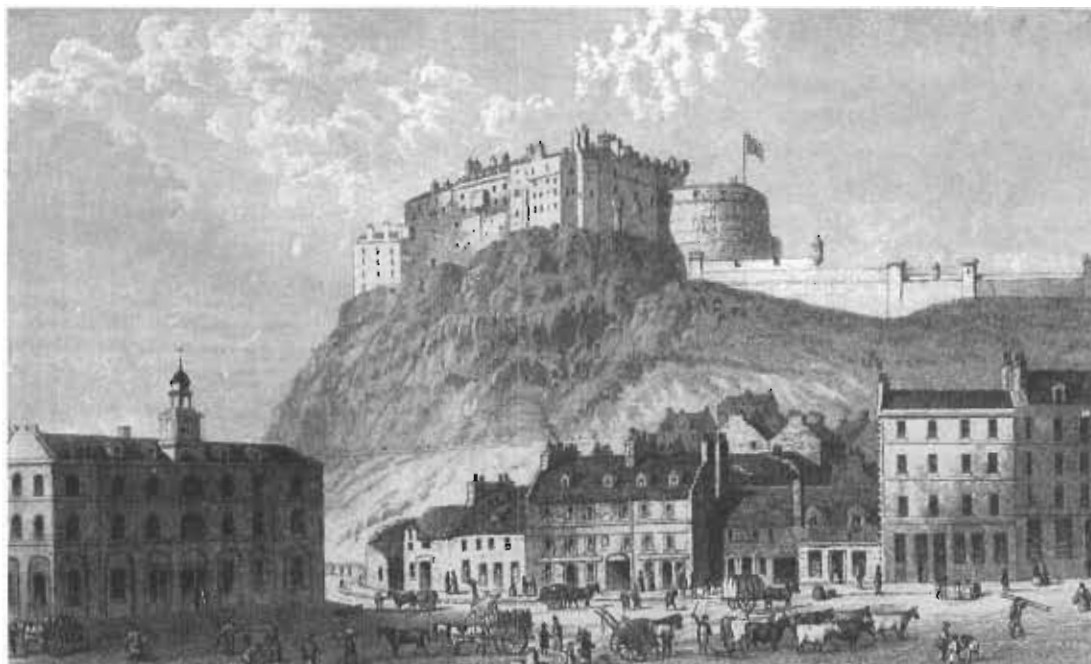
15. *Ibidem*, p. 75.

16. *Ibidem*, p. 75.

17. *Ibidem*, p. 87.

18. *À travers l'Europe...*, t. 2, 1883, p. 8.

de Québec¹⁹.» «Il renfermait jadis un palais qui fut la résidence des anciens rois d'Écosse. Mais il ne reste plus guère des anciennes constructions que la chapelle de sainte Marguerite et la chambre de la reine Marie.» L'auteur donne ensuite des détails sur ces deux femmes. Sainte Marguerite, reine d'Écosse, était l'épouse du roi Malcolm : «Sa haute éducation, ses vertus et la sainteté de sa vie contribuèrent pour une large part à la civilisation de l'Écosse qui, à cette époque, sortait à peine de la barbarie²⁰.» Quant à la reine Marie Stuart, autre reine d'Écosse, elle eut un sort tragique : Élisabeth I^{ère} la fit emprisonner et exécuter; elle eut la tête tranchée en 1587.

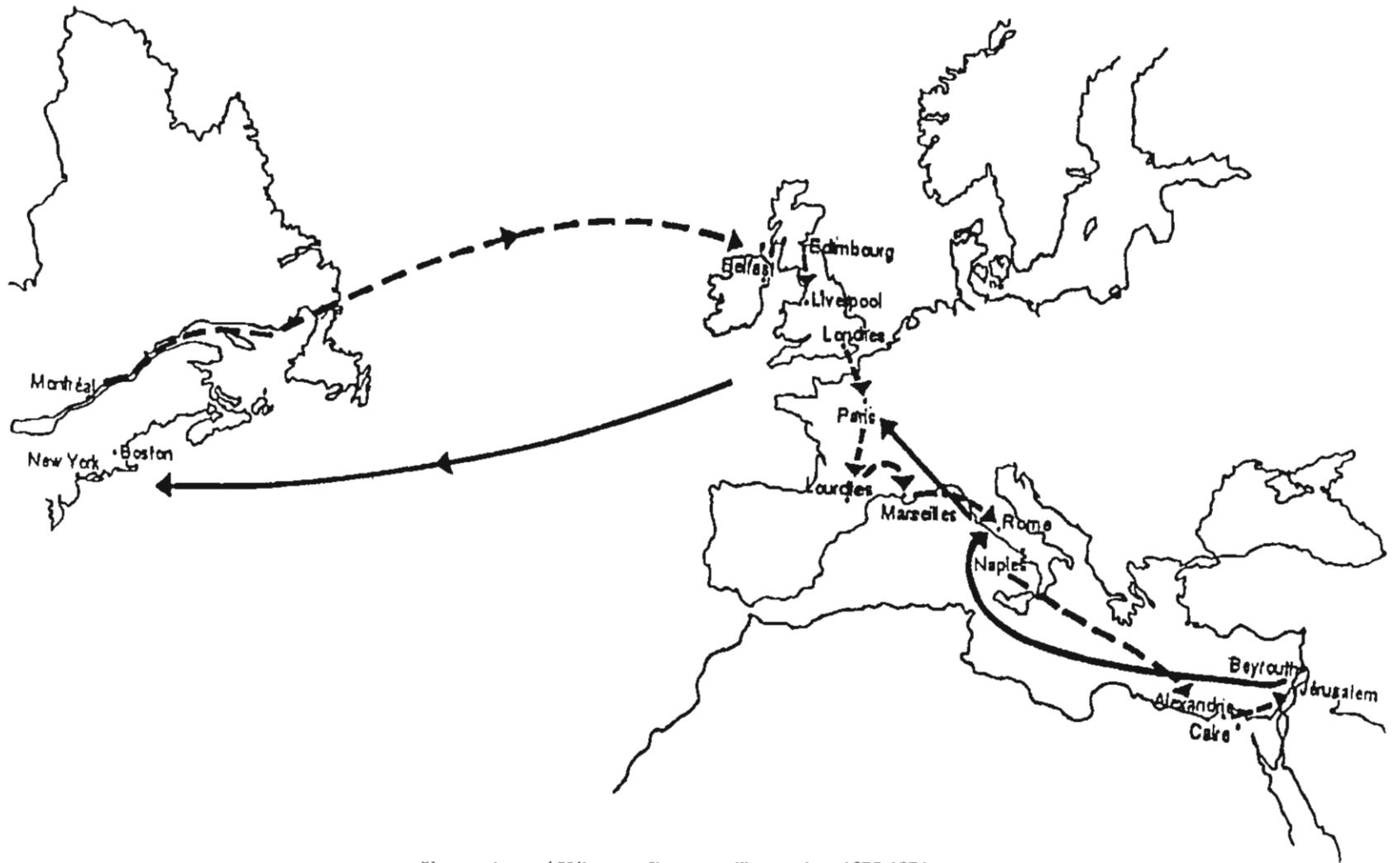


Le château d'Edimbourg «présente le même aspect que la citadelle de Québec»

(Carte postale apportée par le groupe du curé Hébert, en particulier M. Montminy)

19. *À travers l'Europe...* t. 1, p. 92.

20. *Ibidem*, p. 93.



Voyage du curé Hébert en Europe et Terre sainte 1875-1876

Après Édimbourg, l'*express-train* emporte Basile Routhier à vive allure (60 milles à l'heure) vers Londres, lui permettant quand même un arrêt à York, ville historique et culturelle importante.

Arrivés à Londres, en fin de septembre²¹, les voyageurs purent y visiter à l'aise les monuments, les églises, les musées, les châteaux. Ici encore, les plus beaux temples appartenaient auparavant aux catholiques : la cathédrale Saint-Paul, Westminster (ancienne abbaye devenue église collégiale). Ces lieux ont été transformés, conformément au culte protestant et à la gloire des rois, reines et nobles d'Angleterre. La visite des édifices parlementaires de Westminster rappelle ensuite à notre écrivain des événements historiques : les lois décrétées pour la colonie canadienne, les débats célèbres comme ceux de Thomas Moore, canonisé en 1935, et d'Anne Boleyn, qui tous les deux furent exécutés par la volonté d'Henri VIII en 1535 et 1536. Le curé Hébert, durant ce voyage, repassait ainsi des tranches d'histoire qui ont eu des résonances dans son pays.

Avant de traverser la Manche à Douvres, Routhier salue la ville de Canterbury (siège épiscopal de saint Augustin) où l'archevêque Thomas Becket (saint Thomas de Canterbury) a été assassiné en 1170, sous l'ordre de son roi Henri II²².

Le juge Routhier semble indiquer, par son récit, que son compagnon, le curé Hébert, a fait une visite assez complète de la Grande-Bretagne. Il était d'ailleurs attaché à cette seconde mère-patrie (comme le clergé canadien en général) pour nous avoir préservés d'un certain athéisme néfaste. On sait, par ailleurs, que le curé Hébert était un sujet loyal de l'empire britannique.

Routhier avait une grande culture et une grande connaissance de l'histoire. Il tâchait de comprendre les Français, aussi bien que les Anglais. Le curé Hébert partageait sans doute ses idées puisqu'ils étaient de grands amis. Malheureusement, il a écrit peu de commentaires sur son voyage. C'est pourquoi les réflexions de ses compagnons de voyage nous sont utiles.

En remontant jusqu'au fondateur de l'Église de Paris, saint Denis²³, Routhier écrit que la doctrine du saint fondateur, prêchée avec tant d'amour et d'humilité, a heureusement ouvert l'esprit des Français à cette période de leur histoire. Quand sa tête tomba sur la colline des martyrs (à Montmartre), «il la releva et l'emporta lui-même dans ses mains. Le Parisien, qui perd quelquefois la tête, et qui abat celle des autres, apprendrait sans doute d'un

21. *Ibidem*, p. 114.

22. *Ibidem*, p. 199-202.

23. *À travers l'Europe...*, t. 1, p. 234.

pareil patron à mieux veiller sur son chef et à laisser vivre celui du prochain²⁴.»

La France en effet a été déchirée par des divisions intestines durant tout le 19^e siècle et jusqu'à la guerre de 1914. Des foules de Français, intolérants et agressifs, ont profané les églises. Quand des coteries s'emparaient du pouvoir, elles chassaient les communautés religieuses, laissant les écoles aux mains des athées et des anticléricaux. Le pouvoir était ensuite repris par des élites chrétiennes qui favorisèrent heureusement l'éclosion d'un grand nombre de communautés religieuses.

Enfin, nos visiteurs étaient souvent déçus des Français, même s'ils se sentaient une parenté foncière avec eux. Ils se réjouissaient cependant de retrouver l'âme française à Lourdes et sur la colline de Montmartre où le Sacré-Coeur, apparu en France, commençait à attirer les foules de bonne volonté²⁵.

Avant de passer en Italie, citons encore ce passage savoureux de Routhier sur Paris (où nous savons que le curé Hébert a passé quelque temps, avant d'aller à Lourdes). Dans cette grande ville, il a rencontré des Français «superbes de mise, de tenue, et de respect... pour leurs propres personnes. Ils ne s'agenouillent jamais, suivant le précepte de J. J. Rousseau, et ils se tiennent constamment assis, ou debout. Plier le genou devant Dieu! Fi donc! Ils croiraient manquer à leur dignité, en le faisant!²⁶»

De Paris, les pèlerins se dirigeaient vers Lourdes par le train. Lourdes était déjà l'endroit par excellence du pèlerin en France²⁷. C'est là qu'il s'arrête longuement à méditer et à se rapprocher de Dieu. Voici comment le juge Routhier s'exprimait :

Nous nous trouvons en face de la grotte. Quel spectacle pour nos yeux! Quel doux saisissement pour nos coeurs! Ma plume est totalement impuissante à redire les émotions qui transportèrent nos âmes quand nous vîmes ces lieux témoins de tant de merveilles, cette grotte sauvage qui est devenue l'oratoire le plus fréquenté peut-être du monde entier, cette niche naturelle où la sainte Vierge venait poser son vol. Vous y sentez quelque chose de surnaturel qui vous saisit et vous enlève de terre. Les libres-penseurs eux-mêmes, qui viennent là pour rire, s'en retournent sérieux. [...] la Reine du Ciel a voulu manifester au monde que le Pontife romain ne s'était pas trompé. Elle est

24. *Ibidem*, p. 235.

25. La construction de la basilique du Sacré-Coeur de Montmartre fut votée par une loi française en 1873 et commencée en 1876.

26. *À travers l'Europe...*, t. 1, p. 227. On a là un spécimen de la littérature vivante et colorée de Routhier. Cet auteur figure, avec raison, dans les manuels de littérature canadienne.

27. *À travers l'Europe...*, t. 2, p. 85 et *L'abbé Provancher* par V.-A. Huard, 1926, p. 400-401. C'est en 1881 que l'abbé Léon Provancher fit son voyage en Europe.

descendue du ciel, et elle a dit à la terre d'une voix que tous les peuples ont pu entendre : «Je suis l'Immaculée Conception.» C'était en 1858. Il semble qu'elle ait ainsi voulu apporter l'autorité de sa parole à deux dogmes à la fois : à l'Immaculée Conception, définie quatre ans auparavant, et à l'Infaillibilité Pontificale, qui devait être promulguée quelques années après²⁸.

Après Lourdes, on continuait en train par la côte ensoleillée de Toulouse, Carcassonne, Nîmes, Avignon, Arles. Tous ces endroits sur le pourtour de la Méditerranée dans le midi de la France sont des endroits chargés d'histoire. On y voit des vestiges des constructions romaines : arènes, théâtres demi-circulaires, en flanc de montagne... Le juge Routhier fait les mêmes remarques à propos des églises. Par exemple à Arles, il écrit : «L'époque païenne semble être revenue; et depuis la Révolution, plusieurs églises d'Arles ont été converties, trois en greniers à foin, une en cabaret, et une autre en salle de danse²⁹.»

Le train arrive à Marseille, «la métropole de la Méditerranée», où il y a «un port qui n'a pas de riveaux», écrit Routhier³⁰. C'est là qu'on prend le bateau pour Rome (Civitavecchia), à moins que l'on continue par train vers Nice, Monaco, Gênes, Pise, Florence...

Le curé Hébert et ses compagnons avaient certainement des rendez-vous et des adresses un peu partout sur leur parcours. On sait aussi combien nombreux étaient les prêtres français au Québec, chassés par les persécutions religieuses de France. Il y en avait, non seulement dans les paroisses, mais aussi dans les collèges, comme à La Pocatière, à Nicolet, à Québec et à Montréal. Ces prêtres ont donné sans doute des adresses à nos voyageurs.

Les récits de voyage et les lettres conservées nous parlent de certains prêtres français retournés en France qui recevaient les voyageurs canadiens avec beaucoup de sollicitude, par exemple l'abbé Pierre-Henri Bouchy qui a enseigné au séminaire de Québec et au collège de La Pocatière où il a été préfet des études de 1850 à 1854³¹, «les années les plus fécondes de sa vie» disait l'abbé Casgrain³². Le curé Hébert l'a bien connu. De son côté, l'abbé

28. *Ibidem*, p. 105, 124-125.

29. *Ibidem*, p. 162.

30. *Ibidem*, p. 174.

31. J.-B.-A. Allaire, *Les Contemporains*, 1910, p. 70.

32. «Souvenance». Cité par Lebon, I, p. 475.

Bouchy parle du curé Hébert comme étant un ami³³. Il a reçu en France l'abbé Pilote et d'autres voyageurs de La Pocatière³⁴.

L'abbé Raymond Casgrain a été reçu plusieurs fois en France par l'abbé Bouchy. Concernant son voyage en France, en 1873-1874, il écrit «Je revis de nouveau Monsieur Bouchy à Nîmes où je passai une partie de l'hiver avec lui... Je ne me séparai guère, dans cet intervalle, de mon ancien professeur que pour aller visiter, dans les environs, le château de Candiac où naquit Montcalm... C'est durant ces veillées, prolongées parfois fort avant dans la nuit, qu'il me donna lecture d'une partie de l'*Histoire de l'Église* de l'abbé Treiche³⁵». Le curé Hébert était au courant de ces voyages de ses confrères en France et en prit bonnes notes avant de partir du Canada.

Sur le plan international en Europe, on était sous la férule de Bismark qui avait unifié l'Allemagne et dominait ses voisins. Il avait remplacé le mot d'ordre français «Liberté, égalité, fraternité» par le mot d'ordre : «Système, efficacité, discipline». Ses troupes avaient occupé une partie de la France en 1870 et 1871.

En Italie, l'unification de la nation italienne sous le roi Victor-Emmanuel II n'avait laissé au pape que ses pouvoirs spirituels. Les zouaves venus de Kamouraska (et d'ailleurs) n'avaient pas réussi à le défendre. Mais la gloire leur reste entière d'avoir tenté un combat inégal³⁶.

Pie IX, d'abord ouvert à la démocratie, s'était raidi devant les provocations du *Kulturkampf*. Il faudra attendre Léon XIII en 1878, pour une plus grande diplomatie de l'Église envers Bismark et une plus grande ouverture à la socialisation dans l'Église.

En somme, le curé Hébert était, en France et à Rome, dans une période politiquement difficile, celle de la Commune et de sa terrible répression. La terreur des armes avait disparu, il est vrai, mais elle avait laissé partout des cadavres, des ruines, des misères, des dettes et une France humiliée³⁷.

À Marseille, le groupe du curé Hébert s'est probablement embarqué pour voguer vers Rome, car son itinéraire publié dans les journaux ne mentionne pas les villes entre Marseille et Rome. Le port d'entrée à Rome

33. Lebon, I, p. 464.

34. *Ibidem*, p. 465.

35. *Ibidem*, 473-474.

36. Gaston Castella, *Histoire des papes*, t. 3, Zurich, 1945, p. 209. *Histoire du christianisme*, «Le libéralisme...», t. XI, Desclée, p. 471. *Une Église au rendez-vous* (à l'occasion de la visite de Jean-Paul II), Montréal, édit. Paulines, p. 36.

37. Abbé Pierre-Henri Bouchy dans Lebon, I, p. 466.

était, comme aujourd'hui, Civitavecchia. C'est le port dont parle Mgr Plessis dans son voyage à Rome³⁸. Le port d'Ostie est ensablé depuis longtemps.

À Rome, les conditions du jubilé (sensiblement les mêmes que d'habitude) avaient été spécifiées dans l'encyclique du 24 décembre 1874 (*Gravibus Ecclesiae* — Les graves calamités de l'Église...) : les pèlerins repentants qui visiteraient les basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure gagneraient «la très plénière indulgence de l'année du Jubilé, la rémission et le pardon de leurs péchés». Cette indulgence était applicable aux âmes du purgatoire³⁹. Quelle belle occasion pour renouer avec les âmes des justes et refaire ses forces pour les prochaines années!



Durant le tour d'Europe du curé Hébert en 1875, la figure dominante était Bismarck en Allemagne qui tentait d'imposer ses vues au catholicisme dominé par Pie IX.

(J.-M. Mayeur, *Histoire du christianisme*, t. II, Desclée, 1995, p. 470)

38. Mgr Henri Têtu, *Journal d'un voyage en Europe* (Mgr J.-Oct. Plessis, 1819-1820). Québec, Demers, 1903, p. 306. *Le Robert*, noms propres, p. 467 : Civitavecchia.

39. *Mandements* (nouvelle série), vol. 1, Québec, 1889, p. 258.

Nos quatre voyageurs arrivèrent à Rome, le 5 décembre 1875. Ils bénéficièrent de trois audiences papales : une, en même temps que les pèlerins de Rennes et les deux autres, privées (ce qui était plutôt rare). Le curé Hébert a donc pu parler enfin au pape Pie IX, ce pape si connu au Québec⁴⁰ – pape qui a eu le plus long règne et qui fut une personnalité marquante dans le monde, par ses positions énergiques au milieu des persécutions.

En Terre sainte

Partis de Rome, le 15 décembre 1875, les pèlerins (qui devaient revenir à Rome pour un long séjour) se dirigèrent vers la Terre sainte en bateau, après un arrêt à Naples. Ils entrèrent en Terre sainte par l'Égypte : Alexandrie (le 23 décembre), le Caire, les Pyramides et Ismalia sur le canal de Suez. Là, ils prirent de nouveau un bateau qui les mena à Port-Saïd et ensuite à Beyrouth, où ils visitèrent les lieux bibliques dont Jésus a parlé : Tyr et Sidon. Ils allèrent aussi visiter Damas, là où saint Paul a eu sa rencontre historique avec le Christ. Le curé Hébert passa donc les Fêtes au Proche-Orient.

Dans ces lieux, les pèlerins voyageaient à cheval. Le train ne viendra que plus tard. L'abbé Léon Provancher, qui a fait le voyage en Terre sainte en 1881, s'est joint à un groupe, pour voyager en caravane. Il raconte que ces voyages étaient très durs. Il fallait monter à selle sur des chevaux qui n'obéissaient pas aux commandes des Occidentaux; ces chevaux se rebiffaient, allaient à reculons, tournaient à droite au lieu de tourner à gauche, *etc.* Les selles, différentes de celles que montaient les Occidentaux, cassaient les reins des voyageurs. Le groupe du curé Hébert a sans doute voyagé en caravane, accompagné par un Franciscain⁴¹. Il a dû coucher sous la tente, comme l'abbé Provancher, en 1881. Il ne faut pas oublier que les prêtres disaient en plus leur bréviaire tous les jours. Ces voyages étaient donc *chargés* et les voyageurs étaient heureux de se coucher le soir, même sous la tente et sur la dure.

Le 20 janvier 1876, le groupe du curé Hébert était à Jérusalem. Il y avait beaucoup à voir dans cette ville où Jésus a fait son ministère et où il est mort. Le curé Hébert y visita l'esplanade du temple, les rues de la ville, le mont Sion, le cénacle et le calvaire. De Jérusalem il fit une autre excursion dans la Samarie pour voir Nazareth, où Jésus, Marie et Joseph ont vécu en famille, la plus grande partie de leur vie. Il visita le lac de Tibériade où Jésus recruta ses apôtres, le village de Cana, le mont Thabor...

40. À Montréal, il y a le boulevard «Pie IX» et dans les Cantons-de-l'Est, un endroit fondé par les zouaves qui sont allés défendre Pie IX, et qui s'appelle «Piopolis».

41. Les Franciscains étaient alors en Terre sainte, comme aujourd'hui, et accompagnaient les voyageurs. Le père Gentil Turcotte o.f.m. a fait des recherches sur le sujet (Commussariat de la Terre sainte à Trois-Rivières, Qué.). Je le remercie pour ses informations.

Revenu à Jérusalem, le curé Hébert passa à Béthanie, au mont de l'Ascension. avant de se diriger vers Jéricho et Bethléem, le lieu de naissance de Jésus. L'endroit où se trouvait la crèche et, à Jérusalem, le calvaire où Jésus est mort sont les sites les mieux préservés. Des basiliques ont été construites pour conserver ces vestiges. À Bethléem, on accède à la grotte de la crèche par une étroite ouverture. À Jérusalem, l'endroit de la croix, sur le calvaire, et l'endroit du tombeau ne peuvent être visités qu'à certaines heures. Il fallait, comme aujourd'hui, réserver sa place.

De Bethléem, les pèlerins sont retournés à Rome pour toute la période du carême de 1876. C'est donc à Rome qu'ils séjournèrent le plus longtemps, environ deux mois, en comptant les 40 jours du carême. Rome est la capitale du christianisme, où l'Église a pris son essor après des années de persécution. Les apôtres y ont été martyrisés, à commencer par le chef, saint Pierre, dont le tombeau se trouve sous la basilique. Le carême à Rome fut un temps de recueillement et de prière pour le curé Hébert. Il y a rencontré des correspondants et est allé sans doute au séminaire français, où logeaient des prêtres canadiens qu'il connaissait.

On peut penser que durant les longues semaines qu'il passa à Rome, il trouva l'occasion aussi d'aller à Lorette, lieu de pèlerinage par excellence à la Sainte Vierge, en Italie. On sait qu'il avait une grande dévotion envers Marie, qu'il a voulue patronne d'Hébertville.

Autre motif pour aller à Lorette : c'est dans cette région que se trouve la ville de Tolentin (Tolentino en latin), où le sanctuaire de saint Nicolas de Tolentin est en grande vénération. Or, *Nicolas Tolentin* est le nom qui figure sur l'acte de baptême du curé Hébert. Pourquoi l'a-t-on appelé de ce nom original? – Simplement parce que, à son baptême, le 10 septembre, c'est le nom du saint au calendrier. Les gens disent parfois (ou écrivent) «de Tolentin», mais le baptistère indique «Nicolas Tolentin». C'est pourquoi le curé Hébert a toujours signé : N. T. Hébert. Dans la famille on l'appelait simplement Nicolas. La ville de Tolentin est près de Lorette, sur la ligne qui va de Lorette à Assise (dans les anciens États pontificaux cédés de force à Napoléon Bonaparte)⁴².

Après le carême, au mois d'avril 1876, le curé Hébert est parti de Rome avec son groupe pour se rendre à Paris où il a séjourné quelques jours, question de faire les visites importantes qu'il n'avait pas pu faire à l'allée. Ensuite, il s'est dirigé sans tarder vers son bateau pour revenir en Amérique au mois de mai. La destination était peut-être New York ou Boston, destinations régulières pour les Allan, en plus du Saint-Laurent. Les voyageurs préféraient varier ainsi leur itinéraire de retour. D'autant plus qu'au mois de mai, il était prudent de ne pas traverser l'Atlantique par le nord : on craignait toujours les banquises à la hauteur de Terre-Neuve.

42. Mgr Henri Têtu, *Journal d'un voyageur en Europe, 1819-1820* (par Mgr J.-Oct. Plessis), 1903, p. 226-227.

Retour à Kamouraska

Les journaux ont annoncé que le curé Hébert était arrivé en train, le 30 mai, à la gare de Saint-Pascal-de-Kamouraska où ses paroissiens étaient venus à sa rencontre, avec empressement. La *Gazette des Campagnes* raconte son arrivée. Ce journal commencé à Kamouraska, et toujours soutenu par le curé Hébert, estimait qu'il devait beaucoup à celui-ci. Il publie donc ce qui suit.

Hommage de la Gazette

On nous prie de publier le *communiqué* suivant, à l'occasion de la belle réception qui fut faite au Révd M. N. T. Hébert, à Kamouraska, lors de son arrivée d'un long voyage en Europe et en Terre sainte.

Nous le publions avec d'autant plus de plaisir et d'empressement, que nous avons toujours rencontré, dans ce vénérable prêtre, un puissant appui dans les circonstances difficiles où s'est parfois trouvé la *Gazette des Campagnes* : le Révd M. Hébert, de concert avec le Révd M. F. Pilote, a été le promoteur de notre oeuvre, et il en a toujours été un des dévoués protecteurs; non seulement il a voulu étendre sa sollicitude aux oeuvres que lui commande sa paroisse, mais aussi il s'est montré et se montre toujours généreux et patriotique pour tout ce qui concerne les intérêts des cultivateurs qu'il affectionne particulièrement : c'est l'homme de Dieu, c'est l'homme de la patrie, et l'influence qu'il exerce, en dehors de son ministère, n'est certes pas *une influence induë*. Pour notre part, nous lui devons ce témoignage d'estime et de reconnaissance.

De S.-Pascal à Kamouraska

«Le village de Kamouraska avait revêtu le 30 mai sa parure de fête pour recevoir son pasteur, le Révd M. Hébert, absent depuis l'automne dernier pour visiter l'Europe et la Palestine. La réception qu'on lui a faite à son retour et dont nous avons été témoins donne la mesure de l'estime et de la vénération qu'ont pour lui ses paroissiens.

«À son arrivée à St-Paschal, le Révd M. Girard, prêtre desservant Kamouraska en son absence, l'a reçu à la tête des citoyens de Kamouraska-ville et de St-Paschal, accourus en foule pour lui faire une escorte d'honneur. Une légère indisposition empêcha, à son grand regret, M. Patry, curé de St-Paschal, d'aller au-devant de son confrère et ami. À deux arpents environ de l'église de Kamouraska, un magnifique arc de triomphe en verdure, pavoisé de pavillons de toutes couleurs et portant pour inscription «Bienvenue à l'heureux voyageur», avait été dressé par les soins du comité des paroissiens nommé pour la circonstance. En passant sous cet arc, M. le curé reçut un bouquet présenté au nom des dames de la paroisse par Mesdemoiselles Pelletier et Bégin.

En face du presbytère

«En face du presbytère, une estrade d'honneur surmontée d'un bel arc aussi en verdure avait été érigée par les citoyens du village. Cet arc était surmonté de treize pavillons dont l'un, pavillon du pape, s'élevait au sommet, ayant à ses côtés les pavillons Anglais, Canadiens,

Français, Irlandais, *etc., etc.*, et portait pour inscriptions sur les côtés : «Rome, Sion, Lourdes, Liban» et au milieu «*Maria nobiscum*». –À mi le chemin, entre les deux arcs, s'élevaient deux inscriptions, l'une portant «Kamouraska réjouis-toi, » et l'autre «*Ave Bone Pastor.*» Le chemin garni de sapins à la verdure luxuriante était orné de pavillons et de couronnes portant des inscriptions de bienvenue, et une escouade de jeunes gens saluèrent l'arrivée du voyageur, de nombreuses salves de mousqueterie, au milieu desquelles on entendait par intervalles la voix majestueuse du canon qui portait aux alentours l'heureuse nouvelle du retour du bien-aimé pasteur.

«M. Le curé après s'être rendu sur l'estrade reçut les citoyens ayant à leur tête Jean Noé Taché, écr., seigneur de Kamouraska, qui lut une adresse de bienvenue à laquelle M. Hébert répondit, en termes heureux et partant du coeur, au point de faire venir des larmes de joie et d'émotion aux yeux des assistants.

L'église et le couvent

«En même temps deux jeunes filles de 7 à 6 ans, Mesdemoiselles Chalonet et McDonald, lui présentèrent chacune un bouquet offert par les Dames du village. Après la réponse à l'adresse, on se rendit à l'église où l'orgue fit entendre ses sons mélodieux pour accompagner le chant du *Te Deum*, si bien approprié pour célébrer le retour de notre bon curé et pour remercier Dieu de la protection manifeste qu'il lui a accordée et qui lui a permis de faire un voyage exceptionnellement heureux sous tous les rapports, surtout si l'on considère l'âge avancé de M. Hébert, qui est dans sa 67ième année (*sic*). Le *Te Deum* fut suivi d'un salut solennel, après quoi M. le curé se rendit au couvent pour recevoir une adresse de la part des pensionnaires. Les Dames religieuses de la Congrégation avaient dressé pour l'occasion un arc de triomphe élégant, portant pour inscription : «Bienvenu à notre bon père.»

«Le lendemain M. le Curé fut l'objet d'une démonstration semblable, de la part des élèves de l'Académie de Kamouraska, organisée par leur excellent professeur, M. Dubé. Enfin toute la paroisse a rivalisé de zèle pour fêter son pasteur et a montré par là combien elle a senti son absence et est heureuse de son retour ; en même temps qu'elle lui a prouvé son amour et sa reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour elle, depuis qu'il est chargé de la conduire. Pour terminer l'on peut dire, comme M. le curé l'a dit lui-même en réponse à l'adresse que lui ont présentée les citoyens, que cette réception était le digne couronnement de son beau voyage»⁴³.

Après un tel voyage, on voulait voir le curé Hébert et l'entendre raconter ses souvenirs, d'autant plus qu'il prenait plaisir à communiquer tout ce qu'il avait appris de merveilleux au cours de ses visites.

43. *Gazette des Campagnes*, La Pocatière, 16 juin 1876, no 31. (Tiré du *Courrier du Canada*). Sur l'Académie de Kamouraska, voir les chapitres 2 et 7.

L'abbé Joseph Girard, prévenu de l'arrivée du curé, avait déjà annoncé une messe d'action de grâce pour le lendemain de l'arrivée du curé Hébert. Tous les paroissiens de Kamouraska ont pu alors manifester combien ils s'étaient ennuyés de leur curé et combien ils étaient reconnaissants au Seigneur de le leur avoir rendu sain et sauf, enrichi de grâces et de connaissances nouvelles qui rejailliraient sur eux. Le curé Hébert, de son côté, a chaleureusement remercié son remplaçant Girard et ses paroissiens si bienveillants à son égard⁴⁴.

Les reliques de Saint Flavius

Le curé Hébert avait rapporté de Rome (selon les chroniqueurs de l'époque) le corps de saint Flavius, un martyr des premiers siècles chrétiens. Ce qui restait du corps était probablement recouvert d'une couche de cire, – si on en juge par les restes de saint Célestin ramenés par l'abbé Montminy, en même temps que les reliques du curé Hébert : «Les reliques sont enfermées dans une figure de cire, de grandeur naturelle, représentant un soldat romain dans une urne de verre scellée avec des pièces constatant l'authenticité des dites reliques⁴⁵.» L'abbé Beaubien avait ramené aussi des reliques semblables, celles de saint Probus, que l'on peut voir sous l'autel latéral à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud⁴⁶. Malheureusement, les reliques de Beauport et celles de Kamouraska ont été détruites lors des incendies de l'église à ces deux endroits.

Le 2 août 1877, le curé Hébert a fait la «translation» du corps de saint Flavius, du presbytère à l'église où un reliquaire lui était préparé. C'est le vicaire général Cazeau de Québec qui est venu pour faire cette translation⁴⁷. Voici ce qu'on lit dans le livre des marguilliers de Saint-Louis-de-Kamouraska :

[...] nous, Prélat domestique de Sa Sainteté Pie Neuf, vicaire général du diocèse, avons fait la translation solennelle, du presbytère où il avait été déposé, à l'église de cette paroisse, du corps de saint Flavius, martyr, trouvé, le dix-neuf juillet mil huit cent trente-six, dans le cimetière de Saint Calixte à Rome, ainsi qu'il appert par un authentique (*sic*) du 10 juin 1876, conservé dans les archives de la fabrique. La cérémonie a été faite en présence de Messires Nicolas Tolentin Hébert, curé de la paroisse, Joseph Auclair, curé de Notre-Dame de Québec, François-Xavier Delage curé de L'Islet, Jean-Baptiste Thibeault, curé de Saint-Denis, et d'un grand concours de prêtres et de laïcs, dont un certain nombre ont signé avec nous.

44. «Prônes», Saint-Louis-de-Kamouraska, 1876, 5^e dim. après Pâques.

45. Beauport, livre des marguilliers, cité par Marcel Lortie dans *Beauport et son curé*, Ste-Anne-de-Beaupré, 1983, p. 85. Je remercie Rémi Gilbert pour sa documentation concernant ce chapitre qu'il a révisé. C'est un homme d'une grande érudition.

46. *Les églises et le trésor de Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud*, coll. «Les Retrouvailles», no 4, Québec, Affaires culturelles, 1978, p. 16.

47. Marcel Lortie, *Beauport...*, p. 85.

Selon l'auteur de *Kamouraska*, «Pendant de longues années, la fête de ce saint martyr donna lieu à de grandes manifestations de foi et de piété⁴⁸.»

Henriette et Adhémar Heath

Durant le voyage du curé Hébert, sa soeur cadette, Henriette, s'était mariée au notaire John William Adhémar Heath, de L'Isle-Verte, le 16 mai 1876. La cérémonie a été présidée par l'abbé Girard⁴⁹ à Saint-Louis-de-Kamouraska, lieu de résidence d'Henriette. On sait qu'Henriette aidait le curé Hébert au presbytère et enseignait en même temps la musique au couvent⁵⁰. À l'occasion, elle demeurait également à Québec, chez son frère le notaire Jean-Baptiste-Célestin. Tous les deux se suivaient comme cadets de la famille; elle née en 1830, lui en 1831.

Henriette était bien vue dans la région de Kamouraska où elle touchait l'orgue à l'occasion dans les églises. À Sainte-Hélène, par exemple, elle a été invitée en 1875 à la cérémonie de bénédiction d'une cloche gravée à son nom. Le curé Hébert, qui avait été à l'origine de cette paroisse, était parti pour son pèlerinage⁵¹.

Adhémar Heath, né en 1843, avait 13 ans de plus qu'Henriette née en 1856. Henriette surviva à la mort d'Adhémar, survenue en 1886. Ils n'ont pas eu de descendance⁵².

La famille Heath était très connue des Hébert. John Heath, le père, était un Irlandais de la vallée du Richelieu et avait participé, avec Jean-Baptiste Hébert et les patriotes, aux révoltes de 1837-1838⁵³. Il était notaire et registrateur à L'Isle-Verte⁵⁴ où le curé Hébert allait souvent faire du ministère et où Isidore Doucet, dont on a déjà parlé, était curé⁵⁵. Adhémar Heath connaissait bien les deux frères Hébert, Jean-Baptiste-Célestin et Calixte Hébert registrateur à Hébertville; ils travaillaient tous deux dans le même domaine judiciaire.

48. Al. Paradis, *Kamouraska*, 1984, p. 133.

49. Les témoins au mariage, qui ont signé avec le célébrant, Jos. Girard ptre, sont : Damase Rossignol et Rodrigue McDonald (registre B.M.S., Saint-Louis-de-Kamouraska).

50. *Le curé Hébert*, t. 1, p. 241 et 348.

51. «Monographie de la paroisse Sainte-Hélène» (abbés Roland Ouellet et Armand Dubé), page 1 et supplément (Archives de la paroisse Sainte-Hélène).

52. ANQQ, fonds Roy.

53. Chs-A. Gauvreau, *L'Isle Verte*, Lévis, 1889, p. 72, 185; DBC X, p. 378.

54. L'Isle-Verte est dans le district judiciaire de Kamouraska et le diocèse de Rimouski (Jean Cournoyer, *Petit Jean*, Stanké, 1993, p. 483).

55. L'abbé Octave Hébert était à L'Isle-Verte le 20 décembre 1849, avec d'autres prêtres des alentours pour la bénédiction du chemin de Croix dans l'église (Chs Gauvreau... p. 167). L'abbé Isidore Doucet y fut curé de 1837 à 1852; après un séjour en Europe, il fut curé à Sainte-Hélène de Kamouraska. Son frère, Mgr Narcisse Doucet, a été curé également dans Kamouraska, et grand vicaire à Cluëoutimi. Ces deux frères Doucet, originaires de la région de Trois-Rivières, étaient des amis du curé Hébert qui a souvent été les aider dans leur paroisse (Voir *Le curé Hébert*, t. 1, p. 43, 69, 263, 297).

«Petit voyage au Lac-Saint-Jean»

À peine revenu de son pèlerinage, le curé Hébert est demandé pour accompagner une délégation ministérielle au Saguenay–Lac-Saint-Jean. On allait évaluer les progrès de la colonisation. *Le Canadien* rapporte, le 6 septembre 1876 :

M. de Boucherville et M. Baker voient, croyons-nous, le Saguenay pour la première fois. M. Garneau et M. Lesage connaissent déjà parfaitement le pays. Ce doit être une délicieuse jouissance pour le vénérable M. Hébert que de revoir les endroits où il dirigea les premiers défrichements du Haut-Saguenay; le Ouikoui, où il planta la croix que l'on voit encore aux avants postes d'Hébertville, le lac Kénogamichiche, les bords désormais fertiles de la Belle-Rivière et du grand lac Piécouagami (lac St. Jean) [...] On se rend maintenant avec tant de facilité jusqu'aux terres de l'Achamachouan, que l'on ne songe guère aux misères sans nombres qu'endura, il y a deux cent vingt ans, ce pauvre missionnaire [le P. de Quen].

C'est sans doute à l'occasion de ce voyage au Lac-Saint-Jean que le curé Hébert a fait sa fameuse conférence dont mes ancêtres ont tant parlé. Leurs souvenirs ont été heureusement recueillis par Émile Fortin et sont déposés aux Archives nationales du Québec à Chicoutimi. Edmond Hébert, qui avait épousé Annabelle Girard de Roberval, disait :

J'ai vu seulement une fois mon oncle le Curé Nicolas Tolentin Hébert, fondateur de la paroisse de Notre-Dame d'Hébertville. Je l'ai connu à son retour de voyage d'Europe, alors qu'il était venu passer quelques jours chez mon père. [Calixte Hébert] Il avait fait une grande conférence dans la cour chez nous et tout le monde de la paroisse était venu l'entendre. C'était un fameux orateur. Il était grand et gros. Je l'ai vu seulement cette fois-là⁵⁶.

Marie-Louise Hébert, soeur d'Edmond, disait de son côté :

Mon oncle le curé, je l'ai bien connu et vu plusieurs fois, mais c'était seulement après son voyage à Rome. Une fois qu'il fut arrivé chez nous, pour le dimanche, M. le Grand Vicaire Leclerc, qui était curé d'Hébertville, avait annoncé une grande conférence, chez le frère du curé, M. Calixte Hébert régistrateur, qui était mon père. Mon frère Téléphore [mon grand-père] avait installé pendant toute une journée des bancs dans toute la cour chez nous et la conférence eut lieu le dimanche soir. Ça avait duré jusqu'à minuit. Téléphore avait aussi installé des fanaux dans les arbres. La conférence avait fortement intéressé tout le monde. Je me rappelle bien de cela, quoique j'étais jeune. Mon oncle le curé, mon père, mon oncle Léon, ils étaient assis sur la galerie chez nous et toute la cour était bien remplie de monde, venant de tous les coins de la paroisse et des rangs. Le lendemain mon

56. «Mémoires» recueillis par J.-Émile Fortin, 1944, Société Historique du Saguenay.

oncle le curé était assez enrhumé qu'il ne pouvait plus parler. Il nous avait dit que s'il y avait quelqu'un qui voulait le voir de leur répondre qu'il ne pouvait parler, mais qu'il les verrait probablement le lendemain⁵⁷.

Depuis que Léon Hébert était à Hébertville avec sa famille (1862) et que la famille de Calixte grandissait (avec sa nouvelle épouse, Georgina Paradis en 1873), le curé Hébert ne manquait pas d'occasion d'aller les visiter et de les encourager, tout en revoyant tous ceux qu'il avait amenés au Lac-Saint-Jean de la Côte-du-Sud. Le curé Hébert a dû faire plusieurs voyages de circonstance en 1880. Heureusement, il avait un vicaire depuis 1871⁵⁸ et pouvait laisser sa paroisse sans trop d'inquiétude. Le 8 janvier, il était à Québec pour les noces d'or du grand vicaire Cazeau, un confrère de longue date qu'il ne pouvait pas manquer d'honorer. Cet homme fidèle, qu'on appelait «l'éminence grise» des évêques, devait malheureusement s'éteindre l'année suivante à l'âge de 74 ans.

À la fin de juillet 1880, le curé Hébert doit encore aller au Lac-Saint-Jean, accompagner le juge Routhier qui va prendre des notes pour la publication de son prochain livre : *En canot, – Petit voyage au Lac Saint-Jean*. Ce livre, publié en 1881, a connu plusieurs rééditions, même en France et en Belgique. Le juge y parle à plusieurs reprises du curé Hébert, avec qui il voyage pour la troisième fois. Les deux hommes eurent beaucoup de choses à raconter au Lac-Saint-Jean, entre autres ce qu'ils ont vu outre-mer. Partout on a hâte d'entendre le curé Hébert parler de son pèlerinage extraordinaire en Terre sainte et de la colonisation.

Après avoir passé la nuit en bateau, les voyageurs de Kamouraska débarquèrent à Bagotville. «Quand nous sortîmes de nos cabines, écrit M. Routhier, nous étions au quai de la Baie Ha! Ha! et l'excellent M. Hébert avait déjà engagé deux voitures pour nous conduire au Lac⁵⁹.» Ils étaient accompagnés de M. Claudio Jannet et M. de Foucault. Après la messe et le déjeuner à Saint-Alphonse, ils s'engagèrent sur le chemin Kénogami : «[...] la route que nous suivons s'enfonce au milieu des grands bois. De temps en temps elle se rapproche du Lac [Kénogami] et nous découvrons à travers les arbres des nappes d'eau magnifiques...⁶⁰» «Enfin, nous voici à la Barrière, construite à la tête du lac Kinogami, sur une colline d'où nous apercevons une vaste étendue du Lac. Au bas de la colline, au fond d'une petite baie charmante s'élève une croix que M. Hébert fit planter il y a quelque vingt ans. Pendant que nos chevaux réparent leurs forces, nous nous étendons sur le gazon, les regards perdus sur le lac et les grands bois, et M. Hébert nous

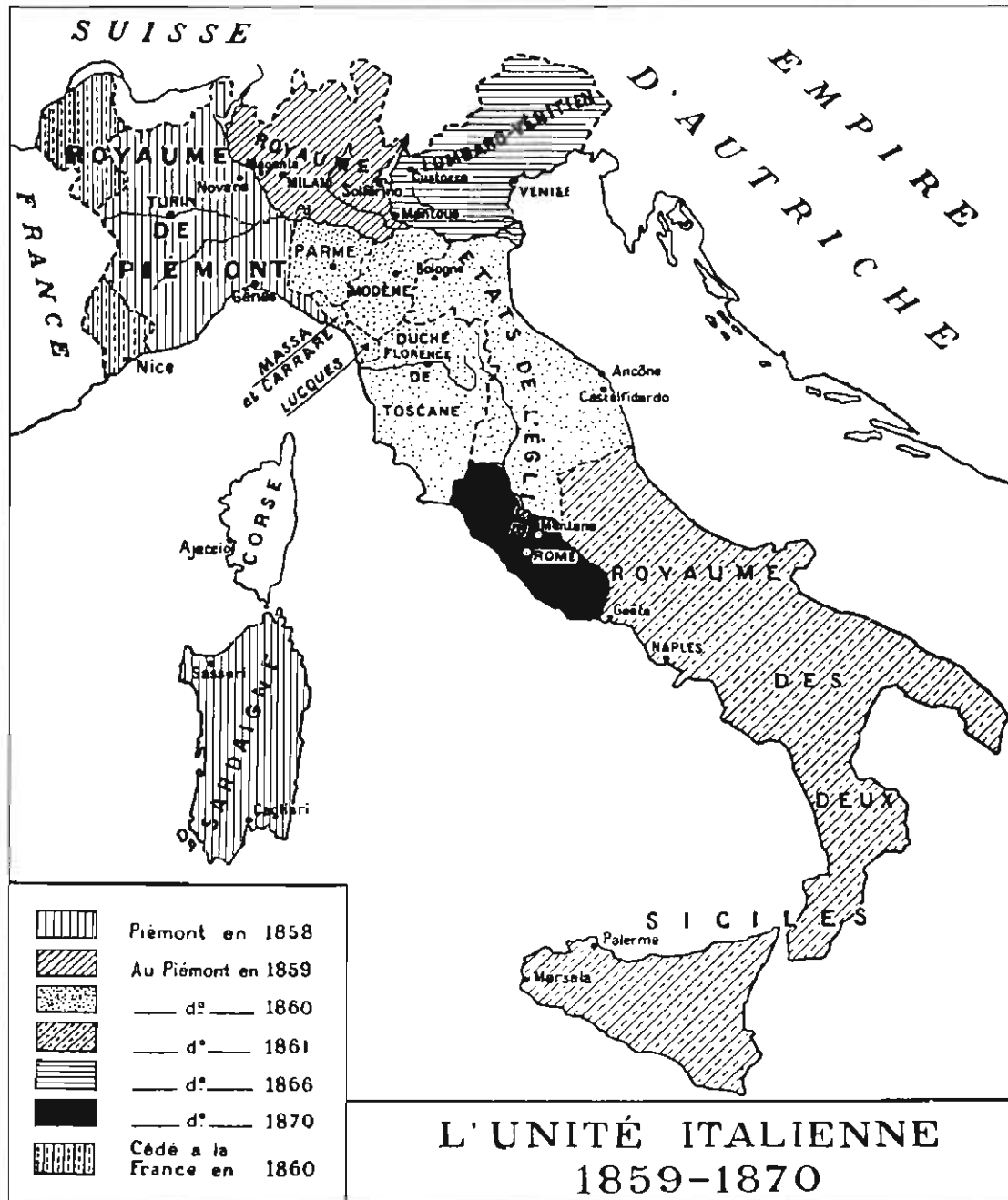
57. «Mémoires», no 351. Marie-Louise avait alors 75 ans. ASHS.

58. Alex. Paradis, *Kamouraska...*, p. 134.

59. *En Canot...*, édit. Casterman, Imprimé en Belgique (sans date), p. 23.

60. *Ibidem*, p. 25.

raconte ses premiers voyages à travers ce pays, et comment il remonta un jour tout le lac Kinogami sur un radeau⁶¹.»



Les États du pape, avant que celui-ci soit confiné au Vatican.

(H. X. Arquillère, Histoire de l'Église)

61. *Ibidem*, p. 28.

Après leurs conférences à Hébertville et à Saint-Jérôme (Métabetchouan), Routhier poursuit son récit en écrivant : nous devons laisser «le bon M. Hébert que les devoirs de son ministère rappellent à Kamouraska⁶².» En effet, le 31 août, le curé Hébert devait encore participer aux noces d'or de Mgr Déziel, le fondateur du collège de Lévis⁶³.

Le curé Hébert reçoit

Le curé Hébert aimait ouvrir son presbytère à des rencontres entre confrères et amis. On y dissertait sur différents sujets de la vie courante et sur les événements sociaux. C'étaient des occasions pour le partage des idées et pour la détente, en un temps où la radio n'existait pas, ni la télévision. Les Archives du Séminaire de Québec conservent deux récits de ces rencontres, tirés du journal de Mgr Benjamin Pâquet.

Ce Benjamin Pâquet était un prêtre très en vue à Québec⁶⁴ où il a été professeur, procureur et recteur de l'université Laval jusqu'en 1893. Il est l'auteur du livre *Le Libéralisme* (1872) et de plusieurs discours. Il était une des cibles de l'abbé Alexis Pelletier au collège de La Pocatière⁶⁵.

Les deux récits se situent en 1879 et en 1880, période où Pâquet était sans doute en vacances dans la région de La Pocatière–Kamouraska. Il écrit :

Dimanche, 12 oct. 1879. Notre confrère voisin, M. Hébert, célèbre aujourd'hui le 46^e anniversaire de son sacerdoce. Nous allons souper avec lui ainsi que M. Demers du Mont-Carmel, M. Hallé de St-André. Après le souper nous assistons à une petite soirée au couvent tenue par les Dames Religieuses de la Congrégation. De bon chant, des compliments bien tournés et voilà! Nous avons compté revenir le soir mais la nuit était trop noire et nous remettons la partie au lendemain⁶⁶.

La fiche d'identification de cet extrait se lit comme suit aux Archives : «Les abbés Ed. Demers, Ls Barthélémi Hallé, Adolphe et Cyrille-Étienne Légaré vont souper chez le curé de Kamouraska, l'abbé Nicolas-Tolentin Hébert». Le curé Demers a été neuf ans curé de Mont-Carmel de Kamouraska et Hallé a été curé de Saint-André de Kamouraska de 1872 à 1900. L'abbé Cyrille Légaré se trouvait en repos chez son frère le curé de Saint-Denis de la Bouteillerie. Il finira ses jours comme protonotaire et vicaire général du diocèse de Québec. Quant à l'abbé Adolphe Légaré, sa dernière cure sera à Beauport où il a fondé le couvent en 1886. Tout ce grand monde se retrouvait chez le curé Hébert.

62. *Ibidem*, p. 43.

63. *Noces d'or de Mgr J. D. Déziel*, Lévis, 1880, p. 67, 105.

64. Sonia Chassé, «Benjamin Pâquet», 1832-1900, dans DBC XII, p. 893-896.

65. Sur Alexis Pelletier, voir le chap. 10.

66. Archives du Séminaire de Québec (ASQ), manuscrit 679, p. 543.

Le deuxième récit de l'abbé Pâquet se situe au printemps 1880 et la fiche est intitulée : «N. T. Hébert, curé de Kamouraska, reçoit pour dîner les abbés Adolphe et Cyrille-Étienne Légaré et M. l'avocat Chaloux» :

Mardi, 13 avril 1880. Nous allons prendre le dîner chez notre excellent confrère de Kamouraska. Très beaux chemins, gais propos au presbytère avec M. le Curé [Hébert], M. Lefebvre et M. l'avocat Chaloux. Temps admirable. N'est-ce pas assez pour remettre l'esprit, surtout quand d'avance rien n'était dérangé, et que tout était à sa place!⁶⁷

Kamouraska après 1880

Mgr Pâquet semble donc avoir beaucoup apprécié ses rencontres chez le curé Hébert qui faisait souvent les frais de la conversation et des «histoires pour rire.»

Le curé Hébert annonçait chaque année, aux prônes, la visite habituelle dans les familles à Kamouraska. C'était une des tâches auxquelles il était le plus assidu. Sans doute, il se plaisait beaucoup à jaser avec ses gens, presque tous cultivateurs. Eux aussi appréciaient ses visites. En plus de les aider moralement, il leur donnait de l'information et même des conseils pratiques sur l'agriculture.

Voici, pour juin 1882, un extrait du livre des prônes rédigé par le curé; il donne une bonne idée de ses activités paroissiales :

Demain à 9h, examen de l'école des garçons; dans l'après-midi, des écoles du bas de la paroisse. Mardi matin, à la classe des externes du couvent et dans l'après-midi, du haut de la paroisse. Mercredi, examen au couvent jusqu'à 2h p.m. Il y aura du cathéchisme à l'église lundi et mardi. Sermon sur le devoir des pères et mères.

Durant la même année 1882, une malheureuse dispute commence à s'amplifier avec les gens du plateau situé à mi-chemin entre Saint-Pascal et Saint-Louis (le plateau de Saint-Germain). Ces gens se sont finalement détachés de Saint-Louis en 1892. Ils étaient parmi les premiers habitants de Kamouraska, avec ceux du «Berceau».

Comme dans tous les cas de séparation de population, il y avait une question d'argent sous-jacente : les gens de Saint-Louis seraient de moins en moins nombreux pour payer leurs dépenses sans cette partie riche de la paroisse, advenant la séparation. Mgr Taschereau n'ayant pas permis aux gens du plateau de se séparer, ceux-ci ont attendu dix ans avant de pouvoir

67. ASQ, manuscrit 679, p. 632.

entrer dans leur église : c'est le curé de Rivière-du-Loup qui venait leur dire la messe dans une maison privée⁶⁸.

Le curé Hébert a fait preuve de courage et de patience durant cette période difficile de la fin de sa vie. Tous ces gens étaient ses paroissiens. Il les aimait tous; il a dû tenir compte des points de vue de chacun et temporiser jusqu'à ce que l'archevêque permette la séparation. On lit dans les prônes en 1883 : «Tous ceux qui ont payé ou promis de payer pour l'église de la route St Germain, ou qui ont travaillé, charroyé ou fait des corvées, étant dans les cas réservés à l'archevêché, ne doivent pas se présenter à confesse.»

La belle église de Saint-Germain, située sur un plateau, offre une vue splendide sur le fleuve et la côte de Charlevoix. La paroisse compte aujourd'hui 350 habitants.



Zouaves, «Les soldats de Pie IX», 1868-1869-1870

(Archives de l'archevêché de Montréal)

68. Alex. Paradis, *Kamouraska*. 1984, p. 225-226. Saint-Germain a fêté son centenaire en 1993 et a publié, à cette occasion, un beau livre, *Saint-Germain 1893-1993*. On peut y lire : «Une histoire de Saint-Germain» par Jacques Laberge (p. 18 suiv.).

15**Vicaire général**

Titre honorifique	p. 357
Nomination au Cap Trinité (1881)	p. 358
Kamouraska se fait une beauté	p. 360
Fêtes à Hébertville (1883)	p. 362
Cent prêtres aux noces d'or (1883)	p. 364
Chapais, Bruchési et son discours	p. 367
Dernières années	p. 370
Testament (1887)	p. 374
Mort du curé Hébert (1888)	p. 376



Statue de Notre-Dame du Saguenay érigée en 1881 sur le cap Trinité par Chs-Napoléon Robitaille qui avait été guéri miraculeusement d'une maladie incurable. Le curé Hébert est allé à la bénédiction de cette statue.

(Carte postale Folkard, 1929).

15

Vicaire général

Le 16 septembre 1881, le curé Hébert a été nommé vicaire général par Mgr Dominique Racine. C'est peu de temps après l'avènement de celui-ci au siège épiscopal de Chicoutimi (7 août 1878). Mgr Racine, âgé alors de 58 ans, avait déjà nommé vicaire général (non-résidant) quatre prêtres de l'archidiocèse de Québec : Charles-Félix Cazeau, François Boucher, Joseph Auclair et Thomas-Étienne Hamel. Les deux premiers étaient déjà décédés. L'abbé Boucher était mort en 1880 et l'abbé Cazeau en 1881¹. Le curé Hébert et Mgr Racine devaient mourir, tous deux, en janvier 1888. Ils avaient eu cependant l'occasion de se bien connaître sur la Côte-du-Sud, puisque Mgr Racine avait été curé de Rivière-du-Loup, de 1859 à 1862.

Titre honorifique

Les journaux ont raconté l'événement de la nomination du curé, qui s'est faite à l'occasion de la bénédiction de la statue de la Sainte Vierge au cap Trinité, un endroit qui domine le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le curé Hébert, dans ce secteur, proclamé le 11 mars 1903, a été nommé en honneur du curé Hébert².

Même si le titre de vicaire général de Chicoutimi n'était qu'honorifique, le curé Hébert en a connu les retombées, dans les années qui lui restaient à vivre. Il était demandé plus souvent pour des célébrations ou des conférences (sur la colonisation, sur son pèlerinage en Terre sainte) – ou simplement pour rehausser les cérémonies par sa présence.

Les relations des gens envers le curé Hébert furent plus révérencieuses après 1881. On lui donnait la place d'honneur dans les assemblées. On

-
1. L'abbé Cazeau, en plus d'être vicaire général de Québec et de Chicoutimi, a été vicaire général de Toronto en 1880. Il était de plus chanoine honoraire de Québec et prélat domestique (il portait le titre de Monseigneur).
 2. Joanne Laberge et coll., *Itinéraire toponymique du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec, Études et recherches toponymiques, (Gouvernement du Québec), 5, 1983, p. 12, 43.

reconnaissait sa valeur et son importance pour le pays. Quand il écrivait des lettres à des hauts fonctionnaires, il ajoutait après son nom : «vicaire général». Ses interventions avaient plus de poids. Il vivra ses dernières années, entouré d'estime, et toujours curé de Kamouraska.

La fonction de vicaire général existe encore dans les diocèses. Elle donne un certain prestige et une certaine autorité, même en dehors du diocèse de la nomination.

Nomination au Cap Trinité (1881)

Deux bateaux s'étaient donné rendez-vous au cap Trinité le long du Saguenay : l'un parti de Chicoutimi avec Mgr Racine et une foule de participants à bord, l'autre parti de Rivière-du-Loup³ avec le curé Hébert et d'autres participants pour la bénédiction. *Le Canadien* écrit : «Le soleil brillait d'un vif éclat... La fête se termina par la nomination du Rév. M. Hébert, de l'archidiocèse, comme vicaire général du diocèse de Chicoutimi, en souvenir des services signalés que le digne prêtre a rendus à la colonisation du Saguenay⁴.»

Le Nouvelliste écrit de son côté :

Mgr Racine revêtit ses habits pontificaux et procéda à la bénédiction de la statue. Sa grandeur se tourna ensuite vers l'auditoire qui se composait des passagers réunis du *St-Laurent* et du *Saguenay* et fit une touchante allocution. Elle termina en annonçant qu'elle allait profiter de cette belle démonstration pour nommer, Gd Vicaire du diocèse de Chicoutimi, un des plus fervents apôtres de la colonisation au Saguenay : le Rév. M. Hébert, curé de Kamouraska ...

Le Rév. M. Hébert qui était au nombre des passagers du *Saguenay* ne s'attendait nullement à cet honneur. Il reçut cependant avec reconnaissance les félicitations que lui adressèrent ses confrères⁵.

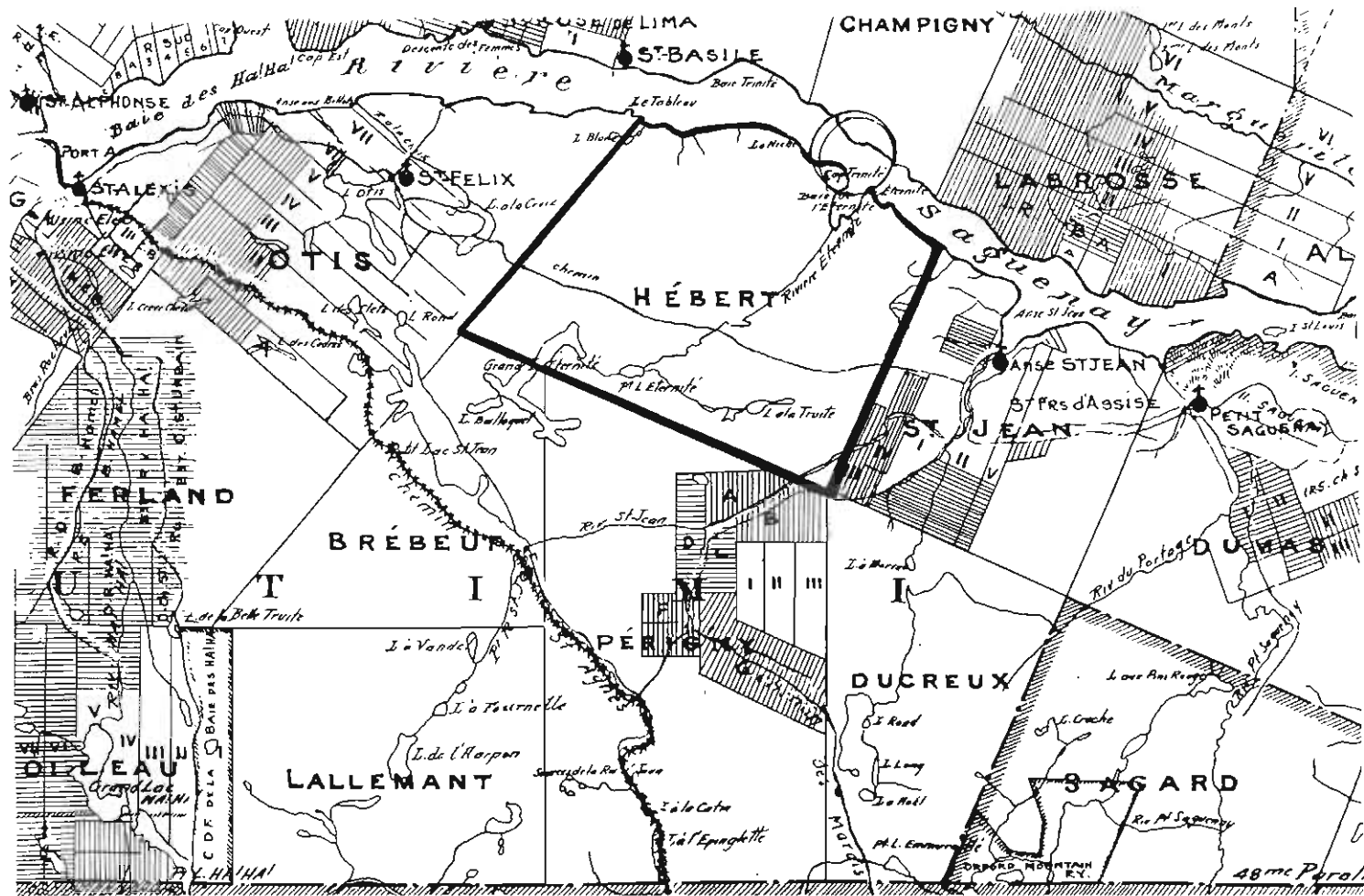
Le Courrier du Canada raconta ainsi l'événement :

Monseigneur a annoncé qu'il ne croyait pouvoir mieux terminer cette cérémonie qu'en nommant comme Grand Vicaire un apôtre infatigable de la colonisation du Saguenay, un prêtre vénérable, présent à la fête, M. le Curé Hébert, de Kamouraska. Cette nomination a été accueillie par les plus chaleureux applaudissements que nous ayons jamais entendus; tous étaient fiers de voir M. l'abbé Hébert recevoir une récompense pour ses infatigables travaux. M. l'abbé Hébert était

3. *Le Canadien*, 17 septembre 1881, p. 2.

4. *Ibidem*.

5. *Le Nouvelliste*, 17 sept. 1881.



Le canton Hébert nommé ainsi après l'inauguration de la statue de Notre-Dame du Saguenay par Mgr Racine, en présence du curé Hébert.

À remarquer l'île Saint-Louis en aval où le curé Hébert a dû attendre deux jours avec des familles avant que les vents l'amènent à Grande-Baie.
(Ministère des Terres, Québec)

très affecté, et a remercié en termes émus Mgr, de l'honneur qu'il lui faisait⁶.

Le *Courrier du Canada*, à Québec, avait déjà publié une nouvelle intitulée : «Traverse de Rivière-du-Loup à Tadoussac.» – On y lisait que le bateau *Saguenay* était parti de Québec pour le bas du fleuve. À Rivière-du-Loup, des passagers s'étaient joints à la centaine de pèlerins à bord, dont le curé Hébert. Celui-ci prit l'initiative de faire chanter la foule sur le bateau. Il dirigeait le chant avec le curé Victorien Dion, de Rivière-Ouelle. Les passagers passèrent la nuit du 15 septembre à Tadoussac et s'engagèrent le lendemain matin dans les eaux noires et profondes du majestueux Saguenay⁷.

Kamouraska se fait une beauté

En 1881, des travaux de réparation s'imposaient à l'église de Kamouraska. L'auteur de *Kamouraska 1674-1948*, l'abbé Alexandre Paradis, p.m.é., a retracé l'histoire des églises successives de Kamouraska. C'est dans la 3^e église que le curé Hébert a fait son ministère, celle de 1791. La précédente, vétuste et ébranlée par un tremblement de terre, a été démolie. C'est alors qu'on changea le site pour construire plus au sud, près du fleuve.

Cette église de 1791 était solide (même si le curé Varin voulait la refaire⁸). Paradis écrit au sujet de cette église : «Enfin, l'inoubliable M. Hébert (1852-1888) achètera l'orgue, agrandira les jubés anciens, et en construira deux neufs, achètera trois magnifiques cloches et fera élever un superbe clocher à cette église... qui faisait l'orgueil de la population.⁹»

En effet, des travaux de réfection sont entrepris en 1883, à cette église de 1791. Le curé Hébert, nommé président de l'assemblée des propriétaires de la paroisse, le 11 février 1883, «expose... que le clocher actuel de l'église de cette paroisse a un besoin urgent de réparations considérables et que dans son opinion, il est opportun que les marguilliers soient autorisés à faire construire, en remplacement du clocher actuel, une tour et un nouveau clocher pour y placer les cloches et faire à l'église les autres

6. *Le Courrier du Canada*, 17 sept. 1881.

7. *Le Courrier...* 16 septembre 1881.

8. Le 15 septembre 1828, Mgr Panet écrit au curé Varin «qu'il serait mieux de ne faire que de petites réparations et d'attendre quelques années pour reconstruire une nouvelle église». Cité par Al. Paradis, *Kamouraska ...*, 1984, p. 275. Il semble que le curé Varin voulait surtout faire des travaux de revêtement intérieur et extérieur, car, dans le devis, «rien ne se rapporte à la maçonnerie : l'église est donc solide» (Al. Paradis..., *op. cit.*, p. 275).

9. Al. Paradis..., p. 107.

embellissements marqués au plan fait par M. David Ouellet architecte, et maintenant exposé à l'assemblée¹⁰.»

Le curé Hébert précise ensuite quelques détails des travaux : «faire 1^o– des escaliers dans le grand et le petit jubé, du côté nord, semblables à ceux qui existent du côté sud; 2^o– [...] dans le petit jubé, des bancs semblables à ceux du grand jubé... À condition que les travaux... soient faits avec l'argent de la fabrique et que, pour cette fin, les marguilliers soient autorisés à contracter un emprunt d'une somme n'excédant pas quatre mille piastres, et à condition encore que Monseigneur l'Archevêque de ce diocèse donne son approbation¹¹.»

Après l'acceptation par «la grande majorité de l'assemblée», Mgr Taschereau sanctionna le projet le 17 février 1883¹². Le lendemain, 18 février, réunion des marguilliers, anciens et nouveaux, pour donner suite aux résolutions de la grande assemblée du 11 février et décider qui va diriger les travaux et qui va les exécuter, suivant le plan de l'architecte David Ouellet, de Québec¹³.

Enfin, au mois de juin 1883, une réunion des marguilliers, anciens et nouveaux, décide de prendre une assurance de 10 000 dollars sur la valeur de l'église¹⁴. Tous ces documents sont en général rédigés, écrits et signés, en bonne et dûe forme juridique, par le curé Hébert lui-même, ce qui indique chez un homme de son âge une compétence remarquable et un souci d'efficacité dans les affaires.

Gérard Morisset écrit sur les constructions de l'église au temps du curé Hébert : «De 1850 à 1860, Jean-Baptiste Hébert, père du curé de Kamouraska, construit la tribune de l'orgue et les petites tribunes du transept. En 1862, nouvelles réparations considérables à l'intérieur de l'église. Enfin en 1883, à l'occasion du jubilé sacerdotal de l'abbé Hébert, Cyrias Ouellet élève une nouvelle façade et un clocher nouveau, d'après les plans qu'a tracés son fils l'architecte David Ouellet. Ce sont les dernières transformations que subit l'église de 1791¹⁵.»

En 1914, cette église a souffert d'un incendie qui a heureusement épargné ses murs. On a reconstruit en recouvrant les murailles de deux rangs de briques, ce qui a fait une église encore plus solide. Ses dimensions sont

10. Procès verbal d'une réunion des marguilliers, ASLK : «Titres et divers papiers», coffre aux écus.

11. *Ibidem*.

12. Lettre de Mgr Taschereau au curé Hébert, 25 février 1883 : «Vous pouvez donc procéder à l'accomplissement des résolutions que j'ai approuvées le 17 courant. Veuillez agréer, M. le curé l'assurance de mon dévouement. † E. A. Arch. De Québec.» ASLK

13. Al. Paradis..., p. 275.

14. ASLK, «Délibérations des marguilliers».

15. Al. Paradis..., p. 275.

considérables : 44 pieds sur 54¹⁶. Gérard Morisset nous assure que l'église actuelle ressemble à l'église au temps du curé Hébert, même si on l'a agrandie par un vestibule. (La nouvelle façade, semblable à la première, a été construite 15 pieds plus loin)¹⁷.

Fêtes à Hébertville (1883)

La même année 1883, une église nouvelle apparaissait aussi à Hébertville. Mgr Racine pouvait donc y faire l'ordination solennelle du premier prêtre d'Hébertville, l'abbé Elzéar Delamarre. Le curé Hébert, comme fondateur d'Hébertville, ne pouvait manquer d'y assister. Marie-Louise Hébert souligne à nouveau l'événement dans ses mémoires : «Le curé Hébert est revenu ... à Hébertville ... pour l'ordination de l'abbé Delamarre du Lac-Bouchette, le fondateur du sanctuaire de cet endroit. Marcellin Hudon et un nommé Gibbons avaient aussi été ordonnés en même temps. Gibbons était américain. Ils furent tous trois ordonnés par Mgr Racine en l'église d'Hébertville. Je me rappelle d'avoir été à la cérémonie. Mon mari actuel, Charles Fortin, y était aussi. L'église était remplie¹⁸.»

Étienne Hébert, architecte et frère du curé Hébert, était également aux cérémonies d'Hébertville, à titre de constructeur de l'église avec Félix Langlais¹⁹. Le curé Hébert a donc rencontré, à cette occasion, ses trois frères réunis à Hébertville : Calixte, Léon et Étienne. C'était le 29 juin 1883.

Le curé Hébert voulait en même temps aider Léon qui était en difficulté financière (Léon devait 1 350\$ à son frère Jean-Baptiste-Célestin, notaire à Québec, qui lui avait prêté l'argent pour sa terre). Le curé Hébert donne alors 1 000\$ à Léon, pour qu'il achète sa terre. Le curé paiera lui-même la dette envers Jean-Baptiste qui d'ailleurs lui devait de l'argent²⁰.

Le curé Hébert aimait donner tout ce qu'il avait pour aider les autres. Comme il le disait parfois : «Quand on n'a plus rien dans sa poche, on est libre²¹.» De son côté, Jean-Baptiste-Célestin était un philanthrope et s'adonnait aux bonnes oeuvres. Il faisait partie de la Société de colonisation de Québec pour aider les colons à s'établir dans leur patrie et leur éviter de s'expatrier à l'étranger. Le 24 juin 1882, il fut nommé «clerc permanent» au

16. *Ibidem*. p. 274.

17. *Ibidem*. p. 276.

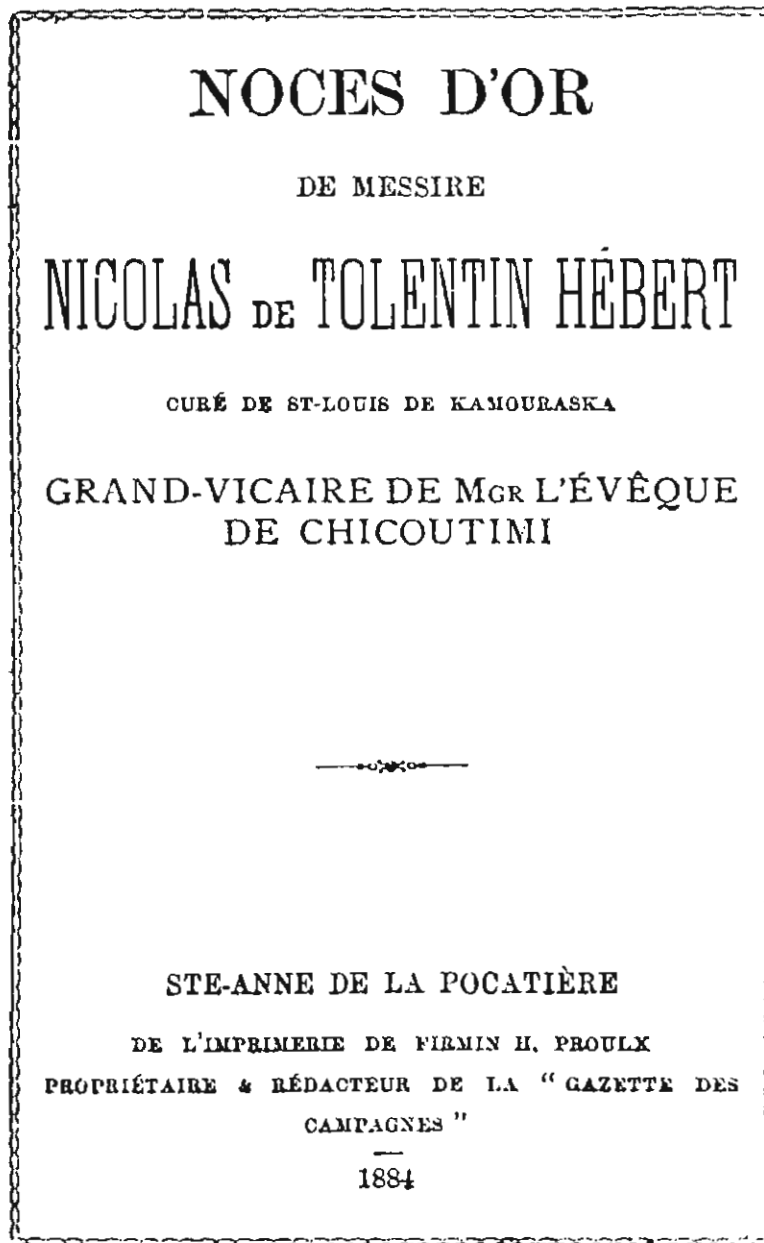
18. ASHS, Mémoires de Marie-Louise Hébert, p. 2. Voir aussi *Archives Provinciales des Capucins*, Mtl, M-7, p. 46-48; et J. B. A. *Allaire* aux mots : Delamarre, Gibbons et Hudon.

19. Mémoires d'Edmond Hébert, ASHS.

20. Le curé Hébert a prêté 900\$ à son frère J.-B.-Célestin (Greffé Sévérin Dumais, Alma, 3 juillet 1883, # 2877).

21. «Quand j'ai tout ce qu'il me faut, je n'ai plus besoin de rien» (tome I, p. 122).

département de l'agriculture et des travaux publics à Québec²². Mais il a maintenu son bureau jusqu'en 1899.



Couverture du livre paru à l'occasion du 50^e anniversaire d'ordination du curé Hébert.

22. Son fils, Maurice, deviendra aussi fonctionnaire de l'État pour le tourisme au Québec.

Cent prêtres aux noces d'or (1883)

Les noces d'or signifient 50 ans de fidélité dans le mariage : c'est par analogie que, dans la vie religieuse ou sacerdotale, on parle de noces d'or : ne s'agit-il pas alors de 50 ans de fidélité à Jésus-Christ ?

On ne manquait pas de fêter cet événement, à cette époque de grande ferveur religieuse. Si les prêtres étaient nombreux, par contre ceux qui dépassaient 75 ans étaient plus rares qu'aujourd'hui; la moyenne d'âge ne dépassait guère 50 ans. Dans le cercle des prêtres, on savait d'avance qui serait le prochain à fêter ses noces d'or, car aux noces du dernier jubilaire, celui-ci passait le chateau à son successeur. Dans le cas du curé Hébert, c'est Charles-Édouard Poiré qui lui avait passé le chateau²³.

Le succès des noces d'or dépendait d'un ensemble de circonstances. Quand le prêtre était encore en fonction, dans une grande localité, l'organisation était plus facile et le succès plus assuré. Le jubilé du curé Hébert, en 1883 a été organisé par une paroisse peu peuplée, à la campagne. Mais les paroissiens de Kamouraska ont quand même attiré une foule considérable et des dignitaires venant de partout : deux évêques, plus de cent prêtres et encore plus de laïcs. Les organisateurs étaient les paroissiens eux-mêmes. Ils ont fait appel à des spécialistes de l'extérieur, amis du curé²⁴, et surtout aux religieuses du couvent, qui avaient une bonne dette de reconnaissance envers le curé Hébert. C'est lui qui les avait accueillies et soutenues à Kamouraska depuis près de trente ans. Les organisateurs écrivaient :

On s'était demandé comment il serait possible, dans une paroisse de la campagne, de recevoir convenablement au-delà de cent prêtres et un plus grand nombre de laïcs encore; comment, à trente lieues de la ville, on pourrait trouver moyen d'organiser un programme, un banquet, dignes de la circonstance. Nous pouvons dire sans crainte que tout s'est fait de la manière la plus satisfaisante possible²⁵.

Parcourons le petit livre, publié à la suite des fêtes du 50^e, où il s'est dit tant de bonnes choses sur le curé Hébert.

Les fêtes se sont déroulées les 10 et 11 octobre 1883. Dès le matin du 10, « un grand nombre [de Kamouraskois] s'étaient rendus avec leurs voitures à la gare de St-Pascal, pour recevoir les membres du clergé et

23. Chateau : pointe de gâteau que le jubilaire passait au prochain jubilaire présent. M. Poiré né à Lévis, la même année que le curé Hébert (1810), avait été curé et supérieur à La Pocatière depuis 1875. Il connaissait donc très bien le curé Hébert qui était présent à ses noces d'or à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (voir *Noces d'or Poiré*, p. 80. 88.).

24. En particulier l'abbé Théophile Montminy, qui avait fait le voyage en Europe et Terre sainte avec le curé Hébert.

25. *Noces d'or de Messire Nicolas de Tolentin Hébert, curé de St-Louis de Kamouraska, Grand-Vicaire de Mgr l'évêque de Chicoutimi*. Imprimé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1884, p. 8.

autres amis... Une délégation du Saguenay, toutes les paroisses voisines, bon nombre de citoyens de Québec, des représentants de la presse, vinrent grossir encore le nombre des amis²⁶.»

À 14h30, les fêtes commençaient à l'église de Kamouraska. On avait terminé la façade de l'église en construisant au centre un grand clocher pour recevoir les cloches. Déjà, le curé de Saint-Agapit, Théophile Montminy, compagnon du curé Hébert en Terre sainte, était sur place avec sa fanfare. Ce corps de musique entraînant devait animer puissamment les fêtes durant les deux jours. C'était vraiment un grand plaisir que d'entendre cette musique forte et chaude qui remplissait l'atmosphère et soulevait les cœurs²⁷.

Le futur cardinal Taschereau était déjà rendu sur les lieux pour la bénédiction solennelle des cloches disposées devant l'autel. «L'église était remplie d'une foule compacte.» Après «une très solide instruction» l'archevêque, assisté de plusieurs curés des alentours, procéda aux rites de la bénédiction en les expliquant aux fidèles.

La soirée était consacrée à une pièce de théâtre sur la vie de famille et l'éducation. La pièce était précédée d'adresses et de déclamations entrecoupées par des chants et des pièces musicales des élèves, car ce sont les religieuses et les grandes élèves du couvent qui orchestraient toute cette soirée. La fanfare était aussi de la partie avec ses puissants instruments de musique.

Ensuite se succédèrent des tableaux vivants racontant la vie du jubilaire en différentes étapes²⁸. Le curé Hébert y répondit avec sa finesse habituelle, en reportant à Dieu les mérites de tout ce qu'il avait pu faire de bien. Il remercia les participants, en particulier les deux évêques présents et ses confrères. Il parla du couvent et des religieuses, en manifestant beaucoup d'estime pour leur travail.

Son prédécesseur avait fait une première démarche pour avoir les religieuses de la Congrégation Notre-Dame. Mais quand le curé Hébert arriva à Kamouraska en 1852, les religieuses n'étaient pas encore sur place. Il fallut préparer le couvent et continuer à faire de nombreuses démarches pour que finalement les religieuses de Montréal prennent la responsabilité de ce poste lointain, en 1856. Elles trouvèrent heureusement, avec le curé Hébert, un père plein d'attentions et de prévenances²⁹. Celui-ci ne manqua pas d'affirmer : «Il est sorti de cette maison [le couvent des religieuses],

26. *Ibidem*, p. 7.

27. *Ibidem*, p. 24-25.

28. *Ibidem*, p. 11-23.

29. Al. Paradis..., 1984, p. 117.

depuis vingt-six ans, un grand nombre d'élèves qui font honneur à la religion et le bonheur des familles³⁰.»

Après la réunion, un feu d'artifice était prévu et les rues s'illuminèrent. Chacun put rejoindre son gîte pour la nuit : «qui les hôtels Beaulieu et Blais, qui les maisons des particuliers, si hospitalièrement mises à la disposition des membres du clergé et des amis³¹.» Le presbytère et le couvent hébergèrent aussi des visiteurs.

Durant la soirée, plusieurs fêtards vinrent «sérénader le Révd M. Hébert, qui sortit pour leur adresser quelques paroles de remerciement. Il était évident que tout le monde était profondément remué, et c'était vraiment beau...³².»



Mgr Paul Bruchési.

À l'âge de 28 ans, il fit un discours mémorable au jubilé du curé Hébert.

30. *Noce d'or...*, p. 24.

31. *Ibidem*, p. 25.

32. *Ibidem*, p. 26.

Chapais, Bruchési et son discours

Le lendemain matin, 11 octobre, on se prépara pour la messe du jubilaire à 11h. L'église était toute ornée de banderoles et d'inscriptions, avec un bon goût remarquable. Le carillon, installé dans le clocher la veille, sonnait à toute volée.

Les bancs, puis les allées, puis le bas-choeur s'emplissaient, et on entraînait toujours. Près de la balustrade, la famille du Révd M. Hébert, le maire du village de Kamouraska, les délégués des paroisses de St-Paschal et d'Hébertville; dans le choeur, au-delà de 100 prêtres; Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque était au trône et Monseigneur de Chicoutimi occupait une stalle en face de lui.

Le Révd M. Hébert offrait son sacrifice d'action de grâces assisté des Révds MM. Narcisse Beaubien, M. G. Proulx, Arthur Belleau, Louis Belleau, Charles Leclerc et Joseph Beaulieu.

Quel beau et grand spectacle que celui de ce prêtre vénérable, riche de ses 50 années de travail et de mérite, plein de vigueur encore, résumant, pour ainsi dire, toute sa vie, et en faisant hommage à Dieu dans le plus sublime et le plus solennel acte de reconnaissance, en présence des témoins de ses oeuvres venus de tous les coins du pays³³.

L'abbé Paul Bruchési, futur évêque, était venu de Québec et avait profité de l'occasion pour visiter son ami Thomas Chapais à Saint-Denis. Thomas Chapais (1858-1946) épousera, en 1884, Hectorine, la fille de l'avocat et ministre Hector Langevin. Il deviendra conseiller législatif en 1892, sénateur, en 1919, professeur de droit et historien³⁴. Parti de Saint-Denis le matin du 10 octobre 1883, en compagnie de l'abbé Bruchési, il était allé à Kamouraska où son compagnon devait étonner tout le monde en montant en chaire inopinément pour y faire le sermon des noces d'or du curé Hébert³⁵.

Le livre des *Noces d'or* parle de la «perpétuelle jeunesse du curé Hébert». C'est lui qui chantait la messe à pleine voix. Le livre mentionne aussi le célèbre *Justus* chanté par Patenaude avec les Rév. Lefebvre et Lessard, et la magnifique fanfare... «Mais ce que personne n'oubliera, c'est

33. *Ibidem*, p. 29.

34. DBC XI et *Dictionnaire Le Jeune*, au mot J. Chs Chapais.

35. *Noces d'or...*, p. 30. Julienne Barnard a bien raconté cet épisode dans ses *Mémoires Chapais*, t. 3, p. 216. À la dernière minute, le cardinal Taschereau a sans doute pensé que l'abbé Bruchési pourrait intéresser l'assistance plus que lui-même, qui avait déjà fait, la veille, une instruction à Kamouraska. À la fin de février, il avait prêché à La Pocatière pour les noces d'or du curé Poiré. Il avait donc *grosso modo* la même assistance devant lui et le même thème à développer : le sacerdoce. Il pouvait croire que tous seraient mieux servis avec le jeune Bruchési qui arrivait tout récemment de Rome et avait déjà gagné ses titres de compétence : secrétaire de Mgr Fabre, professeur de dogme à l'université, etc. Quant à Thomas Chapais, qui fut le premier ébahi par son compagnon qu'il venait de quitter (pour se placer dans la nef), c'est grâce à lui si une loi sur l'éducation, fut repoussée à la demande de son ami de toujours, l'archevêque Bruchési (1896-1898).

le beau sermon de M. l'abbé Bruchési» futur archevêque de Montréal, qui avait été «prévenu à la dernière minute» seulement.

Plusieurs ont raconté son éloquence, son habilité, ses paroles émouvantes sur le sacerdoce, qui s'appliquaient si bien au curé Hébert. C'était «une jouissance pour l'esprit et le cœur³⁶.» L'abbé Bruchési, qui n'avait alors que 28 ans, connaissait déjà les œuvres du curé Hébert : «ce qu'il a fait pour les pauvres, les malades, l'enfance, la jeunesse, la prospérité de la paroisse... Qu'il nous soit permis de saluer le citoyen, désireux de voir sa patrie grande, et de la faire aimer. Déjà ses travaux, ses entreprises couronnées de succès lui ont mérité le beau titre d'*apôtre du Saguenay*³⁷.»

«La messe achevée, le Révd M. Hébert, revêtu de la chape, entouré des ministres sacrés, entonna le *Te Deum* que reprirent d'une voix les cent prêtres du chœur, alternant avec l'orgue³⁸.» «Après le chant du *Te Deum*, s'accomplissait une touchante cérémonie. Monseigneur l'Archevêque prenait place sur le marche-pied de l'autel, et le Révd M. Hébert, s'agenouillant à ses pieds, mettant ses mains dans celles de son supérieur, renouvelait ses promesses cléricales et recevait de lui le baiser de paix.

[...] Immédiatement après l'office, le Révd M. Hébert, ayant déposé les vêtements sacrés, venait occuper un siège préparé au milieu du chœur, pour recevoir les députations des paroissiens de Kamouraska, de St-Paschal et d'Hébertville³⁹.»

Ces députations vinrent tour à tour lire une adresse à laquelle le jubilaire répondit chaque fois par des mots pleins d'à-propos. C'était un plaisir «de retrouver dans les réponses de M. Hébert l'homme d'esprit et de bon ton que tout le monde connaît, qui ne laisse guère passer l'occasion de dire un mot aimable et bienveillant, qui dit à chacun son fait et le dit toujours heureusement⁴⁰.» C'est Paschal Venceslas Taché, avocat et maire de Kamouraska, qui lut l'adresse des paroissiens. «Vous n'avez pas limité vos travaux aux confins de notre paroisse, dit-il. Héritier de l'énergie qui distingue, à un si haut degré, le peuple Acadien, dont vos ancêtres faisaient partie, vous avez pris part à tous les mouvements louables qui se sont produits de votre temps⁴¹. À quoi le curé Hébert a répondu que ses confrères et ses compagnons d'expédition au Lac-Saint-Jean ont fait autant que lui, «sans être descendants des Acadiens».

36. *Noces d'or...*, p. 30. Voir aussi Archives du Séminaire de Québec. Université, 54, no 122, 13 oct. 1883.

37. *Noces d'or...*, p. 35.

38. *Ibidem*, p. 36.

39. *Ibidem*, p. 37.

40. *Ibidem*, p. 38.

41. *Ibidem*, p. 39.

Le curé Hébert, par ailleurs, confia sa peine de voir partir ses paroissiens à l'occasion des fondations de nouvelles paroisses. Il pensait sans doute à la dernière fondation de Saint-Germain, entre Saint-André et Saint-Louis. «Je les prie de croire, dit le curé Hébert, qu'ils emporteront mon affection et mon souvenir reconnaissant pour tous les bons rapports que nous avons eus ensemble⁴².»

Quant aux allusions à son voyage en Terre sainte, le curé remercia ses paroissiens pour en avoir défrayé le coût, car jamais il n'aurait pu se payer un tel voyage : «C'est grâce à votre grande libéralité dit-il, que j'ai pu faire ce beau voyage, auquel j'avais rêvé depuis bien des années; je profite de cette circonstance solennelle pour vous en remercier de nouveau.»

Les gens de Saint-Pascal rappelèrent, de leur côté, la grande capacité d'accueil du curé Hébert : «Dieu sait combien de peines vous avez soulagées, de bons conseils vous avez donnés, de charités vous avez faites. Combien de vos frères dans le sacerdoce, toujours certains de l'accueil le plus bienveillant, sont venus comme nous-mêmes l'avons remarqué, chercher sous votre toit hospitalier un repos que leur santé affaiblie rendait nécessaire⁴³.»

Le curé Hébert répondit que lui et ses paroissiens étaient les premiers à bénéficier des prêtres qui venaient se reposer au presbytère, recevant ainsi de bons exemples et des «sages conseils⁴⁴.» Pour réjouir ses anciens paroissiens de Saint-Pascal, il ajouta qu'ils auraient bientôt de belles cloches pour répondre à celles de Kamouraska.

Enfin, le curé Bruno Leclerc, venu d'Hébertville avec une délégation, a rendu un vibrant hommage au curé Hébert, sachant fort bien que les Hébertvillois lui devaient leurs belles terres et, dans une certaine mesure, leurs grandes familles. «Sans vous, dit-il, la colonie aurait péri⁴⁵.» Maintenant, ajoute-t-il, cette colonie comprend sept paroisses bien organisées⁴⁶. Il invitait chaudement le curé à venir les visiter à Hébertville.

Le curé Hébert, de son côté, a félicité le grand vicaire Bruno Leclerc pour son magnifique travail à Hébertville. S'adressant ensuite à ses amis venus du Lac-Saint-Jean, il leur confia qu'il aurait voulu être leur curé; mais il fut consolé par la promesse de l'évêque de leur donner des curés d'une valeur exceptionnelle, comme les Hudon, Villeneuve, Pelletier et Leclerc. Il raconta sa grande joie d'être allé dernièrement à Hébertville pour l'ordination du premier prêtre de la paroisse, l'abbé Elzéar Delamarre, et pour la confirmation de 200 enfants par Mgr Racine. Il dit encore sa joie de

42. *Ibidem*, p. 41.

43. *Ibidem*, p. 20 et 43-44.

44. *Ibidem*, p. 46.

45. *Ibidem*, p. 47.

46. *Noces d'or...*, p. 48. Voir aussi *Le Curé Hébert*, t. I, p.

voir celui-ci à la tête du diocèse. Le Lac-Saint-Jean connaîtra encore, dit-il, un grand essor, avec le couvent des ursulines et la liaison avec Québec par le chemin de fer⁴⁷.

On se déplaça ensuite pour le banquet d'honneur qui avait lieu «dans la grande salle de l'école modèle» où le dîner devait avoir lieu. «À la table d'honneur siégeait Mgr l'Archevêque de Québec, ayant à sa droite M. le curé Hébert et à sa gauche Mgr D. Racine. Les membres du clergé et quelques invités, au nombre desquels les journalistes représentant le *Courrier du Canada*, M. le Dr N. E. Dionne, et la *Gazette des Campagnes*, M. Firmin H. Proulx, prirent place autour des tables somptueusement garnies⁴⁸.»

Après le banquet, il n'y a pas eu de discours, sauf de nouveaux remerciements par le curé Hébert. Les visiteurs devaient se hâter de gagner la gare de Saint-Pascal vers 16 heures pour prendre leur train⁴⁹.

Le livre des *Noces d'or* du curé Hébert se termine par la liste des assistants et un échantillonnage des cadeaux présentés. Parmi ces cadeaux, il y en avait, de la part de la famille du curé Hébert : les Leblanc de Saint-Hugues, les Heath de L'Isle-Verte, les deux frères Hébert de Québec (avec leur famille) : Jean-Baptiste et Étienne. Aussi de Québec, des offrandes venaient des familles alliées : les Béland et les Fréchette. Il y avait encore plusieurs beaux cadeaux offerts par des personnes, des sociétés ou des institutions⁵⁰.

Dans une lettre de Mgr J. C. Kemner Laflamme au séminaire de Québec on lit : «Les noces d'or de M. Hébert à Kamouraska ont fait grand bruit. Grand messe solennelle, feu d'artifice, sermon de circonstance improvisé par Mgr Bruchési, tout a été aux petits oignons. Réunion complète de tout ce qu'il y a de plus catholique dans la province de Québec (no 54-122). Jean Bruchési a rapporté ces paroles de l'abbé Bruchési après les noces d'or : «Quelle aventure j'ai eue là!» (Cahiers des Dix, 1956, p. 149).

Dernières années

L'année 1885 devait être une année chargée pour le curé Hébert. À Saint-Louis-de-Kamouraska, on se préparait pour la visite de l'évêque à l'occasion de la confirmation des enfants. Cette visite se faisait ordinairement tous les cinq ans et c'était une grande fête dans la paroisse,

47. *Ibidem*, p. 50-51.

48. *Ibidem*, p. 51.

49. *Ibidem*, p. 52.

50. *Ibidem*, p. 53-55.

car chaque famille avait un enfant à préparer pour la cérémonie (aux alentours de la première communion, après l'âge de 7 ans)⁵¹.

À Sainte-Hélène, le curé Hébert va bénir une cloche, le 31 mars 1885. À Saint-Bruno, il va bénir un chemin de croix (le 26 juillet). Ces deux endroits étaient des filiales de Kamouraska. On a compté 17 paroisses issues de cette paroisse-mère⁵². On imagine alors les obligations et les demandes faites au curé de Kamouraska, surtout depuis qu'il était vicaire général, – un honneur qui rejaillissait sur ses filiales. La population de Kamouraska était de 1 700 environ en 1885, et le vicaire était l'abbé M. Arthur Belleau⁵³.

Le 22 juillet, le curé Hébert va chanter le service de Jean-Charles Chapais, son grand ami, à Saint-Denis. On n'a guère d'indices sur les sentiments qu'il a exprimés à cette occasion, mais on sait que lorsqu'il avait été chanter le service de l'abbé Charles Bégin, à Rivière-Ouelle, il avait montré «plus d'émotion que d'éloquence⁵⁴.» La foule devait être énorme à Saint-Denis, si on songe à l'importance qu'avait Jean-Charles Chapais pour le comté et pour le pays tout entier⁵⁵. Cette mort a certainement affecté le curé Hébert qui a toujours travaillé de concert avec Jean-Charles Chapais, sur le plan social comme sur le plan religieux⁵⁶.

Thomas Chapais était aux funérailles de son père quand le curé Hébert, officiant de la cérémonie, proclama les mérites du bienfaiteur de la région et du pays tout entier.

Moins de deux ans après les noces d'or du curé Hébert, le curé François Pilote célébrait, à son tour, ses noces d'or, dans sa paroisse de

51. La cérémonie avait lieu après la Pentecôte.
52. Al. Paradis, *Kamouraska*, 1984, p. 220-221.
53. Le 13 juin 1885, le curé Hébert était aussi présent aux funérailles de Mgr Bourget à Montréal. (Acte à la Cathédrale, p.21).
54. Charles Bégin était curé de Rivière-Ouelle de 1838 à 1872. C'est dire que le curé Hébert l'a bien connu puisque Saint-Pascal et Kamouraska sont des paroisses voisines de Rivière-Ouelle. En plus de ce voisinage entre curés, Bégin a été président de l'Association de L'Islet-Kamouraska en 1849. Le curé Hébert lui écrivait alors de longues lettres (t. 1, p. 310-311). De plus, les deux curés partageaient les mêmes idées religieuses et politiques : dévotion à la Sainte Vierge et parti conservateur. Le curé Bégin écrivait à Jean-Charles Chapais, qui hésitait à se représenter en politique en 1861 : «Allez avec courage jusqu'au bout, vous réussirez, j'en ai l'intime conviction. C'est le parti de Dieu, de la Religion et de la Patrie» (Paul-Henri Hudon, *Rivière-Ouelle 1672-1972*, p. 239). On comprend l'émotion du curé Hébert à la mort de son ami. Le curé Bégin était par ailleurs un homme de Dieu qui passait chaque jour des heures en prière dans l'église (P.-H. Hudon, *ibidem*, p. 236-237). Chapais, Bégin, et le curé Hébert se tenaient ensemble dans les luttes de la vie.
55. *Mémoires Chapais...*, III, p. 293-294 et Lebon, I, p. 498.
56. L'Hon. J.-C. Chapais avait donné au curé Hébert, lors de ses Noces d'or, un volume illustré sur Notre-Dame de Lourdes (*Noces d'or...*, p. 54).

Saint-Augustin le 13 août 1885⁵⁷. C'est son vicaire, l'abbé Jean-Baptiste Thiboutot, qui organisa ces fêtes⁵⁸ avec le concours des paroissiens (au nombre de 3 700), tous très attachés à leur curé depuis quatorze ans. Pilote avait d'ailleurs donné un essor extraordinaire à ses paroissiens en les faisant profiter de ses connaissances et de son amour de l'agriculture. Il était, en effet, un connaisseur en la matière, lui qui avait commencé la ferme modèle et la première école d'agriculture. Il était allé se perfectionner en Europe. Grâce à lui, les Augustinois furent les premiers à connaître le drainage systématique des terres, pratique qui est partout répandue aujourd'hui⁵⁹.

Ce grand lutteur et fondateur d'oeuvres était malheureusement atteint d'aphasie au début de l'année 1885⁶⁰. Son inséparable compagnon, l'abbé Amable Blanchet, était mourant; il avait été, lui aussi, un pilier du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

La *Gazette des Campagnes*, qui devait beaucoup à Pilote, raconta le déroulement des fêtes de ses noces d'or, dans un de ses numéros (20 août 1885). «Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Taschereau était représenté par le Rév. M. H. Têtu, aumônier de l'archevêché; le collège de Ste-Anne, par le Grand-Vicaire Chs Trudel supérieur, et M. Collet directeur de cette institution; les séminaires de Québec, de Lévis et de Chicoutimi avaient aussi leurs représentants⁶¹.»

À la table d'honneur figuraient, à gauche de Pilote, le chanoine Cloutier, tandis qu'à sa droite prenaient place l'hon. M. G. Ouimet et le curé Hébert qui lut un texte à la fin du repas, comme l'abbé Pilote le lui avait demandé; tâche dont il s'acquitta volontiers, à la satisfaction de tous⁶².

Un autre ami de Pilote, l'écrivain Auguste Béchar, n'attendit pas la fête des noces d'or pour publier une petite biographie du curé de Saint-Augustin dont il avait déjà publié l'histoire de la paroisse⁶³. Il avait obtenu de lui quelques lettres révélatrices⁶⁴. Mgr Wilfrid Lebon a écrit sur le sujet :

Ces fêtes furent la dernière joie de M. Pilote au milieu des siens. Atteint déjà par la paralysie, il décédait quelques mois plus tard, le 5

57. L'abbé François Pilote a été curé de Saint-Augustin à partir de 1870. Il était né en 1811.

58. *Gazette des Campagnes*, 20 août 1885, p. 15. L'abbé Thiboutot était originaire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il avait été ordonné prêtre en 1882 et avait aussitôt été nommé vicaire à Saint-Augustin. Voir : *Saint-Augustin* par A. Béchar, 1885, p. 360.

59. *Gazette des Campagnes*, 20 août 1885, p. 11.

60. A. Béchar, *M. l'abbé François Pilote, curé de Saint-Augustin (Portneuf)*, Ste-Anne-de-la-Pocatière, 1885, p. 36-37.

61. *Gazette des Campagnes*, 20 août 1885, p. 10.

62. *Ibidem*, p. 12 et 14.

63. A. Béchar, *Histoire de la paroisse de Saint-Augustin (Portneuf)*, Québec, 1885.

64. Lettres publiées dans *M. l'abbé François Pilote... opus cit.*

avril 1886, suivant de près son assistant et ami, l'abbé Amable Blanchet, décédé le 26 août de l'année précédente⁶⁵.

* * *

Le 19 octobre 1885, le curé Hébert est à Hébertville pour ratifier une vente de lot faite par Calixte à Jean-Baptiste Rousseau en 1861. Calixte n'avait pas encore été payé, probablement parce que Rousseau voulait être certain que le curé Hébert se désistait de ses intérêts dans ce lot⁶⁶.

À la fin de la même année 1885, on retrouve le curé Hébert à L'Islet pour une réunion de prêtres. À 75 ans, le curé Hébert est donc encore en bonne forme et se déplace facilement.

De 1882 à 1886, il avait un vicaire initié au travail de la paroisse. En 1886, ce vicaire fut remplacé par l'abbé Théophile Trudel qui resta à peine deux ans. En 1887, l'abbé Clément Lévesque lui succéda jusqu'en 1889.

Au début de 1887, le curé Hébert était encore assez alerte pour se rendre à des invitations importantes. Le 8 février, il est à Sherbrooke. On trouve dans les Archives du Séminaire de Sherbrooke cette note : «M. Hébert était un des membres du Congrès Impérial. Malgré son grand âge, il vint à Sherbrooke... le 8 février, pour assister à la célébration des noces d'argent de ce Grand Congrès. Mais on se rappelle le retard qu'éprouvèrent les autres membres, retard qui contraignit M. Hébert à retourner avant leur arrivée⁶⁷.» Au cours de l'été, il est à Saint-Pascal pour la bénédiction de la première pierre de la façade de l'église. Le curé de Saint-Pascal, Robert Côté, a écrit dans le livre-souvenir de la paroisse : «M. le curé Baillargeon eut un geste heureux en invitant l'ex-curé, M. Hébert, alors curé de Kamouraska où il décédait en 1888, celui-là même qui avait construit l'église, à en bénir la pierre angulaire, le 7 août 1887⁶⁸.»

Cinq jours plus tard, le curé Hébert apprend la mort de son ami l'abbé F.-X. Delage, curé de L'Islet (Notre-Dame-de-Bonsecours) de 1833 à 1881 :

65. W. Lebon, *Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, t. 1, p. 46.

66. Après la ratification, Rousseau a donc fait le paiement final à Calixte au montant de 25\$. Ce lot était situé dans le 2^e rang du canton Mésey (greffe Sévérin Dumais, Alma, 19 et 22 octobre 1885).

67. Archives du Séminaire de Sherbrooke, P 148. Ce congrès Impérial était un mouvement culturel fondé par l'abbé Charles Trudelle (supérieur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière de 1878 à 1886) alors qu'il était curé à Baie-Saint-Paul. Il regroupait des prêtres amateurs d'histoire et de lettres. Mgr Antoine Racine, de Sherbrooke en faisait vraisemblablement partie. Il avait été vicaire à la Malbaie de 1844 à 1848. Ce mouvement apparemment n'a pas laissé beaucoup de trace. Trudelle a été atteint de cécité en 1896 et est mort en 1904. Voir Lebon, II, p. 1 à 61. (M. Rémi Gilbert m'a donné les meilleures informations sur le Congrès Impérial dont peu de gens ont parlé, si ce n'est l'abbé Médéric Tremblay historien de Baie-Saint-Paul, Charlevoix).

68. *Saint-Pascal se raconte...*, *op. cit.*, p. 44. Le chanoine Robert Côté a été curé de Saint-Pascal de 1956 à 1972.

il avait été vicaire à Saint-Louis-de-Kamouraska auparavant, durant quatre ans, de 1828 à 1832. On a vu, dans le premier tome, l'amitié qui régnait entre le curé Delage et le curé Hébert pour le travail de la colonisation. Après avoir été curé de L'Islet durant 48 ans, le curé Delage prit sa retraite. Il décéda six ans après, à L'Islet, le 12 août 1887. Il fut inhumé dans l'église, sous le prie-Dieu du prêtre, du côté de l'épître⁶⁹.

Henriette, soeur du curé Hébert, était devenue veuve en 1886. Elle avait épousé à 46 ans le notaire Adhémar Heath. Souffrant d'un cancer intestinal, elle était hospitalisée à l'Hôtel-Dieu de Québec. À la fin d'octobre 1887, le curé Hébert était venu la voir. Mais voilà que le 26 octobre, il est pris d'une indigestion suivie d'une paralysie. On lui administre alors le Saint Viatique. Sa santé s'améliore heureusement et il se rétablit dans les appartements de l'aumônier de l'hôpital, l'abbé Thomas-Eugène Beaulieu. Le cardinal Taschereau, venu plusieurs fois le visiter, lui conseille, le 8 novembre, un séjour à l'Hôpital Général, près de la rivière Saint-Charles⁷⁰. Rapidement remis sur pied, le curé Hébert retourne à son presbytère de Kamouraska.

Il faut dire qu'au début d'octobre 1887, le curé Hébert avait eu un surcroît d'ouvrage à Kamouraska. Dans son livre de prônes, il annonce, le 15^e dimanche après la Pentecôte, qu'il sera seul jusqu'au 2^e dimanche d'octobre. Avant de partir pour Québec, il était allé prêter main-forte à la paroisse Sainte-Hélène durant les 40 heures⁷¹.

Pour soulager le curé Hébert dans sa convalescence à Kamouraska, l'abbé Tessier, dit Laplante, est envoyé de Québec dans la 1^{ère} semaine de l'Avent. Le 2^e dimanche, le curé Hébert est revenu à Kamouraska et remercie ses paroissiens pour le secours de leurs prières durant sa maladie⁷².

Testament (1887)

Le 26 décembre 1887, le lendemain de Noël, le curé Hébert sent le besoin de faire son testament. Le voici :

Ecce nunc in pulvere dormiam et si mane me quaesieris non subsistam (Job 7, 21). Je Nicolas Tolentin Hébert, Prêtre de l'Église Catholique et curé de la paroisse de St-Louis de Kamouraska, soussigné, voulant qu'à ma mort il soit disposé de mes biens temporels suivant mon intention présente, après avoir recommandé mon âme à Dieu Tout-

69. Léon Bélanger, dans son histoire de *L'Islet 1677-1977*, a donné une bonne biographie du curé F.-X. Delage (p. 55 à 58). Voir aussi W. Lebon, *Histoire du Collège...*, tome 2, p. 78. – Il faut dire qu'il y a deux autres curés du nom de François-Xavier Delage : celui du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a été onze ans curé de Laterrière (1878-1889), et celui de Cap-Rosier, Gaspé, (1881-1898).

70. Archives du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. Je remercie Soeur Élisabeth Parent pour tous ses bons renseignements.

71. Livre des prônes, Saint-Louis de Kamouraska, 20^e dimanche après la Pentecôte.

72. *ibidem*.

Puissant, le priant de la recevoir dans sa miséricorde par les mérites de N. S. Jésus-Christ et après avoir imploré l'intercession de la Mère de Dieu, des Anges et des Saints du ciel, déclare mon testament et dernières volontés comme suit : – Premièrement. – J'ordonne que mes dettes soient payées et mes torts réparés par mes exécuteurs testamentaires ci-après nommés. – Secondement. – Je désire que mon corps soit inhumé dans la chapelle St-Joseph de l'Église de St-Louis de Kamouraska, qu'un service soit chanté après mon décès et un autre au bout de l'année et que cent messes basses soient célébrées après mon décès pour le repos de mon âme. – Troisièmement. – Je donne et lègue à la Fabrique de St-Louis de Kamouraska tous les arrérages de casuel qui me seront dus lors de mon décès. Je donne et lègue pareillement à la Fabrique de St-Louis de Kamouraska le Ciboire et le Calice en or que j'ai apporté de Paris, ainsi que la chappe blanche de 1^{re} classe, et la chappe rouge aussi de 1^{re} classe et l'Étole blanche. Je donne et lègue aussi à la Fabrique de St-Louis de Kamouraska le calice en or, les burettes en or et le Missel qui m'ont été donnés en présents lors de mes noces d'or. – Quatrièmement. – Je donne et lègue à Marguerite Nolan, ma servante, en récompense de ses bons services, tout son ménage de chambre à coucher, une vache et cent piastres une fois payée. – Cinquièmement. – Je donne et lègue à Céline Tardif, si elle est à mon service lors de mon décès, à cause de ses bons services, tout son ménage de chambre à coucher, une vache et vingt-cinq piastres une fois payée. – Sixièmement. – Je donne et lègue à Georges Labrie, s'il est encore à mon service lors de mon décès, vingt-cinq piastres une fois payée, et un porc à l'engrais. – Septièmement. – Je donne et lègue au couvent de Kamouraska mon portrait fait par une des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame et offert lors de mes noces d'or. – Huitièmement. – Je donne et lègue à Monsieur Joseph Fontaine mon portrait qu'il m'a offert lors de mes noces d'or et qu'il a fait lui-même. – Neuvièmement. – Je donne et lègue à Madame Veuve Honoré Desjardins en reconnaissance de ses bons services lors de mes noces d'or, et en reconnaissance de ce qu'elle a toujours fait pour toutes les bonnes oeuvres que j'ai entreprises dans la paroisse : 1^o le plateau et le service à thé qui m'a été offert lors de mes noces d'or par Monsieur Charles Blondeau, Ecr. M. P. 2^o l'huilier en argent qui m'a été offert par mon ami Eugène Blondeau lors de mes noces d'or et de plus cent piastres une fois payée. – Je donne et lègue à la bibliothèque paroissiale tous les livres de ma bibliothèque que mes exécuteurs testamentaires jugeront convenables. – Enfin je nomme les Révérends Messieurs Édouard Demers, curé de St-Philippe et C. Brochu, curé de St-Denis, mes exécuteurs testamentaires, et si après les lègues payés il restait quelque chose de mes biens, je désire que ce reste soit partagé en bonnes oeuvres. – J'aimerais à donner cent piastres à Ste-Anne pour la chapelle, – cent piastres à St-Paschal où j'ai été curé 12 ans, – quelque chose à la propagation de la foi, – à Ste-Enfance et au denier de St-Pierre. – Je laisse à mon Légataire Universel, Monsieur Édouard

Demers, le soin de distribuer à ma famille mon linge et mes hardes. – Je désire que mes exécuteurs testamentaires choisissent chacun 1 ouvrage de ma bibliothèque ou un meuble de mon ménage en souvenir de notre bonne amitié. – Fait écrit et signé de ma main au presbytère de St-Louis de Kamouraska, l'an mil huit cent quatre vingt-sept, le vingt-six Décembre, midi. –

N. T. Hébert Ptre C.⁷³

Ce testament du curé Hébert, écrit de sa main quelques jours avant sa mort, est assez éloquent. Il montre comment le curé Hébert vivait sans réserve monétaire et se fiait entièrement à la Providence. Le peu qui lui restait, il ne manquait pas de le donner aux bonnes oeuvres et aux gens de Kamouraska.

Il écrit avec une grande lucidité. Il n'oublie personne de ses amis et de sa paroisse. Ce sont les membres du clergé qui ont sa plus grande attention. Aux membres de sa famille, il laisse «son linge et ses hardes». Il faut dire que durant sa vie il a fait plusieurs dons aux plus nécessiteux d'entre eux.

On voit dans ces lignes un souci de justice avant tout et une sorte de charité propre à éviter toute jalousie ou dispute après sa mort. Il s'exprime avec précision, brièveté et va à l'essentiel. Avant tout il se recommande à la miséricorde de Dieu.

Mort du curé Hébert

Après l'Épiphanie, les visites paroissiales sont annoncées au prône, et les gens sont invités à accompagner le prêtre avec leurs voitures pour ces visites. Mais à la fin de janvier 1888, le curé meurt soudainement dans son presbytère. C'est une mort qui laisse tout le monde dans la consternation.

La *Gazette des Campagnes*, très près du curé Hébert, parle de ses derniers moments :

M. Hébert est mort mardi soir, 17 janvier, vers neuf heures, dans la pleine jouissance de son intelligence et sans aucune agonie. Quoiqu'atteint mortellement par une attaque de paralysie il y a deux mois environ, il était resté debout et, de loin, regardait en face venir la mort. Ce soir là même, il s'était assis comme d'habitude, pour le souper, à la table presbytérale. Deux heures après, il avait cessé de vivre. On peut dire de lui : mort sous les armes⁷⁴.

Le curé Hébert en effet pouvait encore vaquer à ses fonctions de curé. On s'attendait à ce qu'il puisse vivre encore quelque temps en bonne santé. Les religieuses du couvent, en face du presbytère, suivaient évidemment de près leur «bon père» comme elles disaient. Voyons ce qu'elles ont écrit dans

73. Bureau d'enregistrement de St-Pascal de Kamouraska, 24 janv. 1888, # 21513.

74. *Gazette des Campagnes*, 26 janvier 1888, p. 106.

leur journal, depuis le temps où elles avaient appris le retour de leur «père» de l'hôpital :

2 décembre... Les cloches sonnent à l'église et au couvent. On sort sur les galeries. Les regards se portent vers la route. Quelques voitures sont aperçues dans le lointain et l'on se demande : «Est-ce bien notre bon M. le Curé?... Oui... C'est bien lui, c'est le bon Pasteur qui revient au milieu de son troupeau... Qu'il est heureux de revoir «son église, son presbytère, son couvent!» C'est sa propre exclamation.

Le curé leur avait parlé. Il leur avait dit sa joie d'être avec eux et de pouvoir continuer sa tâche. Quelle ne fut pas leur surprise d'être demandées le 17 janvier au soir pour assister à ses derniers moments :

Nous trouvons ce bon père se tordant de souffrances, d'atroces douleurs⁷⁵... Cependant, il a sa parfaite connaissance, il vient de recevoir l'Extrême-Onction. Ce bon Père témoigne sa satisfaction de nous voir auprès de lui; et à notre demande, il nous bénit en disant : «Oui, je vous bénis de tout coeur et je souhaite que le bon Dieu vous bénisse toujours.»

Sur l'invitation du cher mourant, je récitai les litanies de la Sainte Vierge auxquelles il a répondu jusqu'à la fin. Alors nous lui demandâmes s'il ne désirait pas recevoir le Saint-Viatique. Oui, a-t-il répondu, j'ai communiqué ce matin mais pas en Viatique. M. Lévesque lui apporte immédiatement ce Pain du Voyageur que notre Vénérable Mourant reçut avec les sentiments de la plus grande piété. Il ne cessait de répéter : «Mon Dieu, je vous remercie... mon Dieu, je vous aime. Il dit aussi : Je souffre tant que je crains de me décourager et il ajouta : Mon Dieu, je veux bien souffrir mais donnez-moi le courage nécessaire pour supporter mes douleurs.» Se sentant sur le point de finir, il jeta un long regard de son lit et remercia ceux qui l'entouraient de leurs bontés et services... Vous avez été bien bons pour moi, dit-il, mais je ne vous oublierai pas. Essuyant la sueur froide je lui demandai s'il me reconnaissait... Oui, a-t-il dit, je vous reconnais très bien et il me nomma. Ce furent ses dernières paroles... et il s'affaissa. Cependant au mouvement de ses lèvres nous vîmes qu'il prononçait des actes d'amour et de résignation. Il baissa insensiblement jusqu'à son dernier soupir, qu'il rendit à 9½ hres du soir, le 17 janvier à l'âge de 71 ans (*sic*). Je récitai le *De profundis*, lui fermai les yeux et nous nous retirâmes⁷⁶.

On trouve dans les Annales du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, la note suivante :

75. Il semble que le curé Hébert était en proie à une attaque cardiaque.

76. Archives des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal. «Kamouraska 1856-1888). Je remercie Aline Lainoureux C.N.D., archiviste, pour ses précieux renseignements.

Mardi soir le 17 janvier meurt, en son presbytère de Kamouraska, Messire Nicolas de Tolentin Hébert, curé de St-Louis de Kamouraska, Grand-Vicaire de Mgr l'Évêque de Chicoutimi⁷⁷.

L'Annaliste du séminaire de Québec a noté de son côté : «18 janvier 1888. Mort de l'abbé N.-T. Hébert, curé de Kamouraska. Mgr Benjamin Paquet partira demain pour assister à ses funérailles⁷⁸.» On notait par ailleurs beaucoup de neige et une tempête durant plusieurs jours.

Plusieurs journaux ont parlé ensuite des funérailles du curé Hébert, en particulier le *Courier du Canada* (Québec), *La Gazette des Campagnes* (La Pocatière) et *Le Jour* (Fraserville). Voici des extraits de la *Gazette des Campagnes*.

Nous avons aujourd'hui la douleur d'annoncer le décès du révérend M. Hébert, curé de Kamouraska, ami dévoué et bienfaiteur de la *Gazette des Campagnes*.

C'est une perte bien sensible pour le clergé canadien dont il fut l'un des membres les plus dévoués au ministère sacerdotal qu'il exerçait avec le plus grand dévouement, depuis au-delà d'un demi-siècle; ce doit être pour le pays tout entier un deuil général, car le dévouement de ce vénérable prêtre à la cause de la colonisation et de l'agriculture le classe au nombre des bienfaiteurs insignes de notre pays, notamment de l'immense vallée du Lac-Saint-Jean que son zèle a ouvert à la colonisation : de ces immenses vallées que lui-même avait abritées à l'ombre de la Croix en 1849, lors des premiers défrichements au Lac-Saint-Jean.

[...] Les funérailles du regretté M. Hébert, ont eu lieu vendredi, à Kamouraska, au milieu d'une pompe et d'honneurs funèbres dignes de la carrière de l'éminent défunt.

M. Hébert était l'une des plus pures, des plus belles et des plus sympathiques figures du clergé bas-canadien. Cinquante-cinq ans de sacerdoce, un zèle d'apôtre, des oeuvres fécondes pour l'Église et pour la Patrie, une universelle et légitime popularité, tel était le bilan de cette vie noblement remplie. M. Hébert était l'ornement du corps sacerdotal qui ressent vivement sa perte. Qui n'a rencontré et salué avec bonheur, dans les réunions ecclésiastiques, ce prêtre vénérable et bon dont l'humeur charmante et l'enjouement mettaient leur note aimable partout où il paraissait ?

Il n'est plus ce saint pasteur, qui s'est dépensé sans compter pour son troupeau. Et le concert d'éloges et de regrets qui s'élève sur sa tombe commence déjà pour lui le glorieux témoignage de la postérité.

77. Annales du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

78. «Journal du Séminaire de Québec», vol. 3, p. 272, ASQ. Mgr Benjamin Paquet avait déjà raconté ses belles soirées chez le curé Hébert (Chap. 14). Âgé de 56 ans en 1888, il était alors supérieur du séminaire et recteur de l'université.

[...] On remarquait au chœur, outre Son Éminence, M. le grand-vicaire D. A. Maréchal, de Montréal; M. le grand-vicaire Edmond Langevin, de Rimouski; Mgr Benjamin Pâquet, recteur de l'Université-Laval; Mgr Chs Ed Poiré, supérieur du collège de Ste-Anne et curé de cette paroisse; MM. les abbés P. E. Beaudet, de Cap-Rouge, et curé désigné de Kamouraska; Ludger Blais, curé de Fraserville; O. S. Brochu, curé de St-Denis; Ed. Demers, curé de St-Philippe de Néri; G. Proulx, procureur du Séminaire de Nicolet; T. Montminy, curé de St-Agapit de Beaurivage; J.-B. Blouin, curé de Ste-Hélène; J.-N. Maréchal, curé de Notre-Dame de Grâce, Montréal; Magloire Moreau, curé de Mont-Carmel; E. V. Dion, curé de la Rivière-Ouelle; L.-B. Hallé, curé de St-André; J.-N. T. Sirois, curé du Cap St-Ignace; G. de Lachevrotière, curé de Notre-Dame du Portage; J.-R. Desjardins, curé de Ste-Louise des Aulnets; J.-O. Soucy, vice-supérieur du collège de Ste-Anne; D. Pelletier, professeur de théologie au collège de Ste-Anne; D. Lefebvre, de St-Sulpice; le R. Père Boyer, O.M.I.; B.-P. Garneau, assistant-secrétaire de Son Éminence; G. Pelletier, vicaire de St-Alexandre; H.-A. Vaillancourt, vicaire à la Basilique Notre-Dame de Québec; A. Michaud, vicaire à St-Roch de Québec; C. Leclerc, vicaire à Fraserville; F.-X. Tessier et Clément Lévêque, vicaires de Kamouraska.

La famille du vénérable défunt était représentée par M. Étienne Hébert, l'un de ses frères, MM. A. Hébert, Béland, A. Fréchette, ses neveux, *etc.* Parmi les laïques nous avons remarqué : le docteur Sirois, shérif du district, Messieurs Paschal Taché, P. Chaloult, G. Lebel, avocats, Richard, M. D; Blagdon, M. D.; A. Dessaint, M. P.; Stanislas Dionne, Charles Dionne, marchands; C. Chapais, Ths. Chapais, rédacteur en chef du *Courrier du Canada*.

Le chœur de l'orgue a chanté la messe de *Requiem* et plusieurs morceaux funèbres. Deux voix de femmes ont rendu avec beaucoup d'expression un bel *O salutaris*.

Après le service et avant le *libera*, le cardinal a fait, en quelques mots, l'éloge du défunt. Nous croyons pouvoir dire que jamais Son Éminence n'a été mieux inspirée. Voici un court résumé de ses paroles :

«Mes frères,

«Il y a près de cinq ans, je célébrais avec vous dans cette église le cinquantième anniversaire de sacerdoce de votre digne curé. Alors tous les coeurs débordaient d'allégresse. Aujourd'hui nous sommes réunis autour de sa tombe, et il n'y a plus de place que pour les larmes et les regrets. Je n'entreprendrai pas l'éloge de votre pasteur défunt. Chacun de vous peut le faire mieux que moi. Il a été pour nous un bon pasteur, dans toute la force du mot. Nos maisons qu'il a visitées pendant trente-six ans, doivent être comme autant de sanctuaires où vivra son souvenir. Et dans cette église tout nous parle de lui; les fonts baptismaux où il nous a fait chrétien, nous ou nos enfants; la chaire où il nous a enseigné la parole de Dieu; le confessionnal où il a levé sur

nous la main qui pardonne; l'autel où il a offert pour nous le saint-sacrifice; la table sainte où il nous a distribué le pain des forts, où il a fait communier plusieurs d'entre vous la première fois.

«Pendant son zèle ne s'est pas borné aux limites de cette paroisse. Vous n'avez pas oublié que M. Hébert a été un apôtre de la colonisation, et que c'est en grande partie à ses efforts que l'on doit la fondation de la colonie du lac Saint-Jean. Il a ainsi servi, non-seulement une paroisse ou un comté, mais notre chère patrie tout entière. Vous ne lui devez pas de la reconnaissance seulement comme paroissien, mais aussi comme canadien.

«Je lis au-dessus du jubé ces paroles : *Au revoir au ciel*, Oui, *au revoir au ciel*, marchez, marchons sur les traces de votre curé défunt, afin de le rencontrer dans le séjour de la gloire. Marquez-lui votre gratitude par vos prières, malgré ses vertus, et la persuasion où vous êtes qu'il jouit déjà de la récompense éternelle; car Dieu trouve des taches dans ses anges, et le soleil même n'est pas pur à ses yeux.

«Maintenant il me reste à vous dire que j'ai choisi pour être votre curé, le révérend M. Beaudet, qui est à ma droite; il vous desservira avec le même zèle que son vénérable prédécesseur, et je suis sûr que vous l'accueillerez avec le même respect.»

Son Éminence, particulièrement vers cet endroit; *au revoir au ciel*, ne put contenir son émotion et ses larmes, qui se communiquèrent à l'auditoire. Touchant et éloquent hommage à la mémoire du saint pasteur!

Après le chant du *libera*, le clergé descendit du chœur, et l'on alla déposer la dépouille vénérée dans le caveau où elle reposera jusqu'au réveil universel, sous les voûtes de cette vieille église que M. Hébert a tant aimée. La funèbre cérémonie était terminée.

Pour nous, nous disons avec M. le rédacteur du *Courrier du Canada*, qu'il nous soit permis de déposer, à notre tour, sur cette tombe entr'ouverte, l'hommage de nos regrets et de notre gratitude. M. Hébert était un ami fidèle de notre oeuvre, et un ami personnel. Nous invitons tous nos lecteurs à lui donner le tribut de leurs prières⁷⁹.

Le successeur du curé Hébert, l'abbé Placide Édouard Beaudet, âgé de 41 ans, arriva à Kamouraska après avoir mis ordre à ses affaires à la cure de Cap-Rouge. Entre-temps l'abbé Clément Lévesque s'occupait de la cure. Il communiqua aux prônes les remerciements aux paroissiens «pour la bonne volonté déployée au presbytère et à l'église» à la mort de leur curé.

Il annonça, le 23 janvier, la mort de la soeur du curé Hébert, Henriette (âgée de 58 ans). On se souvient que le curé était allé la voir à l'Hôtel-Dieu, au mois d'octobre 1887. La mort du curé avait dû affecter profondément

79. *Gazette des Campagnes*, 26 janvier 1888.

Henriette qui se sentait alors doublement seule, puisque son époux, Adhémar Heath, était décédé en 1886 à l'âge de 43 ans. Il arrive souvent ainsi que des êtres chers se suivent dans la mort.

Plusieurs services religieux pour l'âme du curé Hébert ont été célébrés après sa mort. On les trouve mentionnés au livre des prônes. Il y en a eu un au couvent des religieuses de la Congrégation et un très solennel à l'église de Saint-Pascal où une grande foule est accourue, même de Kamouraska⁸⁰. Il y en a eu plusieurs à Saint-Louis, payés par des individus et des confrères éprouvés par cette mort⁸¹.

C'est probablement la famille d'Étienne Hébert, qui était sur place, qui a disposé des «linges et des hardes» du curé⁸². On lit dans le livre des prônes, le dimanche de la Sexagésime (avant le début du carême) : «On me prie de vous informer que la vente à l'encan des effets et du ménage de feu Messire Hébert commencera jeudi prochain à 9 hres. De plus, ceux qui ont des dettes ou réclamations à régler avec la *succession*, pourront le faire avec moi jusqu'à nouvel ordre. Je suis nommé procureur et exécuteur testamentaire afin de vous éviter des démarches⁸³.»

Le dimanche de la Passion (deux semaines avant Pâques), le desservant de Kamouraska écrit son prône dans son registre : «J'ai reçu un certain nombre d'images portant la date du décès de votre ancien curé. Comme il n'y en a pas pour tout le monde, je vais les distribuer durant la messe, en en donnant une à chaque banc.»

Finalement, une autre mention, au dimanche qui suit le jour de Pâques (Quasimodo) : «Jeudi de cette semaine, à 7½ hres, grand-messe de requiem pour le repos de l'âme de feu Messire Hébert. Messe recommandée par les maîtresses et les élèves de l'école du village.» Chacun se sentait en dette envers le curé Hébert et voulait lui offrir le tribut de ses prières.

Après l'incendie de l'église, en 1914, on a trouvé les corps du curé Hébert et de son frère Octave. Ils étaient protégés par un caveau de ciment et de brique sous le sanctuaire. Les chairs étaient réduites en cendre, mais

80. Livre des prônes à Saint-Louis-de-Kamouraska.

81. *Ibidem*.

82. Marie-Louise Hébert Fortin dit dans ses Mémoires : «Quand mon oncle le Curé Nicolas est mort, Auguste Hébert, garçon de mon oncle Étienne de Québec, nous avait envoyé une boîte, sur laquelle était écrit les mots «Souvenirs de notre oncle le Curé Nicolas». Parmi ces souvenirs, il y avait aussi dans cette boîte des couvre-lits, faits par ma grand'mère Hébert qui est morte au presbytère de Kamouraska; c'est aussi à ce presbytère où est mort le Curé Nicolas, où il était Curé. Ces couvre-lits étaient tous piqués à la main, dans ce temps là.» Marie-Louise avait donné le rabat du curé Hébert à Émile Fortin (qui l'a remis au Musée du séminaire de Chicoutimi). Mémoires..., *op. cit.*

83. Le curé Hébert avait nommé, dans son testament, les abbés Demers et Brochu, exécuteurs testamentaires. Il est probable que ceux-ci ont confié une partie de leur tâche au curé Beaudet mieux placé pour l'accomplir.

il restait les os recouverts de la chasuble et l'étole qui n'avaient pas été décomposés. Le tout fut remis dans un tombeau déposé actuellement sous la sacristie de l'église reconstruite⁸⁴. Il y avait aussi une épitaphe qui a été brisée dans les décombres. On y lisait le texte suivant, rédigé par le Cardinal Taschereau lui-même :

«Ci-gît
Le Rév. Nicholas T. Hébert
prêtre
curé de cette paroisse pendant 33 ans
Dévoué à son pays
Il fut un des apôtres de la colonisation
au Saguenay
Après une vie pleine de zèle
Et de charité
Il est mort
le 17 janvier 1888 âgé de 78 ans
R.I.P.⁸⁵»



Le curé N.-T. Hébert (Photo Livernois)

84. Ces renseignements m'ont été fournis par M. Joseph Després à Kamouraska.

85. ASLK, «Titres et divers papiers» (coffre aux écus).

LAURENT TREMBLAY, O. M. I.
D. PH.

Le Curé Hébert

DRAME SOCIAL EN TROIS ACTES
AVEC ÉPILOGUE



(Tous droits réservés)

ÉDITÉ PAR
Le Comité de Notre-Dame d'Hébertville des fêtes
du centenaire du Saguenay
NOTRE-DAME D'HÉBERTVILLE, P. Q.

Pièce de théâtre jouée périodiquement depuis 1938 dans plusieurs villes.

16

Perspective globale

Portrait moral	p. 378
Témoignages particuliers	p. 380

16

Perspective globale

En guise de conclusion, il convient de jeter une sorte de regard de récapitulation sur la vie à la fois simple et pittoresque de cet entreprenant curé que fut Nicolas-Tolentin Hébert.

Nicolas était l'aîné d'une famille de sept garçons et six filles. Né en 1810, il a été l'espoir de son père qui exerçait déjà dans la société un rôle important, comme architecte, député, capitaine de milice tout en étant agriculteur. Nicolas a travaillé sur la terre familiale qui s'étendait au bord du fleuve au milieu d'une colonie d'Acadiens revenus d'exil.

Il manifesta très tôt de l'intelligence, de la sagesse et de la vertu. Inconsciemment, une influence s'exerça sur les autres membres de la famille, comme c'est souvent le cas chez les aînés. Son choix de devenir prêtre n'altéra pas les espoirs de Jean-Baptiste Hébert sur lui. Au contraire, Jean-Baptiste Hébert et Judith Lemire étaient des parents très chrétiens et fervents. Nicolas garda de l'intérêt pour les activités sociales : la politique, l'architecture religieuse, le bien-être social des populations, mais son idéal majeur fut la prêtrise dès ses premières années scolaires. Ces intérêts ont largement contribué à forger la riche et forte personnalité du curé Hébert, son ouverture d'esprit et la détermination de son engagement religieux et social.

L'éducation du curé Hébert s'est en grande partie faite au séminaire de Nicolet et au séminaire de Québec où l'influence de ses maîtres et de ses confrères ont joué un rôle : il y avait parmi eux des gens des Maritimes, des États-Unis, de la France... Le curé Hébert y a appris à vivre sans discrimination, dans la tolérance et l'harmonie.

Le père du curé Hébert était sollicité par les évêques pour la construction d'édifices religieux : Mgr Denaut, Mgr Plessis, Mgr Panet, Mgr Signay... étaient familiers avec cet homme. Ils venaient à Nicolet et sur le site des constructions où le curé Hébert était souvent présent (comme sur le chantier du grand séminaire de Nicolet). Cet environnement, où l'initiative et l'esprit d'entreprise rayonnaient, a sans nul doute marqué son enfance et exercé une influence indéniable sur sa vie de bâtisseur.

Sa carrière de vicaire à la cathédrale de Québec, de 1833 à 1840, auprès de l'évêché et d'un port hétéroclite, de renommée mondiale, devait meubler encore sa personnalité d'expériences multiples. Ses onze années à la tête d'une jeune paroisse rurale, Saint-Pascal-de-Kamouraska, l'ont ensuite sensibilisé aux grands besoins de l'agriculture et de la colonisation, qui étaient les problèmes majeurs de la société d'alors : c'est de là que germa son projet d'ouvrir le Lac-Saint-Jean au peuplement.

À Kamouraska, il continua son travail entrepris au Lac-Saint-Jean, tout en s'occupant de sa paroisse, où son frère l'abbé Octave le remplaçait au besoin. C'est de Kamouraska qu'il rayonna davantage et prit une stature nationale, non seulement à cause de ses travaux au Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais aussi par le rayonnement de sa personnalité et l'«amabilité» de son caractère dans les nouveaux défis sociaux qui se présentaient.

Portrait moral

Au premier tome¹, nous avons esquissé les grands traits de caractère du curé Hébert qui s'étaient déjà imposés aux yeux de tous avant 1852 et qui ne se sont pas démentis jusqu'à la fin de sa vie. En faisant maintenant état des témoignages qui lui furent rendus pendant et après sa vie, on peut donc retracer l'image globale de ce personnage.

Quand le curé Hébert est arrivé à Kamouraska, à l'automne 1852, pour prendre charge de sa cure, il devait remplacer un curé fort compétent et minutieux dans son travail. Il avait déjà dû lui prêter main-forte plusieurs fois car le curé Routier se disait affecté par le climat difficile de la mer²; il réussira très bien à Lévis où il organisera l'éducation et introduira les Religieuses de Jésus-Marie de Lyon. Le curé Hébert a vite gagné le cœur des Kamouraskois, grâce à son bon caractère et à son dévouement, même s'il devait s'occuper en même temps d'une autre paroisse, au Lac-Saint-Jean. Sa politesse et son respect des autres lui gagnèrent facilement ses paroissiens.

Ceux-ci s'attendaient surtout à ce que leur curé soit un homme de prière, qui puisse les rapprocher de Dieu. Ils ne furent pas déçus. Si le curé Hébert aimait l'action, il était avant tout l'homme du culte qui leur donnait l'exemple de la piété. On sait qu'il ne manquait pas la récitation de son bréviaire et qu'il disait sa messe même dans les forêts du Lac-Saint-Jean, avec les colons. Il trouvait même moyen d'y faire sa retraite annuelle, quand il ne pouvait pas la faire avec ses confrères. Il se recommandait, dans ses lettres, aux prières de ses correspondants et leur demandait de remercier Dieu avec lui pour ses bienfaits.

Ses frères et ses sœurs avaient appris de lui la confiance en la divine Providence dont ils parlaient souvent. Le «doyen», comme ils disaient, était

1. *Le curé Hébert*, t. 1, p. 379-380.

2. Alexandre Paradis, *Kamouraska 1874-1948*, rééd. 1984, p. 129.

leur modèle. Malgré tout, le curé Hébert était d'une grande humilité et simplicité de vie. Il donnait tout ce qu'il avait au culte et aux nécessiteux.

Par ailleurs, il était ce qu'on appelle «un bon vivant». Il aimait les bons repas et les conversations pour le plaisir. Il ne s'est jamais pris pour un héros, car il était certain que le mérite de ses oeuvres revenait à Dieu et à ses compagnons de labeur. Ce désintéressement lui donnait une sorte de paix et de sérénité. Tous parlaient de lui comme d'un homme joyeux et affable.

La compétence qu'on lui reconnaissait partout était dans le domaine de la comptabilité et du calcul. Durant ses années d'études au séminaire de Nicolet, il était, en même temps, économiste du séminaire. Quand il sera curé à Saint-Pascal ou à Kamouraska, l'évêque insistera pour qu'il s'occupe lui-même de la comptabilité de la fabrique, plutôt que de laisser faire les marguilliers³. Quand il y avait des travaux à faire à l'église ou des constructions pour la fabrique, l'évêque demandait aussi que le curé Hébert prenne en main les affaires comptables, ce qui serait étonnant de nos jours. Le travail précis et soigné du curé Hébert assurait pour l'évêque une sécurité dans les affaires paroissiales. Cela n'empêchait pas les marguilliers de remplir leur rôle de contrôle. Eux-mêmes ne demandaient pas mieux que le curé Hébert gère les finances.

Ce talent, le curé Hébert l'avait appris de son père. Comme entrepreneur célèbre, celui-ci était continuellement demandé pour faire des soumissions et fournir le coût exact des entreprises. Il avait la réputation d'un ouvrier honnête et peu coûteux.

Le curé Hébert a bien appris de son père. L'habitude des chiffres lui a donné une sorte d'objectivité pratique dans ses conversations et dans ses comportements. Cela l'a bien servi aussi dans l'administration. Il a été, dit Jean-Charles Magnan, «un organisateur hors pair; homme d'affaires et réaliste avisé, il a consacré le meilleur de lui-même en faveur des colons⁴.» Il était le chef qui connaît le chemin et le montre aux autres. De plus, il était vaillant et le premier à mettre la main à la pâte.

3. Le 24 juin 1860, Mgr Baillargeon écrit dans le livre des Marguilliers de Kamouraska : «Nous avons réglé et ordonné ce qui suit... Persuadé comme nous le sommes et comme nous avons pu nous en convaincre, par l'inspection des comptes de cette Fabrique, que le mauvais état de ces affaires, que nous venons de signaler, vient de ce que M. le curé a cessé depuis plusieurs années de tenir les comptes et, par là-même de suivre de près les affaires temporelles de l'Église, à compter du 1^{er} janvier de l'année prochaine, et plus tôt s'il se peut convenablement, les susdits comptes soient remis entre les mains du dit curé qui, de concert avec le marguillier en exercice, travaillera en toute diligence à faire entrer tous les comptes dûs à la Fabrique et par là à remettre l'ordre dans ces affaires». Le 20 juin 1865, Mgr Baillargeon écrit dans le même livre : «Nous sommes heureux de voir que, conformément à l'ordonnance de notre dernière visite, la tenue des dits comptes a été confiée de nouveau à M. le curé; et de constater, en conséquence le rétablissement de l'ordre et une amélioration dans les affaires de la fabrique.» Il faut dire, qu'avant 1860, le curé Hébert a été accaparé par les affaires du Lac-Saint-Jean.

4. Jean-Charles Magnan, agronome et directeur de l'enseignement agricole au Québec, dans son livre, *Le monde agricole : précurseurs et contemporains*, Montréal, 1972, p. 36-37.

Ses lettres sont toujours écrites correctement, même s'il les écrit parfois du fond des bois. Il n'aime pas écrire cependant, comme il l'avouait à l'abbé Pilote, à qui il laissait volontiers cette tâche. Il a le mot juste et précis pourtant; souvent même le terme technique pour décrire les choses. Ses paroles sont mesurées et discrètes. Il ne verse pas dans le verbiage et l'intimisme. Son écriture est ferme et sans rature et dénote une énergie naturelle, même à la fin de sa vie.

Il a un souci de perfection qui se manifeste surtout dans l'art. Il aimait l'architecture et la liturgie, la belle musique et le chant.

Témoignages particuliers

Pour clore cet exposé sur la figure éminente du curé Hébert, rien comme les témoignages de gens qui l'ont coudoyé et qui ont été à même d'apprécier ses valeurs humaines. D'abord Frédéric Bolduc et Antoine Hudon qui ont été ses compagnons de travail à Hébertville.

Frédéric Bolduc parle de l'établissement du curé Hébert au Lac-Saint-Jean : «Son courage patriotique et son dévouement se sont montrés à l'oeuvre de ce nouvel établissement... Tous les genres de souffrances ont été son partage; il a supporté la disette de nourriture, les piqûres des insectes, le coucher sur la dure pendant un laps de temps bien long, et il a su débrouiller toutes les petites tracasseries locales pour maintenir la bonne harmonie.⁵»

Antoine Hudon, qui était à l'inauguration du monument Hébert en 1926, a raconté ses souvenirs depuis le premier hiver passé avec le curé en 1849 au Lac-Saint-Jean. Le narrateur de l'inauguration du monument écrit, à propos de Hudon : «Il a conservé de ces années lointaines une vénération, une confiance sans borne à son intercession, et il raconte maints accidents dont lui ou d'autres furent tirés par la prière de M. Hébert. Quand il en parle, il dit toujours : *le bon monsieur Hébert.*⁶»

Les oblats de la Grande-Baie parlaient toujours aussi du «bon M. Hébert». Nous avons vu également les éloges qu'en faisaient les évêques et l'Association de L'Islet et Kamouraska, et les hommages de son ami le notaire Petrus Hubert. Les Mémoires des membres de sa parenté, Marie Louise et Edmond Hébert... ont été déjà cités. À ses Noces d'or, on parlait des vertus du curé Hébert, après 73 ans.

Dans le journal des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame à Kamouraska, on lit le 12 octobre 1887, quelques semaines avant la maladie du curé Hébert :

Anniversaire de la prêtrise de M. le Curé. Nous le célébrons avec tous les apprêts d'une grande et joyeuse solennité. Les élèves témoignèrent leur respect et rendirent leurs vœux de fête par des

5. *Bulletin de la Société Historique du Saguenay*, 5 octobre 1955, no 22, p. 14-15.

6. André Laliberté, *Les fêtes du Monument Hébert*, Chicoutimi, 1926, p. 35.

chants et des petits dialogues de circonstance. Le lendemain notre pieuse chapelle étincelait de parure et de lumière. Il y eut chants pieux et prières ferventes pour la conservation de celui que nous fêtons. La sainte messe fut suivie du déjeuner de famille auquel assistèrent les deux soeurs de la Providence. Ma Soeur Antonin qui est d'une grande gaîté a raconté des histoires qui ont fait rire M. le Curé aux larmes, ce qui d'ailleurs lui est assez naturel. Vers 9 heures un minot de pommes est adressé aux élèves qui font bon marché de leur palais pour se livrer aux courses, aux jeux et aux promenades⁷.

L'annaliste du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Charles Trudelle, v.g. supérieur, 1878-1886) écrit :

Monsieur Hébert était un apôtre de la colonisation. Son nom vivra dans la vallée du Lac-Saint-Jean. C'était un type de gentilhomme, un prêtre sympathique, hospitalier, vénérable, dont l'humeur charmante et l'enjouement mettaient leur note aimable partout où il paraissait. Il était ami sincère du collège. Nous nous rappelons l'avoir vu assister à ces soirées intimes qui avaient lieu autrefois chez les écoliers – dont la chanson, la danse et l'histoire pour rire faisaient tous les frais⁸.

La *Gazette des Campagnes* écrit en 1888 : «La perte de ce vénérable et saint prêtre, qui a rendu son âme à Dieu, est vivement sentie par les paroissiens de Saint-Louis-de-Kamouraska qui pendant près de trente-six années le voyaient accomplir avec le plus grand zèle la sublime mission de les guider dans le chemin du ciel⁹.»

Rameau de Saint-Père parlait de «l'abbé Hébert, l'excellent et célèbre curé de Kamouraska¹⁰.» Mgr Thomas-Grégoire Rouleau parlait du curé Hébert comme étant «le prêtre le plus poli de son temps¹¹.»

-
7. Archives de la Congrégation Notre-Dame, Montréal, Journal du couvent St-Louis de Kamouraska.
 8. Annales du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, p. 32, et Lebon, t. 2, *op. cit.*, p. 78.
 9. *Gazette des Campagnes*, 22 janvier 1888, p. 106.
 10. Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique*, t. 2, Paris/Montréal, 1889, p. 214.
 11. Archives de la Société Historique du Saguenay, Dossier 98, pièce 10. Mgr Thomas-Grégoire Rouleau était principal de l'École normale Laval, ayant succédé à Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi en 1888. Il a fondé à Mistassini le monastère des trappistes devenus des pionniers de l'agriculture au Lac-Saint-Jean. Né en 1851 et décédé en 1928, il a été honoré par le Saint-Siège du titre de protonotaire apostolique.

Eugène Rouillard parle de «l'esprit de persuasion et d'intrépidité du curé Hébert». Un homme «dont la postérité gardera le souvenir». Il a fondé «la plus grande et peut-être la plus riche paroisse de la région¹².»

Mgr Victor Tremblay, de la Société historique de Chicoutimi, écrivait : «Prudent et avisé, précis dans ses vues, attentif au détail, absolument désintéressé – il payait ses versements comme actionnaire et prodiguait gratuitement ses services, – courageux et tenace, d'une droiture et d'une dignité conquérantes, paternel, sacerdotal partout, il a fait lui-même toutes les démarches importantes et conduit pendant cinq ans cette entreprise si compliquée [l'ouverture de la vallée du Lac-Saint-Jean]¹³.»

Jean-Charles Magnan a écrit encore : «L'abbé Hébert apparaît comme le modèle des prêtres colonisateurs et en plus le véritable fondateur de la paroisse d'Hébertville¹⁴.» L'abbé Alexandre Paradis, dans son livre *Kamouraska*, a écrit : «Ceux qui l'ont connu, et ils sont encore nombreux, nous parlent de lui avec une admiration sincère. Il était, nous répètent-ils, un coeur d'or, un prêtre distingué, un pasteur zélé, un grand patriote, un grand organisateur; il a ouvert la colonisation au Lac-Saint-Jean; il a été trente-six ans curé de Kamouraska¹⁵.»

Le curé Hébert a été actif dans la société de son temps, alors en pleine évolution. Il était le plus souvent au coeur de l'action dans les milieux religieux, culturels et même politiques.

Une force se dégageait de sa personne, qui était la force du croyant sincère et de la bonté authentique. Cela explique que plusieurs se soient sentis attirés par lui et l'aient suivi dans ses entreprises audacieuses.

Sa joie de vivre et son accueil étaient légendaires. Le curé ouvrait sa porte aux plus malheureux et donnait facilement de ses biens.

Il n'était pas un rustre. Il avait acquis de sa mère la galanterie des seigneurs et de son père la distinction des majors.

Sans être un érudit, il était cependant très cultivé et averti sur les arts et les lettres. Au collège de Nicolet, à la cathédrale de Québec et dans Kamouraska, il était au milieu d'une élite qui recherchait sa compagnie. Son goût du travail bien fait lui venait de son père architecte et de sa mère qui savait si bien tisser la courtpointe.

Les valeurs de perfection et d'honnêteté des parents ont fructifié en lui. Ce sont des valeurs qui touchent la société, surtout quand elles sont mises à son service. La société est restée attachée au travail du curé Hébert.

12. *Bulletin de Géographie*, Québec, 1911.

13. *L'Action Catholique*, Québec, 25 sept. 1938.

14. *Le monde...*, *op. cit.*, p. 37.

15. Édition de 1984, p. 131.

Sans doute, n'était-il pas parfait. Pourtant, on a peine à lui trouver des défauts importants. Peut-être, comme les curés de son temps, était-il porté vers les belles églises et les déploiements liturgiques. Il faut dire que ses concitoyens avaient aussi cette fierté. Aujourd'hui, les temples trop vastes et les ornements trop riches nous interrogent à l'égard de la misère des pauvres. Mais à l'époque, il n'y avait guère de misère; l'amour de Dieu primait tout.

Heureuse époque où les gens étaient occupés à bâtir un pays neuf. Le curé Hébert fut une belle figure du XIX^e siècle. Il était pasteur du peuple et homme de Dieu.

17**Généalogies**

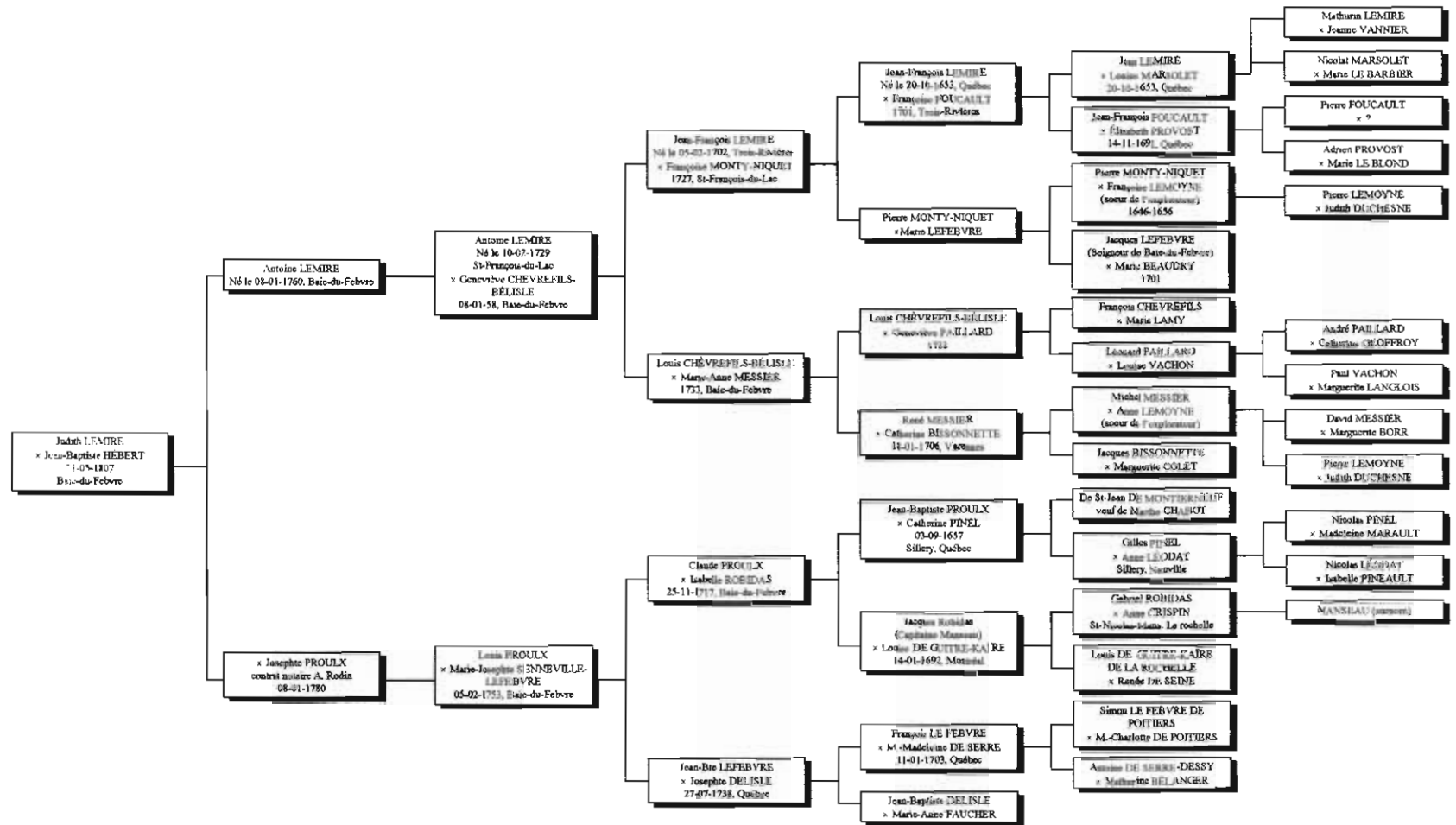
Ascendance de Judith Lemire, mère du curé Hébert	p. 397
Frères et soeurs du curé Hébert	p. 399
Les sept frères Hébert	p. 401
Babin, Vincent, Hébert	p. 403
Calixte Hébert et ses trois femmes	p. 405
Hébert, Milette, Dupont	p. 407
Alexis Milette et les Acadiens	p. 409
Descendants de Léonide Hébert et Philorome Gagné	p. 411
Famille de Léon Hébert et Marie-F. Piette	p. 413
Généalogie de Jean-Félix Langlais	p. 415
Pierre de Sales Laterrière	p. 417
Les trois frères Langevin	p. 419
Jean-Charles Chapais et Thomas Chapais	p. 421



À Hébertville, devant la première maison de Calixte Hébert, frère du curé Hébert.

De gauche à droite : Georges Hébert, dernier enfant de Calixte, Louisia Côté épouse d'un autre garçon de Calixte, Téléspore, Marie-Louise, soeur des précédents.
Devant elle, sa fille, Georgette, épouse de Willie Leclerc. (Photo : Émile Fortin)

ASCENDANCE DE JUDITH LEMIRE MÈRE DE N.-T. HÉBERT

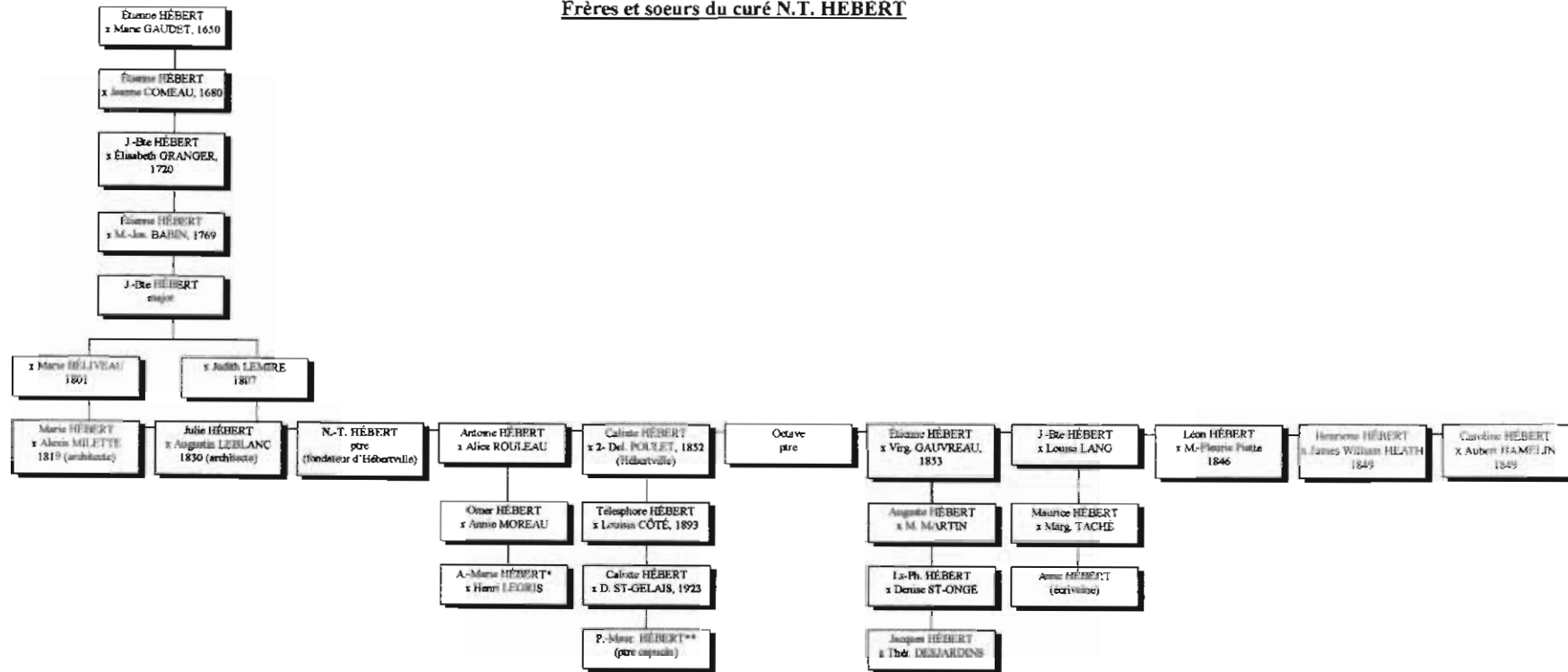




Jean-Baptiste Hébert, major, m. p.

(Collection de famille)

Frères et soeurs du curé N.T. HÉBERT



* Dernière propriétaire du " manoir Hébert " appartenant à la famille Hébert (à Saint-Grégoire, Bécancour)

** Auteur du présent travail.

— Voir F. L. Desaulniers, " Les vieilles familles d'Yamachiche ", t. 4, Pigeon, Montréal, 1908 les Hébert Aussi, Mgr Moïse Proulx, Albert Labonté, Archinationales du Québec

— Les filles du major Jean-Baptiste Hébert avaient fait leur cours chez les Ursulines de Trois-Rivières Les garçons avaient fait leur cours classique au collège Nicolet, sauf le dernier, Jean-Baptiste, qui fit son cours au collège Sainte-Anne de la Pocatière.

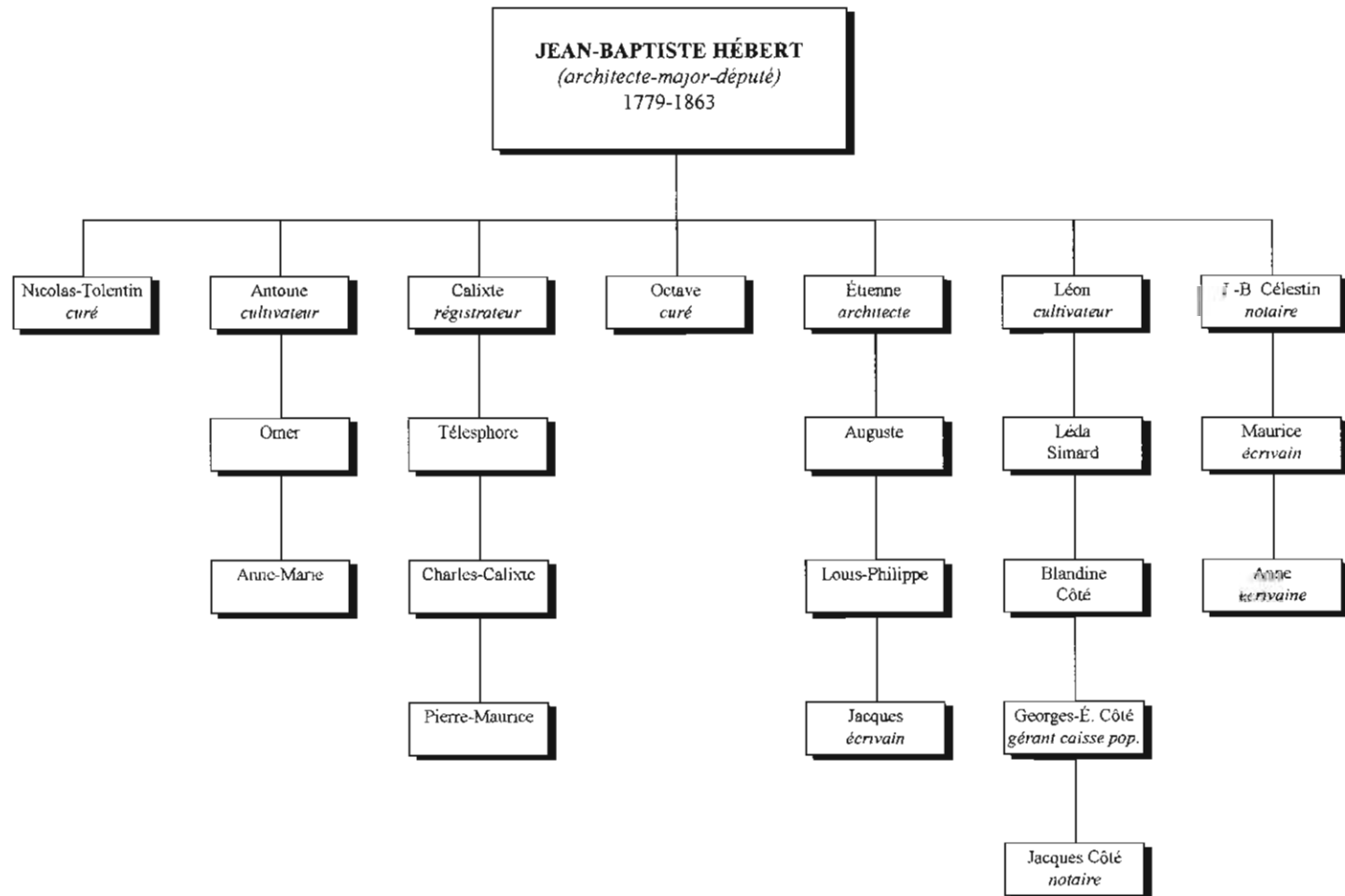
— Les dates sont celles des mariages.



Étienne Hébert, architecte

(Collection de famille)

LES SEPT FRÈRES HÉBERT

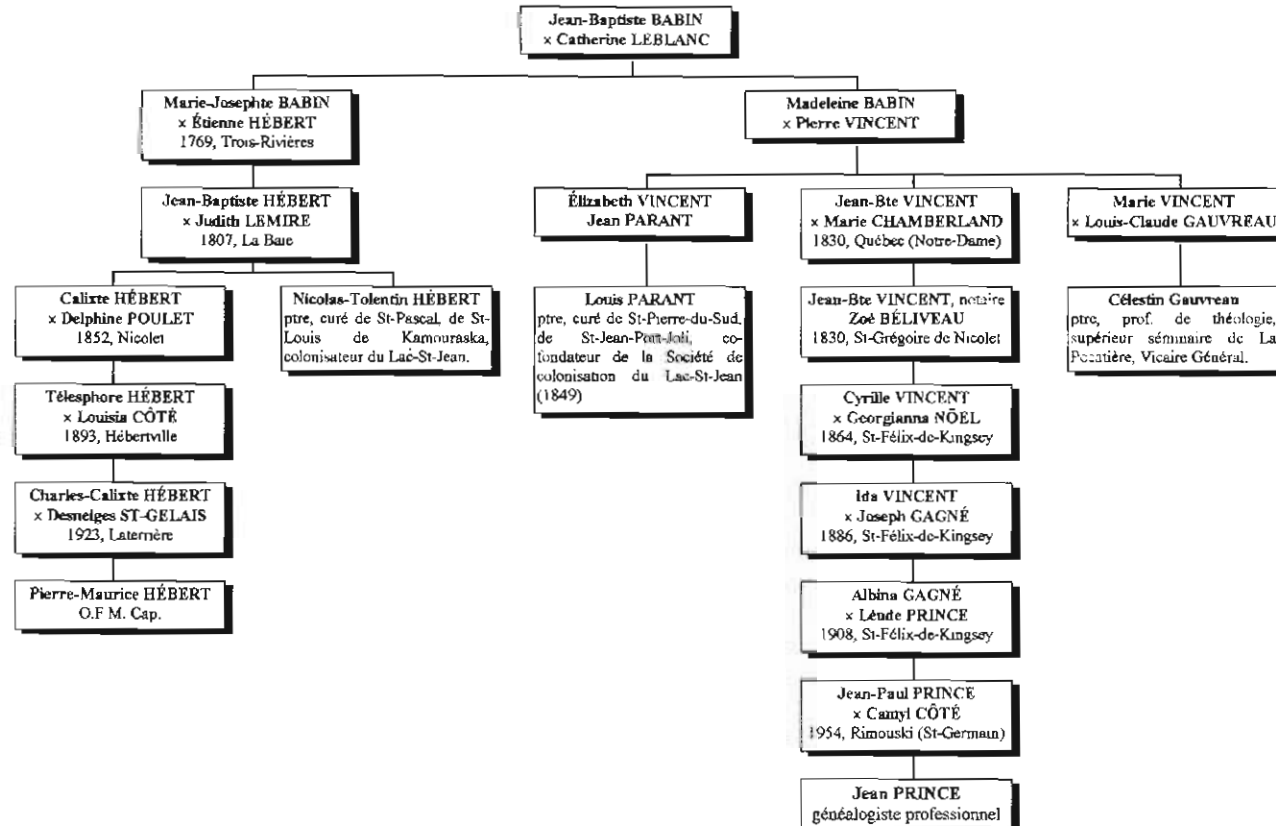




Virginie Gauvreau, épouse de Étienne Hébert

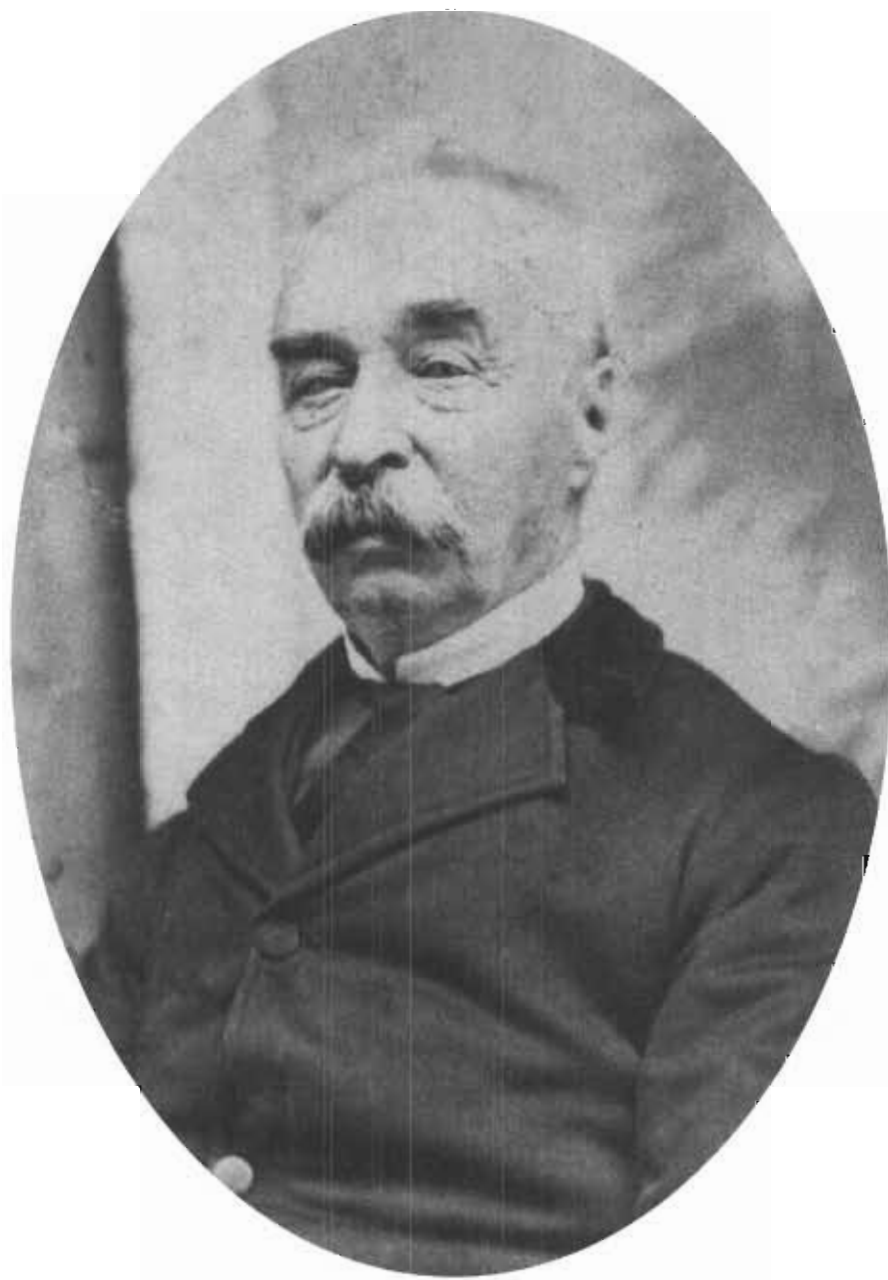
(Collection de famille)

BABIN, VINCENT, HÉBERT



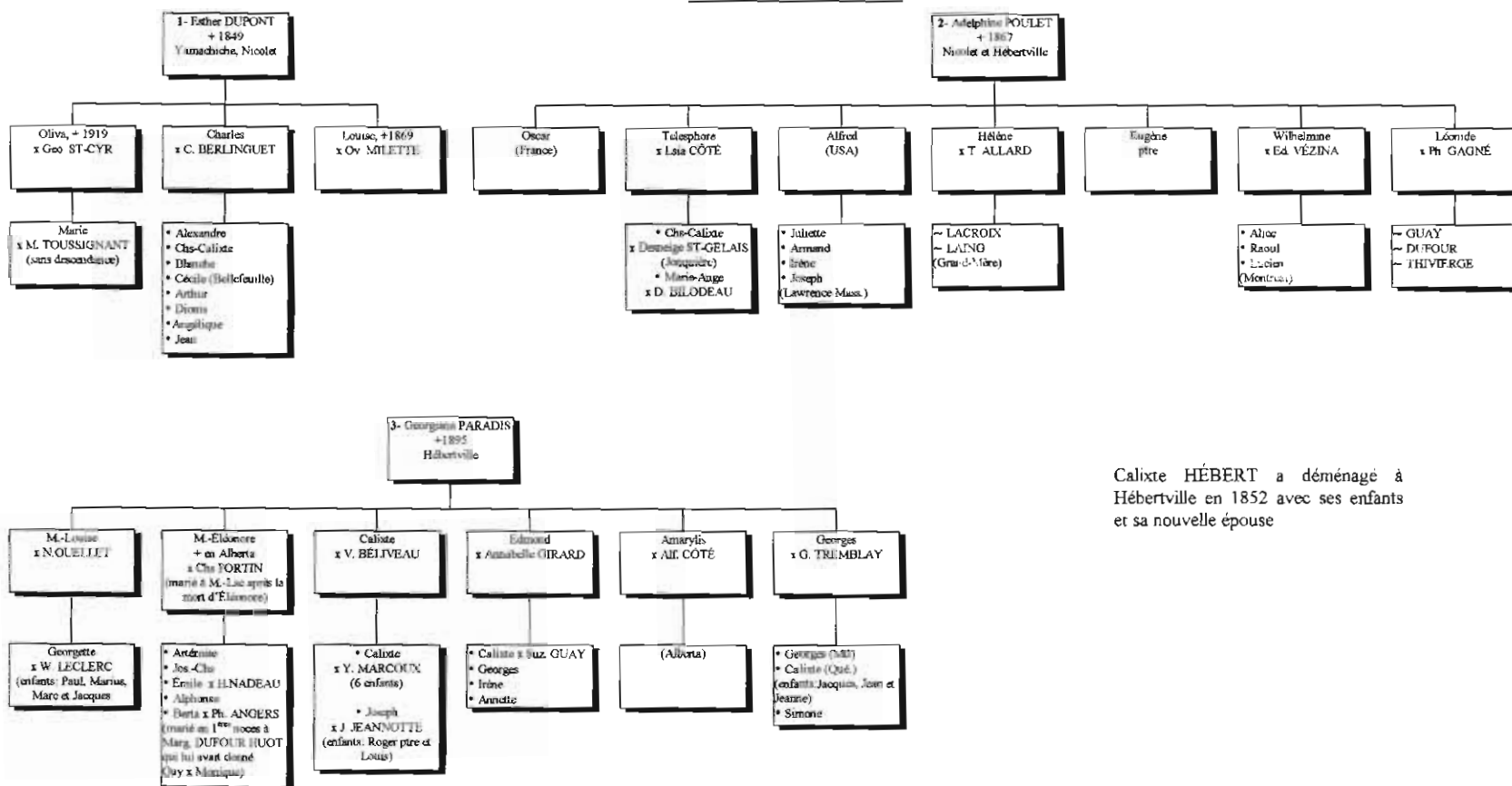
- **Madeleine Babin** est « tante Vincent » que le curé Hébert allait voir à Québec (tome I).
- **Louis Parant** et **Célestin Gauvreau** sont des cousins du curé Hébert

Réf. Jean Prince, généalogiste, " Jean-Baptiste Vincent 1804-1883 ", édition S.G.M. B.-F 1993.
Clément Vincent, " Carnet de famille " (réprographie) 1997 M. Vincent a été député et ministre.



Calixte Hébert

CALIXTE HÉBERT
+ 1897, Hébertville
ET SES TROIS FEMMES



Calixte HÉBERT a déménagé à Hébertville en 1852 avec ses enfants et sa nouvelle épouse

Dupont-Hébert finira la saison à Lanaudière

Made Laurier

PAUL DUPONT-HÉBERT quittera la direction générale du Festival international de Lanaudière à la fin de la saison 1989 pour occuper ses nouvelles fonctions comme chef du Service des émissions de variétés à la télévision de Radio-Canada.

« C'est avec regret que nous voyons partir M. Dupont-Hébert qui a consacré six ans de sa vie à la direction générale du festival de Lanaudière, a commenté au DEVOIR le père Fernand Lindsay, directeur artistique et fondateur du festival. Je suis certain qu'il saura mettre à profit sa compétence et sa vaste expérience dans son nouveau travail au réseau français de Radio-Canada. »

Le père Lindsay n'a pas été surpris de cette décision puisque dès son arrivée à Lanaudière, M. Dupont-Hébert lui avait signalé qu'il ne resterait pas plus que deux ou trois ans avec lui : « Et il est resté six ans et nous nous entendions très bien », d'ajouter le père Lindsay.

Ce dernier a tenu à préciser que son directeur général terminera sa saison à Lanaudière et il assistera très certainement au grand concert qui marquera l'ouverture officielle de l'amphithéâtre le 17 juillet.

Le directeur démissionnaire a annoncé sa décision au Conseil d'ad-

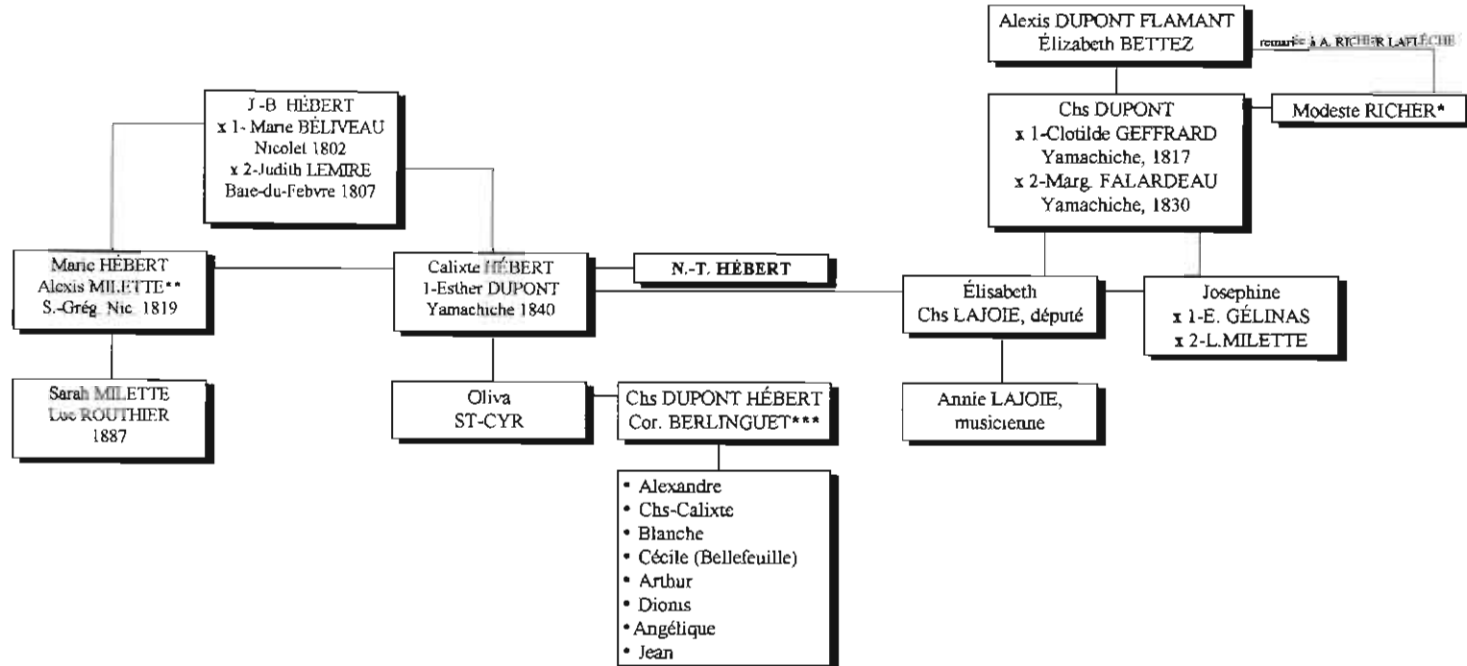


Paul Dupont-Hébert

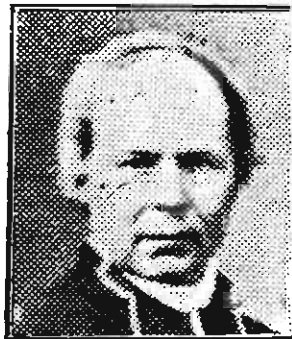
ministration du festival mercredi dernier et son président, M. René Charette, a admis que M. Dupont-Hébert ne pouvait refuser l'offre alléchante de Radio-Canada. « Je suis persuadé qu'il saura mettre à profit ses connaissances artistiques et culturelles dans son nouveau milieu », de dire M. Charette.

Le nom du successeur au poste de directeur général du Festival international de Lanaudière pour la saison de 1990 devrait être annoncé ces prochaines semaines.

HÉBERT-MILETTE-DUPONT



- * Modeste Richer était le neveu de Mgr Lafleche, évêque de Trois-Rivières. Il épousa successivement Marguerite Godefroy de Normanville et Mathilde Beaubien. Co-seigneur et commerçant important, il se dévoua à la cause des patriotes de 1837.
- ** Alexis Milette appartenait à une grande famille de la région de Yamachiche. Il avait un frère curé de Maskinongé, Augustin Milette, plus tard curé de Saint-Augustin. C'est le fils de son frère, Pierre, qui construisit le séminaire de Trois-Rivières en 1874. Lui-même fut un architecte et un sculpteur de grand talent. Il a même fondé une école-atelier où étudièrent ses frères Pierre et Bérnoni, de même que son beau-père, Jean-Baptiste Hébert. Le couple Milette-Hébert eut douze enfants et de nombreux petits-enfants (voir "Les Vieilles familles..." F L. Desaulniers, t. 3, p. 69). Nous avons cité une lettre de Sarah, mariée à Luc Routhier. La mère d'Alexis Milette, Judith Leblanc, était acadienne
- *** Corinne Berlinguet était la fille de François-Xavier Berlinguet et la petite-fille de Louis-Thomas Berlinguet, deux sculpteurs et architectes célèbres qui ont laissé des oeuvres à travers le Québec. À part de nombreuses églises, mentionnons des travaux à l'Assemblée Nationale et le Bureau de Poste de Sherbrooke. La soeur de Corinne, Èva Berlinguet, était la mère de Mgr Joseph Lemieux, évêque d'Ottawa. La famille Berlinguet-Dupont Hébert s'était fixée à Trois-Rivières.

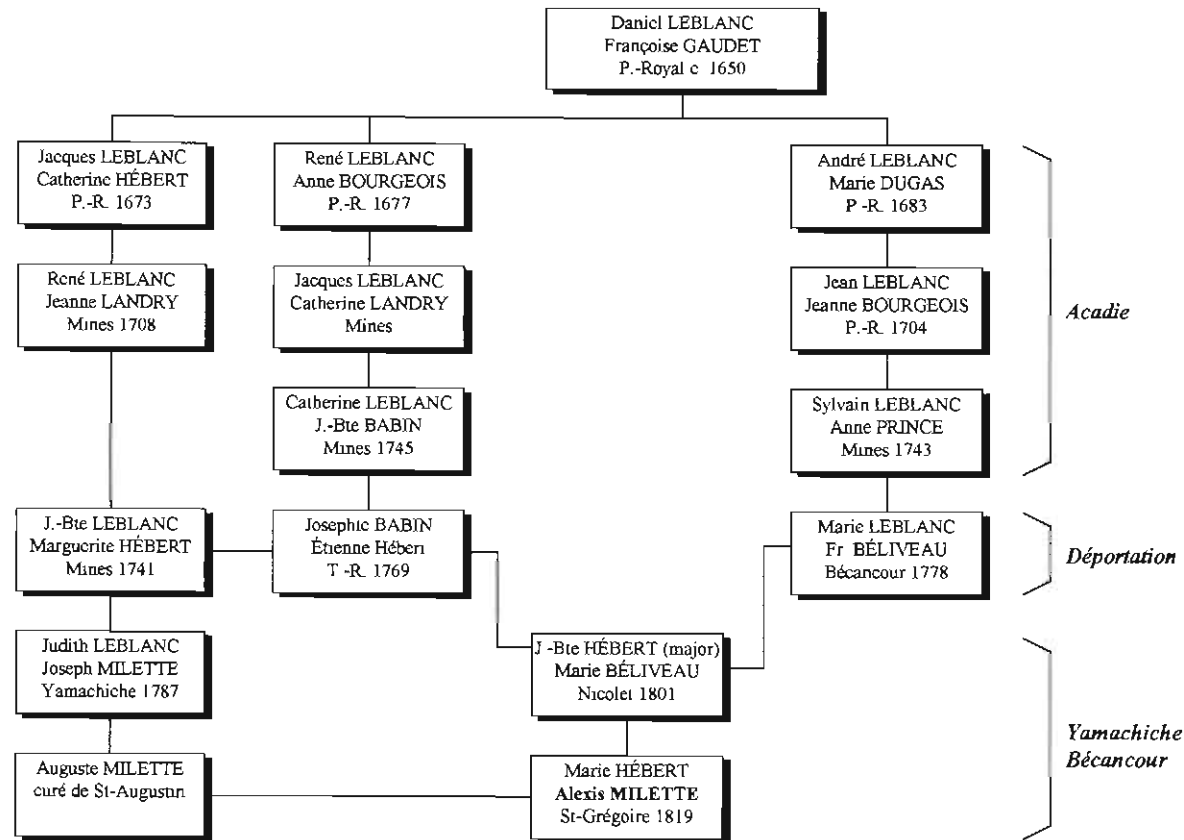


MILETTE (L'abbé Augustin), né à Yamachiche, le 10 septembre 1811, de Joseph Milette et de Judith Leblanc, fit ses études à Nicolet et fut ordonné, le 12 septembre 1842. Vicaire à Yamachiche (1842-1846); curé de Maskinongé (1846-1848), de Saint-Augustin-de-Portneuf (1848-1870), où il est décédé le 2 février 1870, succombant à une inflammation de poumons contractée au service funèbre d'un de ses paroissiens.

Curé Augustin (Auguste) Milette

Source : J.-B.-A. Allaire

ALEXIS MILETTE



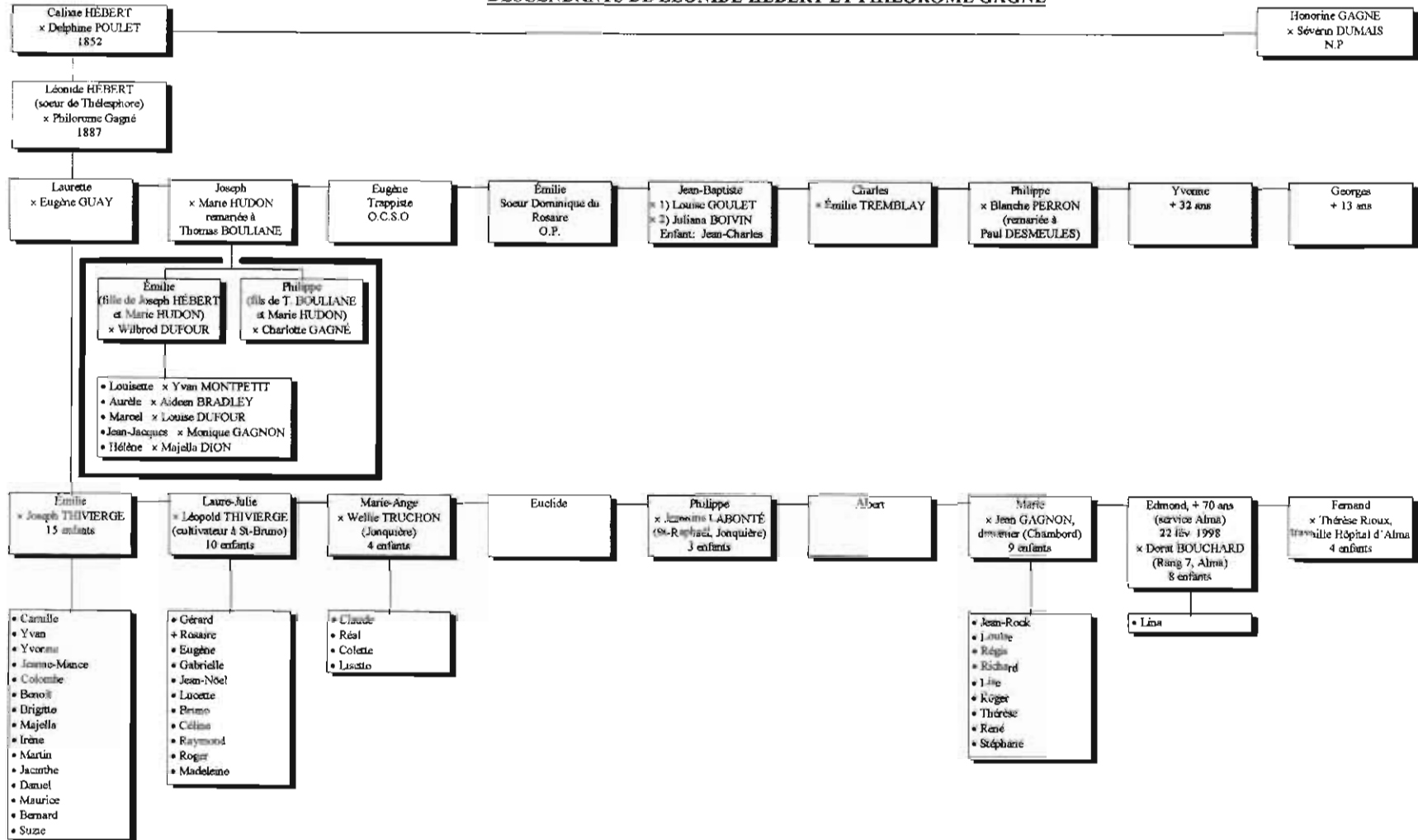
- L'endroit et la date du mariage sont indiqués.
- Alexis Milette et Marie Hébert (soeur du curé Hébert) ont obtenu une dispense « du degré de parenté qui se trouvait » entre eux. Marguerite Hébert était la soeur d'Étienne Hébert, un des quatre frères Hébert. Elle s'était déjà mariée en Acadie, où elle eut plusieurs enfants. D'autres sont nés au temps de la dispersion, en particulier à Boston. La famille s'est établie par la suite à Yamachiche, tandis que les quatre frères s'établirent entre Bécancour et Nicolet. (Réf. Desaulniers)

Léonide Hébert
(Collection Émile Fortin)



Philorome Gagné
(Collection Émile Fortin)

DESCENDANTS DE LÉONIDE HÉBERT ET PHILOROME GAGNÉ

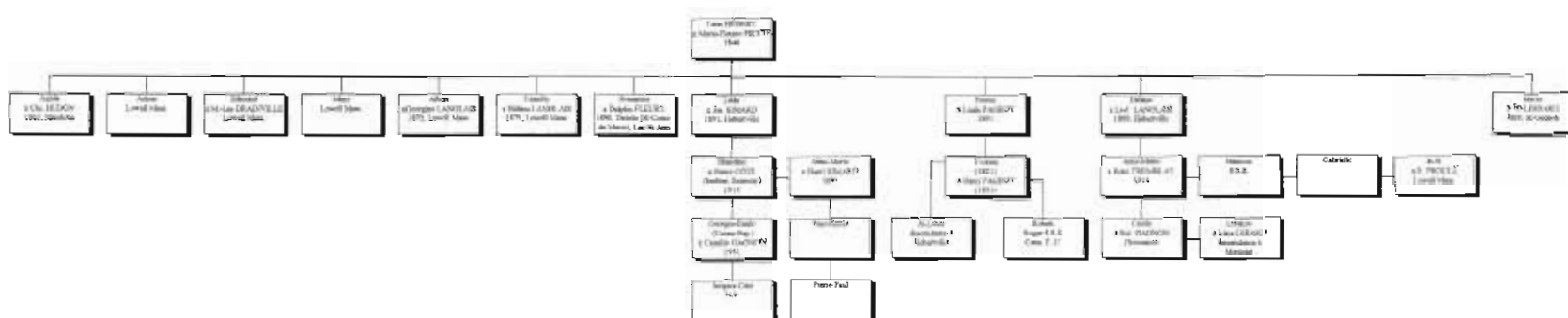




Léon Hébert

(Collection de famille)

LA FAMILLE DE LÉON HÉBERT ET MARIE PIETTE



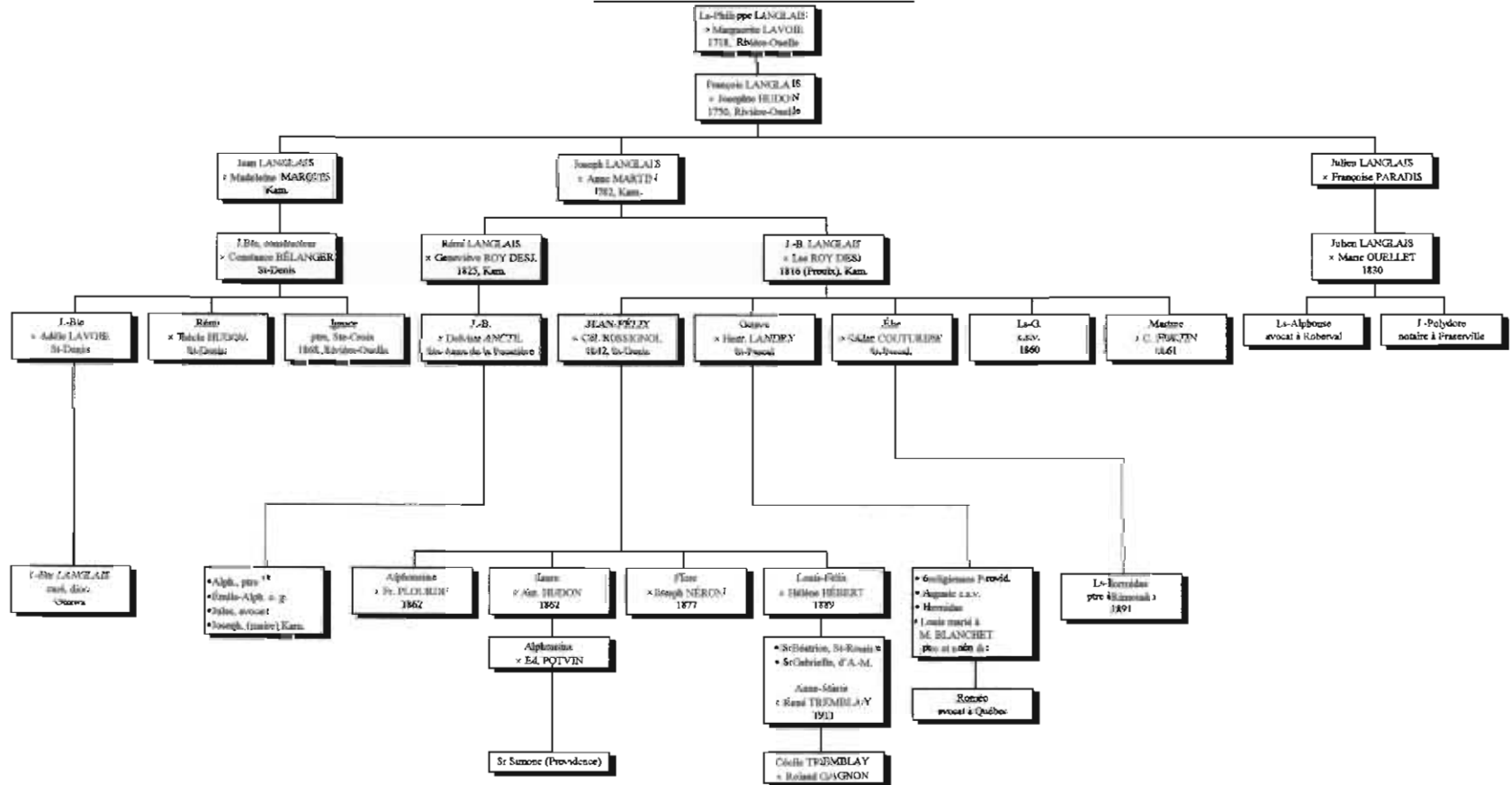
Léon HÉBERT est venu s'installer à Hébertville en 1861, à la demande du curé HÉBERT. Il venait de la maison ancestrale à Saint-Grégoire de Nicolet avec son épouse de Sorel et ses six premiers enfants. Une partie de sa famille émigra à Alma et aux États-Unis. Voir un long article sur l'histoire de cette famille dans Saguenavensia de janvier-mars 1995.



Louis-Félix Langlais et Héléne Hébert

(Collection de famille)

GÉNÉALOGIE DE JEAN-FÉLIX LANGLAIS

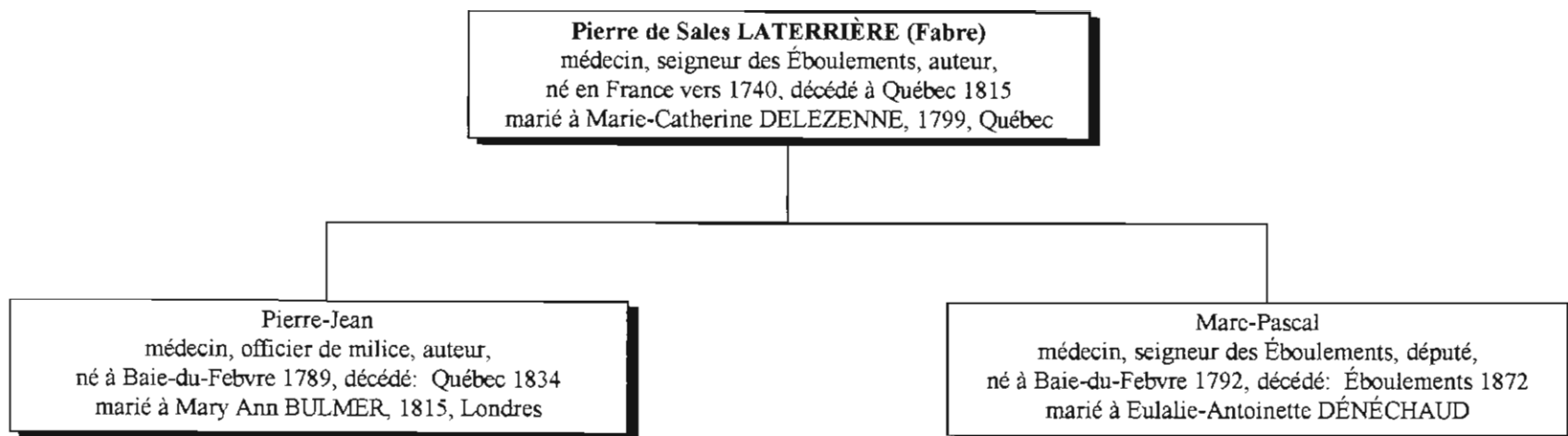


- Cousin germain du père d'Antonio LANGLAIS, juge, auteur de « *La famille Langlais* » dans " *MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE CANADIENNE-FRANÇAISE* " nos 130 et 131
- Source principale: " *Généalogie des familles de Rivière-Ouelle* " par Adolphe Michaud, 1908
- Les dates sont celles du mariage ou de l'ordination



Église de Laterrière, construite par Jean-Félix Langlais.

La paroisse s'appelait Grand-Brûlé, avant de prendre le nom de Laterrière en l'honneur de Marc-Pascal de Sales de Laterrière, député du Saguenay, de 1845 à 1851. (Photo : Jean-Paul Body)



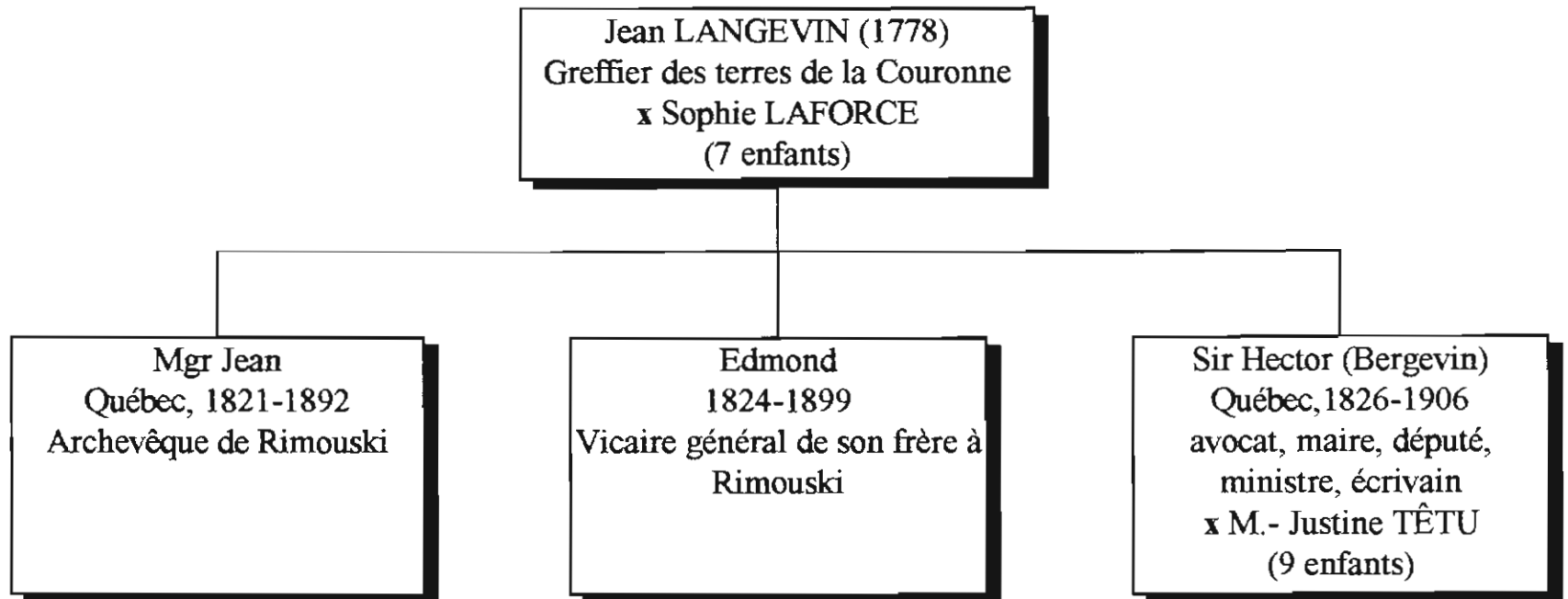
Source: DBC V, VI. X.



Jean Langevin père

(Source: *Amédée Désilet*)

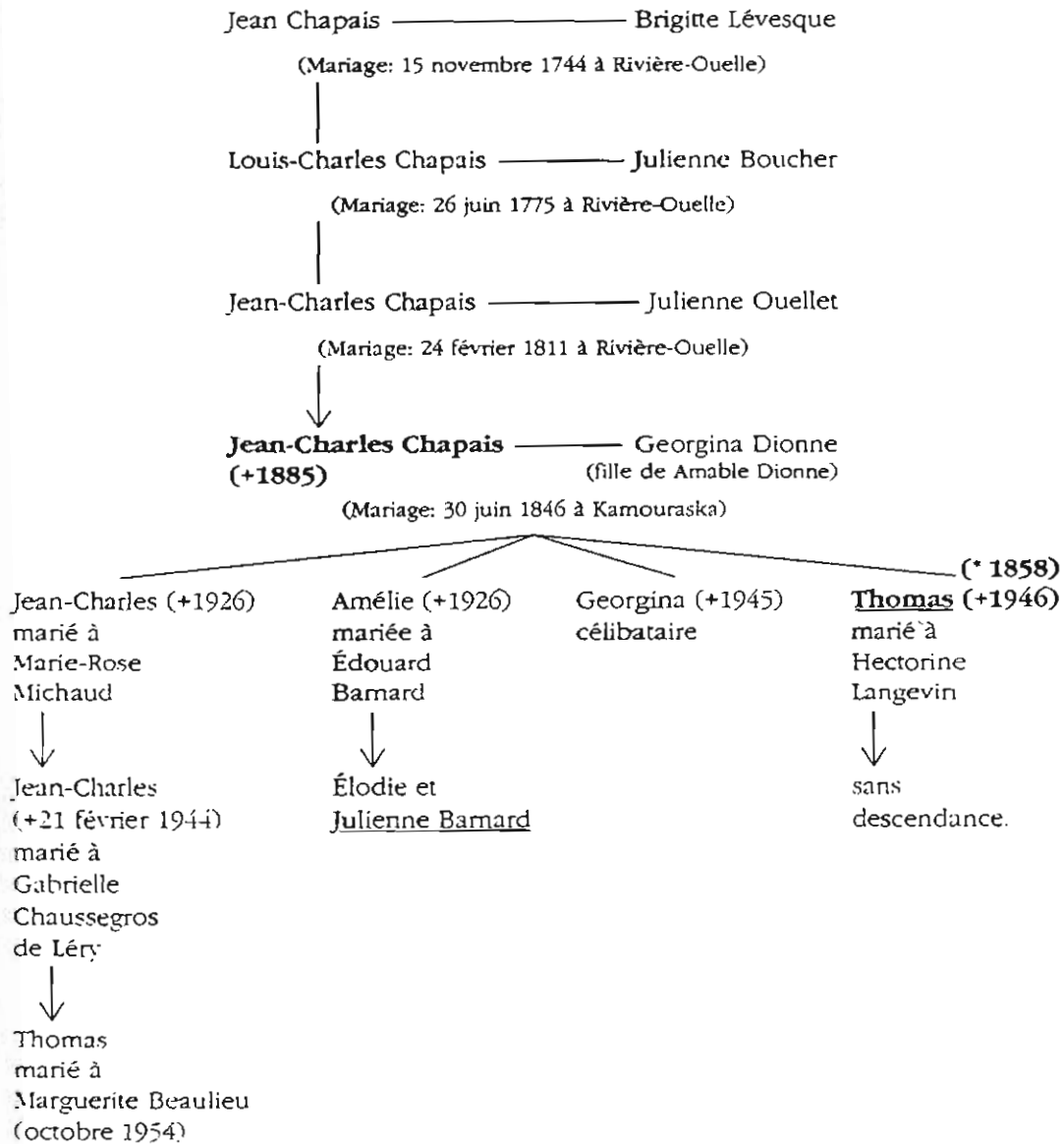
LES TROIS FRÈRES LANGEVIN





Hon. Jean-Charles Chapais, m. p. (A.S.N.)

Les Chapais

GÉNÉALOGIE / CHAPAIS / SAINT-DENIS

(Source: «Album d'un village, Saint-Denis de la Boutellerie 1841-1991»
Réf. Mireille D. Bérubé)

SOMMAIRE DES CHAPITRES

<p>1 Une ère nouvelle 11</p> <p>Les clans politiques 13</p> <p>Prospérité économique 15</p> <p>«Emparons-nous du sol» 19</p> <p>Townships et seigneuries 22</p> <p>Catholicisme au XIX^e 24</p> <p>2 Rayonnement de Kamouraska 29</p> <p>Description 31</p> <p>Une industrie remarquable 34</p> <p>Départ du curé Router 34</p> <p>Les constructions 38</p> <p>Nouveau presbytère 38</p> <p>Nouveau eouvent 42</p> <p>Rattrapage en éducation 45</p> <p>Les deux corporations 47</p> <p>L'Accueil au Curé Hébert 49</p> <p>Nouvelles d'Hébertville 50</p> <p>Le «Berceau de Kamouraska» 52</p> <p>3 Le plus grand défi 55</p> <p>Une entreprise patrinique 58</p> <p>Un choix judicieux des lots 59</p> <p>Le chichi des «patentes» 65</p> <p>L'avenir du Lac-Saint-Jean 69</p> <p>Correspondance Hébert-Pilote 73</p> <p>Lac-Saint-Jean et Haut-Saguenay 76</p> <p>Les chantiers du curé Hébert 78</p> <p>Une entreprise nationale 82</p> <p>Traversée du fleuve 85</p> <p>4 Sur le trajet d'un glacier 89</p> <p>Géomorphologie 91</p> <p>Un chemin mémorable ennoyé 92</p> <p>Auge et kettle 93</p> <p>Un projet de canal avorté 97</p> <p>Sur les hauteurs de Kénogamichiche 97</p>	<p>5 Chemin Kénogami 101</p> <p>1849, Le «Chemin Hébert» 104</p> <p>1850, De Laternière à la Grande-Baie 108</p> <p>1851-1853, Du Portage au Lac-Saint-Jean 110</p> <p>1854, Le curé Hébert «conducteur» du chemin 114</p> <p>1855-1858, Chemin fait jusqu'à Hébertville 116</p> <p>1859, La participation du gouvernement 122</p> <p>6 Calixte Hébert et Price 127</p> <p>Les affaires d'Hébertville 129</p> <p>Une comptabilité ordonnée 134</p> <p>Un lieu de ralliement 135</p> <p>Les privilèges de Price & Sons 136</p> <p>7 Le curé de Saint-Louis 145</p> <p>Léon Provaucher et Isidore Doucet : un litige 147</p> <p>Deux frères cadets dignes de leur aîné 148</p> <p>Un palais de justice actif 150</p> <p>L'école des frères 151</p> <p>La maison Chouinard 153</p> <p>Un jubé pour un orgue célèbre 155</p> <p>Grande-Baie, chef-lieu 156</p> <p>Pastorale à Saint-Louis 158</p> <p>8 L'Association de L'Islet et Kamouraska 163</p> <p>Structure de l'Association 165</p> <p>Sources des revenus 168</p> <p>Veute des lots 169</p> <p>Décision en faveur des pauvres 172</p> <p>Le tirage au sort 174</p> <p>Plaines et protestations 176</p> <p>Le grand déblocage 1860-1866 178</p> <p>Eutente sur les biens et les dettes 180</p> <p>Rôle du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière 189</p> <p>9 Patrimoine d'Hébertville 193</p> <p>Une église superbe dans la réserve 196</p>
---	---

L'intérêt stratégique des moulins	205	14 Voyage à Rome et en Terre sainte	329
La première école de la région	210	En Europe	332
Horace Dumais, chemin Québec-Lac-Saint-Jean	213	En Terre sainte	343
Mise au point	218	Retour à Kamouraska	345
		Hommage de la Gazette	345
10 La politique et les ultramontains	223	De S.-Pascal à Kamouraska	345
Affrontements politiques	226	En face du presbytère	345
Offensive des ultramontains	237	L'église et le couvent	346
Divergences des évêques	241	Les reliques de Saint Flavius	347
		Henriette et Adhémar Heath	348
11 Le collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière	245	«Petit voyage au Lac-Saint-Jean»	349
Origine	247	Le curé Hébert reçoit	352
La corporation	250	Kamouraska après 1880	353
L'abbé François Pilote	255	15 Vicaire général	355
Les crises	256	Titre honorifique	357
Le fonds d'Hébertville	260	Nomination au Cap-Trinité (1881)	358
Les squatters	263	Kamouraska se fait une beauté	360
Nouvel essor	265	Fêtes à Hébertville (1883)	362
Le monument Hébert	268	Cent prêtres aux noces d'or (1883)	364
		Chapais, Bruchési et son discours	367
12 Développement du Lac-Saint-Jean	273	Dernières années	370
Les causes	275	Testament (1887)	374
Fils d'un patriote	281	Mort du curé Hébert	376
Le Lac-Saint-Jean	281	16 Perspective globale	385
Un texte de N. T. Hébert sur l'éducation	282	Portrait moral	388
La science de l'agriculture	283	Témoignages particuliers	390
L'agricultursme	284	17 Généalogies	395
N.-T. Hébert au Lac-Saint-Jean	286	Lemire	397
Deux colonisations	289	Frères et sœurs du curé	399
		Les sept frères	401
13 Les prônes : journal des événements	297	Babin, Vincent, Hébert	403
Les années 1858-1860	299	Calixte et ses trois femmes	405
Mandements et eucycliques	304	Hébert, Milene, Dupont	407
Le grand feu de 1870	309	Alexis Milette et Acadiens	409
Léon XIII : les deux pouvoirs	313	Descendants de Léonide	411
La famille Hébert	313	Famille de Léon H. et M. Piette	413
«Lieutenant-colonel J.-B. Hébert»	313	Les Langlais	415
Judith Lemire	315	Les Laternière	417
Le curé Octave Hébert	317	Les Langevin	419
Aux États-Unis avec Basile Routhier	323	Les Chapais	421
La vie paroissiale	324		
Les Belcourt	325		

ILLUSTRATIONS

I - Portraits, paysages, vues

- Baillargeon, Mgr C.-F., 236
- Bateau au port, Québec et Montréal, 20
devant Québec, 86
lac Saint-Jean, 59
océanique, 333
Saint-Laurent-Saguenay, 51, 311, 312
- Belle Rivière, 28
- Bismarck, 342
- Bruchési, Paul, Mgr, 366
- Canot, arrivée à Hébertville sur la riv. des Aulnaies, 117
- Cap Trinité, statue N-D, 356, 359
- Chapais, J.-C., photo, 420
pages de son livre sur la forêt, 252
- Chemin Kénogami
longeant Kénogamichiche, 112
- Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
collège, 246, 248, 249
photos des professeurs, 224
- Côté, Louisa, 396
- Diligence, 21
- Dupont Hébert, Paul, 406
- Édémbourg, 336
- Évêché, dirigeants à Québec, 14
- Forêt, 252
- Gagné, Philrome, 410
- Gauvreau, Virginie, 402
- Hébert, Nicolas, 67, 382
Calixte, 139, 404; maison, 194, 307
Dupont, Paul, 406
Éteunc, 400
Georges, 396
groupe de voyageurs en Europe, 330
Hélène, 414
J.-Baptiste, 272, 398; maison, 294, 396
J.-Baptiste-Célestin, maison, 298
Le curé, tome I, 308,
Léon, 301, 412, emplacement, 307
Léonide, 410
Marie-Louise (mariée à Chs Fortin), 138
Octave, 67
photo, 382
- Hébertville
défricheurs, 77
église, extérieur, 200
lancement du tome I, 308
moulin en bas de la chute, 72
moulins, 70
premier établissement, 201; cabane, 219
subdivisions, 280
- Holmes, Jean, 16
- Kamouraska
carte du village, 37
couvent, 44
curés de 1709 à 1959, 146
église, extérieur, 41
plan de surface de l'église, 40
presbytère, 39
subdivisions, 278
vue du fleuve, 36
- La Pocatière, photo (église, collège), 246
- Lac Kéougam, photo, 54
- Lac-à-la-Croix, 96
- Langevin, Jean, père, 418
- Langlais, Louis-Félix, 114
- Langlais, Jean-Félix
- Laternière, église, 416
- Leclerc Georgette, 396
- Métabetchouan, poste, 68
carte, 276
- Milette, Augustin, 408
- Monument Hébert, 269
- Moulin à battre, 161
- Pie IX, 279, 342, 354
- Pilote, François, 254
- Pont flottant, 118
- Racine, Antoine Mgr, 302
Dominique Mgr, 302
- Radeau, 83
- Richard, Jos., n.p., 271
- Rimouski, vue du fleuve, 143
- Routes, Québec-Lac-Saint-Jean, 56
- Routhier, A.-B., 334
- Saint-Alphonse (Bagotville), église, 63
- Saint-Roch-des-Aulnaies, 142
- Tadoussac
église, 33
embouchure, 26
- Taschereau, E.-A., Mgr, 277
- Turgeon, Mgr P. F., 191
- Victoria, reine, 12
- Zouaves, 354

II - Cartes, plans

- Canal, 87
- Canton Hébert (cap Trinité), 359
- Chemin Kénogami, de Bagot à Ashuapmouchouan, 111
- Chemin Hébert, 102
- Coupe transversale, 98
- Entrepôts, 80
- Hébertville
 - centre en 1854, 64; en 1885, 211
 - chemin de fer, 274
 - emplacements de Calixte H. et Léon H., 307
 - réserve des moulins, 71
- Italie : États pontificaux, 351
- Kamouraska
 - église, plan de surface, 40
 - lieux d'intérêt, 37
- Lac Kénogami, avant l'élévation, 94
- Lac Ouhqui, 295
- Lac-Saint-Jean
 - région, 285
- Lafontaine, mer, 95
- Le Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - communes, 4
 - carte de Pascal Taché 1925, 60
 - deux régions, 17
 - fossé, 18, 93
 - «*Le Saguenay en 1851*», Ballantyne, 106
- Plaine d'Hébertville, 162
- Pont flottant, carte Labarre et Mézy, 119
- Routes, Québec-Lac-Saint-Jean, 56
- Rue Hébert à Métabetchouan, 276
- Terrain troué, 90
- Voie d'eau
 - du lac Kénogami au lac Saint-Jean, 18, 30, 100
- Voyage en Europe, itinéraire, 337

III - Généalogies

- Alexis Millette et les Acadiens, 409
- Babin, Vincent, Hébert, 403
- Calixte et ses trois femmes, 405
- Chapais, 421
- Descendants de Léonide Hébert et Philorome Gagné, 411
- Famille de Léon Hébert et Marie-F. Piette, 413
- Généalogie de Jean-Félix Langlais, 415
- Hébert, Millette, Dupont, 407
- Hébert, frères et sœurs, 399
- Hébert, les sept frères, 401
- Lemire, 397
- Les trois frères Langevin, 419
- Pierre de Sales Latarrière, 417
- Price, 140

IV - Tableaux

- Agriculture, manuel, 164
- Colons 1850-1851, 27
- Conducteur du Chemin Kénogami, 105
- Dupont-Hébert, 406
- Hébertville et ses subdivisions, 280
- Kamouraska et ses 17 subdivisions, 278
- «Le curé Hébert», pièce de théâtre, 383
- «*Le Saguenay en 1851*», couverture, 128
- Noctes d'or, livre à l'occasion des, 363
- Québec, évêques et premiers ministres, 19

INDEX

- Abatus, 81
 Académie de Kamouraska, 346
 Acadiens, 326
 Alma, 75
 Arcand, Olivier, 286
 Aulnaies, 121
 Baie d'Hudson, compagnie, 285
 Baie d'Hudson, 326
 Baillargé, Thomas, 8
 Baillargeon, Charles-François, Mgr, 9, 25, 159, 228, 237, 259, 268, 300, 303, 304
 Ballantyne, Duncan Stephen, 66, 73, 105, 107, 109, 199
 Beaubien, J. O., 116
 Beaubien, Narcisse, 331, 347
 Beaudet, Placide Édouard, 380
 Beaulieu, Thomas-Eugène, 374
 Béchard, Auguste, 372
 Bégin, Charles, 178, 371
 Bégin, Mgr, 239
 Bégin, Thomas, 250
 Belcourt, Georges-Antoine, 7, 326
 Belcourt, Onésime, 326
 Belle Rivière, 117, 121, 170, 205
 Belleau, Arthur, 325, 371
 Berlinguet, F. X., 197, 319
 Berlinguet, Thomas, 319
 Bismark, 341
 Blaiklock, Frédéric William, 214
 Blanchet, Amable, 372
 Blondeau, Charles, 375
 Blondeau, Eugène, 375
 Bolduc, Frédéric, 197, 209, 390
 Bon-Pasteur, religieuses, 241
 Bouchard, Gérard, 76
 Bouchard, Russel, 62
 Boucher de La Bruère, Claude-Pierre, 309
 Boucher, François, 61, 82, 116, 123, 158, 281, 357
 Bouchette, Joseph, 97
 Bouchy, Pierre-Henri, 258, 262, 340
 Boulane, Philippe, 206
 Bourget, Ignace, Mgr, 19, 241, 371 n
 Bourret, Amable, 48
 Bourret, Louis-Alexis, 58, 281
 Bouthillier, Thomas, 107, 114
 Brochu, C., 375
 Bruchési, Mgr, 10, 367, 370
 Boies, Arthur, 291
 Buteau, Félix, 265, 268
 C.N.D., 43, 346, 365, 375, 390
 Cacouna (Kakouna), 73
 Cap Trinité, 357
 Cascoua (Kaskouia), 114, 117, 120
 Casgrain, P.-F., 251
 Casgrain, Raymond, 46
 Catéchisme, 303
 Cauchou, J. Ithon., 66, 123, 175, 181, 182, 207
 Cavour, comte de, 305
 Cazeau, Charles-Félix, Mgr, 10, 25, 153, 239, 261, 347, 350, 357
 Chapais, Jean-Charles, 9, 123, 124, 178, 208, 220, 226, 237, 371
 Chapais, Thomas, 367
 Charland, Thomas, 241
 Chauveau, Olivier, 116, 181
 Chaux, pierre à, 121
 Chemin Kénogami, 350
 barrière, 350
 Chicoutimi, presqu'île, 76
 Chiniquy, Charles, 8, 49, 50, 300
 Chouinard, Pierre, 154
 Classiques, la querelle des, 226, 244
 Cloutier, Cléophas, 257
 Concile de Québec, 1851, 24
 Conroy, Georges, Mgr, 241
 Constantiu, abbé, 309, 310
 Constantin, Napoléon, 215
 Côté, Dany, 10
 Côté, Robert, 373
 Courier du Canada, 237
 Crémazie, Jacques, 166, 213, 286
 Dechêne, Louis, 84, 131, 176
 Delage, F.-X., 62, 124, 178, 220, 373
 Delamarre, Elzéar, 204, 362, 369
 Demers, Édouard, 375, 376
 Démocratie, 243
 Desbiens, localité, 169
 Deschênes, Louis, 76, 168
 Desjagné, Raymond, 214
 Desjardins, Mme vve Honoré, 375
 Dessaulles, seigneuresse, 160
 Déziel, Mgr, 352
 Dionne, Amable, 38, 110
 Domaine du Roi, 76

- Dorion, Éric, 17, 225
 Doucet, Isidore, 58, 147, 281
 Doucet, Narcisse, 58
 Drapeau, Charles, 115, 168, 210
 Drapeau, Stanislas, 286
 Dubé, prof., 346
 Duberger, Georges, 214
 Duchesne, hôtel, 210
 Dumais, Horace, 179, 196, 213, 214
 Dumais, Séverin, 159, 181, 202
 Éducation, 159
 Elgin, Lord, 15, 283
 Émond, Eugène, 168
 Encyclique Immortalitate Dei, 313
 Encyclique Quanta Cura, 305
 Entrepôts (grange, hangar, camp), 74, 79, 81
 Fénéiens, 306
 Ferland, J.-B.-Ant., 25, 198
 Fontaine, Joseph, 375
 Forêt, travail en, 218
 Fortin, Charles, 362
 Fossé tectonique, 91
 Frères des Écoles chrétiennes, 39, 45
 Gagnon, J.-B., 69, 195
 Gagnon, Jérémie, 270
 Gagnon, Serge, 154
 Gaume, Mgr, 226
 Gauvreau, Célestin, 48, 58, 75, 133, 148, 154, 195, 260
 Gauvreau, Virginie, 8, 148
 Gérard, sulpicien, 325
 Gill, Léandre, 157
 Girard, Annabelle, 349
 Girard, Joseph, 332
 Giroux, Thomas-Edmond, 214
 Grand feu, 319
 Grande-Baie, 178
 Gravel, Armand, 270
 Guérin, Huguette, 212
 Guerre, 13
 Hamel, Adélina, 9, 149, 258
 Hamon, Édouard, 291
 Heath, Adhémar, 348
 Hébert, Anne, 250
 Hébert, Calixte, 8, 50, 52, 75, 114-116, 120, 129, 170, 176, 198, 207, 263, 265, 284, 310, 349
 maison, 135
 Hébert, canton, 357
 Hébert, Charles, 52, 133
 Hébert, Edmond, 349
 Hébert, Étienne, 148, 168, 202, 250, 313, 320, 362, 381
 Hébert, famille, 314, 370
 Hébert, Hénriette, 8, 10, 135, 155, 348, 374, 381
 Hébert, Jean-Baptiste, 7, 19, 22, 42, 115, 133, 152, 250, 281, 313, 387
 testament, 315
 Hébert, Jean-Baptiste-Célestin, 7, 149, 168, 250, 313, 362
 Hébert, Léon, 168, 316, 350, 362
 Hébert, Marie-Louise, 349, 362, 381
 Hébert, Maurice, 250
 Hébert, Nicolas-Tolentin
 agent, 126
 funérailles, 378
 testament, 374
 Hébert, Octave, 8, 50, 73, 151, 195, 197, 250, 262, 266, 317, 381
 Hébert, Oliva, 8, 132, 133
 Hébert, Téléphore, 349
 Hébertville-Station, 75
 Hémou, Louis, 270
 Holmes, Jean, abbé, 16, 281
 Honorat, J.-B., 108
 Hudon, Adélar, 208
 Hudon, Antoine, 210, 390
 Hudon, Jos -Chs, 271
 Hudon, Joseph, 196, 198, 212, 217, 294
 Hudon, Napoléon, 202
 Hudon, Urbain, 209
 Hume, John, 264, 265
 Huot, Charles, 204, 270
 Institut littéraire et scientifique, 324
 Jubilé, 305
 Kamouraska, examen de l'école, 353
 Kamouraska, vicaires, 325
 Kamouraska, visite des familles, 353
 Kane, John, 65, 73, 120, 177
 Kénogami, chemin (entre-deux), 303
 Kénogami, lac, 92
 Kénogami, lac : hausse, 82
 La Mennais, Félicité de, 225
 Labrie, Georges, 375
 Lac Saint-Jean, 214
 Lac-à-la-Croix, 93
 Lallouche, Ls-Fi., Mgr, 241, 242, 318
 Lagacé, Pierre Minier-, 171
 Lang, Louise, 150
 Langevin, Antoine, 300
 Langevin, Edmond, 322
 Langevin, Hector, 65, 235, 367
 Langevin, Heetorine, 367
 Langevin, Jean, Mgr, 13, 109, 199, 262, 318, 320, 326
 Langlais, Jean-Félix, 43, 115, 132, 171, 197, 202, 206, 208, 362
 Langlais, Louis-Félix, 203
 Lapointe, Raoul, 141
 Larouche, localité, 92, 210

Laterrière, député, 97
 Laterrière, localité, 105, 107, 108, 125
 Laurier, Wilfrid, 235, 243
 Le Roux, Michèle, 76
 Le Saguenay en 1851, 256
 Lebel, Cyprien, 154
 Lebel, Ths, 155
 Leblanc, Marcel, 214
 Lebon, Wilfrid, 190, 268
 Leclerc, Bruno, g. v., 202, 270, 349, 369
 Lefebvre, sulpicien, 325
 Légaré, Cyrille, 352
 Lemire, Judith, 7, 315, 387
 Lemoine, Darley, 181
 Léon XII, 313, 341
 Lesage, Siméon, 199, 221
 Letellier de Saint-Just, Luc, 226
 Lévesque, Clément, 325, 373
 Libéralisme, 13, 243, 352
 Little, John Irvine, 288
 Londres, 15
 Magnan, Jean-Charles, 389, 392
 Mailloux, Alexis, grand vicaire, 17, 39, 227, 259, 281
 Manoir, 315
 Martin, J. Bte, 171
 Martin, Vincent, 116, 177, 179
 McGuirk, Hugh, 300
 McLeod, Peter, 69, 73, 81, 108, 141, 286
 Mercier, Honoré, 235
 Merry del Val, Raphael, Mgr, 241
 Métabetchouan, 169
 Métabetchouane, rivière, 121
 Michaud, Dr, 321
 Monk, Lord, 179
 Montminy, Octave, 331
 Montminy, Théophile, 331, 347, 365
 Moreau, Émile, 271
 Moreau, Joseph-Magloire, 319
 Morin, Amable, 316
 Morin, Auguste-Norbert, 15
 Morisset, Gérard, 361
 Municipalités, lois, 217
 Napoléon III, 305
 Nationalisme, 243
 Neilson, John, 214
 Néron, Joseph, 202
 Nolan, Marguerite, 375
 O'Bready, Maurice, 23
 O'Reilly, Bernard, 19, 57, 281, 286
 Oblats, 157
 Ouellet, David, 202
 Oujiqui, lac, 78, 349
 Pagé, Jean, 202
 Panel, Mgr, 7
 Papineau, Louis-Joseph, 7
 Paquet, Benjamin, 352, 378
 Paradis, Alexandre, 392
 Paradis, Georgina, 350
 Parent, Louis, 48, 62
 Pelleuer, Alexis, 9, 226, 237
 Pelleuer, Benjamin, 256
 Persico, Mgr, 241
 Pie IX, 13, 243, 304, 341, 343
 Pilote, François, 9, 10, 48, 73, 220, 237, 251, 268, 371
 Pinet, Horace, curé, 50
 Politique, 13
 Pont flottant, 117
 Portage-des-Roches, 117, 125, 178
 Postal, service, 216
 Potvin, Hyacinthe, 178, 190, 195
 Ponlet, Delphine, 50, 134, 135
 Price, David, 97, 125, 141
 Price, Williams, 69, 81, 108, 138, 286
 Prince, Jean-Charles, Mgr, 44
 Proulx, Moïse, 149
 Provancher, Léon, 147
 Québec, 158
 Racine, Antoine, Mgr, 220, 282, 303
 Racine, Dominique, Mgr, 10, 123, 239, 303, 357, 362
 Raimbaud, Jean, 247
 Rameau de Saint-Père, Edmé, 285, 291
 Renaud, M., 262
 Réserve, 263
 Révolution française, 243
 Richard, Édouard, 48, 257, 262
 Richard, Jos., n. p., 271
 Rivière au Sable, 117
 Rouillard, Eugène, 392
 Rouleau, Thomas-Grégoire, Mgr, 391
 Routhier, Adolphe-Basile, 9, 135, 323, 331, 350
 Router, Honoré, abbé, 34, 42, 152, 154, 323
 Roy, Alphonse, 322
 Roy, Denis, 91
 Roy, Ed., 321, 325
 Rumilly, Robert, 229
 Russell, Andrew, 123, 181, 187
 Saint-Alphonse (Bagotville), 350
 Saint-Cyrnac, 75, 92, 114, 210
 Saint-Denis-de-Kamouraska, 168
 Saint-Gédéon, 75
 Saint-Germain, 353
 Saint-Jérôme, 75
 Saint-Rosaire, religieuses, 212
 Sicotte, Victor, 159

Signay, Joseph, Mgr, 7, 24, 239, 282
 Simard, Jean-Paul, 141
 Smeuders, Henri, Mgr, 241, 242
 «Société Hébert», 167, 188
 Squatter, 287
 Sylvain, Philippe, 226
 Taché, Alexandre, Mgr, 44
 Taché, Jean Noé, 346
 Taché, Joseph-Charles, 44, 237
 Taché, Pascal, 103
 Taché, Pesehal Venceslas, 368
 Tardif, Céline, 375
 Taschereau, cardinal, 10
 Taschereau, E. A., Mgr, 13, 226, 239, 241, 260, 265, 266, 353, 365, 379
 Taschereau, Jean-Thomas, 235
 Tessier-Laplante, Frs-Xavier, 374
 Têtu, Horace, 48
 Thibeault, Laurent, 213
 Thiboutot, Jean-Baptiste, 372
 Tremblay, Grégoire, 48, 215, 257
 Tremblay, Ovide, 187
 Tremblay, Pierre-Alexis, 235
 Tremblay, Victor, 215, 289, 392
 Trudel, Marcel, 300
 Trudel, Théopbile, 325, 373
 Trudelle, Charles, 391
 Trutault, Jos. Amable, 152
 Turgeon, P.-F., Mgr, 8, 19, 24, 57, 58, 61, 147, 156, 195, 225, 239, 260, 281, 286
 Ultramontains, 13
 Victoria, reine, 25
 Villeneuve, J.-B., 182
 Voisine, Nive, 153
 Voyage 1875-1876
 Rome, 343
 Bethléem, 344
 Jérusalem, 343
 Sion, Lourdes, Liban, 346
 Walker Head, Ed., 199
 Zouaves, 305, 341

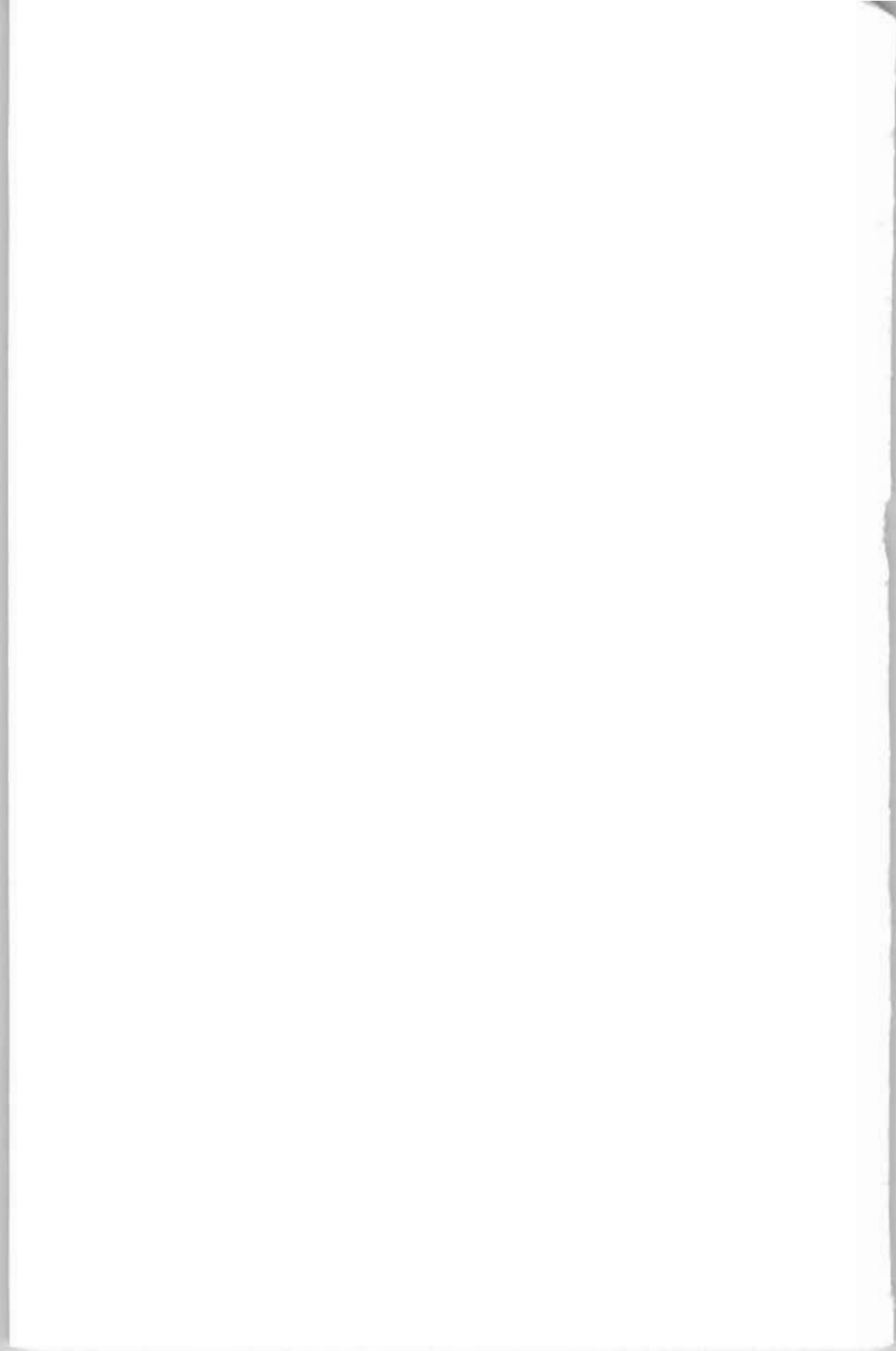
Signature du curé N.-T. Hébert
en 1872 et des autres frères Hébert.



G. Hébert Registrateur

Ort. Hébert ph.

Leon Hébert



Le curé Hébert est surtout connu au *Saguenay — Lac-Saint-Jean* où il a jeté les bases de plusieurs paroisses qui vont d'Alma à Roberval. Il a fait son cours classique à *Nicolet* près de ses parents. Il fut ensuite vicaire sept ans à *Québec*, puis curé à Saint-Pascal de *Kamouraska* durant douze ans. De 1852 à 1888, il fut curé de Saint-Louis de *Kamouraska*. Son zèle sacerdotal et patriotique fut considérable dans le *Bas-Saint-Laurent*.



Monument du curé Hébert
à Hébertville